





Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Getty Research Institute

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

BULLETIN

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

5^{me} SÉRIE DES ANNALES

DEUXIÈME PARTIE

A N V E R S
IMPRIMERIE V^e DE BACKER, 35, RUE ZIRK

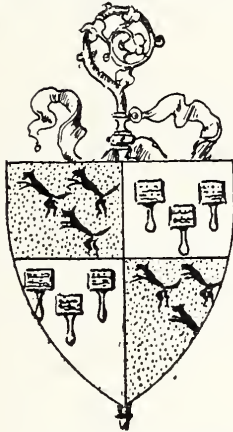
1901.

4186
22

LES ABBESSES DE SOLEILMONT

AU XVIII^e SIÈCLE (1)

1694. DAME ISABELLE WOLFFS. † 1718.



Isabelle Wolffs, (2) née à Thuin (3) en 1647, appartenait à une famille honorable et justement considérée. Son père Antoine Wolffs était bourgmestre de la ville et bailli de Lobbes ; il mourut le 17 octobre 1651. Sa mère, Marie Jacqueline, fille de Sébastien Mengald (4), receveur du quartier d'Entre-Sambre et Meuse, pour Maximilien de Bavière, Prince-Évêque de Liège (5), eut de nombreux enfants, et huit jours après la naissance d'Isabelle, fut enlevée à l'affection de sa famille.

(1) SOLEILMONT. La fondation de cette abbaye est attribuée par la tradition à Henri l'Aveugle, comte de Namur, qui aurait élevé cette maison, vers 1088, pour des moniales bénédictines. En 1237, le monastère fut incorporé à l'ordre de Cîteaux et soumis à la paternité de l'abbé d'Aulne. *MONASTICON BELGE* par *Dom Ursmer Berlière. Tome I. Maredsous. 1890-1897.*

(2) Voir la note A.

(3) THUIN. Ville, chef lieu d'arrondissement administratif et judiciaire de Charleroi, sur la rive droite de la Sambre. Jadis principauté de Liège.

(4) Voir la note B.

(5) *Maximilien Henri de Bavière. 1650-1688.*

J. Daris. Histoire du diocèse de Liège, tome II. Liège 1877.

Baptisée le 16 octobre, elle reçut les noms de Jeanne-Françoise, en souvenir de son parrain: François de Gozé (1), veuf de Jacqueline Isabeau de Mengald, sœur de sa mère, et de sa marraine: Jeanne Mengald, épouse de Jean Le Rat (2), une autre de ses tantes.

Après une éducation chrétienne, elle se sentit appelée à la vie religieuse, et demanda à être reçue à l'abbaye de Soleilmont. On l'admit à la vêtue sous le nom d'Isabelle. Avant de faire sa profession définitive, elle constitua, comme dot, une rente de 123 fl. 15 1/2. (1663, 13 décembre.)

Ses qualités et ses vertus l'avaient fait estimer de tous, quand, le 1^{er} novembre 1694, Louis, roi de France, à la suite d'une requête adressée le 3 décembre 1694 (3), fit choix de Dame Isabelle pour succéder à Dame Eugénie de Halle (4), abbesse de Soleilmont.

Les lettres de nomination furent expédiées de Versailles (5).

A cause des guerres continuelles, son administration rencontra de grandes difficultés. Soleilmont eut beaucoup à souffrir en 1695 et 1696 lors de la reprise de Namur et du campement du maréchal de Boufflers, pendant cette bataille de Fleurus où le maréchal de Luxembourg défit le prince de Waldeck. A la suite des fortifications élevées à Charleroi par les Français durant les mêmes années (1693-1697), plus de 30 bonniers de terre appartenant à l'abbaye furent expropriés sans la moindre indemnité.

Les nombreux bataillons qui passaient dans les environs de l'abbaye, causaient des dommages par toutes sortes d'exactions; on obligeait les religieuses à frayer des routes pour le passage quasi continu des troupes; on leur imposait des réquisitions forcées et exorbitantes. Les

(1) Voir la note C.

(2) Voir la note D.

(3) Cette requête porte les signatures suivantes: Collins Gabrielle prieure; Mouillat Françoise, Everard Marie, Colnez Emerentienne, Collez (du) Corneille, Froye Thérèse, Froye Adrienne, Menu Alexandrine, Muyau Maximilienne, Hansoul Lidwine, Salmon Eugène, Wolfs Isabelle, Ferre (De) Christine, Clichet Constance, Stoupy Robertine, Stainier Joseph, Ghislain Augustine, Van Rijkel Bernarde, Noville Emmanuel, Martau Catherine.

(4) *Notice sur Dame Eugénie de la Halle*. Tome XIII. *Documents de la Société archéologique de Charleroi, Les refuges de l'Abbaye de Soleilmont*.

(5) Voir Documents A.

Annales de Farciennes (1) nous rapportent que la ferme de Soleilmont, sur la place, paya 348 fl. et il en fut de même des autres dépendances de l'abbaye. Aussi, en présence de la pénible situation financière du monastère, le Gouverneur Général des Pays-Bas, donnant suite à la requête des religieuses de céans, les déchargea, le 15 octobre 1705, du pain d'abbaye de 150 fl., à payer à D^{elle} Anne Departes, fille de feu le capitaine don Carlos Departes (2).

En 1705, les religieuses ne réparant pas les chemins qui avoisinaient leurs propriétés, les habitants réclamèrent à Namur, et le gouverneur força les Dames de Soleilmont à s'exécuter.

Dans ce temps de malheur, Dame Isabelle fut à la hauteur de sa position difficile et sut, par son exemple, calmer les anxiétés de ses religieuses.

Les archives locales nous ont conservé quelques rares documents concernant son administration. Dans l'appendice nous en donnons l'analyse.

Après une administration sage et troublée par suite des guerres, Dame Isabelle Wolffs mourut le 3 octobre 1712, âgée de 65 ans, professe de 48 ans, abbesse pendant 18 ans.

Sur sa pierre tombale qui porte les armes (3) de sa famille, fut gravée l'inscription suivante :

*Ici repose le corps
de Dame Isabelle
Wolffs abbesse de
Soleilmont âgée de 65 ans
professe de 48 d'abbatiale
18, laquelle a très bien
gouverné ce monastère
et est décédée le 3^e octobre
1712 prie Dieu pour son
âme*

R. I. P.

I. VAN SPILBEECK.

(1) J. KAISIN. *Annales de Farciennes*. Tome II. Tamines. 1899.
Duculot. Roulin

(2) Voir Documents B, C, D.

(3) *Ecartelé au premier et au quatrième, d'or à trois loups ravissants de sable lampassés de gueules posés 2-1; au deuxième et troisième de... à trois étrilles posées de même, sans indication d'émaux.*

NOTES.

A. La famille Wolffs (Wolff, Wolffz, Wolf), fut jusque vers le milieu du XVIII^e siècle une des plus considérées de Thuin. Un certain Antoine Wolffs vint de Ruremonde, vers 1540, s'établir dans cette ville et fut la souche d'une nombreuse et riche famille. Elle occupait tous les emplois de la ville : notaire, greffier, bourgmestre, receveur etc. Elle se créa de belles alliances, s'acquit des propriétés et une grande fortune. Quelques-uns des Wolffs se distinguèrent dans les armées autrichiennes : Nicolas, Jean, Alexandre, Sébastien, etc. Plusieurs furent capitaines d'infanterie wallonne et furent anoblis, par l'empereur, pour leur bravoure.

B. Sébastien Mengald (Mangalde,) avait épousé Elisabeth de Hel-spiegel. Il était fils de Guillaume, fabricant de laines, dont la famille possédait moulins, fouleries, etc. Il était receveur de son Altesse dans le quartier d'Entre-Sambre et Meuse et céda sa place à son petit-fils Sébastien Wolffs, en 1658. Sa fille fut abbesse *de la Thure* (1) 1728. Un de ses petits-fils Pierre François, religieux de Lobbes, eut pour parrain Pierre Mengald, doyen de Fosses. Il habitait une belle maison, rue du Mont de Pitié, au-dessus de l'établissement de ce nom.

C. La famille des Gozé habitait Thuin et ses environs, où elle possédait des draperies et était alliée aux meilleures familles.

D. Jean Le Rat (Le Ratz,) était d'une ancienne famille de petits seigneurs de Saint-Pierre, etc. qui habitèrent plus tard la Pasture, château à Marbaix la Tour. C'était une des plus belles familles de ce canton par ses alliances ; plusieurs de ses membres s'illustrèrent dans la guerre et les sciences ; plus tard elle s'unit aux Darvor. M. Troye, ancien gouverneur du Hainaut, en descendait.

E. La famille Wolffs habitait la maison t'Serstevens que leurs ancêtres avaient achetée avec les autres maisons jusqu'à l'hôtel de ville, probablement lorsque les religieuses de la Thure quittèrent Thuin. Cette maison fut brûlée par les Français vers 1678, à cause de Jean Alexandre Wolffs, capitaine d'infanterie wallonne au service de l'Autriche.

(1) MONASTÈRE BELGE, par Dom Ursmer Berliere, I *Maredsous*. 1890-97. *Abbaye de la Thure* 477-480.

DOCUMENTS. A.

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre a nos cheres et bien amées les Prieure Religieuses et convent de l'Abbaye de Soleilmont ordre de Cisteaux au Diocese de Namur, salut, desirant pourvoir a ce que les abbayes et autres dignités Ecclesiastiques de nostre Royaume pays, terres et seigneuries de notre obeissance soient remplies de personnes dont la probité et integrité de vie et de mœurs nous soient connues et seachant que pour cet effet nous ne pouvons faire un meilleur choix que de Da^e Isabelle Wolfs Religieuse de votre dite Abbaye. Pour ces causes et autres pieuses considérations a ce nous mouvans, nous avons nommé et présenté nommons et presentons signées de notre main lad^e Da^e Isabelle Wolfs pour Abbesse de ladite Abbaye de Soleilmont qui vaque a present par le deces de Da^e Eugene de la halle derniere titulaire qui a possédé paisiblement ladite Abbaye dont la nomination presentation et toute autre disposition nous appartient come estant au droit du Roy d'Espagne. Si vous requérons et neantmoins mandons et ordonnons de reconnoitre et recevoir pour votre Abbesse ladite Da^e Isabell^e Wolfs, a laquelle comme personne suffissante capable et a nous agreable nous avons permis et permettons de pouvoir sur ce obtenir de notre St. Pere le Pape, de l'Eveque Diocesain et autres superieurs Ecclesiastiques toutes Bulles apostoliques et provisions de confirmation qu'il appartient, en vertu d'icelles prendre la reele et actuele possession de ladite Abbaye, ensemble des honneurs, autorités, prerogatifs preeminences, droits, fruits, profits revenus et emoluments y appartenans, les solemnités en tel cas requises, gardées et observées, a la charge par ladite abbesse de garder et faire garder inviolablement les regles dudit ordre de Cisteaux, les statuts et constitutions de ladite Abbaye, et de ne rien innover tant au spirituel qu'au temporel d'icelle, si donnons en maudement a nos amez et feaux les gens tenans nostre cour de parlement de Tournay et autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendrat que du contenu en cesdites presentes ils fassent jouir et user pleinement et paisiblement ladite Da^e Isabelle Wolfs cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements au contraire Car tel est notre plaisir, donné a Versailles le premier jour de Novembre l'an de grace mil six cens quatre vingt quatorze et de notre regne le cinquante deuxième, signé Louis, plus bas Par le Roy, contresigné Colbert, y estant apposé un scel en cire jaune,

Concorde a l'original

P. Juppings N^{re}

1712.

B.

Au roy.

Remonstre très humblement Marie Anne Departes, qu'elle a obtenu de S. M. un pain d'abbaye à charge de l'abbesse et religieuses de Soleilmont, proche de Charleroy, sous le comté de Namur, a compte duquel pain, elle n'at reçu qu'une

année, en sorte que la deuxième année est escheue le premier du mois d'Avril dernier, et ayant fait divers debvoirs pour le payement de la ditte année, sans y pouvoir arriver en amiable, elle prend recours vers V. M.

Suppliant très humblement d'estre servie, d'ordonner a la reverende Abbessse et religieuses de Soleilmont de lui payer l'année dudit pain d'abbaye, escheu le premier d'avril dernier, et ce endéans quinze jours à peine que duiz a présent pour lors lui seront despeschées lettres exécutoiales cum ex pensis. Ce faisant etc.

Du Frieu.

S. M. ayant eu rapport du contenu en cette requeste at, par advis de son conseil et a la délibération de son commandant general de ces pays, ordonné, comme Elle ordonne par cette, à l'abbessse et religieuses de l'abbaye de Soleilmont, de payer à la suppliante Anne Marie Departes l'année escheue le premier d'avril dernier du pain et prebende que S. M. luyat accordé sur laditte abbessse, et ce dans la quinzaine de l'insinuation, a peine que seront despeschées, lettres executoriales à leur charge. Fait à Bruxelles le 21 de may 1704.

Marquis de Bedmar.

Joseph de Arze.

C.

Au roy en son Conseil,

Remontrent tres humblement les dames abbessse et religieuses de Soleilmont, au comté de Namur, que, bien que cette maison soit d'un tres petit revenu, et qu'elle n'ait été chargée de pain ou de prebende lors de l'avenement du feu roy a la couronne. ainsi qu'il appert par la declaration du notaire qui a visité tous les registres et les comptes rendus depuis l'an 1663 jusques l'an 1700, confirmée par la declaration de six temoins, cependant elle se trouve maintenant chargée de tel pain de 150 florins au profit de demoiselle Marie Anne Departes, fille du feu capitaine don Carlos Departes, laquelle ne peut jamais avoir rien pu mériter de V. M. Non obstant meme que cette maison pieuse soit ruinée par les guerres continuelles qui ont toujours foudroïé le dit quartier depuis quarante ans, spécialement l'an 1689 au campement des armées d'Entre Sambre et Meuse, trois a quatre fois a Chatelineau l'an 1690, apres la bataille de Fleurus, l'an 1691 au retour des armées d'Entre Sambre et Meuse, l'an 1692 pendant le siege de Namur, l'an 1693 durant le siege de Charleroy, l'an 1694 au passage des armées, les années 1695 et 1696 par la reprise de Namur et le campement du Marechal de Boufflers a Fleurus. L'accablement de cette maison provenant aussi de ce que dans la construction et les fortifications de Charleroy, elle a souffert la perte ou la ruine de plus de trente bonniers de terre et prairies, et dont elle n'a pas recu la maille; outre les rafraichissements journaliers, que ladite maison n'ose pas refuser aux partis, et aux mouvemens continuels des garnisons de Namur et Charleroy, qui en cotoyant les murailles et la porte y ont detourné

et attiré le grand chemin dont la réparation luy est for dispendieuse. De sorte que par ces ruines, ces pertes et ces divers interets, s'étant trouvée sans moyens et même sans pain, elle a été reduite a prendre a fraix le capital de 600 florins de rente, qui engloutit le quart de tout leur petit revenu, et dont bien loin d'en faire le renforcement elle se trouve dans l'impuissance de payer le cours ; puis meme que toutes les religieuses s'y trouvent obligées de pourvoir, par un travail excessif, non seulement a leur entretien, mais encore a une partie de leur nourriture ; tellement qu'il n'est pas etrange que cette pauvre maison ait été excusée lors de la succession du feu roy. Raison pourquoy elle s'adresse a V. M.

La suppliant très humblement d'être servie de declarer laditte maison exempte dudit pain d'abbaye, ensuite de l'ordre d'Espagne, prenant egard a ce que les causes de telle execution sont beaucoup plus urgentes a present, que lors de la succession du feu roy a la couronne.

Quoy faisant, etc.

M. de Commynes.

D.

S. M. ayant en rapport du contenu de cette requête, a, par avis de son Conseil et à la délibération de Son vicaire général des Pays-Bas, déclaré, comme Elle déclare que cette, que les suppliantes ne doivent pas être chargées du pain d'abbaye cy mentionné, pour ne pas avoir été chargées par le roy Charles II, de glorieuse mémoire, à son advenement à la couronne. Ordonnant S. M. à tous ceux qu'il appartiendra, de se conformer et régler selon ce. Fait à Bruxelles. le 15 Octobre 1705.

M. Emmanuel (1).

ARCHIVES.

8 janvier, 13 décembre 1663. Par devant les notaires P. Parmentier et Mathieu Goblet, le sieur Sébastien Mengald, receveur de son Altesse Sérénissime le prince de Liège transporte, le 8 janvier 1663, sur l'abbaye de Soleilmont, représentée par dom Cornil Chaduar, la rente de 133 florins 10 patars due par Nicolas de Traux, échevin de Châtelet et constituée par acte du 13 avril 1648. La majeure partie de cette rente, soit 123 fl. 15 1/2 est cédée en lieu et place des 70 fl. de rente au denier seize, que le dit Mengald avait promis pour la réception de sa petite fille, Jeanne Françoise Wolff, en religion sœur Isabelle, fille de sieur feu Antoine Wolff, dans le monastère de Soleilmont. Le surplus, 9 fl. 14 1/2 p. est dûment payé au denier 15 par le représentant de l'abbaye. Homologation de l'acte est passée par devant la haute cour de Liège,

(1) *Maximilien II. Marie Emmanuel, électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas en 1692+1726.*

le 13 décembre 1663 ; Jean Woot de Trixhe y représente le sieur Mengald ; dom Cornil Chaduar, l'abbaye de Soleilmont.

31 août 1694, 11 janvier 1695. Acte d'engagement par lequel la commune de Gilly, moyennant la somme de 348 florins, cède à l'abbaye de Soleilmont la deuxième coupe ou le regain de toutes les prairies qu'elle possède sur le territoire de la commune, et sur lesquelles celle-ci avait jusque là le droit de banalité. Du capital reçu, la commune paya 300 fl. au comptoir de sieur Quallart, à Namur, pour aides et subsides ; le reste, au chapelain de Gilly et au grand bailli de Fleurus, pour charriages. Il est stipulé que les dames de Soleilmont seront obligées d'élargir un chemin entre certains prés leur appartenant et ceux de Laurent Frère et Collart. Nicolas Bartholomé échevin de la cour de Gilly et bourgmestre dudit lieu, représente la commune dans la passation de l'acte, le 31 août 1694, qui est homologué par la haute cour de Gilly, le 11 janvier suivant.

1694. Les abbesse et religieuses de Soleilmont, n'ayant plus de quoi pourvoir à l'entretien de leur maison par suite des pertes subies depuis le commencement de la guerre, présentent une requête à leur supérieur, l'abbé d'Alne, afin d'être autorisées à prendre à intérêt, deux mille florins. Par apostille du 4 mars 1694 la permission leur est accordée. Une procuration signée par tous les membres de la communauté, le 17 du même mois, charge la dame Corneille du Collet d'emprunter la somme au sieur Clichet, et lui permet d'obliger en garantie tels biens qu'il lui conviendra.

1700. Dénombrement des revenus de l'abbaye, fait conformément au décret des Prélats de la province de Namur du 27 février 1700.

1700.

La Révérende Dame Abbessse et le Couvent de Soleilmont se conformant au Décret de Messieurs les Prélats de cette Province de Namur du 21 février 1700 portant ordre de donner un Dénombrement véritable et spécifique du Revenu de leur Monastère font la déclaration suivante sauf tout préjudice.

Mises.

Prime elles disent et déclarent que le labour de la maison contient environ quinze bonniers à la roye qui rapportent un an portant l'autre environ :

En secourgeon — 13 ou 14 m

En bled — 7 m.

En epeautre — 35 m.

En orge — 3 ou 4 m.

En avoine — 25 m.

En pois et vesche — 2 m.

Premièrement la ditte abbaye doit nourrir et entretenir deux Religieux Prêtres, item vingt deux dames, neuf sœurs converses et une familière qui font trente personnes — 30 (34).

D'ailleurs ce labour est ingrat si pierreux, plein d'agaise et si ruiné par un grand nombre de houillère que les gages et la nourriture de cinq valets qui sont employé au labour avec quatre manouvriers pour les sarter ou y travailler surpasse de beaucoup la

Item qu'elles ont environ douze bonniers de prairie qui leur rapportent environ dix sept charrées de foin et wayen — 17 charrées.

Item qu'elle ont une cense nommée la Benitte Fontaine juridiction de Heppignie qui nous doit rapporter quinze muis de bled — 15 m.

Item une autre cense nommée Fontanelle contenant environ de trente bonniers de terre labourable sous la juridiction de Fleurus qui rapporte environ

En secourgeon — 11 m.

froment — 12 m.

seigle — 6 a 7 m.

Epeautre — 17 m.

Item une autre petite cense sous la hauteur de Vieville qui contient quatre bonniers à la roye et qui leur rapporte trois muis de siègle 3 m.

S'ensuivent

les rentes en grains

Froment

à Marbais 6 stiers.

Bled.

à Marbais 8 m 4 stiers.

à Mellez 6 stiers.

à Vieville 8 m.

à Wayaux 1 m.

Epeautre.

à St. Amand 1 m. 1 stier.

à Baulet 2 m. 6 stiers.

à Fanuée 3 m.

récepte, si l'on n'avait pas besoin de chariage.

Les six sont seulement à Wayenstem elles sont chargées tant au Roy qu'au seigneur de — 22 florins les batiments ont.

Cette cense a été détruite pendant la guerre et les terres réduites en broussailles, de sorte qu'on a laissé depuis la paix au profit du censier à condition de payer les charges qui sont

Au Roy Epeautre 13 m. 9 stier

à la Reine argent 5 fl. 5

au seigneur argent 21 fl.

tant au roy qu'au seigneur Epeautre 7 sti avoine 6.

La ditte cense est cotisée à toute tailles tant ordinaire qu'extraordinaires.

Item elle est chargée de quarante muis d'épeautre et de vint muis d'avoine à ceux de Floreffé.

Item elle doit tant au Roy qu'au seigneur en plusieurs espèce à la portance d'environ six écus.

Item elle doit onze muis au chapelain castrale de Chatelineau.

La ditte cense outre les tailles que le fermier doit payer au Roy est chargée à deux personnes de 26 stiers ici bled 21 stiers.

A Marbais on n'en paye que sept muis.

à Gilliers	2 m. 7 stiers.
à Jemeppe	17 m. 6 huitains.
à Lambussart	1 m. 3 stiers.
au Mazy	1 m. 6 huitains.
à Spy	2 m.
à Velaine	20 m.

Le monastère doit au Curé de Gilliers quatre stiers d'épeautre et une poulle.

Item on n'est pas payé de six stiers d'épeautre depuis 1674 pour l'insuffisance du contrepens.

On n'en a rien reçu de ces 2 muis à Spy depuis 1688 pour la diminution et détérioration de l'hipotèques.

Somme des rentes
en grains.

Froment	6 stiers.
Bled	17 m. 10 stiers.
Epeautre	51 m. 11 stiers.

S'ensuivent

les rentes en argent.

à St. Amand	6 fl. 4 patt. 9 de
à Chatelineau	77 — 10 — 0.
à Charleroy	15 — 5 — 7.
à Courcelle	6 — 0 — 0.
à Dampremi	18 — 12 — 12.
à Fleurus	66 — 6 — 17.
à Gilliers	332 — 4 — 2.
à Jemeppe	1 — 5 — 0.
à Landelinsart	24 — 0 — 0.
à Marbais	15 — 1 — 0.
à Mellez	1 — 5 — 0.
à Namur	373 — 6 — 0.
à Velaine	7 — 0 — 0.
à Vieville	11 — 0 — 0.
à Wayaux	6 — 0 — 0.

Les dames doivent 50 cordes de bois au seigneur annuellement qu'il fait payer rigoureusement.

Item huit florins dix patars tant rentes que cens.

A Charleroy on n'a reçu que trois florins et demi de tout ce qu'on y doit depuis 1671 jusques 1701.

A Fleurus on doit au Roy 3 — 4 — 0.

Item au Curé 0 — 18 — 16.

A Gilliers elles doivent à M^r l'abbé de Lobbes 2 — 0 — 0.

Item de cens 2 — 12 — 0.

D'ailleurs il faut oter 70 fl. litigieuses dont elles sont ou fort rarement ou fort mal payée.

On doit payer au Receveur général du roy 1 — 2 — 0.

Item à la venerie 2 — 0 — 0.

à la Ransart 91 — 10 — 0.

hors de ces 91 florins les vint n'ont pas été payé depuis 1688.

aux Religieux de Liessies on doit 0 — 9 — 0.

Somme totale en
argent 1052 — 9 — 23.

De plus les dites Dames déclarent qu'outre les tailles et les charges susdites

elles ont pris pendant la guerre deux cent cinquante florins qui leur courent à frai et à déduire de la somme totale de leurs rentes.

11 *mai* 1701. Les collecteurs des aides, contributions, et rations avaient saisi pour défaut de paiement, le 11 avril 1696, des mains des héritiers Georges Troye, un bien appelé le Bois-St.-Jean, situé à Heppignies. A l'effet de sauver une rente dont cette propriété était affectée, dom Landelin Hauwy, agent des dames de Soleilmont, est admis le 11 mai 1701, devant la cour de Heppignies, à purger la saisine, moyennant la somme de 18 patagons, outre deux écus pour les frais.

7 *mai* 1701. Les maieurs et échevins d'Heppignies par ordre du seigneur du lieu et à la requête des dames de Soleilmont visitent les forieres ? appartenant aux dames sur cette commune et renouvellent les bornes qui les séparent des biens du seigneur. Les bornes sous lesquelles étaient placées sept cailloux portaient du côté qui regardait les propriétés de l'abbaye, une crosse et la lettre S.

27 *mai* 1701. Pierre-Joseph Stainier, par acte du 24 juillet 1681, avait assigné pour dot à sa fille Joseph, religieuse à Soleilmont, 15⁰ fl. de rente sur la commune de Pont-de-Loup. Ayant saisi les biens chargés de cette rente il en devint lui-même le débiteur. Pour éteindre définitivement la dette il céda le 27 mai 1701 à l'abbaye de Soleilmont tous les droits que Grégoire Stainier avait acquis par engagère, le 10 mars 1636, sur 50 bonniers de bois de la commune de Pont de Loup.

15 *février* 1702. Antoine Bruhon, et son épouse Jenne Dupont constituent une rente viagère de 60 florins sur leur habitation à Namur, en faveur de leur fille, Jenne, Antoinette Joseph, religieuse à Soleilmont. Cette rente prendra cours au jour du décès du dernier survivant des parents, mais ils s'obligent de pourvoir pendant leur vie à tous les besoins de leur fille. L'acte notarial du 15 février 1702, est transporté à la cour échevinale de Namur le 26 octobre de la même année.

8 *mai* 1703 Contrat privé entre dame Isabelle Wolff, abbesse de Soleilmont, d'une part; Thiébaud Barbier et Barbe Guislain, son épouse, d'autre part. L'abbesse arrête la saisie des biens commencée, pour défaut de paiement de la rente de 50 fl. constituée le 17 février 1659, moyennant : 1^o une rente de 12 fl. sur les biens de dame Barbe Haize, à Ransart; 2^o 12 fl. de rente sur la propriété de François Severin; 3^o 6 fl. de rente sur les biens de Simon George et Martin Giliar; 4^o 5 fl. sur les biens de Jean Gaulx; 5^o la cession de la prairie, dite Remiprez, près du moulin de Gommenroux; 6^o trois charriages de chaux sur les terres du monastère, à charge de Thiébaud et de sa femme, qui de plus payeront leur part des frais de la saisie commencée.

19 *juin* 1703. Dame Isabelle Wolff, abbesse de Soleilmont donne procuration au sieur Pierre de Bavay résidant à Châtelet, pour traiter toutes les affaires concernant son monastère au pays de Liège; plus spécialement le procès pendant devant la cour de Châtelet contre les religieuses dominicaines de cette localité représentées par le sieur Henri le Roy, au sujet d'une rente de 7 1/2 florins de Brabant sur une propriété située à Pironchamps, ainsi que le procès

contre Jacques Massart, maieur de Hansinnes pour non paiement de 8 fl. de rente.

9 juillet 1703 (1713?). Acte de donation par lequel Matthieu Drion cède à titre d'amitié et de reconnaissance à l'abbaye de Soleilmont 29 patars de rente sur la propriété des héritiers de Bartholomée Fontaine, à Gilly. Le donateur avait déjà précédemment transporté sur l'abbaye 50 patars sur la propriété de Thomas Fontaine.

La donation ne serait-elle pas simulée pour cacher un acte de vente ?

1703 (?). Copie du rapport des biens, rentes et revenus de l'abbaye de Soleilmont au pays de Namur, présenté en suite de l'ordonnance des Prélats de ce pays du 4 août 1603.

Le 16 juin 1645, Noel Mouillart, échevin à Gilly, et Jenne Roben, son épouse, à l'occasion de la profession religieuse de leur fille unique, Anne, à l'abbaye de Soleilmont, constituent une rente de 70 florins au profit du monastère de plus, pour la célébration d'un service anniversaire après leur trépas, une autre rente de 30 fl. dont 10 fl. furent remboursés le 22 février 1704.

Vr *Livre censier*, p. 19, n° CLIX.

14 juillet 1703. L'abbesse et les religieuses de Soleilmont, dans leur procès contre les dominicaines de Châtelet, donnent en cautionnement tous leurs biens situés sous la juridiction de cette cour notamment le bois provenant du sieur avocat Stainier. D'après le titre inscrit sur le document, celui-ci ne fut exhibé à la cour de Châtelet que en juin 1705.

4 avril 1704. En cause des religieuses dominicaines de Châtelet contre les dames de Soleilmont les premières produisent devant la cour les actes d'un procès que le sieur Christophe Le Roy eut avec l'abbaye en 1631-1632.

4 avril 1704. Deux pièces de l'année 1682 ou 1687 relatives à un procès de l'abbaye contre Christophe Le Roy sont produites devant la cour de Châtelet. La première veut établir que pour entamer un procès les dames de Soleilmont, doivent au préalable être autorisées par le général de leur ordre. L'autre prouve l'inanité de cette assertion.

15 juillet 1704. Arguments produits contre les religieuses dominicaines, le 15 juillet, 1704. Les dames de Soleilmont établissent, que 4 bonniers et 3 mesures de trieu appartenant à l'abbaye ont été cédés autrefois à Henri le Roy, moyennant 7 1/2 fl. de rente. Henri et après lui sa veuve ont payé la rente de 1602 à 1619, leur fils Christophe depuis 1622 à 1633, la veuve de Christophe jusqu'en 1645. Christophe a laissé deux fils, André et Mathieu qui ont hérité de leurs parents le trieu susdit, etc., etc. On tâche de prouver ensuite que non obstant allégations contraires, l'abbaye n'a jamais été dépossédée de ses droits. Quant au procès avec Christophe le Roy, il appert par acte du 4 février 1662 que son fils Mathieu a transigé avec l'abbaye; d'autre part Mathieu et André n'ont jamais partagé les biens.

3 mars 1705. Un bonnier, appelé le Vivier Lanoy, situé à Jumet, est arrenté à Catherine Thiry pour 40 patards *Livre censier* p. 26. n° CCXXI.

9 octobre 1705. Deux documents datant de 1662, 1663 et relatifs à un procès

de l'abbaye contre la veuve Nicolas Malengret sont également produits devant la cour.

4 octobre 1601. Cession de 4 bonn. 3 mes. de trien situés à Pironchamps contre 7 1/2 fl. de rente, faite au sieur Henri Le Roy, le 4 octobre 1601. La pièce fut produite en divers procès en 1716 en 1761.

23 mars 1706. L'abbesse Isabelle Wolff et les religieuses rétrocèdent moyennant paiement de 2500 fl. à Robert Stainier, fils de Pierre-Ignace, les 50 bonniers de bois à Pont-de-Loup d'après l'acte qui suit, Robert Stainier cède le bois aux religieuses dominicaines de Châtelet.

23 mars 1706. Robert Stainier vend aux religieuses dominicaines de Châtelet ses droits aux 50 bonniers de bois pour 750 écus ou 3000 florins de Brabant. Cette somme provenait de la donation pieuse faite par le noble Seigneur Bavon de Moreau, en mémoire de feu Louis Moreau, son frère et en considération de ses deux sœurs religieuses au dit monastère.

30 avril 1706. Les bourgmestre et autres représentants de la commune de Pont-de-Loup font un accord avec les religieuses dominicaines de Châtelet. Celles-ci avaient acquis depuis peu de Robert Stainier les regains ou deuxième coupe de certaines prairies ainsi que 50 bonniers de bois, appelé le bois de Mahusart, situé à Pironchamp. La commune accorde aux religieuses la libre jouissance de ces droits et biens tant qu'elle n'aura pas purgé les arrières de 60 et de 150 florins de rente dont ces propriétés étaient respectivement chargées. Robert Stainier et ses cohéritiers s'engagent aussi à ne point poursuivre la commune pour une autre rente de 70 fl. leur due, et de permettre à la commune la libre pâture des autres biens communaux autrefois saisis, aussi longtemps que les religieuses jouiront des droits susdits de lui donner comme successeur.

21 octobre 1706. Testament de Barbe Haize, ou Delhaize, veuve de Georges Haeghe, familière de Soleilmont. Elle lègue 3 écus aux deux prêtres qui feront le service d'enterrement ; 5 écus aux religieuses qui y assisteront ; 20 écus aux R. R. P. P. Récollets de Fontaine et St.-François pour célébrer des messes, à moins qu'elle n'eut fait dire ces messes de son vivant ; le lin qui lui resterait à son décès, à sa cousine, dame Maximilienne ; sa bague d'or, à l'embellissement du tabernacle de l'église abbatiale ou à tout autre fin analogue, une rente de 10 fl. à l'église de Soleilmont pour l'achat de cire blanche pour l'office du Saint Sacrement Elle veut de plus que tout l'or et l'argent qui lui restera, soit employé à un ornement complet pour le maître-autel et à des habits sacerdotaux ; lègue sa cuillère et sa fourchette en argent au réfectoire (1), 2 1/2 sols à la fabrique de St.-Aubain, à Namur, pour la validation du testament ; et désigne finalement les enfants de son cousin Georges Haize, comme héritiers universels de ses effets mobiliers.

1708. Mesurage de toutes les terres, prairies et bois, appartenant à l'abbaye

(1) Nous pensons qu'il s'agit du réfectoire lorsque la testatrice dit qu'elle laisse les objets pour la salle.

de Soleilmont, situés à Fleurus, Ransart, Gilly, Châtelineau et Farcienne, fait par l'arpenteur juré Pierre Hans.

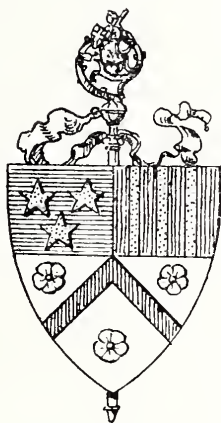
29 mars 1708. François Genart rembourse le capital de six florins de rente, restant de 12, affectés sur les biens de feu Barbe Gellot, occupés ensuite par Remi Frère, fils de Feuillan Frère et de la dite Barbe.

30 août 1709. Claire Richir, veuve de Feuillan Fenzies, assistée de son frère Antoine, donne quittance à l'abbesse de Soleilmont, du capital de 20 florins de rente, montant à 360 florins, empruntés par cette dame, et s'engage, ainsi que son frère, à employer cette somme à la constitution d'une nouvelle rente au profit des enfants nés d'elle et du dit Fenzies.

1709. Le tenancier de la cense de Fontenelle, moyennant certaines stipulations en sa faveur, cède le restant de son bail à la personne qu'il plaira à l'abbaye de Soleilmont, fils Mathieu a transigé avec l'abbaye d'autre part Mathieu et André n'ont jamais partagé les biens.

21 août 1710. Jérôme Adrien Spineto, échevin de Châtelet, vend à Jean Colart, prêtre, pour 2901 fl. 4 pat. une rente de 181 fl. 6 pat., établie sur la maison avec dépendances, située sur la place du Frixhou, à Châtelet, que le docteur Maiscoque avait acquise précédemment des dames de Soleilmont.

1712. DAME JOSÈPHE STAINIER. 1730.



Dame Joséphe Stainier, abbesse de Soleilmont, naquit en 1661, probablement à Bouvignes (1), d'une famille très honorable. Nous disons probablement à Bouvignes, parce que la famille de son père en était originaire. En effet, peu de temps après son mariage le 22 mars 1661, celui-ci reçut, de Bouvignes, des lettres constatant qu'il était fils de Robert Stainier, écuier, et de Dame Anne Franeeline Tamisons « gens de bien et de bonne réputation, vivant de leur propre, sans exercer aucune marchandise ou art mécanique qu'iceluy, Ignace Pierre, a eu son grand père conseiller et procureur général longues années au conseil de cette dite province ».

« Si attestons en outre que l'ayeul du sieur requerant a exercé longues années l'état de général des vivres et armées du Roy Philippe second » etc. Certifions de plus que la mère a eu divers cousins germains,

(1) BOUVIGNES, province et chef lieu Namur, arrondissement administratif et judiciaire Dinant.

» honorés des principales charges tant à la magistrature qu'au conseil
» de cette dite province et ailleurs, dont l'un est mort dernièrement
» gouverneur de la ville d'Enghien. » (Manuscrits généalogiques de
Lefort, 3^e partie, carton 8.)

Son père, Pierre Ignace, né à Pont-de-Loup (1) vers 1629, était licencié ès lois de l'université de Douai par diplôme du 25 décembre 1656, et avocat au conseil souverain de Brabant. Il épousa, le 12 octobre 1660, Marie Hubertine Stainier de Pont-de-Loup, sa parente.

Pierre Ignace devait être le principal citoyen de Pont-de-Loup, car, outre le rang que ses connaissances et ses fonctions lui assuraient, nous le voyons demeurer seul dans sa commune, lors du pillage qu'en firent, à plusieurs reprises, vers 1693, les soldats de la garnison de Thuin, parce que Pont-de-Loup ne payait pas ses contributions. Son fils fut emmené prisonnier; pour le délivrer, le village eut à fournir 300 rations ou 100 écus.

Ils eurent une nombreuse famille qu'ils élevèrent chrétiennement. L'aînée de leurs enfants, nommée Joséphe, désirant vivre loin du monde, résolut d'embrasser la vie religieuse à l'abbaye bernardine de Soleilmont.

Avant l'entrée de sa fille au couvent, Monsieur Stainier constitua, le 24 juillet 1691, une rente de 105 fl. (2) en sa faveur par devant le notaire Marehol, et donna, en garantie, un bois situé à Pironchamps (3).

Pierre Ignace mourut d'apoplexie à Pont-de-Loup, le 8 novembre 1705, et fut enterré dans l'église de Pont-de-Loup, en la chapelle de la Sainte Vierge, sépulture de la famille. Son épouse, fille de Grégoire Stainier et de Dame Hubertine Charles, mourut à Châtelet le 14 octobre 1716. Elle était née le 27 août 1625.

Ce Grégoire Stainier appartenait à une ancienne famille de Gosselies (4) dont les registres du commencement du xv^e siècle font mention. La vieille pierre tombale, ornée des armoiries et quartiers Stainier,

(1) PONT-DE-LOUP, commune de l'arrondissement de Charleroi, ancienne juridiction, principauté de Liège.

(2) Voir *Documents* : A.

(3) PIRONCHAMPS, commune de l'arrondissement de Charleroi, ancienne juridiction, principauté de Liège.

(4) GOSSELIES, ville de l'arrondissement de Charleroi.

Cousin, Marolle, Haynaut, a été encastrée dans la tour de la nouvelle église de Pont-de-Loup,

Devenue religieuse, Dame Joséphe se distingua par sa bonté, sa charité, sa ponctualité à l'office, sa fidélité à observer la règle. Son exemple attirait ses sœurs à la pratique de tous leurs devoirs. Aussi les supérieures n'hésitaient pas à lui confier les charges de sous-prieure et de maîtresse des novices.

L'abbesse Dame Isabelle Wolffs étant décédée, elle obtint, à l'élection qui eut lieu le 14 novembre 1712, 13 premières voix et 3 secondes (1).

Conformément à l'avis du conseil privé de Son Altesse, elle fut nommée abbesse, par lettre datée de Compiègne le 12 décembre 1712 (2).

Madame Stainier, âgée de 48 ans, gouverna son monastère avec beaucoup de douceur et de prudence. Si elle avait grand soin de la santé de ses filles en Jésus-Christ, elle s'appliquait plus encore à les porter, par ses exhortations et ses exemples, à toutes sortes de vertus. Elle ne négligea point le temporel, comme le démontrent les actes conservés aux archives du monastère. L'analyse s'en trouve plus loin.

Aussi, elle veilla à embellir l'église conventuelle et travailla de ses propres mains à confectionner des ornements sacerdotaux ; elle fit rétablir la brasserie, réparer plusieurs bâtiments, et améliorer certains quartiers, autant que les revenus de l'abbaye le permettaient. C'est à elle que l'on doit le plafond de l'église, qui cache une voûte apparente. Elle supporta avec une patience angélique une maladie pénible, qui la fit souffrir de longues années ; elle mourut l'an 1730, le 30 mai, âgée de 69 ans, vivement regrettée de ses consœurs. Il y avait 49 ans qu'elle avait fait profession. On l'enterra au chapitre, et on grava sur sa tombe l'inscription suivante, surmontée de ses armoiries (3).

(1) V. *Documents* : B.-D.

(2) V. *Documents* : C.

(3) Parti : au 1^{re} de... à trois étoiles à six rais de... au 2 palé de huit pièces ; coupé : chevron de 3 quarte-feuilles, sans émaux.

ÉPITAPHE.

*Sous cet tombeau est ensevelis
le corps de Dame Joseph Stainier
abbesse de ce monastère la-
quelle après l'avoir gouverné
avec beaucoup de prudence et
de douceur l'espace de 18 ans
et souffert très patiemment
une longue et pénible maladie
at quitté cette vallée de
misère regrettée de toutes
ses consœurs l'an 1730 le 30 de
May âgée de 69 ans, professe de 49
priez Dieu pour son âme*

R. I. P.

I. VAN SPILBEECK.

DOCUMENTS. A.

L'an mil sept cent un du mois de maij le vint septieme jour pardt le Notair soubsigner pnts les tesmoins cij embas denomer personnellement comparurent le s^r Piere Ignace Stajnier licentier en droits demeurant a ponde loup dune parte et Dame Cornille du Collet boursiere du Monastere de Soleilmont assistee du S^r Dom Landelin hauerij receveur dudit Monastere comis et autoriser pour le soubescribt de Madame L'Abbesse dautre part, Nous fut remontrer que par act passer le vintquatrieme juillet mil six cent huitante un realiser aux S^{rs} Eschevins de Liege le cinquieme decembre mil six cent huitante neufledt S^r premier comparant avoit assigner pour dot de dame Joseph sa fille Religieuse audt Monastere cent et cinq florins brabant de rente en deux constitutions affecter sur la comunauter dudit pondeloup mais quaijant saisis les biens comuns obliger ausdites rentes il seroit devenu luy même le debiteur des dites rentes en extinction desquelles il at sus ens mains de moy ledt Notair ce stipulant ceder et transporter tous tels droits elain et actions que fen le S^r Gregoir Stainier at aquis de la ditte comunauter par act passer pardt les Eschevins de Chastelet sur/sambre en date du vintieme Mars mil six cent trente six contenant lengagure des cinquantes boniers de bois plus amplement designer endt act pour par ledt Monastere en jouir prestement et en tel estat quil est avec les vaspes sus croissantes et de tous autres emolumens annexer audt bois cogneu et incogneu visibles et cacher au moyen de quoy lesdts cent et cinq florins seront djcy en apres et pous tousjours extint et redimer et tous canons escheus payer revenant le tout tant en capital que canons a la somme de deux milles cinq cent florins

brabant aijant les comis du monastere quitte ce qui excede desdts canons arrierer ou profit dudt S^r Stainier auquel cette servirat de quittance moijsnant et sous condition que la pnte cession subsiste et ne vienne a etre irritee ou cancellee pour les defauts procedants tant du chef dudt S^r Gregoir Stainer la demlle la vefve ou dudt S^r premier comparant ses hoirs et aijant causes, a condition en outre que si ladtte coauter vient à purger la saisinne procuree par ledt S^r cedant iceluy ne pouvoit user des droits et titres qu'il at et pouvat cij apres avoir sur ladtte communauter anterieurs a lact d'engagure pour sen servir a troubler molester, inquieter, et saisir les hypotheques et bois j'aij transporter restant neantmoins obliger et subjets au desengagemt et ce arrivant le monastere serat en droit de tirer hors la somme dudt desengagènt les prementioner deux milles cinq cent florins et tous autres canons de leurdites rentes qui escheront cy apres en rendant compt des fruits percen ou usant du droit que la constume prescrit en semblables occurences et le tout a protestation qu'arivant empeschement de la jouissance cœ predit est de nalterer nij dinnover lact d'assignaon de lan mil six cent huitante un retenant leur titre et droit des lors aquis pour sur les parties obligees recuperer huit canons de ladtte rente de cent cinq florins arrierer, outre huit qui demeureront quittes et ceux qui doresnavant escheront et dont ledt monastere ne servit satisfait par les fruits espere du bois demeurant lors lassignation en vigueur au pied de la constitution pour en consuivre le payement de celuy ou ceux qui occuperont les hypotheques et pour plus grande assurance de cette cession ledt S^r Stainier nous at produit lact de deportation d'humiers que l. Demlle Hubertine Charle Reld de feu ledt Gregoir Stainier at fait en faveur du S^r Jean Charle Stainier son fils en datte du septieme janvier mil six cent soisante deux pardt la court de Chastelet, puis le testament dudt fils fait le dixieme dudt mois et an par lequel ladtte Demlle est instituee heritiere universelle d'iceluy finalement nous at montres un act du cinquieme octobre mil six cent soisante cinq fait pardt Jean Notair de la venerable cour de Liege par quel ladtte Demlle sa mere luy at donnees, cedes et transportes tous lesdts biens, et tout cela ne suffisant, lobligation generale passee par l'act de lan six cent huitante un en faveur du monastere subsisterat tousjours ne pouvant sa fille Religieuse etre destituee ny privee de sa dot et legitime promettant lun et lautre des contractants entretenir le premis ferme et irrevocable sous les clauses et retenues ij inseree au surplus at ledt S^r Stainier constitues tous porteurs de cette ou de la copie authentique pour la realiser pardt juges competents, fait a pondeloup en la maison dudt S^r pd comparant y pntd les srtd Charle Albert, Nicolas Ernest, et Demlle Marie Hubertine Staynier les enfans au premis advouant et consentant pour tels droits et interets quils pouvoient cy apres avoir aijant meme prester le serment de ne revoquer en presence de Anne Desmanet et Marie Langles tesmoins requis et appellees Loriginel de cette est signee de p: j: Stainier, Charle Albert Stainier, Nicolas Erneste Stainier, Marie Hubertine Stainier, S^r Cornille du Collet, f: Landelin hauwy puis marquee des marques des deux tesmoins pour ne scavoir escrire et signee de s: Marchot Notair plus bas est escrit ce que sensuit Ledt jour vint septieme may mil sept cent un le S^r Piere Francois Stainier aijant en lecture de lact present at iceluy advouer

consentit et ratifier pour tel droit et interest quil pouroit cy apres reclamer aux bois y mentiones pnt le meme note avec Hubert Cornet et Jean Baptiste Michaux tesmd requis et appellees ayant ledt Sr Stainier prestes le serment de ne revoquer nonobstant qu'il ne seroit en aage competant et de majorites constituant tous porteurs pour le premis realiser pardt juges competents fait audt Monaster les jour mois et an que dessus Loriginal de cette est signee du comparant, de Hubert Cornet et marquee de la marque Jean Baptiste Michaux pour ne scavoir escrire, et signee de S. Marchot note, plus est escrit ce qui sensuit Tantost apres pardt le meme note et tesmoins Madame Labesse at ratifies le susdt contract aux clauses, condicions, retenues et protestations y inserees acceptant la cession pour elle et ledt Monastere Loriginal est signee de Dame Isabelle abbesse, Hubert Cornet puis marquee de la marque Jean Baptiste Michaux pour ne scavoir escrire et signee de moij (1).

B.

SON ALTESSE SERENISSIME ELECTORALE.

Cher et Feal

Comme il a plu à Dieu d'appeller de ce monde L'Abbesse de Soleilmont en nôtre Province de Namur, et qu'il est necessaire de pourvoir ce Monastere, d'une autre qui soit propre et idoine à le bien regir et gouverner tant au spirituel, que temporel, Nous vous avons commis et commettons par cette, pour au plutôt que faire le pourrez, avec Le Reverend Pere en Dieu, notre Cher et bien aimé L'Abbé de Moulin, et le Greffier de notre Conseil Provincial audit Namur, ou celui qui de sa part deserve sa charge, colliger les voix des Religieuses et principaux officiers de la dite Abbaïe, sur le choix d'une future Abbesse, rediger par escrit par votre besogné et nous l'envoyer clô et cacheté avec votre avis bien arraisonné, et un Etat pertinent du revenu de la dite Maison, y joignant copie de la Provision de l'Abbesse trepassée. Et comme à cause de la presente guerre, des périls du chemin et des fraix de voiajes et vaccations, il seroit difficile de vous ij rendre; nous avons bien voulu à la requete des Prieure et Religieuses, les en dispenser, en vous autorisant, comme nous vous autorisons par la présente de les faire venir en notre ville de Namur, au jour que vous leur marquerez. Attant Cher et feal, Dieu vous ait en sa sainte garde.

A Compiegne le dixhuitieme d'octobre mil sept cents et douze.

M. EMMANUEL.

au Président du Conseil de Namur.

(1) La copie de cet acte nous a été communiquée par Monsieur *Quirini* de Pont-de-Loup. Qu'il veuille bien agréer ici l'expression de notre plus vive gratitude.

C.

PRINCE SERENISSIME,

En suite des lettres qu'il a plu à votre Altesse Serenissime Electorale de nous écrire le 18 du mois passé, que nous avons eu l'honneur de recevoir seulement le 30 ensuivant nous nous sommes rendus au Monastere de Soleilmont le 13 de ce mois, et le lendemain matin, apres que la messe du Saint Esprit fut chantée par les Religieuses en la forme ordinaire, et accoutumée, etantes toutes assemblées capitulairement, nous leur avons donné ouverture de nos commissions, et les exhorté convenablement sur le choix à faire d'une nouvelle Abbesse en la place de la defunte, et puis apres les avoir mis chacune en particulier à serment avons recoeuillé leurs suffrages, et les redigé par écrit, ainsy que du tout appert par le besoigné cy joint. Et pour satisfaire à l'avis que nous sommes enchargez de rendre, nous dirons Monseigneur qu'il y a eu dix neuf Religieuses qui ont voté, et y comprenant les confesseurs et Chappelain du Monastèr, il y auroit vint un votans, aijant chacun trois voix, lesquelles aijant supputé, et considéré, nous avons trouvé que Dame Joseph Stainier soubprieure, et Dame des Novices, eagée de quarante huit ans, professe de trente deux, natif du pont de Loup Paijs de Liege, avoit remporté, treize premieres, trois secondes, et pas de troisième.

Dame Ursule Gorlier eagée de quarante un ans, professe de dix huit, natif de Thuin paijs de Liege, a eu une premiere trois secondes, et quatre troisièmes.

Dame Constance Clichet, cij devant Dame d'hôtel eagée de cinquante neuf ans, professe de quarante, natif de Dinant, a une premiere voix, trois secondes et trois troisieme.

Dame Emmanuel Noville, eagée de quarante six ans, professe de vint quatre, natif de Noville en hesbaye, Paijs de Liege aijante été neuf ans Dame d'hostel, et soux prieure deux ans, a trois premieres voix, sans plus.

Quant aux autres Religieuses, aucunes d'icelles ont aussij eu quelques voix, mais point en si grand nombre, ce pourquoy Monseigneur nous n'en faisons mention particuliere, nous referant en ce regard à notre besoigné.

Nous semblant (sous très humble correction) que les quatre susnommées sont les plus capables a remplir la place de la defuncte Abbesse nomement Dame Joseph Stainier qui emporte les deux tiers de voix et presque de toutes les anciennes. Elle est qualifiée de bonne et vertueuse Religieuse, charitable, pacifique, ponctnelle à l'office, observatrice de la règle, et qui par son exemple a attiré plusieurs religieuses à la dévotion etante actuellement soubprieure et Dame des Novices la jugeant aussy capable de regir le temporel.

Et qu'aucunes d'icelles, disent seulement qu'elles la croient tele, à l'assistance de la Boursiere, cependant, etant à considerer qu'elle a traize premiere voix qui vaille le double des autres.

La seconde, qui est Dame Ursule Gorlier, a une voix premiere, trois secondes, et quatre troisiemes. Elle est bonne Religieuse, exacte à son devoir, et fort reguliere, et aussy capable d'administrer le temporel, etante de bon sens.

La troisieme Dame Constance Clichet, a une premiere voix, trois deuxieme, et trois troisiemes. Elle est tres brave Religieuse, et tres devotte, et de bon exemple, et tres capable d'administrer le temporel, etante d'un jugement tres solide, et fort economie, ayante été autrefois Dame d'hostel.

En effet, Monseigneur cette Religieuse quoy qu'elle n'est pas la premiere denomée, Elle nous a paru aussy bien qualifiée, et meme plus que les autres pour dignement remplir la place de la defuncte, tant dans le spirituel que le temporel, et selon que nous avons appris, elle auroit eu beaucoup plus de voix, si elle n'avoit pas déclaré qu'elle ne vouloit pas être abbesse.

La quatrième, Dame Emanuel Noville a trois premieres voix, sans plus, Elle est qualifiée de vertueuse Religieuse, charitable tant vers ses consœurs, que les pauvres, de prudente, paisible, seachant conduire les esprits des Religieuses, et entretenir l'union dans la Communeauté, ayante été deux ans souprieure, et neuf ans Dame d'hostel, desquelles charges elle s'est très bien acquittée, la jugeant aussy capable de regir le temporel pour avoir beaucoup d'esprit.

Nous n'aurions pas mis une quatrieme Monseigneur, si nous n'aurions crû lui faire tort, en n'en faisant pas mention particulière, attendu qu'elle a trois voix premieres, qui doivent toujours être beaucoup plus considerées que les autres, et doivent valloir au double des secondes, et au triple des troisiemes.

Nous joignons Monseigneur notre besoigné, et la copie autentique de la provision de la feue Abbesse, avec un estat specificque des biens, et revenus dud. Monaster, comprises les charges affectées, lesquels revenus paroissent asse modiques pour une Communeauté si nombreuse, les dites Dame Prieure et Boursiere nous aijant dit qu'elles n'avoient aucuns officiers seculiers attendu qu'elles gouvernoient leurs biens par Elles mesmes; Nous remettant sur le tout au bon plaisir de votre Altesse Serenissime Electorale, nous sommes en tres profonds respects et soumission

Monseigneur

De Votre Al^{se} Ser^{me} Electorale

Les tres humbles, tres obeissants serviteurs et fideles sujets,

M. Cuvelier.

F. Maximilien.

Abbé du Moulin.

Namur, le 18 Novembre 1712.

D.

Compiègne, le 12 Xbre 1712.

Monsieur,

S. A. S. vient de nommer p^r abbesse de Soleilmont Dame Joseph Stainier, ainsy que vous le verrez par la consulte de M^{rs} les Comm^{res} que je vous renvoye cy jointe, et sur laquelle S. A. S. a été obligée de mettre son . . . p^r ne pas perdre, parce que vous ne leur avez pas envoyé une Consulte du Conseil d'État, ainsy que cela convenait p^r y coucher le . . . par lequel vous verrez aussy la resolution de S. A. E. touchant la pension, ou le prix d'Abbaye, dont elle peut charger l'Abbaye de Soleilmont à l'occasion de la nouvelle Abbessé, n'ayant pas encore trouvé convenir de se declarer en cela es faveur de Mad^{lle} de Madron, quoy que ce luy eusse fait connoitre toutes les personnes, qui s'intéressoient p^r elle.

Elle a fait reflexion sur la pauvreté de l'Abbaye, et qu'autrefois Elle ne l'avoit pas chargé non plus d'aucune pension; mais peut estre le fera elle a son retour à Namur en faveur de la d^e Demoiselle. Come la poste qui part aujourd' huy p^r Namur y arrivera plutost, que le Religieux Receveur de l'abbaye de Solleilmont, que ce charge de cette lettre, je m'en serviray pour repondre aux autres articles de vos dernieres lettres, et je suis plus que personne tres parfaitement

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,
Malkbnuht.

Maximilien Emanuel, par la grâce de Dieu, duc de la Haute et Basse Bavière, de Haut Palatinat, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldres; comte palatin du Rhin, archidapifer, electeur et vicaire du S. E. R.; landtgrave de Lichtemberg; comte de Flandres et de Hainau, de Namur; marquis du Saint Empire et seigneur de Malines. A religieuses personnes, Nos chères et bien-aimées, la prierre, religieuses et couvent de l'abbaye de Soleilmont, ordre de Cistcaux, en Nostre pais et comté de Namur. Salut et dilection. Comme à Nous affiert et appartient d'avoir soigneux égard, que les prélatures, abbayes et prieurés et autres premières dignités, étant en Nostre dit pais et comté de Namur, soient pourveues des gens catholiques, de bonne vie et conversation, pour les entretenir et conserver en bonne et chrétienne religion; et que par indult apostolique, droit de patronage, regale et autrement, Nous compete et avons droit de nommer auxdites prelatures et autres dignités, quand elles vaquent, personnes suffisantes idoines et à Nous agréables, et il soit qu'étant, par le trépas de Isabelle Wolff, votre dernière abbesse, ladite abbaye présentement vacante, Nous avons fait informer de l'idoneité et capacité des religieuses d'icelle, entre lesquelles Nous a été présentée dame Joseph Stainier, religieuse de laditte abbaye. Savoir vous faisons que, pour le bon rapport 'qui fait Nous a esté de sa

personne et de ses sens et conversation, Nous l'avons dénommée et dénommons, par ces présentes, a laditte abbaye de Soleilmont; vous consentons et requérons que, procedantes à l'élection de votre nouvelle et future abbesse, vous élisiez et acceptiez a icelle dignité laditte Joseph Stainier, comme personne a ce capable et a Nous agreable; a laquelle consentons et permettons de pouvoir sur ce obtenir de Notre Saint Père le Pape, de l'évêque diocésain ou autre supérieur, telles bulles apostoliques et provisoirs de confirmation qu'il appartiendra, et icelles mettre a deue exécution; et au surplus, prendre et apprehender la vraye, réelle et actuelle possession de laditte abbaye, ensemble des droits, fruits, profits, revenus et emoluments d'icelle, pour doresnavant la tenir, regir et administrer, tant au spirituel qu'au temporel, en ce gardées et observées les solemnités en tel cas requises et accoustumées. Si donnons en mandement à Nos très chers et feaux les chefs et président et gens de Nos privé et grand conseils, président et gens de Notre conseil à Namur, et a tous autres Nos justiciers, officiers et sujets, a qui ce regardera, qu'a vous en ce que dit est ils assistent, si besoin en avez; et en outre, fassent, souffrent et laissent laditte Joseph Stainier de cette Notre présente nomination, accord et consentement plainement et paisiblement jouyr et user, cessans tous contredits et empeschement au contraire. Car ainsi Nous plait-il. Donné a Compeigne, le douze décembre, mille sept cent et douze.

M. EMANUEL.

ARCHIVES.

Lettre non datée, adressée par Dame Josèphe Stainier au comte de Berghes, prince-évêque de Liège (1). Elle expose que les commis de Châtelet, contrairement aux anciennes coutumes, empêchaient la sortie libre du pays de Liège et l'entrée dans le comté de Namur des grains que l'abbaye recueillait pour son usage sur sa cense de Fontenelle, située sous la juridiction des deux pays. Il en était de même de quelques muids de grains provenant du cruys du monastère dans le pays de Liège. Elle supplie son Altesse d'ordonner ce qu'elle jugera équitable pour éviter tout inconvénient.

Une supplique analogue est adressée par l'abbesse aux fermiers généraux de Sa Majesté Impériale et Catholique aux Pays-Bas.

La cense de Fontenelle devait, au chapitre de St.-Feuillin à Fosse, une rente de 40 muids d'épeautre et de 20 muids d'avoine. Une lettre sans date de l'abbesse Josèphe Stainier adressée au chapitre, expose qu'à la suite de la sécheresse de l'année précédente, son fermier n'a recueilli qu'une demi-dépouille de mar-sage (2) et un quart de foin, et demande qu'une réduction proportionnelle de la rente soit accordée. Une note peu révérencieuse inscrite sur la copie dit: « Ces grands coquins ont accordé *nil* pour apostille.

3 avril 1713. Jean Bourlot, bourgeois de Charleroi, et Catherine Martha, son

(1) Georges-Louis de Berghes, prince-évêque de Liège, 1724-1744.

(2) Grains qui se sèment en mars.

épouse, avaient versé à l'abbaye de Soleilmont, le 13 mars 1697, 1116 florins, ce qui revient à 62 fl. de rente. De son côté, l'abbaye donna, en engagère, le 8 mars 1710, diverses pièces de prairie et de terres mouvantes de Dampremy et une mouvante de Charleroi, en déduction de 40 fl.; et en compensation des 22 fl. restant des rentes hypothéquées à Charleroi. Par un nouvel arrangement du 3 avril 1713, en compensation de 36 fl. de rente, les terres furent cédées, à perpétuité, à Jean Bourlot qui désormais payerait une rente de 4 fl. au monastère. Le capital des 26 florins de rente restant de 62 fut remboursé par l'abbaye le 30 juillet 1715.

Voir *Livre censier de l'abbaye de Soleilmont*, p. 10, n° LIII.

15 janvier 1714. Dom André Lebon, receveur de l'abbaye, par commission de l'abbesse, arrente à Grégoire Desneux, demeurant à Mont-Saint-André, un bonnier de prairie situé à Geest-Gerompont, provenant de Dame Ursule Denis et de sa mère, pour 9 florins de rente irrachetable.

Vr *Livre censier* p. 32, n° CCXCIII.

27 avril 1714. Joseph Berlier, époux de Philippine Cloos, veuve en premières noces de Jacques Crame, vend à l'abbaye de Soleilmont 50 pattars de rente provenant du dit Jacques Crame, et faisant partie d'une rente de 10 fl. hypothéquée sur des biens appelés le Bois des Dames à Rensart. Le reste de cette rente, 7 1/2 fl., était déjà en possession de l'abbaye.

5 juin 1716. Dom André Lebon, pour le monastère de Soleilmont, et Robert Duchesnoy, Juré pour la ville de Fleurus, déclarent devant, la haute cour de cette commune et franchise, que, de commun accord, en présence du maieur et des échevins, et par le ministère de Pierre Hans, mesureur juré, ils ont fait placer en ligne droite les bornes délimitant les bois de l'abbaye et ceux de la commune. Sous les bornes « des morceaux de pot cassé ont été mis en signe de vérité ».

L'abbesse et les religieuses de Soleilmont avaient depuis longtemps acquis environ 3 bonniers de la commune de Gilly, qui étaient incorporés à leur monastère; elles s'adressèrent à l'abbé et au couvent de Lobbes pour que cette terre fut déchargée du droit de dime, offrant de chanter annuellement un obit ou anniversaire pour le repos de leurs bienfaiteurs. La demande fut favorablement accueillie le 1^{er} décembre 1716, à la condition que toutes les fois qu'elle en serait requise, l'abbaye produirait la preuve d'avoir acquitté sa nouvelle obligation. Le curé de Gilly, P. J. Motquin, souscrivit à la grâce accordée aux dames, le 12 mars 1717.

22 septembre 1717. François Fasmant, marchand à Châtelet, ayant payé les arriérés et compensé les frais de procédure, est admis par les dames de Soleilmont à lever la saisine des biens occupés par Florence Drion, veuve du capitaine Destraux, faite pour défaut de paiement de la rente de 56 fl. 13 sols, 8 deniers, dont était chargée la propriété dite l'Escaille.

25 avril 1718. Michel Fasmant purge de même une rente de 14 florins 2 1/2 pattars.

Livre censier, p. 22, n° CXCI et p. 22, n° CXCV.

Nous, dame Joseph Stainier Abbessse du monastere de Soleilmont, avons commis et autorisé, comme par cette Nous commettons et autorisons le s^r Philippe de Limborgh pour agir de nostre parte faire et besoigner tout ce quil conviendra contre la Dámelle Relictes de feu le s^r Jean Jacque a la Cour de Montigny sur Sambre au sujet d'une rente de quatorze florins et deux patars et demy relativement a l'action contre icelle intentee appartenante audit monastere, promettant d'avoir pour agreable et irrevocable tout ce que serat par ledit Constitué dans laditte cause fait geré et exploicté en cet esgard tout comme si ledit monastere en personne y estoit, avec pouvoir un leurs Noms de Ratifier tous escripts tant positives que negatives, comme elles ratifient tous besognes ja fait et a faire en Confirmation de quoy avons cette sousigné muny de nostre Cachet Abbatial fait ce vingt deux Janvier Dixsept Cent et Dixsept

Dame Joseph Abbessse.

5 juillet 1718. Par acte passé au château de Farciennes, l'abbaye fait un échange de terrains avec les sieurs Emmanuel, Charles et Philippe et la demoiselle Isabelle Laloux. L'abbaye cède à la famille Laloux 4 1/2 bonniers de prairie situés sous Fleurus près de leur cense, appelée le bosquet de Lambusart et Fontenelle; le second contractant transporte au monastère: le pachtis, appelé du Sire, contenant 9 mesures, sous Fleurus, 1/2 bonnier de prairie, au lieu appelé le Ban de Fleurus, 12 florins de rente sur une propriété de l'abbaye à Farciennes et une mesure de terre sous la même juridiction de Farciennes.

28 septembre 1718. Dom Bruno Mareschal, en vertu de la commission de l'abbessse et de la communauté de Soleilmont et du consentement de l'abbé d'Alne, arrente pour 3 muids de blé, à Simon Durant, maieur de Wangenies, 6 bonniers, une mesure, moins 10 verges, de terre labourable ou onze pièces mouvantes des Juridictions de Wangenies et de Heppignies. L'acquéreur paya à l'agent de l'abbaye le capital de 14 fl. de rente, soit 224 florins.

Livre censier de l'abbaye de S. p. 40 n° CCCLXXXVI.

1718. Dénombrement des terres que les dames de Soleilmont ont aliénées, prises de la masse de leurs biens qui doivent cens à l'abbé de Lobbes, suivant le dernier cartulaire.

1719. Liste des différents cens seigneuriaux dus à l'abbaye de Lobbes par les dames de Soleilmont sur leurs biens à Gilly. La somme totale monte à 19 patards 1 1/2 denier. Quittance de 14 fl. 6 patards fut donnée par le receveur des religieux de Lobbes, à Gilly, le 19 novembre, 1720, pour les années 1706 et suivantes jusqu'à l'année 1720.

Livre censier, p. 44 n° CDLXXXIV.

9 septembre 1719. L'abbessse de Soleilmont se déclare prête à recevoir 348 florins offerts par la commune de Gilly pour désengager le droit de banalité pour pâturage que ceux de Gilly possédaient après la première herbe levée sur certaines prairies appartenant à l'abbaye et situées sous la juridiction de Gilly, lequel droit avait été engagé pour la dite somme, le 31 août 1694. Il est cependant requis que la commune remplisse les conditions spécifiées dans l'acte d'engagement.

Un nouvel accord est fait à ce sujet, le 27 septembre de la même année, entre les dames Thérèse et Joséphe, discrètes de l'abbaye, au nom de la communauté, et les sieurs Antoine Sensie et Lambert Mignolet, bourgmestre de Gilly, au nom de cette commune. L'engagement continuera tant que d'autres propriétés de la commune tenues par l'abbaye, dans les mêmes conditions, ne seront pas désengagées, à la condition que les dames payeront, aussi longtemps qu'elles jouiront des regains, toutes les tailles dont les dites prairies pourraient être cotisées. L'accord fut ratifié par la dame abbesse Joséphe Staignier le 6 février 1720.

Livre censier, p. 43. n° CDLXVIII, 3°.

15 janvier 1720. Dom Bruno Mareschal receveur de l'abbaye de S., dûment autorisé, cède à Lambert Orban, épouse de Anne Jenne Hanquart, et à Anne Marie Hanquart, une mesure naguère brûlée avec le jardin attenant et le pré appelé le Marêt, situés à Farciennes, moyennant une rente annuelle de 6 florins de Liège, et l'obligation pour l'acquéreur de reconstruire la maison. L'abbaye s'engage à fournir du bois pour la reconstruction.

Livre censier, p. 14, n° XCV.

6 avril 1723. Déclaration de l'huissier d'armes, Paul François Pasquet, devant la cour de Marbais. En vertu de la sentence du 26 février portée par le conseil de la province en faveur du chapitre de Ste-Gertrude, à Nivelles, il a fait saisine, le 1^{er} avril, de deux pièces de terre, à Marbisaux, à défaut de paiement des arriérés d'une rente de 2 muids de seigle et de 2 muids de froment, due par le comte de Balastre.

1723-1724. Notes incomplètes au sujet d'un procès pour défaut de paiement de 6 fl. 3 sols de rente, intenté par le pasteur de Ransart à différentes personnes représentant Jean le Leup, qui appellent en garantie l'abbaye de Soleilmont.

22 février 1723. Transaction entre Philippe de Limbourg, prélocuteur au nom de l'abbaye de Soleilmont et Pierre Pechir.

Dans une cause intentée par l'abbaye devant les échevins de Liège pour obtenir paiement d'une rente de 47 1/2 patards, les frais s'étaient élevés à 94 fl. 3 pat. 6 den. En raison de ces frais, Pechir fut autorisé par la cour de Hansinne de faire arrêt sur une rente de 8 fl. arriérée de 10 termes, et due aux dames de Soleilmont par les représentants de feu Jacques Massart. Ceux-ci payèrent en partie, l'abbaye acquitte le surplus des frais, Pechir leva l'arrêt, de façon que l'abbaye rentrât en jouissance de sa rente de 8 fl.

Probablement, il s'agit de la rente dont il est question dans le *Livre censier*, p. 24, n° CCXIII.

16 juin 1725. Déclaration de Jean Delvaux, maître maçon à Châtelineau, par laquelle il atteste qu'étant au service de l'abbaye de Soleilmont en 1682, il a reconstruit, sur les anciens, fondements la muraille de l'enclos depuis l'endroit, communément appelé le Trou des chiens, par où découle l'eau venant du moulin, non sur les communaux de Gilly, nommé le trieu Margot, mais le long de ce trieu jusqu'au coin de la muraille arrivant au vivier.

On peut supposer que la déclaration fut donnée à l'effet de déterminer la situation de l'abbaye respectivement à la commune de Gilly.

3 juin 1726. Au nom des dames de Soleilmont, leur agent, Dom Etienne Caraffa, fait contrat avec Jean Jacques Zicq, maître maçon, et Michel Lefebvre, maître charpentier, pour la reconstruction de deux petites maisons, situées en la rue de Châtelet, à Fleurus, qui ont été brûlées dans l'incendie de 1724, et saisies par l'abbaye des mains de François Joseph Moittemont, faute de payement de 7 florins de rente.

Novembre 1726. Mesurage par Pierre F. Hans, arpenteur juré à Gosselies, de toutes les terres et prairies de la cense de la Bénite-fontaine, appartenant aux dames de Soleilmont, tant sous la juridiction de Heppignies que sous celles de St.-Amand, Fleurus et Wangenies.

1726. Dénombrement 1^o des bois appartenant à l'abbaye avec leurs bornes et contenance, 2^o des bâtiments, jardins et prairies, 3^o Limites des trois juridictions de Fleurus, de Gilly et de Châtelineau sur lesquelles l'abbaye est assise, 4^o propriétés de l'abbaye sur ces trois communes.

1730. Document incomplet relatif à une location de terrains saisis à Gilly.

D'après une consultation, non datée, mais qui est évidemment postérieure à l'année 1730, les propriétés saisies consistaient en 17 1/2 bonniers de terre et 3 de prairie, et la rente du chapitre de Nivelles valait 2 muids de froment et 5 de seigle ; sur les mêmes propriétés, l'abbaye de Soleilmont avait une rente de 2 muids de froment et 2 de seigle. L'acte détermine la part des propriétés et de la somme de 380 florins 13 sols 6 deniers perçue par le chapitre de Nivelles, depuis 1723 à 1730, qui revient respectivement aux deux communautés ; l'abbaye de Soleilmont aurait en terre 6 bonniers 2 journaux, 77 verges ; en prairies, 1 bonnier, 58 verges ; en argent 317 fl. 13 sols 11 1/3 deniers ; le chapitre, en terre, 10 bonniers, 3 journaux, 2 verges ; en prairies, 1 bonnier, 3 journaux, 41 verges ; en argent 512 fl. 19 s. 18 2/3 den.

Livre censier, p. 29, n^o CCLXXI.

Cfr. l'analyse des archives du temps de Dame Humbeline de Bavay.

4 mai 1714. Par diplôme daté de Saint-Cloud le 4 mai 1714, Maximilien Emmanuel de Bavière permet à Gédéon Desandrouin, seigneur de Heppignies, de réunir, en un seul fief, diverses portions du bois (65 bonn. 2 journ., 27 verges), appelé le Long-bois, et la seigneurie foncière, sous la juridiction de Gilly.

Diplôme sur parchemin muni du sceau de cire rouge.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIMANCHE 3 FÉVRIER 1901.

La séance s'ouvre à une heure, dans le local de la bibliothèque de l'Académie royale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. le chanoine van Caster, *président*.

Sont présents: MM. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, *vice-président*; Theunissens, *trésorier*; baron de Vinck de Winnezeele, *secrétaire*; Fernand Donnet, *bibliothécaire*; P. Cogels, Errera, chanoine van den Gheyn et Bergmans, membres titulaires.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 1900 est lu et approuvé sans observations.

Pour la place de membre titulaire, trois candidatures sont discutées et inscrites pour être soumises au poll de la prochaine séance.

Cinq candidatures sont admises pour les places de membres correspondants régnicoles:

M. de Trooz, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique est proclamé membre d'honneur et M. Frédégand Cogels, gouverneur de la province d'Anvers, membre honoraire régnicole.

La séance est levée à 1 1/2 heure.

Le Secrétaire ff.,
FERNAND DONNET.

Le Président ff.,
Chanoine REUSENS.

SÉANCE ORDINAIRE DU DIMANCHE 3 FÉVRIER 1901.

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, dans les locaux de la bibliothèque de l'Académie Royale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. le chanoine van Caster, *président*; sont présents: MM. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, *vice-président*; baron de Vinck de Winnezele, *secrétaire*; Theunissens, *trésorier*; Fernand Donnet, *bibliothécaire*; Cogels, Errera, chanoine van den Gheyn, Bergmans, membres titulaires; L. Blomme, comte Le Grelle, Victor van der Haeghen, R. P. van den Gheyn, van der Ouderaa, Stroobant, membres correspondants régnicoles; se sont excusés: MM. le président Blomme, Soil, Hymans, chanoine Reusens, Matthieu et van Wint.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 1900 est lu et approuvé sans observations.

MM. le comte Lair, Héron de Villefosse et abbé Grob écrivent pour remercier l'Académie des promotion et nominations dont ils ont été l'objet.

La Société nationale académique de Cherbourg sollicite la participation de l'Académie à la souscription destinée à l'achat d'un souvenir qui sera offert à son président jubilaire M. le commandant Jouan. La compagnie regrette que des décisions prises antérieurement ne lui permettent pas de répondre favorablement à cette demande.

La Société scientifique et littéraire du Luxembourg qui a été chargée de l'organisation de la XV^e session de la Fédération archéologique de Belgique, annonce que le Congrès annuel s'ouvrira à Tongres, le 4 août prochain, et sollicite le concours de toutes les sociétés fédérées pour la rédaction du questionnaire.

M. le chanoine van Caster dont le mandat est expiré, remercie l'assemblée de la confiance qui lui a été accordée. Il regrette que la réunion publique du mois d'octobre n'ait pu être organisée. Il remet ses pouvoirs à M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck. Celui-ci, après avoir rendu hommage au zèle et à la science de son prédécesseur, donne lecture d'un travail consacré aux reliures flamandes du xv^e siècle. Il fournit d'abondants détails sur le passé de cette industrie artistique et énumère, en les caractérisant tous, les centres de production qui existaient dans nos provinces avant le xvi^e siècle. Cette communication sera imprimée dans les Annales.

MM. Cogels et Siret font rapport sur une notice archéologique envoyée à l'Académie par M. Doudou de Seraing, et concluent que l'intérêt en est trop local pour en permettre l'impression dans les publications de l'Académie. Ces conclusions sont ratifiées.

M. De Ceuleneer n'ayant pu achever son travail sur les inscriptions relatives aux dieux de la Gaule Belgique, le communiquera dans la prochaine séance.

M. Errera résume la vie de Léonard de Vinci et s'occupe spécialement de l'académie que, suivant certains auteurs, il aurait fondée à Florence. Il passe en revue les arguments qui militent pour et contre la création de cette institution artistique, et conclut à sa non existence.

L'impression de l'étude de M. Errera dans les Annales est votée.

Empêché de se rendre à Anvers, M. le président Blomme donnera connaissance dans la prochaine séance de la biographie qu'il a consacrée au comte de Marsy.

Vu l'heure avancée le compte rendu analytique des publications parvenues à l'académie, rédigé par M. Fernand Donnet, ne sera pas lu et paraîtra dans le Bulletin.

M. Fernand Donnet donne lecture d'une notice nécrologique sur M. Albrecht De Vriendt. Il est décidé qu'elle sera insérée dans le Bulletin.

Le premier dimanche d'avril étant celui de la fête de Pâques, la prochaine réunion aura lieu le dimanche 31 mars.

Le séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président ff.,
Chanoine REUSENS.

Rapport du Secrétaire sur les travaux de l'année 1900.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous faire, en ma qualité de secrétaire et conformément à l'article 26 des statuts, le rapport annuel sur les travaux de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique pendant l'exercice 1899-1900, et sur les événements, changements et mutations qui s'y sont produits.

Le règlement prévoit six séances réglementaires. Cette prescription n'a pu être rigoureusement observée, et la séance du mois d'août a dû être supprimée.

L'Académie a donc tenu cinq séances, cette année, les 3 décembre, 4 février, 1^{er} avril, 10 juin et 7 octobre.

Il n'y a eu que trois séances extraordinaires des membres titulaires, l'Académie ayant admis, sur la proposition du bureau, le principe que la répétition de ces séances n'était pas un avantage, et décidé que la dernière séance annuelle serait consacrée à la liquidation des vacatures qui se seraient produites pendant l'exercice.

En concordance avec le règlement, l'Académie propose les candidatures à la séance de décembre, les discute à celle de février, et procède au vote à celle d'avril.

Sauf les cas d'urgence, il n'y aura donc pas de séances extraordinaires en juin, août et octobre.

A la séance extraordinaire du 3 décembre 1899, furent déposées des propositions de candidatures à deux places de membres titulaires et à deux places de membres correspondants. Il y fut procédé aussi à la nomination d'un vice-président pour 1900. Le mandat de bibliothécaire fut renouvelé à M. Fernand Donnet et la série des conseillers sortants en 1899, fut réélue.

A la séance extraordinaire du 4 février, eut lieu la discussion des candidatures aux places ouvertes et à celle du 1^{er} avril, vos votes nommèrent aux deux places de membres titulaires, MM. Paul Bergmans

et van Even. MM. l'abbé Laenen et van der Haegen furent nommés membres correspondants régnicoles.

Pendant l'année écoulée, l'Académie a eu à déplorer la perte de deux de ses membres titulaires, MM. Emile Varenbergh et Albrecht de Vriendt; de deux de ses membres correspondants, MM. Frésart et Poswick, et d'un de ses membres honoraires, M. le baron Auguste de Maere d'Aertrycke, ainsi que de M. le comte de Marsy, membre honoraire étranger.

Le vide laissé par nos collègues défunts est grand et l'Académie sera unanime à déplorer ces pertes. Par mon organe elle tiendra à déposer un solennel hommage sur ces tombes à peine fermées et à envoyer un dernier souvenir à ces savants, à ces amis qui ont, avec tant de zèle, collaboré à ses travaux.

Que la miséricorde du Seigneur leur réserve, dans l'autre vie la récompense de leurs mérites et de leurs vertus.

L'Académie a procédé le 3 décembre au renouvellement annuel de son président. M. le chanoine Van Caster, vice-président en 1899, devant s'installer au fauteuil de la présidence, les suffrages des Académiciens se sont portés sur le nom de M. le vicomte de Ghellinck-Vaennewyck, qui dirigera, avec la haute compétence que nous lui connaissons, les travaux académiques pendant la première année du siècle nouveau.

MM. Theunissens, Donnet et baron de Vinck, continuent, grâce à vos suffrages, à occuper, respectivement, les fonctions de trésorier, de bibliothécaire et de secrétaire.

La séance du 3 décembre 1899 a été remplie par les rapports annuels des membres du bureau, par une communication de M. De Vlaminck sur *le Siège de Termonde en 1667*, par une lettre de M. le président Schuermans sur la *Châsse des XXXVI Saints et Sainte Julienne de Cornillon*, et par une communication de M. Germain de Maily, sur une *Représentation présumée de Jeanne d'Arc, sur une plaque de foyer en fonte*.

Au 4 février, deuxième séance, où a eu lieu l'installation de M. le chanoine Van Caster, comme président annuel.

Notre savant président y donna lecture de son discours inaugural et d'un travail intitulé : *Les appareils d'éclairage au Moyen-Age et à la Renaissance*. Le R. P. van den Gheyn communiqua : *Une lettre inédite de Marguerite d'Autriche (1514)* et M. Napoléon de Pauw nous parla de la *Reproduction des textes anciens*.

Dans la séance du 1^r avril, M. le vicomte de Ghellinck nous parla des *Ex-Libris belges*. M. Soil communiqua ses *Impressions d'un voyage à Constantinople*, et M. de Pauw envoya une note pour appuyer les principes de la Commission royale d'Histoire en matière de reproduction de textes anciens.

Le 1^r juin fut une séance mémorable : sur la proposition du vicomte de Ghellinck, vice-président ff. en l'absence du président, empêché, il fut voté, avec acclamation, que l'Académie, prenant sa part de l'allégresse du pays, à la nouvelle des fiançailles de S. A. R. le Prince Albert de Belgique, enverrait une adresse de félicitations à LL. MM. le Roi et la Reine, à LL. AA. RR. le Comte et la Comtesse de Flandre. Cette marque de loyalisme fut appréciée au palais de Bruxelles, et une lettre du secrétaire des commandements de S. A. R. le Comte de Flandre, en date du 15 juin 1900, vint exprimer aux membres de l'Académie, combien LL. AA. RR. étaient sensibles à ces félicitations.

Nous fûmes ensuite tous heureux d'adresser nos compliments à notre vénéré président, à nos chers collègues Hymans, Van Wint, Bilmeier et Soil, promus ou nommés dans l'Ordre de Léopold. Ces distinctions sont une sanction officielle de la valeur de nos membres et de la considération dont ils jouissent en haut lieu.

M. Paul Bergmans entretint ensuite l'assemblée de ses *Variétés musicologiques* et M. Edmond Geudens nous donna lecture de la 5^e suite de son travail sur le *Théâtre, institution de bienfaisance*.

La séance du mois d'août n'eut pas lieu.

Celle du 7 octobre eomprit : un important mémoire de M. Louis Siret, intitulé : *Nouvelles découvertes archéologiques en Espagne*.

Une lecture de M. Fernand Donnet relative à *Quelques lettres inédites*

concernant Hélène Fourment, femme de Rubens, avec communication des pièces authentiques, et enfin une dissertation de M. le chanoine président, affirmant que, dans les monuments du moyen-âge, les peintures murales n'étaient pas exécutées d'après un plan d'ensemble conçu par l'architecte de l'œuvre.

Ce travail amena une réponse de M. Helbig, de MM. van den Gheyne et Donnet, à la suite desquelles intervint une décision de l'Académie de reprendre et continuer la discussion dans une séance ultérieure.

Dans le courant de l'exercice, l'Académie a publié: le tome III, 1^r et 2^e fascicules de l'ouvrage *Numismatique* de M. Alphonse de Witte, in-4^o; les 3^e et 4^e livraisons du tome III des *Annales*, format in-8^o, les fascicules VII, VIII et IX du *Bulletin*, 5^e série des *Annales*.

Voilà, Messieurs, un résumé aussi exact que possible des travaux de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, pendant l'année écoulée. Au nom du bureau, je remercie les auteurs des diverses communications, de leur zèle et de leur dévouement. J'espère que l'appel que j'adresse aux membres, pour obtenir leur concours de plus en plus actif, sera entendu et je fais les vœux les plus ardents pour que le siècle qui commence ouvre une ère de prospérité nouvelle à notre savante et chère compagnie.

Le secrétaire,
BARON DE VINCK DE WINNEZEELE.

Rapport du Trésorier.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur la situation financière de l'Académie pour l'année 1900.

Le compte de l'exercice précédent elôturait avec un boni de fr. 521,95

Cet encaisse s'est accru des recettes suivantes faites au courant de l'année :

1° Subsidés de l'Etat, de la Province et de la Ville (1200 + 600 + 600)	»	2 400,—
2° Intérêts du fonds de réserve	»	522,38
3° Abonnement des membres aux publications de l'Académie	»	957,32
4° Vente de publications en dehors des abonnements.	»	174,50
		<hr/>
Total des recettes.	fr.	4 576,15

D'autre part les dépenses faites se répartissent comme suit :

1° Traitement du greffier	fr.	400,—
2° Frais d'envoi de correspondances et de publications	»	29,32
3° Débours pour le service de la bibliothèque	»	74,17
4° Assurance de la bibliothèque.	»	9,50
5° Frais de recouvrement de quittances	»	13,85
6° Reproduction de vues photographiques	»	139,77
7° Gratification annuelle au concierge du local	»	20,—
8° Somme souscrite par l'Académie à la souscription nationale à l'occasion du mariage de S. A. R. le prince Albert de Belgique	»	25,—

A reporter	fr.	711,61	4 576,15
------------	-----	--------	----------

Report fr.	711,61	4 576,15
9 ^o Compte de l'imprimerie V ^o De Backer pour l'année entière.	» 3 473,61	

Ce compte comprend une somme de fr. 374,05 pour frais de port des publications aux membres, et pour clichés photographiques.

Total des dépenses fr. 4 185,22

BALANCE :

Montant des recettes	fr. 4 576,15
» » dépenses	» 4 185,22
soit un excédent de recettes de	<u>fr. 390,93</u>

Il s'en suit de cet exposé que nos ressources y compris les subsides que le Gouvernement, la Province et la Ville veulent bien nous allouer, nous ont permis de faire face à toutes les dépenses de l'année, et même d'assurer un compte de fr. 433,15 pour l'impression de 198 pages de l'ouvrage de notre collègue M. Alph. Goovaerts dont la maladie l'empêche de continuer la publication. Aussi, bien que le solde du présent compte soit inférieur à celui de l'année dernière, pouvons-nous considérer la situation financière de l'Académie comme très satisfaisante.

Anvers, le 2 décembre 1900.

Le trésorier de l'Académie,
L. THEUNISSENS.

Rapport du Bibliothécaire.

MESSIEURS,

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire. L'état prospère de notre bibliothèque me dispensera de vous procurer de longs détails sur son existence pendant l'année qui va finir. Les échanges se sont régulièrement opérés avec toutes les sociétés correspondantes. De nouvelles relations ont été créées avec *The royal historical Society*, et *The royal archæological Institute* de Londres, ainsi qu'avec la *Revista de Archivos, bibliotecas y museos* de Madrid. Les auteurs se sont plu en grand nombre à faire hommage à notre compagnie des ouvrages historiques ou archéologiques qu'ils faisaient éditer. Du reste le compte rendu analytique que régulièrement je vous présente, vous fait connaître le résumé des publications que je crois le mieux à même de vous intéresser.

Enfin, un don important d'ouvrages provenant de la bibliothèque de feu M. le chevalier de Burbure est venu compléter de façon fort sensible les collections bibliographiques de l'Académie.

Le Bibliothécaire,
FERNAND DONNET.

Depuis la dernière séance la bibliothèque a reçu les envois suivants.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

FERNAND DONNET. Les derniers fidèles de Marie Stuart.

ERNEST DOUBOU. Etude sur les cavernes d'Engis.

Id. Station préhistorique de Chokier.

Id. Les cavernes de Chokier.

Id. La station préhistorique d'Ampsin.

COMTE DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE. Notes historiques et généalogiques sur la commune d'Aymeries et la famille d'Aymeries dites d'Aumerie.

- PAUL BERGMANS. Variétés musicologiques.
FERNAND DONNET. Compte rendu analytique. Décembre 1900.
PRUDENS VAN DUYSSE. De rederijkkamers in Nederland.
JOZEF JACOBS. Vormleer van het Oudfriesch werkwoord.
CORNELISSEN ET VERVLIET. Idioticon van het Antwerpsch dialect. III.
FERNAND DONNET. Albrecht De Vriendt. Biographie.
 ID. Compte rendu analytique des publications. Février
 1901.
J. HELBIG. Réponse à la conférence de M. le chanoine Van Caster.
I. VAN SPILBEECK. Le bienheureux Waltman, premier abbé de St.-Michel
 à Anvers.
L. MAETERLINCK. Roger vander Weyden et les « Ymaigiers » de
 Tournai.
TANDEL ET DELEUZE. Nos réponses à M. Godefroid Kurth.

2° ECHANGES.

- BRUXELLES. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts
 de Belgique.
 Annuaire. 67^e année.
 Bulletin. 1900, n^o 12 et 1901, n^{os} 1 et 2.
GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
 Inventaire archéologique. Fascicule XX.
 Annales. Tome IV, 1^r fascicule.
 Bulletin. 9^e année, n^{os} 1 et 2.
BRUXELLES. Annales de la Société d'archéologie. Tome XIV, livraisons
 3 et 4.
 Annuaire 1901.
 ID. Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique.
 Tome XIV, n^o 11 et tome XV, n^o 1.
 ID. ID. Mémoires couronnés et autres mémoi-
 res. Tome XV, 7^e fascicule.
LIÈGE. Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.
 Tome XII, 2^e partie.
MALINES. Cercle archéologique.
 Bulletin. Tome X.

- LIÈGE. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. Tome XXIX,
2^e livraison.
- BRUXELLES. Les missions belges de la compagnie de Jésus, 3^e année,
n^{os} 2 et 3.
- ID. La Gazette numismatique.
5^e année, n^{os} 5 et 6.
- GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde.
Jaarboek 1900.
Verslagen en mededeelingen. 1900. Juli-December.
- VERVIERS. Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.
Bulletin périodique. Volume II, n^{os} 17 et 18.
- ANVERS. Société royale de Géographie. Bulletin. Tome XXIV, 4^e livrai-
son et tome XXV, 1^e livraison.
- ENGHIEN. Annales du Cercle archéologique. Tome VI, 1^e et 2^e livraisons.
- LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la
Belgique. 2^e série, tome XII, 4^e livraison.
- BRUXELLES. Revue belge de numismatique. 57^e année, 2^e livraison.
- ID. Société royale belge de Géographie. Bulletin. 25^e année, n^o 1.
- ANVERS. Ons Volksleven. 12^e jaargang, 8^e, 9^e en 10^e afleveringen.
- BRUXELLES. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.
39^e année, n^{os} 3 et 4.
- LUXEMBOURG. Ons Hemecht. 7 jahrg., 2 et 3 heft.
- UTRECHT. Historisch genootschap. Bijdragen en mededeelingen.
21^e deel.
Werken. N^{rs} 52 en 61.
- RYSWYCK. Algemeen nederlandsch familieblad. XIV^e jaarg. n^{rs} 1 et 2.
- PARIS. La correspondance historique et archéologique. 8^e année, n^{os} 85
et 86.
- LILLE. Annales du comité flamand de France. Tome XXV.
- PARIS. Polybiblion.
Partie technique. Tome XCIII, 2^e et 3^e livraisons.
Partie littéraire. Tome XCI, 2^e et 3^e livraisons.
- POITIERS. Bulletin de la Société des antiquaires de l'ouest. 2^e série,
tome VIII, 3^e trimestre.
- PÉRIGUEUX. Bulletins de la Société historique et archéologique du
Périgord.
Tome XXVIII, 1^e livraison.

- DUNKERQUE. Union Fauconnier.
Bulletin. 3^e année, tome III.
- LILLE. Commission historique du département du nord.
Bulletin. Tomes 15, 22, 23 et 24.
- ARRAS. Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts.
Tomes XXX et XXXI.
- PARIS. Musée Guimet.
Petit guide illustré.
Revue de l'histoire des religions. Tome XLII, n^{os} 1 et 2.
- ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin.
Tome XII, n^o 168.
- ARRAS. Commission départementale des monuments historiques du Pas de Calais.
Bulletin. Tome II, IV^e livraison.
Mémoires. Tome II, II^e livraison.
Statistique monumentale. Tome III, 13^e livraison.
- BEAUNE. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature. Mémoires.
Années 1898 et 1899.
- PARIS. Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin archéologique. Année 1900, 1^e et 2^e livraisons.
Bulletin historique et philologique. Année 1899, n^{os} 3 et 4.
Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques.
Année 1899.
- TOULOUSE. Société archéologique du midi de la France.
Bulletin, série in-8^o, n^{os} 25 et 26.
- GRENOBLE. Bulletin de l'Académie delphinale. 4^e série, tome 13.
- CAMBRAI. Mémoires de la société d'émulation. Tome LIII.
- DUNKERQUE. Mémoires de la société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 33^e volume.
- EVREUX. Recueil des travaux de la société libre de l'agriculture, sciences, arts et belles lettres de l'Eure. V^e série, tome VII.
- CHERBOURG. Mémoires de la société nationale académique. 1897-98.
- SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique. 49^e année, 3^e fascicule.
- BESANÇON. Mémoires de la société d'émulation du Doubs. 7^e série, 4^e volume.

- LONDRES. Royal archæological institute of Great Britain and Ireland.
The archæological journal. Volume LVII, n° 228.
- Id. Transactions of the royal historical Society. Volume XIV.
- ROME. Notizie degli scavi di antichità comunicate alla R. Accademia dei
Lincei.
Settembre, Ottobre et Novembre 1900.
- STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse
Alsace.
Bulletin mensuel. Tome XXXV, fascicules 1 et 2 et
tome XXXIV, fascicule 7.
- LEIPZIG. Berichte über die Verhandlungen der Königlich sächsischen
Gesellschaft der Wissenschaften. 1900. IX.
- BONN. Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande.
Heft 106.
- IENA. Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und Altertums-
kunde.
11^e Band, heft 2, 3 et 4. 12^e band, heft. 1.
Regesta diplomatica nec non epistolaria historiæ thuringiæ.
2^e band.
- ZAGREB. Vjestnik kr. hrvatsko-slavonsko-dalmatinskog zemaljskog
arkiva. God. III sv. 1.
- U KNIVU. Starohrvatska prosvjeta glasilu hrvatskoga starinarskog
društva. God. V, sv. 3 i 4.
- MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos.
Año III, n^{os} 1 à 12 et Año IV. n^{os} 1 à 11.
- PALMA. Boletín de la Sociedad arqueológica Luliana.
Enero et Febrero 1901.
- BARCELONE. Revista de la asociación artístico-arqueológica Barcelonesa.
Año V, num. 24.
- LISBONNE. O archeologo português.
Vol. V, n^{os} 9 et 10.
- COPENHAGEN. Aarbøger for nordisk oldkyndighed og historie.
II R, 15 B, 3 H.
- BATAVIA. Bataviansch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde.
Deel XLIII, aflevering 1, 2, 3 et 4.

Notulen van de algemeene en directievergaderingen.

Deel XXXVIII, aflevering 2.

WASHINGTON. Smithsonian institution.

Seventeenth annual report of the bureau of american ethnology.

BOSTON. American Academy of Arts and Sciences.

Proceedings. Vol XXXVI, nos 9, 10, 11 et 12.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

ANVERS. Unitas. 8^e année.

TOULOUSE. Librairie Edouard Privot. Catalogue.

BRUXELLES. Institut international de bibliographie. Catalogue des publications.

NANCY. Le bouquiniste lorrain, n^o 26. Sidot frères.

LEIPZIG. Karl. N. Hiersemann. Katalog 252.

BRUXELLES. Louis de Meuleneere. Répertoire annuel des ouvrages sur les Beaux-Arts.

Compte rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque depuis la dernière séance.

MESSIEURS,

Le 17 janvier 1583, Monseigneur François de France, duc d'Alençon, était chassé d'Anvers par les bourgeois de la ville et de nombreux guerriers payaient de leur vie ou de leur liberté la tentative malheureuse de leur chef. Un accord était intervenu deux mois plus tard entre le duc et les Etats, mais le règlement ne s'en faisait pas rapidement. En avril, le prince français réclama avec instance les prisonniers, meubles et papiers qui se trouvaient encore à Anvers. Pour hâter la solution de ces difficultés, le maréchal de Biron partit pour Anvers. Il dépêcha un porteur pour retenir un logis, ne voulant pas habiter en une hôtellerie, car « cela seroyt fort incommode parce que j'ay forse gens et ne pourroient vivre à table d'hoste. » En même temps les Etats Généraux

apprenant que la reine d'Angleterre n'était pas satisfaite de la réception faite au duc d'Alençon lors de sa tentative avortée, s'excusèrent humblement : « Nous avons entendu, écrivent-ils, le marissement que vostre majesté a receu de la desunion qu'elle avait entendue estre advenue entre Monseigneur le duc et nous, ne doubtons qu'Icelle ne se trouvera maintenant appaisée, parceque Dieu nous a donné la grâce d'avoir jà attainct les moiens d'assopir la mémoire de ce qu'estait advenu par un accord provisionel. »

Ces documents et maints autres sont contenus dans le 5^e et dernier volume des *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays Bas*, publiés par MM. Muller et Diegerick sous les auspices de la Société historique d'Utrecht. Ce dernier volume contient les actes datés du 2 avril 1583 jusqu'au 23 juin 1584, treize jours après la mort du duc, quand pour la première fois, la nouvelle de ce décès parvint dans les Pays Bas.

M. d'Aumerie a bien voulu nous envoyer un bel in-quarto dû à la plume du comte du Chastel de la Howarderie Neuvireuil, et intitulé : *Notes historiques et généalogiques sur la commune d'Aymeries et la famille d'Aymeries dite d'Aumerie*.

Parmi ces notes historiques, il y a lieu de signaler celles qui établissent la filiation des premiers châtelains de Mons et la transmission de leur châtellenie à la maison d'Enghien, et celles qui fixent les premiers degrés des maisons de Jauche et de Ligne.

M. le comte du Chastel, malgré le manque de filiation prouvée avant le milieu du xv^e siècle, croit que les d'Aimeries et d'Aumeries sont des cadets de la maison de Ligne. A la fin du xii^e siècle paraissent dans certaines chartes trois frères consanguins, sinon germains : Guillaume de Ligne, Fastré de Dameries et Thierrri de Villers. D'autre part, la famille d'Aymeries porte d'or à la bande échiquetée d'azur et de gueules, prend pour cimier l'écran octogone si caractéristique et a pour cri de guerre : Ligne !

L'activité scientifique dont la *Société d'histoire et d'archéologie de Gand* a déjà donné tant de preuves continue à se manifester de façon fort heureuse dans ses diverses publications. Le dernier fascicule de son bulletin (9^e année, n^o 1) contient différents travaux intéressants.

M. Roersch analyse une correspondance fort curieuse du chartreux gantois Laevinus Aumonius que possède en manuscrit la bibliothèque de

Besançon, Aumonius ou Vander Maude, né à Gand en 1485, et qui mourut en 1556, se fit chartreux et habita successivement les couvents de Roygem, Bois-Saint-Martin, Arnhem, Scheut et une deuxième fois Roygem. Il s'adonna avec passion à l'étude des lettres grecques et latines, recueillit des ouvrages d'érudition, copia même des manuscrits. Son amour de l'étude lui valut à certain moment des persécutions, mais les déboires ne purent ébranler ses convictions religieuses, et il répudia hautement les erreurs luthériennes que certains avaient craint le voir favorablement accueillir. Sa correspondance avec de nombreux savants et des personnages en vue est précieuse pour l'étude des tendances intellectuelles qui régnaient pendant ces années si troublées du xvi^e siècle.

La ville de Gand possédait une institution d'un caractère fort spécial dont M. Victor van der Haeghen vient de faire connaître l'histoire, c'est la communauté des sœurs fileuses. Fondée en 1678, les filles dévotes composant cette association filaient du lin destiné au tissage de la toile, puis installèrent des métiers pour exécuter eux-mêmes ce tissage et celui des serviettes. Les produits de leur industrie étaient fort renommés. Aujourd'hui elles l'ont abandonnée pour ne plus s'occuper que du soin des malades; elles ont toutefois gardé leur ancien nom de *Spinnersen*.

M. Coppieters Stochove continue l'intéressante tâche qu'il avait si heureusement commencée: l'analyse des archives des églises gantoises. Il nous donne cette fois l'inventaire de celle de St.-Martin d'Ackerghem. Les documents de ce genre fournissent aux travailleurs de précieuses indications artistiques ou historiques.

M. le curé Grob a entrepris dans *Ons Hemecht*, organe du *Verein für luxemburger geschichte, litteratur und kunst* une revue des objets possédant une valeur artistique et conservés dans les diverses localités du Grand-Duché. Il décrit dans un premier article les monuments intéressants qui existent à Oberwampach. Cette revue d'objets fort peu connus ne peut qu'offrir de l'intérêt pour ceux qui s'occupent du passé artistique de nos anciennes provinces.

L'historien du vi^e siècle, Grégoire de Tours, a laissé dans ses écrits de nombreuses indications sur la Touraine et l'Auvergne. M. Kurth les met à profit pour reconstituer l'histoire des comtes et des ducs de Tours au vi^e siècle. Son travail a paru dans le bulletin n^o 12 (1900) de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe

des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique. Il réussit à établir la suite non interrompue des huit comtes qui gouvernèrent le comté de Tours depuis le règne de Clotaire (561) jusqu'à celui de Childebart (587-594). Le comté de Tours réuni à celui de Poitiers, était placé sous l'autorité d'un duc. Pendant la même période on ne rencontre les noms que de trois de ces hauts fonctionnaires, ce sont ceux d'Austrapius, de Berulfus et d'Ennodius. Il est à remarquer que ces charges n'étaient pas inamovibles. A l'avènement d'un nouveau roi, tous les fonctionnaires étaient changés et les anciens titulaires se retiraient dans une retraite, parfois seulement temporaire.

MM. de Potter et Fl. van Duyse, éditent dans les publications de la *Koninklijke Vlaamsche Academie* un travail délaissé par feu M. Prudens van Duyse et intitulé: *De Rederijkkamers in Nederland.* M. van Duyse se constitue l'historien des chambres de rhétorique dans les Pays Bas, et après avoir exposé leur composition et décrit leurs règles fondamentales, il examine le rôle que ces sociétés jouèrent au point de vue littéraire et politique, étudie les formes si variées sous lesquelles les confrères faisaient valoir leurs talents d'écrivains et de compositeurs. De nombreux détails sont donnés sur l'existence des diverses chambres de rhétorique qui florissaient dans la plupart des villes de nos provinces.

Un groupe de fervents du passé de la Flandre française s'est réuni à Dunkerque sous le titre d'*Union Faulconnier* et publie un bulletin fort intéressant dans lequel sont accueillies de nombreuses publications relatives à cette partie de la patrie flamande que Louis XIV réussit à adjoindre définitivement à la France. Des relations consacrées aux principaux marins de Dunkerque et surtout à l'illustre Jean Bart, le plus célèbre de ces valeureux corsaires qui firent tant de mal à l'Angleterre, trouvent une place importante dans le 3^e volume des Bulletins de la nouvelle Société Dunkerquoise. L'histoire de Dunkerque, de Gravelines et d'autres localités voisines, y est exposée en plusieurs communications dignes d'attention.

Cristobal de Morales est un peintre sévillan du xvi^e siècle sur le compte duquel peu de particularités sont connues. M. Gestoso y Pereg a réuni dans le numéro 7 de la 4^e année de la *Revista de Archivos, bibliotecas y museos de Madrid*, tous les détails qu'il a pu reconstituer sur cet artiste et sur ses productions. Ce travail est accompagné de la

reproduction d'une œuvre importante de Morales qui est conservée au musée provincial de Séville.

Sous le gouvernement des ducs de Bourgogne de nombreux artistes qui avaient fait leur éducation artistique dans l'école de sculpture si florissante de Tournai, s'expatrièrent pour se fixer dans les diverses provinces françaises. Malgré l'éloignement, ils conservèrent dans l'exécution des œuvres sculpturales qui leur étaient confiées, le respect absolu des règles et des traditions, qui leur avaient été enseignées dans leur ville natale. D'autre part les artistes qui préféraient ne pas quitter leur patrie, continuaient à Tournai, même à la fin du xv^e siècle, à exécuter ces séries de travaux, surtout ces nombreux bas-reliefs, votifs, dont quelques uns sont parvenus jusqu'à nous. La comparaison de ces œuvres avec les tableaux dus au pinceau d'artistes contemporains, notamment de Rogier de la Pasture ou van der Weyden, amènent M. L. Maeterlinck, dans les *Mémoires de la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique* (tome LV) à constater les singulières analogies existant entre les œuvres des « ymaigiers » et celles du grand peintre. Plusieurs tableaux du maître ont un aspect absolument sculptural, et la composition de ses sujets comme l'expression de ses personnages, dénotent l'influence incontestable qu'exerça sur l'artiste l'étude des œuvres si vivantes et si humaines des imagiers tournaisiens.

Il en est parmi nos confrères qui se sont particulièrement appliqués à l'étude des carreaux de céramique dont le Moyen-Age faisait un si heureux emploi pour l'ornementation des monuments publics et privés. Je crois bien faire en leur signalant dans les *mémoires* (année 1899) de la *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune* une étude de M. E. Bergeret, portant pour titre: « briques et pavages émaillés, l'atelier d'Argilly, sous les ducs de Bourgogne », qui fournit de nombreux détails sur la fabrication de ces produits artistiques, si intéressants, provenant de ces ateliers, dont on reconnaît l'existence dès le xii^e siècle, qui se développent au xiii^e, et qui sont en pleine prospérité entre la fin du xv^e siècle et l'époque de la Renaissance. A Argilly, où les ducs de Bourgogne avaient un fort et puissant château, ceux-ci firent fabriquer non seulement des pavages historiés, mais encore des briques de revêtement, ornées de lettres et d'ornements. Vingt-huit planches, contenant chacune plusieurs sujets coloriés, nous

montrent les spécimens les plus curieux qui ont été retrouvés ou conservés de cette ancienne industrie artistique.

La question si controversée de l'emplacement où se livra la bataille des Romains contre les Nerviens, est réouverte dans les *mémoires de la Société d'émulation de Cambrai* (tome III). M. Paul Van Ackere y reproduit le résumé des théories d'un officier qui prétend que ce fut à Hautmont que ce combat eut lieu. Le camp des Nerviens aurait été au pont d'Hautmont, celui de César à la ferme d'Applencourt actuelle, les Nerviens auraient occupé le bois de Quesnoy, les Veromandois se seraient trouvés sur la lisière du village d'Hautmont et les Atrébates à la ferme actuelle de l'Basso.

Claude le Blanc, intendant d'Auvergne, et de la Flandre maritime, secrétaire d'Etat au département de la guerre, né en 1669, mort en 1728, a trouvé un historien dans M. Victor de Swarte, qui s'en occupe longuement dans le 23^e volume *des mémoires de la société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*. Il fait connaître sa famille, donne des détails sur ses opérations financières, détaille la manière dont il s'occupa de ses diverses fonctions, et fournit en même temps de nombreuses indications relatives au commerce et à la marine, aux impôts, à la construction du canal de Mardyck, au rôle que Le Blanc joua lors des guerres de la succession d'Espagne.

On s'imaginerait difficilement en constatant les progrès immenses accomplis par les Japonais, leur activité commerciale et industrielle, leur transformation si rapide, que jusqu'au milieu du XIX^e siècle, leur pays était complètement fermé à toute communication avec l'Europe. Seuls les Pays-Bas avaient chèrement acheté le droit de posséder un comptoir à Detsima. C'est l'histoire de cet établissement si précaire, et la description de la vie et des occupations des Hollandais qui l'occupaient que M. Bonnaire a entreprise dans la même livraison *des mémoires de la société dunkerquoise*.

L'étude sur l'orfèvrerie en Franche Comté du VII^e au XVIII^e siècle que publient MM. Gauthier et l'abbé Brune dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques de Paris*, nous fournit quelques indications intéressantes ayant trait à l'un de nos arts industriels les plus importants. Ce sont nos provinces qui, depuis le règne de Philippe le Hardi jusqu'à l'époque de Charles-Quint,

fournissaient à la Bourgogne quantité d'œuvres d'art: bijoux, vases sacrés, etc. Les imagiers de Gand, de Bruges, d'Ypres et de Liège exportaient ces merveilles artistiques dont ils avaient en quelque sorte monopolisé la fabrication: chandeliers, bénitiers, croix et dinanderies les plus variées; merveilles d'orfèvrerie presque inimitables. Jean Chevrot, évêque de Tournai, fit don en 1455 à l'église St.-Jean l'Évangéliste de Besançon d'une image en vermeil qui représentait l'apôtre Saint Jean. Deux coupes d'argent, dorées, en forme de navire, surmontées d'une fortune, furent achetées à Bruxelles, chez Jacqueline Van der Domde, et payées 135 florins.

D'autres publications mériteraient encore d'être signalées. Mais ce serait allonger outre mesure mon compte rendu. Les membres de l'Académie pourront à loisir les consulter à la bibliothèque.

31 mars 1901.

FERNAND DONNET.

RÉPLIQUE

A LA

RÉPONSE DE M. JULES HELBIG (1)

Messieurs, à la séance d'octobre dernier je vous avais présenté quelques réflexions tout à fait personnelles sur les peintures murales de nos monuments religieux. J'avais cru pouvoir en tirer cette conclusion :

LES PEINTURES MURALES AU MOYEN-AGE N'ÉTAIENT PAS EXÉCUTÉES
D'APRÈS UN PLAN D'ENSEMBLE, DANS NOS CONTRÉES.

Notre confrère, M. Helbig, à la compétence duquel j'avais soumis mon travail, m'avait fait quelques remarques dont je tins compte en modifiant certaines expressions qui lui avaient semblé trop générales. A part l'une ou l'autre nuance, peut-être, nous devons nous trouver d'accord sur le fond. Mais le libellé (incomplet, comme nous le verrons plus loin) du sujet de ma conférence, tel que le portait la convocation à la séance, provoqua de sa part un travail qu'il appelle tout modestement une Réponse au mien, tandis qu'il est en réalité une savante étude dont vous avez sans aucun doute apprécié l'importance.

Après la lecture de la dissertation de M. Helbig, je fis remarquer que mon opinion ne me paraissait différer de la sienne que par une nuance d'appréciation. J'ajoutai que depuis environ quarante ans, je m'étais toujours trouvé d'accord avec mon honorable collègue sur le terrain de l'art, et que j'espérais pouvoir m'entendre aussi avec lui sur les peintures murales. L'heure avancée ne permettait pas d'en dire plus, et il fut décidé de reprendre la discussion dans une autre séance.

(1) Voyez le précédent volume de ce Bulletin, page 531.

Entretiens M. Helbig m'a communiqué son étude, pour me permettre d'en prendre meilleure connaissance. Je l'ai examinée, et il me paraît que ce travail ne renverse pas le mien. Il ne saurait être destiné à le remplacer. C'est une construction élevée à côté de la mienne. Et pour rester dans la comparaison, il n'existe, me semble-t-il, qu'un léger différend relatif au mur mitoyen.

Il est des archéologues adversaires des peintures murales, ou plutôt de ce qu'on appelle ordinairement la polychromie des églises. M. Helbig paraît craindre que mon travail ne fournisse des arguments en faveur de leur thèse. Je pense que cette crainte n'est pas fondée. En effet, je me suis borné à constater que *généralement* les peintures murales n'ont pas été exécutées d'après un plan d'ensemble. Des projets complets ont été faits, sans doute, pour un grand nombre de monuments ; mais ils n'ont pas toujours pu recevoir une exécution assez prompte, et les travaux interrompus n'étaient pas repris sous l'influence de la première inspiration.

La convocation à la séance d'octobre 1900 portait : LES PEINTURES MURALES AU MOYEN-AGE N'ÉTAIENT PAS EXÉCUTÉES D'APRÈS UN PLAN D'ENSEMBLE. Il y manquait : DANS NOS CONTRÉES.

Je ne saurais expliquer l'omission de ces mots qui se trouvaient pourtant en tête de mon manuscrit. Je ne veux cependant imposer à personne la responsabilité de cette lacune, car j'en suis probablement moi-même la cause occasionnelle, puisque j'oubliai de faire la correction sur l'épreuve.

Personne ne doutera que ce complément ne fut dans ma pensée ; car c'est ma phrase ainsi complétée qui fut l'objet de la réplique signalée dans le travail que je vous ai lu (1). Quoiqu'il en soit, l'omission susdite paraît avoir fourni à M. Helbig le motif des notes dont il nous a donné lecture. Analysant mon travail, il rencontre successivement les divers points sur lesquels il paraît, à première vue, en désaccord avec moi. Je me permettrai de les reprendre pour faire voir qu'en réalité ce désaccord n'est qu'apparent.

(1) Voyez page 621 (521), Note. — Il y a une erreur de pagination dans le précédent volume du Bulletin. La page 622 est marquée 522. Le chiffre de la centaine est diminué d'une unité, jusqu'à la fin du volume.

IL EST NATUREL DE DÉCORER LES MURS.

M. Helbig nous dit qu' « il est dans les conditions de l'architecture de recourir à la peinture pour assurer tout l'effet qu'elle doit produire. » Il considère la peinture « comme le dernier revêtement de l'architecture », et cite plusieurs exemples tirés de l'antiquité classique et de la tradition chrétienne pour prouver qu' « il en a été ainsi de tous les temps ». (V. p. 532). J'avais également établi que l'on avait peint *toujours et partout*. Sur ce point il n'y a donc pas de divergence d'opinion.

IL FAUT DISTINGUER ENTRE PEINTURE ET POLYCHROMIE.

Ma distinction a semblé trop subtile. Je reconnais qu'elle peut le paraître au premier abord. Il est vrai que la polychromie est de la peinture, mais toute peinture n'est pourtant pas de la polychromie. Il ne faut pas mettre sur la même ligne la peinture historiée et celle qui ne l'est point. M. Helbig établit, lui aussi, une distinction entre « les peintures historiques, légendaires ou symboliques » et « la peinture décorative qui figure des rinceaux, des arcatures, des motifs imitant des étoffes précieuses, et consiste à orner, à dorer et donner le charme de la couleur et d'un accent particulier à l'architecture. » Il comprend donc la peinture décorative dans un sens plus large, tandis que nous voudrions la restreindre à la peinture plate non historiée, et la distinguer ainsi de celle qui ne sert qu' « à donner un accent particulier à l'architecture ». (V. p. 533). Cette dernière seule, que nous avons appelée *polychromie*, doit être, d'après nous, réservée à l'architecte.

En réservant la peinture historiée pour les surfaces unies, je n'ai pas voulu exclure (comme le paraît croire mon honorable collègue) les fûts des colonnes et des demi-colonnes, lorsque leur dimension permet l'application d'une peinture de ce genre. Je n'ignore pas, par exemple, que les figures des apôtres, et aussi d'autres saints ont été souvent peintes sur les colonnes des grandes nefs et du chœur. Il serait peu raisonnable de considérer ces colonnes comme de simples parties saillantes de l'édifiée. Je n'ai garde de les confondre avec les colonnettes dont très souvent la dimension restreinte ne se prête même pas toujours à une peinture d'ornement. Les colonnes sont en réalité des

murs dont la face n'est pas en ligne droite ; et l'on aurait tort de les traiter comme de simples moulures.

LA POLYCHROMIE EST DE LA COMPÉTENCE DE L'ARCHITECTE.

C'est la conséquence de ce qui précède. M. Helbig pense que cette proposition est formulée d'une façon trop absolue. Elle est cependant logique d'après notre point de vue. Mon honorable collègue persiste à comprendre sous le nom de polychromie *l'ensemble des peintures qui décorent un édifice*. Je voudrais, au contraire, restreindre cette qualification pour *le décor des parties saillantes*. Comme nous l'avons dit plus haut, nous considérons ce dernier seul comme étant de la compétence de l'architecte. Aussi ne pouvons-nous partager l'opinion émise à ce sujet par M. le chanoine Reusens au Congrès de 1891. D'après l'honorable président de la sous-section d'art, l'architecte aurait été un homme universel chargé de la direction complète des travaux, y compris les sculptures et les peintures, et jusqu'aux vitraux (1). Je veux admettre avec M. Helbig qu'« il y a des architectes qui comprennent leur œuvre dans son ensemble, dans toute sa synthèse... parfaitement capables de dessiner, de diriger au moins la peinture décorative d'un édifice » (V. p. 534.) Je reconnais encore avec lui que « ces hommes sont fort rares. » Nous sommes donc d'accord pour dire, d'une façon générale, que la peinture intérieure des monuments n'est pas de la compétence des architectes.

POUR LA PEINTURE IL FAUT UN SPÉCIALISTE.

En disant que *les maîtres d'œuvres des grandes cathédrales les prévoyaient peut-être dans leur entier, terminées au dehors, décorées de sculptures et rehaussées de couleurs et d'or au dedans* (V. p. 524), je ne veux pas du tout reconnaître à l'architecte cette autorité

(1) M. REUSENS: Pour nous rendre bien compte de ce que pouvaient produire les architectes du XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, nous ne pouvons pas oublier qu'à cette époque tous les architectes étaient en même temps peintres et sculpteurs. C'était donc l'architecte qui avait la direction complète, totale des travaux de la construction, et c'était lui aussi qui déterminait à la peinture et à la sculpture la place qu'elles occuperaient, c'était lui enfin qui déterminait les sujets que les peintres représenteraient dans leurs vitraux. ASSEMBLÉE DES CATHOLIQUES, Malines. Imprimerie Paul Ryckmans. 1891, Vol. III, page 447.

souveraine que mon honorable collègue semble vouloir lui accorder : « il faut que le peintre accepte sa direction (de l'architecte) pour réaliser cette magnifique vision (V. p. 535). Je suis convaincu que cette vision n'est pas le privilège exclusif ni de l'architecte ni du peintre. Il n'est pas indispensable d'être l'un ou l'autre pour se figurer une église entièrement décorée. Notre imagination ne se refuse pas du tout à la concevoir dans son achèvement complet.

Je ne nie pas que le décor pictural des surfaces planes d'un monument puisse avoir de l'intérêt pour l'architecte ; mais je pense qu'il n'en aura pas pour lui autant que le reste de la construction. J'ai dit toute mon admiration pour les maîtres-d'œuvres du moyen-âge ; mais je ne saurais leur attribuer des talents qu'ils ne devaient pas avoir et que généralement ils ne possédaient point. M. Helbig ne me paraît pas trop opposé à ce sentiment quand il avoue que « ces hommes sont fort rares ». Et lorsqu'au Congrès de 1891 (1) il disait que « le peintre doit être le serviteur de l'architecte » il n'a pas voulu, je pense, donner à celui-ci le pouvoir de diriger celui-là, mais faire comprendre que le peintre ne peut pas contrarier l'œuvre de l'architecte en détruisant par des peintures à perspective profonde les surfaces nécessaires à la construction.

Mais il se rapproche encore davantage de notre opinion en constatant qu'il est « beaucoup d'architectes d'ailleurs très capables, bons constructeurs et dessinateurs habiles, qui en matière de mobilier et de peinture décorative n'entendent absolument rien ». (V. p. 534). J'ajouterai qu'à plus forte raison ces hommes-là ne possèdent pas les qualités voulues pour s'occuper des peintures historiées. Je ne m'étais donc point trompé en soutenant que *pour la peinture historiée il faut un spécialiste*. M. Helbig, à son tour, le trouve évident, « qu'il s'agisse de peinture historique ou même de peintures décoratives ».

Il s'accorde donc avec moi pour le principe ; mais pour la pratique il va beaucoup plus loin. En effet, en récusant ma distinction relative au décor des parties saillantes, que je croirai toujours de la compétence de l'architecte, il semblerait enlever à celui-ci toute coopération à la peinture intérieure d'un édifice.

(1) *Assemblée générale des Catholiques*. Malines. Imprimerie Paul Ryckmans 1891. Vol. III. page 443.

LES PEINTURES MURALES AU MOYEN-AGE N'ÉTAIENT PAS EXÉCUTÉES
D'APRÈS UN PLAN D'ENSEMBLE.

C'est la proposition principale de mon travail. J'ai déjà dit comment elle était incomplète de ces mots : DANS NOS CONTRÉES. Cette lacune est la cause du malentendu. Cependant la faute n'est pas grave. Je suis même tenté de l'appeler heureuse, car elle a fourni à M. Helbig l'occasion de nous présenter une dissertation historique fort intéressante sur les peintures murales de diverses églises de France, d'Allemagne et d'Italie. Il l'a avoué, en commençant : c'est la forme absolue de ma thèse qui l'a porté à l'attaquer de front.

L'attaque n'a pourtant pas été violente. Elle forme la partie de beaucoup la plus importante de l'étude de M. Helbig qui examine ma thèse « au double point de vue des renseignements historiques et des monuments qui existent encore » (V. p. 536) et distingue d'abord deux sortes de peintures murales dans les monuments du moyen-âge : « Les peintures conçues et exécutées d'un jet : embrassant toutes les parties de l'édifice, et combinées de manière à produire un effet d'ensemble » ; et « les peintures fragmentaires dont on retrouve des détails, parfois des compositions entières, d'une date plus récente, et qui appartiennent à l'époque de la décadence de l'art. » (V. p. 537.)

Pour les premières (les peintures exécutées d'un jet), il cite beaucoup de monuments dont la décoration picturale a pu être achevée dans un temps relativement court, soit à cause des dimensions restreintes des édifices, soit à cause de l'abondance des ressources dont on pouvait disposer. Il est évident qu'en pareil cas l'exécution d'un plan général était possible et qu'elle a eu lieu.

Je ne méconnais pas l'esprit du moyen-âge. Je crois que l'idée d'un plan d'ensemble pour la décoration intérieure d'un édifice suit logiquement l'unité du plan de construction. Mais il y a de grandes difficultés dans la pratique. Mon honorable collègue ne pense sans doute pas autrement quand il dit que le système d'un décor pictural, conçu et exécuté d'un jet, répond seul à un principe décoratif rationnel, mais que « son emploi dans les grands monuments n'a pas été aussi fréquent que l'on pourrait le croire, précisément à cause des ressources importantes qu'il exige ». (V. p. 536.)

Quant aux secondes peintures (les fragmentaires), non exécutées

d'après un plan d'ensemble, je ne crois pas qu'elles appartiennent toujours à l'époque de la décadence de l'art. Il faudrait préciser assez nettement où fluit ce qu'on appelle le grand art, et où commence l'art décadent. Mais peu importe. J'admets qu'aux deux époques on a conçu des plans d'ensemble dont les uns ont pu être exécutés entièrement, tandis que d'autres ne l'ont été qu'en partie. Aussi n'est-il pas étonnant que dans ce dernier cas, qui doit avoir été assez fréquent, les artistes chargés de compléter le travail aient fait à leur façon, et sans égards pour ce qui existait déjà. C'est le contraire qui devrait nous surprendre.

Il me paraît que ce n'est pas seulement pour l'époque de décadence, mais pour tous les temps, que peut se vérifier cette réflexion de M. Helbig : « Si l'intention d'une peinture générale rationnelle a existé, l'exécution a été abandonnée à la dévotion et l'esprit de sacrifice des fidèles. Il est arrivé que les différentes parties d'un monument ont été peintes isolément, successivement ; quelquefois à de longs intervalles quant au temps, par des donateurs et des artistes d'époques différentes. » (V. p. 537.)

J'avais encore fait remarquer que *nos grandes églises* (j'entendais donc bien parler surtout de la Belgique, de nos contrées) *n'ont pas été si promptement terminées*, et qu'à chaque reprise des travaux on avait suivi, pour la partie nouvelle, le goût de l'époque. (V. p. 528.) J'en conclus, avec raison me paraît-il, que si les architectes n'ont pas su garder l'unité dans la construction, il n'est pas étonnant que les peintres ne l'aient pas non plus observée dans la décoration picturale.

Je n'ai pas du tout voulu réduire le rôle de la peinture au moyen-âge à ces peintures fragmentaires exécutées sans plan d'ensemble. Mais, sauf meilleur avis, je ne puis admettre que toutes appartiennent à l'époque de la décadence de l'art. Du reste j'ai voulu constater principalement l'état général des peintures murales dans nos contrées, sans les considérer sous leur rapport artistique.

Dans les églises antérieures au XIII^e siècle, dont M. Helbig nous a cités beaucoup d'exemples, la décoration architecturale étant très sobre, le talent du peintre a pu s'exercer plus librement. Un plan complet a pu être fait et exécuté dans un temps relativement court. Et cependant il est arrivé aussi alors que le premier projet n'a pu être suivi jusqu'au bout.

Quant aux monuments de la période ogivale, j'ai fait remarquer que

les architectes ne se sont pas beaucoup préoccupés des peintures, puisque dans leurs églises ils ont réduit les surfaces disponibles, à mesure que le style s'épanouissait davantage. Très souvent les peintures murales y ont été exécutées par des artistes spéciaux, comme ex-voto, et sans corrélation. Cette manière de voir n'excluait pas les plans complets de décoration. J'ai voulu tout simplement constater que, dans nos contrées, la décoration des églises par la peinture n'avait pas été exécutée d'après un plan d'ensemble, et rechercher les motifs pour lesquels les projets d'ensemble qui peuvent avoir été formés ne sont pas arrivés à leur entière réalisation.

Telle était ma thèse, ou plutôt la conclusion de mon raisonnement. M. Helbig n'a pas eu l'intention de la renverser ; car, comme je l'ai fait observer en commençant, il a construit à côté de moi sans abattre ce que j'avais élevé. Je le remercie de ses observations si courtoises dont je ne manquerai pas de tirer profit.

CHANOINE VAN CASTER.

LA PEINTURE MURALE

DANS NOS CONTRÉES

Après les nouveaux développements que vous venez d'entendre, et qui réduisent la thèse de l'honorable chanoine à des proportions infiniment plus acceptables, je constate qu'il n'existe pour ainsi dire plus de différend entre nous ; et après qu'il s'est ainsi rapproché de moi, j'aurais mauvaise grâce, si de mon côté, je ne me rapprochais de lui. Nos points de vue sont à peu près les mêmes, et nous ne sommes séparés que par des différences d'appréciation, des malentendus peut-être. J'avais cependant préparé quelques notes pour compléter celles que j'ai eu l'honneur de présenter une première fois à l'Académie. Si elles ne répondent plus aux objections de notre honorable confrère, je vous demande la permission d'en donner lecture parce que mes développements répondent à des vues émises en dehors de l'Académie, et que je tiens à combattre parce que je les considère comme erronées.

Un premier point sur lequel je suis certainement d'accord avec mon honorable confrère et ancien ami, c'est que l'art du moyen-âge, dont lui et moi nous sommes occupés pendant de longues années avec une véritable prédilection, est un très grand art, un art magnifique dans toutes ses manifestations. Mais parmi ces manifestations l'une des plus remarquables, et peut-être la plus brillante de toutes, est celle de l'architecture avec les arts secondaires qui la complètent, lui donnent sa valeur et tout l'effet qu'elle peut produire sur les âmes.

Or, si un monument de l'architecture doit — de l'avis de tous les érudits, artistes ou archéologues qui se sont occupés de la matière — pour être achevé et produire tout l'effet dont il est susceptible, être revêtu, au moins intérieurement du décor que peut lui donner la couleur,

— mosaïque ou peinture, je ne vois pas bien comment les monuments de nos contrées auraient échappé à cette loi. Je ne vois pas comment des régions où les arts du dessin ont eu une expansion aussi remarquable, se seraient tenues volontairement à l'écart des conditions de l'art existant dans les pays voisins.

Dans une première réponse à la conférence de M. le chanoine Van Caster, je me suis mis d'accord avec lui sur un point important en faisant une très large concession, concession qui repose du reste sur mes propres études. Je suis convenu bien volontiers avec lui que par suite de circonstances historiques faciles à expliquer, bien de grands monuments, souvent restés inachevés comme construction, n'ont pas reçu le complément de la décoration picturale; qu'il est arrivé que différentes parties d'une même église ont été peintes isolément, successivement; parfois à de longs intervalles, par des donateurs et des peintres d'époques différentes. Ici, ce sont généralement des fantaisies isolées, des dévotions particulières qui ont donné naissance à ces peintures; j'ai ajouté que dans ces cas, il n'y a ni système à proprement parler, ni principe en jeu; cette peinture dont on retrouve des exemples nombreux, n'a pas pour objet le décor du monument considéré dans sa synthèse. Mais à côté *des faits* de cette nature, il y a le principe sur lequel je dois insister. Je laisse entièrement de côté pour le moment, le rôle de l'architecte dans la direction de la peinture comprenant l'ensemble de son œuvre. Il est des maîtres de l'œuvre qui, pour rappeler encore une fois les paroles de l'honorable chanoine ont « *prévu dans son ensemble, leur cathédrale terminée en dehors, décorée de sculptures et rehaussée de couleurs et d'or en dedans.* » Mais il en est bien peu qui ont pu réaliser cette prévision. La plupart des grandes cathédrales des XII^e et XIII^e siècles ont réclamé le travail de plusieurs générations, et les générations qui les ont commencées, ne les ont pas vues achevées. Il y a des exemples cependant où une partie de la construction terminée, on se mettait à la décorer de peintures avant d'attendre l'achèvement du reste de la bâtisse. Cela a été le cas notamment pour le chœur de la cathédrale de Cologne, qui, dès le XIV^e siècle a été elôturé à l'Ouest par un mur, et ainsi, séparé du transept et des nefs en construction, fut richement décoré de vitraux et de peintures murales. Les chœurs des Anges peints sur la retombée des arcades par Ed. Steinle de 1843 à 1846, remplacent des peintures du XIV^e siècle

qui, à la même place, étaient traitées dans le même ordre d'idée. On en a conservé des esquisses et des calques. Derrière les dossiers des stalles du chœur existent encore des peintures murales très intéressantes, cachées aujourd'hui dans un esprit de conservation, au moyen de draperies. Enfin, la polychromie des statues placées au pourtour du chœur, est de la même date. La peinture a seulement subi une restauration faite avec soin. J'ai cru devoir citer cet exemple, bien que je ne sache pas si je dois le mettre à l'actif de « nos contrées ».

Je tenais d'ailleurs à citer l'exemple des statues d'apôtres au chœur de la cathédrale de Cologne, richement peintes et dorées, parce que, à mes yeux, la polychromie de la statuaire rentre absolument comme principe et comme but dans le décor pictural des édifices du moyen-âge. Je ne suis pas fâché de pouvoir, à cet égard, m'appuyer de l'autorité d'un maître, de Louis Courajod.

« L'étude sincère et rigoureuse des monuments, dit-il, prouvera que le principe de la polychromie de la sculpture fut une des lois les plus impérieuses de l'art pendant le moyen-âge et le premier quart du xvi^e siècle » (1).

Je suis loin cependant de vouloir citer l'exemple du chœur de la cathédrale de Cologne pour prétendre qu'en fait, la plupart des grandes cathédrales du moyen-âge étaient entièrement décorées de peintures intérieurement, et que ces peintures auraient été exécutées d'après un plan préconçu. Ce serait une exagération dont je ne veux pas me rendre coupable.

Dans une première réponse à notre honorable confrère de l'Académie, je me suis, à différentes reprises, retranché derrière l'opinion d'archéologues que je crois avoir appréciés selon leur mérite, en les nommant des autorités de premier ordre. Je demande la permission de continuer à m'associer à eux et d'emprunter à une publication de Viollet-le-Duc beaucoup moins répandue que son Dictionnaire, — au texte accompagnant les planches des peintures murales qu'il a fait exécuter aux chapelles de Notre-Dame de Paris, — une citation qui exprime, avec

(1) Bulletin et mémoires de la société nationale des Antiquaires de France. T. VIII, p. 1888 et suivantes.

l'autorité qui revient à cet archéologue, très exactement mes propres convictions en ce qui regarde la peinture des grandes cathédrales.

« Souvent — c'est Viollet-le-Duc qui parle, — souvent nous avons entendu faire cette question: « Les grandes cathédrales françaises élevées pendant le moyen-âge étaient-elles décorées, à l'intérieur, de peintures? » Il est certain que les nefs des cathédrales de Paris, de Bourges, de Reims, d'Amiens, de Rouen, de Chartres, de Sens, n'ont jamais reçu de peintures sur les parois de leurs piliers et de leurs voûtes. Ce serait entrer plus exactement dans la vérité de demander: « Si ces grandes cathédrales *ont dû* être peintes, ou si les maîtres qui les ont conçues projetaient de les faire peindre. » Pour nous, nous n'hésitions pas à répondre: « Oui, la peinture devait compléter l'harmonie décorative de ces grands vaisseaux. Nous appuierions cette opinion sur ce fait: que la coloration translucide des vitraux demande une certaine coloration opaque des parois intérieures. Mais lorsque l'on suit attentivement l'histoire de la construction de ces monuments dus au génie des maîtres laïcs des XII^e et XIII^e siècles, on constate qu'à peine si la période pendant laquelle on les éleva permit d'achever le gros œuvre. Cette période est en effet limitée entre les années 1160 et 1240; et le moment de la floraison, si l'on peut ainsi parler, est compris entre les années 1210 et 1230. Plusieurs de ces monuments restèrent inachevés et ne furent complétés que plus tard. Nous avons expliqué ailleurs les raisons qui firent entreprendre ces vastes cathédrales et firent aussi négliger leur achèvement.

« A notre avis, le temps a manqué pour compléter les conceptions premières. Quelques-uns de ces monuments reçurent seulement leur décoration translucide, les vitraux colorés, mais aucun d'eux ne se revêtit intérieurement des couleurs qui devaient contribuer à l'harmonie générale.

« Le goût pour les intérieurs faisant voir le ton naturel de la pierre, est très récent et ne date guère que du XVII^e siècle; avant cette époque, non seulement on n'admettait pas que les intérieurs des édifices ne dusent être décorés de peintures, mais on appliquait même la coloration à certaines parties extérieures, notamment aux imageries. Les façades des cathédrales de Paris, d'Amiens, de Reims, les porches latéraux de celle de Chartres, laissent voir encore des traces nombreuses de couleurs et de dorures. Et en vérité il serait étrange de supposer que les

artistes qui croyaient nécessaire d'appeler la peinture à leur aide, pour obtenir des effets très puissants à l'extérieur, eussent prétendu donner aux sanctuaires une apparence froide et nue. D'ailleurs, si nos grandes cathédrales ne sont pas à l'intérieur décorées de peintures, nous devons observer que beaucoup de petites églises et de chapelles qui, par leur peu d'étendue, ont pu être achevées en un court espace de temps, ont reçu cet appoint décoratif. »

Voici, ce me semble, la thèse que j'ai voulu développer, établie par Viollet-le-Duc, dans toute sa simplicité et toute sa rigueur; voyons maintenant quel a pu être le rôle de la peinture murale dans les églises et les monuments de nos régions. A vrai dire, je crois qu'une étude approfondie de la question nous porterait à croire que ce rôle a été plus important peut-être qu'il ne l'a été chez nos voisins. Personne ne contestera, je pense, que le sentiment de la coloration, ainsi que la sensibilité au charme de l'harmonie des couleurs, ne soit un apanage de la race flamande. Les peintures des retables et des manuscrits, ce qui nous est resté des peintures sur verre, le prouvent surabondamment. L'esprit réfléchi de ces mêmes populations, lorsqu'il s'agissait de décorer de peintures l'intérieur des édifices, a dû les porter à prendre d'avance les mesures nécessaires à un bon travail: c'est-à-dire à prévoir l'effet de l'ensemble.

Je tiens en trop haute estime nos artistes du moyen-âge, nos constructeurs, sculpteurs et peintres, j'ai une trop grande opinion des promoteurs de leurs travaux pour admettre que les peintures historiques ou décoratives de nos magnifiques édifices auraient été faites au hasard de la fantaisie des prêtres et des donateurs qui auraient commandé ces travaux comme on commande aujourd'hui un tableau meublant à l'artiste dont on a vu un panneau à l'exposition. J'ai indiqué à cet égard quelques documents dans une première réponse. Je n'ai pas à apporter ici de contrat formant commande et établissant le programme d'un peintre chargé de décorer une église. Mais il n'est pas difficile de conclure que, ce qui dans certains cas se faisait pour la statuaire d'une façade d'hôtel de ville, ou pour un travail d'art plastique de moindre importance, se faisait aussi pour les peintures murales des églises.

Je puis citer ici ce qui s'est fait pour l'hôtel de ville de Louvain :

En 1448, l'architecte Mathieu Layens ayant établi ses plans pour la

construction de la maison communale voulut orner les niches de la façade par des groupes sculptés, représentant des scènes de l'ancien et du nouveau Testament. Inspiré par l'esprit de son temps, il voulait offrir ainsi aux méditations de la multitude illettrée, une sorte de *Bible populaire*. S'étant mis d'accord avec le magistrat de la ville, ce dernier s'adressa pour établir le programme des différentes scènes à sculpter, à Maître Jean Van der Phalisen, curé de Saint-Pierre, et à Frère Jacques, docteur en théologie, religieux au couvent des Dominicains. Les deux prêtres prirent dans l'*Histoire scolastique* de Pierre Comestor, ouvrage qui jouissait alors d'une très grande faveur, les données principales du programme qui leur était demandé.

Le Conseil municipal de Louvain chargea ensuite Hubert Stuerbout, peintre décorateur en titre de la ville, de dessiner les cartons qui devaient servir de modèles au tailleur de pierre (1).

En remontant plus haut dans le moyen-âge, on trouve l'intervention de théologiens pour tracer le programme iconographique d'œuvres infiniment moins importantes : lorsque, à la fin du XII^e siècle, un orfèvre liégeois du nom de Jourdain s'étant réfugié au couvent de Malonne, conçut la pensée de fabriquer une châsse pour les reliques de St.-Berthuin, dont il avait reçu des faveurs particulières, et qui était patron de la maison religieuse, il n'acheva pas son œuvre sans avoir recours à l'un des moines, frère Grégoire, dont, d'après le chroniqueur qui rapporte le fait, la science et la subtile doctrine furent largement mis à contribution pour achever la châsse. Ce fut lui qui, sans aucun doute, traça le thème iconographique que l'artiste eut à traiter (2).

Voyons maintenant ce qui s'est fait dans notre pays :

Il y a tout lieu de croire que dans le Brabant de nombreuses églises étaient décorées de peintures exécutées, les unes, par fragments, les autres d'après un plan établi à l'avance.

A l'église de N.-D. du Sablon à Bruxelles, on a renouvelé les peintures murales du chœur que j'ai vues encore dans leur état ancien, et qui certainement formaient un ensemble, respecté d'ailleurs dans ses dispositions générales par le travail récent. Or on sait que ces peintures

(1) V. VAN EVEN, *Louvain monumental*, 1860, p. 136.

(2) HELBIG. *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, deuxième édition, Bruges 1880, p. 67.

s'étendaient aussi à la nef. Dans l'ancienne église de Laeken, démolie il y a peu d'années, on a heureusement conservé le chœur du $xiii^e$ siècle. Ce chœur était orné de peintures décoratives très intéressantes, formant certainement un ensemble que l'on vient de rétablir. On pourrait citer d'autres exemples, comme les peintures des églises d'Anderlecht, de Ternath, etc. ; mais j'admets volontiers que ces dernières n'ont été exécutées que partiellement, par fragments successifs, et ne proviennent pas d'une vue d'ensemble.

Je pense que parmi les visiteurs de l'église Ste.-Gudule à Bruxelles, il en est bien peu qui seraient disposés à admettre que le chœur et la nef de cet édifice important étaient autrefois décorés de peintures. Presque tous le nieront tout simplement, en présence de l'état actuel du temple. Ils seraient cependant dans l'erreur.

Je puis donner quelques renseignements relativement à ce qui a préexisté à l'état actuel.

Au mois de mai 1873, on était occupé à débadigeonner l'église de Ste.-Gudule, le travail se faisait avec hâte, l'ouvrage devait être terminé pour la Kermesse de Bruxelles ; j'en fus averti, et l'un des vicaires de la paroisse, le R. abbé Van Roost, m'écrivit à cette époque.

« Le débadigeonnage de l'église Ste.-Gudule se poursuit avec activité. On vient d'entamer le sanctuaire. Dans notre imposant chœur du $xiii^e$ siècle, nous trouvons, pour autant que je puisse en juger par les échantillons mis à nu, un vaste système de peintures décoratives appliquées sur toutes les parties saillantes de l'architecture : les nervures, les colonnettes, les cordons, les chapiteaux, les fleurons, les archivoltes du triforium, etc.

« Il me semble que c'est une œuvre qui n'est pas sans mérite, et qu'il serait fâcheux de voir disparaître tout cela irrévoicablement, sous le racloir des ouvriers.

« Il paraît qu'on ne laissera subsister aucune peinture à Ste.-Gudule ; mais M. le doyen veut bien consentir à en laisser prendre une copie pour les archives de l'église. »

A cet appel je me rendis à l'église de Ste.-Gudule, accompagné d'un archéologue qui ne me contredira pas. C'était l'honorable chanoine Van Caster ; l'impression qui m'est restée de cette visite, c'est que les restes de la peinture que l'on apercevait entre les échafaudages et dans les saletés des plâtras enlevés, — avaient formé

autrefois un ensemble qui, avec les vitraux concourait certainement à produire un effet harmonieux. D'autres peintures qui provenaient d'une époque plus récente, s'étendaient à la grande nef et aux colonnes de l'église. J'ai souvenir d'y avoir dessiné un *agnus Dei*, qui me semble avoir été peint par le même décorateur dont une partie du travail subsiste encore au chœur de l'église de Hal.

Ste.-Gudule reçut alors, pour se préparer à la Kermesse, une couche de badigeon blanc qui a dû réjouir le cœur de tous les partisans des intérieurs monochromes. Je pense que ce dernier travail n'a pas été fait d'après un plan d'ensemble. Mais il est certain que, aujourd'hui, après une trentaine d'années à peine, ce badigeon est dans un état de saleté qui ne fait guère honneur au temple principal de notre capitale.

Dans les Flandres il y aurait aussi plus d'une église décorée de peintures à citer ; c'est ainsi qu'à l'église de Ste.-Walburge à Furnes, on a mis à nu, il y a deux ou trois années, des peintures ornementales formant tout un système de peinture décoratif. On a retrouvé des restes de peinture murale un peu partout, à l'église de Lesswighe, non loin de Bruges, à St.-Martin de Courtrai ; ici même à Anvers, il existe encore dans un bon état de conservation, la peinture de la chapelle de Bourgogne décrite et publiée il y a de longues années par le général baron Joly. Nous trouvons des peintures murales importantes à la cathédrale de Tournai, publiées par Mgr. Voisin et à l'église St.-Jacques de la même ville.

Je crains de vous fatiguer, et je ne voudrais pas prolonger outre mesure ces notes, cependant elles me paraîtraient trop incomplètes, si je n'y ajoutais quelques observations sur le développement de la peinture murale dans les monuments des bords de la Meuse. C'est une région que j'ai eu l'occasion d'étudier.

Je crois que dans l'ancienne principauté de Liège, et dans les contrées sur lesquelles son influence s'est particulièrement fait sentir, la peinture a été très largement employée pour le décor intérieur, et parfois même extérieur, des grandes et des petites églises.

Dans la ville de Liège, l'ancienne abbatale de St.-Jacques, l'ancienne collégiale de St.-Paul, aujourd'hui cathédrale ; à Huy, l'église de Notre-Dame, ancienne collégiale, ont encore conservé les peintures de leurs voûtes ; ces peintures partiellement restaurées, mais conservées

dans leur ensemble, remontent au xv^e siècle. Les peintures des églises de St.-Paul et de St.-Jacques sont datées ; il semble certain que celles de cette dernière église ont été exécutées au moyen des échafaudages mêmes qui avaient servi à la construction.

Nous avons vu par le témoignage du chroniqueur Gilles d'Orval, que la cathédrale de Liège bâtie par Notger était décorée de peintures représentant « les Histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament ».

Les voûtes de la dernière cathédrale de St.-Lambert, bâtie au commencement du $xiii^e$ siècle, étaient ornées de peintures décoratives.

La coupole de l'ancienne église de St.-Jean l'Evangéliste, bâtie sur le plan de la chapelle palatine d'Aix, était richement décorée de peintures et de dorures. Cette église a été démolie, celle qui la remplace actuellement a été bâtie de 1754-57.

Je tiens à rappeler les peintures de voûtes d'une série d'églises, parce que j'ai la conviction qu'il n'y a pas d'homme doué du sentiment de l'harmonie et des convenances décoratives qui puisse s'imaginer que l'on aurait peint les voûtes d'un vaste édifice, avec l'intention d'en laisser les parois dans la nudité de la pierre : cela n'est pas admissible.

La pensée de continuer les peintures dans le reste des vaisseaux s'accuse d'ailleurs encore par la juxtaposition de pierres bleues, employées là où la construction réclamait une grande force de résistance, et de la pierre de sable où cette force n'était pas nécessaire. Ce mélange de matériaux de couleur disparate, sans aucun souci du très mauvais effet produit, prouve que les constructeurs comptaient absolument sur la peinture pour rétablir l'harmonie nécessaire.

D'ailleurs je puis reprendre pour les églises des bords de la Meuse, l'argument de la décoration picturale des porches que Viollet-le-Duc fait valoir pour la peinture des cathédrales françaises.

Le grand portail de la cathédrale de St.-Lambert, le plus richement historié de sculptures, et que le peuple nommait « le beau portail », était peint et doré.

Celui de l'église St.-Servais à Maestricht l'était également. La peinture a été renouvelée tout récemment sous la direction de l'architecte Cuypers.

D'après certaines traces encore visibles, il paraît que le portail ouest de l'église St.-Paul à Liège, a été également décoré de peintures.

Il en a été probablement de même du portail en style de la Renaissance de l'église St.-Jacques à Liège.

Je viens de rappeler que la peinture des voûtes de cette église existait encore. Cette peinture s'étendait à toute l'église. Dans mon enfance j'ai encore vu de nombreuses traces de peintures dans la grande nef; elles ont été grattées depuis à la suite d'une restauration; les têtes des personnages de l'Ancien Testament étaient peintes en carnation; les rinceaux de végétation qui les entourent étaient peints en couleur verte. Le soubassement du fond de l'église, alors orné d'une jolie arcature romane que l'on a eu le tort d'enlever, était orné de couleurs et de dorures. Tout le buffet d'orgues est encore orné de couleurs. Dans le transept on peut voir également encore des traces de couleurs restées visibles depuis que l'on a enlevé les autels à grands retables provenant de l'ancien jubé qui s'y trouvaient.

S'il fallait maintenant citer des églises de moindre dimension soit à Liège, soit aux environs où des traces considérables se trouvent encore, la liste en serait fort longue.

Des traces de peintures décoratives très anciennes qui ornaient probablement les églises tout entières, appareils décoratifs, rinceaux, etc., ont été trouvés à Liège aux églises St.-Antoine, St.-Christophe, St.-Barthélémy, St -Denis, à Ste.-Croix, etc.

L'église du Cornillon, sous la Chartreuse, était ornée d'une série de peintures représentant les différentes scènes de la vie de Ste.-Julienne. On a conservé les légendes inscrites sous ces peintures, et j'en ai vu moi-même les restes, au cours d'une restauration faite dans cette église en 1846.

Lors des restaurations faites dans les églises de village aux environs de Liège, on retrouve presque toujours d'anciennes peintures sous les couches de crépissage ou de peinture à la chaux.

On en a trouvé ainsi aux églises de :

1° Momalle, nombreuses peintures tirées des évangiles et de la vie des Saints, au chœur.

2° Hern-St.-Hubert; peintures s'étendant aux deux parois du chœur, représentant les œuvres de Miséricorde.

3° Château de Ponthoz, chapelle; les peintures encore bien conser-

vées, représentant l'Annonciation et des prophètes tenant des banderoles, avec des textes relatifs à la Sainte Vierge.

4° A l'église de Bourey, (prov. de Namur) peintures relatives aux différentes scènes de l'Apocalypse.

5° A l'église de St.-Pierre à St.-Trond; dans la nef des médaillons représentant les vierges sages et les vierges folles, à l'église du béguinage de la même ville, décoration peinte de la voûte en bardeaux; figures de saints sur les piliers, etc.

Parmi les moines bénédictins de l'abbaye St.-Laurent, à Liège, on cite plusieurs religieux qui s'adonnèrent à la peinture et ornèrent notamment de peintures murales l'église abbatiale. Parmi ceux-ci Jean Peeck de Looz fut un des artistes les plus distingués; il exécuta pour l'église de St.-Laurent, une série de peintures représentant la Passion de N.-S.-J.-C., un Jugement dernier et d'autres travaux qui l'absorbèrent pendant les dernières années du xv^e siècle. Quelques années plus tard le cardinal Erard de la Marek, prince-évêque de Liège, le fit venir au château de Huy, afin d'ornez de peintures murales la chapelle de ce château. Ce travail fut exécuté à la grande satisfaction d'Erard qui passait pour un connaisseur délicat. Pascal de Bierset est un peintre du même monastère. Il avait orné de peintures murales représentant les docteurs de l'Eglise, la chapelle consacrée à St.-Denis à l'église de St.-Laurent où chaque jour il disait la messe.

Mais il est temps de me résumer. J'ai la conviction que dans nos contrées, c'est-à-dire dans les provinces flamandes et wallonnes de la Belgique, la peinture murale a pris un développement tout aussi considérable que dans les pays voisins, et qu'elle n'y a pas été exercée dans des conditions différentes.

Un très grand nombre d'édifices religieux et civils ont été peints ou devaient recevoir leur dernier degré d'achèvement par le pinceau du peintre. Il me semble inévitable que ce dernier travail, si important pour l'effet que le monument devait produire, a dû être l'objet d'une étude préalable, d'un plan d'ensemble. Il en était autrefois comme il en est aujourd'hui encore, lorsqu'un décor de cette nature doit être fait. Mon savant et excellent collègue me pardonnera, si, à mes yeux, une étude préliminaire de cette nature, est surtout une question de bon sens.

Mais il est temps de conclure. J'ai tenu à combattre une thèse qui,

de l'aveu même de notre collègue avait, par erreur été posée d'une façon trop radicale. J'ai voulu ajouter des développements nouveaux concernant surtout l'histoire de l'architecture et de la peinture décorative dans notre pays, encore peu étudiée au point de vue où M. le chanoine Van Caster et moi, nous nous sommes placés. Je suis heureux de constater en terminant qu'une fois de plus nous sommes à très peu de chose près d'accord. Je puis donc abandonner une controverse dont l'intérêt me semble épuisé, et j'aurais déjà à m'excuser d'avoir été si long, si je n'avais été jusqu'au bout honoré d'une attention dont je ne puis que me montrer très reconnaissant.

J. HELBIG.

CONCLUSION

DE M. LE CHANOINE VAN CASTER

Messieurs. Il me paraît de plus en plus évident que la thèse de Monsieur Helbig ne contredit pas la mienne. Dans sa deuxième réponse il ne renverse aucun de mes arguments. Parmi les nombreuses églises peintes qu'il nous a citées, il n'y en a pas beaucoup dont le décor intérieur a été exécuté d'après un plan d'ensemble. Il a surabondamment prouvé l'existence du principe de la décoration des monuments religieux par la peinture. Mais je n'ai jamais contesté cela. En me faisant dire ce que je n'ai pas dit, on me prêterait une absurdité. Je n'ai pas soutenu que l'on n'avait jamais, ou presque jamais fait un plan d'ensemble pour la peinture des églises au moyen-âge. J'admets que l'on a pu concevoir pareils plans. C'est logique. Mais la plupart du temps ils n'ont pas été réalisés. C'est un fait. Je pense l'avoir bien établi. C'était là ma thèse, et je crois qu'elle est demeurée debout. Il ne m'a pas fallu réduire ses proportions pour la rendre plus acceptable. Il me paraît même que la dissertation de mon honorable collègue (je ne puis plus dire adversaire) contient bien des arguments qui me permettraient d'en faire une application beaucoup plus générale.

MESSIEURS,

C'est pour avoir lu et relu le travail de M. le chanoine Van Caster, et la réponse que lui a opposée M. Helbig, que je me permets de prendre position dans le débat.

Et avant tout permettez-moi de vous faire observer qu'il est une double question soulevée par M. le chanoine Van Caster, et il convient d'insister sur ce point, afin de ne pas embrouiller la discussion. Le premier point, je le formulerai en ces termes : Dans les peintures dont on a décoré nos monuments anciens, quelle est la part qui revient à l'architecte ?

A mon sens les arguments qu'a fait valoir M. le chanoine Van Caster, n'ont pas été rencontrés par M. Helbig. Il me paraît même avoir fourni des armes nouvelles à son contradicteur.

En effet, M. Helbig fait grand état, et non sans raison, des peintures de la cathédrale de Brunswick. Or n'est-ce pas lui qui nous apprend que « le style de ces peintures prouve à la vérité que ce qui a réapparu au jour, ne date pas de l'époque de la construction du monument ; elles sont à peu près d'un siècle postérieures. »

Rappelons-nous que la cathédrale commencée en 1173, a été achevée en 1288. Quelle marche n'avait donc pas suivi l'art à cent ans d'intervalle, et dès lors l'architecte n'a pas pu prévoir la polychromie du monument, telle qu'elle s'est réalisée dans la suite.

Et sans aucun doute, du travail de M. le chanoine Van Caster voici la conclusion la plus importante : c'est que d'une façon générale, l'architecte n'a pas eu *de fait* une grande influence dans le décor pictural de l'édifice.

En effet, ne faut-il pas remarquer qu'au moyen-âge nos monuments religieux et civils ont pris bien du temps avant de s'achever, et l'architecte qui avait conçu le plan de l'édifice, devait le plus souvent laisser à d'autres le soin de le finir. Or s'il était vrai, comme on l'a prétendu, que l'architecte du moyen-âge réunissait en lui tous les talents, y com-

pris celui de peintre et de sculpteur, pourquoi trouverions-nous dans nos églises si peu de traces de polychromie? L'architecte ne se serait-il pas hâté de décorer le monument de peintures, si lui-même en avait conçu le projet, et s'était vu chargé de la direction de ce travail?

Peut-être, dira-t-on, que bien des polychromies ont disparu avec le temps. Je l'accorde, mais c'est à mon avis une des raisons pour lesquelles il est difficile d'affirmer une thèse générale, puisque les documents font défaut. D'autre part nous savons pertinemment que certaines églises, et non des moins importantes en Belgique, n'ont jamais été polychromées, ce qui nécessairement peut provenir de causes bien différentes. Mais j'ai peine à admettre qu'il en eut été ainsi, si l'architecte lui-même avait été chargé de la décoration picturale de ces monuments.

J'admets volontiers que dans sa pensée l'église était destinée à recevoir comme complément nécessaire une harmonieuse polychromie, mais j'estime que le soin en était laissé à d'autres, d'autant plus que la peinture murale à l'époque du moyen-âge avait ses règles bien établies, et que si l'artiste avait certaine liberté dans le choix de la composition de ses sujets, s'il s'agissait de peinture historiée, il avait certains principes à suivre, et certaines traditions à garder.

C'est donc dans ce sens que je puis croire que l'architecte prévoyait dans son ensemble « sa cathédrale terminée en dehors, décorée de sculptures et rehaussée de couleurs et d'or en dedans. »

S'il m'est permis, Messieurs, de préciser ma pensée, je vous dirais que l'architecte du moyen-âge ne devait pas avoir vis-à-vis du peintre, la défiance qu'il est en droit de lui montrer aujourd'hui. Ce n'est faire injure à personne, que de dire que l'art de la polychromie n'a pas encore dévoilé ses secrets aux artistes qui tentent la décoration intérieure de nos églises. Et je n'en veux d'autre preuve que dans les manières très différentes, et parfois très opposées les unes aux autres, dont les peintres comprennent actuellement la polychromie de nos édifices religieux. Or je le répète, il n'en était pas ainsi au moyen-âge. Il y avait moins de divergences de vues, parce qu'il y avait des règles suivies par tous.

J'ai cru, Messieurs, qu'il n'était pas inutile d'insister sur ce point ; car je n'ai trouvé dans la réponse de M. Helbig aucun argument qui contredise à la thèse de M. le chanoine Van Caster.

M. Helbig fait intervenir, il est vrai, un troisième facteur : la théologie. Mais qu'est-ce à dire? Le peintre d'histoire doit s'inspirer des données historiques pour traiter avec vérité le sujet qu'il veut interpréter; mais personne ne songera à assigner un rôle quelconque au professeur d'histoire dans la production du tableau.

De même le peintre au moyen-âge s'inspirait de pensées chrétiennes, il pouvait et devait suivre la direction de la théologie; dans certains cas le sujet même pouvait lui être imposé par celui qui le chargeait d'exécuter telle ou telle œuvre; mais ceci n'a rien à voir dans la question qui nous occupe. Il ne s'agit pas en effet de l'éducation intellectuelle du peintre, mais de son métier proprement dit, et de la part qui lui revient dans la décoration des églises.

Et pour nous exprimer plus clairement le peintre traduisait-il sa pensée propre en polychromant les églises, ou bien ne faisait-il qu'exécuter le plan fourni par l'architecte? M. Van Caster affirme « que les architectes ne se sont pas occupés de la peinture historiée des monuments qu'ils érigeaient ». Nous partageons sa manière de voir jusqu'à preuve du contraire.

Nous ne voulons pas nous étendre davantage sur ce premier point, d'autant plus que les arguments que nous ferons valoir en faveur de la 2^{de} partie de la thèse de M. le chanoine Van Caster, serviront à corroborer cette première affirmation.

Si M. le chanoine Van Caster avait dit que la décoration intérieure des églises par la peinture historiée s'est *toujours* effectuée dans notre pays sans plan d'ensemble, les arguments de M. Helbig paraîtraient convaincants. Mais telle n'est pas la théorie défendue par notre savant collègue.

D'abord M. Van Caster parle pour nos contrées; or M. Helbig dans la liste somme toute assez longue des églises polychromées, cite l'Allemagne, la France, et l'Italie. Sans doute les deux premiers pays sont nos voisins, et nos mœurs artistiques sont communes avec celles de ces régions. Mais la raison qu'invoque M. Van Caster, pour prétendre que nos églises polychromées l'ont été la plupart du temps sans plan d'ensemble, ne git pas dans une différence de goût artistique, mais bien « dans le manque de ressources qui fut souvent dans notre pays un obstacle à la réalisation complète d'un plan d'ailleurs bien ordonné. »

Mais, et ici je vous prie, Messieurs, de bien remarquer la thèse de M.

Van Caster, l'honorable membre ne prétend pas qu'il n'y eut jamais de plan d'ensemble dans la peinture historiée de nos églises ; au contraire il dit en termes explicites « qu'il est des églises en divers pays dont la peinture intérieure présente un ensemble, une suite, un développement de plan complet. » (v. p. 529.)

Par conséquent M. Helbig n'a fait que compléter le travail de M. Van Caster, mais il n'y a pas contredit. La question se réduit donc à ceci :

Les peintures, découvertes dans nos églises nous autorisent-elles à dire qu'en règle générale elles ont été exécutées d'après un plan d'ensemble ; ou bien ne se sont-elles pas la plupart du temps complétées successivement, sans lien, et sans relation entre elles ?

Or à mon sens les faits ne permettent pas de tirer une conclusion générale en faveur d'une polychromie exécutée d'un jet et d'après un plan d'ensemble.

En effet elles sont bien rares les églises qui nous présentent une série de peintures bien coordonnées.

On cite la Ste.-Chapelle de Paris, et la chapelle de Nicolas V au Vatican ; mais rappelons-nous le peu d'importance de ces monuments, et nous comprendrons qu'il eut été difficile de peindre ces édifices sans en achever d'un trait la décoration.

Mais encore une fois, est-ce là la question soumise à notre examen ?

M. Van Caster dit que nos églises n'ont pu être décorées d'après un plan d'ensemble, faute de ressources ; il entend donc les édifices d'une réelle importance, et non la chapelle privée d'un pape, ou la chapelle votive d'un roi de France.

Elles sont rares, très rares les grandes églises et cathédrales, où l'on a découvert un cycle complet de peintures historiées, et aux exemples que cite M. Helbig, nous pourrions lui en opposer bien d'autres, où les peintures retrouvées étaient, comme le disait, M. Van Caster, isolées, locales, ou votives.

Pour ne nommer que quelques églises en Italie, M. Helbig voit-il beaucoup de relations entre les peintures de Giotto et celles de ses successeurs à l'église de Santa Croce de Florence ? L'église inférieure d'Assise n'a pas été décorée seulement par Giotto. Elle renferme d'autres peintures antérieures à celles exécutées par le grand Florentin, ce qui prouve qu'elle ne doit l'ensemble de sa décoration, que grâce à cette circonstance heureuse qu'elle a été confiée à d'habiles mains, et

que l'artiste a eu le temps et les ressources nécessaires pour achever son œuvre.

D'ailleurs Giotto lui-même a laissé des œuvres inachevées, dans le sens que M. Helbig comprend la décoration des églises. A Ravenne Giotto allant visiter son ami le Dante, entre 1317 et 1320, décora de peintures la voûte de la 4^e chapelle de l'église de S. Giovanni Evangelista. Il n'est donc pas question ici de peintures exécutées d'après un plan d'ensemble. Nous pourrions multiplier les exemples de ce genre, car j'estime que le nombre des églises, où l'on n'a découvert que des fragments de peintures isolées, dépasse de loin celui des églises, où l'on retrouve la preuve d'une décoration conçue suivant un plan d'ensemble.

Dans ces conditions j'estime qu'il y a lieu de faire bien des réserves avant d'admettre dans sa généralité la thèse de M. Helbig. Il est en théologie un axiome qui trouve ici son application *Differt praxis a speculatione* : la pratique ne répond pas toujours à la théorie.

J'admets donc volontiers avec M. Helbig que pendant la période du moyen-âge, le goût était à la polychromie, et que dans l'esprit des fidèles toutes les églises étaient destinées à être décorées de peintures. Voilà la théorie, et M. Van Caster l'accepte comme nous.

Mais avant que cette théorie ait pu se traduire en faits, bien des obstacles sont survenus, et comme il n'y a rien de nouveau sous le soleil, il est assez probable que les plus beaux plans sont demeurés dans les cartons, faute de ressources, et parfois même à cause de l'insuffisance des artistes. Et ici commence la thèse de M. Van Caster, et les faits à mon avis lui donnent raison.

Chanoine VAN DEN GHEYN.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES DU DIMANCHE

31 MARS 1901.

La séance s'ouvre à 1 heure dans les locaux de l'Académie Royale des Beaux-Arts sous la présidence de M. le chanoine Reusens, conseiller.

Sont présents. MM. Theunissens, *trésorier*; Fernand Donnet, *secrétaire*; chanoine Van Caster, Cogels, Saintenoy, Goemaere, président Blomme, De Ceuleneer, chanoine Van den Gheyn, Geudens, Bergmans, Hymans, Helbig.

Se sont excusés, MM. le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck, *président*, baron de Vinck de Winnezele, *vice-président*, de Witte, vicomte de Jonghe, Van Neuss, Dr Bamps, Matthieu, Errera, membres titulaires.

Le procès-verbal de la séance du 3 février 1901 est lu et approuvé sans observations.

Il est procédé au vote pour deux places de membres titulaires. Il y a quatorze votants.

Le R. P. Van den Gheyn est élu à l'unanimité.

Il y a ballottage pour la seconde place. Le nouveau vote ne donnant aucun résultat définitif, il est décidé de remettre la nomination à une prochaine séance.

Il est passé au vote pour deux places de membres correspondants régnicoles.

M. L. Maeterlinck, conservateur du musée de peinture de Gand, est nommé. Les autres candidats doivent être soumis à un ballottage, auquel il sera procédé dans une prochaine séance.

M. Bergmans demande qu'à l'avenir on imprime sur la couverture des fascicules du bulletin un sommaire des matières. Il sera fait droit à ce désir.

La séance est levée à 1 1/2 heure.

Le secrétaire,
FERNAND DONNET.

SÉANCE ORDINAIRE DU DIMANCHE 31 MARS 1901.

Présidence de M. LE CHANOINE REUSENS, président.

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure dans les locaux de l'Académie Royale des Beaux-Arts sous la présidence de M. le chanoine Reusens, conseiller.

Sont présents MM. Theunissens *trésorier*, Fernand Donnet *secrétaire*, chanoine Van Caster, Cogels, Saintenoy, Goemaere, président Blomme, De Ceuleneer, chanoine van den Gheyn, Geudens, Bergmans, Hymans, Helbig, baron de Borrekens, Destrée, membres titulaires.

Comte van der Straeten-Ponthoz, membre honoraire régnicole; A. Blomme, Van Wint, Stroobant, membres correspondants régnicoles.

Se sont excusés: MM. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, *président*, baron de Vinck de Winnezele, *vice-président*, de Witte, vicomte de Jonghe, Van Neuss, D^r Bamps, Matthieu, Errera, membres titulaires; R. P. van den Gheyn et Tahon, membres correspondants régnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 3 février 1901 est lu et approuvé sans observations.

Il est donné lecture d'une lettre d'un archéologue indien demandant à faire partie de l'Académie. Il sera statué ultérieurement sur cette demande.

La *Gesellschaft für nückliche forschungen* à Trèves, annonce qu'elle célébrera le centenaire de sa fondation le 10 avril prochain. L'académie regrette qu'aucun de ses membres n'ait les loisirs de se rendre à cette époque en Allemagne pour l'y représenter.

Sur rapport favorable fait par M. le bibliothécaire, il est décidé d'entrer en relations d'échanges avec l'Union Faulconnier de Dunkerque.

M. le président Blomme d'accord avec le R. P. van den Gheyn fait rapport sur la biographie de M. Proost rédigée par M. de Béhault de

Dornon ; il sera demandé à l'auteur de la compléter pour les dernières années de la vie du défunt.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Jules De Clèves de Mons, qui communique un passage d'un ouvrage édité à Anvers en 1662 chez Henri Aertsens, sous le titre de « Dictionnaire et colloques en huit langues : Latin, flamand, françois, alleman, espagnol, italien, anglais et portuges, nouvellement reveus, corrigez et augmentez de quatre dialogues très profitable et utile, tant du fait de marchandises qu'aux voyages et autres traffiques » et qui fournit de curieux détails sur la manière dont on vendait à cette époque les draps et étoffes.

L'ordre du jour étant très chargé le compte-rendu analytique des publications parvenues à l'Académie, rédigé par M. Fernand Donnet ne sera pas lu et sera inséré dans le bulletin. Le bibliothécaire dépose en même temps la liste des envois faits à la bibliothèque.

M. le président Blomme s'excuse de ne pouvoir donner lecture de la biographie du comte de Marsy, certains renseignements complémentaires qu'il a demandés en France ne lui étant pas encore parvenus.

Reprenant la discussion relative à la polychromie des monuments religieux anciens, M. le chanoine Van Caster confirme sa première communication et conclut encore une fois en affirmant que dans nos contrées les peintures murales n'étaient pas exécutées au moyen âge d'après un plan d'ensemble.

M. Helbig au contraire, s'appuyant sur divers exemples qu'il détaille, soutient la thèse contraire, et conclut en soutenant que dans nos contrées les peintures murales ont dû être faites après des études préalables spéciales et d'après un plan d'ensemble. M. le chanoine van den Gheyn s'oppose à cette conclusion et affirme que souvent il n'y a aucune corrélation entre la construction et la peinture ; il en déduit qu'aucune thèse générale n'est possible dans ce sens en faveur de l'architecte.

Les communications de MM. les chanoines Van Caster et Van den Gheyn et de M. Helbig seront insérées dans les bulletins.

M. Destrée, s'appuyant sur diverses reproductions qu'il soumet constate que de nombreuses croix en métal ont été exécutées sur des modèles identiques à ceux que produisait le frère Hugo. Celui-ci a donc fait école, et ses élèves ont conservé et suivi son enseignement.

Il s'occupe ensuite des petits tableaux en albâtre datant de la fin du XIV^e, et du commencement du XV^e siècle, qui ont été répandus en grand

nombre en France et dans nos provinces, et croit qu'ils provenaient tous de Nottingham, en Angleterre.

M. De Ceuleneer, dépose le mémoire de M. Esperandieu, relatif à l'épigraphie des dieux de la Gaule Belgique. M. Schuermans et lui, sont chargés de faire rapport sur ce travail.

M. Geudens, annonce que l'administration des hospices se chargera entièrement des frais résultant de l'impression des plans destinés à illustrer son travail sur le théâtre à Anvers. Des remerciements seront adressés à cette administration.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Depuis la dernière séance la bibliothèque a reçu les envois suivants :

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

ALPHONSE DE WITTE. Les médailles et les jetons d'inauguration.

VICOMTE DE GHELLINCK-VAERNEWYCK. Une visite à Cluny.

Id.

Le comte de Marsy. Notice nécrologique.

A. BLOMME. Comte A. de Marsy.

FERNAND DONNET. In memoriam. Albrecht De Vriendt.

Id.

Compte-rendu analytique des publications. Mars 1901.

VICOMTE B. DE JONGHE. Les monnaies des derniers comtes de Reckheim.

J. VAN SPILBEECK. Les abbesses de Soleilmont au XVIII^e siècle.

EDM. GEUDENS. Le spectacle, institution de bienfaisance à Anvers. 5^e fascicule.

ERNEST DOUDOU. Nouvelles explorations dans les cavernes de la vallée de la Méhaigne.

L. CLOQUET. L'église Saint Piat à Tournai.

ALFRED BEQUET. Le château de Montaigle.

CHANOINE VAN CASTER. Les peintures murales n'étaient pas exécutées d'après un plan d'ensemble dans nos contrées.

PAUL. ERRERA. L'académie de Leonard de Vinci.
J. HELBIG. La peinture murale dans nos contrées.

2° ECHANGES.

- BRUXELLES. Société royale belge de géographie. Bulletin. 25^e année n°2.
ID. Les missions belges de la compagnie de Jésus. Bulletin mensuel, 3^e année n^{os} 4, 5 et 6.
ID. Académie royale de médecine de Belgique. Mémoires couronnés et autres mémoires. Tome XV, 8^e fascicule. Bulletin, tome XV, n^{os} 2, 3 et 4.
ID. Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des Beaux-Arts 1901 n^{os} 3 et 4.
Mémoires couronnés et autres mémoires in 8^e, tome LX.
ID. in 4^o, tome LVIII.
ID. La gazette numismatique, 5^e année n^{os} 7 et 8.
ID. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 39^e année, n^{os} 5, 6, 7 et 8.
- GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin, 9^e année, n^{os} 3, 4 et 5.
- HASSELT. L'ancien pays de Looz.
5^e année, n^{os} 1, 2 et 3.
- VERVIERS. Bulletin périodique de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire. Vol. III, n^{os} 1 à 4.
- SAINT-NICOLAS. Annales du Cercle archéologique du pays de Waes, tome XIX, 2^e livraison.
- ANVERS. Bulletin de la Société royale de géographie, tome XXV, 2^e livraison.
- BRUXELLES. Annales de la Société d'archéologie.
Tome XV; 1^e livraison.
- TOURNAI. Annales de la Société historique et archéologique.
Nouvelle série, tome 5.
- NAMUR. Annales de la Société archéologique, tome XXIV, 2^e livraison.
- LUXEMBOURG. Verein für luxemburger geschichte, litteratur und kunst.
Ons Hemecht 7jahrg 4, 5^e & 6^e heft.
- RYSWYCK. Algemeen Nederlandsch familieblad, XIV^e jaarg. N^{os} 3 et 4.

- MAESTRICHT. Publications de la société historique et archéologique dans le duché de Limbourg. Tome XVI.
- DUNKERQUE. Union Fauleonnier. Bulletin. 4^e année. Tome IV. 1^r et 2^e fascicules.
- PARIS. La correspondance historique et archéologique. 8^e année. N^{os} 87, 88 et 89.
- Id. Polybiblion.
Partie littéraire. XCI vol. 4^e et 5^e livraisons.
Partie technique, XCIII vol. 4^e et 5^e livraisons.
- Id. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin et mémoires, 6^e série, tome IX.
Bulletin 1899.
- Id. Annales du musée Guimet. Revue de l'histoire des religions.
21^e année, N^o 3.
- PERIGUEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome XXVIII. 2^e livraison.
- POITIERS. Bulletin de la Société des antiquaires de l'ouest. 2^e série.
Tome VIII, 1900, 4^e trimestre.
- AMIENS. Société des Antiquaires de Picardie.
Bulletin. Année 1899. 2^e, 3^e et 4^e trimestres et année 1900, 1^r trimestre.
La Picardie historique et monumentale, n^o 6.
- SAINT OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique 196^e livraison.
- TOULOUSE. Bulletins et mémoires de l'académie des sciences, inscriptions et belles lettres 1899-1900.
- BEZIERS. Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire.
Vol. XXIX. 2^e livraison.
- PARIS. Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales 1900.
Bulletin historique et philologique. Année 1900. N^{os} 1 et 2.
- CHAMBERY. Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. Tome XXXIX.
- ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin.
Tome XII. N^o 169.
- LE HAVRE. Recueil des publications de la société havraise d'études diverses. 1899. 2^e, 3^e et 4^e trim. 1900, 1^r et 2^e trim.

- RATISBONNE. Verhandlungen des historischen vereines von Oberpfalz und Regensburg.
44^e band.
- STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse Alsace.
Bulletin mensuel, tome XXXV, fascicules 3, 4 et 5.
- LEIPZIG. Jahresbericht der fürstlich jablonowskischen gesellschaft.
- COPENHAGEN. Aarboger for nordisk oldkyndighed og historie udgive of dit Kongelige nordiske oldskrift selskab. II R. 15 B. 4 H.
- UPSALA. Stockholms stads privilegiebref. andra häftet.
- LONDRES. Royal archaeological institute of Great Britain and Ireland.
The archaeological journal, march 1901.
- ZAGREB. Vjestnik Kr. hrvatsko slavonsko dahmatinskog zemaljskog . arkiva.
God. III sv. 2.
- MOSCOU. Bulletin de la Société impériale des naturalistes. Année 1899, n^o 4.
- MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos. Ano V, n^o 1 à 4.
- BARCELONE. Revista de la asociacion artistico arqueologica barcelonesa,
vol III, n^o 25.
- MADRID. Memorias de la real academia de ciencias exactas, fisicas y naturales, tomo XIX.
- PALMA. Boletin de la sociedad arqueologica luliana. Marzo de 1901.
- ROME. Notizie degli scavi di antichita comunicale alla R. accademia dei Lincei.
Dicembre 1900 et indici topografico. Gennaio 1901.
- PADOUE. Atti e memorie della R. Accademia di scienze, lettere ed arti.
Anno CCCLIX.
- LISBONNE. O Archeologo português.
Vol. V, n^s 11 et 12.
- Id. Boletini de Architectura e de archeologia da real associacao dos architectos civis e archeologos portuguezes, tomo, 8^e indice.
- BATAVIA. Bataviaasch genootschap van Kunsten en wetenschappen.
Nederlansch indisch plakaatboek. XVII^e deel.
Dagh register gehouden int Casteel Batavia. Anno 1637.
Tijdschrift voor indische land en volkenkunde.
Deel XLIII afl. 5 en 6.

Notulen van de algemeene en directievergaderingen.

Deel XXXVIII, aflevering 3.

BOSTON. Proceedings of the American Academy of arts and sciences.

Vol. XXXVI, n^{os} 13 à 19.

CINCINNATI. Museum association.

20th annual report.

3^o CATALOGUES ET JOURNAUX.

BRUXELLES. Catalogue de la vente de monnaies etc. faite par Ch. Dupriez

1 et 2 mai 1901.

BERLIN. Mayer et Muller, catalogue 184.

Compte rendu analytique des publications parvenues à l'Académie.

MESSIEURS,

Peut-être quelques uns d'entre vous auront-ils parcouru le travail que j'ai consacré récemment dans les Annales de la Société historique et archéologique de Gand aux derniers fidèles de Marie Stuart. A ces confrères je signalerai un détail complémentaire que je trouve dans le numéro 1, de la 5^e année de la *Revista de archivos, bibliotecas y museos*, de Madrid. Dans une étude intitulée : « el santo Christo de Maria Stuart », l'auteur, M. Francisco, R de Uhagon, décrit un précieux crucifix en or qui appartient actuellement à S. M. la reine régente d'Espagne. Cette rare relique n'est autre, et l'écrivain espagnol le prouve, que le crucifix que l'infortunée reine d'Ecosse embrassait en montant sur l'échafaud et qu'elle remit quelques instants avant de mourir à une de ses demoiselles d'honneur, Jeanne Kennedy ou Elisabeth Curle.

La ville de Tournai fut dotée d'une charte par Philippe Auguste dès les premiers mois de l'année 1188. M. Ch. Duvier la reproduit dans le Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts de l'*Académie Royale de Belgique* (1901, n^o 3). Il est d'avis que des circonstances politiques forcèrent la

commune tournaisienne de se dessaisir de sa charte et d'en recevoir plus tard, en 1211, une nouvelle, débarrassée de certains textes, peut-être gênants. Quelques notes complémentaires, intéressant spécialement la monnaie tournaisienne au commencement du XIII^e siècle, complètent cette communication.

L'église St.-Piat est un des monuments les plus anciens et les plus intéressants de la même ville de Tournai. M. L. Cloquet s'en occupe dans un travail qu'il vient de faire éditer sous le titre de : *L'Eglise St.-Piat à Tournai*. La partie romane de l'édifiée semble remonter au XI^e siècle; des transformations en style ogival furent faites en 1370; des chapelles furent ajoutées au XVI^e siècle, d'autres parties datent des dernières années du XVII^e siècle. Le mobilier de l'église était des plus intéressants, et plusieurs pièces que M. Cloquet décrit, ont pu échapper à la fureur des iconoclastes et parvenir jusqu'à nous. Il serait question de restaurer cet antique monument et de lui restituer le caractère qu'il devait posséder avant que des modifications n'eussent altéré la pureté de style de la construction primitive.

« Montaigne! vieux donjon battu par tant d'orages

« Où le fer moissonna tant de guerriers divers. »

Le poète, en des strophes dont ces mots forment le début, s'applique à chanter le fier manoir si connu des historiens et des touristes. Notre confrère, M. Alfred Bequet, à son tour, vient en une troisième édition, de consacrer quelques chapitres au passé de ces ruines, dont il retrace l'histoire dans sa brochure : *Le château de Montaigne*.

Dans les toutes premières années du XVI^e siècle, il est pour la première fois question du château bâti sur le rocher de Faing et qui emprunta son nom à une métairie voisine, la *villa* de Montaigne. Depuis lors il joua un rôle important dans les luttes si nombreuses que se livrèrent, Bouvines et Dinant, les Bourguignons et les Liégeois, jusqu'en l'année 1554, quand il fut complètement détruit par le duc de Nevers qui commandait au nom d'Henri II l'armée française opposée aux troupes de Charles-Quint.

Dans la vie de van Dyck, existe une lacune regrettable. Il quitta l'Angleterre au commencement de l'année 1621, et on le retrouve en Italie en 1623. On ignore jusqu'ici où le grand artiste résida pendant cette période de son existence. M. Max Rooses, dans une communication faite à l'Académie Royale de Belgique, *Bulletin de la classe des lettres et des*

sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts, (1901 n° 4,) et qu'il intitule : Le portrait de Nicolas Rockox par van Dyck, se base sur un passage d'une lettre écrite par Nicolas Fabri de Peiresc, pour conclure que van Dyck a séjourné à Anvers pendant les années 1621 et 1622, ce qui permettrait d'affirmer qu'il assista le 1 décembre 1622 à la mort de son père.

Les minutes notariales et les actes passés devant échevins conservés dans les archives départementales et communales du Nord. Tel est le titre d'une communication faite par M. Finot, au comité des travaux historiques et scientifiques de Paris (année 1900 n°s 1 et 2). Dès la fin du XI^e siècle, on constate en Flandre l'existence de notaires. Charles Quint en 1531 édicta des prescriptions formelles destinées à régulariser entièrement la profession notariale. Plus tard, Louis XIV la réorganisa. L'auteur fournit encore d'autres détails au sujet des dépôts dans lesquels reposent les minutes notariales de la Flandre française et explique l'importance de ces actes pour l'histoire et la philologie.

La Société des antiquaires de Picardie nous a envoyé le sixième fascicule de sa grande publication : *La Picardie historique et monumentale*. Le plan de l'ouvrage et l'exécution matérielle méritent d'attirer l'attention. Si nos comités provinciaux de la Commission des monuments pouvaient entreprendre un semblable ouvrage, dans lequel serait consignées l'histoire et la description illustrée de tous les monuments remarquables de leur ressort, ils contribueraient à faire connaître et à conserver le souvenir de tant de constructions intéressantes, aujourd'hui ignorées ou peu connues. La nouvelle livraison de la « Picardie » est consacrée à l'arrondissement d'Amiens, et contient des notices sur l'abbaye de Corbie, les églises d'Airaines, de la Neuville, de St.-Maulvis, de Camps en Amiennois, d'Aumatre, sur les châteaux de Beaucamp, Guemincourt et Senarpont.

M. J. De Smet, dans une étude que publie le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand* (9^e année n° 5) s'occupe encore une fois des van Eyck et de l'immortel chef-d'œuvre de Saint Bavon, « l'adoration de l'Agneau ». En discutant les textes des anciens écrivains des XV^e et XVI^e siècles, en groupant habilement de sérieuses conjectures, il croit pouvoir en déduire que la part que prit Hubert van Eyck à l'exécution du tableau est plus grande qu'on ne le croyait généralement, et il se déclare convaincu que le même Hubert van Eyck, a tenu une très grande

place dans l'école de peinture du xv^e siècle, et qu'il a eu sur son frère Jean une influence considérable.

La découverte dans les archives de la ville d'Ypres d'une collection excessivement nombreuse de lettres de foire du XIII^e siècle, a permis à M. G. Des Marez, de retracer dans la série in-8^o des *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique* (tome LX) l'histoire complète de ces papiers de crédit si peu connus jusqu'ici. Création de l'esprit germanique, la lettre de foire diffère de la lettre de change et fut en faveur au moyen-âge en France, en Angleterre et dans nos provinces. Elle constituait avant tout une obligation, et avait pour échéance de la dette — l'époque où se tenait l'une ou l'autre foire bien connue. Elle stipulait souvent un paiement en nature, ce qui la différenciail de la lettre de change. Cette dernière toutefois devait finir par prédominer, et la lettre de foire disparaît avec le moyen-âge. Les huit mille actes environ découverts à Ypres datent des années 1249 à 1291 ; ce sont des chirographes écrits sur parchemin et rédigés en français. Leur étude constitue une source précieuse pour l'histoire commerciale du XIII^e siècle.

M. le professeur Eugène Hubert, sous forme d'étude politique et diplomatique, raconte dans les *Mémoires in-4^o de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique*, (tome LVIII) le voyage de l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas pendant l'année 1781. Sa relation abonde en détails intéressants se rapportant aux institutions et aux hommes du XVIII^e siècle, car on n'ignore pas la minutie que l'empereur apportait dans l'examen de toutes les affaires qui lui étaient soumises. Plusieurs milliers de pétitions remises au souverain ont été retrouvées et ont permis, en les rapprochant de nombreuses pièces manuscrites, de reconstituer en quelque sorte la nomenclature détaillée de toutes les affaires qui furent soumises au monarque et qui avaient trait aux domaines politique, judiciaire, financier, commercial, industriel et religieux.

D'autres publications mériteraient encore d'être signalées dans ce rapide compte rendu, mais semblable tâche me mènerait trop loin. Je ne puis que recommander aux membres de les parcourir et de compléter personnellement le travail que je viens de vous soumettre.

23 juin 1901.

FERNAND DONNET.

JOSEPH PROOST.

Il naquit à Bruxelles le 22 juin 1832. Après avoir fait ses humanités au Petit Séminaire de Bonne-Espérance (Hainaut), il continua ses études à l'université catholique de Louvain et en sortit avec le diplôme de docteur en sciences politiques et administratives.

Rentré dans sa ville natale, Proost se livra à ses études favorites : l'histoire de nos anciennes institutions politiques et judiciaires. Dans ce but, il se mit en rapports avec Pinchart et Galesloot et fréquenta assidûment le vaste et précieux dépôt des Archives générales du Royaume. Ses aptitudes extraordinaires pour la paléographie furent bientôt appréciées par Gachard qui ne tarda pas à proposer au Ministre de l'Intérieur, la nomination de Proost dans le personnel placé sous ses ordres. Dès lors, notre regretté confrère sut se faire estimer, tant par ses connaissances sérieuses que par son affabilité, de ses chefs et du public. Après avoir passé assez rapidement par tous les grades, il fut élevé au poste d'archiviste-adjoint du Royaume, en remplacement de M. Piot, qui fut nommé archiviste-général à la mort de Gachard.

Malheureusement, à partir de cette époque, la santé de Proost s'altéra de jour en jour ; il se vit bientôt forcé d'abandonner une carrière déjà si brillamment parcourue. Dans sa retraite prématurée, il continua néanmoins à se livrer à ses chères études historiques et produisit encore divers travaux très appréciés du monde savant.

Est-il nécessaire de rappeler ici toutes les qualités de l'homme de cœur que fut Proost ? Qui de nous n'a été charmé d'être entré en rapports avec ce fonctionnaire aimable et bon, toujours empressé à rendre service aux chercheurs qui venaient, en grand nombre, faire appel à ses vastes connaissances ? Aussi le départ de l'honorable archiviste-adjoint fut-il vivement regretté.

Proost mourut à Ixelles le 2 avril 1899. Il était depuis 1868 membre



de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique qui publia plusieurs de ses travaux dans ses *Annales*.

Proost était Chevalier de l'Ordre de Léopold et décoré de la Médaille civique de 1^{re} classe. Le gouvernement prussien lui avait octroyé la décoration de l'Ordre de Hohenzollern-Sigmaringen.

Voici les principales publications de notre très regretté confrère :

Episodes du droit d'asile religieux en Belgique. (Messager des sc. hist., 1863.)

Guillaume Van de Nesse, curé de Sainte-Catherine à Bruxelles ; Episodes de l'histoire du jansénisme en Belgique. (Ibid., 1864.)

Les réfugiés anglais et irlandais en Belgique, à la suite de la réforme religieuse établie sous Elisabeth et Jacques I^{er} (Ibid., 1865.)

Recherches sur la législation des « jugements de Dieu » principalement en Belgique et accessoirement dans les principaux pays de l'Europe. (Ann. de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XXIV, 1868.)

Histoire du droit d'asile religieux en Belgique. (Mess. des sc. hist. 1870.)

Les sires de Carnaval. Episodes de l'histoire de l'abbaye de Parcels-Dames. (Ibid., 1871.)

Les attributions du watergrave de Flandre. (Ann. de la Société d'émulation de Bruges, t. VII, 1872.)

Les tribunaux ecclésiastiques en Belgique. (Bruxelles, 1872.)

Recherches historiques sur le souverain baillage de Flandre. (Mess. des sc. hist., 1876.)

Le prévôt général de l'hôtel. Ses attributions et ses prérogatives. (Ann. de l'Académie d'arch. de Belg., t. III, 1877.)

Le comte d'Ulefeld, épilogue de la conspiration ourdie en 1663 contre le roi de Danemark Frédéric III. (Mess. des sc. hist., 1880.)

Du droit d'asile en Belgique. (Ann. de l'Académie d'archéologie de Belgique. t. VI, 1880.)

De l'exterritorialité. Curieux exemples de l'application de ce principe sous les archiducs Albert et Isabelle. (Mess. des sc. hist., 1880.)

Une page de l'histoire interne de Rome. La Préture (Ibid., 1894.)

Le mariage de Baudouin III comte de Hainaut avec Iolande, fille de Gérard de Wassenberg, comte de Gueldre. (Ibid., 1895.)

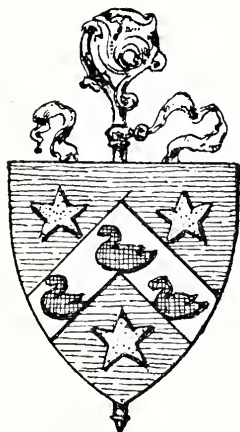
Renée de France, duchesse de Ferrare. (Ibid., 1896.)

Joseph Proost, publia encore, en 1896, la table des matières du *Messenger des sciences historiques de Belgique* pour les années 1875 à 1894. C'est un travail de longue haleine fait avec érudition et grand soin, comme tout ce qui sortit de la plume de ce modeste savant.

ARMAND DE BEHAULT DE DORNON.

LES ABBESSES DE SOLEILMONT

AU XVIII^e SIÈCLE



1730. DAME HUMBELINE DE BAVAY † 1739.

Humbeline de Bavay naquit à Châtelet en 1692, d'une famille qui fournit nombre d'échevins, bourgmestres, greffiers, notaires, procureurs et religieux. (1)

A son baptême, qui fut célébré le 21 mai, elle eut pour parrain Paul Huché et pour marraine Anne de Bavay ; ils la nommèrent Anne-Jeanne.

(1) La famille de Bavay, originaire de Mons, fixée à Châtelet, puis à Bruxelles, dont descendent Robert de Bavay, abbé de Villers ; François de Bavay, Dom Anselme, abbé de Beaupré-sur-Meurthe, en Lorraine ; M. Georges de Bavay, ministre ; M. Charles-Victor de Bavay, procureur général ; M. Gustave de Bavay, conseiller à la Cour de cassation.

Son père, François de Bavay, (1) était fils de Jean de Bavay et de Jeanne Bastin; sa mère, qui mourut jeune, se nommait Françoise Bastin. Peut-être subit-elle l'ascendant de sa pieuse parente, (2) religieuse au couvent de Soleilmont. Toujours est-il qu'elle s'y présenta, attirée par l'édification que donnait à toute la contrée ce vieux monastère cistercien, fondé au commencement du XIII^e siècle.

Lorsqu'elle prononça ses vœux, le 17 août 1715, le Prélat d'Alne (3) lui donna le nom de Dame Humbeline, sans doute en mémoire de Dame Humbeline, tante de la jeune novice, qui était, depuis maintes années, religieuse de ce couvent.

L'abbesse de Soleilmont, Dame Joséphe Stainier, (4) appréciant ses grandes qualités, lui confia les fonctions de maîtresse d'hôtel; elle venait d'atteindre l'âge de 33 ans. Ces fonctions difficiles et délicates mirent en évidence son exactitude à remplir ses devoirs et sa charité envers ses sœurs. On voit son nom figurer dans plusieurs actes des années 1717 et 1718.

Après une longue et sage administration, la vénérable Dame Stainier rendit son âme au Seigneur, le 29 mai 1730. A sa mort, le monastère comptait vingt-trois religieuses de chœur, neuf sœurs converses, avec deux écolières et une familière.

L'épithaphe que l'on voit encore aujourd'hui gravée sur son tombeau, n'est qu'un résumé fidèle de ses hautes vertus.

Toute la communauté ayant été assemblée au chapitre, on décida d'informer Son Altesse sérénissime de la mort de Mme l'Abesse et de se recommander, en même temps, à sa protection et à son inépuisable

(1) François de Bavay, né le 16 mars 1662, au baptême, eut pour parrain François Deyck et pour marraine Thérèse Péronne, épouse de Henri Ryckmann. Il fit ses études à Cologne, 1680-1682; bourgmestre de Châtelet, 1699, 1716, 1724; député en 1716-1717; mourut le 10 février 1735. Il avait épousé, l'an 1691, en premières noces, F. Bastin, dont Anne, Jeanne et Pierre; en secondes noces, l'an 1702, Pauline de Marchiennes, dont 6 enfants.

(2) Humbeline de Bavay, fille de Vincent de Bavay, bourgmestre de Châtelet, et de Marie Denisart (1662.)

(3) Maurus Carion, élu abbé en 1708, mort en 1728.

(4) D. Joséphe Stainier, fille de Pierre-Ignace et de Marie-Hubertine Stainier, naquit à Bouvignes en 1661; entra à Soleilmont le 24 juillet 1681, fut élue abbesse en 1712 et mourut le 30 mai 1730.

charité; les religieuses du pauvre Soleilmont, disaient-elles dans leur message, ne se trouveront guère en état de supporter les frais occasionnés par ce triste événement. (1)

La Gouvernante Générale, le 10 juin, nomma commissaires Joseph Lambillion, président du Conseil provincial à Namur, et le R. P. Maximilien Demanet, abbé de Moulins. Elle leur recommandait de rédiger, par écrit, toutes leurs délibérations et d'y joindre, avec leur avis, un état très exact des revenus de la maison. (2)

A l'élection fixée au 24 du même mois, D. Humbeline de Bavay obtint 7 voix, sans compter les suffrages du Confesseur et du Chapelain qui lui avaient également donné leur vote. Le 30 juin, Son Altesse Sérénissime se fit envoyer le rapport de l'élection avec l'état des revenus et charges de la communauté, ainsi que la copie des lettres patentes de l'abbesse défunte, afin de le soumettre au Conseil privé qui devait être consulté pour la collation des dignités, emplois et bénéfices. (3)

Le 6 juillet, le Conseil privé envoya son avis à Mme la Gouvernante sérénissime; avis entièrement conforme à celui qu'avaient donné les commissaires. (4)

Le 12 juillet, la Gouvernante Générale accorda à Humbeline de Bavay la dignité d'abbesse et la dispensa de payer la pension ou pain d'abbaye. (5)

Le lendemain, elle ordonna au président du Conseil privé de remettre les lettres patentes au secrétariat de l'Etat pour y être scellées.

Les lettres susdites furent expédiées à Soleilmont le 13 juillet 1730, au nom de l'empereur Charles VI. (6)

En envoyant ces lettres patentes, la Gouvernante Générale écrivit à la nouvelle abbesse pour la prier de préférer pour l'admission au noviciat, les personnes nées dans les Pays-Bas Autrichiens. (7) Dame Humbeline répondit qu'elle s'efforcerait toujours de satisfaire aux désirs de

(1) Voir Documents: A.

(2) Doc. B.

(3) Doc. C.

(4) Doc. D.

(5) Doc. E.

(6) Doc. F.

(7) Doc. G.

la Gouvernante Générale, et qu'elle ne négligerait aucune occasion de correspondre à la confiance que son auguste personne a bien voulu lui témoigner, en daignant lui confier le gouvernement du monastère. Avant tout, elle se préoccuperait d'accroître, autant que possible, le nombre des religieuses, en cherchant tout particulièrement à attirer à Soleilmont de fidèles sujettes de sa Majesté. Mme de Bavay profite aussi de cette occasion pour remercier, en toute humilité, S. A. S. de la grande faveur qu'elle a bien voulu faire au monastère, en le déchargeant de la pension ou pain d'abbaye que, sans cette permission, il aurait fallu payer. Elle la supplie, avec un très profond respect, de vouloir bien lui accorder, en toute rencontre, sa haute et puissante protection et lui promet qu'en retour de cette grâce, la suppliante et toute sa communauté ne manqueront pas d'adresser leurs vœux au Tout-Puissant pour qu'il daigne accorder ses bénédictions à S. A. S. et à son auguste famille. (1)

Très peu de temps avant son installation, un orage formidable, accompagné de grêle, avait éclaté à Soleilmont, Fontenelle, Bénite-Fontaine et Châtelineau. Jamais pareille catastrophe n'avait frappé cette paisible retraite de Soleilmont. Il en résulta naturellement des dépenses considérables, la jeune abbesse fut obligée de faire acheter des grains pour la consommation, et fit grâce aux fermiers des redevances dues au couvent.

En 1731, la foudre réduisit en cendres la cense de Fontenelle et l'abbesse dut encore la faire réparer. Malgré toutes ces épreuves, Dame Humbeline vint à bout, par d'importants travaux, de restaurer complètement tous les bâtiments dépendant de la ferme de l'abbaye.

Après avoir achevé le nouveau plafond de l'église et renouvelé sa toiture, elle fit plafonner les cloîtres, le chapitre, le réfectoire et agrandir les fenêtres des cellules pour les aérer davantage. Elle eut surtout à cœur d'embellir le temple par l'érection de trois nouveaux autels ; le maître-autel, surmonté d'un portique à colonnes torsées avec fronton montant jusqu'à la voûte ; l'autel de Sainte-Anne à colonnes doriques, aux armoiries de l'abbé Louant ; l'autel de N. D. de Rome, aux armes de D. Humbeline de Bavay. On lui doit aussi le gracieux encadrement ovale du tableau de N. D. de Rome. Grâce à la libéralité de l'abbé

(1) Doc. H.

d'Alne, le monastère se vit orné de son magnifique quartier abbatial. Nous en convenons, on a été mal inspiré dans plusieurs de ces travaux, surtout en cachant, par un plafond, la belle voûte en charpente de l'église, et en masquant ces belles fenêtres ogivales par des autels de style renaissance. En cela, on a cédé au mauvais goût de l'époque.

L'abbesse Humbeline n'apportait pas moins de zèle et d'activité dans la surveillance et l'administration des biens de l'abbaye. On peut en juger d'après les renseignements que nous fournissent les archives du monastère.

Humbeline n'avait que 48 ans lorsqu'une mort presque subite vint l'enlever à ses religieuses, le 3 août 1739, après 24 ans de profession religieuse. Elle s'était toujours distinguée par son inépuisable charité, son humilité profonde ; elle avait dirigé ses filles spirituelles et administré l'abbaye avec beaucoup de sagesse et de modération. La communauté, à son décès, se composait de vingt-quatre personnes ; dans le cours de sa direction, elle avait fermé les yeux à huit religieuses de sa communauté et avait donné l'habit à neuf postulantes.

Madame de Bavay fut inhumée dans le caveau des abbesses avec cette épitaphe :

*Ici gist le corps de Dame
Humbeline Bavay très digne
abbesse de ce monastere laquelle
après avoir exercé louable-
ment divers charges de la maison
fut enfin par son rare mérite
élevée à l'abbatialité et gouverna
avec tant d'édification et de
prudence l'espace de 9 ans qu'elle
s'attira l'estime de tout le monde
et mourut subitement regrettée
universellement de toutes
ses chers consœurs l'an 1739 âgée
de 48 ans et professe de 24
Requiescat in pace. Amen.*

La communauté de Soleilmont possède le portrait, peint par Eyckens

et très bien conservé, de Dame Humbeline de Bavay, qui se voit encore aujourd'hui dans une des salles du monastère. Un air noble et modeste caractérise tout particulièrement sa physionomie expressive et calme ; son costume, exempt de toute recherche, est absolument semblable à celui d'une simple religieuse : ses traits révèlent la bonté, la douceur et la fermeté ; la crosse abbatiale qui l'accompagne, est ornée d'un léger voile aux armes de l'abbesse.

Ces mêmes armoiries décorent les plafonds des cloîtres, du réfectoire, de l'abbatiale, ainsi que l'autel de N. D. de Rome. Elles se trouvaient autrefois au-dessus de la porte de la prélatrice, mais elles en furent effacées vers la fin du siècle dernier, lors des dévastations et des troubles de la révolution.

I. VAN SPILBEECK.

DOCUMENTS.

A.

A son Altesse Senerissime, Remontrent, en très profond respect, la prieure et les religieuses du pauvre monastere de Soleilmont, ordre de Citeaux, en la province de Namur, que leur abbesse etant decedee le 29 du mois de may dernier, leur maison, par le triste état ou elle se trouve, se croit digne de la charité et de la protection singuliere de V. A. S.

Elle se trouve non seulement privée d'une bonne et digne abbesse, mais encore elles auront peine a subvenir aux fraix accoustumées en pareille occasion. V. A. S. sera pleinement convaincu de cette verité, si Elle a la benignité de preter ses attentions favorables, que cette nombreuse communauté est de vingtneuf religieuses, dont la plus grande ressource consiste dans les dotes qu'elles ont apportées en religion, et dans un travail journalier et assidu de leurs mains, secondées des secours de leurs parents. Assez malheureuses dans leurs miseres pour avoir été foudroyées par la grele, le jour de Pentecote dernier, avec tant de fureur, qu'il ne leur reste aucun espoir de moisson; dans cette triste situation elles esperent de la grande piété de V. A. S. qu'elle ne confere la dignité abbatiale de ce monastere qu'à une personne qui par sa vie la plus reguliere, par la pureté de ses mœurs et par une grande economie, puisse exciter ses sœurs à la patience de la pauvreté qu'elles souffrent, et que les commissaires qu'Elle sera servie de denommer, seront penetrés du meme esprit de charité que V. A. S. C'est dans cette confiance qu'elles ne rougissent point dans leur misere de Lui exposer, avec la soumission la plus profonde, que le reverend abbé d'Alne, né sujet de S. M. S. et Cath, leur supérieur immediat, est entièrement prevenu par une continuation d'années de leur necessité, en les aidant par ses secours journaliers d'argent et des vivres, sans compter ce qu'il leur procure pour la reparation des bâtimens de leur monastere, qui est exempt de la jurisdiction des ordinaires et soumis à celle dudit reverend abbé d'Alne, le reverend abbé de Jardin, qui est le plus a portée de ce monastere, et les autres prelates de la province du même ordre, qui ont toujours intervenus aux elections de ce monastere, sont si convaincus de leur pauvre état, que l'on ose assurer qu'ils ne seront pas moins charitables.

Cette pauvreté desd^{tes} Remontrantes est d'ailleurs si connue a toute la province de Namur que les fisceaux de la meme province ne pourront en disconvenir et leur indigence est si notoire que par decret de l'an 1705 il a esté, déclaré que les Rem^{tes} ne doivent point etre chargées de pain d'abbaye n'en ayant aussi esté chargées par Sa Majesté Charles second de glorieuse Memoire. Coë il conste de la piece cy jointe en copie authentique et coë les Remo trantes se trouvent aujourdhu y dans un estat plus desolé que celui auquel elles etaient pour lors reduites elles viennent se prosterner aux pied de V. A. S.

La suppliant tres respectueusement d'etre servie de nommer des commissaires en petit nombre avec un abbé de leur ordre coë d'usage pour colliger les voix

pour une future abbesse. C'est la grace qu'elles espèrent de la benignité ordinaire de V. A. S. et qu'elle aurait la clémence et la charité de les declarer exemptes de pension, et elles ne discontinueront pas de continuer d'adresser leurs vœux et prières au ciel pour qu'il repande sur V. A. S. et sa très Anguste Maison ses benedictions les plus pretieuses.

1. Einmanuelle Noville, prieure native de Noville (Liège) agée de 60, professe de 42 ans.

2. Eugenie Salmon, native de Namur (Namur) agée de 84, professe de 67 ans.

3. Cathérine Marteau, native de Châtelineau, (Namur), agée de 60, professe de 41 ans.

4. Isabelle Wolff, native de Thuin (Liège), agée de 55, professe de 33 ans.

5. Angeline Brahon, native de Namur (Namur), agée de 47, professe de 25 ans.

6. Ludgarde Schepers, native de Liège (Liège), agée de 46, professe de 26 ans.

7. Thérèse Laurent, boursière, native de Sivry (Hainaut), agée de 44, professe de 22 ans.

8. Philippine Campion, native de Fontoine-l'Evêque (Hainaut) agée de 41, professe de 21 ans.

9. Joseph Berger, maitresse des novices, native de Châtelineau (Namur) agée de 34, professe de 16 ans.

10. Scholastique de Madron, sacristaine, native de Mezières (France), agée de 35, professe de 16.

11. Anné Laurent, native de Sivry (Hainaut), agée de 36, professe de 16 ans.

12. Christine Basselart, sous-prieure, native de Irélon (France), agée de 38, professe de 15 ans.

13. Humbeline Bavay, dame d'hotel, native de Châtelet (Liège) agée de 39, professe de 15 ans.

14. Thècle Quivy, native de Landrecies (France), agée de 32, professe de 15 ans

15. Françoise Marteau, native de Châtelineau (Namur) agée de 35, professe de 15 ans.

16. Caroline Ferrier, native de Huy (Liège) agée de 34, professe de 11 ans.

17. Michelle Ducœur, native de Morlanwelz (Hainaut), agée de 26, professe de 9 ans.

18. Marie Piettre native de Landrecies (France), agée de 20, professe de 4 ans.

19. Gabrielle André native de Charleroi (Namur) agée de 25, professe de 3 ans.

Dom Augustin Buisart, religieux de l'abbaye d'Alne, confesseur du monastère depuis environ un an.

Dom Matthieu Gilbert, religieux de la même abbaye chapelain depuis 20 mois.

B.

ÉTAT DES BIENS DE SOLEILMONT.

Revenus.

Primes. Elles disent et déclarent que le labour contient environ 15 bonniers a la roye, qui rapportent années par années environ :

Secourion,	13 ou 14 muids;
Bled,	7 "
Epaute,	35 "
Orge,	3 a 4 "
Avoine,	25 "
Poit et vesche,	2 "

Item. Qu'elles ont environ 12 bonniers de prairies qui leur rapportent environ 17 charrées de de foin et waijen.

Item. Qu'elles ont une petite cense nommée la Benite Fontaine, jurisdiction de Heppignie, qui doit rapporter :

Bled,	15 muids
Epaute,	3 "
Pois,	1 "
Vesche,	1 "

Item. Une autre cense nommée Fontenelle, contenant environ 30 bonniers de terre à la roye. qui apresent se partage moitié par moitié, faisant trois char-rues, et trois bonniers de prairies.

Item. Une autre petite cense, sur la hauteur de Vielleville, qui contient 4 bonniers a la roye, et qui leur rapporte :

Seigle	4 muids,
Bled,	4 "
Epaute,	3 "

Item. A Chastelineau, environ 20 bonniers de terre, qui rapportent environ :

Bled	10 muids
----------------	----------

Item. Une Charrue de terre labourable au village de Vielleville, rendant :

Epaute	8 muids.
------------------	----------

Item. 5 bonniers de terres a Heppignies, et autant autant a Wangenies, desquelles on rend.

Bled	5 muids.
----------------	----------

Rentes en grains a recevoir :

Froment,	Heppinies,	2 muids,	
	Marbais,		6 stiers.
Bled,	Marbais,	8 "	4 "
	Millet,		6 "
	Vieville,	8 "	
	Wayaisse,	1 "	

Epaute,	Saint-Amand,	1	"	1 stiers.
	Baulet,	2	"	6 "
	Fanuée,	3	"	
	Gilliers,	2	"	7 "
	Gemeppe,	17	"	6 "
	Lambusart,	1	"	3 "
	Mazy,	1	"	6 "
	Spy,	2		
	Velaine,	20		

Rentes en argent :	fl.	pat.	den.
Chastelineau,	36	0	0
Charleroy,	15	5	25
Courcelle,	6	0	0
Fleurus,	46	0	0
Gilliers,	250	0	0
Jemeppe,	1	5	0
Lodelinsart,	24	0	0
Marbais,	10	0	0
Mellez,	1	5	0
Heppignie,	30	0	0
Sneffe,	10	0	0
Velaine,	7	0	0
Vieville,	11	0	0
La Ransart,	62	10	0

Item. Elles déclarent d'avoir en bois, environ 100 bonniers.

Mises.

Ledit couvent doit nourrir et entretenir 2 religieux prestres, 19 dames et 2 ecolieres, 10 sœurs converses et 1 familiere, qui font 34 personnes.

D'ailleurs le labour est ingrat, si pierreux, plain d'agaize, et si ruiné par un grand nombre de houilleries, que les gages et la nourriture des valets et ouvriers qui sont employes au labour et a la recolte, et aux autres officiers du monastere, comme marchal, charlier, etc. surpasse de beaucoup la recette.

Les prairies sont chargées tant au roy qu'au Seigneur fls. 2200.

Les batiments de la cense de la Benite Fontaine ont été detruit pendant les guerres, et les terres reduites en broussaille, de sorte qu'il a beaucoup couté pour réparer lesdits batiments, et qu'on a laissé plusieurs années au profit du censier les terres, a condition de payer les charges qui sont :

	muids	stiers	fls.	pat.	den.
Au roy, epaute	13	9			
A la venerie			5	5	0
Au Seigneur			21	0	0

	muids	stiers	fls.	pat.	den.
Au Seigneur de Wangenies, argent lin 4 1/2 tt			2	14	0
Avoine	4 1/2				
Item. La cense de Fontenelle doit : au monasterede Floreffe, apresent au chapelain de Fosse	epaute 40				
	Avoine 20				
Au recteur de l'autel de S ^{te} Madelaine a Chatelineau	epaute 11				
A la cour de St.-Foillian, jugeant a Fleurus, au jour St.-Martin	epaute 11 1/4				
	argent		15	20	
	avoine	7			
	œufs 26				
	argent		3	18	
A la recette du roy a Fleurus	argent		7	1	2
	epaute 4 2/4				
Laditte cense est chargée et quotifiée a toute taille, tant ordinaire qu'extraordinaire, et a 2 personnes	bled 26				
Le monastere doit :					
au curé de Gilliers,	epaute 4				
	poule 1				
Au Seigneur de Chastelineau			8	0	0
A Fleurus, au roy			3	4	0
a l'hospital			4	0	0
au curé				18	16
A Gilliers, a l'abbé de Lobbes			2	0	0
item, de cens			2	12	0
au receveur du roy			1	2	0
a la vererie			8	0	0
aux religieus de Liessies			9	0	0
Item. Elles doivent 50 cordes de bois au Seigneur de Chatelineaux.					
	Dame Emmanuelle Noville, prieure.				
	Dame Eugene Salmon.				
	Dame Catherine Marteau.				
	Dame Isabelle Wolff.				
	Dame Therese Laurent, boursière.				

C.

Madame,

Ensuite de la commission, qu'il a plu a V. A. S. de nous envoyer, en datte du 10 de ce mois, a effet de colliger et recueillir les voix des religieuse du monastere

de Soleilmont, ordre de Citeaux, pays et diocèse de Namur, nous nous sommes, le 23, transportés audit monastere, et, le lendemain, après avoir invoqué l'assistance du Saint Esprit par une messe chantée solemnellement a cet effet, nous nous sommes rendus au chapitre, ou les religieuses estant capitulairement assemblées, en nombre de 19, nous leur avons fait donner lecture de nos commissions, et les exhortés convenablement sur le choix d'une nouvelle abbesse en la place de la defunte, au plus grand honneur de Dieu et le bien du monastere, leur aiant d mandés, en leur conscience et sur leurs vœux de religion, de denommer celles qu'elles ingeroient les plus propres et idoines pour bien regir et gouverner le dit monastere, tant au spirituel qu'au temporel.

Ensuite de quoy, nous avons recueillis les voix et les suffrages de chacune en particulier, et les redigés par escrit. Et venant au résultat d'iceluy, il appert, Madame, que

Dame Humbeline Bavay, . . . a eu 7 premieres voix, 1 seconde, et 1 troisième, sans comprendre les premiers suffrages du confesseur et du chapelain, faisant en tout 11 voix. Elle est reputée par ses consœurs, pour estre une tres brave et vertueuse religieuse, de tres bon exemple, d'une grande devotion, fort assidue aux offices divins, aimant beaucoup la regularité de la discipline monastique, fort exacte et reguliere a ses devoirs, fort bonne, douce et pacifique, fort charitable envers ses consœurs, aimant beaucoup la paix et l'union, fort humble et bienfaisante, ayant beaucoup d'esprit, de jugement et de conduite, fort economique et bonne menagere, ayant les interets de la maison fort a cœur.

Dame Emmanuel Noville, . . . a eu 5 premieres voix et 1 seconde. Elle est aussi repute par ses consœurs, pour estre une vertueuse religieuse, de bon exemple et d'edification, fort assidue aux offices divins, aymant beaucoup la paix et la regularité, de bon esprit et de conduite, fort bonne et charitable envers ses consœurs et particulierement envers les malades, fort attentif aux interets de la maison, ayant esté cy devant dame d'hotel pendant dix ans a la satisfaction des superieures et de la communauté.

Dame Isabelle Wolff, . . . a eu 2 premieres voix, 6 secondes, 3 troisiemes. Elle est aussi tenue par ses consœurs, pour une religieuse de bonne vie et de bon exemple, aimant la regularité de la discipline monastique, portée pour les interets de la maison.

Quelques autres religieuses ont aussi remportées quelques voix, mais pas en si grand nombre, ce pourquoy nous n'en faisons icy mention particuliere, nous referant a notre besoigné en ce regard.

Et pour de nostre part reserver de l'avis, dont nous sommes chargés, nous aurons l'honneur de dire, que pour les raisons premises, il nous parait, sous tres humble correction, que V. A. S. fera une chose avantageuse a la gloire de Dieu et au bien dudit monastere, de conférer l'abbatialité vacante à l'une des trois denommées et particulièrement à dame Humbeline Bavay; comme ayant, quoyque ieune, au sentiment de ses consœurs, toutes les qualités requises pour, avec la grace de Dieu, bien et louablement regir et gouverner tant le spirituel que le temporel de la maison. Nous avons cependant l'honneur, Madame, de nous remettre sur le tout à la haute prudence et royal plaisir de V. A. S.

Nous ioignons, Madame, ensuite des ordres de V. A. S. copie authentique de la provision de l'abbesse defunte, ensemble un estat specifique des revenus du monastere avec les charges susaffectées, signé des prieure, boursiere, et anciennes, qui au nom de toute la communeaute se jettent a vos pieds de V. A. S. la suppliant, en tout respect et soumission, de vouloir bien prendre en consideration et d'avoir quelque egard favorable au peu de revenus de la maison, qui en effet est la plus pauvre de la province, et dont les evenus paroissent bien modiques pour l'entretien et la subsistance d'une communauté aussi nombreuse. Nous ayant lesdites prieure et boursière déclarés n'avoir aucun officier ny receveur, mais d'administrer leur temporel par elles mesme a l'assistance du chapelain de la maison.

Elles supplient aussi, en tres profond respect, V. A. S. de ne pas laisser long temps leur abbaye sans chef, laissant à la consideration et penetration de V. A. S. les inconveniens qui peuvent arriver pendant un long interregne, puisqu'outre le relachement ordinaire en pareille occasion dans la regularité et discipline monastique, la dissention et les brouilles s'y glissent aisement; ce pourquoy elles supplient avec instance V. A. S. de vouloir bien y pouvoir le plustot possible.

Nous avons l'honneur d'estre, avec tout le respect et la veneration possible
De Votre Altesse Serenissime,

Tres humble, tres obeissans et tres
devoués serviteurs

F. J. Lambillon.

F. Maximilien, abbé de Moulin.

Namur, le 28 de juin 1730.

Les commissaires que Nous avons nommés pour recueillir les suffrages de l'abbaye de Soleilmont, au comté de Namur, pour l'élection d'une nouvelle abbesse, Nous aians présenté leur besoigné, fait en execution de Nos ordres, Nous le remettons au conseil, avec leur avis sur la matière, l'état des revenus et charges de la meme maison et la copie des lettres patentes de la defunte abbesse, pour les examiner et pour Nous consulter sur la matière.

Bruxelles, le 30 juin 1730.

De Steenhaut.

Au conseil privé.

D.

Madame,

Les commaisaires que V. A. S. a été servi de nommer pour recueillir les suffrages des religieux de l'abbaye de Soleilmont, ordre de Cisteaux, au comté de Namur, pour l'élection d'une nouvelle abbesse, Luy aiant présenté leur besoigné, fait en execution de ses ordres, V. A. S. nous a fait l'honneur

de le remettre a notre consulte, par decret du 30 du mois de juin passé. Lequel besoigné aiant été par nous examiné, nous remarquons, que la dite commauté de l'abb ye de Soleilmont consiste en 19 religieuses restantes, 2 ecolieres et 2 sœurs converses ; que dans les voix que les dites religieuses ont données, la pluralité est tombée sur

Humbeline Bavay, . . au moyen de 7 premieres, 6 secondes et 3 troisieme.
En second lieu sœur

Isabelle Wolf. . . par 2 premieres voix, 6 secondes et 3 troisièmes ; les quelles voix comptées deux secondes et une troisième pour une premiere, laditte Isabelle Wolf se trouve proposée par 6 premieres voix. En troisième lieu sur

Emanuele Noville. . . par 5 premieres voix et 1 seconde.

Après ces trois religieuses nous observons que

Françoise Marteau, . . . a eu 2 premieres voix, 3 secondes et 3 troisièmes, et partant 4 premieres et 1 seconde ; et que

Josephine Berger, . . . a eu 2 premieres voix, 1 seconde et 1 troisieme.

Lesdits commissaires proposent à V. A. S. en premier lieu.

Humbeline Bavay, comme étant réputée par ses consœurs pour être une tres vertueuse religieuse, de tres bon exemple, d'une grande dévotion, fort assidue aux offices divins, aimant beaucoup la régularité de la discipline monastique, fort exacte et reguliere a ses devoirs, forte bonne, douce pacifique, fort charitable envers ses consœurs, aimant la paix et union, fort humble et bienfaisante, aiant de l'esprit et jugement et de la conduite, fort economie et bonne menagere.

Ils proposent ensuite Emanuele Noville, prieure, quoique seulement en nombre des voix la troisieme, par rapport apparament qu'elle a 5 premieres voix, et par rapport que comme prieure elle se trouve a la tete de la communauté. Les commissaires disent, que ladite Noville serait pareillement réputée par ses consœurs, pour être une vertueuse religieuse, de bon exemple et edification, fort assidue aux offices divins, aimant beaucoup la paix et la regularité, de bon esprit, et de conduite fort bonne et charitable envers ses consœurs, et particulièrement envers les malades, fort attentive aux interets de la maison, aiant été cidevant dam d'hotel pendant dix ans a la satisfaction des superieurs et de la communauté.

Et en troisième lieu, ladite Isabelle Wolf, laquelle est aussi tenue par ses consœurs, pour une religieuse de bonne vie, et de bon exemple, aimant la regularité de la discipline monastique, et portée pour les interets de la maison.

Lesdits commissaires ajoutent qu'ils ne faisaient mention de quelques autres religieuses d'autant que quoiqu'elles aient remporté quelques voix, elles ne seroient en si grand nombre ; cependant lesdites religieuses ont aussi proposées les deux religieuses ci-dessus nommées avec beaucoup d'éloge.

Ensuite, reservant de leur avis, ils disent que pour lesdites raisons il leur paraît que V. A. S. fera une chose avantageuse à la gloire de Dieu et au bien dudit monastere, de conferer l'abbatialité a ladite Humbeline Bavay, comme aiant, quoique jeune, au sentiment de ses consœurs, toutes les qualités requises pour, avec la grace de Dieu, bien et louablement regir et gouverner tant le spirituel que le temporel de la maison.

Tout quoy par nous considéré, nous sommes de meme sentiment, et nous avons l'honneur de proposer en meme ordre lesdites trois religieuses proposées, croiant qu'elles meritent l'attention de V. A. S. par leurs vertus et qualités cydessus détaillées

Nous avons cependant remarqué que lesdites trois religieuses sont toutes trois natives du pays de Liège, et qu'il seroit a souhaiter que ladite abbaye de Soleilmont, fondée au comté de Namur, seroit gouvernée par une religieuse, qui seroit sujette de S. M. I. et Cath., et que les religieuses qu'on y recevroit seroient pareillement de ces Pays-Bas de la domination de S. M. I. et Cath.; ce qui ne pourra s'effectuer que difficilement, si on continue a y établir pour abbesse une religieuse d'une autre domination, le nombre des religieuses sujettes etant tres petit, et nous ne trouvons que la quatrieme proposée, Françoise Marteau, . . . qui n'est agé que de 35 ans, et partant encore fort jeune.

Et quand à l'état des biens de la dite maison, nous reflexissons que les revenus d'iceux sont fort peu considerables, principalement considérée la situation desdits biens dans un terroir fort ingrat et pierreux, et qu'ils suffisent à peine pour entretenir une communauté de vingt et un religieuses y compris les deux écolieres, dix sœurs converses, un confesseur et un chapelain, et un grand nombre des domestiques nécessaires pour le labour et la ménagerie; et partant nous estimons que lesdites religieuses pourroient etre excusées pour cette fois de la pension que V. A. S. pouroit imposer à l'occasion de l'établissement d'une nouvelle abbesse.

Nous remettons cependant le tout au meilleur et tres pourvu jugement de V. A. S.

Ainsi avisé au conseil privé de S. M. J. et Cath. tenu à Bruxelles le 6 juillet 1730.

J. J. Le Roy.

De Baillet.

E.

S. A. S. aiant nommé Humbeline Bavay pour abbesse du monastere de Soleilmont, ordre de Citeaux, au pais et comté de Namur, a pour bonnes conditions dispensé, comme elle dispense par cette, la dite abbesse de pension pour cette fois seulement, et sans le tirer en consequence pour l'avenir.

Fait à Bruxelles, le 12 juillet 1730.

F.

Chef et président,

Comme nous avons nommé et nommons par cette, Humbeline Bavay à la dignité abbatiale du monastere de Soleilmont, de l'ordre de Cisteaux, au pais et comté de Namur, vacante par la mort de l'abbesse Joseph Stainier,

Nous vous ordonnons pour et au nom de S. M. S et Cath. Notre tres cher frere et Seigneur, de sceller les lettres patentes en depechées. Fait à Bruxelles, le 13 juillet 1730.

Charles, par la grâce de Dieu, empereur des Romains toujours auguste, roy de Germanie, des Espagnes, etc., etc.

A religieuses personnes, Nos cheres et bienamées les prieure, religieuses et couvent de l'abbaye de Soleilmont, ordre de Cisteaux, en Notre païs et comté de Namur, Salut et dilection. Comme à Nous, comme comte de Namur, appartient d'avoir soigneux egard, que les prelatures, abbayes et prieurés, et autres premieres dignités, étant en iceluy païs, soient pourveues des gens catholiques, de bonne vie et conversation, pour les entretenir et conserver en bonne et chretienne religion, et que par indult apostolique, droit de patronage, regale et autrement. à Nous compete et avons droit de nommer aux dittes prelatures et autres dignités, quand elles vaquent, personnes suffisantes, idoines et a Nous agreables, et il soit qu'etant par le trepas de Josephine Stainier, votre derniere abbesse, laditte abbaye presentement vacante, Nous avons fait informer de l'idoneité et capacité des religieuses d'icelle, entre lesquelles Nous a été presentée Humbeline Bavay. Savoir vous faisons que, pour le bon raport qui nous a été fait de laditte Humbeline Bavay, et de ses sens, expérience, bonne et religieuse vie et conversation, Nous l'avons, par deliberation de notre tres et tres aimés sœur, Marie Elisabeth, par la grace de Dieu, princesse royale d'Hongrie et de Boheme, archiduchesse d'Autriche, Gouvernante generale de Nos Pais Bas, etc., nommé et nommons parces presentes a laditte abbaye de Soleilmont; vous consentons et requerons que, procedantes à l'election de votre nouvelle et future abbesse, vous elisiez et acceptiez à icelle dignité laditte Humbeline Bavay, comme personne a ce capable et a Nous agreable; a laquelle consentons et permettons de pouvoir sur ce obtenir de notre Saint Pere le Pape, de l'evêque diocésain ou autre superieur, telles bulles apostoliques et provisions de confirmation qu'il appartiendra, et icelles mettre a deue execution; et au surplus, prendre et apprehender la vraye, reelle et actuelle possession de laditte abbaye, ensemble des droits, fruits, profits, revenus et emoluments d'icelle, pour doresnavant la tenir, regir et administrer, tant au spirituel qu'au temporel, en ce gardées et observées les solemnitez en tel cas requises et accoutumées. Si donnons en mandement a nos tres chers et feaux les chefs et president et gens de nos privé et grand conseils, president et gens de notre conseil a Namur, et a tous autres Nos justiciers officiers et sujets, a qui ce regardera, qu'a vous en ce que dit est, ils assistent, si besoin en avez, et en outre fassent, souffrent et laissent la ditte Humbeline Bavay de cette Notre presente nomination, accord et consentement, plainement et paisiblement jouir et user, cessans tous contredits et empeschement au contraire. Car ainsi nous plait-il. Donné en notre ville de Bruxelles, le treizieme jour du mois de juillet,

l'ande grace mille sept cent et trente ; et de Nos regnes, savoir de l'empire le dix-huitieme, des Espagnes le vingtsixieme, d'Hongrie et de Boheme le dixneuvieme.

MARIE ELIZABETH.

De Baillet, V^t
par
l'empereur et roy
J. B. de Heems.

G.

Marie Elizabeth, par la grace de Dieu, princesse royale de Hongrie est de Boheme, archiduchesse d'Autriche etc. gouvernante générale des Pays-Bas.

Religieuse personne, chere et bien aimée.

Nous vous faisons la presente pour vous avertir, qu'ayant eu rapport de l'elec-tion, qui s'est fait en l'Abbaye de Soleilmont, de l'ordre de Cisteaux, au païs et comté de Namur, pour une nouvelle abbesse, Nous avons voulu vous nommer a la dignité abbatiale, dans la confiance que vous de correspondre a notre attente, que vous gouvernerez bien le dit monastere tant au spirituel qu'au tem-porel. Mais comme on l'a remarqué que, nonobstant que laditte abbaye est fondée et située au païs et comté de Namur, le nombre des religieuses sujettes de S. M. S. et Cath., Notre tres cher frere et Seigneur, est tres petit, Notre intention est que dorenavant vous tachiez de preferer les personnes nées de la domination de S. M. aux etrangeres en l'admission des novices, pour autant que le bien et l'avantage de votre maison le permettra. A tant, religieuse per-sonne, chere et bien amée, Dieu Vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles, le 13 juillet 1730.

H.

A son Altesse Serenissime,

Remontre tres humblement Humblin Bavay, abbesse de Soleilmont, de l'ordre de Cisteaux, au pays et comté de Namur, qu'elle a reçu, avec un tres profond respect, la lettre close qu'il a plut a V. A. S. de lui faire expedier, pour lui notifier ses ordres superieures touchant la reception des novices a faire dans le monastere de Soleilmont, pour le future. Ce ensuivant, elle a l'honneur d'informer V. A. S. avec le respect, qu'elle ne negligera aucune occasion pour correspondre aux idées avantageuses et a la confiance que son auguste per-sonne a bien voulu concevoir d'elle pour le bon gouvernement du monastere, tant au spirituel qu'au temporel, et que la remontrante, quoyqu'elle n'aye point l'avantage d'être née sujette de S. M. I. et Cath., elle s'efforcera en toutes ren-contres de la meriter par son application a recevoir dans les occurences les sujettes de S. M. par preference afin d'en multiplier le nombre dans ledit monastere.

La remontrante profite aussi de cette occasion, de remercier, en toute humilité, V. A. S. de la faveur qu'Elle a bien voulu faire a leur pauvre monastere de le decharger de la pension ou pain d'abbaye.

Et elle La supplie, en tres profond respect, que son bon plaisir soit de lui accorder en toutes rencontres, la faveur de la haute et puissante protection, la suppliante et toute la communauté ne manqueront pas d'adresser leurs vœux au Tout-Puissant, pour qu'il daigne de porter ses benedictions les plus favorables sur V. A. S. et sur son auguste maison.

Quoy faisant etc.

Sœur Humbeline Bavay, abbesse.

ARCHIVES.

1^{er} décembre 1730. — Transaction entre l'abbesse et le couvent de Soleilmont, d'une part, et la commune de Gilly, d'autre part, sur un procès concernant le droit de pêche que les bourgeois prétendaient avoir dans l'étang du monastère. Il est convenu que les dames pourront, en tout temps, pêcher ou faire pêcher « avec la fachinne qu'elles devront mener jusqu'à la tappe » et que les bourgeois seront autorisés à entrer dans l'étang et y ramasser les poissons après que « la dite fachinne sera arrivée à la dite tappe ou que le gros de l'eau sera entièrement déchargé de la dite tappe ». Mais il est permis aux dames de faire surveiller cette pêche par le maître et le sergent, et de plus, elles s'obligent à payer endéans l'année 225 florins à la commune.

5 décembre 1730. — J. B. Wagnier, représentant de l'abbesse, fait relief de la cense de Fontenelle et de ses dépendances devant la Cour féodale de Ligny.

27 janvier 1731. — Après avoir sollicité et obtenu l'autorisation du prélat d'Alne, l'abbesse se décharge d'une rente de 60 muids de grains dont était imposée la cense de Fontenelle à l'égard du chapitre de Fosses (27 juillet 1731), et cède, en échange, au dit chapitre, diverses rentes situées à Mont-sur-Marchienne, Ternier, Jemeppe-sur-Sambre.

22 février 1731. — Georges Simon, de Fleurus, en vertu de la Commission et de la part de son frère Gaspar, vend, par devant le notaire Warnier, à l'abbaye de Soleilmont, représentée par la boursière Thérèse Laurent et dom Mathieu Gilbert, 12 florins de rente, au capital de 192 florins, sur une propriété située au Trieu. Le vendeur remet 4 écus d'Espagne pour fournir au congé seigneurial, tous les autres droits restant à la charge de l'acheteur. Par cette acquisition, l'abbaye fit emploi utile du capital d'une rente de 12 florins, 10 sols qui lui avait été récemment remboursé. Transport de l'acte de vente fut fait à la cour de Baulet, le 3 mars 1731.

10 mars 1731. — Cession d'une demi-mesure de terre labourable prise sur trois mesures, annexée à la petite cense de l'abbaye à Farciennes, pour une rente irrachetable de 4 florins d'Espagne. Le preneur Jacques Bolle était obligé de clôturer le terrain situé vis-à-vis de l'église de St.-François, et d'y bâtir une maison en garantie de la rente. L'acte fut passé par le vicaire du monastère, Mathieu Gilbert, en vertu de la procuration dont l'abbesse et les religieuses l'avaient munie, et avec l'autorisation préalablement donnée par l'Abbé d'Alne.

15 mai 1731. — Convention faite à la réception de dame Augustine Bustin, religieuse de céans.

27 juillet 1731. — Après avoir sollicité et obtenu l'autorisation du prélat d'Alne, l'abbesse se décharge d'une rente de 60 muids de grains dont était imposée la cense de Fontenelle à l'égard du chapitre, de Fosses (27 juillet 1731) et cède, en échange, au dit chapitre, diverses rentes situées à Mont-sur-Marchienne, Ternier, Jemeppe-sur-Sambre.

9 octobre 1731. — Le procureur Warnier, en vertu d'une Commission particulièrement donnée par dame Humbeline, cède et transporte devant la haute

cour de Gilly, à François Hairion, une prairie et deux pièces de terre, saisies pour défaut de paiement de 45 patards de rente, laquelle rente le cessionnaire s'oblige à payer.

12 février 1732. — Dom Mathieu Gilbert, au nom de l'abbesse et des religieuses de Soleilmont, donna en location aux enchères publiques, devant la haute cour de Gilly, plusieurs maisons, jardins, etc... saisis pour défaut de paiement d'une rente de 6, et d'une autre de 3 florins, à savoir : les maisons et jardins de Michel Lebon, de la veuve Martin Soriau, de Michel Sentie et de Feuillan Frère.

26 mars 1732. — Le chapitre de S^{te} Gertrude, à Nivelles, avait fait saisir, en 1723, 17 bonniers de terre et 3 bonniers de prairie d'une cense à Marbisoux, à défaut de paiement d'une rente à charge du comte de Balastre; l'abbaye de Soleilmont, de son côté, possédait une rente de deux muids de seigle et deux de froment sur cette cense. Dans le présent document, l'avocat Jacques Delmelle, représentant le chapitre de Nivelles, et dom Mathieu Gilbert, vicaire de Soleilmont, autorisés à cet effet, déterminent la part de la propriété saisie qui revient à cette dernière communauté. Pour les fruits perçus de 1723 à 1730, le chapitre paya aux dames de Soleimont 303 florins, 13 sols, 11 deniers, déduction faite de 14 florins pour la moitié des frais de saisie; pour les fruits perçus ou à percevoir de l'année 1731, il s'engage à leur payer en raison de la portion des terres et prairies à laquelle elles ont droit, proportionnellement aux rentes qui leur sont dues. La part du chapitre est de 10 bonniers, 3 journaux, 22 verges de terre et de 1 bonnier, 3 journaux, 41 verges de prairie; celle de l'abbaye, 6 bonniers, 2 journaux, 41 verges de terre et de 1 bonnier, 58 verges de prairie.

4 juin 1732. — L'abbesse cède, à certaines conditions, au R. Pasteur de Châtelineau, un bonnier 1/2 de terre pour 15 setiers de blé.

28 avril 1733. — Un acte similaire, dans lequel dom Landelin Massain intervient comme vicaire et représentant de l'abbaye, se rapporte aux mêmes propriétés. Elles restèrent aux mains des premiers locataires, à l'exception de Michel Lebon, qui acquittèrent les arriérés et donnèrent compensation pour les frais.

30 avril 1737. — Le chapitre de S^{te} Gertrude à Nivelles et l'abbaye de Soleilmont donnent en location, pour neuf ans, à Jean Wauthier, les terres et prairies dont il est parlé dans le document précédent, pour 5 florins par bonnier de terre, et 12 florins par bonnier de prairie; soit annuellement au chapitre de Nivelles 76 florins, 10 patards, à l'abbaye de Soleilmont 39 florins, 10 patards.

13 janvier 1739. — L'abbesse charge dom Mathieu Gilbert de remettre à rente irrédimible les petites maisons situées, rue de Châtelet, à Fleurus; maisons appartenant à l'abbaye de Soleilmont.

DE LA CONSERVATION

DE LA

tour d'angle située près de la Steenpoort

(PREMIÈRE ENCEINTE MURALE DE BRUXELLES)

Pour mieux saisir l'importance de la question, il est utile de jeter un regard en arrière.

Ce fut en 1887, que l'on commença à s'intéresser aux derniers restes de la première enceinte murale de Bruxelles bâtie au commencement du XI^e siècle. Le 5 octobre de la dite année, *La Chronique* annonça que la pioche des démolisseurs venait de mettre à découvert dans le quartier de la Vierge Noire, une tour cachée jusqu'alors par des maisons. Cet article se terminait ainsi: « *Elle ne présente aucun intérêt architectural et d'ici à quelques jours, elle aura disparu complètement.* » Ce journal fut mauvais prophète. Il s'agissait d'une tour de nos fortifications médiévales offrant le plus haut intérêt archéologique et historique.

La Société d'Archéologie de Bruxelles venait de naître à cette époque, sous la savante direction de l'historien Alphonse Wauters. En séance du 8 novembre 1887, j'ouvris le feu en faveur de la conservation de cet intéressant monument, par la lecture d'une courte notice (1) afin de prendre date pour l'insertion d'un travail plus étendu.

La presse s'occupa beaucoup, à la suite de l'article de *La Chronique*, de cette tour qu'elle baptisa du nom de *Tour Noire* parce qu'elle était située près de la *Porte Noire* ou première Porte de Laeken. Ce nom lui resta.

(1) *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. I, p. CXIV.

La Société d'Archéologie lui fit sa première visite le 30 octobre de la dite année. Il n'en fallut pas davantage pour attirer l'attention des archéologues bruxellois sur ce curieux débris d'architecture militaire du moyen-âge. M. Wauters rendit compte de cette visite avec la compétence qu'on lui connaît (1).

Entretemps, on s'occupait à l'hôtel de ville de la question de savoir si l'on conserverait cette antique tour. Les opinions y étaient très partagées à cet égard. C'est pourquoi, à la séance de la Société d'Archéologie du 10 janvier 1888, M. l'architecte Paul Saintenoy proposa d'adresser à l'Administration communale un vœu tendant à la conservation et à la restauration de la *Tour-Noire*. Cette proposition fut adoptée (2) et une lettre rédigée par le président Wauters, fut envoyée au Collège des Bourgmestre et Echevins (3). Cette démarche fut couronnée d'un plein succès, grâce surtout à l'intervention énergique de M. Charles Buls, alors bourgmestre et qui, est-il besoin de le dire, est un archéologue très distingué.

En assemblée du 4 mars de la dite année, le président Wauters eut le plaisir de faire part aux membres de la Société de ce que le Conseil communal de Bruxelles adoptant en séance du 27 février, les conclusions du rapport du bourgmestre, avait voté par 16 voix contre 10, la conservation et la restauration de la *Tour-Noire*. Cette bonne nouvelle fut accueillie par des applaudissements prolongés (4).

La vieille tour était donc enfin sauvée! Dans une ville comme Bruxelles, c'était un double triomphe. Depuis ce vote mémorable, l'opinion publique a fait du chemin en faveur de la conservation des anciens monuments de la cité. Ce fut comme le réveil du respect dû aux monuments du passé demeurés, en si petit nombre, au milieu du bouleversement et des embellissements modernes de la capitale (4)!

Une des considérations invoquées par M. Buls à l'appui de la conservation de la Tour Noire, a son poids d'or aujourd'hui : c'est qu'il ne fallait pas hésiter à profiter de la seule occasion qui se présenterait,

(1) Mêmes *Annales*, t. I, pp. CLIII et CLIV.

(2) Mêmes *Annales*, t. II, p. 18.

(3) Mêmes *Annales*, t. II, pp. 23 et 24.

(4) Mêmes *Annales*, t. II, p. 28.

(5) L'on conserva depuis le *Temple des Augustins*, l'*Hôtel de Ravenstein*, la *Maison du Cheval marin*, etc., etc.

peut-être, de préserver de la destruction un fragment des premiers remparts, alors que la ville offrait à peine encore quelques restes de cette époque et que ces derniers appartenaient à des particuliers et ne pourraient, par conséquent, être préservés de la destruction.

La conservation de la *Tour Noire* ayant été décidée, une question importante se présentait pour la restauration du monument, c'était de déterminer l'époque aussi précise que possible de sa construction. Ce fut dans ce but que M. le major Combaz et moi entreprîmes une étude approfondie des derniers restes de la première enceinte murale de Bruxelles, dans tous ses détails. Les observations recueillies au cours de cette inspection qui dura un bon mois, furent consignées par nous dans une étude spéciale accompagnée d'un grand nombre de planches (1).

Nous y prouvions que les remparts en question dataient des premières années du XII^e siècle (2); nous y décrivions toutes les courtines et les tours encore debout et dont les nombreux détails architectoniques permettraient de résoudre le problème se rattachant à la restauration de la *Tour Noire* (3).

Parmi les restes de l'antique enceinte ainsi étudiés par nous, ceux des environs de la *Steenpoort* étaient, sans contredit, les plus complets et les plus intéressants. Bâtie en pierres blanches sauf la partie supé-

(1) *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. I. pp. 141 à 189.

(2) A. Wauters crut devoir répondre à notre travail à l'Académie royale des Sciences, des Arts et des Lettres de Belgique — chose étrange puisque les pages des *Annales de la société* dont il était le président, lui étaient au large ouvertes et qu'il nous mettait dans l'impossibilité de faire figurer notre réplique dans le *Bulletin de l'Académie!* — Wauters persista à fixer la date de la construction des remparts à la fin du XI^e siècle. Nous avons adressé à l'Académie une réponse sous forme de lettre. Inutile d'ajouter qu'elle ne fut pas insérée dans le *Bulletin*. (Le travail de Wauters y a été imprimé dans le tome XVI, n^o 11, 3^e série, 1888). — M. le lieutenant général Wauwermans a aussi écrit, mais un an environ après nous, une notice sur la *Tour Noire*. (*Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, 1889.)

(3) On n'en tient malheureusement nul compte: au lieu de restaurer la tour dans son état primitif (*Je parle ici en mon nom personnel*) on l'a surmontée d'un horrible toit conique très élevé, adossé à un pignon terminé par des gradins en escalier. Toit et pignon gâtent tout le caractère militaire du monument. De plus, on a cru devoir établir pour recueillir les eaux pluviales, un cheneau en pierre porté par une suite de corbeaux, cheneau inconnu dans l'architecture des fortifications du XII^e siècle.

rière qui a été restaurée à une époque assez récente, elle offre un aspect imposant.

Cette partie des remparts est-elle un reste de l'ancienne Steenpoort ou une tour voisine de la porte? D'aucuns prétendent que c'était la tour dans laquelle on enfermait les prisonniers et, d'après une légende, Agneessens y subit la captivité, mais aucun document connu ne confirme la légende. Quoi qu'il en soit, un petit vestibule semble avoir conduit de la Steenpoort à l'étage de la tour, mais ce passage est moderne.

La tour qui nous occupe formait le coin de l'enceinte et se trouve à gauche de la rue de l'Escalier, tandis que la Steenpoort barrait la rue Haute; elle ne pouvait donc faire partie de la porte de la ville, comme on l'a supposé. Du reste, le doute disparaît à l'inspection des plans de GUICHARDIN (*Description des Pays-Bas*, Anvers 1582) et de BRAUN (*Civitates orbis terrarum*, Cologne 1576). Ces plans montrent très clairement la position occupée par notre tour à l'angle des courtines adjacentes.

La *Tour d'angle* présente beaucoup d'analogie avec la *Tour Noire* et nous nous permettons de renvoyer le lecteur à la description très détaillée que nous avons faite de cette dernière tour dans le tome I^r des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*. On retrouve dans la *Tour d'angle*, l'étage inférieur voûté et ouvert du côté de la rue du rempart et percé de cinq niches à créneaux. Sous cet étage inférieur, se trouve la cave actuelle probablement jadis remplie de terre.

Au-dessus de cet étage, s'en trouve un second pareil à celui de la *Tour Noire*, mais il est voûté; la voûte supérieure de la *Tour Noire* avait donc été démolie: cela est certain.

La plate-forme qui surmonte la *Tour d'angle*, conserve une partie de son mur de parapet: ce parapet a 0^m60 d'épaisseur. La toiture et le haut du mur du parapet sont modernes.

Ce qui différencie la *Tour d'angle* voisine de la *Steenpoort* de la *Tour Noire*, ce sont les communications. On avait ici accès aux différents étages par une tourelle latérale accolée à droite de la gorge de l'ouvrage et à cette gorge même, on remarque deux fenêtres en ogive qui sont, à n'en pas douter, des exemples de l'emploi le plus ancien de cette forme d'arc en Belgique.

En un mot, cette *Tour* avec sa *Tourelle* et ses deux fragments du

mur de défense à deux étages de voûtes crénelées, dont l'un, vers la rue Steenpoort, mesure une vingtaine de mètres de longueur et l'autre, présente le parapet intérieur porté sur corbeaux qui mettaient les défenseurs à l'abri d'une chute du côté de l'intérieur de la ville, tout cet ensemble a la plus haute valeur archéologique au point de vue de l'étude de l'architecture militaire du XI^e siècle.

Or, la ville de Bruxelles désirant agrandir une école communale, a fait, il y a environ deux ans, l'acquisition de l'ancien couvent des Dames lorraines, immeuble très vaste, datant du XVII^e siècle, enclavant la *Tour d'angle* et donnant accès à celle-ci dans une grande cour intérieure.

Ainsi se trouvait réalisé le vœu que M. Buls formait en 1888. La ville a trouvé une nouvelle « occasion de préserver de la destruction un fragment des premiers remparts appartenant à un particulier » et d'avoir cette bonne fortune de pouvoir réaliser ce vœu à l'occasion de l'acquisition de la Tour la plus complète et la plus intéressante de la première enceinte murale de Bruxelles.

La conservation de ce monument est chose décidée.

Qu'il nous soit permis en terminant, de supplier le Collège des Bourgmestre et Echevins de la capitale de veiller à ce que l'architecte chargé de prendre les mesures indispensables à la conservation de la belle *Tour d'angle* se contente de la dégager et respecte religieusement les restes vénérables de ce monument sept fois séculaire.

De la *Tour Noire*, il ne restait presque plus rien, il a fallu « reconstruire », mais ici tout est encore debout, il suffira de « conserver » c'est-à-dire de *consolider*.

Nous osons espérer que l'Administration communale de Bruxelles saura mériter, à cette occasion, l'approbation de tous ceux qui ont à cœur de voir conserver à nos anciens monuments leur caractère vraiment archéologique et historique.

ARMAND DE BEHAULT DE DORNON.

Encore un mot sur la restauration de la TOUR D'ANGLE située près de la STEENPOORT à Bruxelles.

Je désire traiter d'un point important relatif à la restauration de la *Tour d'angle* monument dont j'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie lors de la dernière séance.

Il paraît qu'il est question de laisser subsister la toiture conique qui dépasse si malheureusement cette tour. C'est là un projet contre lequel je ne puis assez protester.

D'après des données fournies par d'anciennes vues représentant la première enceinte de Bruxelles alors qu'elle était complètement modifiée, c'est-à-dire au commencement du xv^e siècle, on a surmonté la *Tour Noire* d'une toiture conique s'appuyant à la gorge sur un pignon à gradins en escalier. A mon avis, ce fut une faute grave. Il fallait reconstruire ce monument dans son type primitif, c'est-à-dire *romain*.

« Au commencement du xiv^e siècle » dit le général HENRARD, dans son *Histoire de l'artillerie en Belgique* (1) « le nombre de villes fermées que comptaient nos provinces était considérable. Le plus souvent, elles avaient pris pour modèle de leurs fortifications, l'enceinte dont les Romains avaient entouré Trèves et Tongres : des murs épais de plusieurs pieds flanqués de tours rondes ou demi-circulaires. »

Le savant officier aurait pu ajouter que tel fut le cas pour la première enceinte murale de Bruxelles, bâtie au commencement du xii^e siècle.

Comme l'a fort bien démontré M. le major Combaz (2) les tours de

(1) *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, t. XXI (1865), 2^e série, t. I.

(2) *Ann. de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. IV, (1890).

cette enceinte ne possédaient pas primitivement les toitures coniques élevées que l'on rencontre plus tard. M. le général Wauwermans (1) est du même avis.

Les tours étaient à plate-forme entièrement découverte ou tout au plus couverte, dans la partie centrale, d'un toit plat laissant libre le chemin de ronde. Ce toit plat était destiné uniquement à soustraire, en partie, la plate-forme si le dessous était voûté ou l'intérieur de la tour en l'absence de voûte, à la pluie et aux intempéries des saisons de nos climats du Nord.

Plus tard, la toiture conique élevée a remplacé le toit plat invisible et ce, par suite des progrès de l'artillerie et des armes à feu, qui obligèrent de mettre les défenseurs de la plate-forme à l'abri des projectiles de l'assiégeant. C'est d'après ce dernier type que la *Tour Noire* fut reconstituée, c'est-à-dire, d'après ce qu'elle devint au commencement du xv^e siècle.

Dès lors, ne serait-il pas hautement blâmable de restaurer la *Tour d'angle* d'après le même type, au lieu d'offrir, cette fois, à l'étude des archéologues un spécimen du type le plus pur de l'architecture militaire nationale au début du xii^e siècle, en couronnant la tour qui nous occupe, d'un parapet crénelé à découvert ?

Mais, nous objectera-t-on, où trouver en Belgique des éléments pour une telle restauration ? Notre pays qui possédait de nombreuses constructions militaires n'a presque rien laissé debout des enceintes et des châteaux du xii^e siècle. Les murs de Louvain (2), de Nivelles, de Tongres n'offrent plus que quelques vestiges intéressants de leur puissance d'autrefois. Du vieux château d'Ath, bâti vers 1130, il ne reste plus qu'un tronçon, la partie supérieure ayant été démolie vers 1830. Le château des comtes à Gand, l'un des monuments les plus remarquables du pays, était fort délabré quand on entama sa restauration. Le Steen d'Anvers est mutilé par des constructions qui l'ont complètement modernisé.

A cela nous répondrons que la vieille enceinte de Bruxelles a conservé des parties de remparts tout entiers, tours et courtines, *couron-*

(1) *Bull. de l'Académie d'Arch. de Belgique*, 1829.

(2) P. COMBAZ et AR. DE BEHAULT DE DORNON. *Les premiers remparts de Louvain.* (*Ann. de la Soc. d'arch. de Bruxelles*), t. V, 1891.

nements crénelés de murailles, arcades sous les courtines, etc., et que tous ces éléments permettront de reconstituer l'ensemble d'une réelle valeur archéologique que présentent la *Tour d'angle* et les portions du rempart adjaacentes.

On aurait devant les yeux un spécimen complet de cette architecture militaire, remarquable par son caractère de majesté uni à la plus grande simplicité, et qui, à l'origine, constituait un véritable type d'architecture romaine.

Nous possédons donc à Bruxelles, tous les éléments voulus pour reconstituer dans son état primitif la courtine flanquée de la *Tour d'angle*; mais les éléments nécessaires pour reconstituer le sommet de cette tour manquent à Bruxelles comme dans le reste du pays.

Force nous est donc d'aller les chercher à l'étranger et sans vouloir m'étendre davantage, à ce sujet, je ne citerai que le château des Chevaliers construit en Syrie de 1125 à 1145, par les croisés. Ce château a été étudié dans tous ses détails par M. Guillaume Rey, qui en a figuré une restauration dans son bel ouvrage: *Etude sur les monuments de l'architecture militaire des croisés en Syrie et dans l'île de Chypre* (1); le château de Careassonne élevé en 1130, c'est-à-dire à la même époque que la première enceinte de Bruxelles; enfin l'enceinte d'Aïgues-mortes construite sous Philippe le Hardi entre 1270 et 1285, il est vrai, mais dans le style du XIII^e siècle, et dont toutes les tours sont, encore de nos jours, couronnées d'un parapet crénelé à découvert.

Nous en resterons là pour aujourd'hui.

Puisse la ville de Bruxelles comprendre la lourde responsabilité qu'elle assume devant le monde savant, en offrant, cette fois, à l'étude des archéologues une restauration à l'abri de toute critique.

ARMAND DE BEHAULT DE DORNON.

(1) Paris. DIDOT, 1871, un vol. in-4° avec 21 planches. Ce volume fait partie de la collection des documents inédits sur l'histoire de France.





Vandeco pinx.

Becket Sculp.

NOTE

Sur une estampe, rare ou inédite, représentant le peintre Théodore van Loon gravée par Bechet, d'après un tableau de Van Dyck.

J'ai rencontré il y a peu d'années à Paris, chez *M. Godefroy Mayer*, le marchand d'estampes renommé, une gravure en manière noire, représentant un personnage portant le costume espagnol, à la large collerette tuyautée, et portant :

Van dyck pin.v.

Bechet sculp.

L'étiquette était conçue comme suit :

Déodat Delmont

(1^{er} état.)

Van Dyck — (Bl. non cité (Laborde-décrit 282, l'appelle *Isaac Bechet*.)

Déodat Delmont peintre célèbre, l'ami et le compagnon de voyage de Rubens, était natif de *St.-Trond* et, comme tel, m'intéressait spécialement.

Je fis l'acquisition de la gravure. Mais, lors de la brillante exposition des œuvres de Van Dyck à Anvers, en 1899, je fus très étonné de ne pas y voir figurer ce type de gravure. De plus j'y rencontrai un *Déodat Delmont* gravé par *Vostermans*, si je ne me trompe, également d'après *Van Dyck*, mais qui n'offrait aucune similitude avec mon exemplaire signé de Bechet.

Très perplexe, je ne crus pouvoir mieux faire que d'exposer mon cas à *M. H. Hymans*, « l'homme le plus compétent en cette matière, » comme me l'écrivait dernièrement, le premier président *Schuermans* de Liège, et dont l'obligeance est si appréciée dans le monde scientifique.

Celui-ci me renseigna immédiatement sur l'identité du personnage y figuré, qui n'est autre que le peintre *Théodore von Loon*, d'origine louvaniste ou bruxelloise, dont une gravure, faite d'après *Van Dyck* par *Pontius*, figurait également à l'exposition d'*Anvers*, mais figurée en sens inverse, en contre-partie, de la nôtre.

Quant au graveur *Bechet*, M. *Hymans*, se demande avec *Laborde*, s'il ne faut pas l'identifier avec un graveur anglais, *Isaac Beckett*; seulement les œuvres de ce dernier sont évidemment supérieures à la gravure *Bechet*, du moins à en juger par les deux exemplaires du graveur anglais que possède notre cabinet des estampes.

J'écrivis au marchand de Paris lequel me répondit que ce portrait de *Déodat Delmont*, est décrit dans l'ouvrage de *Laborde*; « **Les graveurs en manière noire**, dans *Charles le Blanc*: « **Manuel de l'amateur d'estampes**, » et dans l'ouvrage de *Wibiral*? sur *Van Dyck*.

Bechet, d'après lui, serait un graveur français du xvii^e siècle dont on ne connaît que fort peu d'estampes, une demi-douzaine à peine, toutes gravées d'après des tableaux de *Van Dyck*.

D'autre part M. *J. Rosenthal* de *Munich*, le libraire-antiquaire si connu, m'écrivit que *Bechet* a travaillé d'après *Van Dyck* les portraits suivants: *Gaspard de Crayer*; DIEUDONNÉ DELMONT; *Philippe le Roy*; *Nic. Faber de Peirèsc*; *Pierre Stevens*. On le confond souvent, dit-il, avec *I. Beckett*. Seulement il n'a pu trouver, ajoute-t-il, nulle part quelques dates de sa vie; et, le grand dictionnaire de *Nägler*, l'ignore parfaitement. Quant à moi je crois que *Bechet*, est un nom bien français et *Van Deck*, le nom aussi gallicanisé que possible, de l'illustre maître.

Mais pourquoi ce graveur français s'est-t-il borné à ne reproduire que d'après *Van Dyck*?

Le portrait de *Van Loon*, aurait-t-il toujours été confondu avec celui de *Delmont*, ou bien *Bechet* aurait-t-il représenté l'un et l'autre; ou bien encore, ce portrait de *Van Loon*, serait-il inédit comme je le pense?

Voilà quelles sont les questions que je laisse le soin de résoudre à de plus compétents que moi en cette matière!



*Adm. R. P. CAROLO DARENBERG Brux. Ord.^m
Min. Cap.^m 1.^m Diffinitori Gr̄ali: ac proprou^m Flandro-
Belgicā Pr̄ali: amoris ergo D. Melch. Salkarte
M. S. delincoris*

Encore une estampe, d'après Van Dyck,
inédite ou peu connue

L'élégante petite image sur parchemin, reproduite ci-derrière rappelle, par son genre comme par son format, ces souvenirs pieux que les familles des Pays-Bas ont fait exécuter par milliers depuis la fin du xviii^e siècle.

Elle reproduit, nous écrit M. H. Hymans, le *Saint François* du tableau de Van Dyck à l'église Notre-Dame de Termonde, lequel représente le calvaire avec Ste -Marie Madeleine et St.-François d'Assise. Ce tableau, l'ajouterons-nous, est considéré comme un des chefs d'œuvre de l'illustre maître.

Ce fragment, ajoute M. Hymans, a été exécuté d'après un dessin de *Melchior Sallart* fils de Philippe et frère d'Antoine, le célèbre peintre bruxellois dont il fut l'élève en 1612. Nous ne nous occuperons pas de l'intérêt artistique de cette minuscule estampe ; nous nous bornerons à dire que M. Hymans, à qui elle était inconnue, l'a trouvée fort jolie et, à ce titre, elle nous a semblé digne d'être mise, sous les yeux des lecteurs de nos bulletins.

Un mot seulement sur le personnage qui fut l'objet de la dédicace affectueuse de Melchior Sallarts.

Antoine d'Arenberg naquit, nous apprend M. Thonissen (1) en 1593. Il prit l'habit de capucin le 4 mars 1616 et changea alors, d'après l'usage reçu dans les ordres religieux, son nom de baptême par celui de Charles.

C'était un prêtre très instruit et très éloquent. Fort bien en cour auprès des archiducs Albert et Isabelle dont il était le confident et le

(1) Voir: Biographie nationale. Tome premier p. 401. 1866.

conseiller sinon le confesseur il jouissait d'une puissante influence. Lors de l'exil de *Marie de Médicis* aux Pays-Bas, quelques gentilhommes français, entre-autres un certain Puylaurens avaient surexcité la susceptibilité de l'austère moine qui, à tort ou à raison, croyait à l'existence de relations trop étroites entre sa belle sœur, la jolie princesse de Chimay et le seigneur français. Ce fait et quelques autres faillirent, nous apprend notre regretté collègue, le général Henrard (1) amener de graves complications diplomatiques entre les Pays-Bas espagnols et la France.

Il mourut le 5 juin 1669. Il a publié quelques ouvrages concernant l'ordre des Capucins.

Le tableau dont cette image reproduit un fragment est, dit M. Ernest von Elewyck. (2) une des premières toiles que, selon Campo Weyerman, Van Dyck peignit à son retour à Anvers.

Elle orna longtemps l'église des Capucins (3) pour laquelle elle fut composée. St.-François aux stigmates contemple avec un douloureux effroi « l'agonie de Jésus. »

C'est bien cette expression du Saint qu'à voulu rendre l'artiste sur cette petite image. On peut dire qu'il y a réussi et que le réalisme en est saisissant.

D^r C. BAMPs.

(1) Voir: *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, par Paul Henrard.

(2) Voir: *Belgique illustrée* de Van Bemmelen article « *Termonde* ».

(3) Ce serait donc à tort que le catalogue de l'exposition des œuvres de Van Dyck, à Anvers en 1899, rapporte que ce tableau fut peint pour l'église Notre-Dame de Termonde où il repose actuellement.

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 1901.

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure dans les locaux de la bibliothèque, à l'Académie royale des Beaux-Arts.

Sont présents : MM. vicomte de Ghellinck Vaernewyck, *président* ; baron de Vinck de Winnezele, *vice-Président* ; Fernand Donnet, *secrétaire* ; De Ceuleneer, de Witte, président Blomme, vicomte de Jonghe, chanoine Van den Gheyn, R. P. Van den Gheyn, Soil, Geudens, chanoine Van Castre, de Béhault de Dornon, membres titulaires.

MM. Léonard Blomme, l'abbé Laenen, Stroobant et Maeterlinck, membres correspondants régnicoles.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance : MM. Hymans, Bergmans, Dr Bamps et Tahon.

Le procès-verbal de la réunion du 31 mars 1901, est lu et approuvé sans observations.

Le président annonce à M. L. Blomme qu'il vient d'être nommé membre titulaire et le félicite de cette promotion. M. Blomme remercie vivement ses collègues.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Maeterlinck qui témoigne sa reconnaissance pour sa nomination de membre correspondant régnicole ;

D'une lettre annonçant la mort du général de Formanoir de la Cazerie, vice-président de la Société historique et archéologique de Tournai. Des condoléances ont été adressées à cette Société au nom de l'Académie ;

D'une invitation de la *Deutsche Anthropologische Gesellschaft* pour assister à Metz au Congrès qui aura lieu du 6 au 9 août prochain ;

Du programme des concours de 1902 institués par l'Académie de Stanislas à Nancy ;

D'une demande de souscription à un ouvrage de M. C. Boulanger « *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie.* »

M. le président félicite chaleureusement M. Soil qui récemment à Tournai, a célébré le 25^e anniversaire de ses fonctions de secrétaire de la Société historique et archéologique.

M. Soil remercie et se déclare heureux d'avoir vu l'Académie prendre part à cette manifestation par la présence du président et du secrétaire.

MM. le vicomte de Ghelliuck Vaernewyck et Fernand Donnet représenteront l'Académie au Congrès de la fédération des Sociétés archéologiques et historiques de Belgique qui s'ouvre le 4 août à Tongres.

Vu la coïncidence de cette date avec celle de la séance statutaire de l'Académie, la prochaine réunion aura lieu le dimanche 28 juillet prochain.

M. le chanoine Van Caster fait hommage d'un exemplaire de son ouvrage: *De straten van Mechelen*.

M. Fernand Donnet dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque et donne lecture du compte-rendu analytique des principaux d'entre eux. Ces pièces seront imprimées dans le bulletin.

M. le D^r Bamps étant indisposé n'a pu se rendre à Anvers. Il donnera connaissance de son travail sur Théophraste Renaudot dans la prochaine séance.

M. Donnet donne lecture en son nom d'une note relative à une rare gravure représentant le peintre Van Loon d'après le tableau de van Dyck et gravé par Bechet. M. Bamps n'a pas réussi à identifier cet artiste. S'agit-il d'Isaac Becket graveur anglais, ou d'un Bechet, graveur français du xvii^e siècle? Une réponse certaine n'est pas encore possible. Cette note sera insérée au Bulletin.

M. de Béhault de Dornon donne lecture d'un travail relatif à la tour d'angle dite « Tour Anneessens » faisant partie de la première enceinte murale de Bruxelles du xii^e siècle. Cette tour vient d'être dégagée des monuments plus modernes qui l'enserraient et il est à espérer qu'elle pourra être conservée intégralement. Le travail de M. Béhault de Dornon paraîtra au Bulletin.

M. De Ceuleneer fait rapport sur le manuscrit de MM. Almeer et Esperandieu concernant l'épigraphie des dieux de la Gaule Belgique. Il conclut en proposant que le travail soit remanié avant d'être accepté. L'Académie ne se prononcera que lorsque M. le président Schuermans aura également fait connaître son rapport.

M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck fait rapport sur le Congrès

de la Société française d'archéologie à Agen et décrit les divers monuments civils et religieux qu'il a visités. Il soumet de nombreuses photographies et dessins. Ce rapport sera imprimé dans le Bulletin.

M. Fernand Donnet attire l'attention de l'Académie sur le projet qu'aurait l'Administration communale de restaurer complètement la Boucherie, récemment achetée par la Ville d'Anvers. Dans le cas où ce projet serait réel, il croit qu'il faudrait protester énergiquement contre l'exécution de plans qui détruiraient complètement l'aspect et le caractère de cet antique monument. Il est décidé d'écrire à l'Administration communale pour lui demander de soumettre ces plans et projets à l'Académie.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
VICOMTE DE GHELLINCK-VAERNEWYCK.

Depuis la dernière séance la bibliothèque a reçu les envois suivants :

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

VAN CASTER. *Namen der straten van Mechelen en korte beschrijving hunner oude gebouwen.*

PHILIPPE LAUZUN. *Le château de Bonaguil en Agenais.*

ERNEST DOUBOU. *Preuves indéniables que la grotte de Spy a été fouillée sans méthode.*

Id. *Etude sur un orthoptère.*

Id. *A propos d'un troglodyte moderne.*

ALFRED BEQUET. *Tête en fonte de l'époque romaine.*

V^{te} B. DE JONGHE. *Deux monnaies luxembourgeoises inédites.*

Id. *Etiquette de changeur au type d'une monnaie de Philippe le Hardi.*

PAUL ERRERA. *L'Academia di Leonardo de Vinci.*

CH. J. COMHAIRE. Avant-propos sur la trouvaille belgo-romaine de Herstal.

— Der psalter erzbischof Egberts von Trier.

FÉLIX HACHEZ. Recherches historiques sur la Kermesse de Mons. Des Kermesses. La procession de Mons. Le lumeçon de Saint-Georges et le dragon. Gilles de Chin et sa légende.

Id. Notice historique sur la navigation de Mons à l'Escaut.

Id. Inauguration des comtes de Hainaut.

Id. Le jubilé de l'Ecole dominicale à Mons en 1748. — Le jubilé de Notre-Dame d'Alseberg à Mons en 1769. — Le jubilé de Notre-Dame de Messine à Mons, en 1772. — Le jubilé de la sodalité de la visitation à Mons, en 1716. — Le jubilé de Saint-Macaire, à Mons, en 1716.

Id. Variété historique. — Une contravention de police, à Mons, en 1608.

Id. Le culte de la Vierge Marie dans le Hainaut.

Id. Notice biographique sur le général Clump.

Id. L'hôtel d'Enghien à Mons (xiv^e siècle).

Id. Notice sur les généalogies tirées du Recueil des Chroniques du Hainaut de Maître Bauduin d'Avesnes.

Id. Notice sur les Brigittins de Péruwelz.

Id. Le cénotaphe de Saint-Véron, à Lembecq.

Id. La Cour des Chênes à Hornu.

Id. Edmond Manteau, industriel et amateur de Beaux-Arts montois.

Id. Dessins des châteaux du Tournaisis recueillis par Antoine Sanderus au xvii^e siècle.

Id. Biographie montoise. — Philippe-Joseph Hocqueux. — François et Louis Piequeri.

Id. La collection de médailles de Jean-Baptiste Leclereqz.

Id. L'abbatiale du Chapitre de Nivelles promise à Madame d'Autriche.

Id. Description de l'histoire de Mons. Notice publiée en anglais en 1709, traduite en français avec introductions et notes.

- FÉLIX HACHEZ. Biographie montoise. François du Mont, marquis de Gages.
- Id. Le sceau du Chapitre de Cambrai aux Estinnes.
- Id. Visites de l'Archiduchesse Marie-Elisabeth à Mons en 1734 et 1739.
- Id. Un manuscrit de l'enseignement de la vraie noblesse provenant de la bibliothèque de Charles de Croij, comte de Chimay.
- Id. Armoiries de familles alliées aux Croij copiées au xviii^e siècle à l'hôtel de ville de Mons.
- Id. Epitaphes et armoiries recueillies dans les églises du Hainaut par Bettens.
- Id. Conflit entre le Mayeur et les Echevins de Mons, 1717-1735.
- Id. Séjour de Jehan Lhermite à Mons et au château de Bétissart, à Ormeignies.
- Id. Le campement de Belmoncel à Harmignies, 1185.
- Id. Quelques éphémérides montoises du xviii^e siècle.
- Id. Un manuscrit copié à Mons pour la doyenne Hermine en 1269.
- Id. Notice sur le petit ravier des ornemens mondains de Philippe Bosquier.
- Id. Parcours de Bruxelles à Quiévrain par Mons, en 1762.
- Id. Saint Ghislain jouant aux dés avec le diable.
- Id. Lutte de Hanotin de Sucere contre le Chevalier Bayard, en 1491.
- Id. Discours républicain prononcé à Mons par le citoyen Delneufcour le 5 floréal an IV (24 avril 1796).
- Id. Le Paturage de Quaregnon.
- Id. Les prisons de Mons sous le régime français.
- Id. Voyage de François Vinchant en France et en Italie du 16 septembre 1609 au 18 février 1610. Texte accompagné d'une introduction.
- Id. Les œuvres de Jean Le Maire de Belge.
- Id. Griets du Chapitre de Sainte-Waudru contre le magistrat au sujet de la procession de la ducasse de Mons.

- FÉLIX HACHEZ. Hugues Capet et ses enfants hainuyers et brabançons d'après un roman du XIV^e siècle.
- Id. La littérature du sacrilège de Cambron.
- Id. Relation en langue espagnole d'un combat à Jemappes et d'une camisade à Harmignies en septembre 1572.
- Id. Démolition de l'église des ci-devant Jésuites à Mons, 1779.
- Id. Les poupées en costume de chanoinesses de Sainte-Waudru envoyées à l'impératrice Marie-Thérèse.
- Id. Couplets sur la retraite des Français en mars 1793.
- Id. Les protestants de Dour au XVIII^e siècle.
- Id. Examen d'une facétie sur le dragon de Wasmes par deux curieux de la nature.

2° ÉCHANGES.

- GAND. Société d'histoire et d'archéologie. Inventaire archéologique, fascicules XXbis et XXI.
Bulletin 9^e année n° 6.
- ANVERS. Exposé de la situation administrative de la province d'Anvers.
Session de 1901.
Rapports des Commissaires d'arrondissement.
- BRUXELLES. Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des Beaux-Arts, 1901, n° 5.
- Id. Les missions belges de la Compagnie de Jésus, 3^e année, n° 7.
- Id. Société royale belge de géographie. Bulletin, n° 3, 1901.
- Id. Revue belge de numismatique, 57^e année, 3^e livraison.
- Id. La Gazette numismatique, 5^e année, n° 9.
- Id. Bulletin de l'académie royale de médecine de Belgique, tome XV, n° 5.
- MONS. Bulletins des séances du cercle archéologique, 6^e série, n° 3.
- BRUGES. Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.

- XLVI^e vol. liv. 4. XLIX^e vol. liv. 3 et 4. L^e vol. livr. 1, 2, 3 et 4, LI^e vol. livr. 1, 2 et 3.
- HUY. Cercle lutois des sciences et beaux-arts. Annales, tome XIII, 1^o livraison.
- HASSELLT. L'ancien pays de Looz. 5^e année, n^{rs} 4, 5 et 6.
- RYSWYCK. Algemeen Nederlandsch Familieblad. XIV^e jaargang, n^{rs} 5 en 6.
- LUXEMBOURG. Verein für luxemburger geschichte litteratur und kunst. Ons Hemecht, 7 jahrg. 7 heft.
- STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse Alsace.
Bulletin mensuel, tome XXXV, fascicule, n^o 6.
- LEIPZIG. Königl Sächsischen gesellschaft der wissenschaften. Abhandlungen. XXI^e bulletin, n^o 1.
Berichte über die verhandlungen. 53^e bulletin, I.
- TRÈVES. Gesellschaft für nützliche forschungen die saccularflieher.
- PARIS. Polybiblion.
Partie technique, tome XCIII, 6^e et 7^e livraisons.
Partie littéraire, tome XCI, 6^e livraison et tome XCII, 1^o livraison.
- POITIERS. Bulletins de la Société des antiquaires de l'ouest, tome XXI, 1^o trimestre.
- PÉRIGUEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, tome XXVIII, 3^e livraison.
- MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos, año V, num. 5-6.
- BARCELONE. Revista de la asociacion artistico arqueologica barcelonesa vol. III n^o 26.
- PALMA. Boletin de la sociedad arqueologica luliana, abril de 1901.
- LISBONNE. O archeologo portugues.
Vol. VI n^{os} 1, 2 et 3.
ID. Boletini da real associacao dos architectos civis e archeologos portuguezes. 4^e série, n^o 4.
- LONDRES. Royal archaeological institute of Great Britain and Ireland. The archaeological journal, volume VIII n^o 2.
- ROME. Notizie degli scavi di antichita comunicate alla R. Accademia dei Lincei, febbraio et marzo 1901.

HERMANNSTADT. Verhandlungen und mittheilungen des Siebenbürgischen vereins für naturwissenschaften, L band.

ZAGREB. Vjesnik hrvatskoga archeoloskoga drustva sv. V.

PHILADELPHIE. The museum of science and art. Bulletin, volume III
nos 1, 2 et 3.

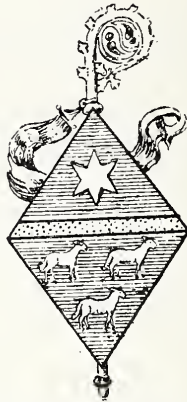
3^e CATALOGUES ET JOURNAUX.

PARIS. Le fureteur. 2^e année n^o 12.

LONDRES. Board of education Southkensington heraldry.

LES ABBESSES DE SOLEILMONT

AU XVIII^e SIÈCLE.



1739. DAME JOSÉPHE BERGER † 1765.

Madame De Bavay étant décédée le 5 août 1739, les religieuses de céans adressèrent une supplique (1) à la Gouvernante générale, la priant d'avoir pitié d'une communauté désolée et de nommer une digne supérieure, car un trop long délai pourrait altérer la vigueur de l'observance régulière. Elles exposent, en même temps, leur position qui ne leur permet pas de subvenir aux frais de cette élection par suite de la guerre, de la stérilité de leurs campagnes et de la destruction d'une de leurs fermes par la foudre. Elles demandent en grâce à la Gouvernante de les exempter du pain d'abbaye, et de nommer des commissaires assez charitables pour ne pas leur occasionner de grandes dépenses.

La Gouvernante générale voulant consoler les suppliantes ordonna,

(1) Cfr. Document A.

le 15 août, à son secrétaire Lodovisé, d'envoyer leur requête à M. Andrisi, secrétaire de son Excellence le comte Frédéric de Harrach, grand-maître de la Cour, avec la recommandation de choisir des commissaires qui ne demanderont aux religieuses ni droits, ni honoraires.

Le 17 août, M. Crumpipen, le secrétaire d'Etat, pour satisfaire aux ordres du Grand-maître de la Cour, prie le secrétaire du Conseil privé d'expédier les commissions, et le même jour, M. Lambillion et le R. P. Denys, abbé de Moulin, furent nommés commissaires avec M. I. Brumaigne comme adjoint (1).

L'intention de la Gouvernante générale Marie-Elisabeth est qu'ils s'acquittent gratis de leur commission à cause de la pauvreté du monastère.

Ces messieurs arrivèrent à Soleilmont le 27 août et le lendemain, après la messe du Saint-Esprit, ils se rendirent au chapitre où les religieuses étaient assemblées. Là, ils firent donner lecture de leur commission et exhortèrent la communauté à faire l'élection avec indépendance et piété. Vingt et une religieuses (2), après avoir prêté serment, prirent part

(1) Cfr. Documents B. C.

(2) Marteau Françoise, née à Châtelineau, prieure.

Marteau Catherine, née à Châtelineau.

Basselart Christine, née à Trelon.

Bruon Augustine, née à Namur.

Schepers Lutgarde, née à Liège,

Laurent Thérèse, née à Sivry, portière.

Campion Philippine, née à Fontaine-l'Évêque.

Berger Josèphe, née à Châtelineau.

Madron (de), Scholastique, née à Mézières.

Basselart Christine, née à Trelon.

Quivy Thècle, née à Landrecies.

Duceur Michel, née à Morlanwelz.

Piette Marie, née à Landrecies, boursière.

André Gabriel, née à Charleroi.

Dardenne Robertine, née à Ferrières la Grande.

L'évêque Bernard, née à Mons.

Bard Humbeline, née à Binche, maîtresse d'hôtel.

Bustin Augustine, née à Ragnies.

Chermanne Constance, née à Hansinelle.

Ximenes Caroline, née à Wavre.

Monte Ursule, née à Epe Sauvage.

Torquin Monique, née à Rouveroy.

Du Parcq Ernestine, née à Strée (Liège).

au vote ainsi que les chapelains de la maison : Dom Norbert Gailliot, confesseur du monastère depuis 25 ans, et Dom Matthieu Gilbert, tous deux religieux de l'abbaye d'Alne. Les voix se partagèrent entre Dame Marie Piettre, Michelle Ducœur, Christine Basselart, Josèphe Berger, Scholastique Madron et Françoise Marteau. A cause de la nationalité française de plusieurs de ces dames, le Conseil proposa dans son rapport, en premier lieu Dame Josèphe Berger.

En même temps, le Conseil engagea son Excellence de ne pas charger l'abbaye de Soleilmont de la pension de 200 fl. promise à Mademoiselle Marie Josèphe du Vernay.

Après l'élection, la prieure et la boursière remirent aux commissaires une copie de la patente de la défunte abbesse, ainsi qu'un extrait spécifique des biens et revenus du monastère et des charges y affectées. Elles déclarèrent n'avoir ni officier, ni receveur pour administrer leurs biens, que ces biens étaient administrés par elles-mêmes par l'intervention du chapelain de la maison. La Gouvernante générale approuva l'avis du Conseil privé en y inscrivant cette apostille : Je nomme Josèphe Berger et dispense ce monastère, pour cette fois, de la pension d'abbaye et le 25 septembre, elle ordonna au président du Conseil d'État de sceller les lettres patentes au nom de Charles VI, frère de la Gouvernante générale (1).

Fille de Lambert Berger et de Jeanne Rochet, Dame Josèphe Berger naquit à Châtelineau en 1698.

Les deux familles Berger et Rochet se trouvent honorablement citées dans les annales de la commune.

L'éducation donnée à la jeune Josèphe forma de bonne heure ses heureuses qualités : à peine âgée de seize ans, elle abandonna tout ce que le monde lui offrait et se retira dans le cloître de Soleilmont. Avant de faire sa profession, elle écrivit son testament et reçut de son père une dot de 50 fl. ; (25 janvier) qui fut ratifiée par l'abbé d'Alne (2). Le 12 février 1715, elle prononça ses vœux entre les mains du T. R. Prélat d'Alne, Maur Carion.

Religieuse vertueuse, assidue à ses devoirs, exacte au service divin, pacifique, d'un fort bon esprit, on la jugea bientôt digne de la charge

(1) Cfr. Documents D. F.

(2) Cfr. Documents-F. G.

si délicate de maîtresse des novices. Quand Madame de Bavay vint à mourir, elle la remplaça, comme nous l'avons dit plus haut, (10 septembre 1739). Grâce à une administration sage et prudente, la nouvelle abbesse parvint à payer toutes les dettes du couvent. La maison du Seigneur fut le premier objet de ses soins : on lui doit les jolies stalles et les grilles en fer battu du chœur, le pavement en marbre, de plus les boiseries de l'orgue, six chandeliers en argent, etc., elle fournit la sacristie de beaux ornements.

En même temps, elle eut soin de faire paver les cloîtres, de remettre en bon état l'infirmerie, de bâtir l'atelier du maréchal et la porte d'entrée, de curer les étangs.

Les fermiers lui durent des bâtiments neufs, des écuries, fournil, enfin elle fit couvrir d'ardoises les toitures de toute la maison.

Les archives locales nous ont conservé les actes passés sous son administration (1), nous les donnons dans l'appendice.

Le 3 décembre 1765. Madame Josèphe Berger mourut âgée de 69 ans, après avoir gouverné 26 ans et vécu 52 ans dans le cloître. A l'issue du service funèbre, on transporta sa dépouille mortelle dans le caveau des abbesses. Sa pierre tumulaire porte l'épithaphe suivante :

D. O. M.

Madame

Josèphe Berger

*Ici git la bergère et la très digne Abbesse,
Qui mena son troupeau toujours avec sagesse,
Elle sut conserver la paix, la charité,
L'union, la candeur dans sa communauté
Parmi tous Soleilmont on voit de ses ouvrages,
Lesquels mériteront d'un chacun leurs suffrages,
Elle embellit l'église, elle enrichit l'autel
Comblons sa piété d'un éloge immortel.
Arrêtez-vous, chrétiens, dressez vos vœux pour elle,
Que Dieu daigne la joindre à la gloire éternelle,
elle mourut âgée de 69 ans, professe de 52,
et d'abbatiale 26.*

R. I. P.

Armoiries : *D'azur à la fasce d'or accompagnée en chef d'une étoile à 6 rais et en pointe de 3 brebis passantes et entourées le tout du même posés 2 et 1.* Sa devise était : *Dieu les rassasiera.*

Elles ornent le buffet de l'orgue et le joli grillage en fer battu, qui sépare le chœur des religieuses du sanctuaire.

I. VAN SPILBECK.

DOCUMENTS.

A.

A son Altesse Sérénissime,

Remontrent, en très profond respect et avec une soumission la plus parfaite, les prieure et religieuses du pauvre monastère de Soleilmont, ordre de Cîteaux, l'état déplorable dans lequel elles se trouvent plongées par la perte de leur vénérable mère abbesse, damè Humbeline de Bavay, décédée le 5 du mois courant; et toutes, fondantes en larmes, se prosternent aux pieds de V. A. S. pour la supplier, au nom de Dieu, d'ouvrir le sein de sa miséricorde et de sa clémence, vers une pauvre communauté toute désolée, privée d'une digne abbesse, destituée de tout, et implorante la grande et charitable protection de V. A. S., pour qu'Elle daigne leurs nommer pour supérieure une personne digne de remplir avec fruit la place de la défunte, bien persuadée de ses pieuses et religieuses intentions, a ce que l'observance régulière demeure toujours en sa pleine vigueur, qu'un long délai d'élection pourrait altérer.

Elles osent aussi, Sérénissime Princesse, Vous représenter leur pauvreté et leur misère, qui est dans une situation la plus accablante, à se trouver sans aucun argent, et à ne pouvoir subvenir aux frais de l'élection et nomination; aussy elles ne cessent de suppléer S. A. S. d'ouvrir les yeux aux maux, dont une communauté composée de trente deux religieuses, y comprises les sœurs converses, se trouve comme ensevelie par des grandes pertes qu'elles ont dûs essayer pendant la calamité des guerres, par les stérilités de leurs campagnes, qu'elles souffrent d'une année à l'autre, la ruine toute récente qu'elles viennent de faire d'une de leurs fermes réduite en cendre par un feu du ciel, qui est cependant le principal objet de leur petit revenu; que sans l'aide et l'assistance de leur supérieur père immédiat, né sujet de V. A. S., qui jusqu'à présent les a assistées, se seroient trouvées, non dans une misère commune, mais dans une indigence jusqu'à manquer de pain, qui par sa bonté paternelle leur en a fourni pendant deux ou trois mois, que l'on faisoit chercher deux fois par semaine, il ne s'est contenté de ces marques de bienveillance, mais a continué jusqu'à plusieurs années de suite, tantôt leur donnant de l'argent, tantôt faisant réparer leur eglise, tantôt faisant bâtir des officines qui étoient hort d'état de s'en servir, voir même cette année il les a encore soulagées de plusieurs muids de grain pour subvenir à leurs pressantes nécessités.

Tout cecy représenté, avec toute humilité, n'a autre fin, Sérénissime Princesse, que de donner connoissance de la pauvreté réelle et effective de cette maison, que les fiscaux de la province et comté de Namur ont reconnu par un décret de l'an 1705, et La supplier très humblement d'y porter ses favorables attentions, et d'avoir pitié de leur pauvre maison désolée, en leur accordant la grâce et la faveur d'être exempte du pain d'abbaye.

Prosternées aux pieds de V. A. S., elles attendent avec grande confiance, qu'Elle voudra bien se rendre propice à leurs humbles remontrances et suppliques, et que S. A. S. daignera nommer commissaires en petit nombre, avec un abbé du même ordre de Cîteaux, qui pénétrés d'un esprit de charité, ne souffrent grandes dépenses.

C'est la grâce qu'elles espèrent de la bonté de V. A. S., si connue, avec protestations de ne jamais cesser leurs foibles prières pour que le ciel daigne répandre ses bénédictions à pleine main sur S. M. I. et Cath., V. A. S. et la très auguste maison d'Autriche.

Ce sont les vœux les plus sincères, et les plus ardents,
Sérénissime Princesse,
Des Vos très humbles et très
obéissantes servantes.
Sœur François Marteau,
prieure de la communauté.

B.

Monsieur,

Il m'est ordonné par S. A. S. de vous remettre les deux requêtes cyjointes, afin que vous les fassiez tenir aujourd'hui à S. E. en lui faisant connoître que l'intention de cette auguste princesse étant de consoler les deux suppliantes respectives, S. E. veuille en sorte disposer les choses, que . . . comme en second lieu, les religieuses de Soleilmont sont en effet très pauvres, et hors d'état de satisfaire aux frais de l'élection d'une nouvelle abbesse, et que S. A. S. pense de leur donner des commissaires qui les traitent charitablement, et ne leur demandent point de droits ni honoraires, et que pour cet effet l'abbé d'Alne sera d'un côté leur homme. Elle souhaite qu'on le nomme commissaire avec le président de Namur, je crois, ou peut être celui de Mons, et que celui-ci soit prevenu pour remettre également son honoraire à ces religieuses. Je satisfais avec plaisir à ces ordres de S. A. S. puis qu'ils me procurent celui de vous marquer la parfaite vénération et le dévouement sincère, avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,
Votre très humble et très
obéissant serviteur.
Ludovisi.

Mariemont, ce 15 août 1739.

C.

Monsieur,

S. E. le grand-maitre me mit hier en main, au moment de son départ, la lettre ci-jointe en original, datée du 15 de ce mois, écrite par M. de Ludovisi à M. d'Andrasi, au sujet de l'abbaye vacante dont il y fait mention, . . . et comme les ordres de S. A. S. y énoncées paroissent être pressantes, surtout par rapport à ladite abbaye, et qu'ainsi il convient d'y donner exécution, je me donne l'honneur de vous remettre ladite lettre avec la requête dont elle est accompagnée; vous priant de communiquer le tout à M. le chef et président, et d'exécuter ensuite ce que ce ministre trouvera bon d'en ordonner suivant la volonté de S. A. S. et de m'en informer le plustôt que vous pourrez du résultat, en me remettant les commissions dès qu'elles auront été expédiées, pour être envoyées par l'ordre d'aujourd'hui à S. E., suivant les ordres qu'elle m'en a donnés de vive voix. J'ai l'honneur d'être très parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et très
obéissant serviteur.

H. Crumpipen.

Bruxelles, le 17 août 1739.

MARIE ELIZABETH, etc. Cher et bienamé. Comme il convient de pourvoir le couvent de Soleilmont, ordre de Cîteaux, situé dans le pais et comté de Namur, d'une abbesse, à la place de Humbeline de Bavay, dernièrement décédée, et qu'il importe au service de Dieu et du monastère, que ce soit une religieuse propre et idoine à le bien régir et gouverner, tant au spirituel qu'au temporel, Nous vous avons commis, et commettons par cette, afin que vous vous transférerez audit monastère, le plustôt que faire se pourra, avec l'abbé de Moulin, lequel Nous avons pareillement commis avec vous, pour ensemble y colliger les voix des religieuses et principaux officiers de ladite abbaye, sur le choix d'une nouvelle et future abbesse, rédiger par écrit votre besoigné et Nous l'envoyer en original clos et cacheté, avec votre avis bien arraisonné, l'état pertinent du revenu de ladite maison, et copie de la provision de l'abbesse dernièrement décédée. Sur quoi Nous vous avertissons qu'en considération de ce qu'on Nous a représenté de la pauvreté dudit monastère, Notre intention est que vous vous acquitiez de cette commission gratis. A tout cher et bienamé, Dieu vous ait en sa sainte garde. De Mariemont, le 17 août 1739.

Princesse Sérénissime,

Ensuite de la commission qu'il a plu à V. A. S. de nous envoyer, en date du 17 de ce mois, à l'effect de collecter et recevoir les voix des religieuses du mona-

stère de Soleilmont, ordre de Cîteaux, pays et diocèse de Namur, ensemble des principaux officiers de la maison, nous nous sommes, le 27 ensuivant, transporté audit monastère, et le lendemain, après avoir invoqué l'assistance du Saint-Esprit par une messe célébrée à cet effect, nous nous sommes rendus au chapitre, où les religieuses estant capitulairement assemblées, nous leur avons fait donner lecture de nos commissions, et les exhortés convenablement sur le choix à faire d'une nouvelle abbesse en la place de la défuncte, au plus grand honneur de Dieu et le bien de leur monastère.

Ensuite de quoy, nous avons recueilli les voix et suffrages de chacune en particulier, leur ayant demandé en leur conscience, et sur leurs vœux de religion, de dénommer celles qu'elles jugeroient les plus propres et les plus idoines pour bien régir ledit monastère, tant pour le spirituel que pour le temporel.

Et venant au résultat de notre besoigne, il appert, Madame, par iceluy que Dame Marie Piettre, boursière depuis environ six ans, a eu 11 premières voix, 1 seconde et 1 troisième. Estant qualifiée par ses consœurs, d'une très brave et vertueuse religion, fort édifiante, fort assidue à tous ses devoirs, d'un fort bon esprit et de jugement, très économe, beaucoup d'esprit et de discernement, fort portée pour les intérêts de la maison, et fort entendue dans les affaires, amie et bienfaisante envers ses consœurs, fort humble et charitable, fort prudente et beaucoup de discrétion, un grand fond de bonté et de charité, et quoyqu'encore jeune, très capable à leur sentiment pour bien gouverner la maison, tant au spirituel qu'au temporel.

Dame Michel Ducœur, sousprieure actuelle et maîtresse des novices, est aussi reconnue par ses consœurs, pour une très régulière et exacte religieuse, assidue aux services divins, de bon exemple, d'une grande humilité, bonne économe, de bon esprit et de jugement, bonne et pacifique et d'un bon naturel, enfin très capable pour bien administrer le spirituel et le temporel du monastère. Elle a eu 5 premières voix, compris les deux premiers suffrages du confesseur et du chapelain, 2 secondes et point de troisièmes.

Dame Christine Basselart est aussi réputée par ses consœurs, pour une bonne et vertueuse religieuse, fort exemplaire, d'un bon discernement, ayant esté cydevant boursière et sousprieure pendant quelques années, très régulière et assidue à ses devoirs, observant exactement les statuts de l'ordre, charitable envers ses consœurs, fort zélée pour le service divin, fort portée pour les intérêts de la maison, enfin capable aussi pour bien régir et administrer le spirituel et le temporel de la maison. Elle a eu 2 premières voix, 3 secondes et 1 troisième.

Dame Joseph Berger a eu 1 première voix, 7 secondes et 1 troisième. Estant aussi qualifiée par ses consœurs, de bonne et vertueuse religion, de fort bon exemple, et quoyqu'assez infirme de santé, fort assidue à ses devoirs, exacte au service divin, pacifique, d'un fort bon esprit, ayant esté pendant plusieurs années maîtresse de novices et grande chantre, fort économe et de fort bon sens, et capable de bien gouverner le spirituel et le temporel de la maison.

Quant aux autres religieuses, aucunes d'icelles ont aussi remporté quelques

voix, et pourquoy nous nous referons à nostre besoigné original et au recueil sommaire des voix.

Et pour de nostre part reservir de l'avis dont nous sommes chargés, nous aurons l'honneur de dire, sous très humble correction, que pour les raisons premises, il nous paroît que V. A. S. feroit une chose avantageuse à la gloire de Dieu et au bien dudit monastère, de conférer l'abbatialité vacante à l'une des susdites dénommées, mais particulièrement à dame Marie Piettre, qui quoyque jeusne apar devers elle, à nostre sentiment, toutes les qualités requises pour bien gouverner et louablement administrer le spirituel et le temporel de la maison, estant éminemment et avec distinction dénommée la premiere et fort souhaitée de ses consœurs Et quoyque le concile de Trente, en la *session 25 de Regularibus et Monialibus, chap. 7*, ordonne qu'une religieuse pour estre es lue abbesse, doit estre tout au moins aagée de quarante ans et professe de huit, cependant il y a des cas, et il arrive quelques fois, que pour des rares mérites et capacité particulière, l'on en dispense aisément, et l'on passe facilement audeussus.

Nous nous remettons cependant toujours, avec respect et soumission, à la haute prudence et royale détermination de V. A. S. et à tout ce qu'il Lui plaira d'ordonner en ce regard.

Nous avons l'honneur d'estre, avec tout le respect et la vénération possible,

Madame,

De Votre Altesse Sérénissime,

Très humbles, très obéissants et

très dévoués serviteurs.

F. J. Lambillion.

Fr. Pierre, abbé de Moulin.

Namur, le 31 août 1739.

Les commissaires que Nous avons nommés pour recueillir les suffrages des religieuses du monastère de Soleilmont, ordre de Citeaux, pais et diocèse de Namur, Nous aiant présenté leur besoigné ci-joint sur le choix d'une nouvelle abbesse, Nous le remettons au conseil, avec l'avis desdits commissaires la dessus, l'état des revenus et charges de ladite maison, et les provisions de l'abbesse défunte y jointes en copie authentique, pour examiner le tout, et pour nous consulter sur la matière

Bruxelles, le 2 septembre 1739.

Molin.

Au conseil privé.

D.

Madame,

Nous avons examiné le besoigné des commissaires, que V. A. S. a nommés pour recueillir les suffrages des religieuses du monastère de Soleilmont, ordre

de Cîteaux, pays et diocèse de Namur, sur le choix d'une nouvelle abbesse, lequel il a pu à V. A. S. de nous faire remettre, par décret du 2 de ce mois, pour la consulter sur la matière.

Nous trouvons qu'il y a eu 32 religieuses votantes, entre lesquelles

Dame Marie Piettre... a eu 11 premières voix, 1 seconde et 1 troisième;

Dame Joseph Berger... a eu 1 première voix, 7 secondes et une troisième;

Dame Michel Duceur... a eu 3 premières voix et 2 secondes;

Dame Christine Basselart... a eu 2 premières voix, 3 secondes et 1 troisième;

Dame Scholastique de Madron... a eu 2 premières voix, 1 seconde et 3 troisièmes, et enfin;

Dame Françoise Marteau... a eu 2 premières voix, 2 secondes et 1 troisième.

Le surplus des voix a été dispersé entre plusieurs autres religieuses qui ne paroissent en aucune manière pouvoir icy entrer en considération.

Le confesseur et le chapelain aiant en outre donné, comme d'ordinaire, aussi donné leur voix par forme de déclaration sur ce qu'ils croient du mérite et de la capacité des religieuses, ils ont donné l'un et l'autre leur première voix a Dame Michel Duceur, leur seconde a dame Françoise Marteau, et leurs troisièmes a deux différentes religieuses qui n'entrent pas ici en considération.

Les commissaires proposent à V. A. S. en premier lieu, dame Marie Piettre, que ses consœurs, qui lui ont donné leurs voix, ont dit être une religieuse de beaucoup d'esprit et de discernement, vertueuse, fort édifiante et fort assidue à tous ses devoirs, d'un fort bon génie, aimée et bienfaisante envers ses consœurs, humble, prudente et charitable, fort portée pour les intérêts de la maison, et fort entendue dans les affaires, enfin très capable pour bien gouverner la maison, tant au spirituel qu'au temporel :

En second lieu, dame Michel Duceur, que ses consœurs ont dit être une religieuse d'esprit et d'un fort bon naturel, très régulière et très exacte, assidue au service divin, de bon exemple et d'une grande humilité, bonne et pacifique et bonne économe, enfin aussi très capable pour bien administrer le spirituel et temporel. Ils lui donnent 5 premières voix et 2 secondes ; mais c'est en comptant les 2 premières voix du confesseur et du chapelain, ce qui ne se fait pas :

Ils proposent en troisième lieu, dame Christine Basselart, que ses consœurs ont dit être une bonne et vertueuse religieuse, fort exemplaire, très régulière et assidue à ses devoirs, et exacte observatrice des statuts de l'ordre, charitable envers ses consœurs, d'un bon discernement, et fort portée pour les intérêts de la maison, dont elle a cydevant été boursière et souprière pendant quelques années, et enfin aussi capable de la bien régir et administrer, tant pour le spirituel que pour le temporel.

En quatrième lieu, dame Joseph Berger, que ses consœurs ont dit être une bonne et vertueuse religieuse, de fort bon exemple, fort assidue au service divin, pacifique, affable et charitable envers ses consœurs, de fort bon sens et fort économe, et aiant été cydevant maîtresse des novices et des sœurs converses pendant 9 à 10 ans, pendant lesquelles elle les a gouvernées avec beaucoup de douceur et de discrétion, enfin aussi capable de bien régir le spirituel et le tem-

porel de la maison. Cette dame quoyque proposée après les deux précédentes, a cependant la préférence sur elles quant au nombre des voix, puisque en les réduisant selon la manière ordinaire, elle a en tout 4 premières, 1 seconde et 1 troisième, que Dame Michel Duceur n'en a que 4 premières justes, quand on ne compte pas celles du confesseur et du chapelain qu'elle a eues, et enfin que dame Christine Basselart n'a en tout que 3 premières, 1 seconde et 1 troisième.

Les commissaires sont d'avis que V. A. S. pourroit dénommer l'une de ces quatre religieuses, mais particulièrement dame Marie Piettre, laquelle, quoyque ieune, à leur sentiment toutes les qualités requises pour bien gouverner et administrer louablement le spirituel et le temporel de la maison. Et quoyque le concile de Trente, sess. 25, de Regularibus et Monialibus, chap. 7, ordonne qu'une religieuse pour être abbesse doit être au moins âgée de 40 ans et professe de 8, ils font remarquer qu'il arrive cependant quelquefois que pour des raisons particulières l'on passe sur cette considération.

Pour consulter V. A. S., nous avons l'honneur de dire, que nous ne pouvons nous déterminer à Luy proposer les religieuses Piettre et Basselart, à cause qu'elles sont étrangères et nées sous la domination de France, qualité qui semble devoir les exclure pour différentes raisons que nous avons eu l'honneur d'exposer plusieurs fois à V. A. S. en d'autres occasions, et qui militent infiniment plus pour le monastère de Soleilmont que pour tout autre, par rapport que nous remarquons qu'il est rempli de religieuses étrangères, et qu'il est à craindre que si V. A. S. y nomme une étrangère pour abbesse ce mal n'aille en augmentant, de manière qu'à la fin l'on n'y recevra plus de suiettes de S.M., aient sur cecy fait attention qu'entre les plus jeunes religieuses qui ont voté et qui semblent avoir été reçues par l'abbesse défunte, qui étoit liegeoise, il s'en trouve cinq étrangères.

Nous considérons aussi à l'égard de la première que, quoyqu'elle ait véritablement une grande supériorité de voix, et qu'elle paroisse être une religieuse de mérite, elle est cependant trop ieune pour être nommée, et que le concil de Trente y résiste absolument dans l'endroit que les commissaires ont cités. Et quoyqu'il soit vrai, comme ils le disent, qu'on passe quelquefois sur la considération de l'âge dans les religieuses qu'on nomme abbesses, cela cependant ne nous paroît pas pouvoir avoir lieu pour la religieuse Piettre, à raison que le sien diffère trop de celui qui est requis par le concil, lequel d'ailleurs aiant aussy déclaré dans l'endroit que dessus, qu'on peut dans certaines circonstances tres particulières élire pour abbesses des religieuses qui n'ont pas 40 ans, a cependant dit positivement que, même dans ces circonstances, il faut qu'elles en aient plus de 30.

Tout cecy considéré, et pris égard que dame Scholastique de Madron est aussi étrangère, et que d'ailleurs elle est presque la dernière en voix des six religieuses dont nous avons parlé au commencement de la présente consulte, nous avons l'honneur de proposer à V. A. S. :

En premier lieu, dame Joseph Berger, dont nous avons cydessus raporté les bonnes qualités.

En second lieu, dame Françoise Marteau, qui est actuellement prieure de la maison, et qui en a cydevant été maîtresse d'hôtel, laquelle les religieuses, qui luy ont donné leurs voix, ont aussi dit être très vertueuse, exacte à ses devoirs et d'une grande régularité, d'un bon exemple et d'un bon génie, et qu'elle se gouverne dans son emploi de prieure à la satisfaction de la communauté.

Enfin, en troisième lieu, dame Michel Ducœur, dont nous avons aussi rapporté cydessus les bonnes qualités.

Nous devons, en outre, faire connaître à V. A. S. que l'an 1730, lorsqu'il s'est agi de nommer l'abbesse décédée en dernier lieu, nous eûmes déjà l'honneur de Luy proposer les dames Berger et Marteau pour être prise en considération, et c'est pour cette raison que nous proposons la dernière avant Dame Ducœur, quoique celle cy la surpasse de quelque chose dans les voix qu'elle a eues.

Nous croions devoir aussi porter à la connoissance de V. A. S., que, par décret du 11 juin dernier, Elle a été servie d'accorder à Marie-Joseph du Vernay, une pension de 200 florins par an sur la première abbaye, sujette à être chargée de pension, qui viendrait à vaquer, et comme nous remarquons par l'état de biens, que nous avons examiné de celle de Soleilmont, qu'elle est fort pauvre, pourquoy même V. A. S. a été servie d'ordonner aux commissaires, qui s'y sont rendus pour l'élection de l'abbesse future, de ne rien demander pour leur besoigné, nous remettons à la considération de V. A. S. s'il ne seroit pas à propos d'excuser l'abbaye de Soleilmont de payer cette pension et de la transférer à la première abbaye qui viendra à vaquer; et en cas que V. A. S. ne trouveroit pas bon d'en décharger absolument ladite abbaye de Soleilmont, s'il ne conviendroit au moins pas de l'en décharger pour une moitié sur pied que nous venons de proposer.

Nous rejoignons le besoigné des commissaires avec les pièces en dépendantes, et nous nous remettons sur le tout à ce qu'il plaira à V. A. S. d'en ordonner.

Ainsi avisé au conseil privé, tenu à Bruxelles, le 10 septembre 1739.

E.

Chef et président,

Comme nous avons nommé, et nommons par cette, Joseph Berger à la dignité abbatiale du monastère de Soleilmont, ordre de Cîteaux, au païs et comté de Namur, vacante par la mort de l'abesse Humbeline Bavay, Nous vous ordonnons, pour et au nom de S. M. I. et Cath., Notre très cher frère et seigneur, de sceller les lettres patentes en dépêchées. Fait à Bruxelles, le 25 septembre 1739.

CHARLES, etc. A religieuses personnes, Nos chères et bienamées, les prieure, religieuses et convent de l'abbaye de Soleilmont, ordre de Cîteaux, dans Notre païs et comté de Namur. Salut et dilection. Comme à Nous, comme comte de Namur, appartient d'avoir soigneux égard, que les prélatures, abbayes et prieurés et autres premières dignités, étant en icelluy païs, soient pourveues de gens

catholiques, de bonne vie et conversation, pour les entretenir et conserver en bonne et chrétienne religion ; et que par indult apostolique, droit de patronage, régale et autrement, à Nous compete et avons droit de nommer aux dites prélatures et dignités, quand elles vaquent, personnes suffisantes, idoines et à Nous agréables ; et il soit qu'étant par le trépas de votre dernière abbesse, Humbeline Bavay, ladite abbaye présentement vacante, Nous avons fait informer de l'idoneité et capacité des religieuses d'icelle, entre lesquelles Nous a été présentée Joseph Berger. Scavoir Nous faisons, que pour le bon rapport que Nous a été fait de ladite Joseph Berger et de ses sens, expérience, bonne et religieuse vie, Nous l'avons, par délibération de Notre très chère et très aimée sœur, Marie Elizabeth, par la grâce de Dieu, princesse royale de Hongrie, de Bohême et des Deux Siciles, archiduchesse d'Autriche, gouvernante générale des Pais Bas, etc. nommé, et nommons par ses presentes, à ladite abbaye de Soleilmont ; nous consentons et requerons que, procédantes à l'élection de votre nouvelle et future abbesse, vous élisiez et acceptiez à cette dignité ladite Joseph Berger, comme personne à ce capable et à Nous agreable, à laquelle consentons et permettons de pouvoir sur ce obtenir de Notre Saint Pere le Pape, de l'évêque diocésain ou autre superieur, telles bulles apostoliques et provisions de confirmation qu'il appartiendra, et icelles mettre à deue exécution, et au surplus prendre et appréhender la vraye, réelle et actuelle possession de ladite abbaye, ensemble des droits, fruits, profits, revenus et émolumens d'icelle, pour dorénavant la tenir, régir et administrer, tant au spirituel qu'au temporel, en ce gardées et observées les solemnités en tel cas requises et accoustumées. Si donnons en mandement à Nos tres chers et feaux les chef et président et gens de Nos privé et grand conseils, président et gens de Notre conseil à Namur, et à tous autres Nos justiciers, officiers et sujets, à qui ce regardera, qu'à vous en ce que dit est, ils assistent, si besoin en avez, et en outre fassent, souffrent et laissent ladite Joseph Berger de cette Notre présente nomination, accord et consentement pleinement et paisiblement jouyr et user, cessans tous contradicticts et empêchements au contraire. Car ainsi Nous plait-il. Donné en Notre ville de Bruxelles, le 25^e du mois de septembre, l'an grâce 1739, et de Nos règnes, savoir de l'empire romain le 28^e, d'Espagne le 36^e, d'Hongrie et de Bohême aussi le 28^e.

F.

Lettre touchant la dotte Dame Joseph Berger.

Aujourd'huy trentième de juillet mil sept cent quatorze. — pardevant nous Jean le Roy mayeur tant de la haute Cour que celle St Barthelem̄ jugeante à Chastelinau, eschevins Jean Pieron, Cornil Mouillart, Nicolas Dellmotte, et Francois, bertrand, est comparu Jean lemal Sique porteur de l'act et instrument soub escrit en cette qualité comis et constitué de Lambert Berger, lequel dit porteur en vertu de la charge et comission luy attribuée par ledit act, duquel la

tenure sensuit, ce jourdhuy vingt cinq janvier mil sept cent quattorze. pardevant le nore soubsigné, p̄nts les tesmoins embas nômez, comparut personnellem Lambert Berger, lequel nous at déclaré que Seure joseph berger sa fille présentement religieuse novice au monastère de Soleilmont estant sur le point de faire sa profession, ledit comparant at convenù, côme il fait par cette que moyenant laditte profession, de reconnoitre annuellement audit monaster ce acceptant par Dame joseph Staignier, abbesse boursière et dame Cornille du Colez dudit monaster tant pour elles qu'au nom de leurs entière comunauté, une rente de cinquante florins qui prenderat cours au douzième du mois de fevrier prochain, pour ainsy eschoir d'année à autre, jusque au remboursement qui s'en pourat faire à l'advenant du denier seize et en argent de change en payant canons arrierez et ratte de tems, obligeant ledit comparant en hipotecque, et contrepart de laditte rente ses biens qu'il at au lieu de Chastelinau, et la entour, meubles, et immeubles, p̄nts et futurs, et nomement la parte de laditte religieuse sa fille qu'elle at es dits biens suivant son testament qu'elle a fait cedit jour pardevant moy ledit nore pour y avoir recours au besoin seavoir aux meubles par prompte et paratte exécution, et aux réelles par saisinne ensuite d'une simple faulte et adjour de xv^e privilegié; tous droits afférants au p̄nt act et titre à servir comparant à servir audit monaster, demeurans à la charge dudit comparant, pourquoy reconne, et réaliser pardevant tous juges qu'il appartiendrat tant par Werpe, transport, que condamnation volontaire non surannable, il at irrévocablement comis et constitué tous porteurs de cette ou de la copie autentique ausquels etc promettant etc. obligeant etc, ainsi fait et passé audit monaster en puce de feuillien pirau et de martin haize manouvriers audit monaster tesmoins de l'originel munit d'un timbre de valeur est signé dame joseph abbesse, Lambert berger, Dame Cornille du Colez, marqué de feuillien pirau, signé martin haize côme aussy de moy ledit nore qui certiffie cette y concorder tend etc puis signé N. Warnier nôre 1714, lât reconnù réitéré et réalisé selon sa forme et tenure en faveur de la R^{nde} abbesse et religieuses, desdits cinquante flr de rente cy p̄nt acceptant pour elles m. V Dom André le Bon religieux de l'abbaye d'Alne leurs noster, qui en fut au nom de laditte R^{nde} abbesse et religieuses par nrdt mayeur advesti et adhérité in foâ, le tout en conformité dudit act, sauve le bon droit d'un chacun: à quoy faire fusmes p̄nts lesdits mayeur et eschevins, mis en garde, concorde tem signé F: A: Mouillart greff^r 1714.

Concorde temoin &a
J: B: Warnier nore
1778.

G.

Ratification du contract ci-dessus.

Cejourd'huy 15^e novembre 1716, pardevant nous jean le Roy mayeur tant de la haute cour, que celle de Saint Barthelemy jugeante à Chastelineau, eschevins

jean pieron, et jacques suplis, comparut personnellement jean Baptiste Rousseau nre sergeant sique porteur de l'act couché au blanc de cette, comis et constitué de toussaint dufresne, et de Joseph Rancelot, lequel dit porteur en vertu de la commission luy donnée par la tenure dudit act qui s'ensuit et est tel. Ce jourdhuy 12^e de 7^{bre} 1716; pardevant le nore soubsigné, pûts les tesmoins embas nomèz comparurent personnellement toussaint dufresne surceant de Chastelineau, et joseph Rancelot Bailly de gumet, lesquels nous ont déclaréz qu'ayant en lecture et vision de l'act advenu par moy le dit nore, et tesmoins y desnomèz le 25^e de janvier 1714, et passé par Lambert Berger leurs beau père, par lequel il at créé au proffit des dames abbesse et religieuses de Soleilmont cinq^{te} flr. de rente pour la dotte de dame joseph berger sa fille religieuse audit monastère, payable au joury limité annuellement, et jusques à rachapt qui s'en pouvoit faire à l'advenant du denier seize, et en argent de change, en payant canons arrièrez et ratte de temps, ayant pour hipotecque dicelle rente obligé ses biens qu'il at au lieu dud^t Chastelinau et là entour, et nomément la parte que pouvoit competer à laditte Dame joseph, lesdits comparants pour autant mieux faire valoir laditte rente, et pour renforcement de contrepart, ont aussy obligèz comme ils font par cette leur parte que leur compete esdits biens provenant dud^t Lambert Berger et de feue jenne Rochet sa femme, pour y avoir recours autant bien qu'à laditte parte première y obligée au-cas de deffaut de paiement de laditte rente par une simple faute et adjour de XV^o privilège; ce qu'at esté accepté par R^{de} Dame joseph staignier abbesse et Dame Therese Laurent boursière dudit monastère; promettant lesdits comparants de n'aller au contraire du premis, même de le faire agréer de leurs épouses soub obligation de leurs biens informâ, pourquoy recoure et réaliser pard^t tous juges qu'il appartiendrat tant par Werpe, que condamnation volontaire non surannable ils ont irrévocablement comis et constitué tous porteurs de cette ou de sa copie autenticque ausquels etc promettant etc. ainsy fait et passé audit monastère de Soleilmont en présence de estienne trimouille, et de jean blanpain tesmoins etc. L'originel munit d'un timbre convenable est signè de toussaint Dufresne, j : Rancelot, Dame joseph abbesse, Dame Thérèse Laurent marqué de estienne trimouille signè jean blanpain, come aussy de moy le dit notaire qui certifie cette y.

Concorder, signè N: Warnier nôre 1716.

Sensuit l'agrèation et ratification d'Anne Berger et de Florence berger, cejour-huy 21^e de 9^{bre} 1716, pardevant moy le dit nore comparurent personnellement anne berger espouse à Toussaint Dufresne, et Florence Berger espouse à joseph Rancelot, lesquels ayant eu lecture de l'act que dessus, l'ont agréé et ratifié selon sa forme et tenure aux clauses, conditions obligations et constitutions y reprises, avec renoncem au droit du sinatus consult vellean, et autenticque signâ mulier à elles duément expliqué, actum ut supra, signè anne berger, florence berger, et de moy le dit nore quod attestor estoit signè N: Warnier nôre 1716: l'at reconnu, réitére et réalisé selon sa forme et tenure en faveur de laditte R^{de} Dam^e abbesse et Religieuses du monastère de Soleimont attant

les quittat, les dévestie et deshéritat desdits cinquante flr. de rente pour et au profit de laditte Dame abbesse et religieuses icy pour elles pût acceptant freis antoine mouillart, qui en fut pour elles par nre dit mayeur deüement advesti et adhérité, sauve le bon droit d'un chacun, mis en garde et à quoy faire et usmes püts lesdits mayeur et eschevins.

Signé f. A. Mouillart greffier

Concorde temoin &^a

J: B: Warnier nore 1778.

ARCHIVES.

Août 1739. — Missive non datée adressée à son Altesse Sérénissime, l'archiduchesse Marie-Elisabeth, Gouvernante-générale des Pays-Bas, par laquelle les dames de Soleilmont notifient la mort de l'abbesse Humbeline de Bavay, décédée le 5 août 1739 et supplient la princesse qu'il soit pourvu à son remplacement. Elles exposent la pauvreté dont souffre la communauté par suite des guerres, de la mauvaise saison et de l'incendie de la principale de leurs fermes. Ce n'est que grâce aux charités de l'Abbé d'Alne qu'on a pu subvenir aux plus pressantes nécessités de l'abbaye, comptant en ce moment 32 religieuses, les sœurs converses y comprises. Elles demandent, en conséquence, que tels commissaires soient délégués pour présider à l'élection, qui causent le moins de frais.

16 décembre 1740. — Jean Joseph Delalieux reconnaît avoir reçu des dames de Soleilmont la somme de dix pistoles, capital d'une rente de cinq setiers de blé sur la cense de Viesville qui lui avait été léguée par le sieur Pierre François Debonloigne, bailli et receveur de Fehy, le 18 avril 1722. La quittance est écrite à la suite d'un extrait du testament.

7 janvier 1741. — Par devant la cour foncière de St.-Feuillen, à Fleurus, conformément à l'acte du 13 janvier 1739, Jean Thomas Genot est investi de deux maisonnettes, avec le jardin adjacent, situées à la rue de Châtelet à Fleurus, moyennant une rente annuelle de 14 florins. Ces maisonnettes avaient été détruites par un incendie en 1724. L'acquéreur avait été exempté du paiement de la rente la première année, à condition de rehausser à ses frais les pignons des édifices.

8 avril 1741. — L'abbesse dame Josèphe Berger cède à Pierre François Drion 253 verges de terre, situées en face du couvent de Saint-François, moyennant une rente de 15 florins, qui sera garantie tant sur le terrain que sur la maison que l'acquéreur s'oblige à y construire endéans les deux années. L'abbé d'Alne ratifia le contrat le 26 juin de l'année susmentionnée.

11 juillet 1743. — La haute cour de Viesville investit Jacques Allard et son épouse Marie Jeanne Bregode, d'une propriété bâtie de la grandeur d'un journal ou environ, située à Viesville, ayant appartenu à Pierre Petit, et qui leur fut cédée, moyennant 11 florins de rente et à condition de restaurer la maison, le 30 octobre 1741. Dom Joseph Scrippe était l'agent commissionné par les Dames de Soleilmont, lorsque l'acte de cession fut dressé.

— Etat de ce qui est dû par Jeanne Françoise L'Equipart au chapitre de Ste Gertrude à Nivelles et à l'abbaye de Soleilmont, à l'effet de purger les arriérés des terres possédées par les deux communautés, sous la Juridiction de Marbais et de Marbisaux. Le compte, arrêté à Namur, le 7 septembre 1743, comprend les arriérés des années 1690 à 1721 pour le chapitre de N., de 1690 jusqu'à l'institution de l'action de purgement pour l'abbaye de Soleilmont. A la première communauté étaient dus, chaque année, cinq muids de blé et deux muids de froment, à la seconde, deux muids de blé et deux muids de froment. On observe des écarts notables dans l'évaluation des grains d'une année à l'autre.

Année incertaine; après 1743. — Projet d'une requête au gouvernement à l'effet d'obtenir l'octroi nécessaire pour l'acquisition définitive de 3 1/2 bonniers 6 verges de commune contigus aux murs du monastère. La commune de Gilly avait accordé ce terrain, en engagère, à l'abbaye, en 1652, avec la stipulation que la concession vaudrait comme vente absolue, si l'octroi du gouvernement était obtenu. Les troubles du temps avaient empêché la communauté de s'en pourvoir. En 1743, la commune avait intenté une action en retrait de l'engagère, dont, depuis lors, elle s'était désistée. En conséquence, l'abbaye s'adresse au gouvernement pour que la cession devienne définitive.

Deux notes, relatives à l'action intentée, en 1743, sont jointes au document.

13 *Juillet* 1745. — Avis du Jurisconsulte B. Depret, à Namur, touchant le droit de l'abbaye de S. de mener paître ses bestiaux sur les pâturages communaux de Gilly. En considération des rétroactes qu'il expose, il conclut que ce droit revient au monastère, du 11 Novembre au 24 Mars inclusivement; que conséquemment, l'abbaye « ayant été calangée le 11 9bre, à quatre heures après midi, la calange tombe par elle-même ».

29 *avril* 1746. — Avis de I. Mahy, avocat au conseil général de S. M. à Namur, touchant une rente de 56 fl. 13 patards et 8 deniers, due par le sieur Dorlodat sur la cense de l'Escaille. Vu que les biens sur lesquels la rente était constituée, avaient été amortis et conséquemment unis aux autres biens de l'ancienne fondation de l'abbaye de Soleilmont, il conclut que dans la constitution de la rente, on a pu insérer la clause qu'elle serait héréditaire à toujours, ce qui équivaut à une clause d'irrédimibilité; il s'ensuit que la rente doit être réputée irrachetable.

1746. Extrait du registre aux cens et rentes de l'abbaye de Soleilmont, par lequel il appert que la rente, dont il est question dans le document précédent, a été régulièrement payée depuis 1715 jusqu'en 1744.

26 *janvier* 1747. Autorisée, à cet effet, par l'abbé d'Alne et par la communauté de Soleilmont, l'abbesse, devant la cour des Moines, à Ransart, remet en arrentement perpétuel environ deux bonniers de prairie à Remi L'échevin, moyennant une rente annuelle et irrachetable de dix florins, sauf que l'acquéreur aura la faculté de rembourser trois fl. pour le tiers denier sur le pied du denier vingt deux, argent de change. De fait, Remi L'échevin remboursa le tiers denier, et partant resta la rente de 7 fl.

N. *Livre censier* p 36, n° CCCXLII.

31 octobre 1748. Les maieur et échevins de la Souveraine Justice de Liège mettent le sieur Pierre François Drion en possession du terrain cédé par l'abbaye de Soleilmont, aux conditions de l'acte de 8 avril 1741.

26 novembre 1751. Voir le sommaire de l'acte au *Livre censier*, p. 7, n° XXXV.

6 février 1751. Le sieur Lyon, bourgmestre, est commissionné pour agir au nom de la communauté de Soleilmont, tant dans l'exécution de la saisine encourue par Joachim Dupont, que dans toute autre cause à soutenir devant les juges du pays de Liège.

12 mars (mai?) 1751. Arguments produits devant la cour de Bouffloux par le sieur Lyon, en faveur de l'abbaye de Soleilmont, contre Jérôme Heins qui avait acquis de Joachim Dupont une partie du bien chargé d'une rente d'un muid d'épeautre, en raison de laquelle rente non payée, la saisine du bien avait été prononcée.

26 novembre 1751. Tous ceux que la chose concerne, spécialement l'abbaye de Soleilmont, sont cités par l'official de Liège pour venir s'arranger concernant la valeur d'un demi-bonnier de prairie, situé près de l'hôtel des impôts (domus thelonii) appelé vulgairement *weinage*, et qui doit être exproprié pour la bâtisse de cet hôtel.

22 janvier 1752. Citation analogue à la précédente.

4 mai 1752. Liste des biens et revenus de l'abbaye de Soleilmont dans la province de Namur, dressée en conformité du placard de Sa Majesté l'impératrice-reine en date du 14 mars 1752. La liste mentionne 1° la cense de la Benoîte-Fontaine, 2° la cense de Fontenelle, 3° 6 bonniers de terre à Châtelineau, 4° une prairie de 4 bonniers à Châtelineau, 5° 6 bonniers de terre et 3 bonniers de prairie à Viesville, 6° 90 bonniers de bois à Châtelineau et à Fleurus, 7° 3 bonniers de mauvaise terre attenants au monastère, 8° 16 bonniers de prés autour du monastère, 9° un moulin à eau dans l'enceinte de l'abbaye.

25 mai 1754. Déclaration des biens non amortis que l'abbaye de Soleilmont possède à titre de saisine, conjointement avec le chapitre de Nivelles, faite en conformité de l'article 3 de l'édit de Sa Majesté l'impératrice-reine, du 15 septembre 1753.

22 septembre 1752. Ordre donné par l'official, aux officiers de la cour, de faire pareille citation. De cette dernière pièce, il paraît qu'il s'agit de l'hôtel des impôts de Châtelineau (oppidi Castiletensis).

31 décembre 1755. Avis de J. B. Warnier, avocat au Conseil de S. M. à Namur, concernant une rente de 48 patards prix de l'arrentement de quelques pièces de terre, fait à Gilly le 16 octobre 1497. Il estime que la rente est foncière et partant irrachetable.

— Sommaire des sommes déboursées par l'abbaye de Soleilmont à l'occasion des actions intentées par Jeanne Françoise l'Equipart, veuve de Martin Tobie et ses enfants, tendantes à purger les biens saisis à Marbisaux et qui ont été vendus au notaire Delabye les 8 novembre et 3 décembre 1754.

14, 15 novembre 1754. Mesurage des terres et prairies sous la juridiction de Marbais, mises en vente, fait par l'arpenteur juré F. Denis.

18 novembre et 3 décembre 1754. Le chapitre de Nivelles et l'abbaye de Soleilmont, conformément à l'édit de Sa Majesté l'impératrice-reine du 15 septembre 1753, rendent publiquement les droits et actions qu'ils ont acquis, sous la juridiction de Marbais, sur 21 1/2 bonniers et 47 verges tant terres que prairies en vertu de la saisine autorisée par le conseil de la province le 1^r avril 1723, à charge de feu le seigneur, comte de Balastre, pour défaut de paiement de rente. Le prix de vente monta, en séance définitive, à 1510 fl. de charge.

28 février 1756. Compte des rations et contributions payées par Guillaume Wayart et Servais Guisset pour les pièces de terre et de prairie au village de Marbisou, qu'ils ont tenu à ferme du chapitre de Nivelles et de l'abbaye de Soleilmont, en vertu du bail du 30 avril 1736.

1756. Etat des devoirs et débours fait par le procureur Adriani en cause du Chapitre de Nivelles et de l'abbaye de Soleilmont contre Antoine Frenont et Henri Cabarez au nom de leurs femmes, Marie Marque et Jeanne Thérèse Folie et au nom de Marie Antoinette Folie, leur belle-sœur. Le compte monte à 79 fl. 14 s. Quittance de la moitié de cette somme payée par l'abbaye de Soleilmont fut donnée le 11 mars 1756.

1756. Compte des recettes et dépenses de la vente des 18 novembre et 3 décembre 1754, rendu par Jean-Baptiste Warnier, avocat et notaire résidant à Fleurus. Voir le n^o 23.

1758. Copie de l'acte de la cession de terrains à Pironchamps, faite le 7 juillet 1712, en faveur de Jean Henrion, de Farciennes, contre une rente annuelle de 7 1/2 et de 6 florins (Voir Livre censier p. 35, n^o CCCXXVI, où le montant de la rente n'est pas tout à fait le même). La copie fut faite pour servir en cause de la demoiselle Vercheval contre le sieur Jean Thibaut, et en cause du sieur Thibaut contre le sieur Drion.

3 novembre 1758. Extrait de l'acte de partage entre les héritiers Heusghem et Jean Joseph Heusghem sont dévolues une pièce de terre de 1 bonnier et 1 verge, en la campagne de la Houstièrre et 59 verges en la campagne de Maret.

15 avril 1760. Joseph Heusghem était locataire d'une maison avec un journal de terre y annexé, à Ransart, sous la juridiction de Biesmes. Cette propriété est arrentée pour 30 fl. de rente (le titre du document dit : 20 fl.) au sieur Brice Hamaide, curé de Ransart, par le tuteur de Joseph Jasmès, enfant mineur de feu Etienne Jasmès et de Marie-Catherine Minson.

Cfr. Livre Censier, p. 37, nn. CCCXLVII, CCCXLIX.

23 octobre 1760. L'administration des domaines demande des informations au sujet d'une nouvelle route faite à travers les propriétés de l'abbaye de Soleimont, pour le transport des arbres coupés dans la forêt de Sa Majesté.

14 septembre 1761. — Le comte de Clauwez Briaut, seigneur de Mellet, donne quittance à l'abbaye de Soleilmont, du droit seigneurial de *l'aicoestit* (?) dû, du chef d'une rente de 6 sétiers de blé, et d'une de 24 sols, qu'elles perçoivent sous la juridiction de Mellet. Voir *Livre censier*, p. 31. n^o CCLXXXI et suiv.

9 décembre 1769. — Copie de l'acte précédent et déclaration du paiement de la somme y mentionnée, données au curé de Mellet pour servir dans le procès qu'il a contre le dit seigneur, au sujet du droit seigneurial.

11 Janvier 1762. — Par devant le notaire Joseph Le Roy, Jean Joseph Heusghem, de Ransart, confesse d'avoir reçu de Jean Soubrier, tuteur des enfants du feu Jean Massay, la somme de 300 fl. pour laquelle somme est créée, au profit des dits enfants mineurs, une rente de 15 florins sur tous les biens de J.J. Heusghem.

Le 29 octobre 1763, le sieur Brice Hamaide, curé de Ransart, du consentement de J. J. Heusghem, se fit l'acquéreur de cette rente, en payant le capital de 300 fl. à Jean Soubrier.

Cfr. le dossier Bernard Levêque.

8 mai 1764. — Avis de deux jurisconsultes de Namur au sujet d'une cession de veine à houille dans le bois de Fleurus, faite par les dames de Soleilmont à Joseph Kinet, le 24 septembre 1746. Ils estiment que la concession n'a pas pris fin par suite de la mort de Kinet, mais passe à ses héritiers.

5 avril 1764. — Le procureur et notaire... résidant à Jumet, ayant examiné l'acte du 24 septembre 1746, et la commission donnée à Dom Joseph Scrippe par laquelle celui-ci n'était autorisé à remettre qu'une seule veine à houille, exprime l'avis que les dames de Soleilmont peuvent révoquer et empêcher l'exploitation des autres veines.

20 septembre 1764. — Lettre du comte Cobenzl au lieutenant Jacques Baar, commandant du fort de la Perle, près d'Anvers, par laquelle il lui notifie le montant de son traitement.

Le document ne regarde aucunement l'abbaye.

11 février 1765. — Le commis des Dames de Soleilmont admet les sieurs Jean Joseph Staigieur, Jean Jacques Havrenne et Jean-Baptiste Lenoble au purge-ment de la saisine procurée contre eux et Robert Thichefet par devant la cour des Moines, à Ransart.

18 Janvier 1765. — Trois jurisconsultes de Namur, ayant examiné un acte d'échange passé par devant la cour de Châtelineau, le 20 Mai 1479, entre le seigneur de ce lieu et l'abbaye de Soleilmont, estiment que le dit seigneur ne peut accorder le droit de terrage dans les terres, bois et héritages des dames.

19 Février 1740. — Au nom de l'abbesse Joséphe Berger, J. B. Warnier fait relief, 19 février 1740, devant la cour féodale de Ligny, de la porte de la cense de Fontenelle et de ses dépendances.

Le 17 Août 1752, un édit de l'empereur défend de recevoir des novices étrangères.

SÉANCE PUBLIQUE DU DIMANCHE 6 OCTOBRE 1901.

La séance s'ouvre à 11 heures du matin dans la salle Leys à l'Hôtel de Ville d'Anvers. Un public nombreux et distingué remplit entièrement la salle.

Au bureau siègent : MM. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, *président*; Fernand Donnet, *secrétaire*; le comte Lair, membre honoraire étranger de l'Académie; général Willaert, commandant de la garde-civique; de Serra y Larrea, consul-général d'Espagne et Meer, président du Cercle Artistique et Littéraire.

Aux premiers rangs se sont placés les membres de l'Académie. Sont présents :

MM. Theunissen, *trésorier*, Hymans, De Ceuleneer, Max Rooses, Paul Cogels, chanoine van den Gheyn, Soil, président Blomme, H. Siret, chanoine van Caster, E. Geefs, Saintenoy, de Béhault de Dornon, R. P. van den Gheyn S. J., L. Blomme, membres titulaires.

MM. Stroobant, Van Wint, Vander Ouderaa, Bilmeyer, abbé Laenen et Kintschots, membres correspondants régnicoles.

MM. le comte de Geloës d'Eysden et Quarré-Reybourbon membres correspondants étrangers.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance : MM. le baron de Vinck de Winnezele, *vice-président*, de Witte, Destrée, Geudens, vicomte de Jonghe, D^r Bamps, Van Neuss, Bergmans, De Vlaminck, membres titulaires.

MM. Matthieu, Naveau, comte Le Grelle, membres correspondants régnicoles.

M. Léon De Bruyn, membre d'honneur.

MM. le comte van der Straten Ponthoz, chevalier de Borman, Hagemans, J. Van Rijswijck et Frédégand Cogels, membres honoraires régnicoles.

M. le marquis de Nadaillac, membre honoraire étranger.

MM. Travers, Guerlin, de Swarte, Lefèbvre-Pontalis, membres correspondants étrangers.

En ouvrant la séance, le président, M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, prononce les paroles suivantes :

MESDAMES ET MESSIEURS,

L'Académie royale d'archéologie qui compte déjà plus d'un demi-siècle d'existence a inauguré, il y a quelques années, l'ère des séances solennelles et publiques. Ces séances ont toujours été couronnées d'un plein succès et aujourd'hui encore je vois que vous avez répondu nombreux à notre appel.

C'est le gage du vif intérêt que vous portez à la science archéologique. Croyez le bien, c'est un encouragement pour nous, humbles et modestes travailleurs, qui dans le calme des bibliothèques, entourés des fardes et des documents que le passé nous a légués, cherchons à faire revivre les temps écoulés, et à reconstituer jusque dans ses moindres détails l'histoire de nos monuments et de nos institutions.

Nous nous efforçons de marcher sur les traces de nos devanciers et de suivre la voie que depuis 1842, ils nous ont tracée. La collection déjà si volumineuse de nos annales et de notre bulletin est une preuve de notre vitalité, et un gage pour l'avenir que nous tâcherons de faire mieux encore.

Je vous remercie donc d'être venus si nombreux et de tous les points du pays, car Bruxelles, Gand, Bruges, Malines, Termonde, Tournai et Liège sont ici représentées par d'éminents collègues.

Laissez-moi adresser aussi un salut de bienvenue à nos intrépides membres correspondants étrangers, que la distance n'effraie pas, qui sont de toutes nos solennités, de tous nos congrès.

Notre si regretté confrère le comte de Marsy, que vous avez tous connu, aimé et apprécié et que la mort nous a ravi l'an dernier, a laissé des disciples qui avec lui ont appris le chemin de la Belgique archéologique.

Son successeur dans la direction de la Société française d'archéologie, M. Lefèvre Pontalis, n'a pu venir car il est actuellement en Espagne, occupé par d'importantes recherches archéologiques. Le directeur-adjoint M. Emile Travers, avait espéré pouvoir venir aujourd'hui, mais il m'écrit qu'un empêchement le retient en Normandie.

En revanche nous voyons avec joie parmi nous, M. le comte Lair, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, et M. Quarré-Reybourbon, vice-président à la Société de géographie de Lille.

A tous donc, archéologues belges et étrangers nous souhaitons la bienvenue.

L'ordre du jour de la séance comportait les cinq points suivants :

1° *Un complot contre le duc d'Albe en 1568*, par M. le vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK, président de l'Académie.

2° *Les sarcophages de Ravenne*, par M. le chanoine VAN DEN GHEYN, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, membre titulaire.

3° *En Espagne. Notes d'archéologie monumentale*, par M. le juge SOIL, secrétaire de la Société Historique et Littéraire de Tournai, membre titulaire.

4° *Rapports commerciaux anciens entre Amiens et les Flandres*, par M. ROBERT GUERLIN, président de la Société des Antiquaires de Picardie, membre correspondant étranger.

5° *Une congrégation aérienne*, par M. FERNAND DONNET, secrétaire de l'Académie.

Les différents orateurs inscrits donnent successivement lecture de leurs travaux, dont le texte se trouve reproduit ci-dessous.

Toutefois, M. Guerlin ayant, par suite d'une indisposition subite, été empêché de quitter Amiens, a envoyé le manuscrit de sa communication, qui fut brièvement résumée par le président. Elle suit également ci-après.

Avant de lever la séance M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck s'adressa encore en ces termes à l'assemblée :

MESDAMES ET MESSIEURS.

Avant de nous séparer, laissez-moi, Mesdames et Messieurs, vous remercier d'être venus si nombreux à notre séance.

Je remercie aussi nos zélés collaborateurs : M. le chanoine Van den Gheyn, qui nous a tenus sous le charme de sa description si intéressante des sarcophages de Ravenne. Ceux d'entre nous qui suivent ces

magnifiques congrès organisés chaque année par la Société française d'archéologie ont pu voir cette année dans la crypte de la cathédrale d'Auch, et dans le cloître de la cathédrale d'Agen, des sarcophages identiques comme époque à celui de Théodorus décrit par M. le chanoine Van den Gheyn. Il y a aussi le beau sarcophage de Saint-Piat, près de Chartres, qui intéresse spécialement le Tournaisis.

M. Soil en quelques pages de style élevé nous a fait une magnifique peinture de l'archéologie espagnole.

Tolède et Grenade nous offrent ces types particuliers et caractéristiques que M. Soil sait si bien et si éloquemment nous faire comprendre.

Il nous a fait parcourir avec lui ce magnifique palais de l'Alhambra et l'ensemble de ses salles et de ses appartements rehaussés d'or et polychromés dont la vue est un éblouissement.

Enfin M. Donnet, notre si zélé et dévoué secrétaire, nous a parlé d'une congrégation établie dans la tour même de Notre-Dame.

Cette communication n'a certes pas été la moins intéressante et plus personne d'entre nous ne passera aux pieds de Notre-Dame, sans regarder en l'air et penser à la congrégation aérienne.

Comme je vous le disais tantôt, et par votre nombre et par l'attention soutenue que vous prêtez à la lecture de nos travaux, vous nous encouragez grandement à persévérer dans la voie que nous suivons.

Et d'ailleurs pourrait-il en être autrement? Anvers n'est-elle pas ce centre intelligent et artistique qui depuis plusieurs siècles se passionne pour tout ce qui est sciences, lettres et arts!

L'Académie royale d'archéologie, ne vous dit donc pas adieu, mais au revoir, et nous espérons que vous nous reviendrez l'an prochain aussi nombreux qu'aujourd'hui.

Le séance est levée à 1 heure.

Le Secrétaire,

FERNAND DONNET.

Le Président.

Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK.

Suivant l'usage, les membres de l'Académie, à l'issue de la séance se réunirent à Anvers en un lunch à l'hôtel du Grand Laboureur.

A la fin du repas, le président ayant porté un toast à Sa Majesté le Roi, le télégramme suivant fut envoyé au palais de Bruxelles :

Sa Majesté le Roi, Bruxelles,

Les membres de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, réunis en banquet à la suite de leur séance publique, acclament le toast au Roi et l'assurent de leur entier dévouement.

Le Président,

Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK.

S. M. Léopold II daigna faire envoyer la réponse télégraphique suivante :

Monsieur le Vicomte de Ghellinck Vaernewyck,
président de l'Académie royale d'archéologie, Anvers.

Le Roi fort sensible au toast que l'Académie royale d'archéologie de Belgique réunie en un banquet à l'issue de sa séance publique a bien voulu porter à Sa Majesté, remercie sincèrement Messieurs les président et membres de cette savante assemblée.

Le général aide de Camp du roi de service.

UN COMLOT

CONTRE LE DUC D'ALBE EN 1568

MESDAMES, MESSIEURS,

Je toucherai à une des plus sombres pages de notre histoire nationale.

Les Pays-Bas étaient à feu et à sang. Le duc d'Albe avait été envoyé par le roi Philippe II pour tâcher de pacifier ces malheureuses provinces et sa main de fer pesait lourdement sur le pays.

Le protestantisme enserrait de ses bras puissants l'Europe catholique entière se tordant dans les affres de souffrance qui semblaient être celles de l'agonie. C'était comme une vaste conspiration visant à changer en Europe son vieux système de religion et de gouvernement.

En Angleterre, le roi Henri VIII avait adopté la nouvelle doctrine.

En France, les Huguenots devenaient de plus en plus puissants, tantôt favorisés, tantôt combattus par Catherine de Médicis.

En Allemagne, presque tous les petits princes avaient embrassé la Réforme avec ardeur et l'empereur Maximilien par ses incertitudes et ses tergiversations laissait la nouvelle doctrine s'implanter avec de profondes racines dans tout l'empire.

Philippe II seul résistait avec énergie au courant envahisseur et c'est alors que tout l'effort du protestantisme se porta sur les Pays-Bas, comme étant le dernier boulevard à enlever.

Les prétextes ne manquaient pas aux mécontents :

La création des nouveaux évêchés, la défense de prêcher publiquement la réforme, l'annonce de l'inquisition, la présence de troupes espagnoles en grand nombre. Il y avait aussi l'esprit d'indépendance de

la haute noblesse qui aspirait à dominer, et voulait briser la résistance que lui opposait la politique des souverains.

Et c'est alors que fut signé le célèbre compromis des nobles, et Marguerite de Parme aux abois réclamait avec insistance l'aide de Philippe II, lui écrivant que tout serait bientôt perdu s'il n'agissait pas. (1)

Le mouvement se généralisa: en août 1566, toutes les églises furent saccagées à Lille et à Ypres. (2) Sur d'autres points du pays des dévastations et des sacrilèges sont aussi commis. (3) En décembre 1566, 3 ou 4000 sectaires sous la conduite de onze enseignes d'infanterie se réunissent en armes aux environs de Tournai, brûlent et pillent plusieurs monastères et maisons. (4)

En janvier 1567 à Valenciennes on brûle tous les jours des églises et des couvents et même une maison du roi. (5)

Les confédérés s'étaient emparés de Bois-le-Duc et d'Amsterdam. (6)

Durant l'octave de l'Assomption de 1566 (18 août) avaient eu lieu les pillages d'Anvers. En quelques heures les 70 autels de l'église Notre-Dame furent renversés et saccagés. Les vases sacrés servirent à boire.

Les religieux et religieuses fuyaient à travers les rues d'Anvers, poursuivis par les sectaires qui leur tiraient des coups de feu. (7)

En octobre les pillages recommencèrent dans les églises d'Anvers. (8)

Les iconoclastes avaient en 4 jours (14-18 août 1566) saccagé et détruit aux Pays-Bas plus de 400 églises et monastères. (9).

Sanglante était l'attaque, mais combien sanglante aussi fut la répression. Philippe II, outré de ce qui se passait aux Pays-Bas, y envoya le terrible duc d'Albe.

Arrivé à Bruxelles le 22 août 1567, il avait dès le 9 septembre convoqué le conseil d'Etat, sous prétexte d'examiner les plans des fortifi-

(1) GACHARD. *Correspondance de Philippe II*, t. I et II. passim.

(2) *Ibid.* I. 449.

(3) VAN DER VYNCKT. *Hist. des troubles des B. P.* Edit. Tarte. t. II. p. 150.

(4) GACHARD. *Correspondance de Philippe II*, I. pp. 452, 459, 499.

(5) *Ibid.* p. 503.

(6) *Ibid.* p. 525.

(7) GERLACHE. I. 153. JUSTE. *Hist. de Belg.*, p. 390.

(8) GACHARD. I. 478.

(9) *Mém. de Viglius et d'Hopperus*, publ. par WAUTERS, p. 344.

cations de Thionville et de Luxembourg, et à la sortie de la séance les comtes d'Egmont et de Hornes étaient arrêtés par ses ordres. A partir de ce moment les prisons regorgèrent de prisonniers politiques. Le bourgmestre d'Anvers, Antoine Van Stralen (1) le seigneur de Backerzele (Jean de Casembroot) Alonzo de Laloo, et d'autres, arrêtés par les émissaires du duc attendaient qu'il fut prononcé sur leur sort, dans les prisons de Vilvorde et de Gand (2).

Le duc d'Albe avait de plus institué dès son arrivée le conseil des troubles, dont l'illégalité a été discutée à fond par M. Pouillet dans son ouvrage sur le droit pénal du duché de Brabant (3).

A ce moment-là, une des plus puissantes familles brabançonne était les Hinckaert aujourd'hui complètement éteints et dont le souvenir n'existe même plus. Pour en retrouver les traces, il faut secouer la poussière des archives et recourir aux documents conservés aux dépôts publics ou dans les archives privées. Ils remontaient à Gérelin Hinckaert, chevalier en 1349 qui avait épousé Marguerite de Malines, fille d'un bâtard de Jean I^{er}, duc de Brabant.

Leurs descendants furent successivement vicomtes de Tervueren et de Duysbourg (4), seigneurs d'Ohain, de Corbais, de Lillo, de Steenokerzeel et d'autres belles terres.

Ils occupèrent d'emblée de hautes positions près des souverains, furent grands veneurs du Brabant dès le commencement du xv^e siècle (5).

Ils furent aussi échansons de Philippe d'Autriche, écuycrs tranchant (6), maîtres d'hôtel et échansons de Marie de Hongrie puis de Philippe II en 1558.

Cette famille a produit également un bourgmestre de Bruxelles en 1538 et plusieurs échevins à diverses époques.

(1) GACHARD. *Correspondance de Philippe II*. I. p. 573.

(2) GACHARD. *Notice sur le conseil des troubles*. p. 4.

(3) POUILLET. *Le droit pénal dans le duché de Brabant*. p. 118.

(4) Relief du 3 juillet 1425. *Hooft-Leenboek van Brabant*. f^o 66. — CHRISTYN. *Jurisprud. heroica* p. 352, col. 2.

(5) En 1429, Jean Hinckaert, seigneur d'Ohain, grand veneur du Brabant, gagna à Bruxelles le prix du tournoi auquel assistait le bon duc Philippe de Bourgogne. (MONSTRELET. II. p. 40.)

(6) Jean Hinckaert, seigneur d'Ohain prêta serment pour cette charge en 1496.

Ces détails prouvent la haute situation des Hinckaert possesseurs de la terre et du château d'Ohain, terre considérable car lors de la confiscation, la recette annuelle en 1570 était de 795 livres (1). Et c'est là qu'au bord de la forêt de Soignes dans le silence et l'éloignement se trama ce complot, qui, s'il avait réussi, aurait changé complètement la face des choses aux Pays-Bas.

Jean Hinckaert, au moment des troubles possesseur de la seigneurie d'Ohain était né à Bruxelles le lundi 28 octobre 1538, fils de Jean, chevalier, seigneur d'Ohain, et de Charlotte d'Ailly, dame de Wattignies (2).

Son alliance avec Luerèce van der Aa (3) le rendait beau-frère de Charles van der Noot, chevalier, seigneur du Risoir (Le Comte de Rizoer, dont M. Sardou a fait le héros de son drame *Patrie*).

Il était de plus cousin germain des deux frères Charles et Gaspard van der Noot, seigneurs du Risoir et de Carloo, car leur mère était Catherine Hinckaert, fille du seigneur d'Ohain (4).

Jean Hinckaert était l'ami du comte d'Egmont, il correspondait avec lui et huit lettres signées Lamoral d'Egmont, datées de 1557 et 1558 et adressées à lui, font partie des épistolaires de la bibliothèque de Gand (5). Une 9^e pièce jointe à ce dossier, est une copie de l'époque, de la lettre si connue écrite à Philippe II par le comte d'Egmont avant de mourir. Cette copie fut adressée de Bruxelles, à la dame d'Ohain, à Cologne.

(1) Archives de la Chambre des Comptes à Bruxelles. Comptes de confiscation n^o 192228 à 229.

(2) La *Biographie Nationale*, tome IX, p. 381, dit de lui : « Son origine était illustre, le sang des anciens ducs de Brabant coulait dans ses veines. Sa devise était : *Marche droit*. Ce qui la rend originale c'est qu'elle aurait été choisie par le fondateur de sa race qui était boiteux. »

(3) Luerèce van der Aa était fille de Charles, chevalier, et de Catherine de Borgneval, dame de Woluwe St. Lambert. Sa sœur, veuve de Charles van der Noot, après le bannissement de son mari et la confiscation de tous ses biens, se retira d'abord à Anvers, puis dans la ville de l'Ecluse, où elle mourut de la peste en 1605.

(4) Catherine Hinckaert était fille de Jean Hinckaert, seigneur d'Ohain et de Barbe d'Enghien et avait épousé Wauthier van der Noot, chevalier, seigneur du Risoir.

(5) Bibl. de Gand ms. n^o 93. invent. du b^on de St. Genois, p. 261. n^o 342.

Aussi après l'arrestation de Lamoral d'Egmont, comme ami et sur les instances de la malheureuse Sabine de Bavière, Hinckaert avait consenti à entreprendre le long et difficile voyage d'Espagne, pour aller implorer le roi et lui remettre une lettre de la comtesse d'Egmont datée du 4 octobre 1567 (1), demandant que son mari soit épargné et seulement enfermé dans un de ses châteaux en attendant qu'il ait pu présenter la justification de sa conduite (2).

Hinckaert mit 20 jours à franchir la distance de Bruxelles à Madrid.

Le seigneur d'Ohain y arriva le 24 octobre 1567, donc six semaines après l'arrestation du comte d'Egmont (3), et se présenta immédiatement à l'Escurial. Là, un affront sanglant attendait l'envoyé de Sabine de Bavière, qui cependant aurait eu droit à quelques égards, étant la femme du vainqueur de Gravelines et de Saint-Quentin.

Philippe II refusa nettement de le recevoir. Dans une lettre écrite au duc d'Albe le 12 novembre 1567, il en donne les motifs; il ne lui a pas accordé audience parce que cette mission avait eu lieu à l'insu du duc (4).

Hinckaert humilié et repoussé dut reprendre le chemin des Pays-Bas, sans avoir pu remplir sa mission (5).

Ce retour fut pénible et la haine et la soif de vengeance pénétrèrent au cœur de l'ami dévoué, qui avait fait cette démarche se croyant sûr de réussir.

Voyons ce qui se passait dans l'âme d'Hinckaert durant ce dur voyage de retour.

Il avait vu le comte d'Egmont, le comte de Hornes, le bourgmestre

(1) TARLIER et WAUTERS *Géographie des communes belges. Canton de Wavre*, p. 78.

(2) DE BAVAY. *Procès du comte d'Egmont*, p. 16.

(3) *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, publiés par BLAES, I, p. 62. En note.

DE BAVAY. *Le procès du comte d'Egmont*, p. 17.

(4) GACHARD. *Correspondance de Philippe II*. I. p. 599.

(5) Dans la *correspondance de Philippe II*, publiée par GACHARD, se trouvent deux lettres de Sabine de Bavière à Philippe II (t. I. p. 598 et t. II, p. 5 portant les dates du 6 novembre 1567 et du 9 janvier 1567 (1568 n. s.). Dans ces lettres elle implore le roi, rappelle les services de son mari et fait appel à sa clémence. Ces lettres furent écrites après le retour d'Hinckaert de sa mission infructueuse.

d'Anvers et tant d'autres jetés en prison, sur les ordres du duc d'Albe, à son point de vue, oppresseur de la patrie.

Il avait vu rejeter toutes les requêtes, toutes les démarches de Sabine de Bavière. En dernier ressort il s'était décidé à porter lui-même les plaintes de la malheureuse comtesse d'Egmont aux pieds du Roi.

Arrivé à Madrid, il se voit refuser l'audience demandée, alors que lui, (comme le prouve la liste du 28 juin 1567 publiée par Gachard) (1) faisait encore partie des gentilshommes attachés à la maison du Roi.

On conçoit que des idées de vengeance aient pu se développer en lui, et voyant que les moyens légaux ne réussissaient plus, il se soit arrêté résolument à tenter par la force ce qu'il n'avait pu obtenir par les supplications.

Il s'agissait donc pour Hinckaert, de délivrer à tout prix, son ami le comte d'Egmont (2).

Leurs relations d'amitiés'étaient établies depuis longtemps. Tout jeune, il avait fait ses premières armes sous d'Egmont au siège de Metz (3). Il avait ensuite combattu sous ses ordres à St.-Quentin et à Gravelines. Les lettres conservées à la bibliothèque de Gand, prouvent l'intimité qu'il y avait entre eux. D'Egmont s'y informe à plusieurs reprises de sa santé, il l'engage à certaines précautions, (lettres du 6 mai et du 17 juin 1557 et du 13 juillet 1558). Par une lettre du 6 juillet 1558, il l'engage à venir le trouver à Roisin et lui parle même dans une apostille écrite de sa main des vins fins qu'il y trouvera.

Tout cela dénote les relations d'amitié qu'ils avaient avant l'arrestation du comte d'Egmont.

Aussi quoique les historiens qui parlent du complot en attribuent l'idée aux frères van der Noot, quoique le baron Kervyn de Lettenhove ait cru voir l'idée même de cette entreprise suggérée par le prince d'Orange (4), à cause d'une lettre écrite par Jacques de Wesembeke à Charles van der Noot, et dans laquelle il lui demande de donner une

(1) *Correspondance de Philippe II*, I. p. 549.

(2) « Le comte d'Egmont trouva en lui un ami qui va jusqu'à risquer sa tête pour lui sauver la vie et l'honneur » *Biog. Nat.* IX. p. 382.

(3) *Biographie nationale*, t. IX p. 381.

(4) BON KERVYN DE LETTENHOVE. *Les Huguenots et les Gueux*. II. 102.

preuve de dévouement; nous croyons plutôt que vu les tentatives d'Hinckaert pour délivrer le comte d'Egmont, vu l'affront qu'il avait reçu à Madrid, et vu surtout le choix du château d'Ohain comme centre des conjurés, il aurait très bien pu être l'inspirateur de cette entreprise hardie, dont les seigneurs du Risoir et de Carloo furent les exécuteurs.

Quoiqu'il en soit, voici les faits: Hinckaert rentre à Bruxelles, rend compte de son insuccès à ses amis et quelques semaines après s'organise cette conjuration qui avait pour but de s'emparer de la personne du duc d'Albe. Les conjurés s'imaginaient naturellement que le duc prisonnier ou mort, les portes de la prison s'ouvriraient pour le comte d'Egmont.

Le complot s'apprête en février et mars, les conjurés travaillent dans l'ombre et le silence, le château d'Ohain était admirablement situé pour cela, à l'écart, loin des yeux, au delà de la forêt de Soignes. Hinckaert avait trouvé parmi ses parents et ses amis le terrain tout préparé, car la noblesse était alors en pleine anarchie contre le pouvoir royal.

A Ohain se réunissent Charles van der Noot, seigneur du Risoir (1), Gaspard van der Noot, seigneur de Carloo (2), Jean de Mol, dit le Borgne, seigneur d'Oetingen, Charles Boisot, Philippe van der Meeren (de Saventhem) (3) tous gentilshommes, et ce qui est à remarquer tous gentilshommes attachés à la maison du Roi, sauf le seigneur de Carloo et Charles Boisot (4).

La fête de Pâques tombait en 1568, le 18 avril. Le duc d'Albe avait

(1) Terre près d'Engbien, appartenant à la famille van der Noot depuis longtemps.

(2) La seigneurie de Carloo est une paroisse distincte de celle d'Uccle. Catherine Hinckaert qui avait hérité Carloo, de la famille van den Heetvelde, apporta cette terre aux van der Noot. Carloo fut confisqué par la proscription du 17 août 1568, mais par suite d'une ordonnance de main-levée du 7 sept. 1569. Catherine Hinckaert, mère du proscrit continua à percevoir quelques revenus et entr'autres une rente de 50 livres sur Carloo. Elle n'en jouit pas longtemps, car elle mourut l'année suivante et fut enterrée à Grimberghes. (WAUTERS, *Environs de Bruxelles*, III, p. 650.)

(3) TARLIER et WAUTERS, *Wavre*, p. 78.

(4) GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, I, 548. Liste des gentilshommes de la bouche et de la maison du Roi, portés sur les livres du bureau 28 juin 1567.

annoncé son intention d'aller passer la Semaine sainte dans la retraite et il avait fait choix du monastère de Groenendael, situé en pleine forêt de Soignes.

Pierre Walschaeus en était alors prieur (1).

L'occasion était propice et les conjurés résolurent de cerner Groenendael de s'emparer de la personne du duc et de marcher ensuite sur Bruxelles (2). Le seigneur de Carloo se rend au monastère, il se dit poursuivi par les émissaires du duc et demande à s'y cacher durant quelques jours sous les habits de moine pour échapper ainsi et faire perdre sa trace. Le prieur Walschaeus y consent. Carloo avait pour mission, dès que le duc serait arrivé d'ouvrir la nuit les portes du monastère pour y laisser pénétrer les conjurés. Ils avaient réuni au château d'Ohain 600 cavaliers et 2000 piétons. Le seigneur du Risoir commandait en chef et devait diriger toute l'expédition (3).

Les historiens ne sont pas d'accord sur les forces réunies par les conjurés. D'après *de Thou*, 6000 cavaliers auraient été sous les armes.

Herceus et *Le Petit* ne leur donnent que 600 chevaux et 500 piétons. *Van Meteren* parle de 700 chevaux et de 500 piétons.

Les chiffres exacts nous sont fournis par l'acte retrouvé aux archives du Royaume, et qui jusqu'ici n'avait pas encore été publié. D'après cet acte, les conjurés avaient réuni 500 cavaliers et 2000 piétons (4). La conspiration était donc bien organisée et disposait de forces considérables. Tout semblait devoir réussir car le duc d'Albe était sans méfiance et les préparatifs étaient déjà faits pour son départ.

Mais, un des nouveaux soldats engagés par les conjurés et faisant partie du détachement commandé par Jean de Beusart, d'Armentières mit à néant toute cette entreprise.

Ce soldat avait servi comme trompette sous les ordres de Philippe de Recourt de Licques, alors capitaine d'une compagnie de cent lances à Bruxelles, et qui plus tard devint gouverneur de Louvain puis de Lille (5).

(1) LE ROY. — *Gr. Théâtre Sacré du duché de Brabant*. I. 2^e part. p. 320. SANDERUS. — *Chorog. Sacra*. II. p. 21.

(2) DE THOU. IV. p. 75.

(3) BERNARD DE MENDOCE, éd. de 1591. p. 36^{vo}.

(4) Voir Pièces Justificatives. 1568. 17 août.

(5) HAERAEUS, IV. p. 84. — LE PETIT II. p. 176.

Ce trompette quitta clandestinement le château d'Ohain, alla trouver à Bruxelles son ancien chef et lui dévoila tout le plan des conjurés.

Philippe de Recourt (1) avertit immédiatement le duc de ce qui se passait.

D'abord le duc d'Albe ne voulut pas y croire, et s'obstina à partir quand même (2). On eut toutes les peines du monde à le dissuader de prendre la route de Groenendael et ce n'est que devant les preuves accumulées par le sire de Lieques qu'il se rendit et consentit à rester à Bruxelles.

On prit alors immédiatement les mesures pour faire arrêter tous les coupables (3).

Les 1^r et le seul conjuré qui fut pris, fut Jean de Beusart, d'Armentières trahi par le soldat qu'il avait sous ses ordres.

On le mit à la torture, mais il refusa de dénoncer les auteurs du complot, et périt à Bruxelles le 13 juin dans d'affreux supplices (4).

Les autres conjurés purent se sauver. Les uns se réfugièrent à Cologne, les autres rejoignirent le corps d'armée de Jean de Montigny, rassemblé près de Ruremonde.

Une sentence de proscription fut prononcée contre Jean Hinckaert le 14 septembre 1568 et tous ses biens furent confisqués. Les archives du royaume possèdent les comptes de confiscation de la seigneurie d'Ohain (5). Ces comptes sont rendus par Jean de Gaverelle, receveur du Roi. Les deux premiers comptes manquent malheureusement, car en tête du 1^r se trouvait inscrite la sentence de confiscation qui en indiquait les motifs et l'original en est perdu.

Une autre sentence datée de Bois-le-Duc le 17 août 1568 (6), bannit

(1) Le P. ANSELME. *Hist. générale des grands off. de la couronne* t. VII, p. 828. Philippe de Recourt et de Lieques, châtelain héréditaire de Lens, était alors capitaine d'une C^o de cent lances en 1568, il fut depuis et successivement gouverneur de Cambrai (1574) puis de Harlem, de Louvain, de Lille, de Tournai, de Douai et d'Orchies. Il était depuis 1579 colonel d'un régiment de 10 C^{es} de gens à pied Wallons, et mourut à Bruxelles en 1586.

(2) VAN METEREN. p. 56.

(3) DE THOU, IV. 75.

(4) *Commentaires de Bernard de Mendoza*, édit. du colonel GUILLAUME. I. p. 78 en note.

(5) Arch. du Roy. Chambre des comptes. Nos 192228-32. V. Pièces just. N^o III.

(6) V. Pièces justifie. N^o II.

les autres conjurés, les seigneurs du Risoir, de Carloo et d'Oetingen, Philippe van der Meeren et Charles Boisot. Tous leurs biens furent également confisqués.

Les archives du Royaume possèdent vingt-sept comptes de la confiscation du Risoir (1), mais ils se rapportent à une autre confiscation faite plus tard sur Maurice van der Noot petit-fils de Charles et ses co-héritiers (2). Ceux qui concernent le chef de l'expédition de Groenendael font partie des archives départementales de Lille, si riches en documents concernant les Pays-Bas (3)

Quelques auteurs cependant nient la véracité du fait tels que le card. Bentivoglio (4), et Chappuis (5) et mettent cette conspiration en doute, comme Marc van Vaernewijck (6), mais nous en avons la preuve irrécusable par un document des archives du royaume, dont nous avons la copie ici (7) ce passage vise clairement la conspiration: « assavoir le dit » Jehan de Mol et Carloo d'avoir en secrète intelligence avec Charles » van der Noot seigneur de Risoir, et autres gentils hommes confédérez pour avecq cinq cens hommes à cheval et deux mil piétons » emblez et surprendre ladite ville de Bruxelles en la semaine » peneuse (8), dernièrement passée et illecq se saisir de la personne » de son Excellence et du grand prier son filz. ensemble de ceux lez » elle, etc. »

En présence de ce document inédit, il est impossible de nier la conspiration.

A la suite de cette sentence donnée à Bois-le-Duc le 17 août 1568, les conjurés furent bannis pour toujours et tous leurs biens meubles et immeubles confisqués au profit du Roi.

Aux archives du Royaume se trouve la liste des bannis, liste qui a

(1) Arch. gén. du Royaume. Comptes de confiscation Risoir. Nos 19466 à 75.

(2) AZEVEDO *Gén. VAN DER NOOT*, p. 11 litt. A.

(3) Arch. de la Ch. des comptes à Lille. Série B. Recette générale B. 5293. Portefeuille 1568 (du 1^r janv. au 31 déc.)

(4) BENTIVOGLIO. *Histoire des guerres de Flandre*. I. 251.

(5) CHAPPUIS. *Histoire générale de la guerre de Flandre* p. 67.

(6) VAERNEWIJCK. *Beroerlicke tijden*, IV. p. 39.

(7) Pièces justificatives N° II.

(8) Hebdomada pœnosa: Semaine sainte.

été publiée dans le compte rendu de la commission d'histoire (1), et sur cette liste nous retrouvons les noms de tous nos conjurés :

« Charles de Boisot.

» Jean van Hinckaert, esquier seigneur de Ohain.

» Jehan de Mol, seigneur de Octinge, naguerrès lieutenant du fiefz du pays de Brabant. Jaspas van der Noot, seigneur de Carloo.

» Philippe van der Meeren. »

A partir de ce moment les conjurés se dispersent, les uns rejoignent le prince d'Orange, les autres se retirent au delà du Rhin, car la femme de l'un d'eux Lucrèce van der Aa, femme du seigneur d'Ohain était à Cologne l'année suivante auprès de la malheureuse comtesse d'Egmont (2), qui s'y était retirée entourée d'amis dévoués (3) (*Meer ander personagien daer ontrent*) (4).

A la suite de ces proseriptions, voyons ce que sont devenus nos con-

(1) Compte rendu. 3^e série t. VII. p. 34.

(2) Après l'exécution du comte d'Egmont (5 juin 1568) Sabine de Bavière se retira au couvent de la Cambre lez Bruxelles, et s'y trouvait dans une situation voisine de la misère, tous ses biens ayant été confisqués. Le duc d'Albe écrivit alors à Philippe II, pour la recommander à la bienveillance royale, lui représentant qu'elle était considérée comme une sainte, et qu'accompagnée de ses filles, elle parcourait nu pieds, toutes les nuits les églises de Bruxelles, priant pour le salut de l'âme de son époux.

En attendant la réponse du roi, il prit sur lui de lui faire remettre le 17 juin 1568. (donc 15 jours après l'exécution) une somme de 2000 livres de Flandre, *pour s'en aydier et subvenir en ses nécessités, comme trouvera convenir*. La quittance de cette somme, signée « Sabyne, pallatynne, ducesse en Bavyère », se trouve aux archives départementales du Nord. (17 juin 1568. — Série B. — n^o 2595 — portefeuille). Une autre quittance de 2500 livres de quarante gros (13 nov. 1571.) existe (même série — n^o 2613 — portefeuille) elle est aussi signée par la comtesse d'Egmont et porte « nous a ordonné à bon compte de nostre entrefènement et alimentation de noz enfans estans près de nostre personne *oultre et pardessus* tous aultres payemens à nous faitz à la cause dicte jusque aujourd'huy. » D'après ces documents le duc d'Albe, n'aurait pas été si insensible à la pitié, que les historiens l'ont dépeint puisque c'est lui-même que nous voyons intercéder pour qu'il soit donné des secours à la veuve de celui qu'il avait fait condamner.

(3) Baron de ST.-GENOIS. *Catalog. des manuscrits de la bibliothèque de Gand*. p. 261. note.

(4) M. VAN VAERNEWIJCK. *Van die beroerliche tijden*. IV. p. 111.

jurés : Jean de Beusart est le seul qui paya de sa tête, l'expédition de Groenendael.

Charles van der Noot, ex-seigneur du Risoir fut nommé immédiatement colonel d'un régiment d'infanterie au service du prince d'Orange, et rejoignit près de Ruremonde le corps d'armée commandé par Jean de Montigny, seigneur de Villers. Ils furent la même année vaincus à Dalhen, et Charles van der Noot fut tué à la tête de son régiment (1).

Son frère Gaspard van der Noot (2) devint également capitaine d'une compagnie de 200 hommes à pied et fut tué la nuit du 8 juillet 1573 (3) en conduisant des secours à la ville de Harlem assiégée (4).

Charles Boisot, devint conseiller du conseil privé par patentes du 17 octobre 1579 (5).

Philippe van der Meeren, qui avait épousé en 1^{res} noces une van der Noot, fut nommé en 1582 lieutenant des fiefs du Brabant, et mourut en 1592, après avoir reconnu l'autorité royale en 1585 lors de la soumission de Bruxelles (6).

Jean de Mol, dit le Borgne (7) dont la mère était une van der Noot et la grand'mère une Hinckaert, fut réintégré dans ses biens en vertu d'un ordre du commandeur Requesens en date du 26 juillet 1574.

Il figura parmi les représentants des Etats généraux à la Pacification de Gand, et reentra dans ses fonctions de lieutenant des fiefs du Brabant le 7 avril 1578, mais quatre ans après il abandonna cette charge, et depuis lors il n'est plus fait mention de lui.

Mais il est toutefois à remarquer pour Philippe van der Meeren, qu'au moment de la conjuration et de la condamnation qui s'en suivit,

(1) *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, publiés par WAUTERS, p. 353, note.

(2) AZEVEDO, *Généal. van der Noot*, p. 8.

(3) Son château de Carloo confisqué, fut donné en location à Jacques de Lalaing, seigneur de Santberghe, pour 12 ans, moyennant 31 livres par an. WAUTERS, *Environs de Bruxelles*, III, p. 650.

(4) WAUTERS, *Environs de Bruxelles*, III, p. 650.

(5) AZEVEDO, *Généal. van der Noot*, p. 362. Il avait figuré sur la liste de ceux exclus du pardon. GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, III, p. 499.

(6) AZEVEDO, *Gén. van der Noot*, p. 97. *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, p. 345 note.

(7) *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, p. 345.

son père Wauthier van der Meeren, vivant encore⁽¹⁾ et étant seigneur de Saventhem et de Sterrebeek, ces seigneuries n'avaient pu être confisquées à ce moment là, et d'ailleurs les comptes de confiscation, reposant aux archives du Royaume, ne font pas mention de ces deux seigneuries. Ils ne mentionnent pas non plus la seigneurie d'Oetingen.

Quant à Jean Hinckaert que nous considérons comme l'instigateur du complot, il alla rejoindre sa femme et ses enfants à Cologne, où était la comtesse d'Egmont, entourée d'amis dévoués, mais esprit ardent et entreprenant il ne peut rester inactif, et se jeta désormais dans le parti du prince d'Orange; son influence grandit à mesure que le prince devint le véritable et unique chef des provinces révoltées. ⁽²⁾

Une 1^{re} amnistie accordée par Philippe II et datée de Madrid le 16 novembre 1569, ne fut proclamée à Bruxelles par le duc d'Albe qu'en 1570 ⁽³⁾.

Une 2^{de} amnistie fut proposée par Requesens aux Etats de Hollande et Zélande, elle comprenait pardon général et restitution de tous les privilèges et de toutes les propriétés ⁽⁴⁾. De plus la Pacification de Gand, conclue le 8 novembre 1576, dont un des articles spécifiait la restitution des biens confisqués et ensuite l'Edit perpétuel signé à Marche-en-Famène le 12 février 1577 ⁽⁵⁾, permirent à tous les bannis de rentrer et de recouvrer leurs biens.

Les mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas, publiés par

(1) Mort à la fin de l'année 1568.

(2) WAUTERS. *Communes belges. Brabant, canton de Wavre*, p. 79.

(3) Voir: « *Grâce et pardon général donné par le Roy Nostre Sire, à cause des troubles passez* » — Bruxelles, Michel de Hamont, imprimeur juré, 1570. Petit in-4°. Voir aussi: « *Ordonnance, statut et decret du Roi nostre Sire, touchant le rapport et relief des fiefs tenus des terres seigneuries et biens féodaux confisquez et dévoluz à sa Majesté à cause des troubles passez* ». — Bruxelles, Michel de Hamont, imprimeur juré, 1569. Petit in-4°. Les archives de la Chambre des comptes à Lille (Série B. 2608. Reg in-f° 341^{vo}) mentionnent un paiement fait en 1570 à Antoine Oliviers, châtelain de Gaesbeek pour ses vacations, « pour estre allés à la rescription de son Excellence (à Anvers)... » pour illecq assister à la publication du pardon général comme héraux « d'armes de Sa Majesté. »

(4) MOKE. *Hist. de Belgique*, pp. 375. 381. 82.

(5) JUSTE. *Hist. de Belgique*, p. 428.

Blaes et Henne (1) nous apprennent que Jean Hinckaert ayant eu connaissance du projet de don Louis de Requesens de publier le pardon général manda à ses vassaux d'Ohain, qu'il ne pouvait venir au dit pardon sans avoir acquitté les dettes contractées par lui en Allemagne. Il lui fallait 3000 florins (2). Malgré les pertes énormes subies par les campagnes, les vassaux d'Ohain « mus d'amitié vers ledit seigneur leur maître » comme nous le dit l'auteur des mémoires anonymes (3) réussissent à rassembler quand même une somme de 1,400 florins qu'une délégation des habitants d'Ohain alla porter à Cologne. Hinckaert leur témoigna sa reconnaissance et leur promit de rentrer à Ohain.

Mais à peine les envoyés furent-ils de retour que le Conseil des troubles ayant eu vent de leur démarche à l'étranger les accusa de trahison pour avoir été en communication avec les ennemis du roi, et ces malheureux vassaux auraient payé cher leur attachement à leur seigneur, sans l'intervention d'amis influents, qui réussirent à étouffer l'affaire, et le Conseil des troubles abandonna les poursuites commencées (4).

Jean Hinckaert crut prudent d'attendre la proclamation officielle de l'amnistie avant de rentrer à Ohain. Le château d'ailleurs durant cette période était occupé par un de ses parents, François Hinckaert conseiller du Brabant (5), fils bâtard du grand-père du banni, qui avait pris ce domaine en bail pour 6 ans, moyennant 34 livres 15 sols par an, du 1^r mars 1571 au dernier février 1577, époque à laquelle

(1) *Mém. anonymes sur les troubles des P. B.* II. p. 317.

(2) *Mémoires anonymes sur les troubles des P. B.* II. p. 317.

(3) *Mémoires anonymes*, t. II. p. 317. *Biograph.nat.* IX. p. 382.

(4) *Mém. anony. ibid.* II. p. 218 — : « Et sans l'ayde d'aucuns bons amys, que feirent ceulx qui avoient fait ladicte collecte de deniers, iceux collecteurs en eussent supporté grand dispens et grievfe pugnition ; mais fut ainsy les choses apaisées par le moyen d'iceulx anys, et demeura ledict seign. d'Ohain à venir de retour en cesdictz Pays-Bas, jusques au temps de ladicte pacification comme dict est. »

(5) François Hinckaert était resté fidèle au Roi, et avait été envoyé le 3 janvier 1568 avec Nicolas van der Stegen à Berg-op-Zoom pour saisir le marquisat, destituer les officiers, inventorier les biens, etc. (Voy. Comptes de Martin Van den Berghe 1567-1568. fo. 46. Archiv. départem. de Lille. Ch. des Comptes.)

Ohain fut pris par les troupes des Etats généraux en même temps que la forteresse de Sombreffe (1).

Le prince d'Orange envoya Hinckaert le 29 octobre 1577 (2), aux Etats généraux réunis à Bruxelles, pour le disculper de l'accusation d'avoir fait arrêter les chefs catholiques à Gand. Le 6 novembre 1578 il est envoyé en ambassade à Gand par les Etats généraux (3).

En 1578 les Etats généraux confièrent à Hinckaert les fonctions de grand-maitre général des postes aux Pays-Bas. Ces fonctions qui devinrent héréditaires plus tard dans la maison des princes de la Tour et Taxis, avaient été enlevées à cette époque à Jean-Baptiste de Taxis, parce qu'il avait adhéré à don Juan d'Autriche.

Les Etats généraux ayant offert le protectorat des Pays-Bas à François duc d'Alençon, puis d'Anjou, le seigneur d'Ohain fut choisi comme ambassadeur, et envoyé en France avec d'autres, pour faire part au duc d'Alençon de l'offre qui lui était faite. Les députés s'embarquèrent à Flessingue le 24 août 1580 (4).

Il est à remarquer que François de France, duc d'Anjou, fils d'Henri II et de Catherine de Médicis, à qui on allait offrir les Pays-Bas, était le beau-frère de Philippe II, qui avait épousé Elisabeth de France le 20 juin 1559 (5).

(1) *Les mémoires anonymes sur les troubles des P. B.* (pub. par BLAES) disent que les forteresses d'Ohain et de Sombreffe furent reprises en 1577 par les Etats généraux (t. II. p. 28.) C'est la seule fois que nous voyons le mot de forteresse employé. LE ROY (*Gallo-Brabantia* p. 174) n'en donne malheureusement pas la gravure et le château qui avait échappé aux désastres de cette époque fut brûlé de fond en comble par les soldats d'Albert et d'Isabelle, Lucrece van der Aa, veuve de Hinckaert ayant refusé de leur payer une contribution de 80 florins qu'ils réclamaient. Les troupes des archiducs s'étaient mutinées et retirées vers Ruremonde, et c'est alors que les soldats mirent le feu au château d'Ohain, tous les meubles qui étaient d'une grande valeur, ainsi que plusieurs « lettrages et documents, disparurent dans l'incendie » (TARLIER et WAUTERS. *Hist. des commun. belges, Brabant, Wavre*, p. 79.

(2) TARLIER et WAUTERS. *Wavre*, p. 79.

(3) MULLER et DIEGERICK. *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les P. B.* II. 245, 262, 265 et 280.

(4) MULLER et DIEGERICK, *ibid.* III. 417, 438 et 441.

(5) Elisabeth de France décédée le 3 octobre 1568, étant enceinte, laissa deux filles de son mariage, entr'autres l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, femme de l'archiduc Albert. François de France, duc d'Anjou était né le 18 mars 1554, (DE SAINTE MARTHE. *Hist. de la maison de France*, I. 796).

Lors de l'arrivée à Anvers du duc d'Alençon le vendredi 8 juillet 1580 le seigneur d'Ohain, comme maître général des postes, chevauchait sur cheval houssé à côté de la voiture du duc, ainsi que Marnix de S^{te} Aldegonde, le bourgmestre d'Anvers et Jacques de Lalaing, gendre d'Hinckaert (1).

L'année suivante les Etats généraux nommèrent Hinckaert, grand veneur du duché de Brabant, en remplacement du seigneur de Beersel (2).

Il fit ensuite partie d'une 2^{de} ambassade vers le duc d'Anjou, pour lui offrir cette fois la souveraineté des Pays-Bas au nom des Etats généraux.

A la suite de cette ambassade le duc d'Anjou fut solennellement proclamé et couronné duc de Brabant, de Limbourg et de Lothier, à Anvers en février 1582 et fit ensuite son entrée à Gand et à Bruges.

Un des premiers actes du duc d'Alençon, comme duc de Brabant fut de confirmer à Hinckaert, sa charge de grand veneur du duché de Brabant par patentes du 21 février 1582 et ses fonctions de grand maître général des postes par patentes datées également d'Anvers le 5 mars 1582.

Ce fut l'apogée de la puissance pour Hinckaert. En sa qualité de maître général des postes il eut fort à faire. Deux années de gages et de traitement étaient dues. Hinckaert réorganisa tout ce service pour lequel le trésor payait 10.000 livres par an. Une somme de 28.000 livres était due, les villes ayant perçu les revenus pour leur propre compte.

Pour payer on préleva 20.000 livres sur les gages surannés (restés dans les tables de prêt des lombards) et ordre fut donné de délivrer

(1) *Mém. anonymes*. V. 301.

(2) Jean de Witthem, seign. de Beersel avait épousé Marguerite de Mérode, nièce et unique héritière du marquis de Berghes, mort en Espagne en 1567. D'abord Witthem s'était montré dévoué au parti national, et se tint longtemps effacé en son château de Wouwe près de Breda. Mais ayant tenté de reprendre par force le 5 décembre 1581, de concert avec le sire de Haultepenne, la ville de Berg-op-Zoom, les Etats généraux, le punirent en lui confisquant son marquisat et son office de grand veneur. Le marquisat fut donné au prince d'Orange et l'office du grand veneur conféré à Jean Hinckaert. Witthem, se réfugia à Lille et y mourut en 1591. (*Mém. anonym.* IV. 333, note).

à Hinekaert les ressources nécessaires pour rétablir l'équilibre dans l'administration des postes.

Pour reconnaître les nombreux services rendus, les Etats généraux firent don à Hinekaert, par acte du 4 juin 1583 d'une rente annuelle et perpétuelle de 400 florins par an, établie sur l'abbaye d'Aywières, et sur les propriétés de cette abbaye à Ottignies, à Limal, à Court St. Etienne, etc. (1).

Mais à cette époque le duc de Parme marchait de conquête en conquête, il s'empara du château d'Ohain et tous les biens d'Hinekaert furent séquestrés pour la deuxième fois. Le duc de Parme donna la « Maison de plaisance d'Ohain, » avec les 120 bonniers de la cense de Livraumont, à la comtesse du Roeulx, Hinekaert était à ce moment à Anvers. Il ne restait plus alors (1584) (2) aux Etats généraux dans les provinces méridionales que quelques villes dont la résistance ne pouvait être de longue durée.

La mort du duc d'Anjou (3), l'assassinat du prince d'Orange (4) par Balthazar Gérard, les laissaient sans chefs, sans direction.

Après la prise de Gand le 17 septembre 1584 le péril railla les provinces du nord à une mesure qu'elles avaient toujours repoussée et il fut décidé d'offrir les Pays-Bas au roi de France (5).

Des ambassadeurs furent envoyés à Henri III et parmi eux Richard de Mérode et Jean Hinekaert.

Mais ce dernier ne put prendre part à cette ambassade, étant tombé malade il mourut à Anvers le 24 janvier 1585, âgé seulement de 47 ans (6),

(1) TARLIER et WAUTERS. *Wavre*, p. 79. — Pièce justific. N° VIII.

(2) WAUTERS. *Histoire de Bruxelles*, I. p. 563.

(3) Mort à Château-Thierry le 10 juin 1584. Par testament il avait reporté sur son frère, le roi de France tous ses droits sur les Pays-Bas. (DE SAINTE MARTHE. *Histoire de la maison de France*. I p. 796.)

(4) GACHARD. *Correspondance de Guill. le Taciturne*, t. VI, p. CVIII.

(5) Le pensionnaire Meganck et le seigneur d'Ohain, avaient été envoyés à Bruxelles pour chercher le chancelier Liesveldt (voir détails généalogiques sur ce personnage dans GOETHALS. *Dict. gén.* art. Camusel en note) pour lui proposer d'aller offrir avec eux les Pays-Bas au roi de France. Mais il refusa cette mission disant qu'une prompte soumission pouvait seule sauver le pays.

(6) Hinekaert ne laissa pas de descendants mâles, mais plusieurs filles, ses gendres embrassèrent comme lui, la cause des Etats généraux.

Il eut trois gendres : Charles de Levin, seigneur de Famars, Jacques de

et il fut enterré en l'église Notre-Dame (1), car quoique ayant embrassé avec ardeur le parti du prince d'Orange, il ne s'était cependant pas fait calviniste (2).

L'ambassade qui s'était dirigée par mer vers le roi Henri III, eut une traversée longue et périlleuse et lorsqu'elle arriva en France, les évènements avaient marché et sa mission devint inutile.

Cet épisode des troubles, cette conjuration de Groenendael avait un côté dramatique qui tenta la plume de deux écrivains.

Le baron Jules de Saint-Genois d'abord, en fit le fond d'une nouvelle qu'il publia dans la Revue de Bruxelles en 1839 (3). Très finement écrite d'ailleurs comme tout ce qui est sorti de la plume de cet écrivain, cette nouvelle arrangée en forme de roman porte naturellement quelques atteintes à la vérité historique.

Le héros du roman est un vieux serviteur de famille, personnage inventé, qui par patriotisme et par foi, se dévoue en même temps pour la cause royale et pour ses maîtres. Il dévoile le complot à Jean de Vargas et d'un autre côté avertit le seigneur du Risoir, de la décou-

Gryse seign. de Watervliet, et Jacques de Lalaing, seign. de la Mouillerie et de Maffles. Charles de Lévin fut un guerrier habile successivement gouverneur de Malines et de Heusden, et ensuite grand maître de l'artillerie des Provinces-Unies. L'histoire cite de lui plusieurs traits de bravoure et il fut finalement tué au siège d'Otmarsum en 1592.

Jacques de Gryse son second gendre fut grand bailli de Bruges et du France en 1582 pour les Etats Confédérés. La mère de Jacques de Gryse était aussi une van der Noot.

(1) Généalogie manuscrite de la famille Hinckaert, livre de naissances. (Arch. Els.)

(2) Une curieuse épitaphe se voyait anciennement à Anvers au couvent des Carmes, chapelle des 7 douleurs.

Cette épitaphe spécifie bien que s'il y a eu des Hinckaert rebelles au roi, il y en avait aussi restés fidèles.

En effet après la mention « Icy gist Messire Guillaume Hinckaert gentil-homme par la noblesse et la vertu, » etc., on lit : « qui durant les troubles de Pais Bas a vécu sans reproche, trespassa l'an 1578, le 23 fevrier. » (Le Roy. Grand théâtre. Sacré de Brabant. II. 1^{re} part. p. 130. — *Inscript. funéraires Anvers. Couvent des Grands Carmes*, t. V. 2^e partie, p. 283.) Lui, comme le conseiller François Hinckaert dont nous avons parlé plus haut, était resté fidèle à la Monarchie.

(3) *Revue de Bruxelles* 1839, livr. de Février, p. 1.

verte du complot, afin qu'il ait le temps de fuir. Mais pour l'allure dramatique de son roman, il impute au duc d'Albe un crime qu'il n'a certes pas commis: l'empoisonnement de Wauthier van der Noot, le père, vingt jours après l'arrestation du comte d'Egmont.

La mère (1) fait jurer à ses enfants de venger leur père, et de là l'origine du complot d'Ohain.

Le second drame tiré de cette conjuration est dû à la plume de M. Victorien Sardou. Il en a fait le sujet de « Patrie » représenté pour la 1^o fois au théâtre de la Porte Saint-Martin à Paris le 18 mars 1869 et repris à la Comédie-Française, le 11 mars dernier. Dans ce drame d'ailleurs poignant, et dont quelques scènes sont d'une grande beauté, telle que l'entrevue de la comtesse de Rizoort et du duc et la scène entre Karloo et le comte de Rizoort, il ne reste plus rien de l'histoire, si ce n'est quelques noms; le seigneur de Carloo, est un étranger ami du comte de Rizoort et devient l'amant de sa femme. Il donne au duc d'Albe une fille unique se mourant de la poitrine, alors qu'il laissa deux fils, une fille et un bâtard (2).

Le duc d'Albe, Delrio et Vargas, y sont naturellement dépeints sous les couleurs les plus noires.

Comme le dit M. Fierens-Gevaert dans un article publié dans le Journal des Débats, l'action de « Patrie » au lieu de se dérouler en 1568, se passe après la prise de la Briele en 1572, et à Bruxelles même, et l'auteur a puisé les éléments de son drame en partie dans Van Meteren et en partie dans l'ouvrage de John Lothrop Motley sur les guerres religieuses des Pays-Bas.

Nous ne pouvons que déplorer cette tendance d'ailleurs commune à la plupart des romanciers et auteurs dramatiques d'estropier l'histoire vraie, pour les besoins de leur cause, et d'induire ainsi en erreur le peuple qui va au théâtre mais ne lit pas les historiens.

(1) Le b^{on} de Saint-Genois donne comme mère aux seigneurs de Rizoort et de Carloo Marguerite Uytenlymmingen, veuve de Jacques van der Noot; or il est prouvé par tous les documents, qu'elle s'appelait Catherine Hinckaert et qu'elle était fille et sœur des seigneurs d'Ohain. Elle naquit au château d'Ohain le 7 novembre 1506, fille de Jean Hinckaert, seign. d'Ohain et de Barbe d'Engbien, et épousa par contrat du 7 novembre 1527, Wauthier van der Noot, chev. seign. du Rizoort, fils de Charles et de Cécile de Ligne.

(2) MORERI, *dict.* éd. 1759. t. X. p. 225.

Ainsi se créent les légendes fausses, ainsi se fait l'histoire fantaisiste et plus tard admise par la masse.

J'ai rassemblé en ces quelques pages, tout ce que j'ai pu trouver sur cette conjuration, épisode presque oublié au milieu des événements autrement importants qui bouleversèrent le pays à la fin du XVI^e siècle.

Comme le voyageur parcourant des pays lointains et notant ses impressions sur les sites, les paysages qui lui semblent dignes de remarque ; ainsi en feuilletant les chroniques et les mémoires relatifs aux troubles des Pays-Bas, cette conjuration, à peine mentionnée par les historiens, m'avait frappé et par la hardiesse de sa conception, et par la situation des personnages qui y prirent part, et par les conséquences énormes que ce hardi coup de main aurait pu avoir, s'il avait réussi. C'est pourquoi je me suis permis de vous communiquer aujourd'hui le résultat de mes recherches, sur cette épisode d'une des époques les plus néfastes et les plus sanglantes de notre histoire nationale.

Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK.

Tableau de la parenté entre les différents conjurés

I.

JEAN HINCKAERT, seigneur d'OHAIN
Ep.
BARBE D'ENGHIEN

JEAN HINCKAERT
seign. d'OHAIN
né 12 décembre 1505
ép. 19 février 1534
CHARLOTTE D'AILLY

JEAN HINCKAERT
seign. d'OHAIN
né 28 octobre 1538
mort à Anvers le 24 janvier 1585
ép.
LUCRÈCE VAN DER AA

CATHERINE HINCKAERT
dame de CARLOO

née 7 novembre 1506 à Ohain
† 17 août 1570, enterrée à Grimberghe
ép. 7 novembre 1527

WAUTHIER VAN DER NOOT
chevalier, seigneur du RISOIR

CHARLES VAN DER NOOT
seign. du RISOIR
ép.
MARGUERITE VAN DER AA

GASPARD VAN DER NOOT
seign. de CARLOO
ép.
JEANNE D'ENGHIEN

WAUTHIER VAN DER NOOT
Seigneur du Risoir

ép.

DYMPHE DE GRIMBERGHE

JÉRÔME VAN DER NOOT
né le 21 sept. 1463
ép. 27 mai 1498
MARIE DE NASSAU

ENGELBERT VAN DER NOOT
chev. mort 19 déc. 1578
ép. en 1^{re} noces
MARIE DE LOCQUENGHEN

MARIE VAN DER NOOT
ép.

PHILIPPE VAN DER MEEREN
seign. de SAVENTHEM
mort 1592.

ADRIENNE VAN DER NOOT
ép.
GASPARD DE MOL
chev. seign. d'OETINGEN
mort 19 oct. 1584,
fils de JEAN et de
CATHERINE HINCKAERT.

JEAN DE MOL, dit le BORGNE
seign. d'OETINGEN
mort à Bruxelles,
le 26 sept. 1585, âgé de 66 ans.

CHARLES VAN DER NOOT
chev. seign. du Risoir
ép. 1493
CÉCILE DE LIGNE

WAUTHIER VAN DER NOOT
chev. seign. du Risoir
ép. 7 nov 1527
CATHERINE HINCKAERT
dame de CARLOO
fille de JEAN et de
BARBE D'ENGHEN.

CHARLES VAN DER NOOT
seign. du Risoir
ép.
MARGUERITE VAN DER AA.
GASPARD VAN DER NOOT
seign. de CARLOO
ép.
JEANNE D'ENGHEN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1.

Lettres du comte d'Egmont au
seigneur d'Ohain.
1557-1558.

1.

Mons^r Dohain je vous pryé que encoires ce soir quelque tard quil soit vous vous trouuez vers moy en ceste ville... cause q̄ je me parte demain au matin... quatre heures po^r Hollande / et il est besoing q̄ je parle a vous auant mon ptement A tant mons^r Dohain je prie dieu vous auoir en sa garde / De bruxelles le vj^e de may 1557.

Votre bien bon amy
Lamorale degmont.

[au verso] Mons^r dohain
a Ohain

6 mai
1557

cachet conservé.

2.

Mons^r Dohain / Jay receu v̄re l̄re du jourdhyer et p. icelle entendu v̄re retour en v̄re maison enquoy auez fort bien fait comme aussy vous avoye puisnaguerres escript que le faisez aprez les monstres de nos gens faictes / je vous conseille que vous gardez la maison sept ou huut jours (voires dauantaige (sil est besoing) pour vous bien refaire et recouurer v̄re force / aprèz vous vous

pourrez trouuer vers moy A tant monsr Dohain me recommande de bon cœur a vous priant le Createur vous auoir en sa sainte garde De bruxelles le xv^e de Novembre xv^e lvij

Vre bon amy
Lamoral degmōt

[au verso] A Monsr Dohain

15^e gbre
1557.

3.

Monsr Dohain Cōe je doibz aller a Cambray et que jauray bien affaire de vous / me veuillez venir trouvez a soingny pour mardy prochain au soir je y seray / afin de venir auecques moy aud cambray et en ce vous prie point voulloir faillir / me recōmandant de bon cœur a vous et prie dieu vous donner bonne vie et longhe De nynoue ce p̄mier jour de may xv^e lvijj.

Vrē bien bon amy
Lamoral degmōt.

[au verso] Monsr Dohain
grant Comissaire de la
cheuallerie legiere de
decha

1^{er} mai
1558.

4.

Monsr Dohain / vous ferez cheminer les compaignies quy sont allentour de beaumont et Walcourt vers la ville de bauais.

Et ce bien bellement afin quilz ne lassent ou foullent leurs chevaulx / et quilz soient aud bauais mardy prochain au soir (1) Et les logerez dedens lad̄ ville en p̄tie/et les autres aux villaiges circonvoisins dependans dud̄ bauais / et lestiendrez sy serrez quil sera possible / je me trouueray pour le d̄ temps aud bauais A tant me recōmande de bien bon cœur a vous et prie dieu vous donner sa grace de namur ce iij^e Juillet xv^e lvijj.

Vrē bien bon amy
Lamoral degmōt.

[au verso] A Monsr Dohain
Comissaire general
des chevaulx legiers
decha

cachet conservé.

(1) • Ou mercredy au matin • est biffé dans la lettre.

5.

Mons^r Dohain non ayant riens entendu de vr̄e portement depuis q̄ estes de retour a vr̄e maison Jenuoye cesluy myen lacquay vers vous par lequel vous pryē maduertir de ce q̄ en est et quant vous pourrez venir Ici / car il nous fauldra de brief partir et tenir les champs / Parquoy desire de tant plus vr̄e conualescence A tant mons^r dohain me recōmande de bon cœur a vous pryant le createur vous avoir en sa garde De bruxelles le xvij^e de Juny 1557.

Vr̄e bien bon amy
Lamorval degmont.

[au verso] Mons^r Dohain

17 juin
1557.

6.

Mons^r Dohain / vous maduertirez ceste veue cōment mes compagnies sont logez a banaïs et la allentour / et mescripuerez le nom de chūn villaige et lieu / ou ehūne compagnie est logie / chūne a p̄. soy / je voudroye bien quilz fussent logie p̄ dela bauais afin que on puisse loger autres gens de guerre p̄ decha / et que aucune querelle ne survint avec entre eulx et autres, estant logiez ensemble ne veuillez laisser de maduertir incontinent A tant me recōmande de bon cœur a vous Et prie Dieu vous donner sa grace, de maubeuse ce vj^e Juillet xv^e lvijj.

Vr̄e bien bon amy
Lamorval degmont.

[au verso] Mous^r Dohain
cōmissaire general
de la chevalerie
cōgne de p̄ decha
a Bauais

7.

Mons^r dohain Jay receu vr̄e lres par lesquelles me mandes de partir demain de matin entours les cinq heures avecq ma cōpaignie fixant le droit chemin de Vallensienne ou ne feray faulte et envoiray mon fourier cō vous

me mandes pour retenir mon cartier faisant fin vous doneray le bon soir
me recōmandant de bien bon cœur en vr̄e bonne grache de Roisin ce vj
de Juillet xv^e lvij.

sil vos plait paser par
roisin vos trouueres
une fēme qui aryua
sur le soir la quelle vos
dōnera du vin venat
du flacon.

L'entiermēt vostre bō amy
prest a vous obeir
Lamorall degmont

[au verso] A Mons^r Dohain
comissaire gr̄al de
la cheuallerie le-
legiere
a Baves

8.

Mon^r Dohain je suys hier arriue en ce lieu et cō nay seu entendre ou mes
compaignies sont vous escriptz cestes, afin que les faictes incontinent cheminer
celle part et enuoyeriez deuant le fourrier mayor / auecq les fourriers de ces
compaignies afin quilz seachent chūn leur quartier A tout me recōmande de
bien bon cœur a vous et prie Dieu vous donner sa grace de Marolle ce xx vij^e
Juillet xv^e lvij

Vr̄e bien bon amy
Lamorall degmōt.

[au verso] A Mon^r Dohain
cōmissaire general de la
cheuallerie legiere de
decha.

9.

Copie de la lettre écrite au roi par le comte d'Egmont avant de mourir.
(Cette lettre a été publiée) (1).
Copie de l'époque; au dos se trouve:

à Madame
à Madame Dohain
à Colone.

Bibliothèque de la ville et de l'univer-
sité de Gand. Ms. n^o 93.

(1) STRADA. Supplément. I. 261.

II.

Sentence de bannissement et de confiscation contre les conjurés.

1568 — le 17 août.

Veu par Monseigneur le Duc Dalve Marquis de Coria etc. Lieutenant Gouverneur et capitaine general pour le Roy nostre Sire, des pays de pardeca, les deffaultz obtenuz par le procureur general de Sa Majeste Impetrant de mandement criminel et demandeur d'une part, contre Jehan de Mol Sr de Oetinghe, nagaires lieutenant des fiez du pays de Brabant, Philippe Vandermeeren, Jaspas Vandernoot Sr de Carloo, et Charles Boisot gentilhommes natifz de la ville de Bruxelles adjournez a comparoir en personne par devant son Excellence pour eulx venir purger de leur fuyte, absence ou latitation a cause des troubles passez deuement contumachez et deboutez de toutes exceptions et deffenses daultre charges Asscavoir ledit Jehan de Mol et Carloo davoit en secreta intelligence avec Charles Vander Noot Sr de Risoir et aultres gentilhommes confederez, pour avecq cinq cens hommes a cheval et deux mil pietons embler et surprendre ladite ville de Bruxelles en la sepmaine peneuse dernièrement passée, et illecq se saisir de la personne de son Excellence et du grand prier son filz, ensemble de ceux lez elle, en intention que ladite entreprise effectuee faire incontinent marcher et entrer au pays a leur ayde et secours, les noirs harnas ⁽¹⁾ nagaires cachez et licentiez en France, aussi bien ceulx qui avoient este au service du Roy de France que ceulx du Prince de Conde, meismes aultres que le Prince Dorainges faisoit a cest effect lever en Allemaigne, et oultre ce lesdits Vandermeeren, Carloo et Boisot este de la pernicieuse ligue de conjuration desdits gentilhommes confederez, et signe leur seditieux compromis, et suyvant ce eulx trouvaudit Bruxelles a la presentation de la requeste toute notoire, et mesmes a l'assamblee diceulx confederez en la ville de St Tron, ou lesdits Vandermeeren et Boisot (comme deputez de par les confederez de Brabant) ont este du conseil, et y traicte plusieurs choses contre le service de Sa Majesté notament de prendre en leur protection et sauvegarde les consistorians et marchans de la nouvelle religion, mesmes de a leur deffeuce faire tenir en waertgeldt quatre mil chevaux et quarante enseignes de pietons estrangiers pour faire teste a Sa Majeste, meismes ledit Vander Meeren y avoir este un choisy et denomme des douze deputez pour traicter au nom de tous lesdits confederez leur difficultez avec Madame la Duchesse de Parme etc lors regente etc. Aussi davoit avec le susdit Mol incite le plus avecq le Conte Loys de Nassau partye du populaire dicelle ville de Bruxelles, a demander les presches de ladite nouvelle religion, et ledit Boisot aussi suivy par tout ledit Prince Doremges, mesmes a son partement des pays de pardecha vers Lallemaingne, et depuis le

(1) Cavaliers allemands (reitres) surnommés noirs harnois à cause de leurs cuirasses.

adhère en ses menées et invasions que de fait il a tache et tache encores par armes et force faire sur lesdits pays de pardeca, et pour en ce le seconder de sestre trouve au nom dudict Prince vers auleuns marchans es villes de Francfort, Noremburg-n, Coloingne pays Doostrand et ailleurs affin de lever deulx argent gour soubstenir les fraiz de leur guerre encommencee et fame davoir a ce pour son coste contribue la somme de XV^e florins, veues aussi les informations exhibees de la part du procureur general a la verification des faitz dessus posez, ensemble les actes et exploictz y jointz et par especial lacte de deboutement desdits ajournez de toutes exceptions et deffenses, Son Excellence vuydant le prouffyt desdits deffaultz et deboutement, bannyt lesdits ajournez perpetuellement et a jamais hors de tous les pays et seignouries de Sa Majeste sur leur vies. Et confisque tous et quelconques leurs biens meubles et immeubles, droictz et action, fiefz et heritaiges de quelque nature ou qualite et la part ou ilz soyent situez ou pourront estre trouviez au prouffict de sadite Majeste. Faict à Boisleduc le XVII^e jour du mois daoust 1568 et signe le Duc Dalva. Et sur le doz estoit escript, Aujourdhuy XVII^e daoust 1568 a este prononchiee ceste sentence de bannissement et confiscation contre les personnes y denommees publicquement et a portes ouvertes et par moy et signe Mesdach, dessoubz est escript comme sensuyt, collation est faicte a son original reposant es mains de moy secretaire soubzscript et accorde de mot à aultre Par moy et signe J. de la Torre. Collationne.

Archives générales du Royaume. Chambre des comptes. Reg. n^o 111, f^o 17^{vo}.

III.

Comptes de confiscation de la terre et seigneurie d'Ohain.

Pour la Court

III^e — Compte de Jehan de Gaverolle, recepveur du Roy, nostre Sr au quartier d'Ysche, Hoolar et de la Hulpe, comme commis et député à la recepte du reçeue de la seigneurie d'Ohain, dévolu et succédé à Sa Majesté par droict de confiscation pour les mesuz perpétrez par Jehan Hinckaert aux troubles passez, suivant certains actes de messeigneurs des comptes en Brabant, dont copie de mot à aultre est insérée devant la recepte de son premier compte. Et mesmes de tout ce qu'il a reçeue et arriere déboursé depuis le premier jour d'Octobre XV^e soixante dix jusques au dernier jour de Septembre XV^e soixante onze, comme deux années enthières

Lequel compte est dressé en livres, solz et deniers et de XL gros monnoie de Flandres, la livre en chappons, plumes et avoines, dont les six rasières d'Ohain font sept rasières mesure d'Issche comme s'ensuit.

Fait à Bruxelles.

Recepte.

Premiers en cens et rentes, etc

Total des recettes.

VII^c IIII^{xx} XV lb. I s. XVI d. I c.

Total de la dépense.

V^c LIX lb. XIII s. XI d. ob de X.

Ainsi doit ce receveur.

II^c XXXV lb. VI s. XI d. I c.

Les deux premiers comptes manquent. Le 1^{er} (III^e) est très abîmé et presque illisible. Le 2^d (IV^e) est mieux conservé et porte comme indication « depuis le 1^{er} jour d'octobre XV^c soixante treize jusques le dernier jour de septembre XV^c soixante quatorze. »

Archives de la Chambre des comptes à Bruxelles. — Comptes de confiscations— Nos 192228-192229. 192230 à 192232.

IV.

Comptes de confiscation de la terre et seigneurie du Risoir.

1^o Compte des menus cens de la terre de Risoir ayant appartenu à Charles van der Noot, confisquée au profit du Roi.

Archives départementales du Nord à Lille. — Chambre des comptes, Série B. Recette générale des finances. — B. 5293. Portefeuille 1568, du 1^r janv. au 31 décembre.

2^o Dix comptes rendus par Simon de Boudry receveur des domaines au quartier de Flobecq et Lessines de la seigneurie de Rizoir-lez-Enghein confisquée sur Maurice van der Noot et ses co-héritiers. Du 14 avril 1621 à la veille de Noël 1631. (Les comptes précédents manquent).

3^e Dix-sept comptes rendus par le même pour la seigneurie de Rizoir. De la Noël 1631 à la veille de la Noël 1648.

Archives générales du Royaume
Chambre des Comptes. — Comptes de
Confiscations. — Nos 19466 à 19475, et
19476 à 19492.

V.

Lettres exécutoriales en faveur de Jean Hinckaert, chevalier, seign. d'Ohain, lui accordant le payement d'une somme de 292 livres qui lui était contestée par le receveur des domaines royaux.

—
1580 — le 29 jänvier.

Jan Hinckaert, riddere, heere van Ohayn, etc. postmeester general van deze landen, als vader ende wettelicke momboir van zyne kinderen die hy heeft van vrouwe Lucretia van der Aa, zyne huysvrouwe, ende Geeraert van der Aa, als particulier momboir ende curateur van den selven kinderen geweest zynde durende den afwesen des voirseids heere van Ohayn suppliant.

Tegen Jan Trilleman, rentmeester van de domeynen ons Sheeren des Coninx int quaertier van Nyvele, rescribent.

Gezien de requeste by de voirseide suppliante den XXIII^{en} Janri lestleden den hove gepresenteert, rescriptie des voirseids rentmeesters daer tegen over gegeven replycke ende duplycke by partien respectie gedient ende den anderen stucken, gescriften ende munimende daarmede ten weder zijden overgegeven; eensamentlick doriginaele rekeninge naerdere inden voirseide processe gemencioneert; op al gelet, t hof nyettegenstaende d'oppositie des voirseids rescribents accordeert den voirnoemde suppliante de brieven van executorien by hen versocht voer de somme van twee hondert tweentnegentich ponden zeven schellingen, elf penningen ob art^s, met clause ingevalle van oppositie nantisatie van de voirseide somme by provisie ende onder cautie ierst ende voer al gedaen zynde, nyettegenstaende oppositie oft appellatie ende zonder preiudicie der selver dach hier te hove.

Condemneeren dec selven rescribent inde costen vanden voirscreven processe communicatoire ter taxatie ende moderatie van den voirseide hove.

Gedaen inden rade van Brabant den XXIX^{en} January XV^e tachtich.

(Signé) : Broecke, avec paraphe.

Pièce originale sur parchemin. — Arch. Elseghem.

VII.

Lettres patentes de création de grand-veneur
du duché de Brabant, en faveur de Jean Hinckaert seigneur d'Ohain.

1582 — le 21 février.

François filz de France, frère unique du Roy par la grâce de Dieu duc de Lothier, Brabant, Lembourg, Gueldres, Anjou, Touraine, Berry, Evreux, et de Chantierry, comte de Flandres, Hollande, Zélande, Zutphen, le Maine du Perche Mante, Meulant et de Beaufort, marquis de St-Empire, seign. de Foiz et Malinnes et ommelandes, défenseur de la liberté belgique, a tous ceulx qui ces présentés verront Salut; Comme les Estats généraulx des provinces unyes de ces pays bas, après préalable renonciāon et destituōn du Roy d'Espagne, nous ont par commung accord, délibération et consentement de leurs membres, accepté et receu pour leur prince et seigneur Souverain. Par ou tous Etats et offices quelconques ayans parey devant esté deserviz soubz la commission et retenue dudit Roy d'Espagne; Ou par acte de continuaōn desdits Estats generaulx aux officiers donné par provision jusques à n̄re venue par deça sont escheus vaccans a n̄re disposition et entre autres estat et office de grand veneur de n̄re pays et duché de Brabant, et que partant nous compète et appartient d'en disposer selon n̄re bon plaisir. Savoyr faisons que ce considéré et ns̄ confians a plain des vertus, prudence, loyaulté, expérience et bonne dilligence de n̄re cher et feal Messire Jehan de Hinckart Sr̄ d'Ohain etc., l'avons commis ordonné et estably commettons, ordonnons et établissons par ces aux estat et office de grand veneur de n̄re pays et duché de Brabant, en luy donnant plain pouvoir et mandeman especial pour en personne exercer ou par personne qualifié suffisans et ydoine a ses périlz et fortune faire exercer et deservir les Estat aux honneurs et en préeminence de commettre et ordonner officiers et compagnons de la vannerye les destituer et commettre autres en leurs lieux, sy souvent que besoing ou requis sera et par son commis homme resseant et ydoine faire annuellement cueillir et receveoyr a son propre et particulier prouffict tous et quelconques les cens, rentes revenuz, censines, fermes, prouffitz, emolumens et autres droits appartenans a ladite vannerye a la maison et chiens de Boitsfort. et au paiement d'iceulx contraindre tous ceulx et celles qu'il appartiendra et tenuz y sont comme p̄r le paiement de nos deniers lon est accoustumé de faire et a la livraison de bois et charbons y accoustumez et y appartenans. A charge toutefois que moiennant ce ledit Sr̄. d'Ohain sera tenu deument entretenyr le Lardier et furnir a la despence et aux charges de ladite vannerye. l'esclaircissement et pour la conservation des héritaiges, cens, rentes et autres biens, droits et prouffitz apar-

tenans auxdits venerye, maisons, et chiens de Boitsfort, faire présenter par chacun an par son commis a la recette d'iceulx, à nos amés et féaulx les président et gens de nos comptes en Brabant, déclaration en forme de compte de l'entière recette desdits cens, rentes, biens, droitz et prouffitz, aussi des rentes foncières ypothéquées sur lesdits biens, ensemble des partyes desdits biens engagés a qui et pour combien retenant touttefois ledit Sieur d'Ohain a son prouffict ce que rester pourra desdits cens, rentes, biens, droitz et prouffitz sy reste en y a lesdites charges et rentes foncières préalablement payez ensemble la despence du Lardier et d'autres charges de la dite venerye et des cens dudit Boitsfort deurement fourniz. Sur quoy et de foy bien et deurement acquiter audit estat de grand veneur denrē duché de Brabant ledit sgr d'Ohain sera tenu de faire le serment pertinent en noz mains ou autres que a ce commettrons. Sy donnons en mandement a noz amez et féaulx les president ou premier maistre et autres de nos comptes en Brabant que ledit sgr d'Ohain leur estant apparu ledit serment estre fait comme dict est Ilz le mettent et instituent de nre part en possession dudit estat de grand veneur de nre pays et duché de Brabant. Et d'icelluy ensemble des honneurs, prééminences, cens, rentes, revenuz, esmolumens, prouffictz et droitz susdits appartenans ausdicts venerye, maisons et chiens de Boitsfort. Ilz et tous autres nos Justiciers, officiers, et subjects qui ce regardera le facent, souffrent, et laissent plainement et paisiblement jouyr et uzer; mandant aussy a nos amez et feaulx les chiefz, trésorier général et commiz de noz domaines et finances que par nre receveur du Brabant au quartier de Bruxelles present ou autre advenyr, ilz facent fournir audit Sr d'Ohain ou son commis la livraison des bois et charbons accoustumez et tels que à ses prédécesseurs en office l'on est accoustumez fournir. Auquel nre receveur present ou advenyr mandons ainsi le faire et en rapportant ces mesmes présentes, vidimus ou copie authentique d'icelluy pour une et la première fois, et pour tant de fois que mestier sera quittance de la dite livraison sur ce servant seulement. Nous vouldons les parties d'icelle esté passées en la despence des comptes dudit receveur present et advenir quyourny l'aura par les dictz de noz comptes en Brabant, auxquels mondons semblablement ainsi le faire sans difficulté. Mandons en oultre ausdictz de nos finances qu'ilz tiennent et par lesdictz de noz comptes facent tenyr le dict seigneur d'Ohain quite et deschargé de tous les cens, rentes, revenuz et prouffictz, esmolumens et quelconques droitz appartenans à ladicte venerye de Brabant et à la maison et chiens de Boitsfort le laissant prendre et recevoir à son prouffict le clair d'iceux biens et prouffictz et droitz saucuns en y a, oultre l'entertainment du Lardier et la despence et charge d'icelle venerye faisant présenter par ledit seigneur d'Ohain à l'esclaircissement desdits droitz proufficts et esmolumens par chacun an pardevant son commis à la recette de ladite venerye declaration des biens revenu, droitz et prouffictz y appartenans et des rentes foncières sur iceux es mains desdits de noz comptes en Brabant, ausquelz mandons ainsi le faire sans contredict. Car ainsi nous plaist il. Nonobstant quelconques ordonnances, restrictions et mandemens ou deffences à ce contraires.

En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes lettres.
Donné en nostre ville d'Anvers le XXI^e jour de fevrier l'an de grâce mil cinq
cens quatre vingtz et deux.

Sur le pli :

Par mgr. le duc

J. Van Asseliers, avec paraphe

Pièce originale sur parchemin
qui était scellée du grand sceau
du duc, pendant à double queue
de parchemin — sceau tombé.
Arch, Elseghem.

VIII.

Constitution d'une rente de 400 florins au denier 16^e établie sur
l'abbaye d'Aywières (1) par les Etats de Brabant au profit de Jean
Hinckaert, en récompense des services qu'il a rendus comme ambassa-
deur des dits Etats vers le duc d'Anjou en 1581.

—
1583 — le 4 Juin.

Nous nobles et députez des chiefvilles du pays et duché de Brabant, représen-
tans les Etats d'Icelluy pays, à tous ceux qui cestes verront salut. Scavoir
faisons comme ainsi soit que le sieur Jehan Hinckaert, Seigneur d'Ohain et
maitre général des Postes du Pays-Bas et Grand Veneur de Brabant at en l'an
quatrevingtz et ung de la part des Etats de Brabant avecq aultres députez des
aultres provinces unies par les Estats généraulx esté commis, député et envoié

(1) L'abbaye d'Aywiers ou Ayvières de l'ordre de Citeaux était située sur le
territoire de la commune de Couture St.-Germain entre Wavre et Nivelles,
(aquiria ou aviria) et avait été fondée d'abord près de Liège, puis s'était trans-
portée dans le Brabant Wallon. Voir MIRÆUS. *Chron. Cisterc. ord.* f^o 191 —
LE ROY. *Gallo-Brabantia* f^o 95 — *Gallia-Christiana*. Edit. Palmé. t. III. p.603.

en ambassade et légation vers Monseigneur filz de France et frère unicq du Roy, ducq d'Anjou etc, et en icelle légation se loyalement et deument acquicté pour le service du Pays et à notre plain contentement et qu'en ladite légation il a faict et nécessairement déboursé environ les cinq mille florins suivant la spécification et déclaration exhibée par tous les députés des provinces unies aux Estats Généraux y compris son contingent luy deu en la somme des quatorze mil florins à luy et ausdicts ses condéputez par les Estats généraux accordée en lieu de recognoissance dont ledict Sieur d'Ohain a esté remis à la charge des Estatz de Brabant, sans que jusques ores pour les grandes charges de la guerre ayons a le moyen de luy faire aucun payement en deniers comptants, mais comme il est à nostre réquisition condescendu, prennant considération aux grandes charges du pays de Brabant de se laisser contenter en luy faisant recognoissance d'un rente héréditable de quatre cens florins par an, y comprenant telle recompense que trouvions raisonnable de luy en faire au regard des grandz travaux et périlz quil a souffert aux voyaiges de ladicte légation. Avous audict Sieur d'Ohain, ses hoirs, successeurs et aians cause, constitué, promis, accordé et donné, comme constituons, promettons, accordons et donnons par ceste une rente héréditable de quatre cens florins par an, au denier seize, dont la première année eschera le XVII^{me} jour d'Aoust quinze cens quatre vingtz et quatre et ainsi d'an en an jusques au rachapt, ce que pourra faire avecq huit mille florins une fois, et pour asseurer ledict sieur d'Ohain, ses hoirs, successeurs ou aians cause avons ladicte rente assignée et hypothecquée comme assignons et hypothecquons par ceste, sur tous les biens comme maisons, censes, preiz, bois, dismes et aultres biens aians appartenu et compété en aulcune manière à l'abbaye d'Awières. et spécialement sur les dismes que ladicte abbaye ou cloistre est accoustumé de lever à Lymaele, Ottignyes, Court-St-Etienne (1), Ceroux, Pinchart, Chappelle St-Lambert, Lyberchie et Wais; item sur la cense dudict cloistre gisant à Baisy; item la cense gisant à Celo, la cense de Nœufvecourt; item sur toutes et quelzconques aultres terres, preiz, bois et biens aiant compété à ladicte abbaye gisants ou ressortissants soubz la seigneurie d'Ohain. Et pour tant mieulx asseurer ledict seigneur d'Ohain de ladicte rente de quatre cens florins et annuel payement d'icelle, contre ceulx qui voudront prétendre que ladicte rente ne seroit selon les usaiges et coustumes à tenir pour deument hypothecquée ou realisée, n'est

(1) Le couvent d'Aywières percevait à Court St-Etienne les trois parts de la dime, ce qui lui valait en 1787 600 florins par an (TARLIER et WAUTERS. *Brabant. Canton de Wavre* p. 133.) à Céroux-Mousty, le couvent d'Aywières possédait 11 bonniers de terre, 21 bonniers de bois et la grande et petite dime s'élevant à environ 900 florins (*ibid.* p. 118-col. 2). A Ottignies, Aywières possédait la grande et petite dime, ce qui lui valait année moyenne en 1787 la somme de 1 369 florins (*ibid.* p. 145.) Les religieuses d'Aywières possédaient à Limal la majeure partie des grandes et petites dimes, ce qui leur valait en 1787 1.010 florins par an. (*ibid.* p. 163.)

quelle soit recogneue et constitué pardevant mayeur ou aultre officier et eschevins du (*trois mots disparus, parchemin rongé*) où que lesdicts biens sont gisants et ressortissants et qu'en conformité de ce soyent depeschées. et lettraiges y servants. Avons spécialement et irrévocablement constitué, commis et authorisé, constituons, commettons et authorisons par ceste spécialement et irrévocablement Jehan Tamineau Bertran Adam et tous telz aultres et chacun d'eulx que ledict sieur d'Ohain voudra eboisir et commectre ou en leur place substituer, pour en nostre nom et de nostre part comparoir pardevant tous telz bancqz et justices quil sera besoing et y renouveler les promesses susdictes de pouvoir faire toutes aultres solempnitez qu'aultrement seront nécessaires ou requises à l'effect de la constitution et réalisation de ladicte rente. Tesmoing de quoy avons fait signer ceste par nostre greffier, m^{re} Loys Meganc et sceller de nostre grand seel reposant dessoubz monsieur le chancelier de Brabant en Anvers, le quattresme de Juing XV^e quatre vingtz et trois.

Signé sur le pli :

Par ordonnance de mesdictz seigneurs
Estatz du pays et duché de Brabant
Meganc.

Pièce sur parchemin, scellée
du grand sceau des Etats de
Brabant, pendant à double
queue de parchemin. Sceau
perdu. — Arch. Elsegheem.

LES

SARCOPHAGES BYZANTINS DE RAVENNE.

MESDAMES, MESSIEURS.

« Dans l'enseignement historique des siècles passés rien n'était plus facile à expliquer que la genèse de notre art contemporain. On parlait longuement de l'antiquité classique, surtout de l'antiquité romaine, source unique, croyait-on, de toute culture, et, en tout cas, de la culture spéciale reçue immédiatement et en dernier lieu par l'Europe, à la fin des temps païens. »

C'est par ces mots que débute la leçon d'ouverture du cours d'histoire de la sculpture française, inauguré le 10 décembre 1890 par l'éminent archéologue Louis Courajod.

Et pénétrant plus avant dans son sujet, Courajod développe cette théorie que l'art roman « la première manifestation personnelle, originale et complète de ce style occidental d'où sont sortis l'art gothique et par suite l'art moderne » se composait d'éléments empruntés à l'art celtique, l'art gallo-romain, l'art latin, l'art byzantin, l'art barbare et l'art arabe.

Je n'ai pas besoin de discuter en ce moment, où les minutes me sont comptées, cette thèse faite cependant pour étonner ceux qui l'entendent énoncer une première fois. D'ailleurs puisqu'elle allait à l'encontre de l'enseignement traditionnel, elle devait soulever des objections et provoquer la controverse.

Je n'ai pas à prendre position dans ce débat, mais j'ai cru qu'en tout état de cause une connaissance plus raisonnée de l'art byzantin pourrait

fournir à l'archéologue un point de départ pour l'étude comparative de l'art occidental.

Mais où trouver des vestiges plus authentiques de l'art byzantin, si peu connu dans nos contrées, sinon à Ravenne, héritière des traditions et de l'art de Byzance ?

« Ravenne, dit Ch. Bayet (1), où résident les exarques est comme une image réduite de Constantinople. Dans cette ville célèbre pendant quelques siècles, maintenant à demi-morte, les monuments de cette époque (c'est-à-dire de l'époque de Justinien) se présentent encore nombreux et assez bien conservés. » Or parmi les monuments que le temps aussi bien que les restaurations ont épargnés, figurent en première ligne les sarcophages chrétiens.

Nous y retrouvons des indices précieux pour l'étude d'un art dont on pourra découvrir la filiation avec la sculpture et l'ornementation du style roman.

D'ailleurs le principal motif qui nous engageait à commencer notre étude de l'art byzantin par les sarcophages de Ravenne, c'est que plusieurs d'entre eux portent une date certaine, et par conséquent nous permettront sans la moindre hésitation de suivre pas à pas, je ne dirai point la progression, mais la décadence de l'art byzantin.

« Les sarcophages que leur décor éloigne le plus du type romain, dit M. Pératé (2), sont assurément ceux de Ravenne. Ils ont tous, comme les sarcophages romains, la forme d'une cuve rectangulaire; mais ils se distinguent par leur couvercle bombé de taille extraordinaire. »

A ce propos faisons remarquer qu'il serait difficile, comme l'ont prétendu quelques archéologues italiens, de déterminer l'âge du sarcophage par la forme arquée du couvercle, car quoique nous ayons relevé certains sarcophages dont le couvercle affecte la forme d'un toit tuilé, il n'en est pas moins vrai que le couvercle bombé se retrouve du v^e au viii^e siècle, témoins le sarcophage du mausolée de Galla Placidia, sœur d'Honorius (v^e siècle) et celui de l'archevêque Gratosus mort en 788.

Cattaneo signale une autre caractéristique des sarcophages de Ravenne: tandis que ceux de Rome présentent un sujet subdivisé en deux ou trois zones, cette particularité n'apparaît dans aucun des sarcophages de

(1) *L'Art byzantin*, p. 55.

(2) *L'Archéologie chrétienne*, p. 325.

Ravenne; « ici au contraire domine exclusivement l'usage ou d'isoler les figures dans des niches ou de les aligner sur un seul rang (1). » Mais avant de passer à l'examen critique des divers types de nos sarcophages, nous avons à dire un mot des sujets qui les décorent.

Ici encore certains archéologues ont émis des théories qui me paraissent au moins discutables. « Les chrétiens grecs, dit Cattaneo, comme les premiers pères de l'Église, ne favorisaient guère la sculpture décorative; ils la négligeaient même, y suppléant par des décorations empruntées au règne végétal, par de capricieux ornements et des symboles chrétiens, toutes représentations, qui leur permettaient de couvrir plus luxueusement les marbres de sculptures et de s'abandonner au caprice de la fantaisie orientale (2). » Bayet parle dans le même sens: « La sculpture, je le crois, se serait encore développée avec éclat si l'Église avait voulu la protéger, mais elle ne put jamais vaincre les défiances dont elle avait été l'objet; on se souvenait qu'elle avait donné à l'idolâtrie les formes les plus attrayantes et les plus parfaites, et si on ne la proscrivait point tout-à-fait, au moins on ne l'encourageait guère » (3).

Nous ignorons sur quels arguments ces archéologues font reposer leur conviction, mais il nous semble que leurs conclusions sont trop générales, et que les faits eux-mêmes sont loin de les légitimer.

En effet, sans nous attarder aux conséquences de la querelle des iconoclastes qui n'éclata qu'au VIII^e siècle, alors que l'art était déjà en pleine décadence, nous relevons à Ravenne même des sarcophages des V^e et VI^e siècles, qui constituent de magnifiques échantillons de sculpture figurative.

Nous signalerons avant tout le sarcophage du musée n^o 531, connu sous le nom de sarcophage d'Isaac, exarque de la ville. (FIG. 1.) Il est vrai que ce monument funéraire soulève immédiatement des objections au sujet de la date qu'il lui faut attribuer. Isaac mourut en 648, et puisque l'inscription grecque que porte le monument ne permet pas de douter qu'il a contenu les restes de l'exarque de Ravenne, il semble à première vue qu'il faille reporter le sarcophage au VII^e siècle.

(1) *L'Architecture en Italie du VI^e au XI^e siècle*, p. 63.

(2) *Op. cit.*, p. 25.

(3) *Op. cit.*, p. 78.

Mais il suffit de comparer le sarcophage avec les monuments similaires du VII^e siècle, pour se convaincre de l'absolue impossibilité qu'il y a de l'attribuer à cette époque. C'est l'opinion de Cattaneo, et nous souscrivons entièrement à la raison sur laquelle il s'appuie : « On put donc au VII^e siècle se servir à Ravenne de sarcophages sculptés antérieurement (1), — et l'auteur venait de prouver que cet usage existait d'ailleurs à Rome également, — de plus l'entière inhabileté des artistes d'alors, incapables de produire autre chose que des œuvres médiocres, justifie pleinement l'emploi des œuvres des siècles passés pour honorer la mémoire des morts illustres. »

Pour notre part nous serions tenté de croire que le couvercle seul, qui d'ailleurs s'adapte mal à la partie inférieure du sarcophage, et qui ne porte d'autre sculpture qu'une croix, appartient au VII^e siècle.

La face antérieure du monument représente l'adoration des rois mages, dont le costume mérite d'être remarqué. L'influence grecque ne saurait ici être mise en doute. Sur les côtés sont figurés d'une part la résurrection de Lazare, de l'autre, Daniel dans la fosse aux lions. Daniel porte le même costume que les rois mages. Si l'on voulait comparer ces représentations avec les anciennes peintures des catacombes de Rome, il n'est personne qui ne serait frappé de leur extrême ressemblance.

Cette même scène de l'adoration des mages se retrouve encore, reproduite avec la même similitude de détails, sur une des mosaïques de l'abside de l'église Saint-Vital à Ravenne. En effet Théodora, femme de l'empereur Justinien, représentée dans une de ces admirables compositions, est revêtue d'un manteau magnifique, dont le bas est orné d'une large broderie, où l'artiste a dessiné la scène de l'adoration des mages.

Du sarcophage d'Isaac l'exarque nous rapprocherons celui qui se trouve à Ravenne, non loin de l'église de Saint-François, sur la petite place dite le « Sepolcreto di Bracciaforte. » (FIG. 2.)

La face antérieure représente le Christ sur un trône et posant le pied droit sur le lion, le pied gauche sur le basilic. Deux personnages se trouvent à ses côtés, et de part et d'autre un palmier portant des fruits.

(1) *Op. cit.*, p. 27.

Sur les faces latérales sont figurées les scènes de l'Annonciation et de la Visitation.

Sur la face postérieure un grand vase de style byzantin occupe le centre, et à ce vase viennent se désaltérer d'une part un cerf et de l'autre un agneau.

On le voit, ce sarcophage offre, en même temps que des sculptures figuratives, des représentations emblématiques et symboliques, et de même que dans les catacombes de Rome les sujets bibliques alternent concurremment avec des symboles, ainsi la sculpture byzantine a reproduit sur un même monument des scènes du Nouveau Testament et des emblèmes de la vie chrétienne.

Nous rapportons à la même époque, c'est-à-dire au ^ve siècle ou au commencement du ^{vi}e, les deux sarcophages que nous reproduisons ici, et dont l'un se trouve au musée de Ravenne (FIG. 3.) l'autre à Saint-Apollinaire-in-Classe. (FIG. 4.)

Le premier de ces sarcophages reproduit une scène allégorique que nous verrons se répéter souvent dans la suite, mais dont l'interprétation a été parfois mal donnée. Le Sauveur debout sur un tertre d'où s'échappent les quatre fleuves mystiques, tient la droite levée vers le Ciel, et présente de la gauche un rouleau ici déployé à un personnage qui le reçoit avec respect dans ses mains recouvertes par un pan de son manteau.

Au dôme de Saint-Ours à Ravenne, le devant du sarcophage des SS. Exupérance et Maximien (^{vi}e siècle) représente Jésus dans la même position, mais le rouleau qu'il tient à la main gauche est fermé.

A Saint-Apollinaire-in-Classe le Christ tend de la droite le rouleau fermé à un personnage, qui lui aussi le reçoit de ses deux mains recouvertes, tandis que de la gauche il tient un livre ouvert devant lui.

M. Pératé, dans l'ouvrage cité, dit à propos de ce sarcophage que le Christ y est représenté « donnant les clefs à S. Pierre (1) ». C'est là une erreur manifeste, et il suffit pour s'en convaincre d'un seul regard jeté sur le sarcophage en question.

Nous ne savons d'autre part ce qui autorise certains archéologues à croire, que les personnages qui entourent le Christ dans cette scène reproduite si souvent, mais avec quelques légères variantes, sont des

(1) *Op. cit.*, p. 326.

apôtres. Quelques-unes de ces figures portent dans leurs mains des couronnes et font plutôt songer à la scène de l'Apocalypse, où les vieillards viennent déposer devant le trône de l'Agneau leurs couronnes, symbole de leur immortelle félicité. N'est-ce pas l'idée qui convenait à la tombe chrétienne, et en sculpture comme en peinture, l'artiste appelé à décorer le lieu de repos du chrétien n'avait-il pas à rappeler le dogme de la bienheureuse immortalité?

D'autres fois ces personnages portent une croix, qui nous paraît être plutôt l'emblème de leur foi, que l'instrument de leur martyre. Le doute ne serait possible que pour le personnage du sarcophage de Saint-Apollinaire-in-Classa dont nous parlions tout à l'heure, parce qu'il porte à la fois une croix et une clef. Ce second attribut fait songer à S. Pierre, et dans ce cas la croix pourrait rappeler le supplice qu'a subi le prince des apôtres.

Les sarcophages dont nous avons parlé jusqu'ici, présentent les figures alignées sur un rang, en voici deux autres dont les personnages sont isolés dans des niches.

Les tombes de S. Réginald et de S. Barbatien, (Fig. 5) à la cathédrale de Ravenne, couvertes de figures et de luxueux ornements sont considérées à bon droit par Cattaneo « comme l'un des plus beaux spécimens des tombes de la première moitié du VI^e siècle » (p. 29). Nous les comparons volontiers avec celle de l'archevêque Libère qui se trouve à l'église Saint-François, et qui sert actuellement de tombe d'autel.

Ces trois derniers monuments funéraires offrent un intérêt spécial à cause des motifs architecturaux qui les décorent. Nous aurons lieu d'y revenir à une autre occasion, mais déjà nous appelons l'attention des archéologues sur les chapiteaux des colonnes et sur les feuillages qu'on y rencontre. L'âge de ces sarcophages ne pouvant être mis en doute, il est donc utile de les étudier plus particulièrement au point de vue que nous venons de signaler.

On serait tenté, au premier abord, de classer les sarcophages de Ravenne, selon que les sujets qui y sont représentés, reproduisent des figures humaines, ou ne s'inspirent que d'une décoration strictement emblématique.

Dans le dernier cas les faces des sarcophages sont recouvertes du monogramme du Christ et de la croix ; les animaux symboliques sont

l'agneau, le paon, le cerf, la colombe; pour la flore nous retrouvons les palmes, les ceps de vigne, les pampres, l'olivier.

Mais s'il est vrai de dire « qu'il fallut bien bon gré mal gré abandonner entièrement la figure au VII^e siècle par suite de l'inhabileté absolue des sculpteurs (1) », nous avons vu précédemment qu'au V^e et VI^e siècles on employait indifféremment ce double procédé de décoration.

Nous citerons une fois de plus l'un des sarcophages du mausolée de Galla Placidia, dont la face principale représente au centre un agneau posé sur un tertre et placé dans un portique : derrière lui se trouve la croix sur laquelle se reposent deux colombes. De chaque côté de l'agneau une niche formée par un coquille soutenue par deux colonnettes, et dans le milieu une simple croix.

Le sarcophage qui se trouve à l'entrée de l'église de Saint-Apollinaire-in-Classa ne nous paraît pas de beaucoup postérieur au VI^e siècle.

Alors que le tombeau de S. Barbatien à la cathédrale nous montre des figures humaines dans les niches, ici ce sont des palmiers ou des croix qui ont remplacé les statues. (Fig. 6.) Les sculptures qui ornent les faces latérales de la tombe et le couvercle, témoignent d'une correction de dessin qui en fixe la date soit à la fin du VI^e siècle, ou tout au commencement du VII^e.

Toutefois le VI^e siècle a produit des sarcophages d'allures beaucoup plus modestes, et dans ce genre nous en avons relevé trois à Ravenne, où la face antérieure porte un simple cartouche entre deux croix, ou bien entre deux niches vides.

L'un de ceux-ci se trouve au palais archiépiscopal et sert de tombe à un certain Seda, auquel l'inscription gravée sur la pierre donne le titre de *Ignacius (?) et Cubicularius regis Theodorici*. « Le défunt appartenait donc à la maison du roi Theodoric, mort en 526. C'est cette indication qui nous permet de dater ce tombeau, et en même temps les deux autres qui ont avec celui-ci une ressemblance parfaite. Ces derniers sont conservés au musée de Ravenne sous les nos 504 et 518. » Le n^o 504 que nous reproduisons ici appartenait à la famille Traversari. (Fig. 7.)

Nous voici arrivés au VII^e siècle, et nous pourrions citer un sarco-

(1) CATTANEO, *op. cit.*, p. 26.

phage daté de cette époque, si l'on n'avait soulevé des objections à cet égard.

Il s'agit en effet du monument de l'archevêque Théodore, mort en 648, et qui se trouve dans l'église de Saint-Apollinaire-in-Classo. D'après Cattaneo, ce sarcophage « décelle le style du VI^e siècle à son apogée. » Voici la description qu'il en donne (1) : « Le devant est orné du monogramme que l'on a surnommé Constantinien, entre l'alpha et l'oméga, monogramme qui, enfermé dans une couronne d'olivier, est reproduit trois fois sur la convexité du couvercle. Sur les côtés se voient deux énormes paons d'un dessin élégant et bien sculptés et derrière eux deux ceps de vigne richement ornés de grappes et de feuilles d'une forme gracieuse et très finement exécutés ; au-dessous des roses et des colombes. » (Fig. 8.)

Il est bien évident que si l'on compare ce sarcophage avec celui qui se trouve dans la même église de Saint-Apollinaire, et que Cattaneo attribue au VII^e siècle, on est frappé de la grossièreté du travail de ce dernier et de l'élégance artistique du premier.

Le second en effet présente sur sa face antérieure deux agneaux se tenant de part et d'autre d'une croix renfermée à l'intérieur d'une couronne d'olivier tressée avec des bandelettes terminées en feuilles. Les brebis sont d'un mauvais dessin et la laine qui les recouvre ressemble plutôt à des feuilles frisées. D'abord la date de ce sarcophage prête à la discussion, mais ensuite il peut avoir été au VII^e siècle l'œuvre d'un sculpteur maladroit, puisque nous trouvons au musée de Brescia un fragment ayant appartenu à l'église Saint-Sauveur et que Cattaneo lui-même attribue au VIII^e siècle. Or précisément l'objet en question représente un paon sculpté sur un fond gracieusement orné de feuillage. (Fig. 9.) En comparant ce paon avec ceux du tombeau de Théodore, nous sommes d'avis que celui que l'on attribue au VIII^e siècle, est d'un travail bien supérieur à ceux que nous jugeons être du VII^e siècle.

Comme on le voit, les deux sarcophages qui portent la date du VII^e siècle, celui de l'exarque Isaac et de l'archevêque Théodore morts tous les deux la même année 648, font l'objet de discussions entre les archéologues. Malheureusement ce sont les seuls monuments funéraires connus que l'on pourrait attribuer à cette époque.

(1) *Op. cit.*, p. 28.

Le VIII^e siècle témoigne d'une pleine et entière décadence. Plusieurs des sarcophages de l'église Saint-Apollinaire-in-Classa appartiennent à cette triste période.

C'est d'abord le tombeau de l'archevêque S. Félix mort vers 725. « C'est une des plus mauvaises œuvres de sculpture qui ait jamais été faite, dit Cattaneo, et dans laquelle l'artiste semble n'avoir su manier ni l'équerre, ni le compas, ni le fil à plomb. » (1) Voici la description qu'en donne le même auteur. » La caisse est fermée par un couvercle à double inclinaison en forme de toiture avec croix et cercles ; le devant est terminé d'un côté par une colonnette, de l'autre par un petit pilastre cannelé ; puis viennent deux candélabres avec cierges allumés, puis deux petits arcs auxquels sont suspendues des couronnes ; puis deux brebis affrontées qui ressemblent à des chevaux, surmontées d'une croix, enfin au centre un fronton soutenu par des colonnettes au-dessous desquelles se trouve le monogramme du Christ. » (FIG. 10)

Cette tombe porte l'inscription suivante :

*Hic tumulus clausum servat corpus Dom̄n̄ Felicis scīss. ac ter
beatiss. archiepiscopi.*

Non loin de celle-ci, la troisième à gauche, se trouve une autre tombe dont la barbare laideur ne le cède en rien à celle de sa voisine, et qui permet de la classer, sans la moindre hésitation, parmi les sarcophages du VIII^e siècle, bien qu'elle ne porte point d'inscription. Qu'il nous suffise de faire remarquer que les brebis représentées ici ne sont guère mieux traitées que celles dont nous parlions à l'instant. On ne sait par quel miracle d'équilibre elles parviennent à retenir la croix qu'elles sont censées porter.

Ces deux derniers échantillons closent la série des monuments funéraires du style byzantin de la première période et auquel Cattaneo a donné le nom de « latino-barbare. »

Avant de terminer cette revue, un peu sèche sans doute — et j'en demande pardon à mes bienveillants auditeurs — des sarcophages de Ravenne, qu'il me soit permis d'analyser brièvement les types nouveaux qu'allait créer, à la fin du VIII^e siècle, le style italo-byzantin, et dont l'église Saint-Apollinaire-in-Classa nous offre deux précieux spécimens à

(1) *Op. cit.*, p. 3.

peu près identiques. Nous voulons parler des tombes de l'archevêque Jean, mort en 784, et de l'archevêque Gratosus mort en 788.

Le décor, comme on le voit, en est fort simple: la face antérieure porte trois croix aux extrémités recourbées — ce qui trahit le style italo-byzantin — et l'inscription: *Hic tumulus clausum servat corpus Dñi* (le nom *Iohannis* ou *Gratosi*) *scissimi ac ter beatissimi archiepiscopi* (FIG. 11).

Sur le couvercle orné à la base d'une bande horizontale formée de simples entrelacs d'osier, une grande croix de style italo-byzantin placée dans le sens de la largeur avec quatre croix de dimension plus petite posées verticalement de part et d'autre des bras de la grande croix.

Au musée du palais archiépiscopal de Ravenne se voit la partie antérieure d'un sarcophage qu'il faut évidemment rapporter à la même époque. L'inscription nous apprend qu'il avait été destiné aux époux Grégoire et Marie. Nous y retrouvons la même tresse d'osier et les mêmes croix aux extrémités recourbées (FIG. 12).

Mesdames, Messieurs, je ne l'ignore pas, une discussion dont la longueur égale l'ennui qu'elle provoque, se caractérise généralement d'un mot: C'est une querelle byzantine. La question que je me suis permis d'introduire aujourd'hui, échappera-t-elle à cette appréciation? Je vous en fais juges, mais laissez-moi du moins l'illusion de penser que vous poursuivez d'un égal intérêt toutes les manifestations de l'art, fussent-elles même byzantines, et que pour ce motif vous consentirez à m'absoudre!

Chanoine G. VAN DEN GHEYN.



Fig. 1.





FIG. 2.





FIG. 3.





FIG. 4.



Fig. 5.





FIG. 6.



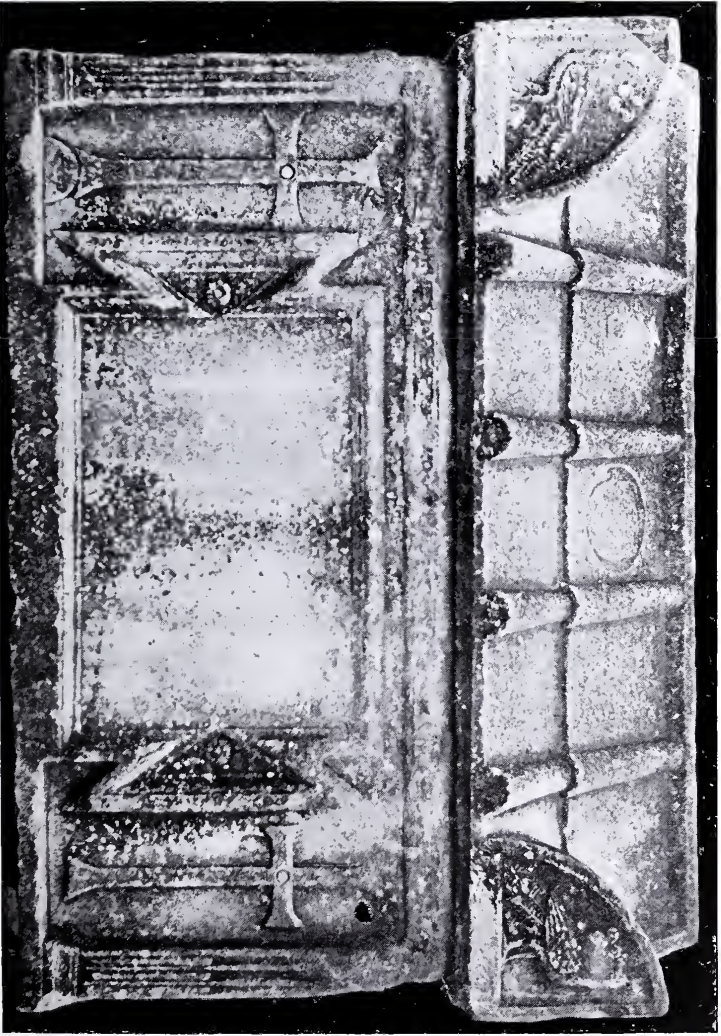


FIG. 7.





Fig. 8.



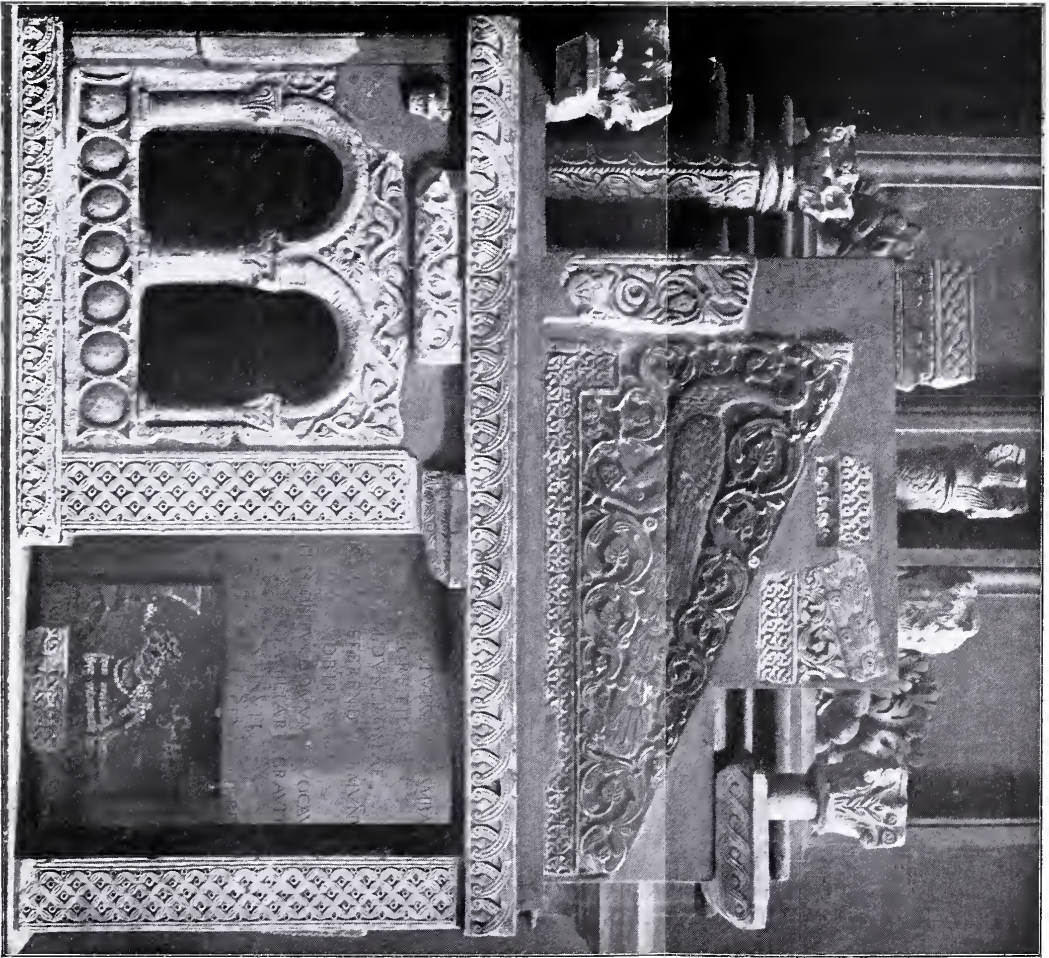


Fig. 9.



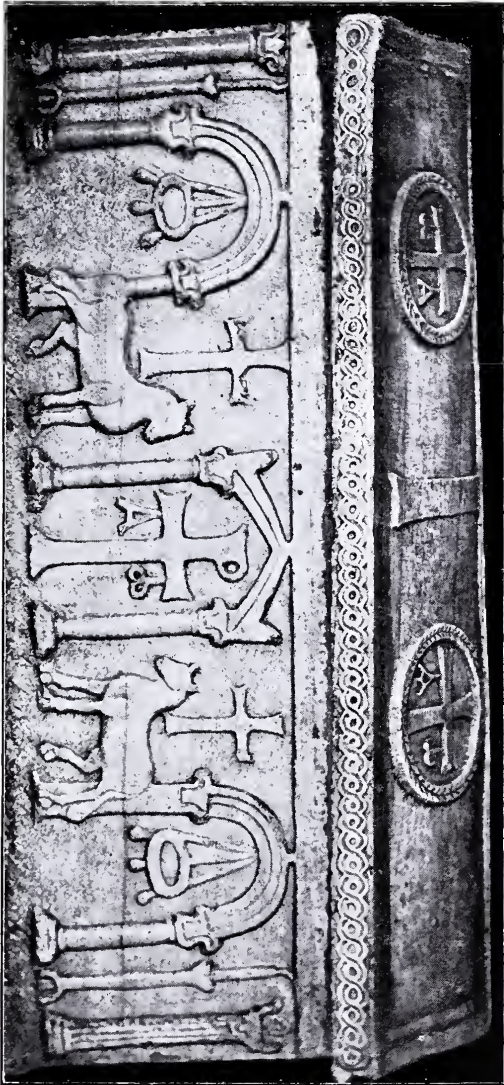
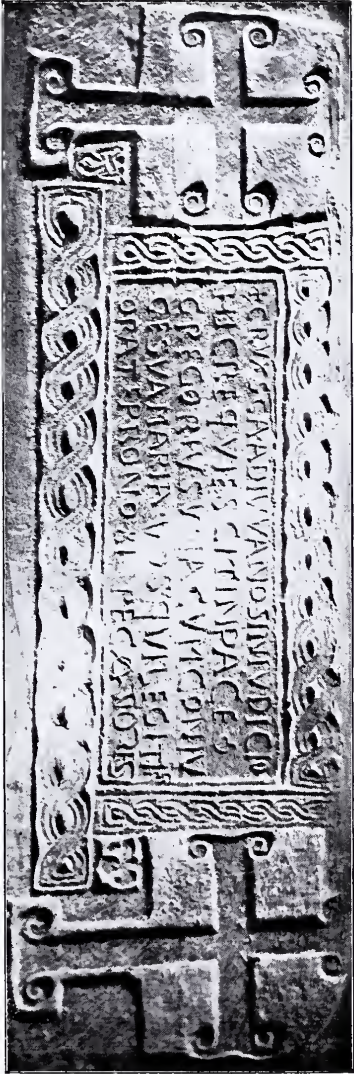


FIG. 10.



Fig. 11.



GRADIVANOSINI VIDI
HIC QVI ES CIPACE
EPISCOPVS PAVCIVM
GRADIVANVM VBI VESIT
GRADIVANVM VBI VESIT
GRADIVANVM VBI VESIT

Fig. 12.

EN ESPAGNE

NOTES D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

AVANT PROPOS.

Vivir para ver, vivre pour voir, est une devise espagnole qui peut s'appliquer assez bien, semble-t-il, à notre peuple, parce qu'elle dépeint un état d'âme qui est le sien actuellement, et qu'un de nos poètes wallons (non le moindre) a traduit dans son pittoresque langage par ces mots: *toudis vir du nouviau*.

Le Belge casanier, trop amoureux de son home pour consentir à se déplacer et qui se serait bien gardé de traiter une affaire avec des étrangers, est un type qui tend à devenir rare. L'exemple de notre auguste Souverain, les exigences du commerce et de l'industrie, l'amour de l'étude et des arts, la propagande, enfin, faite par les sociétés de géographie et par la multitude des convertis à la passion des voyages, ont poussé un grand nombre de nos compatriotes, appartenant à toutes les classes de la société, à se répandre dans les contrées du monde les plus diverses, et aujourd'hui, aussi bien en Afrique et en Asie, que sur tous les points de l'Europe, à Londres comme à Constantinople, à Moscou comme à Séville, on les rencontre, industriels ou ingénieurs, archéologues ou savants, simples touristes enfin, voyageant dans un but d'agrément.

Hanté depuis 25 ans du désir de visiter l'Espagne, dont l'histoire et les arts m'ont toujours vivement impressionné, au point d'exercer sur moi une sorte de fascination, pressé d'autre part de hâter la

réalisation d'un rêve de jeunesse: *faire mon tour d'Europe*, c'est en 1901 seulement que j'ai pu mettre ce projet à exécution, et plein d'émotion, comme si j'accomplissais un acte solennel, j'ai franchi la frontière espagnole. Mais il n'est point de bonheur parfait, hélas! une importune fièvre intermittente me força à écourter mon voyage et à le borner aux grandes villes de l'Andalousie et des Castilles, laissant pour une autre fois, les ports et les villes secondaires du royaume.

C'est avec les notes prises pendant ce trop court voyage, sans la moindre prétention d'avoir, comme Christophe Colomb, découvert un monde nouveau, et dans un simple but de vulgarisation, que je vais tenter une esquisse de l'Espagne au point de vue monumental; et si l'on peut dire, d'une manière générale, que l'architecture est le reflet le plus fidèle de l'histoire d'un peuple, de ses aspirations, de son climat et de ses mœurs, combien plus vraie encore sera cette maxime, appliquée à la péninsule ibérique, où deux arts, comme deux races, ont pendant de longs siècles été en présence, contribuant tous deux à constituer la nation espagnole dont l'unité et l'histoire générale commencent seulement aux dernières années du xv^e siècle, et donnant à toutes ses cités une forte *couleur locale*, plus prononcée en Espagne, que partout ailleurs en Europe.

Et en limitant ainsi l'objet de cette étude, je ne veux point dire que seul il a fixé mon attention au cours de cette excursion et que, fermant volontairement les yeux, je n'ai pas vu ce pays sous ses autres aspects; je crois, au contraire, qu'en voyage tout est à voir, parce que tout intéresse et tout instruit l'homme d'étude. On peut certes appliquer aux voyages cette maxime du philosophe latin: *nil humani a me alienum puto*: rien de ce qui concerne l'homme ne m'est indifférent, et en Espagne plus qu'ailleurs, parce que tout, en ce pays, je viens de le dire, est plein de *couleur locale*. Mais si tout est à voir, tout n'est pas à dire, et le voyageur, dans ses récits, doit nécessairement se borner à ce qui intéresse spécialement les lecteurs auxquels il s'adresse.

Le climat et la nature du sol de l'Espagne, tant au point de vue pittoresque qu'à celui de la végétation, la culture du sol, ses richesses naturelles, l'industrie et le trafic, sont extrêmement curieux et intéressants; la situation politique actuelle du pays, la question religieuse qui tient une si large place dans ses préoccupations, les mœurs et les usages de ses habitants, ne le sont pas moins.

J'ai vu les merveilles de la Cour d'Espagne, les processions et les cérémonies du culte pendant la semaine sainte, les troubles causés dans plusieurs villes par la question religieuse, les revendications politiques ou sociales ; le délire de la foule aux courses de taureaux à Madrid et les accents d'une joie débordante à la foire de Séville ; mais par dessus tout, j'ai admiré dans leur cadre les œuvres de cette double civilisation visigothe et arabe, qui a produit tant de merveilles et qui donne à la plupart des cités espagnoles un caractère qu'on ne retrouve nulle part ailleurs ; j'ai été confondu devant ses monuments grandioses et si caractéristiques, devant les produits aussi abondants que superbes de ses arts décoratifs, dont les multiples manifestations ont été rendues faciles par une grande puissance et une richesse immense aux époques prospères de son histoire.

Et j'ai ressenti alors un vif désir d'étudier très particulièrement ces monuments et ces arts, et de les faire ensuite connaître, parce que, encore qu'ils soient dignes du plus vif intérêt, ils semblent, moins que d'autres, connus et appréciés de ce qu'on appelle le *grand public* (1).

Quelle noble figure que cette nation chevaleresque, où la force et la gravité des races du nord s'unissent à la grâce des races de l'Orient ! Quelle histoire fut plus belle et plus attachante que la sienne, plus curieuse au point de vue des arts, plus féconde en glorieux faits de guerre ? Après d'héroïques combats pendant les siècles du moyen-âge, où, sans trêve, l'élément chrétien lutta pour combattre et refouler l'Islamisme, l'Espagne, unifiée, reconquit son indépendance en 1492

(1) Je ne fais point précéder ou suivre cette étude d'une *Bibliographie*, parce que ce répertoire menacerait de prendre de trop grandes proportions. L'Espagne, ses monuments, ses arts, son histoire ont fait l'objet d'une foule de publications importantes, très érudites, accompagnées d'une large illustration, dans la plupart des langues de l'Europe ; pour n'en citer qu'une branche, le répertoire dressé par le South Kensington Museum pour la *Céramique seule* compte 31 numéros, et le reste est à l'avenant. J'ajoute que l'utilité d'une bibliographie, dans un travail de compilation du genre de celui-ci, où le seul souci de l'écrivain a été de donner sur chaque chose une opinion qui soit d'accord avec celle des maîtres les plus autorisés, ou du moins s'en écarter, le moins possible, me paraît contestable, chacun pouvant se renseigner facilement sur les matières qui l'intéresseraient spécialement.

par la conquête de Grenade qui brisa définitivement la puissance des Maures dans ce pays et vengea l'affront fait à l'Europe chrétienne par la prise de Constantinople par les Turcs en 1453. Et aussitôt après, Christophe Colomb découvrait l'Amérique et donnait à Ferdinand et Isabelle un empire immense, celui dont Charles-Quint disait *que le soleil ne se couchait jamais sur ses Etats* ; sous Philippe II, la puissance espagnole atteignit son apogée, pour décliner ensuite comme tout ce qui est humain. Mais si, dans la suite des temps, le nombre des sujets de la monarchie a diminué, si ses Etats ont été démembres, si des colonies lui ont été enlevées, il est resté à l'Espagne l'âme et la fierté d'une race héroïque et les vertus privées qui en feront toujours, sinon une puissante nation, du moins *un grand peuple*.

Fièrre de ses gloires d'autrefois, satisfaite des trésors d'art que lui a légués le passé et qu'elle garde avec un soin jaloux, elle a dédaigné jusqu'ici, de chercher de nouvelles richesses, et la dernière peut-être des nations européennes elle se lancera à leur poursuite sur les champs de bataille du commerce et de l'industrie. Telle en effet l'avons nous vue à la dernière exposition mondiale de Paris, où chaque peuple, dans le palais qui lui était réservé, à la rue des Nations, s'était efforcé de donner la note caractéristique de ses monuments et de produire l'impression la plus en rapport avec ses tendances et ses ressources. Tandis que la plupart des pays avaient entassé dans leurs pavillons les spécimens les plus tentants et les plus faciles à vendre de leurs industries diverses, l'Espagne, grande et noble, écartant toute idée de lucre et ne songeant qu'à la gloire de son nom, s'est contentée d'exposer, dans un majestueux édifice, les armures de ses rois et les merveilleuses tapisseries qui ornent leurs palais, tapisseries emportées par eux des Pays-Bas, les plus riches provinces de leur empire, et qui avaient été tissées dans les ateliers célèbres de Bruxelles et de Tournai !

Et si notre amour-propre national a pu être flatté par cette exhibition, ne semble-t-il pas d'autre part qu'elle caractérise d'un trait l'Espagne de la grande époque : La guerre et le faste !

La plupart des clichés qui forment l'illustration de cette étude ont été faits d'après les belles photographies de MM. Hauser y Menet de Madrid, qui nous ont gracieusement autorisé à les reproduire ; de même M. Karel Baedeker de Leipzig a bien voulu nous prêter divers plans de son excellent Guide : Espagne et Portugal ; certaines vues aussi ont été prises en voyage par des amis, et tous nous les prions de recevoir l'expression de notre sincère gratitude. D'autres enfin, en petit nombre, ont été achetées à Paris.

CHAPITRE I.

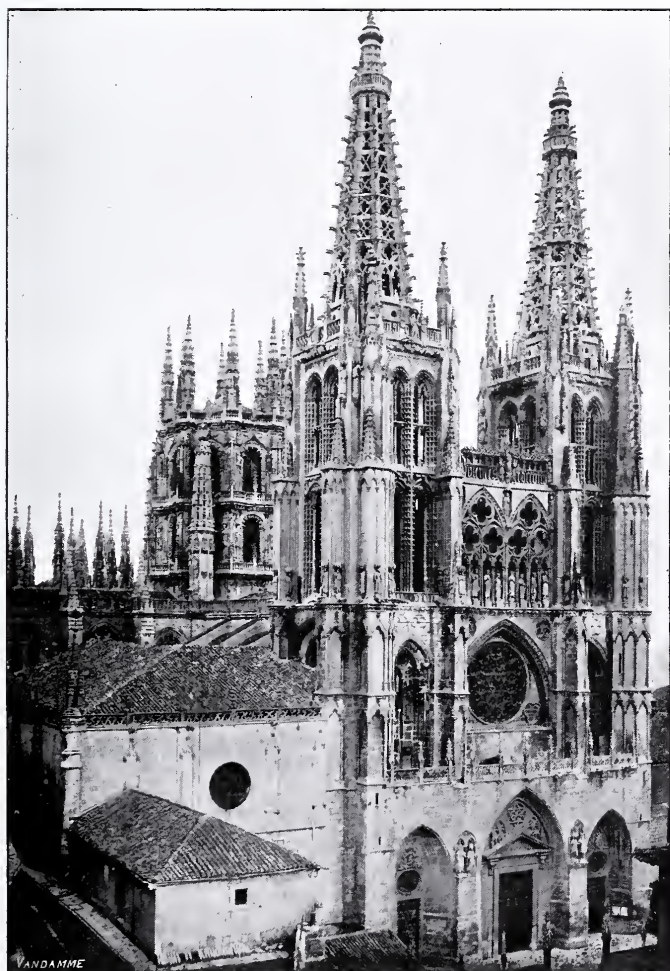
NOTES DE VOYAGE. (1)

Trois petites villes pleines de caractère, assises sur les bords du golfe formé par l'embouchure de la Bidassoa, sont aux portes de l'Espagne du côté où les Pyrénées laissent un passage, le long de la côte de l'océan, au voyageur qui vient de France. Ce sont Hendaye, encore française, Irun et Fontarabie, de l'autre côté de la frontière. *Fontarabie* est pittoresque, et par ses rues qui ont beaucoup de cachet, donne un avant-goût délicieux de l'Espagne. Puis, au-delà, c'est *Saint-Sébastien*, la ville d'eau à la mode, de la péninsule, où la Cour séjourne en été, et plus loin encore la Navarre, les Asturies, la Galice, au sol accidenté, aux nombreuses petites villes d'un caractère profondément original. Mais tout d'une traite, et en une nuit, le *voyageur pressé* franchit la distance entre la frontière et Burgos à travers un pays

(1) Madrid, capitale de l'Espagne, et qui en occupe le centre, est à 1800 kilomètres environ de Bruxelles, et Grenade, point extrême de mon voyage, en est distant de 2500 kilomètres. De Bruxelles à la frontière espagnole on met actuellement 24 heures par chemin de fer, et il en faut 45 environ pour aller jusque Madrid, par les grands expres.

Le territoire de l'Espagne a sensiblement la même étendue que celui de la France, il mesure 500 mille kilomètres carrés. C'est 16 fois et demie la superficie de la Belgique, qui n'en compte que 30 mille. Sa population est de 18 millions d'habitants, celle de la France 36 millions et celle de la Belgique 6 millions et demi, ce qui donne une population moyenne, par kilomètre carré, de 36 habitants pour l'Espagne, 72 pour la France et 220 pour la Belgique.

C'est dire la grandeur et la puissance à laquelle l'Espagne peut arriver, si un jour elle parvient à utiliser les richesses naturelles que renferme son sol et à peupler ses vastes territoires !



BURGOS. LA CATHÉDRALE.

montagneux, industriel, assez peuplé, et débarque dans la capitale de la vieille Castille.

* * *

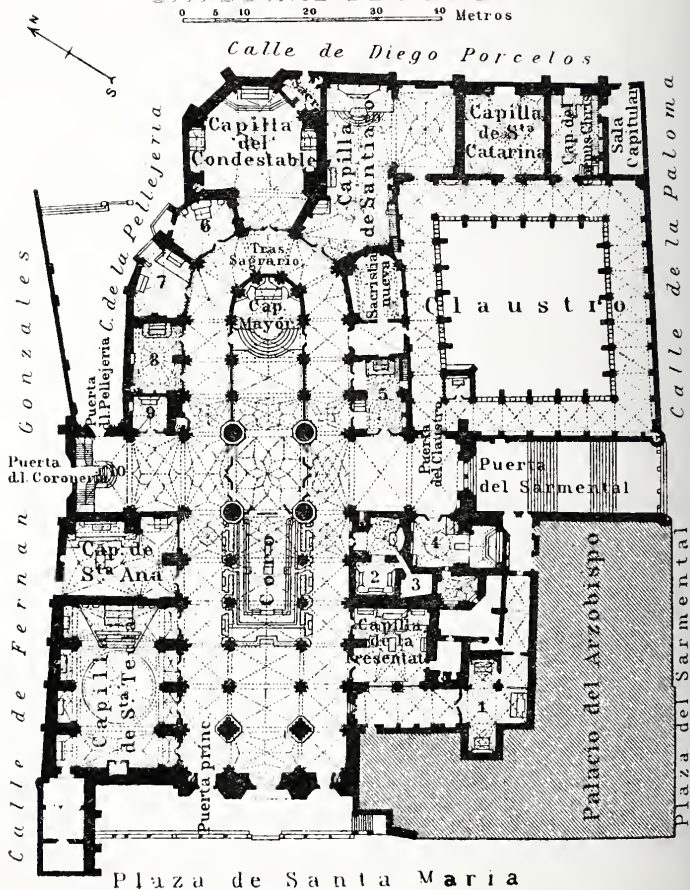
Burgos, patrie du Cid Campeador, le héros de l'Espagne, est une belle ville de trente mille habitants, un peu morte, comme le sont toutes ces grandes cités antiques, aujourd'hui déchuës, mais qui a encore beaucoup de caractère. Les variations de la température, torride à certaines saisons, glaciale en d'autres, ont amené ses habitants à couvrir leurs façades d'immenses balcons fermés, montant jusqu'aux étages supérieurs, et qui, par leur multiplicité et leurs dimensions exagérées, donnent à certaines maisons, l'aspect de véritables serres d'horticulture.

De nombreux monuments, dominés par les flèches et les pinacles de la cathédrale et précédés de la *porte Santa Maria*, donnent à Burgos une silhouette très caractéristique et qu'on n'oublie pas, après l'avoir vue.

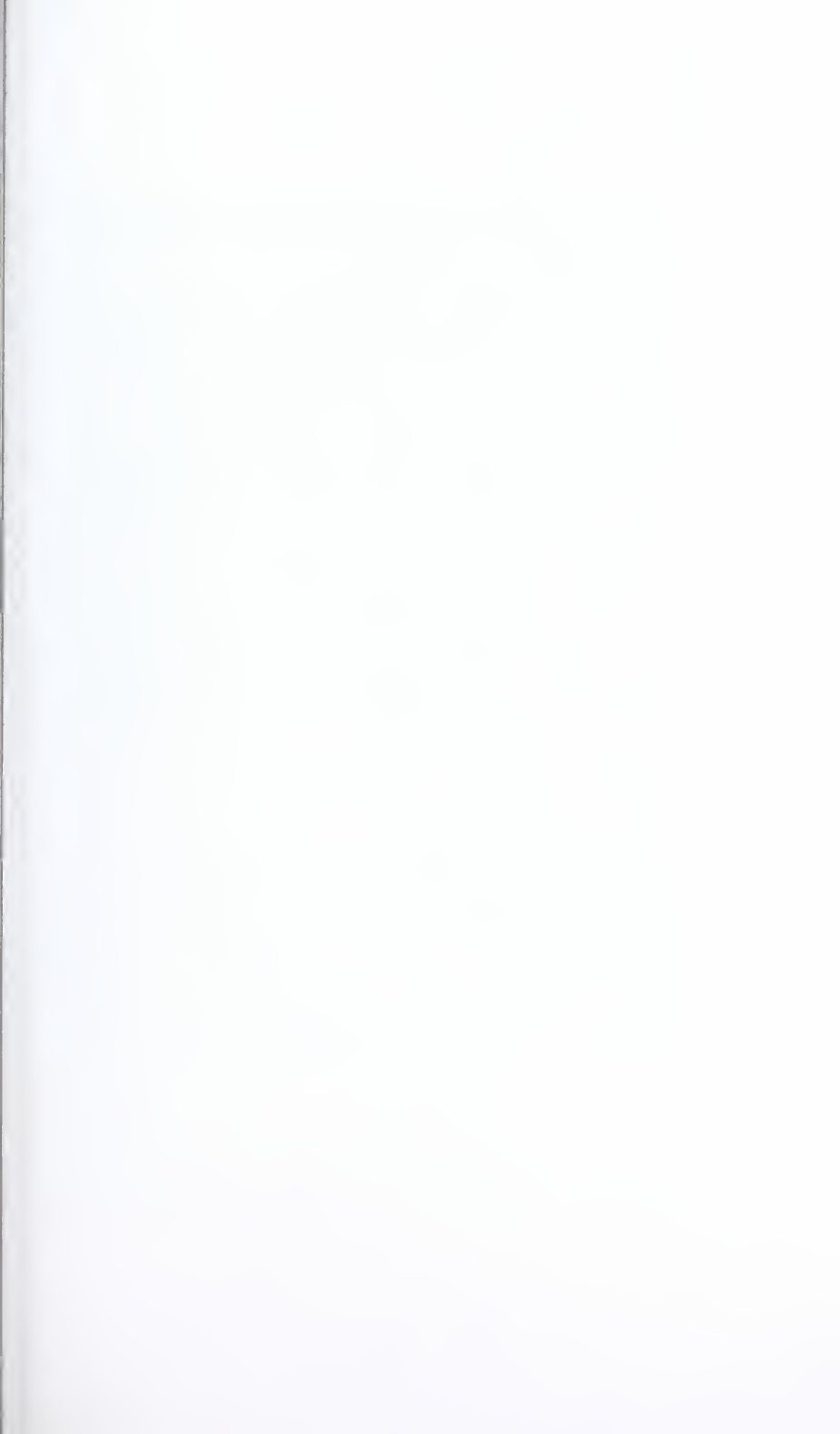
Le principal et le plus important de ces monuments est la *cathédrale*, malheureusement très entourée de constructions, au-dessus desquelles émergent seuls les tours avec le dôme et le couronnement de la chapelle du connétable. Commencée au *xiii^e* siècle, dans le plus pur style gothique de l'île de France (1), la cathédrale ne fut achevée qu'au *xiv^e* et même au *xv^e* siècle; à l'intérieur, ce qui frappe avant tout l'étranger, ce sont les dimensions exagérées du chœur, le fameux *coro* de toutes les cathédrales espagnoles qui, à la fin du *xv^e* siècle, et au commencement du *xvi^e*, a été prolongé à travers le transept jusque dans la nef, dont il prend plusieurs travées, et clôturé par de hautes murailles qui l'isolent complètement au milieu de l'église, semblant ainsi réduire celle-ci au rôle de simple vestibule du chœur des chanoines. Le plan de la cathédrale fera mieux comprendre cette disposition qui nuit tant à la beauté de l'ensemble de l'édifice. Le *coro* ne se rencontre naturellement que dans les collégiales et s'explique par cette circonstance que ces églises étant destinées à l'usage du seul chapitre, on

(1) Le triforium de la nef rappelle, d'une manière frappante, celui de la cathédrale de Bourges.

CATEDRAL DE BURGOS



BURGOS. PLAN DE LA CATHÉDRALE.





BURGOS. CATHÉDRALE. POURTOUR DU CHŒUR.

n'avait guère à tenir compte des convenances des fidèles. Les nefs et surtout le pourtour du chœur, tout bordé d'importantes chapelles, sont superbes; la croisée, de style *plateresque*, c'est-à-dire, de forme gothique, revêtue d'une riche et abondante sculpture de forme renaissance, rappelle un peu la partie supérieure de la lanterne de la cathédrale d'Anvers, et les voûtes, tant celles de la croisée que celles de plusieurs chapelles, aux multiples nervures, et à fond ajouré, sont du plus curieux effet.

Le mobilier est abondant et remarquable; immense retable de style renaissance, en bois sculpté, à quatre étages, couvrant tout le fond du sanctuaire, ou *capilla mayor*, stalles du chapitre, en chêne sculpté et incrusté, les plus belles qui existent dans le style de la Renaissance; tombe et statue funéraire de l'évêque Mauricio du $xiii^e$ siècle, en bronze émaillé; grillages énormes en fer martelé, du xvi^e siècle, occupant toute l'ouverture des grands arcs; tapisseries de Bruxelles, du xvi^e siècle, où est représentée l'histoire de David, décorant le sanctuaire; vitraux anciens; tombes avec statues couchées en marbre de Burgos ou en cuivre, recouvertes d'un pal ou drap funèbre, comme si le défunt venait d'y être déposé; lutrins et chandeliers en cuivre, dont la fabrication a été importante à Burgos; tableaux de l'école flamande, spécialement dans la chapelle St.-Jean de Sahagun... que de détails curieux seraient encore à signaler!

La chapelle du Connétable, à elle seule, et dont je reparlerai plus loin, est un monument rempli d'œuvres d'art du plus haut intérêt: retables, grillages, tombeaux, vêtements sacerdotaux; le *cloître*, à deux étages, datant du xiv^e siècle, est peuplé de statues d'un caractère étonnant et il a conservé d'importantes parties polychromées: l'ancienne sacristie, la chapelle *corpus Christi*, la salle capitulaire, toutes garnies de leur mobilier ancien et où des braseros allumés, à la manière antique, donnent une chaleur bien nécessaire encore à cette époque. *Le crucifix de Burgos* d'un aspect si réaliste qu'on a cru y voir une vraie figure humaine, est trop célèbre pour que nous ne le signalions pas en passant.

C'est la semaine sainte, on chante les *ténèbres*, et lorsque l'office finit, par la psalmodie du *miserere*, la foule envahit la cathédrale, et fait retentir les voûtes de l'édifice du bruit de crécelles, de clapettes,

de marteaux frappant sur du bois ; les choraux et les clercs leur répondent de la même façon ; c'est un vacarme assourdissant !

Burgos n'apas que sa cathédrale ; plusieurs églises sont intéressantes à voir et en outre le château, la porte de ville, *arco de Santa Maria*, l'arc de Fernan Gonzales, d'anciens hôtels, *Casa del Cordon*, *Casa de Miranda*, *Casa de Angulo* ; des hôpitaux ; la belle promenade de *l'espolon* le long de la rivière, la place du marché, entourée de maisons précédées de galeries, appellent l'attention. Enfin, aux portes de la ville, il y a deux curieux monastères à visiter : la *chartreuse de Miraflores* et *las Huelgas*, couvents remontant au XIII^e siècle, élevés tous deux aux frais de souverains, et dont les constructions, de style gothique, s'inspirent, comme toutes les constructions de cette époque, de l'art français.

Nous sommes au commencement d'avril, le ciel est d'un bleu intense, le soleil brillant ; mais le fond de l'air est froid, et les arbres encore dépouillés de toute verdure témoignent de la rigueur exceptionnelle de l'hiver de 1900. Toute la population se répand l'après-midi dans les rues et sur les promenades ; les mendiants et les enfants sont nombreux, et si les premiers sont tenaces, les seconds sont particulièrement agaçants ; c'est une des plaies d'Espagne que bien d'autres, avant nous, ont déplorée.

On va de Burgos à Madrid en une nuit de dix heures ; *Valladolid* et *Avila*, situées sur la route, curieuses à bien des titres, cette dernière surtout, qui possède des monuments romans, si rares en Espagne, et qu'on ne rencontre guère que là et à Santiago, seraient à voir ; on passe cependant le plus souvent, et on a tort !

* * *

Madrid, capitale de l'Espagne, depuis quatre siècles et qui occupe à peu près exactement le centre de la Péninsule, est une grande ville toute moderne, comptant plus de cinq cent mille habitants, belle et bien bâtie, animée et commerçante, où l'on vit gaiement et où l'on veille





MADRID. PLAZA DE ORIENTE.

tard, embellie par de nombreuses promenades, des théâtres, et de somptueuses constructions, mais elle ne renferme pas de monuments anciens susceptibles d'attirer l'attention de l'archéologue. Le palais royal qui est une très somptueuse et très vaste construction érigée au milieu du XVIII^e siècle, dans le style de la renaissance, est imposant par sa masse et sa situation curieuse, sur le penchant d'une colline, descendant vers le *Mançanarès*. Sa façade principale donne sur la *Plaza de Oriente*, au centre de laquelle se dresse la statue équestre de Philippe IV, en bronze, qu'entourent les statues des anciens rois, en marbre blanc, et des bosquets de verdure.

A défaut de monuments, Madrid possède de magnifiques musées, mais ils sont fermés à cause de la semaine sainte, et la *semaine sainte*, en cette ville, est bien propre à intéresser le voyageur. Les affaires sont en quelque sorte suspendues et les magasins sont fermés; les voitures, les tramways électriques qui d'ordinaire sillonnent les rues, cessent de rouler, de dix heures du matin à 7 heures du soir; mais l'animation est cependant extrême dans la ville: la foule des promeneurs envahit les principales rues devenues libres, depuis le palais royal, jusqu'à l'extrémité de la rue d'Alcala, en passant par la *Puerta del Sol* (littéralement porte du soleil, en réalité la place centrale de la ville), et pendant toute la journée, c'est une cohue extraordinaire de promeneurs et de désœuvrés. Les édifices publics ont le drapeau en berne; les offices religieux attirent la foule dans les églises; ceux des chapelles où les chevaliers des ordres militaires d'Alcantara, de Calatrava et de Santiago tiennent leurs réunions, sont des plus curieux; mais plus intéressants encore sont les offices religieux du palais royal, où la Reine régente se rend, en un solennel cortège, accompagnée de tous les dignitaires de la cour et avec tout le décorum que gardent seules les anciennes monarchies: la messe du Jeudi Saint et le lavement des pieds, auquel procède la souveraine dans la grande salle du palais; l'office du Vendredi Saint, où la Reine au moment de l'adoration de la Croix, par un acte solennel et profondément émouvant de l'autorité royale, grâcie des condamnés à mort (ils étaient au nombre de quinze, cette année): *je leur pardonne*, dit-elle, *pour que Dieu me pardonne* (1); la messe de Pâques, à laquelle participent plusieurs

(1) El momento de la adoracion de la Cruz resultó como siempre, por todo

évêques et un nombreux clergé, assistés par les grands d'Espagne dans leur éblouissant costume ; toutes cérémonies que quelques privilégiés munis d'invitations sont admis à suivre dans la chapelle privée du palais ; puis, chacun de ces jours, le cortège royal traversant les galeries du palais, avant et après les cérémonies, précédé de la musique des hallebardiers et entre deux haies de ces gardes du corps, et que le public, qui longtemps auparavant a envahi les galeries, est admis à contempler.

Le Vendredi Saint après midi, une grande procession de pénitence, « *l'enterrement du Christ* » part de l'église St.-Ginès et parcourt les rues principales de Madrid. Les membres des confréries entourent des groupes en bois sculpté (pasos), portés à l'épaule et qui représentent des scènes de la Passion ; puis vient le clergé séculier, (les ordres religieux se sont abstenus cette année, dans la crainte de troubles), suivi des officiers de toute la garnison, en grande tenue, sur deux rangs, et des autorités civiles et militaires, que précèdent les massiers de la ville ; un régiment avec drapeau et musique ferme le cortège. La musique joue des marches funèbres, les soldats ont le fusil à la bretelle, en signe de deuil.

Les troupes sont nombreuses à Madrid où l'on rencontre à peu près tous les uniformes de l'armée espagnole, qui en général sont de couleurs très vives.

La parade qui a lieu chaque matin à onze heures dans la cour du palais, quand la reine y séjourne, et à laquelle assistent à tour de rôle des détachements de tous les régiments, infanterie, cavalerie, artillerie, en garnison à Madrid, est toujours suivie par un public nombreux ; mais c'est surtout sur le passage des hallebardiers que se porte la foule, quand ils vont au palais royal ou en reviennent ; habit bleu à parements, culottes blanches, guêtres noires, chapeau bicorne, tel est leur uniforme de grande tenue. Ils sont armés de la hallebarde sur laquelle est gravé le nom du souverain régnant et d'une élégante épée suspendue à un baudrier.

extremo conmovedor. El señor obispo de Sion ofreciendo las causas dijo á S. M. « Señora la justicia humana ha condenado a muerte a estos reos. V. M. los perdona? Y la reina con dulce accento exclamó poniendo la mano sobre los expedientes, atados con ancha cinta negra : Jo les perdono para que Dios me perdone. (La Epoca, 6 de abril de 1901.)

Le dimanche de Pâques avait lieu à Madrid la première *course de taureaux* de la saison, et six superbes taureaux y furent mis à mort assez proprement, après avoir éventré une vingtaine de chevaux et blessé un picador — le lendemain un torero a été tué, paraît-il. Quatorze mille Madrilènes, tout ce que pouvait contenir la *plaza de toros*, suivaient le spectacle, qui, tout particulier qu'il soit à l'Espagne, et d'une intense couleur locale, ne nous a pas autrement impressionné.

Après les combats de taureaux, faut-il parler des *combats de coqs*, qui dans certaines villes, font fureur, tout autant que les premiers, et faut-il poser la question de savoir qui, des Espagnols ou des Flamands, les a mis à la mode, et lequel des deux peuples les a importés chez l'autre?

Madrid a de beaux *musées* et c'est, à notre point de vue, son principal mérite. *L'armaria real* ou musée des armures, qu'il ne faut pas confondre avec le musée d'artillerie, mal installé dans une des dépendances du palais, en ce sens que les salles sont beaucoup trop petites pour y loger toutes les richesses qu'elles renferment, est une merveille. Dans l'énorme quantité de pièces qui y figurent, on n'en rencontre pas une seule qui soit ordinaire, pas une pièce d'arsenal, mais toutes armes ou armures ayant appartenu à des souverains, et à des souverains qui nous intéressent au plus haut point puisqu'ils ont été les nôtres, qu'ils sont originaires de notre pays, et que rien de ce qui leur a appartenu n'est conservé chez nous. Comment tenter une description de ces merveilles, quand on pense, pour n'en citer qu'un groupe, qu'il y a là quarante huit armures bien authentiques, ayant appartenu à Charles-Quint, et en particulier, celle sous laquelle il s'est fait peindre par le Titien; (le tableau est au musée du Prado); des centaines d'armures de Philippe-le-Beau et de Maximilien, de Philippe II et de ses successeurs; les trophées de la victoire de Lépante, remportées sur les Turcs; la tente de François I^r, prise à Pavie, et son épée qu'il a remise à un général belge, le comte de Lannoy; la litière de campagne de Charles V, la chaise à porteurs de Philippe II; les couronnes votives visigothes, du VII^e siècle, trouvées à Guarrazar (l'autre moitié de ce trésor est conservée au musée de Cluny à Paris), une série inestimable de costumes anciens et mille autres choses qu'on trouve décrites dans le superbe cata-

logue illustré des collections, rédigé par le comte V. de Valencia de Don Juan (1).

Le *Musée du Prado*, une des plus importantes galeries de peinture de l'Europe, est à coup sûr celle où l'on peut apprécier le mieux, en même temps que beaucoup de nos peintres, les maîtres de l'école espagnole. Les œuvres de ses plus anciens peintres sont peu caractérisées ; on y trouve, suivant les temps et les lieux, des réminiscences de l'art visigoth, de l'art gothique du Nord de la France et peut-être même de l'art arabe ; puis l'influence des écoles italiennes se fait sentir d'une manière plus suivie, le Giotto et ses continuateurs inspirent, d'une manière visible, les vieux maîtres espagnols. Enfin notre école nationale de peinture, dite flamande, prend à son tour une influence prépondérante, tant par les œuvres qu'elle importe dans ce pays, que par les élèves qu'elle y forme (2) ; tels tableaux des cathédrales de Burgos et de Séville, par exemple, signés *Juan Nunez*, seraient certainement, sans cette signature, attribués à l'art flamand. Les tableaux des peintres flamands sont d'ailleurs nombreux en Espagne : van Eyck, Dierickx — Bouts et notre immortel Roger de la Pasture, ou Van der Weyden. (Nacio en Tournay 1399-1400, murio en Bruselas 1464, dit le catalogue).

La célèbre *descente de Croix* de ce dernier, dont l'original est à l'Escorial, et une réplique ou copie, par Michel Coxie, au musée du Prado à Madrid, est une des œuvres les plus impressionnantes et les plus parfaites, au point de vue technique, qu'on puisse voir. Beaucoup de toiles de l'école flamande sont conservées au Prado. Je note, parmi les gothiques, des *Van Eyck*, le Christ entre la Vierge et St.-Jean, en bustes (n° 1351) ; Donateurs et Saints (1352, 1353) ; *Petrus Cristus*, quatre panneaux (1291) ; *Memling*, adoration des Mages, triptyque (1424) ; *de la Pasture* ou *Van der Weyden* Descente de la Croix,

(1) Catalogo historico descriptivo de la real Armeria de Madrid. (Madrid 1898.)

(2) Parmi les peintres espagnols on rencontre une foule de noms qui font supposer des artistes originaires de nos pays ou qui sont bien connus comme tels. Francisco de Amberes, Juan de Borgoña, François Frutet, Fernand Sturm, Pedro Compañá (de Kampeneer), etc. Rubens, qui fit un long séjour à Madrid, y a été l'hôte de Velasquez.



ROGIER DE LA PASTURE, OU VAN DER WEYDEN. LA DESCENTE DE CROIX.

(n° 1818); les sept sacrements, Adam et Eve chassés du paradis terrestre, jugement dernier, le denier de César, le mariage de la S^{te} Vierge; plusieurs de ces œuvres sont des répliques de tableaux conservés à Anvers ou ailleurs en Belgique; d'autres sont plutôt de l'école de Van der Weyden, que du maître lui-même. Parmi les peintres de la renaissance, *Rubens* et *Van Dyck* brillent au tout premier rang.

Les peintres espagnols, inspirés par les Flamands et les Italiens, n'arrivent à constituer véritablement une école nationale, si toutefois on peut donner le nom d'école à un ensemble de peintres de valeur qui sont restés tous très individuels sans avoir exercé les uns sur les autres l'influence et l'action de maître à disciple, qu'au xvi^e siècle ou mieux encore, au commencement du xvii^e siècle, et cette école, de l'avis des écrivains espagnols, se subdivise en trois branches principales, suivant que ses peintres appartiennent à la Castille, à l'Andalousie ou à Valence.

C'est pour le premier groupe Antonio del Rincon, Alonso Sanchez Cælo, Navarrete el Mudo, Luis Moralès, Theotocopuli (el greco), Pantoja de la Cruz, et Diego Velasquez da Silva; pour le second, Juan Nunez, Juan Sanchez de Castro, Ruis de Vargas, Francisco Zurbaran, Bartolome Esteban Murillo, Alonzo Cano; pour le troisième, Vincente de Juanes et Jose Ribera. Cette division toutefois, est plus théorique que réelle, car, à quelque province qu'ils appartiennent, les œuvres des grands maîtres offrent à peu près les mêmes caractères, les mêmes tendances, le même principe, qui est un naturalisme allant parfois jusqu'à la trivialité, les mêmes colorations à la fois sobres et puissantes.

Les grands peintres espagnols occupent, très naturellement la place principale au Prado. *Velasquez* a pour lui seul une grande salle très bien aménagée, où figurent les principales de ses œuvres: las meninas, la reddition de Breda (las lanzas), des portraits de souverains, Philippe IV, l'infant D. Carlos, Marie-Anne d'Autriche; des portraits de grands seigneurs, parmi lesquels le superbe portrait équestre du Comte-Duc d'Olivarès, et aussi tout une série de figures de bouffons et de gueux, de nains et de philosophes étranges, tels Esope et Ménippe, deux de ses peintures les plus célèbres.

Ribera, *Zurbaran*, *Alonzo Cano*, *Herrera le jeune*, *Murillo*, *Goya* et les autres maîtres espagnols sont confondus avec les peintres des écoles étrangères, parmi lesquels je note *le Titien* (portrait de Charles-

Quint, la lance au poing, tel qu'on le voit à l'Armeria), Tiepolo, *Rembrandt*, Veronèse, A. Watteau.

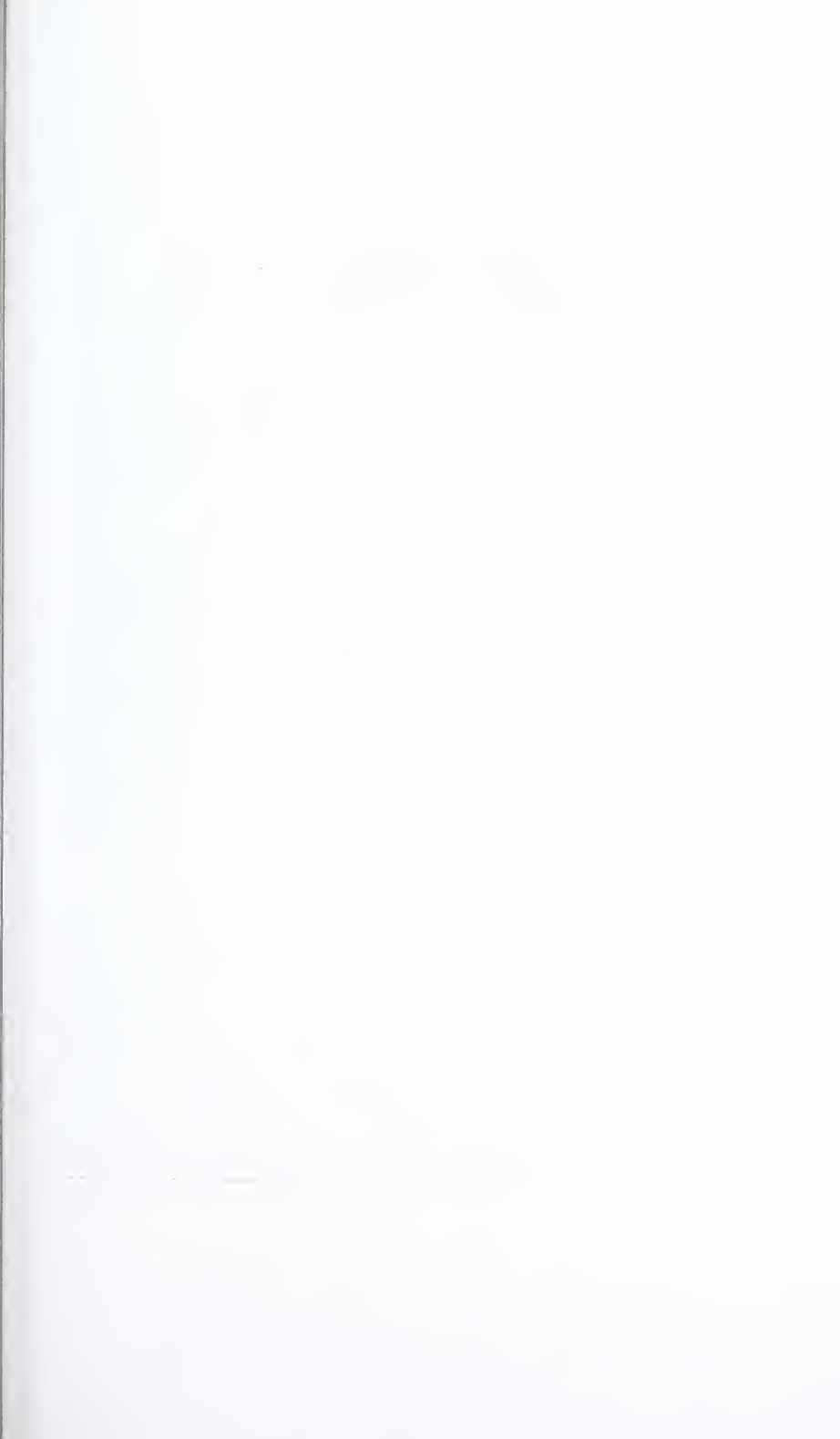
Les peintures conservées au Prado forment un ensemble magnifique, mais qu'on ne pourra convenablement apprécier que lorsqu'un classement rationnel aura groupé les œuvres de chaque école, jusqu'à présent mêlées et confondues dans de trop vastes galeries.

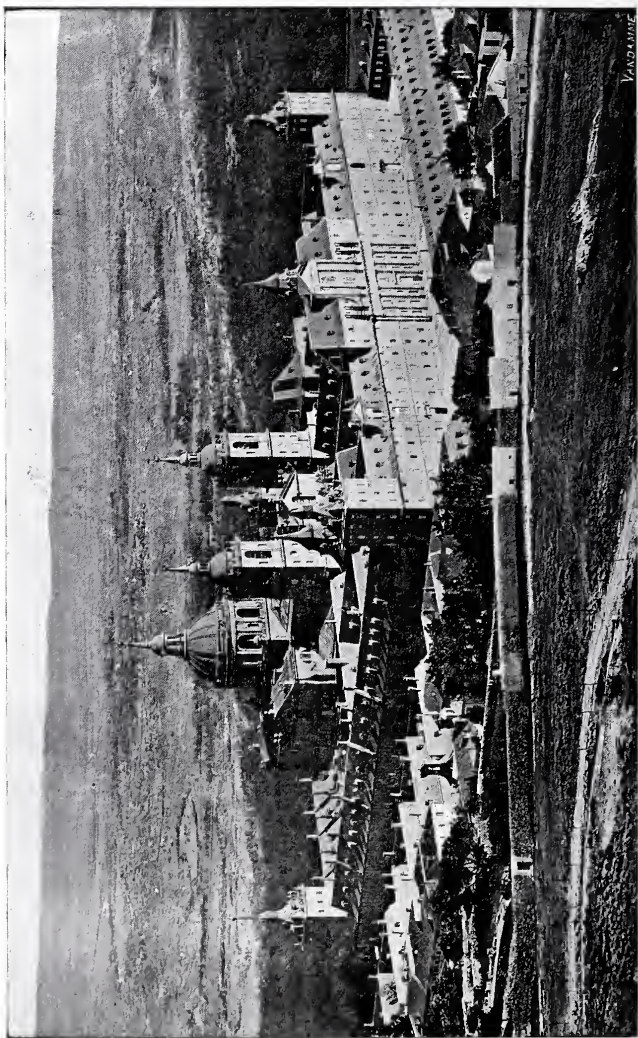
Le musée archéologique, de création assez récente, ne donne pas ce qu'on serait en droit d'attendre d'un pays qui, comme l'Espagne, a conservé en abondance les spécimens de ses anciens arts.

On y trouve de belles séries de plats en faïence hispano-mauresque, fond jaunâtre, à décor assez sommaire mais chargé, d'un ton rouge-brunâtre à reflet métallique, avec, dans les meilleures pièces, quelques détails en bleu. Parmi ces faïences, les plus anciennes datent de la période arabe et les plus récentes ont été exécutées par des Mudejares, après la conquête, ce qui explique la présence sur ces objets, d'armoiries visigothes, d'emblèmes chrétiens, de textes castillans. L'une des plus belles pièces de cette fabrication est un grand vase à anses, de même forme et de même décor que le vase, si connu, de l'Alhambra. Des carreaux de terre émaillée, arabes et chrétiens, appelés *azulejos* et des poteries de fabrication plus récente, complètent cette série particulièrement curieuse, mais qui pourrait, semble-t-il, être encore beaucoup plus abondante et plus importante par la beauté des spécimens.

Plus loin, dans une grande vitrine, porcelaines de la fabrique du *Buen-retiro* à Madrid, fondée en cette ville par des ouvriers napolitains; des fragments de monuments visigoths et arabes et des reproductions, en plâtre, d'autres monuments, garnissent les murs et le centre de la salle; puis ce sont des fers forgés si artistement travaillés en Espagne, des clefs, des marteaux de portes, et ces clous énormes en forme de demi-orange, dont toutes les portes sont garnies en Andalousie. D'autres objets de toute nature et de toute provenance occupent les vitrines des salles voisines, sans qu'on y rencontre beaucoup de pièces de tout premier ordre, et quelques tapisseries, faites les unes à Madrid, les autres dans les ateliers des Flandres ornent leurs murs.

Les antiquités préhistoriques se trouvent dans d'autres salles: celles qui proviennent d'Espagne et appartiennent aux premières races ayant occupé ce pays, sont peu abondantes. Il en est cependant un





L'ESCURIAL.

certain nombre d'intéressantes, de l'époque ante-romaine, remontant au temps des Ibères : statues et pierres sculptées, objets en bronze, vases et ustensiles provenant de sépultures découvertes dans les îles Baléares ou dans la région située entre Alicante et Murcie ; puis, parmi les objets de l'époque romaine, des feuilles de bronze gravées (les tables d'Osuna) qui relatent les droits de plusieurs cités romaines d'Espagne, des mosaïques, des vases, des sarcophages.

Au premier étage du même palais est installé le *musée ethnographique*.

Beaucoup d'autres musées, académies et bibliothèques sollicitent encore l'attention du voyageur : l'*académie des beaux-arts*, ou de San Fernando, où sont exposés de nombreux chefs-d'œuvre de l'ancienne école de peinture espagnole : le *musée des peintures modernes* ; le *musée d'artillerie*, avec de belles séries de canons anciens, des souvenirs patriotiques. plans en relief, drapeaux, modèles de matériel de guerre et de canons ; reliques historiques, portraits de généraux, etc. ; *musée de reproductions artistiques*, ou musée des moulages ; *musée de sculptures antiques* ; *Bibliothèques* etc.

La *tapiceria* ou collection de tapisseries, n'est malheureusement pas un musée, mais un magasin dépendant du palais royal et qui renferme des suites de tapisseries d'une valeur inappréciable. On ne les étale qu'à certains jours solennels, dans les galeries du palais ; il devait en être ainsi, annonçait le *guide*, à l'occasion de la semaine sainte, mais à mon grand désappointement, elles n'ont pas été sorties de leur magasin ; les *écuries et remises* du palais, où se voient, outre les chevaux, de nombreux carrosses en partie anciens, les harnais et les livrées de gala ; d'autres musées enfin qui par leur objet très spécial n'intéressent que certaines catégories de visiteurs.

* * *

C'est généralement de Madrid qu'on va visiter l'*Escorial*, ou plutôt le château de ce nom, qui est à une couple d'heures de chemin de fer de la capitale, dans un pays sauvage et désert, au pied des hautes montagnes de la Sierra de Guadarrama. L'ensemble des constructions qui composent ce château-monastère, lieu de sépulture des rois d'Espagne,

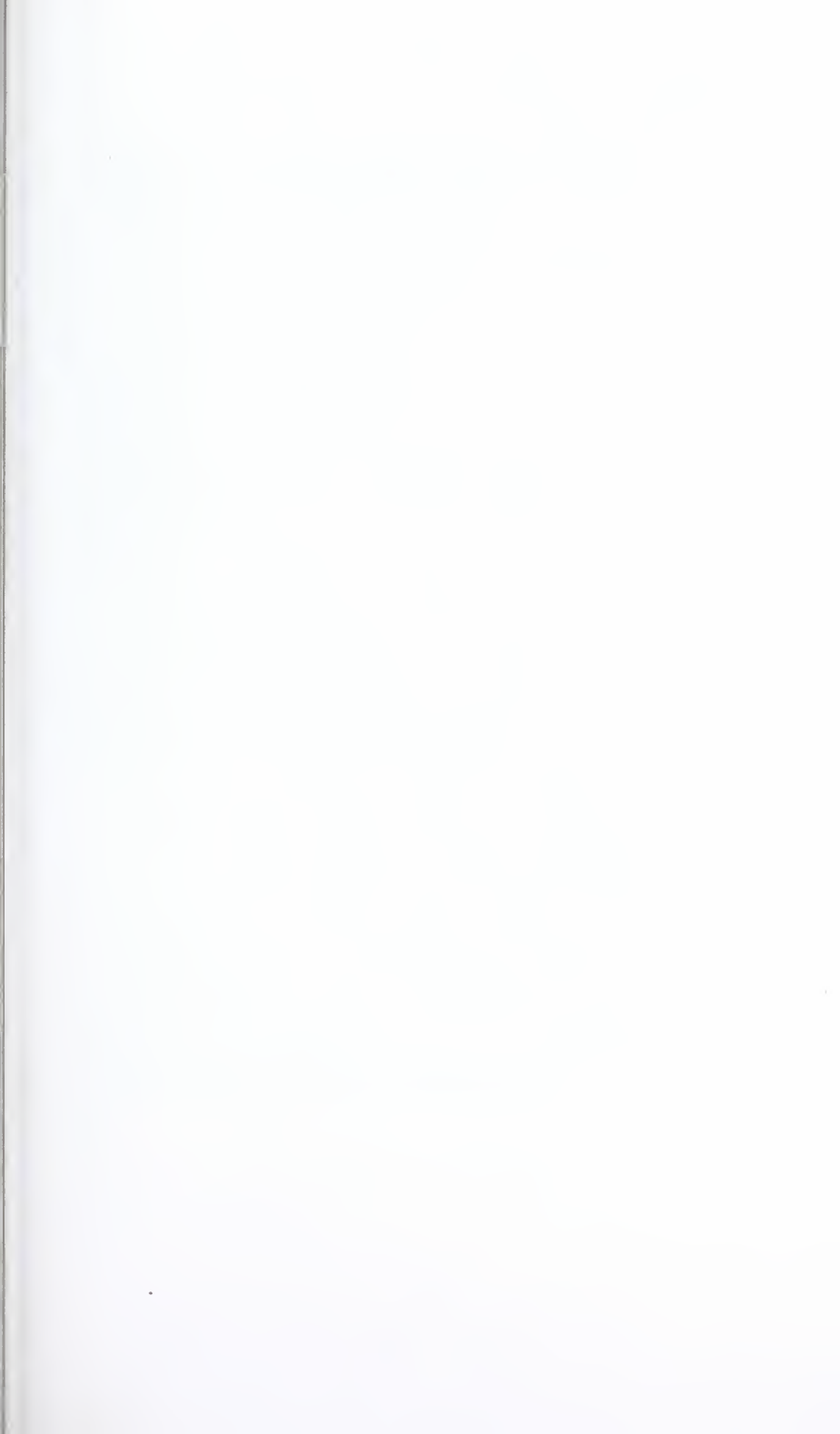
est colossal et imposant, mais froid et lourd ; bâti sous Philippe II, il appartient à la 2^me époque de la renaissance espagnole, qui se caractérise par une architecture aux formes sévères, dépourvue de toute ornementation superflue. Le plan général affecte, on le sait, la forme d'un gril, en l'honneur de saint Laurent ; le nombre des salles prenant jour sur quatre grandes et douze petites cours intérieures est considérable ; elles comptent 1200 portes et 2673 fenêtres.

Parmi les établissements divers qui composent l'Escorial on distingue : l'église, le palais du roi, le monastère, des écoles et diverses administrations. L'église est la partie la plus intéressante du palais, au point de vue monumental, mais elle n'a rien qui plaise et séduise. L'autel est surmonté d'un énorme retable en marbre d'un beau travail, mais froid et dépourvu de sentiment, tandis que deux groupes placés à ses côtés et qui symbolisent les sépultures royales, sont des sculptures de haute valeur ; la sacristie, la bibliothèque avec ses énormes in-folios de musique, le grand crucifix en marbre blanc, de Benvenuto Cellini, sont impressionnants.

Sous le chœur, le *Panthéon*, ou tombeau des rois, de Charles-Quint à Alphonse XII, en forme d'octogone, avec cinq rangées de sarcophages superposés dans des niches, tout en marbre et bronze doré, éveille naturellement l'idée des salles à reliques des grandes cathédrales, tel l'ochavo de Tolède par exemple. La crypte des infants et autres personnages de race royale, avec tombes en marbre blanc, taillées sur un modèle uniforme, est d'un goût assez pauvre. Les salles capitulaires de l'Escorial renferment une suite de tableaux d'un intérêt secondaire, mais parmi lesquels brille d'un éclat incomparable la superbe Descente de croix de *Roger de la Pasture* ou *Vanderweyden*, chef-d'œuvre de l'ancienne école de peinture des Pays-Bas, dont j'ai déjà parlé.

Derrière l'église et occupant une toute petite place dans l'immense ensemble des bâtiments de l'Escorial, le *Palais*, simple résidence d'été, tendue de tapisseries de Madrid, très médiocres ; seul l'appartement de Philippe II, avec son alcove (où mourut le roi) et son chétif mobilier, cause une impression véritable.

Les jardins, plantés de buis taillé, ont quelque chose d'aussi sévère que le château lui-même. Dans le parc, vers le bas, la *casita del prin-*





TOLEËDE. PANORAMA DU CÔTÉ DU PONT SAINT-MARTIN.

VANDAMME

cipe, pavillon aux tout petits appartements, garnis de mobilier ancien et de séries diverses de productions des arts décoratifs, parmi lesquelles la plus intéressante est une suite de plaques en porcelaine de *Buen Retiro*, genre Wegwood, à fond bleu avec sujets en blanc et en relief comme des camées.

De l'autre côté de Madrid, *Aranjuez*, autre château royal, qui n'a de remarquable que ses jardins magnifiques. •

* * *

Après Madrid, nous gagnons la capitale de la nouvelle Castille : *Tolède*, dont le nom résonne comme un cliquetis d'épée et fulgure comme une lame manœuvrée au soleil.

Quelle impressionnante ville que Tolède, fondée par les Romains selon toute apparence, prise par les Arabes et reconquise sur eux par les Visigoths, dès 1085; première capitale des Espagnes, encore toute mauresque par l'ensemble de ses édifices et le dédale de ses rues en zig-zag, étroites et enchevêtrées comme à plaisir ; elle est bâtie sur un plateau rocheux, isolé de toutes parts, et entouré de gorges profondes dans lesquelles le Tage roule ses eaux impétueuses. On n'y arrive que par deux ponts hardis jetés sur le fleuve : le *pont d'Alcantara*, du XIII^e siècle, et le *pont Saint-Martin*, un peu moins ancien, mais plus pittoresque encore que le premier, et formant avec les murs de la ville, encore bien conservés de ce côté, un ensemble imposant d'ouvrages militaires.

Tolède, entourée de remparts visigoths ou mauresques, évoque, mieux que toute autre ville, ces vieilles cités du moyen-âge autour desquelles se livraient d'épiques combats et d'interminables sièges. Que de monuments antiques encore debout, que de détails d'architecture, que de débris arabes, gothiques, renaissance dans cette ville autrefois importante, aujourd'hui réduite à une vingtaine de mille habitants, et qui ne s'est pas transformée pour les besoins des industries modernes, que, pour la plus grande joie des archéologues, elle semble ne pas devoir connaître de sitôt.

La *cathédrale de Tolède*, siège du primat d'Espagne, est la plus belle et la plus riche de toute la péninsule ; commencée au XIII^e siècle, dans le style gothique du Nord de la France, elle fut continuée et complétée pendant les deux siècles suivants, mais forme cependant un ensemble très pur et très harmonieux ; l'ampleur de son plan est incomparable, bien que ses dimensions n'aient rien d'exagéré (120 mètres de long sur 62 mètres de large), et l'abondance de sa décoration est merveilleuse : Abstraction faite du malencontreux et inévitable *Coro* ou chœur du chapitre, moins encombrant cependant ici que dans la plupart des cathédrales espagnoles, et qui par ses dimensions modestes et son style gothique rappelle un peu les jubés des grandes églises anglaises, elle a un aspect très grandiose et très majestueux. Et au point de vue des détails, tout est à admirer dans les chapelles si nombreuses qui bordent le sanctuaire et les nefs : les tombeaux aux grandes figures de marbre blanc, les statues de la belle époque gothique, les monumentales grilles en fer forgé, les dinanderies aux formes puissantes et élégantes tout à la fois, les vitraux, dus à une série de peintres verriers hollandais, les stalles signées des noms des sculpteurs Berruguete et Vigarni, les retables sculptés, dorés et peints, où se meut tout un peuple de figures !

Le *Trésor*, auquel on n'a accès qu'avec le concours des trois personnages détenteurs des trois clefs ouvrant les trois serrures de l'unique porte, renferme peu de pièces, mais celles qu'on y voit sont fort précieuses. Notons une statue de N.-D. assise, en bois revêtu de lames de cuivre, d'époque romane ; une autre magnifique statue de Vierge en ivoire du XIV^e siècle ; des grandes figures des quatre parties du monde, en argent, assises sur des sphères terrestres ; une statue de saint François d'Assise attribuée à *Alonso Cano*, d'autres disent à Pedro de Mena, et que de nombreuses reproductions ont popularisée ; les armes des rois visigoths et d'autres souvenirs historiques d'un grand intérêt.

La salle des reliques appelée *l'ochavo*, toute en marbre, a ses huit faces subdivisées en *loculi* de dimensions variées, où sont déposés des reliquaires de toutes formes et de toutes époques. C'est la plus belle exposition de reliques que je connaisse, et au centre figurent celles de St.-Eugène, martyr, premier évêque de Tolède, qui vécut à la fin du I^r siècle.



TOLEDE. LA CATHÉDRALE. INTÉRIEUR.

Dans le sanctuaire, ou *capilla mayor*, qui correspond à ce que, dans nos églises, nous appelons le chœur, il y a un retable colossal, couvrant tout le fond de l'abside gothique, en bois sculpté, doré et discrètement polychromé, représentant des scènes de l'ancien et du nouveau Testament, dont les personnages sont de grandeur nature !

Les colonnes, les arcs et les voûtes du sanctuaire ne sont pas peints, mais les pierres sont rejointoyées en or et les sculptures sont rehaussées d'or ; le reste de l'église (bâtie en pierre d'un blanc jaunâtre) n'est pas peint ; un grillage superbe, atteignant presque la hauteur de l'arc triomphal, ferme le sanctuaire depuis le xvi^e siècle ; il est en fer, avec bandeaux et traverses ornées, des cariatides, des enroulements et un couronnement très ouvragé. Les barreaux ont été autrefois plaqués d'argent et les ornements dorés. La clôture du sanctuaire est couverte, à l'intérieur comme à l'extérieur, de sculptures et de statues de mérite, placées sur des socles élégants et surmontées de dais élevés.

Tout le transept, ainsi que l'espace compris sous la croisée, demeure libre, et sépare le sanctuaire du *coro* proprement dit, où les chanoines et les prêtres assistent à l'office, comme dans une salle bien close, entièrement séparée du reste du temple, garnie de stalles superbes, de style renaissance, de grandes pièces de dinanderie, et d'un autel sur lequel est placé une statue de Notre-Dame en marbre noir, appelée *Santa Maria la blanca*, œuvre de l'époque gothique du plus grand caractère.

Le *cloître* à deux étages, de style gothique du xv^e siècle, est vaste, largement ouvert et très riant ; sous l'une des tours est la *chapelle des Mozarabes*, nom donné aux chrétiens qui, sous la domination des Maures, avaient conservé le droit de pratiquer leur religion. Nous avons assisté à une messe, célébrée suivant ce rite qui, en une foule de points, 14 ou 18, je crois, diffère du rite romain, et dont les chants ont un caractère extraordinaire de gravité et de sonorité.

Tout près de la cathédrale est *l'évêché* qui communique avec celle-ci par un passage couvert, jeté à travers la rue, tout comme la *fausse porte*, entre l'évêché et la cathédrale de Tournai.

Tolède compte encore, outre sa cathédrale, de nombreux monuments

gothiques, arabes et mudejares, extrêmement intéressants. On y rencontre un des plus anciens édifices bâtis par les Arabes en Espagne, la *mosquée*, aujourd'hui église, *Cristo de la luz*, à l'état de ruine, ou peu s'en faut, et qui rappelle le style de la grande mosquée de Cordoue ; puis deux églises : *Santa Maria la blanca* et la *synagogue del transito* bâties pour les souverains catholiques, par les Mudejares ou Arabes, devenus sujets chrétiens, et qui, de même que les Mozarabes, sous les Maures, avaient conservé le libre exercice de leur culte et de leurs coutumes, l'une au XIII^e et l'autre au XIV^e siècle, où les architectes arabes ont combiné, avec les formes générales de leur architecture, quelques détails d'ornementation occidentale et chrétienne ; d'autres églises encore possèdent des parties de même style, *Santiago de Arrabal*, *Santo Tomé* ; de même le *palais de D. Pedro le cruel*, où l'on rencontre d'élégantes fenêtres aux arcs ogivaux, multilobés, à 7 ou 9 redents. Toutes ces constructions, arabes ou mudejares, sont en belles briques de grandes dimensions ; d'autres édifices, de même style, ont gardé une partie de leur décoration intérieure, tels le *taller del moro*, vaste salle divisée en trois parties par de grands arcs ogivaux, la *Casa de mesa* et la *synagogue del Transito* déjà signalée, où l'on répare actuellement d'admirables panneaux décorés d'arabesques, d'inscriptions en caractères hébreux et d'écussons aux armes de Castille, ainsi qu'un plafond magnifique.

Les monuments d'architecture militaire de Tolède forment un ensemble très important : les deux ponts d'Alcantara et de Saint-Martin, les remparts aux tours cylindriques, arabes ou gothiques, les portes de ville et en particulier la *puerta visagra antigua*, arabe du IX^e siècle, et la *puerta del Sol*, arabe (mudejare) du XII^e siècle, sont extrêmement curieux et caractéristiques ; d'autre part, l'église *San Juan de los Reyes*, élevée en 1476 par les rois catholiques pour servir à leur sépulture, et son pittoresque cloître, appartiennent au style gothique de la dernière période. Elle eut pour architecte un flamand nommé Juan Guas, mais la construction traîna en longueur et fut continuée par un autre architecte, dans des formes tourmentées qui trahissent un style local assez particulier ; les murs extérieurs de l'église sont tapissés, particularité curieuse, de fers de captifs chrétiens libérés.



TOLÈDE. PUERTA DEL SOL.

Le gouvernement a établi, près de cette église, une école des industries d'art, qui ne peut manquer de prospérer, si elle veut s'inspirer des merveilleux modèles qui abondent autour d'elle.

L'*Alcalzar*, ou château royal, est de style renaissance, et dans sa forme actuelle il date du xvi^e siècle; il en est de même de l'*ayuntamiento*, ou hôtel de ville. De style renaissance aussi, mais de la première époque et de ce style qu'on a nommé plateresque, ou des orfèvres, à cause de l'abondance et du fini de son ornementation, est l'*hopital Santa Cruz*, d'autant plus intéressant pour nous, qu'il semble être un des tous premiers spécimens de ce style, et qu'il est dû à un Belge; Enrique de Egas, d'origine bruxelloise et dont le véritable nom serait Van den Eycken.

C'est à Tolède qu'on rencontre les premiers *patios* ou cours entourées de galeries, qui forment le centre de toute demeure conçue selon les données arabes, où les appartements prennent jour sur cette cour intérieure et non du côté de la rue. Cette manière de bâtir, importée par les Arabes, a été conservée bien longtemps après eux, et constitue encore aujourd'hui le trait caractéristique des palais et des grandes habitations en Espagne.

* * *

De Tolède, une nouvelle nuit de chemin de fer, (les trains sont ainsi organisés, que les grands trajets doivent presque toujours se faire la nuit), nous mène à Cordoue, dans cette province d'Andalousie qui renferme les derniers royaumes conservés par les Arabes en Espagne, et qui, plus que d'autres, a gardé leur empreinte.

Cordoue est une ville bien déchue malgré ses 57 mille habitants; située dans une plaine monotone au pied de la Sierra de Cordoba, et sur les bords du Guadalquivir, ce qu'elle a de plus caractéristique, de plus original, ce sont ses rues, encore arabes, formant comme un réseau aux mailles serrées, et un enchevêtrement inextricable; rues étroites et

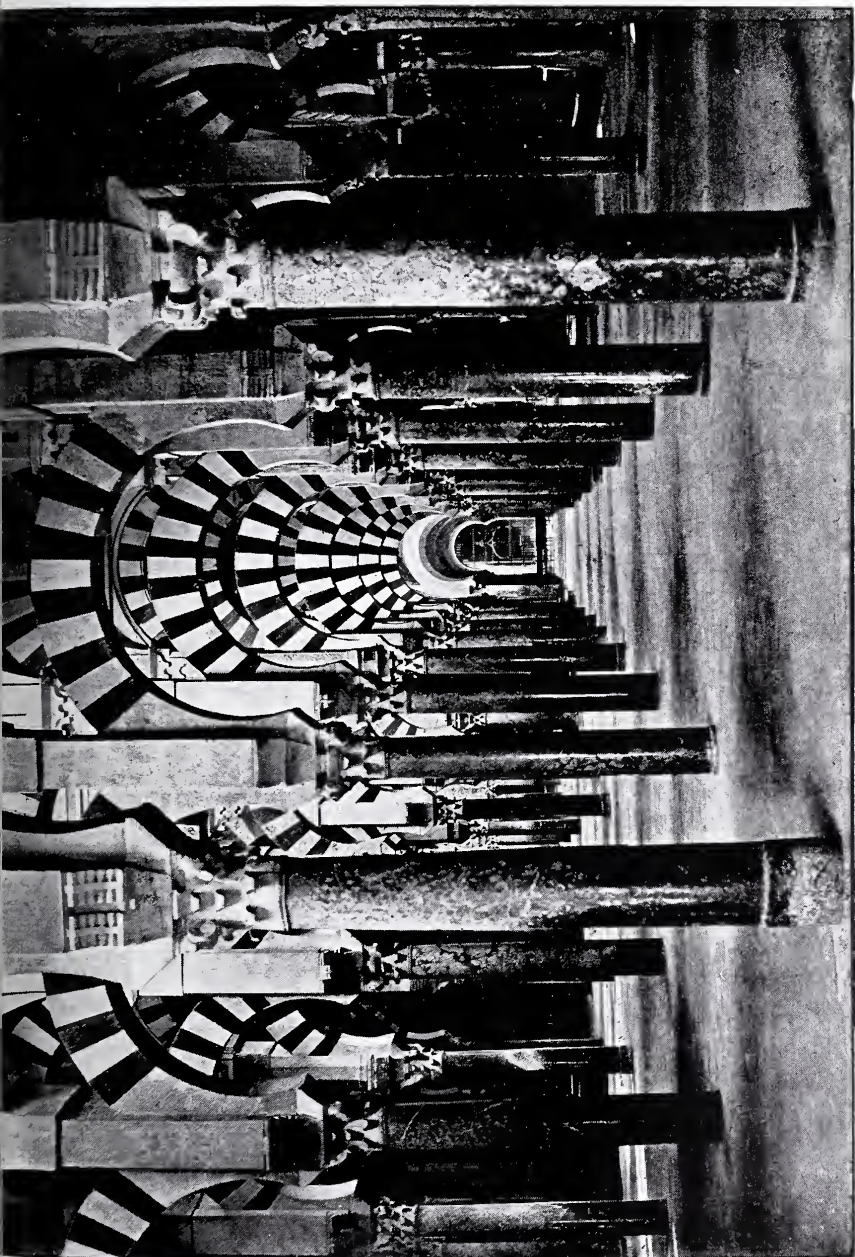
mal pavées, aux maisons blanches, dont les ouvertures principales donnent sur la cour intérieure ou patio, type de la demeure arabe, conservé malgré le changement de race.

Cordoue, qu'on a appelée l'Athènes de l'Occident, était, sous les Maures, une ville des plus puissantes et qui compta, dit-on, un million d'habitants. C'était le centre religieux de l'Espagne arabe, le siège des universités et des écoles musulmanes ; son aristocratie (*la sangre azul*, le sang bleu) se tenait pour supérieure à toute autre, ses califes étaient les plus puissants du pays.

De cette époque brillante et riche, il reste la *mosquée*, chef-d'œuvre de la première période de l'art arabe, commencée en 785, et agrandie trois fois successivement en 833, 961 et 987. C'est un monument unique au monde par l'originalité de sa construction, l'intérêt qu'il présente et l'impression inoubliable qu'il cause.

Cette mosquée, aujourd'hui la *cathédrale*, en laquelle se résume tout l'intérêt archéologique de Cordoue, est une immense construction sur plan carré ou à peu près, précédée d'une cour, dont l'ensemble mesure 175 mètres de longueur sur 130 de largeur, tandis que le monument proprement dit ne couvre qu'environ les deux tiers de cet espace (130 mètres sur 117) et s'élève seulement à 11 mètres 50 de hauteur. (D'après certains auteurs, les dimensions totales de la mosquée seraient de 167 mètres de long sur 119 de large et 8 de haut, mais ces mesures paraissent inexactes.)

La cour, ou *patio de los naranjos*, plantée de haut palmiers et d'orangers, arrosée par des fontaines dont l'eau s'échappe par des rigoles qui vont porter l'humidité au pied de chaque arbre, est clôturée par de hautes murailles avec galerie intérieure, à colonnade, de style arabe ou mudejar, et il s'en dégage une délicieuse impression de calme, de fraîcheur et de recueillement. La mosquée elle-même défie toute comparaison avec un autre édifice et même toute description ; il faut l'avoir vue pour se faire une idée de l'effet produit par ses 19 nefs étroites et basses, formées par 850 colonnes, surmontées d'arcs en fer à cheval, qu'on a pu comparer à une forêt de palmiers. Des arcs, parfois simples et parfois doubles, en ce sens que deux arcs sont superposés, soutiennent les voûtes inélégantes, mais que le système même de construction rend heureusement peu visibles, qui ont remplacé les plafonds mauresques



CORDOUE. LA MOSQUEE (CATHÉDRALE).

dont la richesse était, dit-on, sans égale; parfois ils ont la forme d'arc outrepassé et parfois ils sont polylobés, surtout dans les anciens sanctuaires.

L'architecture de la mosquée appartient à la première période de l'art arabe en Espagne; l'influence de l'art latin et de l'art bysantin s'y fait sentir fortement, et les matériaux dont elle est formée ont, pour la plupart, été arrachés à d'anciens monuments romains. Les colonnes sont de structure très variée, avec chapiteaux plus variés encore; elles sont en partie enterrées, de sorte que leur base en forme de tore, sur un socle carré, ne sont plus visibles. Les claveaux des arcs sont alternativement rouges et blancs; les *mirhab*, ou sanctuaires, sont de toute beauté et peuvent passer pour les chefs-d'œuvre de ce style; ce sont de vraies chapelles et non de simples niches, comme dans les mosquées de Constantinople, par exemple; ici, la construction est toute en marbre sculpté; les murs et les voûtes sont revêtus de dalles de marbre de couleur et de riches mosaïques, et l'ensemble de la construction a tous les caractères d'un art avancé et arrivé à sa perfection. Nous ne nous appesantirons pas davantage sur les caractères architectoniques du monument, nous réservant de le faire plus loin, au chapitre consacré à l'art arabe.

L'extérieur de la mosquée paraît bas et écrasé, ses murs sont plats, dépourvus de tout ornement ou à peu près et recouverts d'un triste enduit jaunâtre; ces formes basses, lourdes et sans aucune saillie, causent une pénible impression et ne feraient deviner en rien la beauté de l'intérieur de l'édifice. On commence cependant à gratter en certains endroits cet enduit, et on a déjà mis au jour de jolis motifs décoratifs qui devaient donner à l'édifice ancien un aspect beaucoup plus élégant que celui qu'il a aujourd'hui.

Des constructions accessoires ont été élevées par des architectes mudejares après la conquête de 1238 et lorsque la mosquée fut affectée au culte chrétien. La plus belle est la *puerta del perdon*, qui date de 1377 et qui est la principale entrée de la cour des orangers, dominée par un clocher de 93 mètres de haut, de construction arabe, mais qui a été refait plus tard dans le style renaissance. En outre, vu sa qualité de cathédrale, la mosquée n'a pas échappé à la profanation résultant de la construction d'un immense chœur central, élevé dans la

première moitié du xvi^e siècle, en style plateresque. Il est très beau en lui-même, mais il défigure absolument cette partie du monument arabe.

Après la visite de la cathédrale, il semble qu'on ne puisse se résoudre à voir encore quelque chose à Cordoue, que rien ne sera susceptible de fixer l'attention du voyageur, et on a hâte de quitter cette ville pour aller à Grenade, tant le désir est grand de voir encore d'autres monuments mauresques.

* * *

Une longue course en chemin de fer à travers un pays montagneux, peu habité et auquel d'épaisses haies d'agaves et de plantes grasses énormes donnent un aspect étrange, conduit à Grenade, sans qu'aucune des localités par lesquelles on passe sollicite l'attention.

En approchant de cette ville, les montagnes s'élèvent, la nature devient plus belle et le climat plus agréable.

Mais nous voici à *Grenade*, ville de 75 mille habitants, d'aspect tout moderne, assez vivante, et qui est assise dans un site enchanteur, bien qu'il ne puisse être comparé à ceux de Constantinople et de Naples, comme on l'a fait parfois. De hautes montagnes l'entourent, dont la plus élevée et la plus belle, à coup sûr, est la *Sierra Nevada*, aux cimes neigeuses étincelant au soleil. La végétation y est belle, mais n'est pas aussi tropicale que certains se sont plu à le dire. On y rencontre quelques palmiers, des cactus, des aloës, mais je n'y ai pas aperçu l'arbre, la fleur ou le fruit dont la ville porte le nom. La température y est en général agréable, bien que très chaude.

Grenade est la dernière grande ville d'Espagne que possédèrent les Maures et qui leur fut enlevée en 1492 seulement, par les rois catholiques. Elle a été célébrée entre toutes par les poètes sarrasins et chrétiens : c'est le Damas de l'Andalousie, c'est une partie du ciel tombée sur la terre ; *a quien Dios le quiso bien, en Granada le dio de comer* : à ceux que Dieu aime, il a donné de vivre à Grenade ; *quien no ha visto Granada no ha visto a nada* : qui n'a pas vu Grenade, n'a rien vu !

Beaucoup considèrent Grenade comme le « clou » d'un voyage en Espagne, comme une merveille capable de faire oublier, à elle seule, tous les ennuis ou les difficultés d'un voyage en ce pays parfois peu commode à visiter sur certains points.

Certes, il y a de l'exagération dans cette façon de dire, mais Grenade est à coup sûr une des plus curieuses villes de la Péninsule, grâce à son site magnifique et à l'Alhambra, qui en est la merveille.

On rencontre encore à Grenade des monuments privés de l'époque arabe, d'abondants débris encastrés dans les maisons modernes et qui font que là comme dans certaines villes, on aime à flâner dans les vieux coins, à la recherche de détails d'architecture qui ont parfois plus de saveur que de grands monuments bien complets. Toutefois, au point de vue artistique et archéologique, Grenade se résume dans son Alhambra mauresque, et dans sa cathédrale de style renaissance, qu'on appelle souvent l'un et l'autre la merveille de ces deux arts.

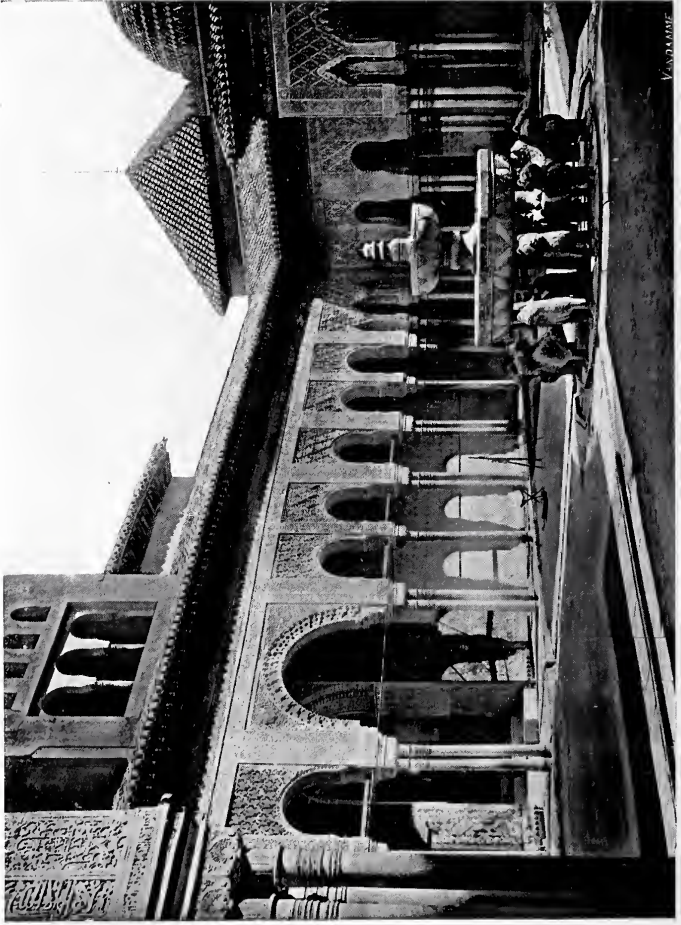
L'Alhambra est un château fort, établi au sommet d'une montagne, sur un plateau de forme allongée, de 726 mètres de long sur 179 de large. On peut y considérer trois parties bien distinctes : l'enceinte et la citadelle, aujourd'hui en ruines ; le palais mauresque, Alcazar ou Alhambra proprement dit, dont il ne reste qu'une partie longtemps demeurée à l'état de ruine, mais qui est aujourd'hui restaurée ; le palais de Charles V, enfin, élevé sur l'emplacement de la partie démolie de l'Alhambra, qui n'a jamais été achevé et a l'aspect lamentable d'une ruine neuve. A un autre point de vue, on trouve dans l'Alhambra, comme dans tous les grands châteaux du moyen-âge, trois parties : la forteresse, l'habitation du seigneur, et, à l'endroit le plus inaccessible, le donjon. En présence du palais mauresque, les deux autres parties, remparts et château de Charles V, s'effacent, le premier accaparant en quelque sorte tout l'intérêt du visiteur.

On arrive à l'Alhambra par une rue pittoresque à montée rapide, puis par une route délicieuse, sous la verdure de grands arbres, sans cesse arrosés par les eaux abondantes des fontaines. Après avoir franchi la porte de l'enceinte, *puerta judiciaria*, qui date de 1348, à grand

arc en fer à cheval mauresque, surmonté de la main, talisman contre le mauvais œil, on passe le long de la forteresse ou Alcazaba, dont la tour la plus élevée, à gauche, vers la ville, est celle de *la vela* où les bannières des rois catholiques ont été arborées lors de la prise de Grenade, le 2 janvier 1492; on traverse la vaste cour des citernes, laissant à droite l'ancienne porte du palais, *puerta del vino*, de style arabe, et qui est ornée des plus beaux carreaux émaillés, ou azulejos, de Grenade, et on arrive à ce qui reste de l'ancien palais des rois maures, l'*Alhambra* proprement dit ou l'*Alcazar* (c'est-à-dire le château). Ce palais est le spécimen le plus complet et le plus important de l'art arabe en Espagne, à sa troisième période, c'est-à-dire à celle de son plein épanouissement et ses plus belles parties (la cour des lions) datent de la seconde moitié du xiv^e siècle.

Décrire ses cours, ses portiques et ses salles, serait aussi fastidieux qu'il sera intéressant de constater les caractères généraux du style de ce monument si différent des nôtres, si différent même des monuments des autres pays musulmans, et en particulier de ceux de Constantinople. Tous les appartements sont disposés autour de trois ou quatre cours intérieures, *Patio de los arrayanes* (cour des myrtes), *de los leones* (des lions), de Daraxa, etc.; l'ensemble est riant, étincelant dans les parties exposées au soleil, frais et mystérieux dans les salles et les galeries, toutes grandes ouvertes sur les cours intérieures et n'ayant que de rares et petites fenêtres vers l'extérieur. La cour des myrtes donne accès à la tour de Comares, et à la salle des ambassadeurs; la cour des lions a au centre une fontaine supportée par douze lions; elle est entourée d'une galerie ouverte, à colonnes, et possède aux deux extrémités d'élégants pavillons de même type, mais dont la forme varie dans les détails. Toute cette partie du palais a été l'objet d'une restauration trop complète, peut-être, mais qui du moins lui a rendu l'aspect vivant et coloré qu'elle présentait au temps des Maures, et auquel avait succédé, pendant une longue période, l'aspect ruiné et délabré d'un palais abandonné et tombant en ruines.

Sur la cour des lions, prennent jour la salle des Abencerrages à la légende célèbre, la salle de la justice ou des rois, dans laquelle, contrairement à l'usage arabe, on rencontre des portraits et des peintures à personnages; la salle des deux sœurs et d'autres; à l'étage inférieur, une



GRENADE. L'ALHAMBRA. COUR DES LIONS.

suite très curieuse d'appartements, *les anciens bains*, fournit l'exemple le plus complet peut-être, de ces dépendances si importantes d'une habitation arabe. C'est d'abord la salle aux grandes piscines, puis la salle aux bains de vapeur, avec des galeries sur les deux côtés, séparées du centre par une triple arcade sur colonnettes ; la salle de repos avec galerie supérieure pour les musiciens, et deux alcôves pour y disposer les lits de repos ; elle a un pavement en mosaïque de carreaux émaillés et des voûtes en maçonnerie, percées d'ouvertures en formes d'étoiles, servant tout à la fois à l'éclairage et à la ventilation.

Tous les appartements de l'Alhambra sont décorés d'une manière uniforme, qui ne varie que dans les détails : On y rencontre l'arc en fer à cheval et en ogive, inscrit dans un carré, dont les écoinçons sont richement décorés et parfois ajourés ; il repose en porte à faux, sur d'élégantes et frêles colonnettes à chapiteaux allongés ; le décor devient abondant et menu au point de ressembler plus à une broderie qu'à une sculpture. Il est rehaussé d'or et de couleurs variées. Aucun motif n'est plus grand que les autres, ne se détache, ne s'enlève sur le fond ; l'ornement est tout à la fois végétal et géométrique, coupé de maximes en caractères arabes.

Les voûtes, là où la couverture n'est pas un plafond en bois, dont la forme générale est la coupole élevée sur plan carré et que des pendentifs rattachent aux murs des appartements, sont tout entières tapissées de stalactites s'étageant les unes sur les autres ; dans l'état actuel de délabrement de certaines d'entr'elles, c'est *flou* et sans forme appréciable, mais là où la peinture et la dorure accentuent les arêtes et les divisions, l'aspect est tout autre. Les salles de la justice sont celles où ces voûtes à stalactites sont les plus remarquables.

Les carreaux émaillés employés comme revêtement des murs, lambris et pavements, tiennent une très grande place dans la décoration de l'Alhambra. Ce ne sont pas (sauf de rares exceptions, peut-être) des carreaux peints, mais des pièces émaillées d'un seul ton : violet foncé, violet clair (rare), bleu, vert, jaune d'or et blanc, (pas de rouge) ; de très petites dimensions, ils présentent toutes sortes de formes géométriques avec lesquelles on fait des mosaïques

aux dessins compliqués. Ces petits carreaux sont les plus anciens; plus tard, on en a fait de grands, reproduisant ces mosaïques, et pour ajouter à l'illusion, on a serti d'un trait, le dessin; on rencontre aussi de très curieux petits carreaux avec caractères arabes qu'on dirait incrustés, à moins qu'on les ait simplement chatironnés d'un trait en creux.

Le *vase de l'Alhambra*, une des pièces les plus célèbres dans l'art céramique, est d'une autre composition et d'un autre décor que ces carreaux: haut de 1 mètre 38 centimètres, et d'une circonférence de 2 mètres 25, il est fait en grosse terre rougeâtre, et sommairement décoré d'animaux et de grands caractères arabes, peints ton sur ton, bleu et rouge rubis à reflet métallique d'un émail très mince. C'est le type le plus monumental et le plus curieux des faïences hispano-arabes à reflets métalliques, il date de l'année 1320.

Comparé aux monuments arabes de Cordoue et de Séville bâtis en marbre, en pierre et en briques d'une qualité telle qu'on les dirait faites d'hier, l'Alhambra de Grenade étonne par l'infime qualité des matériaux employés: les murs sont en briques et pans de bois platrés, et sur ce platrage, parfois stucqué, on a imprimé, au moule, les ornements qui couvrent les murs, les lambris, les frises, comme aussi on a moulé sur place les stalactites des voûtes. Seules, les colonnes des patios sont en marbre, de même que quelques niches de petites dimensions, auprès des portes.

Des fontaines à bassin en marbre sont établies dans tous les appartements, au centre ou dans les angles, et l'eau qui jaillit s'en échappe par des rigoles creusées dans les dalles des pavements.

Tous les appartements qui composent l'Alhambra sont de dimensions exigües et de peu de hauteur, beaucoup plus petits que les monuments contemporains des Visigoths. Ils frappent par leur légèreté, leur exquise élégance, leur décoration abondante et harmonieuse. De tous les points sont ménagées des perspectives savantes, d'où l'œil embrasse des files d'appartements, ou, à travers les colonnades et les galeries, on aperçoit des salles grandes ouvertes du côté des patios, dans lesquelles une bonne distribution de la lumière donne des jours et des ombres pleins d'opposition.

Rien ne reste de l'ancien mobilier de l'Alhambra si ce n'est quelques portes et quelques volets de fenêtres en bois incrusté de nacre ou d'ivoire et dont le genre est bien connu.

Le *génératife*, autre palais arabe, élevé sur une montagne séparée de celle de l'Alhambra par une gorge peu profonde, est assez insignifiant et fort ruiné, mais il est agréablement situé au centre de beaux jardins. C'était la résidence d'été des rois maures.

Le second monument de Grenade, après l'Alhambra, c'est sa *cathédrale*, souvent qualifiée le plus beau monument religieux de style de la renaissance, en Espagne, mais qui cependant ne nous a pas causé cette émotion qu'on ressent infailliblement dans les monuments d'un art véritable, quel que soit d'ailleurs leur style. Très grand édifice, puisqu'il ne mesure pas moins de 116 mètres de longueur, sur 67 de largeur, commencé en 1523 sur un plan gothique et achevé dans le style de la renaissance, certaines de ses parties étant de ce style, particulièrement riche, qu'on appelle plateresque, il nous a paru la construction la plus sèche et la plus froide qu'on puisse imaginer. Certaines parties sont très abondamment décorées, telle la *capilla mayor*, ou sanctuaire, qui présente cette particularité de n'être pas, comme de coutume, de forme allongée, terminée en hémicycle, mais qui est circulaire, et séparée, comme dans les autres cathédrales de ce pays, du *Coro*, ou chœur du chapitre, par toute la largeur du transept.

Enrique de Egas, un Belge dont j'ai déjà parlé, et *Diego de Siloë* furent les principaux architectes de la cathédrale, qu'*Alonzo Cano*, sculpteur et peintre, décora de ses meilleures œuvres. Les peintures et les sculptures abondent, mais sont généralement dans des conditions très défectueuses pour pouvoir être appréciées.

Parmi les chapelles, il en est une d'un intérêt particulier : c'est la *chapelle de Pulgar* érigée sur l'emplacement de la mosquée à la porte de laquelle, pendant le siège de Grenade, un courageux chevalier castillan de ce nom, fixa, avec un poignard, la prière *Ave Maria* écrite sur un parchemin. Ce parchemin fut rapporté au camp chrétien par le maure Zegri Tarfe, qui provoqua les plus vaillants chevaliers en combat singulier. Ce fut Garcilaso de la Véga qui releva le défi et vainquit l'infidèle dans une joute demeurée célèbre. En souvenir de ce noble

combat, le vainqueur ajouta à son nom celui d'*Ave Maria*, que portent encore ses descendants aujourd'hui fixés en Belgique et qui ont des attaches dans le Tournaisis et le Namurois.

La *capilla real* est plus intéressante que la cathédrale. Bâtie comme celle-ci sur les plans d'Enrique de Egas, mais à une date antérieure (en 1506) et dans le style gothique tertiaire où déjà l'on devine le style plateresque, elle renferme les deux tombes doubles de Ferdinand et d'Isabelle, de Philippe-le-Beau et de Jeanne la Folle, avec leurs statues couchées, en marbre, de style renaissance, très élégantes. Le maître-autel a été fait par Philippe Vigarni de Borgona, un des meilleurs sculpteurs de la renaissance espagnole.

Le trésor, modestement installé dans la sacristie, est intéressant surtout par les souvenirs qu'évoquent les objets qui y sont conservés : ce sont les armes, les vêtements, les bijoux de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique, conquérants de Grenade et fondateurs de la monarchie espagnole, et au-dessus d'eux flotte encore l'étendard hissé par les souverains sur la tour de l'Alhambra, le jour de la prise de la citadelle.

Autour de la cathédrale, quelques petits monuments ne manquent pas de charme : la galerie de *la lonja*, de style plateresque un peu lourd, la *casa del cabildo antigua*, d'origine mauresque, très remaniée depuis; le palais épiscopal; puis, un peu partout dans la ville, d'autres monuments encore, bien pâles après les chefs-d'œuvre de l'art arabe et de l'art de la renaissance, mais curieux et intéressants cependant : c'est d'abord, au nord-ouest, à mi-côte des montagnes, une partie importante des remparts mauresques renforcés de tours carrées; puis tout une série d'édifices de style renaissance, l'*audiencia* (palais de justice) l'église *Santa Anna*, l'église du couvent de *Santa Isabel la real*, et l'*Hospital de Dementes* qui eurent tous deux pour architecte Enrique de Egas, l'hôpital St.-Jean de Dieu et le couvent de St.-Jerôme (aujourd'hui caserne); des bains mauresques très anciens, et des ruines de diverses constructions de la même époque; enfin, ceux qui ne craignent pas les émotions et auxquels les aventures ne font pas peur en voyage, peuvent voir, sur la route qui mène au *sacro monte*, les demeures creusées dans le rocher, par *les gitanos*, qui vivent en tribu dans le

faubourg de l'*albaycin* et chez lesquels il est bon de ne se rendre qu'en nombre et en force.

Grenade possède de belles promenades ou *paseos*, le long du Darro et du Genil ; les unes sont de vastes allées bien plantées d'arbres énormes, les autres, et en particulier la *carrera de Darro*, sont des plus pittoresques. Toutes sont dominées par les montagnes qui entourent la ville, et en particulier la *Sierra Nevada* aux cimes étincelantes de neige, et, plus près, la montagne sur laquelle est établi l'Alhambra.

Les Andalous et les Andalouses, dont on rencontre les plus beaux types à Grenade et à Séville, ne diffèrent pas sensiblement des Castillans et des Castillanes : c'est du nord au midi le même peuple, brave jusqu'à la brutalité, grave, digne et loyal ; vivant tout en dehors et affectant un faste parfois au-dessus de ses moyens ; souvent paresseux par orgueil, très fier, mais sans morgue, au point que des rapports empreints de la plus cordiale urbanité peuvent exister entre des gens de condition très différente, entre maîtres et serviteurs ; très religieux, d'une religion passionnée mais sévère et même dure jusqu'à la cruauté ; et tout cela s'harmonise avec la nature du sol qui est plus souvent âpre que riante et parfois d'une effrayante sauvagerie ; avec un art réaliste, coloriste et essentiellement religieux, dans la peinture, somptueux et fastueusement orné dans l'architecture. Peut-être y a-t-il en Andalousie plus qu'ailleurs, abondance de mendiants pittoresques, d'êtres difformes ou estropiés, de nains dont les ancêtres ont tenté le pinceau de Velasquez qui les a fréquemment peints dans ses tableaux, qu'on comprend mieux après avoir vu ces modèles vivants. Combien on y rencontre encore de troupes d'aveugles, associés pour faire de la musique et qui semblent, en vertu d'un privilège, pouvoir chanter à toute heure de jour et de nuit dans les rues. On danse partout à Grenade ; les *écoles de danse* y tiennent la place des cafés-concerts de nos pays, et là, comme dans les débits de vin, on prolonge toute la nuit de bruyants divertissements qui ne cessent qu'au lever du jour.

D'humbles animaux contribuent enfin à caractériser l'aspect des villes andalouses, ce sont les mules qui y circulent en abondance ; les

unes transportent des fardeaux ou les paniers du service des boues ; les autres, élégantes et pomponnées, enlèvent, au grand trot, de jolis équipages et gravissent avec un entrain endiablé les pentes rapides de la campagne aux environs de Grenade.

* * *

La plus importante des grandes villes de l'Andalousie est *Séville*, qui compte 146 mille habitants et qui, située sur le Guadalquivir, est quelque peu port de mer. C'est une ville riante et gaie, dont les habitants ont la réputation d'être du plus heureux caractère. Séville était en fête quand nous la vîmes. C'était le jour de Saint-Isidore, son patron, fête gardée et chômée ; puis ce fut *la feria*, la célèbre foire où la gaieté est poussée jusqu'au délire, où l'on passe des journées en danse et en régalades, où l'on donne des courses de taureaux qui n'ont leurs pareilles nulle part dans toute la monarchie. Séville ne renferme pas ce peuple d'importuns qui assaille et parfois excède l'étranger dans maintes villes d'Espagne ; Séville est une bien aimable ville :

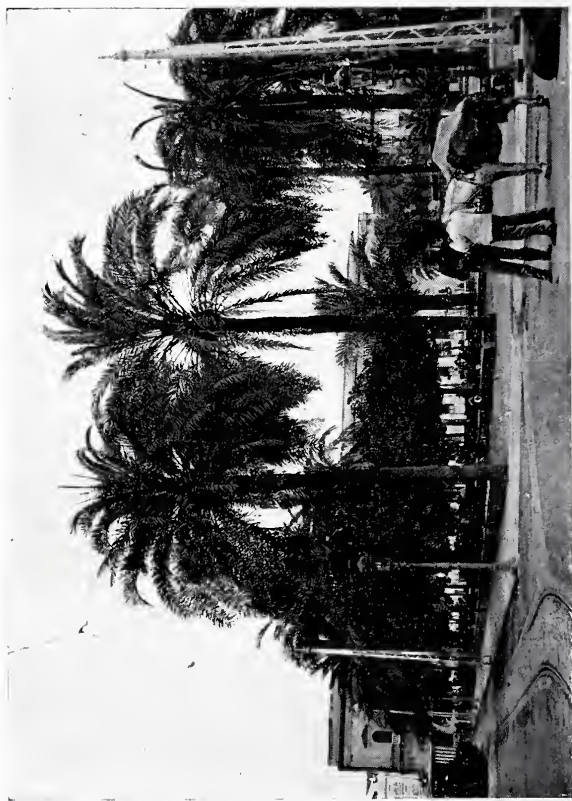
*Quien no ha visto Sevilla
No ha visto maravilla.*

Qui n'a pas vu Séville, n'a pas vu de merveille !

Quant aux monuments, bien que remarquables, ils sont moins importants cependant au point de vue de l'histoire de l'art que ceux que nous avons vus jusqu'ici.

La Giralda nous offrira le style arabe, l'Alcazar et ses jardins le style mudejar, la cathédrale le style gothique ; d'autres monuments, moins importants, le style de la renaissance.

La *plaza S. Fernando*, du nom du roi Saint-Ferdinand, qui reprit la ville aux Arabes en 1248, plantée de superbes et hauts palmiers et d'orangers en abondance, embaume toute la ville à l'époque de la floraison et précède l'*ayuntamiento* ou hôtel de ville, de style renaissance ; mais on se hâte pour arriver à la *cathédrale*, dont l'enclos est tout aussi fleuri par le *patio de los naranjos*, ou cour des orangers, qui



SÉVILLE. PLAZA S. FERNANDO.

précède la cathédrale gothique, à la façon des atriums ou harem des mosquées musulmanes. C'est d'ailleurs l'ancienne cour de la mosquée sur l'emplacement de laquelle a été construite la cathédrale chrétienne, la plus grande de toute l'Espagne et l'une des plus célèbres de la chrétienté : *Séville la grande*.

Sa tour, la fameuse *Giralda*, est l'ancien minaret de la mosquée ; bâtie en 1184 elle est le type le plus parfait de l'art arabe de la 2^e période. Toute en briques d'une merveilleuse conservation, elle est décorée d'arabesques en creux et de réseaux d'arcatures en relief sur ses quatre faces, et percée de doubles fenêtres élégantes avec balcons. Elle est haute de 94 mètres, mais il n'y a que la partie inférieure, 70 mètres environ, qui soit de construction mauresque, la partie supérieure, de style renaissance, surmontée d'une énorme statue-girouette de *la foi*, n'ayant été ajoutée qu'au xvi^e siècle.

La cathédrale, longue, avec la chapelle royale, accolée en chevet, de 144 mètres, mesure 76 mètres de largeur. Elle a été commencée en 1401 dans le style gothique et à diverses reprises a dû être restaurée et même reconstruite en partie. D'un style très pur, très élevée, puisque sa nef centrale mesure 40 mètres 30 centimètres de hauteur, elle a cependant, à l'extérieur, l'apparence basse et carrée des monuments arabes, ce qu'elle doit certainement à ses proportions énormes en longueur et en largeur, qui atténuent l'effet en hauteur ordinairement produit par les monuments gothiques. Sa décoration intérieure est très sobre et contribue à produire l'impression de grandeur que dégage tout le monument. Le *coro* central qui paraît obligatoire dans toutes les cathédrales espagnoles, ne manque pas à celle-ci, pour son malheur, et il est séparé, comme de coutume, de l'autel majeur, sanctuaire ou *capilla major*, par toute la largeur du transept.

La cathédrale est, comme tant d'autres encore de ce pays, riche en œuvres d'art de tout genre. Le *retable* du maître-autel, œuvre d'un tailleur d'images espagnol nommé Dancart, est le plus colossal et le plus monumental que nous ayons rencontré ; il occupe toute la hauteur et toute la largeur de la *capilla major* et fait même un retour sur les

deux côtés, tandis que dans le haut il avance en baldaquin au-dessus de l'autel. C'est un travail en bois sculpté, de style gothique, commencé en 1482, à scènes multiples, disposées par compartiments en forme de niches ; il compte quatre rangées, plus le couronnement, en hauteur, et 9 sujets par rangée, y compris les retours en largeur. Tout y est doré ou du moins l'or est distribué avec une telle profusion que les légers rehauts de polychromie y sont noyés. Les personnages sont à peu près de grandeur nature, y compris le calvaire qui se dresse au sommet du retable et lui sert de couronnement. Au centre, sous une niche, la statue de la *Virgen de la Sede*, en argent, de style renaissance.

Il est difficile d'apprécier la valeur de ces sculptures, réputées parmi les chefs-d'œuvre de l'art espagnol, et dans lesquelles l'influence de l'art flamand se fait sentir fortement, à cause de l'obscurité qui règne dans cette partie de l'édifice, et à raison d'une grille monumentale, très serrée, très touffue, et aussi haute que le retable, qui le cache toujours et à tout le monde, permettant à peine de l'entrevoir et n'en laissant deviner que confusément les formes.

Les vitraux, en bonne partie anciens et très intéressants, sont pour la plupart l'œuvre d'artistes flamands, parmi lesquels on cite *Arnao de Flandes* (1525-1557) et *Carlos de Brujas* (1558.)

Les principaux tableaux de la cathédrale ont été réunis dans la sacristie des calices, où on peut les voir assez bien. Il y a là une *déposition de la Croix*, signée *Juan Nunez*, qu'on n'eut pas hésité, sans cette signature, à attribuer comme toutes les œuvres de cet artiste, et celles de maint primitif espagnol, à un gothique flamand ; un christ en bois peint, d'une superbe anatomie, et d'une expression saisissante, par Alonzo Cano, dit le sacristain, mais qui doit être l'œuvre de Martinez Montanes, dont on admire encore une statue de la Sainte Vierge, ayant les mêmes qualités, dans la chapelle paroissiale. Ailleurs, le célèbre tableau de *St. Antoine de Padoue* et une superbe *Conception* de Murillo ; la *Virgen del Pilar* dans la chapelle du même nom, sculpture de Pedro Millan (xvi^e siècle) ; des orfèvreries et des étoffes précieuses, au trésor.



SÉVILLE. CATHÉDRALE. PUERTA DEL PERDON.

La cathédrale est entourée du côté de la cour des orangers, par une clôture remontant à l'époque arabe et des portes de style arabe ou mudejar. La plus importante est la *puerta del perdón* (ainsi nommée parce qu'une indulgence était accordée à quiconque la franchissait) qui est de construction arabe, mais dont la décoration a été complétée par les mudejares, puis à l'époque de la renaissance par des artistes chrétiens, qui y ont ajouté les statues et le bas relief sculpté. Sur l'autre flanc de l'édifice, la chapelle des rois, construction de style renaissance, commencée en 1551.

Tout proche de la cathédrale, se dresse l'*Alcazar*, palais bâti pour les rois d'Espagne dans le style mudejar, sur l'emplacement de l'ancien palais mauresque, dont quelques restes subsistent encore. L'extérieur a l'aspect d'une forteresse féodale, murailles élevées, surmontées de créneaux, et tours carrées ; porte fortifiée, aujourd'hui grande ouverte. L'Alcazar, dont les parties les plus anciennes, encore existantes, remontent à 1369, a été habité longtemps comme palais royal, et sans avoir jamais été en ruines ou, comme l'Alhambra de Grenade abandonné à de vils usages, a été restauré récemment. La partie la plus importante est le *patio de las doncellas*, cour centrale de 19 mètres sur 15 et sur laquelle prennent jour les principaux appartements du palais. Le style général du monument est celui de l'Alhambra de Grenade, mais traité par des artistes mudejares qui ne possédaient plus dans toute leur pureté les principes de l'art mauresque et avec quelques ajoutés qui trahissent son époque : portraits, armoiries et devises, telles que celles de Charles-Quint, auquel on doit diverses salles du palais. L'ensemble est élégant, mais d'un faire sec et grêle, avec abondance de détails plus touffus encore que ceux de l'Alhambra, et traités d'une manière beaucoup moins large. On visite le salon de Charles-Quint, l'appartement de Maria de Padilla, le salon des Ambassadeurs, la chambre de Philippe II ; plus loin une autre cour, le *patio de las muñecas*, puis la chambre dite des rois maures, toutes pièces au riant décor de colonnettes, d'arcs arabes, de voûtes à stalactites, de coupoles, de revêtements en azulejos, mais qu'éclipse cependant le parc superbe « jardins de l'Alcazar, délices des rois maures » où se trouvent réunis en abondance les plus beaux spécimens de la végétation de l'Orient, disposés sur des

terrasses étagées, égayées par des pavillons, des fontaines et même des jets d'eau à surprise.

Quelques monuments beaucoup moins importants, la maison de Pilate, le palais du Due de Medinacœli, la Lonja (la Bourse), le musée provincial, méritent une visite, mais sont de valeur secondaire, de telle sorte qu'on peut en une bonne journée, si l'on est le « voyageur pressé » dont parlent les guides, visiter Séville et en garder une *impression* suffisante.

* * *

La maudite indisposition qui m'avait traîtreusement saisi le soir d'une trop belle journée, après avoir rendu pénible une partie de mon voyage, devait me forcer à l'écourter, et à laisser de côté plusieurs villes, secondaires, il est vrai, mais intéressantes cependant à plusieurs titres : *Santiago*, la célèbre Saint-Jacques de Compostelle, un des pèlerinages judiciaires les plus souvent prescrits au moyen-âge à certains délinquants, nos compatriotes, où on peut voir, dans la cathédrale et dans d'autres églises, des spécimens remarquables de l'art roman, rares en Espagne, et qu'on ne trouve dans aucune grande ville ; *Avila*, si pittoresque et où se rencontrent, après Santiago, les meilleurs monuments romans de l'Espagne ; *Leon* qui possède une cathédrale gothique capable de rivaliser avec les plus belles œuvres françaises de ce style, *Badajos*, *Ségovie*, *Valladolid*, *Sarragosse*, et enfin les nombreux ports situés sur les côtes de l'Atlantique et de la Méditerranée qui ne manquent pas d'intérêt bien qu'ils aient moins cependant ce cachet local que le voyageur recherche dans chaque pays.

Forcé de quitter l'Espagne sans l'avoir connue tout entière, c'est avec un regret immense que je repassai la frontière, faisant le serment de revenir au plus vite, et pour un séjour aussi prolongé que possible, dans cet admirable pays où l'Orient comme l'Occident semblent avoir accumulé tous leurs trésors et toutes leurs séductions !

CHAPITRE II.

L'ART MONUMENTAL.

§ I. ANTIQUITÉ.

Les premiers habitants de l'Espagne, à l'époque préhistorique, sont les Ibères : puis vinrent les Celtes, qui postérieurement envahirent la péninsule, et la nouvelle population qui résulta du mélange de ces deux races fut celle des Celtibères.

Plusieurs peuples de l'antiquité y fondèrent ensuite des colonies, d'abord les Phéniciens, puis les Carthaginois et enfin les Romains qui, environ 200 ans avant Jésus-Christ, conquièrent ce pays.

Seul un petit peuple du Nord, *les Basques*, conservèrent leur autonomie, de même qu'aujourd'hui encore ils ont conservé leur langue propre et leurs coutumes qui rappellent leur origine celtique.

De la période anté-romaine, il ne reste que des objets de fouilles, recueillis par les musées, et en particulier par le musée archéologique de Madrid où plusieurs salles sont réservées aux antiquités ibériennes.

Deux ingénieurs belges, membres de l'Académie Royale d'Archéologie, MM. Henri et Louis Siret, ont rapporté dans notre pays une collection importante d'antiquités des premiers âges du métal, qu'ils ont recueillies eux-mêmes dans des fouilles du plus haut intérêt, pratiquées dans les provinces d'Almerie et de Murcie où ils ont mis au jour une trentaine de stations, et qui jettent une vive lumière sur l'habitation, le costume et les mœurs des plus anciens habitants de l'Espagne, quel que soit le nom qu'il faille leur donner. On peut voir aujourd'hui ces objets, en grande partie du moins, dans les vitrines du musée royal des arts décoratifs à Bruxelles, et d'autres, du même genre, au musée de Madrid.

De la période romaine, il reste, outre beaucoup d'objets de fouilles, moins intéressants que d'autres, parce qu'ils sont les mêmes partout, quelques ruines de monuments, notamment à Mérida (en Estramadure), à Tolède, et à Ségovie (en Castille).

Quatre cents ans après J.-C. l'Espagne fut envahie par les barbares, Vandales, Alains, Suèves, qui ne firent que passer, puis par les Visigoths qui, après avoir vaincu en plusieurs rencontres les Romains, imposèrent leur gouvernement à toute la Péninsule ; cette période dura du v^e au viii^e siècle, après Jésus-Christ.

Alors, un peuple de race absolument différente, venu d'Afrique, se rua à la conquête de l'Espagne et la soumit presque complètement, dès le milieu du viii^e siècle ; ce sont les Arabes et les Maures.

Au nord cependant, et sur certains points de la Galice et des Asturies, de petits royaumes visigoths restent indépendants : ils luttent sans cesse et sans trêve contre les Maures et c'est de chez eux que part le mouvement qui, par grandes poussées, aux xi^e et xii^e siècles refoulera les Maures vers le midi, pour les chasser enfin de Grenade, leur dernier royaume, à la fin du xv^e siècle.

Deux races : les Visigoths et les Arabes sont restées en présence pendant tout le moyen-âge en Espagne, races également civilisées, instruites, fortes et, ajouterai-je, également chevaleresques ; luttant toutes deux, avec des fortunes diverses, plutôt pour l'empire que pour l'oppression ; parfois très tolérantes toutes deux pour les vaincus, auxquels elles permettent alors de garder leur culte et leurs coutumes, comme le prouve l'existence des chrétiens dits *Mozarabes* au milieu des Maures, et celle des Arabes dits *Mudejares* au milieu des chrétiens.

Deux arts, comme deux races, seront donc aussi en présence pendant tout le moyen-âge en Espagne : l'art chrétien ou visigoth, et l'art arabe ou mauresque, et ils y créeront des villes d'un caractère unique en Europe, où l'on voit debout, côte à côte, la cathédrale chrétienne et la mosquée musulmane, le monument gothique et le palais arabe, se dressant encore aujourd'hui dans le cadre que leur a fait le passé, et tous deux imprimeront aux monuments plus récents de ce pays comme à toutes ses industries, bien longtemps encore après que ce régime politique aura cessé d'exister, un caractère spécial qui en fera l'originalité et le mérite.

§ 2. MOYEN-AGE.

I. L'ART CHRÉTIEN OU VISIGOTH.

On peut diviser cette période en trois époques : la 1^{re} ou époque visigothe proprement dite, de la chute de l'empire romain au XI^e siècle ; la 2^e, ou époque romane, comprend en Espagne comme dans le reste de l'Europe, les XI^e et XII^e siècles ;

la 3^e ou époque gothique, comprend les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles.

A. ÉPOQUE VISIGOTHE.

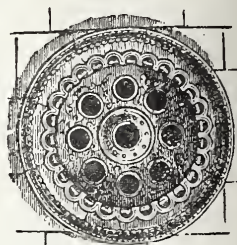
L'art visigoth parcourt deux étapes, l'une qui part de la fin du VI^e siècle, après la défaite des Romains et va jusqu'au VIII^e siècle, à l'arrivée des Arabes en Espagne ; il n'en reste aucun monument, mais seulement quelques débris, utilisés dans d'autres constructions, entr'autres quelques chapiteaux réemployés par les Arabes à la mosquée de Cordoue ; l'autre va du VIII^e au commencement du XI^e siècle, il n'en reste aussi que des débris, qui témoignent d'une certaine influence de l'art byzantin. On peut voir quelques morceaux de sculptures de cette époque au musée archéologique de Madrid ; les couronnes votives de Guarrazar, conservées partie au musée de Cluny à Paris, partie à l'*Armeria* de Madrid, sont les plus belles œuvres d'orfèvrerie connues, de l'art des Visigoths.

B. ÉPOQUE ROMANE.

Les monuments de l'art roman, des XI^e et XII^e siècles, ressemblent fort à ceux de la France, et cela s'explique historiquement par les rapports nombreux qui n'ont cessé d'exister entre la France et l'Espagne, plus encore au point de vue religieux et littéraire qu'au point de vue politique ; ils doivent, comme eux, leur origine au grand mouvement d'idées qui se fit au commencement du XI^e siècle, sous l'inspiration du Pape saint Grégoire et des moines de Cluny, d'où sortit cette poussée qui souleva toute l'Europe et la lança aux croisades. Leurs formes et

leur décor offrent les caractères généraux de l'art roman, et il semble difficile de signaler des détails qui les distinguent des monuments du midi de la France et spécialement de l'Auvergne.

On rencontre dans ces monuments les *œils de bœuf* qui, plus tard, augmentent de proportion, et deviennent de grandes *roses* dont le réseau de meneaux, très chargé, à dessins géométriques, forme un décor assez particulier et différant sensiblement de celui de ces mêmes ouvertures dans les monuments français. Les édifices sont voûtés, surtout aux absides. Les voûtes sont en quart de sphère (cul de four) et en berceau, les parties supérieures des édifices sont ornées d'arcades et d'arcatures; des contreforts appuient les voûtes, et des modillons sculptés, d'assez grandes dimensions généralement, portent les corniches; les colonnes qui encadrent les portes sont souvent torsées et ornées de sculptures, les chapiteaux historiés de personnages et d'êtres fantastiques, sous lesquels on retrouve souvent le tracé général du chapiteau corinthien; les bases attiques, c'est-à-dire composées de deux tores séparés par une scotie, avec parfois une patte ou griffe, reliant la base au socle. Les clochers sont en forme de tour carrée, avec couronnement pyramidal en pierre; certaines églises ont, en outre, des cryptes, mais d'une architecture très simple.



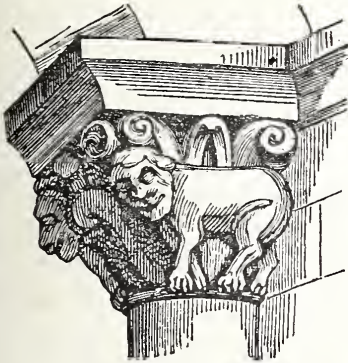
SANTIAGO. ROSE.



SANTIAGO. GRANDE ROSE.

Il ne reste aucun monument roman dans les grandes villes, ni dans les villes qui sont sur la route généralement suivie par les voyageurs en Espagne, si ce n'est à *Avila*, et les nombreuses guerres qui ont

désolé ce pays, expliquent suffisamment leur disparition; mais *Santiago*, ou Saint-Jacques de Compostelle, située bien haut dans la Galice, une



SANTIAGO. CHAPITEAU.



SANTIAGO. CHAPITEAU.

contrée toujours demeurée chrétienne, possède un monument important de ce style, sa cathédrale, commencée en 1078 et consacrée en 1211, longue de 93 mètres 30 centimètres, et qu'on compare généralement à Saint-Sernin de Toulouse dont elle rappelle, par bien des détails, l'architecture; l'intérieur a conservé son aspect primitif; nef centrale, voûtée en berceau, séparée des nefs latérales à voûtes d'arête par des colonnes; l'extérieur a été en partie modernisé et défiguré par de nombreuses ajoutes irrégulières, mais conserve encore le superbe *portico de la gloria*, de la fin du XII^e siècle, tout couvert de sculptures rappelant celles de nos contrées, comme on peut en juger par les chapiteaux ci-contre, et la *puerta de platerias*, qui date de 1166. La crypte, sous le chœur, et une chapelle basse, sous le portique, sont aussi romanes; le plan est en forme de croix allongée, avec chœur terminé en hémicycle, et transept,

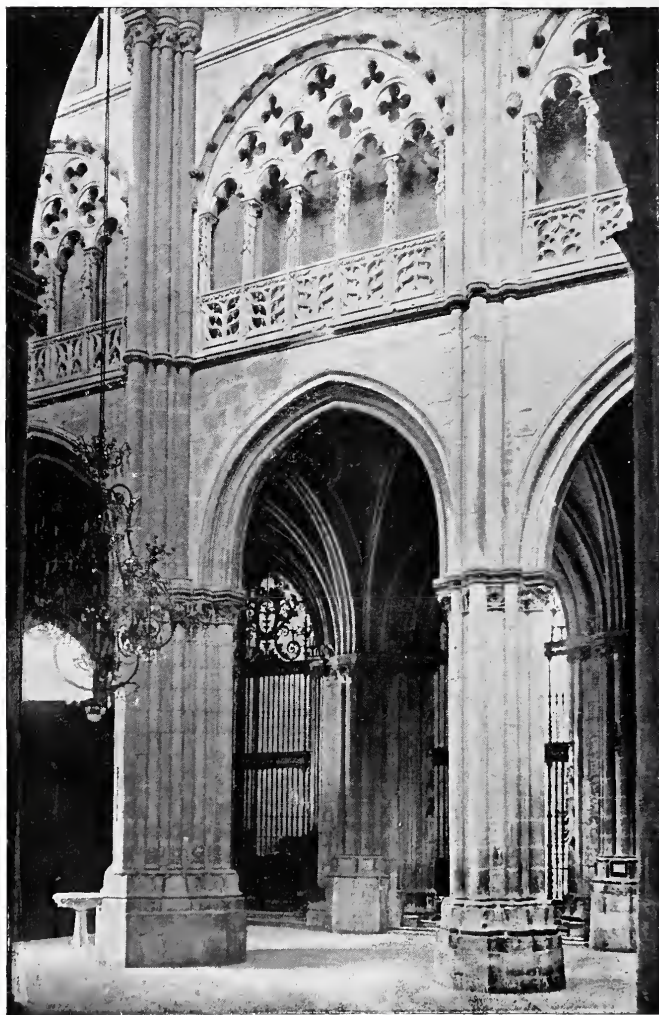
un peu plus large que la nef, très allongé, et à chevets plats.

C. ÉPOQUE GOTHIQUE.

L'art gothique ou style ogival, qui est un art du nord, pénétra lentement en Espagne et s'y acclimata difficilement; il finit cependant par y être pratiqué et traité avec un profond sentiment de cet art que d'autres peuples, tels les Italiens, n'ont jamais compris, ni à plus forte raison su pratiquer. Ici, l'influence française est manifeste, soit qu'elle vienne de la Bourgogne pour les constructions les plus anciennes, ou de l'île de France (1) pour les autres, sans que les architectes espagnols y aient laissé leur empreinte, sans qu'on puisse trouver la part qui leur revient en propre dans les monuments qu'ils élèvent, les détails d'architecture qui seraient particuliers à tel maître ou à telle région. On peut dire, et c'est peut-être là leur plus grand mérite, qu'ils ont convenablement appliqué dans leurs œuvres les principes puisés aux sources françaises, sans les défigurer ni les amoindrir, comme cela est arrivé dans d'autres pays.

Le mérite des cathédrales gothiques de l'Espagne consiste dans leurs dimensions colossales, la pureté et la noble simplicité de leur style, la perfection de leur construction, la richesse de leur décoration, qui est de bon aloi, l'abondance de leur mobilier, que les révolutions et les pillages n'ont point amoindri; les églises sont de vrais musées où foisonnent les œuvres des arts décoratifs, à l'exclusion à peu près complète des vitraux, sauf à Tolède et à Séville; seule la coutume de prolonger le chœur à travers le transept jusqu'au milieu de la nef, parfois, et ce, au moyen de hautes et lourdes clôtures, qui l'isolent au centre de l'église et suppriment toute perspective, est une faute sans excuse qui gâte l'effet des plus beaux monuments, mais elle n'est pas imputable à l'époque gothique, puisque ces ajoutes datent de la fin du xv^e siècle et plus généralement du xvi^e. C'est un retour, mal compris, aux *scholæ cantorum* des basiliques latines, qui du moins, ne dénatureraient pas la perspective du monument, à cause de leurs dimensions modestes.

(1) Les arcs et le triforium de la cathédrale de Burgos rappellent d'une manière frappante la cathédrale de Bourges.



BURGOS. CATHÉDRALE. LA NEF.

Burgos, Tolède, Séville et Léon possèdent des cathédrales gothiques considérables, tandis que de nombreux monuments de même style, moins importants, existent encore dans beaucoup d'autres villes d'Espagne.

La cathédrale de *Burgos* est très profonde, puisqu'elle ne mesure pas moins de 110 mètres de longueur, mais, comme elle est aussi très large, elle ne produit pas cette impression de grandeur. Elle date du XIII^e siècle, et présente cette particularité que les collatéraux du chœur aussi larges que les nefs, sont d'une ampleur et d'une allure sans égale (1). La façade occidentale, avec ses deux clochers à flèche ajourée en pierre, très richement décorés, n'a été élevée qu'au XV^e siècle (2). Le couronnement de l'octogone, au-dessus de la croisée, est du XVI^e siècle, et rappelle, à l'intérieur, la lanterne de la cathédrale d'Anvers, mais il a l'avantage d'être terminé, à l'extérieur, tandis que celle d'Anvers ne l'est pas. Haut de deux étages de fenêtres, il est surmonté d'une toiture plate, avec huit pinacles, disposition qu'on retrouve encore dans la chapelle du connétable, construite à la fin du XV^e siècle en prolongement du chevet du chœur. L'octogone et la chapelle du connétable sont, à l'intérieur, de style plateresque, c'est pourquoi nous en parlerons plus tard.

La nef appartient au XIII^e siècle et rappelle, nous l'avons dit, par son ordonnance générale et en particulier par la forme du triforium, la cathédrale de Bourges.

Au centre de l'église se dresse le chœur qui empiète sur la nef (quatre travées) et est entièrement séparé du reste de l'édifice par de hautes et massives clôtures. C'est là que se tiennent le chapitre et le clergé, tandis que l'autel se trouve dans le sanctuaire, qu'on appelle ici *Capilla mayor*, et que nous appellerions le chœur proprement dit ou le sanctuaire; ces deux parties, qui dans notre conception n'en devraient former qu'une seule, sont séparées par toute la largeur du transept dont l'accès est laissé libre au peuple, dans la plupart des cathédrales.

(1) Voir page 213

(2) Voir page 210

Ce chœur (*Coro*) qui forme au centre de la cathédrale une immense chapelle isolée, comme une église dans l'église, est une des caractéristiques de l'architecture espagnole, mais il est loin d'ajouter une beauté quelconque à ses monuments. Celui de Burgos a été élevé de 1497 à 1512 ; une particularité très remarquable du même édifice réside dans certaines voûtes aux nervures multiples, dont la partie centrale est ajourée, ce qui leur donne une élégance et une richesse exceptionnelles. Les bas-côtés de la nef et du chœur sont bordés de chapelles datant pour la plupart du xv^e et du xvi^e siècle. Le cloître, à deux étages, l'un au niveau de la cathédrale, et l'autre, inférieur, au niveau de la rue, date du xiv^e siècle. Il est décoré, avec abondance, de sculptures et a été autrefois complètement polychromé ; des restes importants de cette décoration existent encore.

Une des portes latérales, *puerta de la coroneria*, qui date du xiii^e siècle, est surtout remarquable, et accuse, plus encore que d'autres parties de l'édifice, le style gothique de l'île de France.

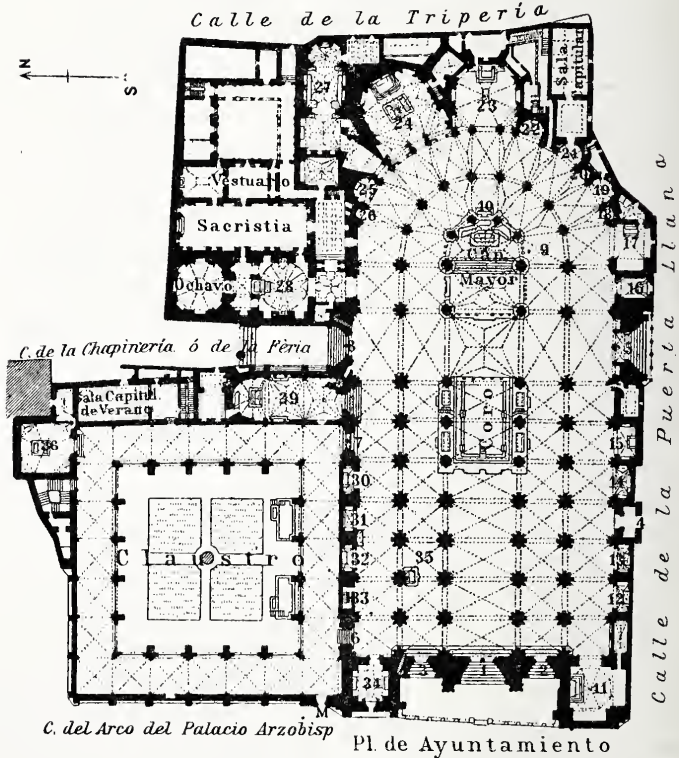
Les deux couvents situés aux portes de la ville, *las Huelgas* et la *Cartuja de Miraflores*, moins ancienne que le premier, sont encore des types très intéressants de l'architecture gothique.

La cathédrale de Tolède, à la différence de celle de Burgos, a conservé (sauf sur une partie de son chevet), sa forme primitive ; son plan est celui des grandes cathédrales françaises ; elle a cinq nefs et le double déambulatoire du chœur a les mêmes dimensions que les basses nefs ; le transept ne fait point saillie sur ses bas-côtés. Des chapelles très étroites sont établies dans l'épaisseur des contreforts. Le *coro*, qui n'occupe en profondeur que deux travées de la nef, tient beaucoup moins de place dans l'édifice que celui d'autres cathédrales ; celle-ci a une longueur totale de 143 mètres environ, en y comprenant la chapelle ajoutée au chevet, et la saillie que font les deux tours sur la façade occidentale (et 120 mètres 40 à l'intérieur). Commencée en 1227, de style gothique primaire, elle a été complétée, en plusieurs de ses parties, aux siècles suivants, et son aspect général, surtout dans la grande nef, est bien celui des cathédrales françaises.

C'est l'ornementation abondante et touffue de la cathédrale, et son mobilier extrêmement riche, qui, plus que l'architecture du monument, lui donne son cachet spécial. Elle possède, comme Burgos, un cloître à

CATEDRAL DE TOLEDO

0 5 10 20 30 40 50 Metros



CATHÉDRALE DE TOLÈDE.

deux étages, de style gothique, et son palais épiscopal, nous l'avons déjà dit, est relié à la cathédrale par un passage fermé, établi sur un arc jeté à travers la voie publique comme *la fausse porte* à la cathédrale de Tournai.

Une troisième grande cathédrale gothique est celle de Séville, qui date de 1402, et qui est d'un type tout différent des deux précédentes ; mais ici ce n'est plus de l'art français, et il serait difficile de dire à quelle école il s'est inspiré ; l'ensemble est froid et sec, malgré l'abondance du mobilier ; les membres de l'architecture au lieu d'être multipliés comme dans les constructions gothiques de la grande époque, diminuent en nombre pour croître en dimensions. Son plan est carré, à cinq nefs se prolongeant à travers le transept jusqu'au chevet du chœur qui était primitivement plat. Ses dimensions sont énormes : 144 mètres environ de profondeur à l'extérieur, et 116 mètres 90 à l'intérieur, en ne comptant que le vaisseau primitif ; et cependant, elles ne frappent pas à première vue à cause de l'extrême largeur de l'édifice, que des chapelles importantes, établies le long des bas-côtés, font encore paraître plus large.

Au centre de la cathédrale, le *Coro*, prenant deux travées de la nef et deux travées du chœur proprement dit, avec transept libre entre deux.

Le *patio* arabe, qui longe le côté nord de la cathédrale, lui tient lieu de cloître. La cathédrale de Séville, bien qu'appartenant au xv^e siècle, époque où fleurit le gothique flamboyant, n'en a pas encore les formes tourmentées. Nous parlerons plus loin des monuments de cette dernière période du style ogival.

Bien d'autres édifices religieux de l'Espagne datent des xiii^e et xiv^e siècles, telles les cathédrales de Léon, qui est une des plus belles et des plus remarquables, celles de Salamanque et d'Oviedo ; je n'en parle pas ici, ne les ayant pas visitées, mais d'après les descriptions qui en sont faites, elles répondent, au moins autant que les précédentes, au type des monuments gothiques du centre de la France.

II. L'ART ARABE.

Les monuments arabes sont incontestablement ceux qui donnent à l'Espagne ce cachet particulier qui la distingue entre tous les autres pays de l'Europe.

Les Arabes, dont la première invasion date du VIII^e siècle, parvinrent en peu de temps à conquérir presque toute la péninsule et à y établir leur empire. Ils en furent expulsés lentement, disputant le terrain pied à pied; repoussés de Tolède et du nord de l'Espagne, en 1085, de Cordoue, de Séville et d'autres villes importantes au XIII^e siècle, ils se virent arracher leur dernière capitale, Grenade, en 1492, par les rois catholiques, après avoir dominé sur tout ou partie de la Péninsule pendant sept siècles.

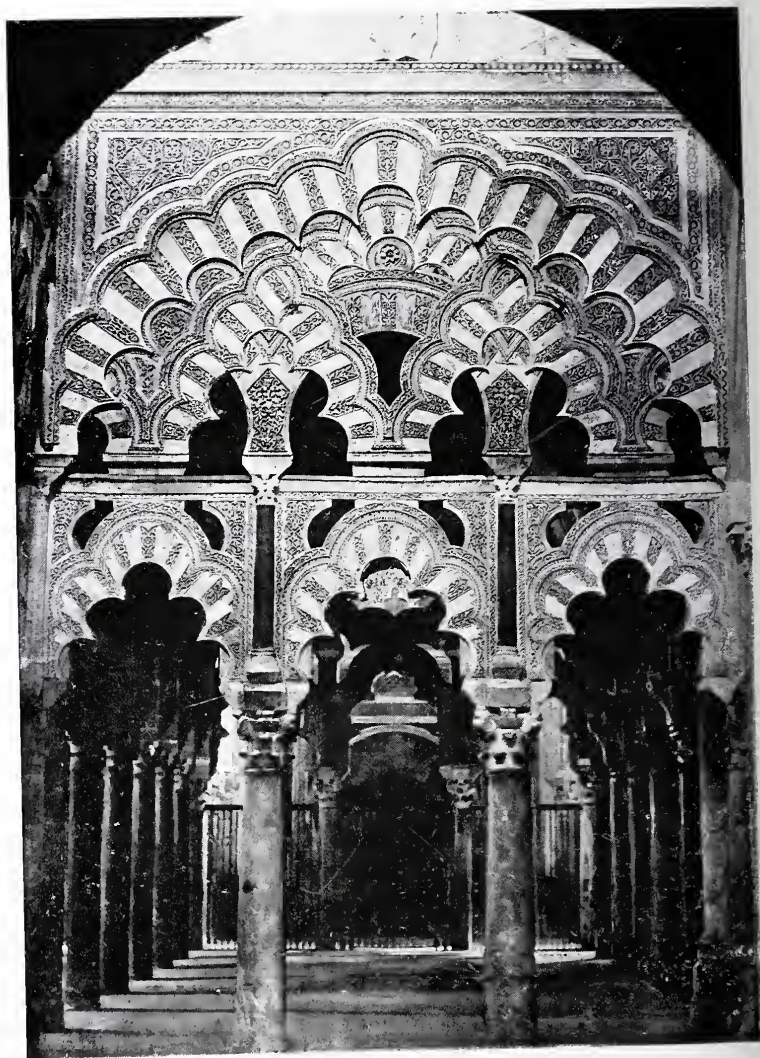
Très riches, très instruits, très civilisés, les Arabes d'Espagne ont couvert ce pays de monuments dont quelques-uns subsistent encore dans les provinces du sud, notamment en Andalousie, à Cordoue, Séville et Grenade, et au centre du pays, à Tolède.

Cordoue et Tolède sont demeurées même encore aujourd'hui, dans leur ensemble, des villes d'aspect arabe, aux maisons blanches avec cour centrale ou *patio*, aux rues étroites, établies en zig-zag, aux monuments publics dûs à l'art de l'Orient.

On peut distinguer trois périodes dans l'histoire de l'art arabe en Espagne.

La première qui va du VIII^e au XI^e siècle, sous la dynastie des Omayyades de Cordoue, puise les éléments principaux de ses constructions dans les monuments de l'art byzantin, et non contente d'y trouver des inspirations, elle s'approprie même les matériaux des monuments antiques pour les remployer dans ses constructions.

Les œuvres de la première période se distinguent par leurs arcs outre-passés ou en fer à cheval, d'une forme très caractéristique, employés en abondance et souvent superposés; par l'ornementation des surfaces planes avec des sentences tracées en lettres coufiques ou arabes; par le décor géométrique ou végétal, à fond d'or rehaussé d'une polychromie discrète; enfin par l'emploi de matériaux précieux ou du moins de très bonne qualité.



CORDOUE. MOSQUÉE. LE MIRHAB.

Le monument type de cette période est l'importante *mosquée de Cordoue* qui malgré les actes de vandalisme dont elle a été l'objet, reste bien l'un des monuments les plus impressionnants et les plus originaux du monde entier.

L'extérieur, comme dans tous les monuments arabes, est bas, massif, énorme et peu décoré, ou du moins est aujourd'hui très délabré, tandis que, dans le principe, des arcatures et des motifs décoratifs, disparus depuis, lui donnaient une certaine élégance. La vaste cour plantée de palmiers et d'orangers qui précède le temple prédispose les fidèles au recueillement, mais toute l'impression résulte de la disposition intérieure, aussi originale qu'insolite, de l'édifice.

Elevée sur un plan rectangulaire, la mosquée n'est en somme qu'une immense salle dont la couverture est supportée par une forêt de colonnes disposées en allées, au nombre de 19, qui s'entrecoupent constamment. On ne saisit pas la conception *monumentale* du temple, et il semble que son architecte ait cherché plutôt à tourner la difficulté que présentait la construction d'un si vaste édifice avec les moyens limités dont il disposait, qu'à concevoir et exécuter une œuvre d'art. De là, le nombre énorme des colonnes et leur disposition qui les rapproche si fort les unes des autres ; de là, ces arcs doubles et superposés, par lesquels on s'est efforcé d'atteindre une certaine hauteur ; de là enfin, le emploi de matériaux déjà utilisés précédemment et arrachés à de nombreux monuments d'âge et de style différents. C'est seulement dans l'agencement de ces matériaux disparates et dans la décoration des surfaces planes que l'invention des artistes arabes a trouvé à s'exercer, et là elle atteint des effets vraiment remarquables.

C'est dans la construction des parties accessoires, tels les sanctuaires, ou *mirhab*, qu'on se trouve en présence d'œuvres d'art bien caractérisées et d'une originalité incontestable. Là, se révèle un art nouveau, complet, aussi raffiné qu'élégant. En même temps que l'arc outrepassé des nefs, on y rencontre l'arc polylobé à 3, 5 ou 7 lobes, avec claveaux alternants de deux couleurs, et écoinçons très ornés et parfois ajourés ; parfois aussi, comme à l'entrée du mirhab principal, des arcs de dimensions et de formes variées s'entrecroisent et se superposent, formant un écran de la forme la plus originale. Les arcs et parties d'arc sont toujours plein cintre ;

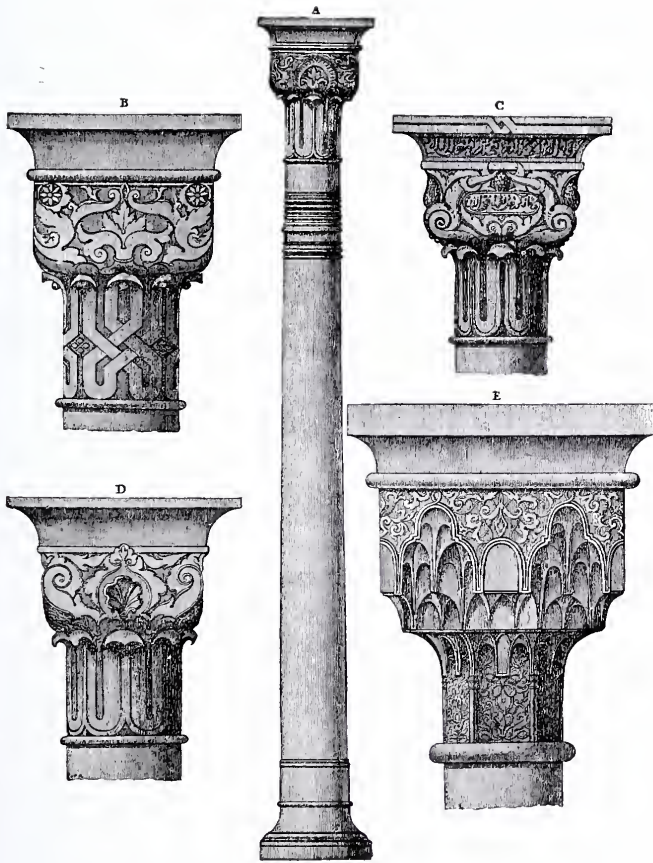
les murs sont revêtus de dalles de marbre, de mosaïques, de frises de marbre blanc couvertes d'une sculpture plate, fouillée comme de la dentelle; la partie haute des murs est ornée d'arcatures; les voûtes, en coupole, sont des merveilles d'élégance et de décoration; une lumière discrète, venant d'en haut, se répand dans toutes les parties de l'édifice.

Les matériaux, briques et marbres sont de bonne qualité, tandis que dans les monuments des époques postérieures, on emploiera le stuc et le plâtre sur des murs de qualité médiocre.

L'église Cristo de la Luz, à Tolède, est une ancienne mosquée qui date du XI^e siècle, et appartient au même art que la mosquée de Cordoue, du moins dans sa partie ancienne, à arcs en fer à cheval, de même que *Puerta visagra antigua*, dans la même ville; celle-ci a été construite au IX^e siècle, et bien que ressemblant à tous les monuments d'architecture militaire, elle a cependant beaucoup de caractère et d'élégance.

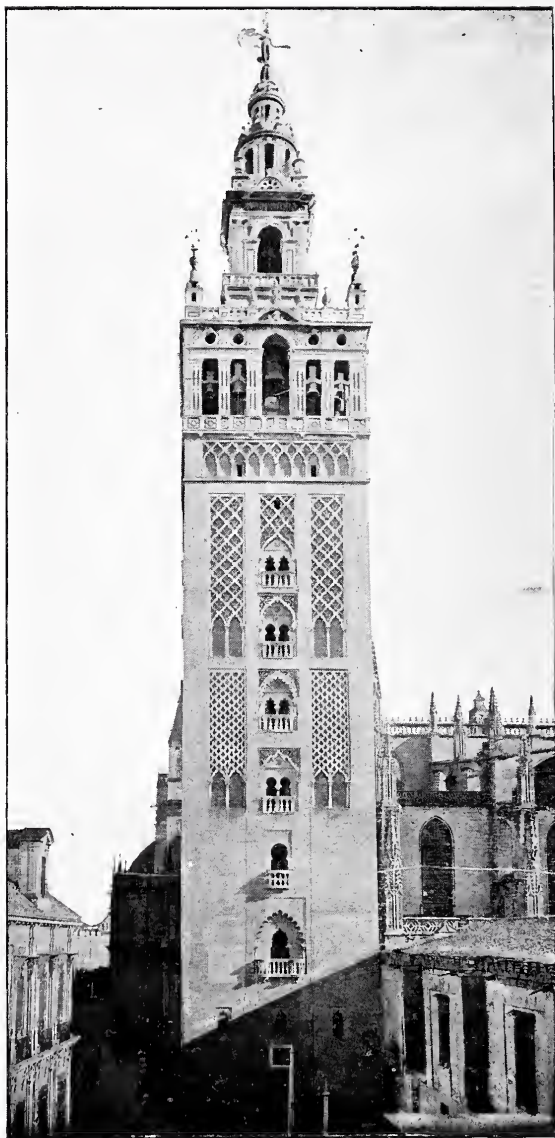
La 2^e période de l'art arabe commence au XI^e siècle et se continue sous les dynasties des Almoravides et des Almohades, jusqu'au XIII^e siècle. L'art de cette période diffère assez de celui de la précédente, et, plus dégagés des traditions byzantines, les architectes arabes sont arrivés à constituer un style véritablement original et qui leur est propre. C'est ainsi que déjà on y rencontre l'emploi des *azulejos*, ou carreaux de faïence émaillés, aux vives couleurs; les plafonds lambrissés *artesonados*, d'un décor si riche et si harmonieux; les inscriptions en caractères arabes cursifs; mais, en même temps, la qualité des matériaux employés devient moindre, les stucs remplacent parfois les marbres et la pierre; l'arc ogival apparaît, à côté de l'arc outrepassé, qu'on rencontre seul dans la mosquée de Cordoue, et la voûte sur pendentifs, en forme de stalactites, se révèle pour la première fois. La sculpture des chapiteaux, dégagée de la tradition byzantine, prend le caractère arabe, les claveaux des arcs, comme ceux de la mosquée de Cordoue, sont alternativement rouges et blancs.

C'est à *Séville*, dans les parties conservées de l'ancienne mosquée et



ART ARABE. COLONNE ET CHAPITEAUX.





SÉVILLE. LA GIRALDA.

spécialement dans la tour de la cathédrale, *la Giralda*, qu'on trouve le monument principal de cette période.

La Giralda a été construite de 1184 à 1196; elle mesurait à l'époque arabe, 70 mètres seulement de hauteur; bâtie sur un plan carré, chacun de ses côtés mesure 14 mètres 85 de longueur, et une épaisseur de 2 à 3 mètres. Elle est toute en briques, dont les arêtes sont demeurées aussi vives qu'au temps de la construction, avec quelques détails en pierre. De grandes surfaces sont couvertes d'un réseau d'arcatures en relief dont les creux sont ornés d'arabesques. Les fenêtres rares et petites, encadrées généralement dans un arc majeur, sont pour la plupart jumelles, séparées l'une de l'autre par une frêle colonnette, on les appelle fenêtres *ajimez*, elles sont d'une rare élégance. Il en est de même des arcatures aveugles. Celles du centre sont précédées de balcons.

Une montée en pente douce permet d'arriver à cheval au sommet de l'ancien minaret, comme dans les tours de certains châteaux des bords de la Loire.

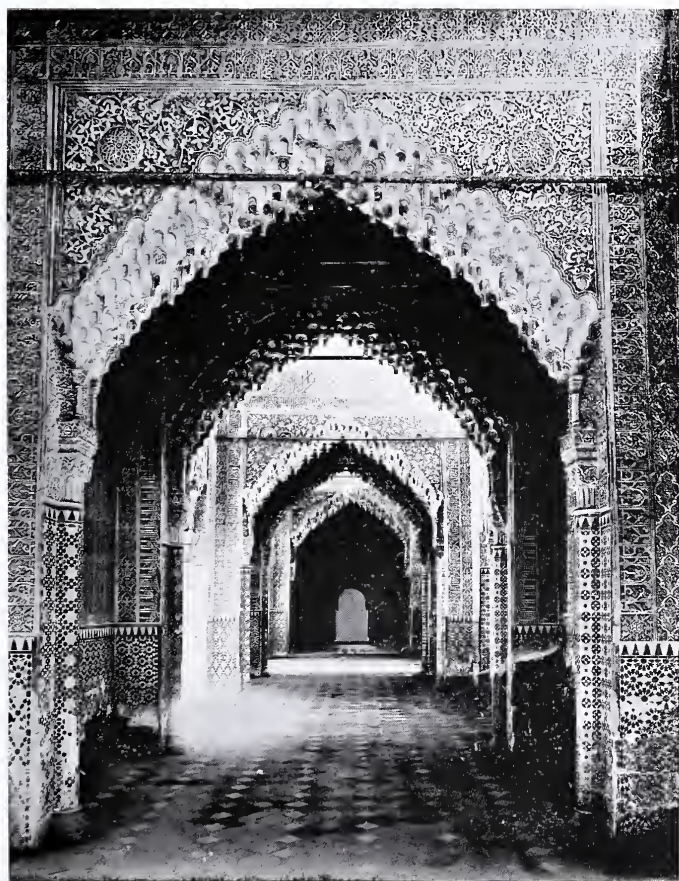
La 3^{me} période, qui comprend à peu près les XIV^e et XV^e siècles, a produit des monuments d'un art gardant les caractères de celui de l'époque précédente, mais plus délié, plus compliqué et qui indique déjà une époque de décadence, par la recherche même et la surcharge de son ornementation. *L'Alhambra de Grenade*, son œuvre la plus importante et la plus gracieuse, permettra d'en préciser les caractères. L'arc en fer à cheval et l'arc ogival, posé en porte à faux sur l'imposte, et inscrit dans un carré dont les écoinçons et les montants sont richement décorés, reste l'élément principal et caractéristique de la construction mauresque. Les colonnes qui la supportent sont de petites dimensions, très sveltes, d'une seule pièce, surmontées de chapiteaux allongés, dont la partie inférieure est cylindrique tandis que celle du haut devient cubique avec décor plus ou moins géométrique. Toute la sculpture est plate, dépourvue de relief, donnant plutôt l'impression d'une gravure au trait dont les fonds sont polychromés. Ce sont des entrelacs, des rinceaux d'une fantaisie extrême, des fleurs et des feuillages interprétés géométriquement, des lettres ou des sentences en caractères arabes ou confiques.

L'arc ne joue pas dans les constructions mauresques le même rôle

que dans les monuments romans ou gothiques. Ce n'est pas comme dans l'art occidental, le support puissant et robuste, sur lequel reposent la voûte ou les maîtresses murailles : c'est plutôt une élégante percée, prise dans les murs et destinée à donner une impression de légèreté. Et cela est si vrai que parfois les alentours de l'arc, tels les écoinçons, sont ajourés. C'est pour cette raison encore qu'au lieu d'être fait en matériaux solides, l'arc est souvent construit en stuc.

Les constructions mauresques sont basses et de proportions restreintes; les salles se multiplient et se juxtaposent, mais elle conservent des dimensions modestes que le système même de leur construction ne leur permettrait d'ailleurs pas de dépasser. Les architectes ne connaissent pas ces voûtes hardies qui couvrent dans les monuments occidentaux d'immenses espaces; longtemps ils s'en sont tenus aux plafonds plats ou, exceptionnellement, aux toutes petites voûtes en coupole. Pendant cette dernière période, la volonté de voûter les édifices se fait sentir et produit les coupoles à stalactites qui rappellent les alvéoles des ruches d'abeilles. Une coupole, supportée en encorbeillement par des séries de petites niches qui s'étagent les unes au-dessus des autres, d'une légèreté absolue, aussi réelle qu'apparente, puisqu'elle est construite en matériaux légers, plâtres moulés et appliqués sur des traverses en bois, tel est le système adopté à l'Alhambra pour couvrir les salles et qui a remplacé dans la plupart des appartements les riches plafonds en bois des périodes précédentes. L'éclat des couleurs et de la dorure revêt cette décoration d'un brillant manteau, qui dissimule la pauvreté des matériaux employés et le peu de solidité réelle des constructions mauresques. Les murailles richement peintes, les lambris et les frises aux mosaïques de carreaux émaillés, les toitures aux tuiles de couleur, les dallages en marbre blanc et la verdure des plantations que les Arabes ménagent toujours dans leurs demeures, ont sans doute donné naissance à ce dicton, dont la vérité n'est d'ailleurs pas absolue: « A l'Occident la forme, à l'Orient la couleur. »

Tout dans les constructions de cette époque est gracieux et coquet; tout est élégant et d'une profusion inouïe de détails charmants, mais il ne s'en dégage pas l'impression d'art et de grandeur qui seule donne aux produits d'un style le caractère monumental.



GRENADE ALHAMBRA. LES SALLES DE JUSTICE.



Tel est l'Alhambra de Grenade, sorte de palais de féerie situé au centre d'une forteresse dont l'enceinte et les tours lui font un cadre des plus pittoresque; nous en avons donné plus haut (1) une description suffisante pour n'y pas revenir; tels sont les autres monuments de même style moins importants, dont on retrouve les ruines dans plusieurs villes d'Espagne, à Séville notamment; tels sont encore tous les monuments de style mauresque bâtis à la même époque, comme l'Alcazar de Séville, Santa Maria la Blanca et la synagogue del Transito, à Tolède, par exemple, sous la domination des rois chrétiens, par des architectes arabes, et qu'on a appelés, du nom de leurs constructeurs, les monuments *mudejares*.

III. MONUMENTS MUDJARES

Entre les monuments du moyen-âge construits par les Visigoths d'une part, et par les Arabes d'autre part, dans la Péninsule, et ceux qu'élèveront à l'époque moderne les peuples de l'Espagne unifiée sous le gouvernement des rois catholiques, se place une série très intéressante de monuments construits pour les chrétiens par leurs nouveaux sujets arabes, qui avaient conservé sous la domination des vainqueurs, le droit de pratiquer leur culte, de garder leur langue et leurs coutumes et auxquels on a donné le nom de *mudejares*.

Ces monuments ne datent pas seulement de l'époque qui suivit la prise de Grenade et l'anéantissement total de la puissance musulmane en 1492, mais remontent parfois jusqu'au xii^e siècle, dans les provinces arrachées plus tôt au joug musulman, comme l'église de *Santa Maria la blanca*, à Tolède, et la synagogue *El transito*, en cette ville, qui date du xiv^e siècle; et on en construisit encore au xvi^e siècle, comme l'*Alcazar de Séville*, dont la partie la plus récente fut édifiée sous Charles-Quint. Toutes ces constructions ont absolument l'apparence d'édifices arabes, mais quelques détails, tels que des armoiries ou des devises, trahissent à première vue leur destination chrétienne. On y retrouve d'ailleurs, suivant l'époque de leur construction, les caractères qui déterminent les différentes périodes de l'art arabe, noble et sévère dans

(1) Voir page 231

certains édifices de Tolède, surchargé d'ornements et de détails à l'Alcazar de Séville, mêlé à des ornements Renaissance en d'autres monuments.

Tolède est la ville d'Espagne où se trouvent les monuments mudejares les plus nombreux et les plus anciens, et cela s'explique par l'importance de cette ville lorsqu'elle était sous la domination des Arabes, ainsi que par la puissance de leur civilisation et de leurs arts qui survécurent à la ruine politique de leur race. Il n'est donc pas étonnant que les conquérants aient demandé le concours de leurs nouveaux sujets pour tout ce qui touche les arts, les sciences et les industries artistiques.

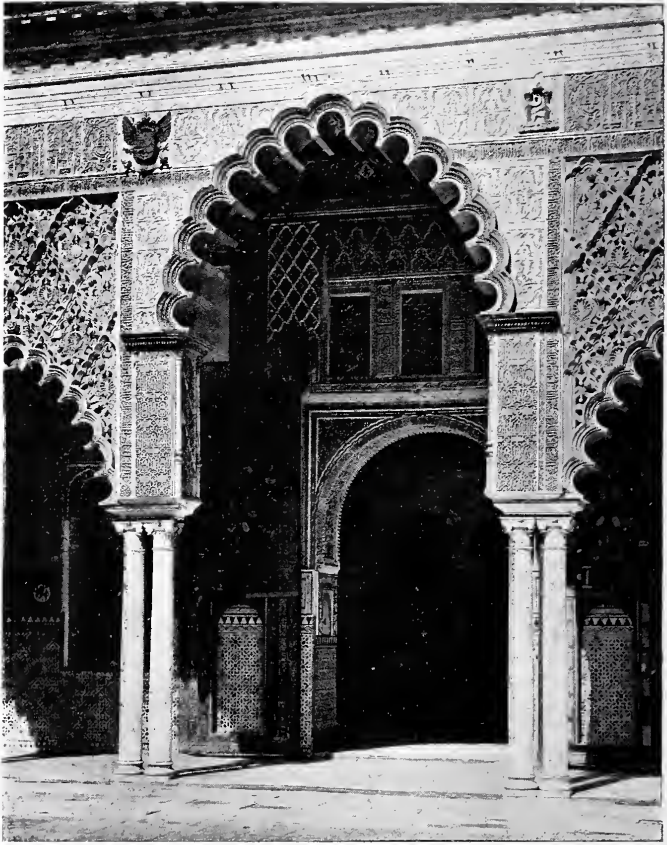
La *Puerta del Sol*, porte fortifiée de l'enceinte de la ville, paraît être le plus ancien monument en style mudejar, de Tolède, construit vers 1100. Le centre est occupé par deux arcs, l'un en fer à cheval, l'autre en ogive, inscrits l'un dans l'autre, entre deux tours couronnées de créneaux ; son ensemble est absolument arabe, d'autant plus que les bas reliefs sculptés qui occupent les tympanes des arcs semblent n'avoir été ajoutés que postérieurement à la construction de l'édifice.

Santa Maria la blanca, du XIII^e siècle, bâtie pour être une synagogue, puis transformée en église, et aujourd'hui désaffectée, est certainement inspirée par l'église *Cristo de la Luz* et par la mosquée de Cordoue, et possède ainsi les caractères de l'art arabe de la belle époque. Son plan est rectangulaire, et, comme la mosquée de Cordoue, elle présente des nefs multiples dont les arcs en fer à cheval sont supportés par des piliers octogones. Le pavement est un carrelage en terre rouge, encadré par des bandes d'azulejos ; l'extérieur, abrité par un toit à deux versants, est nul au point de vue monumental comme généralement les édifices arabes. La *synagogue del Transito*, érigée au milieu du XIV^e siècle, est d'un type bien différent : elle se compose d'une nef unique, dont les murs sont presque entièrement revêtus de carreaux émaillés du décor le plus riche (arabesques, textes en caractères hébreux, armoiries, etc.) Son plafond, ou plutôt sa toiture, qu'on aperçoit à travers les combles, est d'une richesse merveilleuse.



TOLÈDE. SANTA MARIA LA BLANCA.





SÉVILLE. L'ALCAZAR. PATIO DE LAS DONCELLAS.

Un peu plus loin, mais toujours dans le même quartier, les restes d'un riche palais, dont il ne subsiste qu'une vaste salle divisée en trois parties par d'élégants arcs ogivaux outre-passés, qui a été autrefois occupée par un atelier de tailleurs de pierres et qu'on appelle pour ce motif *taller del Moro*, donne une superbe idée des constructions civiles de la même époque et de leur décoration polychrome; telle est encore la *Casa de Mesa* qui date du xv^e siècle.

La tour de l'église *Santo Tome* a des fenêtres arabes; il en est de même de plusieurs églises et anciens palais et en particulier du *palais de Don Pedro*; toutes ces constructions sont en belles briques, comme généralement celles qu'élevèrent les Arabes dans ce pays; leurs fenêtres, petites et multiples, surmontées d'arcs ogivaux polylobés sont très caractéristiques.

Après Tolède, c'est à Séville qu'on rencontre les monuments les plus importants du style mudejar, mais d'une époque très postérieure, puisque le plus considérable d'entre eux, l'*Alcazar de Séville*, date seulement dans certaines de ses parties, du temps de Charles-Quint. Dans ces dernières constructions, c'est naturellement l'Alhambra de Grenade qui a été particulièrement imité, mais avec certains détails qui trahissent l'architecture de la Renaissance. La façade de l'Alcazar est ornée d'arcatures et d'imbrications. Les arcs du *patio de las doncellas* sont gothiques de forme et non mauresques, car ils ne reposent plus en porte à faux sur les chapiteaux; ils sont polylobés à nombreux retraits (13 ou 15) et les colonnes qui les supportent sont tantôt de style arabe, tantôt de style Renaissance. L'ornementation où l'on retrouve les reliefs atténués, les colorations et les carrelages aux riches émaux des monuments originaux arabes, est encore mauresque, tandis que la construction ne l'est déjà plus dans la disposition des masses. Malgré ses arcs et ses sculptures mauresques, on sent que l'œuvre produite a cessé d'être arabe; elle a perdu son caractère original, et se montre très inférieure aux œuvres même de la dernière période arabe, telles qu'on peut les admirer à l'Alhambra de Grenade, par exemple.

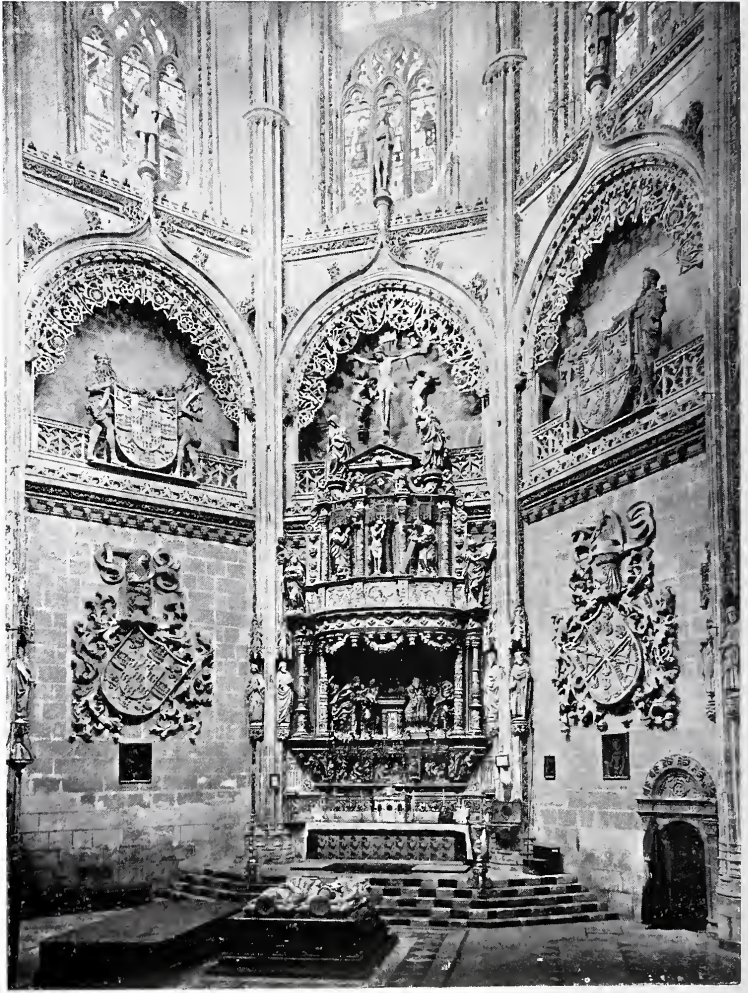
§ 3. — ÈRE MODERNE.

A LA RENAISSANCE, STYLE PLATERESQUE.

La dernière période de l'architecture ogivale ou gothique flamboyant, est caractérisée en Espagne par une exubérance de forme et une abondance de détails qui montrent bien l'influence exercée par les artistes flamands et allemands sur ses œuvres. Les tours merveilleuses de la cathédrale de Burgos, aux flèches de pierre ajourées et aux pinacles élancés, toutes couvertes de sculptures des plus fouillées, et la vaste cathédrale de Séville, sont les exemples les plus magnifiques et les plus caractéristiques de l'art ogival tertiaire, en ce pays. Les premières ont été construites par un architecte, Jean de Cologne, dont le nom indique l'origine, entre 1442 et 1458; la seconde, d'un style beaucoup plus sobre, assez froid même, est surtout remarquable par la beauté de son plan, et ses dimensions énormes. Elle date des toutes premières années du xv^e siècle et appartient plus, avons-nous dit, au gothique de la grande époque qu'à celui du xv^e siècle. L'église St-Juan de los Reyes, de Tolède, est encore une œuvre d'une décoration touffue, caractérisant le gothique de la dernière époque.

Mais bientôt, de cette architecture même, est né le *style plateresque*, ainsi nommé parce que son décor rappelle les riches orfèvreries, (de *plateria*, orfèvrerie), sorte de compromis entre l'art gothique et l'art de la renaissance, qui est peut-être la plus caractéristique et la plus brillante expression de l'architecture espagnole proprement dite. Créée à une époque de faste et de richesse inouïe, ses architectes ont pu donner un libre essor à leurs conceptions les plus grandioses et les plus coûteuses, sans que la crainte de la dépense à faire vint les arrêter; encouragés au contraire par la volonté du souverain de faire grand et beau, ils ont donné d'énormes proportions à leurs édifices et les ont ornés de la plus abondante et la plus brillante décoration pour faire apparaître davantage le faste et la richesse de leurs propriétaires.

Dans le style plateresque, l'art de la renaissance applique, sur des formes plus ou moins gothiques, les motifs de décoration les plus riches,



BURGOS. LA CHAPELLE DU CONNÉTABLE.

où l'art antique et l'art arabe mêlent leurs éléments à ceux du gothique touffu du xv^e siècle.

Cette période est celle du triomphe de la sculpture décorative, dont les œuvres abondent dans toutes les grandes constructions de cette époque.

Parmi les nombreux monuments revêtus de cette riche parure de sculpture, on peut citer tout particulièrement : à *Burgos*, la *Chapelle du Connétable*, ajoutée en 1482 au chevet du chœur de la cathédrale et qui est un des plus beaux et des plus caractéristiques spécimens du style plateresque, où sur une ossature gothique on trouve l'ornementation la plus riche et la plus élégante du style de la Renaissance ; sa voûte ajourée, aux nervures multiples et richement moulurées, ses tombeaux aux statues couchées, ses autels de marbre, à retables en bois sculpté, les grands médaillons sculptés qui ornent le plat des murs, les balustrades des galeries supérieures, les tableaux accrochés aux murs, en font un édifice d'un charme tout particulier ; il est dû à l'architecte Simon de Cologne (1).

La *puerta della pellejeria*, érigée en 1516, œuvre de François de Cologne, et le *Coro* (1497-1512) sont de même style, mais moins intéressants.

L'*octogone*, au contraire, énorme et svelte lanterne, établie sur la croisée du chœur et du transept, à deux étages de grandes fenêtres, avec voûtes à multiples nervures, dont les interstices sont ajourés, comme à la chapelle du connétable, est tant à l'intérieur qu'à l'extérieur une construction de toute beauté, œuvre de Philippe Vigarni, dit de Bourgogne (2).

Nous ne parlons pas ici du mobilier de la cathédrale de Burgos, ni de celui des autres cathédrales, appartenant à ce style, tels les retables, les stalles, les grillages, les tombeaux ; il en sera question dans un autre chapitre.

A *Cordoue*, le chœur érigé en 1523 au centre de la belle mosquée,

(1) Ce retable de l'autel principal est d'une époque très postérieure à la construction de la chapelle et a remplacé le retable primitif dont la partie inférieure est encore visible au dessous de l'autre.

(2) On rencontre dans les voûtes du dôme de Milan une décoration de même genre, mais là elle est seulement peinte.

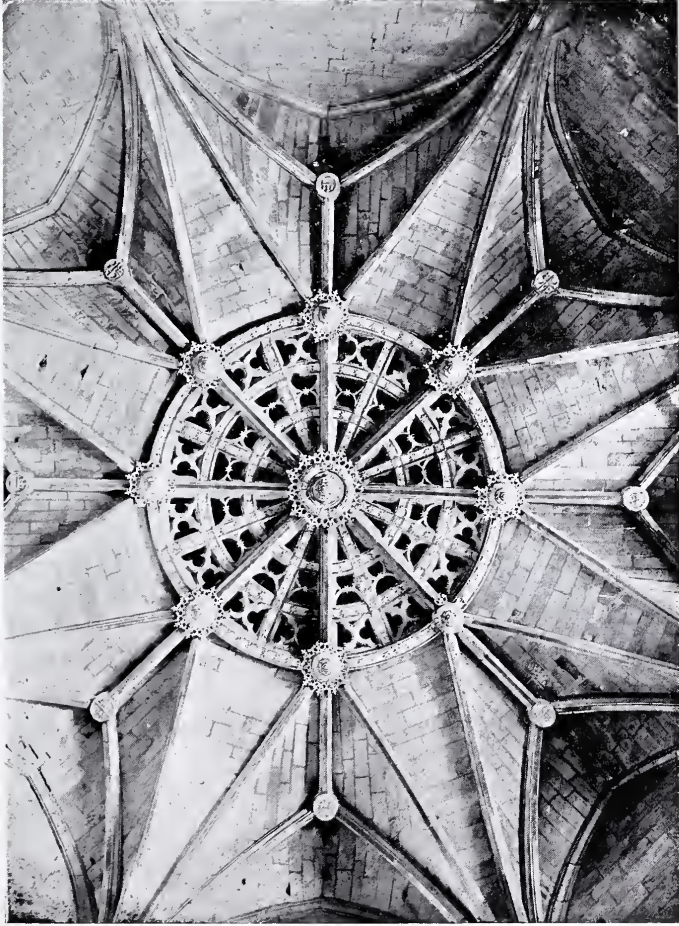
est une œuvre aussi remarquable en elle-même qu'elle est déplacée au milieu de ce superbe monument arabe; ses proportions énormes (70 mètres de longueur sur 24 mètres de largeur) lui donnent l'importance d'une grande église et la richesse de sa décoration en fait un chef-d'œuvre du style plateresque.

A Tolède, l'*Hôpital Santa Cruz* est une des premières œuvres du même style, élevée entre 1494 et 1514 par Enrique de Egas, de Bruxelles, qui avait déjà construit un hôpital tout semblable à Valladolid. La façade principale est entièrement couverte de bas reliefs sculptés en marbre. Du même architecte, la *salle capitulaire de la cathédrale*, où se trouvent accumulés les éléments les plus variés d'une décoration merveilleuse: portail gothique et autre porte de style mudejar, plafond lambrissé (artesonado) frise sculptée et frise peinte, stalles et meubles sculptés de style Renaissance, tableaux de l'école flamande, portraits d'archevêques, étoffes et tentures. C'est la plus luxueuse salle de chapitre qui soit en Espagne et ailleurs vraisemblablement.

A Grenade, la cathédrale érigée sur un plan gothique dû au même architecte, Enrique de Egas, et commencée dans ce style, fut achevée en style plateresque par Diego de Siloe. Bien que les auteurs la proclament le plus beau monument d'architecture religieuse dans le style de la Renaissance en Espagne, elle nous a fait une pénible impression, et ses dimensions énormes ne font qu'accentuer la sensation de froid et de vide dont on est saisi lorsqu'on pénètre dans l'édifice; les statues, les sculptures et les tableaux qui ornent certaines de ses parties ne parviennent pas à corriger cette impression première.

La *capilla real* au contraire, œuvre comme la cathédrale, d'Enrique de Egas, et où la conception primitive du maître a été suivie, se rapproche beaucoup du style gothique le plus orné, et renferme les superbes tombeaux de style renaissance italienne, aux statues couchées de Ferdinand et d'Isabelle, de Philippe-le-Beau et de Jeanne la Folle; ici, l'impression est excellente et proclame la valeur du grand architecte brabançon dont les œuvres abondent dans ce pays.

Nous pourrions encore citer bien des monuments où ce style, qui caractérise le mieux l'art espagnol, comme nous le disions plus haut, s'affirme avec éclat; mais il suffira d'ajouter aux exemples qui précèdent, la *casa de Ayuntamiento* ou hôtel de ville de Séville, bâti tout entier



BURGOS. VOUTES AJOURÉES A LA CATHÉDRALE.



dans le style de la Renaissance et dont une des façades particulièrement, est décorée d'une façon très abondante dans le style plateresque (1).

B. STYLE DU CINQUECENTO OU D'HERRERA.

La deuxième période de la Renaissance en Espagne, qui date du milieu du xvi^e siècle, est caractérisée par une austérité excessive, proscrivant tout ornement superflu, et qui fut une réaction outrée contre le style plateresque, qui avait régné au commencement de ce siècle.

Le monument type de ce style est l'immense monastère de l'*Escorial*, déjà décrit plus haut (2), œuvre de Juan de Herrera, architecte qui avait étudié son art à Bruxelles. Bâti tout entier en pierre et formant un rectangle de 206 mètres de long sur 161 de large, monotone et froid, gigantesque et lourd, ce palais cause, par la sévérité de son architecture, une certaine impression de tristesse; mais en même temps il s'en dégage un sentiment de souveraine grandeur et de recueillement plein de majesté. L'église, vaste comme une cathédrale, est une merveille de construction, rappelant, mais dans un style plus pur, Saint Pierre de Rome. et son immense coupole, bien que reposant sur d'énormes piliers, est d'une superbe élégance.

Le château royal, ou alcazar, de Tolède a été élevé selon les mêmes traditions d'après les plans de Juan de Herrera, bien qu'il ait eu plusieurs architectes.

C. MONUMENTS DIVERS DE STYLE RENAISSANCE.

La troisième période de la Renaissance en Espagne est beaucoup moins caractérisée que les deux premières; en ce sens que ses œuvres,

(1) Bien que les monuments de style plateresque soient propres à l'Espagne, on en pourrait peut-être, en cherchant bien, trouver une imitation lointaine (qu'expliqueraient suffisamment nos relations politiques avec l'Espagne, au xvi^e siècle) dans certaines constructions particulièrement décorées de sculptures, de Bruges, et plus encore dans la colonnade du palais des Princes Evêques de Liège.

(2) Voir page 221

d'une très grande diversité, ressemblent à celles qu'on élevait dans les autres pays de l'Europe, à la même époque, mais toujours cependant avec une certaine abondance de détails et de décoration, qui est propre au caractère même du peuple espagnol.

Tels sont, à Burgos, *l'arco Santa Maria*, porte de ville, entre deux fortes tours, dont la façade extérieure est ornée de statues et de niches; et l'arc de Fernand Gonzalès; la salle capitulaire de la cathédrale de cette même ville et d'anciens hôtels de la noblesse: *Casa del Cordon*, encore gothique peut être, *casa de Angelo* et surtout la *casa de Miranda*, où le portail de la façade et les galeries du patio sont décorés de fines sculptures dans le goût de la plus pure Renaissance classique; la *chapelle mozarabe* à la cathédrale de Tolède, qui a eu pour architecte Enrique de Egas, ce qui n'empêche qu'elle soit construite dans un style très sobre. Les tombeaux élevés de cette cathédrale, et maints autres, dans le style de la Renaissance italienne; *l'ochavo*, chapelle aux reliques, de la cathédrale de Tolède, toute revêtue de dalles de marbres variés, et le *Panthéon* de l'Escorial, salle octogone affectée à la sépulture des rois, également lambrissée de marbre, et dont les sarcophages ressemblent aussi à de grands reliquaires; le palais inachevé de Charles-Quint, à l'Alhambra de Grenade; la *Capilla réal* à la cathédrale de Séville, et maints autres monuments moins importants ou moins connus.

Après le xvi^e siècle, le style de la Renaissance tombe dans une profonde décadence, et parcourt les mêmes étapes que dans le reste de l'Europe.

On l'appelle ici, selon les époques, le *style grotesque* ou *monstruoso*, puis le style *baroque* ou *rococo*.

Le *transparente* de la cathédrale de Tolède est un triste et célèbre exemple de ce style, la façade du *Palais de Santelmo* à Séville en est un autre.

La fin du xviii^e siècle ramène un peu de simplicité dans le style et donne des constructions de meilleur goût.

Le *Palais Royal* de Madrid se distingue par sa masse imposante et une sobriété relative dans la décoration. Il a été construit en 1738 sur les plans d'un architecte italien, J. B. Sacchetti, de Turin.

Telles sont les étapes de l'art de bâtir dans la péninsule. On remarque combien grande est sa variété et quel champ d'étude il offre aux archéologues et aux artistes.

Le xix^e siècle, en Espagne, comme ailleurs, n'a pas produit d'œuvres d'un style qui lui soit propre, mais il a vu restaurer ses principaux monuments et renaître les études archéologiques, aussi en honneur dans ce pays que dans le nôtre.

Puissent ses anciens monuments, bien connus et appréciés comme ils le méritent, contribuer à la rénovation artistique, à la grandeur matérielle et morale de la nation espagnole!

CHAPITRE III.

LES ARTS INDUSTRIELS.

Le premier et le plus grand des arts secondaires, *la peinture* proprement dite, l'œuvre des Moralès, des Vélasquez et des Murillo, ne peut trouver ici sa place à raison même de son importance.

Nous en avons dit un mot en parlant des musées de Madrid et nous n'y reviendrons pas. .

Nous ne nous arrêterons même pas à la simple peinture décorative, dont les restes sont encore abondants en Espagne.

Ce pays était naturellement polychromiste et le contact prolongé de la race visigothe avec la race arabe, si amie de la couleur, eut pour résultat nécessaire de la confirmer davantage encore dans le goût et l'usage de cet élément important de décoration.

Sans parler des immenses retables dorés et peints des cathédrales, des statues coloriées, et de la profusion d'étoffes aux riches couleurs qui appelaient nécessairement l'usage d'une ornementation polychrome, de nature à s'harmoniser avec elles, on connaît des exemples abondants et remarquables de décoration picturale des monuments. Nous ne citerons, à simple titre d'exemple, que les restes de peinture du cloître de la cathédrale de Burgos qui sont parmi les plus importants, et témoignent d'un système général de polychromie aux tons vifs : or ou jaune, rouge et vert dominant (comme dans la plupart des œuvres mauresques) ; couleurs heurtées, sans demi-teintes. Les parties sculptées, comme chapiteaux, euls de lampe, nervures des voûtes, sont peintes de tons plats, et les grandes surfaces des murs sont décorées de scènes peintes à fresque.

SCULPTURE

L'Espagne est un des pays où la sculpture a été de tous temps le plus en honneur. Les monuments en sont couverts et ils en sont en outre abondamment meublés. Les styles d'architecture qui portent le plus la marque du génie espagnol sont précisément ceux où la sculpture s'est montrée la plus abondante et la plus touffue. Les *mudejares* arabes n'eurent vraisemblablement tant de succès auprès des conquérants visigoths qu'à cause même de l'abondance et du fini de l'ornementation sculptée qu'ils appliquaient à leurs créations. L'architecture gothique de la 3^e époque, les monuments du style *plateresque*, ceux du style *grotesque* ou *monstruoso* et plus tard encore ceux du style *baroque* ou *rococo*, se distinguent précisément des monuments de style Renaissance de la même époque, dans les autres pays, par l'abondance inouïe de leurs sculptures, et une ornementation surchargée, dans laquelle la statuaire occupe une place prépondérante, au milieu d'une accumulation énorme d'ornements de tout genre.

Qu'elle s'inspire des Italiens ou des Flamands, la sculpture espagnole prend, plus vite que les autres manifestations de l'art, un caractère national. Elle est large et pleine de sentiment, d'un réalisme intense, très fouillée, très achevée, et généralement polychrome.

Un monument espagnol, si on en excepte ceux de cette période de la Renaissance appelée style *cinquecento* ou d'*Herrera*, ne se conçoit pas sans un peuple de statues, sans des amoncellements de sculptures sur toutes ses faces, d'une prodigalité allant parfois jusqu'à l'extravagance. Telle n'est point cependant, hâtons-nous de le dire, la règle générale, et de nombreux exemples sont là, pour donner une haute idée de la sculpture espagnole.

Ses œuvres les plus anciennes, généralement des Christ ou des Madones, et les statues romanes qui ornent les édifices des XI^e et XII^e siècles, à Santiago comme à Avila, ont des formes raides et une facture sommaire qui dénotent la main d'artistes peu documentés, mais non malhabiles.

La tombe de l'évêque Mauricio, dans le chœur de la cathédrale de Burgos, statue couchée, en bois revêtu de lames de métal doré, ornée d'émaux, de cabochons et de filigranes, œuvre du XIII^e siècle, dénote

un profond sentiment; du même travail et de la même technique, la vierge, assise, de la cathédrale de Tolède; mais celle-ci est encore romane.

Admirable statue en marbre noir, de la *Virgen de la Blanca*, du XIII^e siècle ou tout au plus du XIV^e siècle, à l'autel du chœur de la même cathédrale.

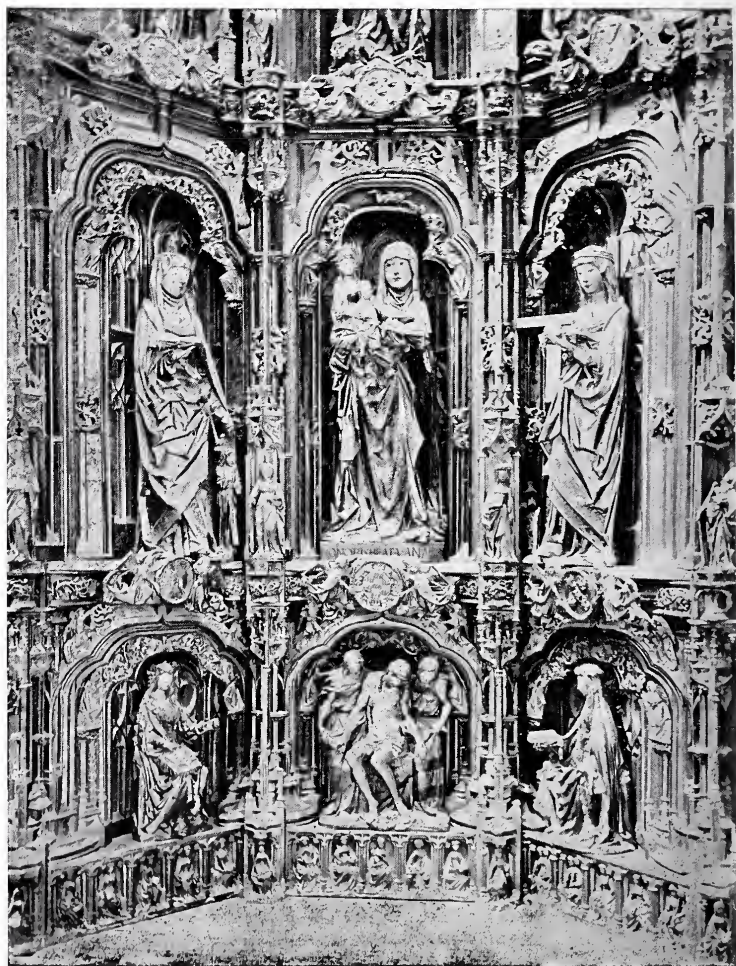
Toutes les statues, tous les groupes du cloître de la cathédrale de Burgos seraient à citer, tant ils sont intéressants par leur individualisme profond, leur originalité, et leur exécution supérieure. La vierge, dans la scène de l'Annonciation, qui se trouve à la porte du cloître, est ravissante, tout à la fois très gracieuse et très personnelle. Les saints, les prophètes, Abraham sacrifiant Isaac, une descente de croix ayant au premier plan un guerrier d'une allure admirable, sont des sculptures de la plus grande valeur qui empoignent le spectateur et qui témoignent de l'habileté des sculpteurs espagnols du XIV^e siècle.

Les tombes élevées avec statues couchées dans la même cathédrale, datent du XVI^e siècle; d'autres sculptures d'un réalisme parfois trop complet, comme le célèbre crucifix de Burgos, le *santo Cristo*, permettent d'apprécier la statuaire à des époques les plus diverses, dans cette belle cathédrale, qui est un des plus curieux monuments de toute l'Espagne et l'un des plus riches en œuvres d'art.

A l'église de Saint Nicolas, dans la même ville, il y a de plus anciennes statues funéraires, en marbre, couchées sous des arcs pris dans l'épaisseur des murs, et comme dans d'autres églises de la même ville, un énorme retable, gothique, en pierre, qui n'est qu'une sculpture de la base au sommet. Aux portes de la ville, deux couvents très anciens, *las Huelgas* et la *Cartuja de Miraflores*, sont aussi ornés d'abondantes sculptures gothiques, surtout ce dernier.

Il en est ainsi dans presque toutes les villes d'Espagne qui ont atteint une certaine importance et, ne pouvant les citer toutes, je me contente de rappeler la cathédrale de Tolède et celle de Séville, où vit tout un peuple de statues, tantôt isolées, tantôt réunies en groupes et en scènes diverses.

La Renaissance conserva cette multiplicité de sculptures, si elle ne



BURGOS. RETABLE DE L'AUTEL SAINTE-ANNE, A LA CHAPELLE
DU CONNÉTABLE.

l'augmenta pas encore. Elle couvrit de statues, de pinacles et de frontons, les arcs et les futs des colonnes gothiques; elle en décora les façades entières des monuments élevés sous son règne, comme le chœur de la *cathédrale de Cordoue*, la façade de l'hôpital *Santa Cruz* à Tolède, la porte de ville de Burgos, appelée *Arco de Santa Maria*. C'est la belle période de la Renaissance en Espagne, celle du style *plateresque*, qui est aussi délicat que somptueux.

Puis, au *xvi^e* siècle, en opposition avec une période de froide et sévère austérité, celle qui vit naître l'Escorial, il y eut un nouvel excès de décoration abondante et touffue, dans laquelle la sculpture tint une place tout à fait prépondérante et dont on rencontre les produits dans toutes les grandes villes du pays; c'est le style *grotesque* ou *monstruoso*, et *Berruguete* est son prophète. Plus tard, ce même genre descendra un nouvel échelon dans l'échelle du goût et donnera le style *baroque* ou *rococo*, où l'ornementation deviendra encore plus surchargée et plus confuse et ira jusqu'à produire le *transparente*, ce gigantesque trompe-l'œil de la cathédrale de Tolède, dû à Narcisso Tomé.

Les défauts de ce style sont plus imputables à l'architecture, qui admettait semblable décoration, qu'à la sculpture elle-même, dont les productions, prises séparément, sont en général très bonnes.

Les *entalladores*, ou tailleurs d'images espagnols, au premier rang desquels brillent Vigarni, dit de Bourgogne (originaire de Langres), Montanès et Alonzo Cano, sont très supérieurs à leurs contemporains de maints autres pays. S'ils exécutent des statues funéraires, dans la pierre ou le marbre, ces statues sont généralement fort bonnes; s'ils taillent le bois, ils se montrent d'excellents artistes.

Formés à l'école des Maures qui travaillaient cette matière avec une adresse extrême, et employant comme eux des bois plus tendres que nos sculpteurs du Nord, le cèdre, le cyprès, le noyer, et très rarement le chêne, ils le façonnent avec une fougue et une maestria qui impriment à leurs œuvres un cachet très original. C'est ce que proclament les retables colossaux dressés contre le fond du sanctuaire et qui le remplissent tout entier, ainsi que les stalles qui meublent le chœur de toute cathédrale, et qui sont, les uns et les autres parmi les monuments les plus caractéristiques de la sculpture espagnole.

Les plus anciens retables datent de l'époque gothique, du xv^e siècle; on en rencontre à Tolède, à Séville, à Burgos, et nous avons eu l'occasion de les signaler déjà. Celui de la cathédrale de Tolède, en mêléze peint et doré, œuvre du flamand Enriquer de Egas et de Pedro Gumiel, est de la fin de l'époque gothique. Celui de Séville, exécuté par Danearth, est un peu plus ancien que le précédent, conçu



TOLÈDE. FRAGMENT DU GRAND RETABLE, A LA CATHÉDRALE.

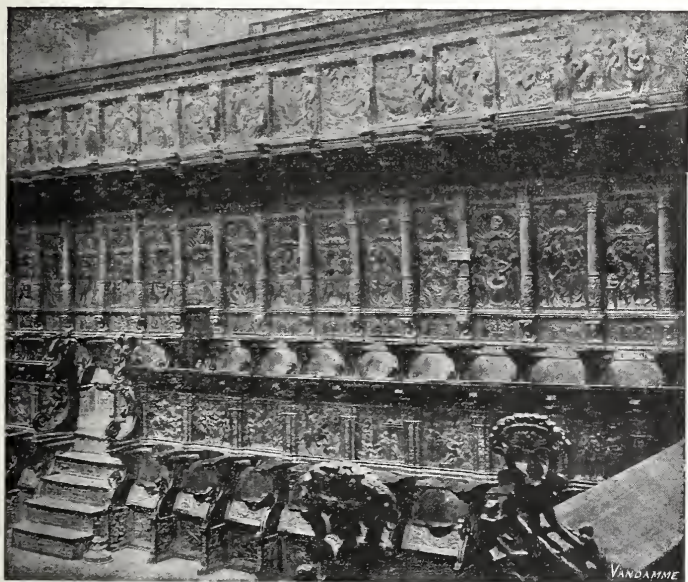
dans le même esprit, décoré de la même façon, et passe pour le chef-d'œuvre du genre; celui de l'autel Ste.-Anne, dans la chapelle du Connétable, à la cathédrale de Burgos, est infiniment moins important, mais d'un style charmant et d'une exécution parfaite.

D'autres datent du xvi^e siècle, et bien que l'encadrément des sujets soit de style Renaissance, ceux-ci conservent à peu près l'allure des sculptures de l'époque gothique.

Les stalles complètent en quelque sorte les grands retables; celles de l'époque gothique sont rares, et parmi celles-ci il faut citer en toute première ligne les stalles de la cathédrale de Léon.

Celles de la Renaissance sont beaucoup plus nombreuses. Les cathédrales de Burgos et de Tolède en possèdent de magnifiques spécimens, et les premières sont les plus belles, d'un goût très pur, d'une exécution supérieure.

Quant aux statues isolées, en grande quantité, que gardent encore



CATHÉDRALE DE BURGOS. LES STALLES.

les églises d'Espagne, elles sont d'un art très personnel et d'un caractère frappant. Ici encore Vigarni est à la tête de l'école; Martinez Montanès vient ensuite à la fin du *xvi*^e siècle; il est de Séville et y a laissé, parmi beaucoup d'autres œuvres, un christ et une vierge qui passent pour ses chefs-d'œuvre.

Ces statues sont d'un sentiment religieux profond et d'un réalisme intense que la polychromie vient encore accentuer. Toutes les statues de cette époque sont peintes et souvent même *étouffées*, c'est-à-dire qu'elles sont drapées d'étoffes empesées au moyen d'un enduit, sur

lequel on pouvait peindre ensuite. Montanès, attribuant une grande importance à cette opération, stipulait que ses œuvres seraient « peintes et apprêtées sous sa direction. »

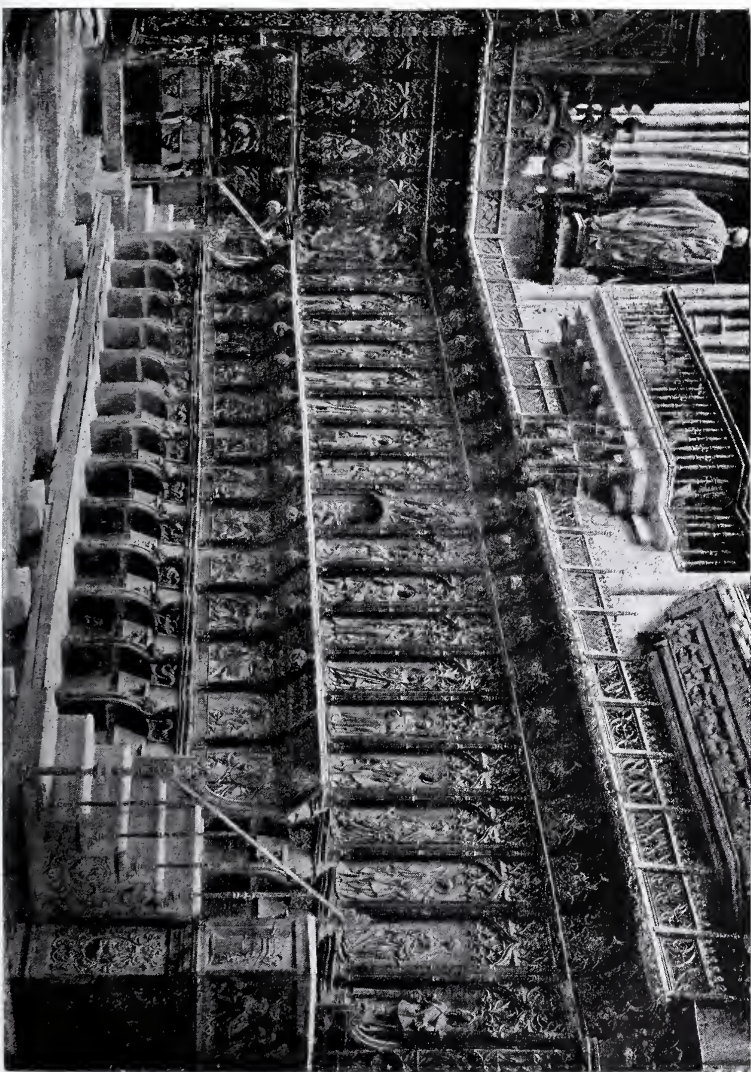
Il eut pour élève Alonzo Cano, à la fois peintre et sculpteur, dont les productions existent en fort grand nombre, particulièrement à Séville, et qui est surtout connu par sa statue de St.-François (de la collection Odier) qu'une reproduction par la galvanoplastie et par la gravure a popularisée. Il existe une autre statue du même saint, de type identique, conservée au trésor de la cathédrale de Tolède, qui a longtemps été attribuée à ce maître, mais qu'il faut, paraît-il, restituer à son contemporain Pedro de Mena.

Ces mêmes artistes ont exécuté pour les confréries de pénitents ces groupes sculptés au *pasos*, portés dans les célèbres processions de Madrid et de Séville que tant d'étrangers vont admirer chaque année.

Après eux, la sculpture décline, elle fait appel à des artifices auxquels l'art devrait rester étranger, pour compléter ses œuvres et leur faire produire une impression plus forte : les têtes se garnissent de barbes, de cheveux naturels et d'yeux émaillés, tandis que les doigts sont armés d'ongles véritables, que des vêtements somptueux, et des bijoux parent les corps. Cela devient d'un réalisme déplorable mais de nature à impressionner fortement des natures peu cultivées. On veut que les statues paraissent des êtres animés, vivants, et pour y arriver on s'efforce d'imiter si matériellement la nature, qu'on s'est demandé parfois si certaines statues, tel le *Santo Cristo* de Burgos, ne sont pas recouvertes d'une peau humaine véritable!

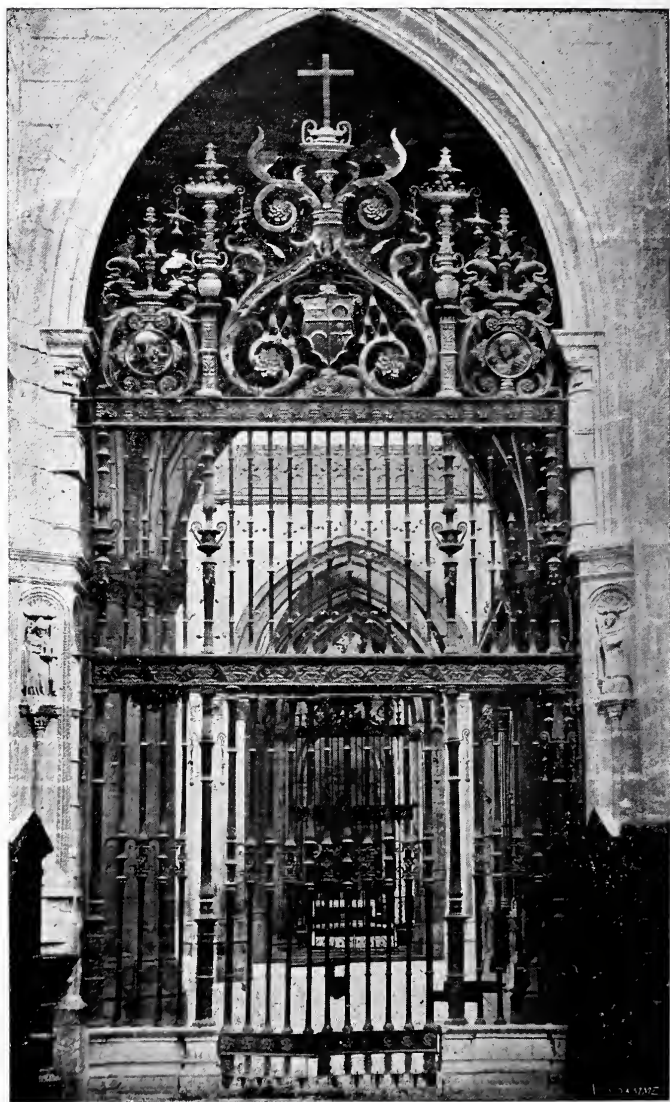
FERRONNERIE.

Le travail du fer a été poussé, en Espagne, à la dernière perfection, et son emploi y a pris des proportions beaucoup plus grandes que dans les pays voisins. Sous des formes toujours élégantes et parfois les plus compliquées et les plus délicates, il orne les coffres et les portes, d'appliques, d'entrées de serrure, de poignées, de charnières, d'anneaux, de heurtoirs, de poinneaux et de clous, ces derniers d'une dimension souvent très exagérée, grands comme des demi-oranges ; toutes ces



CATHÉDRALE DE LÉON. LES STALLS.





BURGOS. GRILLAGE D'UNE CHAPELLE DE LA CATHÉDRALE.

pièces sont gravées ou martelées ; il les renforce de verrous, de bandes et de pentures ouvragées, et leur donne des clefs qui sont de véritables chefs-d'œuvre.

Le fer est encore façonné en grillages, balustrades, rampes d'escalier, grilles de balcon, potences d'enseigne, aux formes les plus compliquées et les plus élégantes ; on en fait des objets mobiliers, chenets, landiers, supports de tous genres, garnitures de foyer, branches et girandoles, torchères, chandeliers et porte-lumière pour les églises, fers à hosties et fers à gaufres ; cabinets et coffrets en fer découpé à jour, martelé ou gravé ; et ceux qui les forgent atteignent les limites de l'art le plus subtil et le plus délicat dans certains de ces objets travaillés en relief au marteau ou ornés de gravures et parfois de damasquinures d'or et d'argent. Certains cabinets travaillés de cette façon sont des merveilles d'art décoratif. On a traité de la même manière des plaques destinées elles-mêmes à orner des meubles ou des portes (1) et les modernes damasquineurs de Tolède usent encore du même procédé pour décorer la poignée des armes blanches et les bijoux en fer qu'ils fabriquent actuellement.

Mais c'est principalement dans la construction des grandes grilles, clôtures obligées du chœur et des chapelles dans les églises espagnoles, que le travail des forgerons, les *rejeros*, a atteint la perfection en même temps que le caractère le plus artistique.

S'il est une chose qui frappe dans les cathédrales de ce pays, ce sont bien les grillages énormes qui ferment toutes les chapelles, qui clôturent le sanctuaire et remplissent presque jusqu'en haut, les immenses baies des grands arcs de la croisée.

La cathédrale de Burgos est peut-être celle où se rencontrent en la plus considérable abondance et avec la plus grande magnificence ces grilles monumentales, qui clôturent, outre la *capilla mayor* et le chœur, les deux bras du transept, le pourtour du chœur et toutes les chapelles.

Ces grilles se composent de barreaux ronds, à bagues multiples, assez rapprochés les uns des autres, et reliés entre-eux par des pilastres, des traverses, des enroulements, des bandes ouvragées, des frontons et des fleurages, travaillés en relief et martelés avec une rare élégance.

A la valeur artistique du travail s'ajoutait parfois la richesse éblouis-

(1) Le musée de Tournai en possède deux spécimens remarquables.

sante qui devait résulter de cette circonstance que les barreaux étaient revêtus d'argent tandis que les traverses et les ornements étaient dorés, comme on pouvait le voir autrefois à la cathédrale de Tolède.

Tous les grands grillages encore existant dans les cathédrales espagnoles, sont de la belle période de la Renaissance, mais il en reste quelques-uns moins importants, de style gothique.

LES ARMES.

Les lames de Tolède ont rendu célèbres les armuriers de cette ville et forment une des branches les plus excellentes de l'art du fer dans la Péninsule. Il ne paraît pas toutefois que l'industrie de l'armurerie ait atteint dans ses autres applications une perfection spéciale, car tandis que les harnais de guerre fabriqués dans certaines villes d'Allemagne et d'Italie jouissent d'une réputation universelle, ceux des armuriers espagnols n'ont pas atteint une semblable renommée et ne se rencontrent pas dans les musées, à côté des premiers.

BRONZES (DINANDERIES.)

L'art du fondeur de cuivre était fort en honneur chez les Arabes ; on lui doit des lampes, une foule d'objets mobiliers et d'accessoires employés dans les constructions, plaques décoratives, marteaux ou heurtoirs de porte, et là, comme dans bien d'autres industries d'art, les artisans espagnols auront appris d'eux les secrets d'une fabrication dans laquelle ils ont bientôt excellé. On est confondu du grand nombre d'objets en laiton qui ornent encore les églises de ce pays : Vases, parfois très grands, employés à divers usages, lutrins, lectriers, chaires, braseros et leurs accessoires.

Sans parler de certaines statues, que déjà nous avons citées, dont l'âme est en bois, revêtu de plaques de cuivre, on en trouve qui sont coulées en bronze, figures décoratives ou statues funéraires, à Tolède et notamment à Burgos, où il est connu que des fondeurs de laiton importants ont travaillé pendant un long espace de temps.

Des lames tombales en cuivre gravé, se rencontrent aussi en certains endroits, sans que leur origine soit bien connue, mais il ne paraît

pas téméraire de supposer que nos Flandres qui en ont produit tant et de si remarquables, pourraient bien, en cet art, comme en celui de la sculpture sur bois, avoir exercé une très grande influence sur les artisans espagnols.

ORFÈVRES.

Les anciennes orfèvreries espagnoles, *plateria*, sont nombreuses et renommées, surtout à partir du xvi^e siècle, qui vit affluer les métaux précieux tirés par les Espagnols de leur empire du nouveau monde. Les premiers lingots rapportés par leurs navigateurs furent consacrés au service du culte et servirent à fondre des ostensoirs et des reliquaires.

Au xv^e siècle déjà, le goût des bijoux et des orfèvreries était très développé, et il en reste assez de pièces pour qu'on puisse apprécier leur importance et leur mérite.

L'une de ces pièces d'orfèvrerie les plus typiques et les plus particulières à ce pays est la *Custodia*, sorte de tabernacle en forme de grande pyramide, disposé au centre des retables, et destiné à recevoir l'ostensoir, avec le saint sacrement. La *custodia* de Tolède, œuvre d'Enrique de Arfé (de Léon), de style gothique, bien qu'exécuté en 1515, est un des plus beaux spécimens de ce genre d'orfèvrerie. Celle de Séville est de style Renaissance.

Plus encore que les œuvres créées par les orfèvres espagnols, les archives nous révèlent les noms d'artisans réputés qui vivaient au moyen-âge; parmi eux il est une dynastie d'orfèvres célèbres, originaires de Léon, les *Arfé*, qui ont produit nombre de pièces remarquables tant en orfèvrerie religieuse qu'en orfèvrerie civile. Au nombre des premières, il convient de citer la croix de la cathédrale de Léon, qui est un des plus brillants spécimens de l'orfèvrerie de la fin du xv^e siècle, et une des pièces les plus caractéristiques du genre espagnol.

Si l'on remonte plus haut dans l'histoire, les objets d'orfèvrerie deviennent très rares; le calice en or de l'abbaye de Silos, qui date du xi^e siècle, est une pièce isolée, d'un genre qui emprunte beaucoup à

l'art arabe. Les croix de Santiago, au contraire, qui appartiennent à la même époque, rappellent le style roman du midi de la France. Plus haut encore, on rencontre les couronnes visigothes du v^e siècle, trouvées à Guarrazar, dont les plus importantes sont entrées au musée de Cluny à Paris, tandis que le reste de la trouvaille est au musée l'*Armeria real* de Madrid. Ces pièces de haute époque, sont, comme celles des autres contrées de l'Europe, ornées de pierreries, d'émaux et de filigranes.

Les bijoux émaillés du xvi^e siècle, de grandes dimensions, d'un style sobre et riche tout à la fois, dont beaucoup sont ornés d'attributs funèbres, suivant les tendances de la race et de l'époque, sont encore des pièces très caractéristiques de l'art de ce pays.

TISSUS, BRODERIES, DENTELLES.

Ce même luxe et ce même goût, on le retrouve dans les étoffes ornées de broderies importantes et d'une excessive richesse, dont on a confectionné les vêtements liturgiques encore si abondants dans toutes les sacristies des églises d'Espagne.

Il en est de même des dentelles, sorte de guipure d'or et de soie, qu'on appelle *point d'Espagne*, destinées à orner d'une façon très somptueuse les riches tissus de velours et de soie.

CUIRS DE CORDOUE

On appelle *Guadamacils* ou encore *Cueros de Cordoba*, des carrés de peau, apprêtés d'une façon spéciale, après avoir été trempés dans un empois, et ornés d'un décor, par impression en relief, doré, peint, et parfois relevé d'une gravure à la pointe.

Bien que plusieurs villes aient fait ce genre de travail, c'est Cordoue qui avait la réputation de produire les meilleurs cuirs, tant pour la chaussure que pour le mobilier. On les employait par panneaux grands ou petits, avec personnages, ou dessin régulier, pour tapisser les murs des appartements, couvrir le sol, garnir les meubles, et ces cuirs, gra-



CROIX DE LA CATHÉDRALE DE LÉON.

vés ou repoussés, atteignent souvent une véritable valeur artistique. Parfois aussi, ils sont lisses, décorés aux petits fers, comme les cuirs de reliure, et forment une très riche garniture. Enfin, on les emploie à garnir les sièges, fauteuils, escabeaux, cassettes ou coffres, et dans ce cas, ils sont généralement, tout à la fois, gaufrés et gravés.



FAUTEUIL ESPAGNOL
GARNI EN CUIR DE CORDOUE.

On rencontre fréquemment ces cuirs, un peu partout, sauf à Cordoue, où la fabrication a cessé depuis longtemps.

Dans notre pays, où leur emploi est constaté, dès le *xiv^e* siècle, on les appelait *Cordoans* ou *Cordouans*, d'où, en vieux français, ceux qui les utilisaient ont été nommés *cordouaniers*, ou *cordonniers*.

LES TAPISSERIES.

L'Espagne tira ses premières tapisseries des Pays-Bas, où ses souverains en firent d'abondantes provisions avant de quitter ces provinces pour aller résider dans la Péninsule.

Plusieurs fabriques des Pays-Bas où florissait l'art de la tapisserie, leur fournirent des tentures; pour n'en citer qu'une seule, Tournai, où la fabrication était à cette époque la plus brillante, livra à Philippe-le-Beau (époux de Jeanne la Folle et père de Charles-Quint) d'abondantes et riches tentures parmi lesquelles on connaît: l'histoire de la condamnation de Banquet et de Souper, en quatre pièces (1501) œuvre de Nicolas Bloyart; des tapisseries à la manière du Portugal et des Indes, œuvre de Jean Grenier (1504). Antérieurement (en 1497) la

Ville avait offert à ce prince six chambres de tapisserie, et lorsqu'il partit pour l'Espagne, il emporta six pièces de l'histoire de Banquet, des tentures de chambre ornées de figures de vigneron et de bûcherons, et six grands tapis velus de Turquie, tous achetés à Jean Grenier, un des plus célèbres hautelisseurs tournaisiens. Les mêmes ateliers de Tournai avaient fourni de nombreuses suites de tapisseries aux ancêtres de l'archiduc : Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire ; ils en livrèrent plus tard à Marguerite d'Autriche, sœur de Charles-Quint, et à beaucoup de seigneurs espagnols.

Les ateliers de Bruxelles firent aussi dans la suite des fournitures importantes à Charles-Quint et à Philippe II.

Ces superbes tentures sont conservées aujourd'hui à la *Tapiceria* du palais royal de Madrid. S. M. la reine régente a autorisé l'envoi des principales d'entr'elles à l'exposition universelle de 1900 à Paris, où elles ont constitué, dans le pavillon d'Espagne, l'attraction la plus artistique de cette partie de l'exposition, et où Bruxelles et Tournai ont pu retrouver et admirer les plus belles tapisseries qui soient sorties de leurs ateliers.

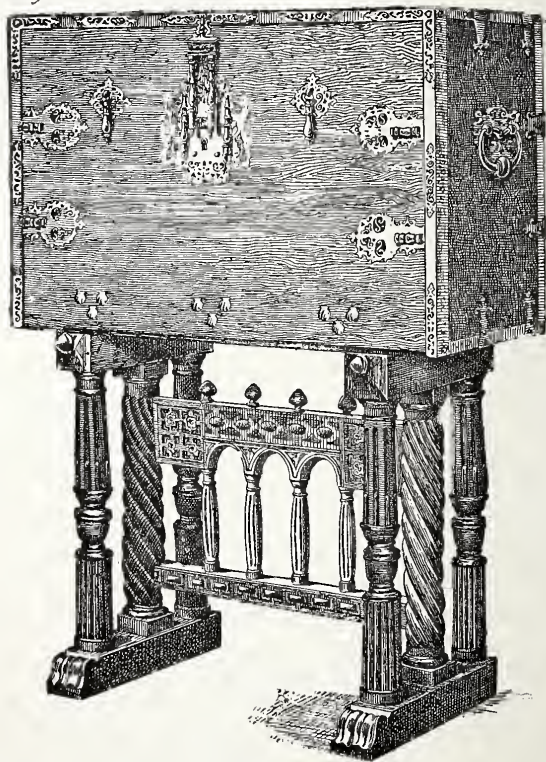
Ces tentures étaient appelées en Espagne *panos de ras* ou draps de Ras, (d'Arras), comme on a dit longtemps, des *Arrazi* en Italie et des *Gobelins* en France, pour désigner toutes les tapisseries, quel que soit d'ailleurs leur lieu d'origine.

En 1578, l'Espagne eut une première fabrique de tapisseries, à Salamanque, puis à Madrid. Elle fut sans doute établie par des tapissiers des Pays-Bas, comme ce fut encore, en 1721, un Anversois, Jacques Vandergoten, qui créa la fabrique de *Santa Barbara*, à Madrid, d'où sont sorties la plupart des tentures qui ornent l'Escorial et d'autres palais royaux. Ces tapisseries ne sont pas remarquables.

LES MEUBLES.

Outre le mobilier ecclésiastique dont nous avons parlé à l'article consacré à la sculpture, et parmi les meubles civils, qui affectent à peu près les mêmes formes ici que dans les autres pays, il y a lieu de noter ceux qui ont un caractère spécial et qui sont propres à la contrée que nous étudions.

Nous ne nous arrêtons pas aux produits de l'industrie arabe, mais on doit reconnaître que les meubles qui offrent un caractère distinctif et un cachet national sont précisément ceux qui s'inspirent de cet art mauresque qui laissa une impression si profonde dans toute la contrée où il a régné jadis. On en rencontre quelques spécimens, devenus rares, où l'art arabe et l'art ogival s'accusent bien nettement et simultanément; œuvre d'artistes mudejares, ils sont aujourd'hui conservés dans des musées.



CABINET ESPAGNOL.

Puis viennent, dans l'ordre des temps, les retables et les stalles d'église dont nous nous sommes occupé déjà.

Signalons enfin les plafonds en bois à compartiments lambrissés, (*artesonado*) qui sont d'origine mauresque, continués par les Mudejares, dans les mosquées, les églises et les monuments civils, et encore dans les cathédrales; puis des meubles qui seraient parfaitement à leur place dans les monuments civils, tels que l'armoire monumentale de Grégorio Pardo (1551) dans la salle capitulaire de la cathédrale de Tolède, et la porte du cloître de la cathédrale de Burgos.

Au xvi^e siècle et plus encore au xvii^e siècle, apparaît un petit meuble très caractéristique de l'ébénisterie espagnole, et qui fut très recherché, c'est le *cabinet*, coffre à abattant, dont l'intérieur est complètement garni de petits tiroirs, et dont l'extérieur est orné de plaques en fer doré; il est supporté par un pied en bois sculpté, à colonnes et traverses, souvent très décorées.

Les sièges, fauteuils et chaises, garnis de cuir de Cordoue, dont nous avons déjà parlé, d'une forme très spéciale et toujours la même, sont tout aussi caractéristiques et ont été, comme les cabinets, l'objet d'une exportation considérable pour l'Espagne, à en juger par le nombre assez grand de ceux qu'on rencontre dans nos collections.

Les tables, bois de lit, cadres et autres accessoires du mobilier de la même époque, œuvre des mêmes ébénistes, étaient également exportés, en grande quantité, en France et dans notre pays.

CÉRAMIQUE.

La céramique enfin forme une branche importante et peut-être la plus populaire des industries d'art en Espagne, et sous ce nom il faut comprendre tout à la fois les majoliques, faïences, porcelaines et verreries.

On peut diviser en trois groupes les faïences espagnoles: les plus anciennes et en même temps les plus belles et les plus caractérisées, sont les *faïences hispano-mauresques* dont il faut faire deux catégories, la première comprenant les pièces fabriquées sous la domination arabe du xi^e au xv^e siècle, et la seconde les pièces fabriquées sous les rois catholiques, par les Mudejares ou sujets arabes de ces rois, pendant le xvi^e siècle et jusque vers 1650 environ.

Ces faïences, à émail stannifère, qu'on appelle dans certains ouvrages faïences dorées, se distinguent spécialement par le reflet métallique de



LE VASE DE L'ALHAMBRA DE GRENADE.

certaines de leurs couleurs, et en particulier le jaune et le rouge un peu brunâtre. *Malaga*, ville du royaume de Grenade, était le centre de leur fabrication, et la pièce la plus célèbre qu'elle ait produite est le vase conservé à l'Alhambra de Grenade, qui porte la date de 1320, et mesure 1 mètre 38 de hauteur et 2 mètres 25 de circonférence. De forme renflée vers le sommet, à base étroite, col étroit et évasé, avec deux anses pleines, en forme d'ailes déployées, élégantes malgré leur lourdeur ; il est en grosse terre rougeâtre ; l'enduit du fond est d'un blanc jaunâtre, le décor bleu et rouge pâle, à reflets métalliques dorés, formé d'arabesques, d'ornements géométriques et de caractères arabes, avec deux élégants quadrupèdes, au centre de la panse. Le musée archéologique de Madrid en possède un tout semblable de forme, mais dont le décor est un peu différent.

Les plats et les coupes de cette fabrique sont à fond jaunâtre, ornements en bleu de plusieurs tons et en rouge rubis passant parfois au brun clair, d'un décor très chargé, où les arabesques et les fleurs alternent avec des figures géométriques et des caractères arabes. *Valence* et *Manisses*, ainsi qu'*Iviça* et *Majorque*, dans les îles Baléares, ont fait les mêmes produits, de qualité un peu moins fine, peut-être.

Les faïences hispano-mauresques de la seconde catégorie offrent les mêmes caractères que celles de la première, mais on y trouve, au milieu du décor arabe, des armoiries chrétiennes, des emblèmes reli-



PLAT EN FAÏENCE HISPANO-MAURESQUE. (1^{re} PÉRIODE.)

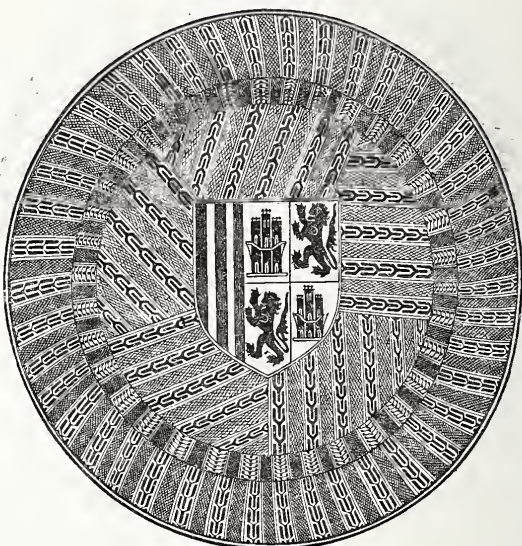
gieux, des mots ou des caractères gothiques, des figures d'animaux, enfin, qui indiquent nettement qu'elles ont été fabriquées pour des chrétiens.

Au même groupe appartiennent encore les *azulejos* ou carreaux, émaillés remarquables par leur éclat, et plus tard par la riche composition de leur ornementation. Les plus beaux spécimens de ce genre se rencontrent à l'Alhambra de Grenade. Nous en avons parlé dans la description de cet édifice et signalé la riche décoration qu'ils apportent aux monuments qui en sont garnis.

Leur fabrication a continué bien longtemps après la domination des Arabes et a conservé à peu près toujours les mêmes caractères.

Le deuxième groupe de faïences espagnoles se compose de celles qui ont été inspirées par les œuvres des Della Robbia et en général par les majoliques italiennes, dont elles empruntent l'ordonnance, les couleurs et le style. On n'y trouve plus trace d'émaux métalliques.

Ces faïences, dont les plus anciennes remontent au commencement

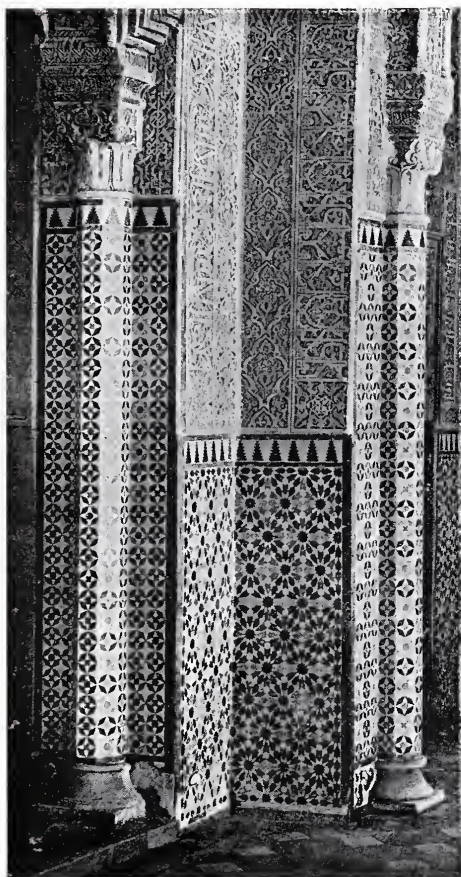


PLAT HISPANO-MAURESQUE (MUDEJARE.)

du XVI^e siècle, furent fabriquées à *Séville* qui possédait alors beaucoup de manufactures de faïence et où subsistent aujourd'hui encore de nombreux spécimens de cette fabrication.

On trouve beaucoup de ces pièces encore en place et parmi elles, il en est qui portent des noms d'artistes, originaires d'Italie pour la plupart, et des dates (1503, 1505, 1507, 1540, 1583.) Ce sont des carreaux décorés de scènes et de figures, des bas reliefs et des plaques entourées de cadres à reliefs de fleurs et de fruits dans le goût des Della Robbia.

Les principaux ornent la façade de l'église du couvent de *Santa*



LAMBRIS EN AZULEJOS A L'ALHAMBRA DE GRENADE.



Paula, mêlés à des azulejos plus anciens. Un autel du *Sagrario*, ou chapelle paroissiale de la cathédrale, appartient au même genre. Plusieurs grandes pièces émaillées, conservées au musée archéologique de Madrid, doivent être attribuées à ces mêmes fabriques.

Séville possédait encore de l'autre côté du Guadalquivir, à Triana, une usine qui a produit de semblables faïences ; et elle est encore aujourd'hui en activité.

Le troisième groupe comprend les produits fabriqués à *Alcora* et *Talavera de la reina*, au xvii^e et au xviii^e siècle, qui s'inspirent visiblement des produits de Moustiers et des autres villes du midi de la France.

Toutefois, la fabrication des faïences à Talavera remonte à une époque beaucoup plus reculée, à tel point que le nom de *Talavera* serait employé comme synonyme de faïence en Espagne, de même que *majolique* désigne toute faïence en Italie (1).

La porcelaine pâte tendre, c'est-à-dire de fabrication analogue à celle des manufactures de Sèvres et de Tournai, a été fabriquée à *Alcora* et à *Buen Retiro* (Madrid).

On connaît peu de produits de la première de ces usines, tandis que ceux de la seconde, qui fut une manufacture royale, fondée par Charles III, en 1759, avec des artistes que le souverain avait fait venir de *Capo di monte*, près de Naples, sont assez abondants et de grande valeur par la perfection du travail et le goût de la décoration qui est dans le genre de celle de Sèvres.

Une salle du palais royal de Madrid possède un plafond entièrement garni de plaques de porcelaines de cette fabrique. On en rencontre encore une importante série au musée archéologique de Madrid, et une autre à la *Casita del principe* (Escorial), du genre des biscuits de Wedgwood, c'est-à-dire en relief, imitant les camées, en blanc sur fond bleu.

(1) Et le mot *majolique* viendrait, lui-même, paraît-il, de *Majorque*, en Espagne, où ont été fabriquées les plus anciennes faïences connues.

Les *verreries* espagnoles sont assez peu connues et cependant elles proviennent de nombreuses fabriques et possèdent un mérite réel. Almeida, Barcelone (xv^e siècle) Mataro, Cadalso (Tolède), la Granja (ou San Ildefonso) près de Madrid, en ont fabriqué. Leurs produits sont très variés; on en rencontre du genre des verres de Venise, aussi bien que celui des verres de Bohême; des verres blancs, de couleur, émaillés, etc.

On peut juger, par la rapide énumération qui précède, de l'abondance, de la valeur et de l'originalité des produits des industries d'art espagnoles et, au risque de nous répéter, nous pouvons affirmer de nouveau que peu de pays offrent autant d'attrait et d'intérêt que l'Espagne, ses monuments et ses arts décoratifs!

E. J. SOIL.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Avant-propos	205
Chapitre I. Notes de voyage	210
Notions géographiques	210
Fontarabie	210
Burgos	211
Madrid	214
L'Escorial	221
Tolède	223
Cordoue	227
Grenade	230
Séville	237
Chapitre II. L'art monumental	243
§ 1. Antiquité	243
§ 2. Moyen âge	245
I. L'art chrétien ou visigoth	245
A. Epoque visigothe	245
B. Epoque romane	245
C. Epoque gothique	248
II. L'art arabe	252
III. Monuments mudejares	257
§ 3. Ere moderne	260
A. La Renaissance, style plateresque	260
B. Style du cinquecento ou de Herrera	263
C. Monuments divers de style Renaissance	263

	PAGES
Chapitre III. Arts industriels.	266
Peinture	266
Sculpture	267
Ferrermerie	272
Les armes	274
Bronzes (Dinanderie)	274
Orfèvrerie	275
Tissus, broderies, dentelles	276
Cuirs de Cordoue	276
Les tapisseries	278
Meubles	279
Cèramique	280

RAPPORTS COMMERCIAUX ANCIENS

ENTRE

AMIENS ET LES FLANDRES

Ce n'est pas en étranger qu'un Picard — un Amiénois, surtout, — et, je crois pouvoir le dire, moi, sans doute, moins que tout autre, — pénètre dans votre noble cité d'Anvers ou dans quelque'une de ces villes au passé glorieux, à l'avenir riche d'espérances, que nos pères nommaient les « bonnes chités des Flandres ». Il ne se sent pas dépaysé en franchissant leur enceinte. Dès les temps les plus reculés leur prospérité s'allie trop étroitement à la nôtre, — je veux dire à celle de ma chère commune d'Amiens, — et les rapports commerciaux, rapports journaliers en dépit des luttes politiques ou des changements d'étendard, ont créé de trop longue date entre Amiénois et Flamands des rapports d'estime et d'amitié.

Chose surprenante, l'histoire de ces relations est encore à faire. Il y aurait là, pourtant, matière à une œuvre des plus attrayantes. J'ai pensé depuis longtemps, que le dépouillement des archives des principales villes de la Belgique: Gand, Bruges, Tournay, Ypres, Courtrai, Bruxelles, Audenaerde, Anvers..., fournirait des documents fort utiles pour l'histoire, même générale, de la ville d'Amiens. Peut-être que l'étendue de cette entreprise et la nécessité pour celui qui la tenterait de connaître parfaitement plusieurs langues ont fait reculer les travailleurs. C'est, assurément, une œuvre de longue haleine et que, par suite, je n'oserais même esquisser dans les limites étroites accordées à cette causerie.

Plus modeste est aujourd'hui mon but. En vous signalant quelques

documents que j'ai recueillis dans nos archives amiénoises comme intéressants pour l'histoire des Flandres, je me propose, avant tout, de témoigner à des amis trop indulgents combien je ressens l'honneur qu'ils m'ont fait en m'invitant de prendre la parole dans cette assemblée d'élite.

Je passerai sans m'y arrêter sur les époques préhistoriques, belge ou gauloise et romaine.

Les rapprochements que des géologues éminents ont pu faire entre les roches dont sont formés certains instruments trouvés sur votre sol et sur le nôtre tendent bien à démontrer que déjà nos voies primitives étaient sillonnées par le commerce.

Transformées et complétées par les Romains, elles ont pu servir à vous faire parvenir les écus ou les épées forgés dans notre célèbre fabrique d'armes d'Amiens. En l'état actuel de la science, nous devons nous en tenir prudemment à cette simple indication.

Omettons également les temps mérovingiens et carlovingiens, encore qu'un diplôme de l'empereur Charlemagne de l'année 779, nous donne Amiens comme l'un des grands entrepôts du commerce dans le nord de la Gaule à cette époque.

Constatons seulement que vers le milieu du x^e siècle, au déclin de la seconde race de nos rois, le hasard des événements et des successions avait mis le comté d'Amiens entre les mains d'un comte de Flandre, Arnould, dit le Vieux, allié à la maison de Vermandois, qui s'empara de notre ville sur Hugues, comte de Paris.

« Les soins qu'il donna pour le commerce, dit Panckoucke, Hist. de » Flandre p. 24, retirèrent ses peuples de deux grands maux qu'on » punissait autrefois sévèrement chez les Athéniens et les Egyptiens: » l'oisiveté et la pauvreté. » Il est à croire qu'Amiens bénéficia, comme ses autres états, de la sagesse et de l'étendue de ses vues.

Plus tard, au commencement du xii^e siècle, nous trouverons encore un comte de Flandre en possession du comté d'Amiens. Marguerite de Clermont avait ajouté ce riche fleuron à la couronne de son époux, Charles de Danemark, qui périt tragiquement à Bruges, en 1127.

A cette époque, déjà, la ville Amiens était sortie victorieuse de la rude épreuve de sa révolution communale (1117). On sait combien ce mouvement accrut l'influence de corps d'arts et métiers et la rendit prépondérante. A Amiens, comme à Florence et à Gand, tous les chefs

de famille, pour exercer leurs droits politiques, durent se faire inscrire sur les rôles de quelque bannière.

Que ces familles aient essaimé : qu'elles aient envoyé quelques-uns de leurs représentants se fixer dans des villes où leurs intérêts se trouvaient journellement en jeu, c'est là un fait tout naturel. Nous savons que des rejetons de familles picardes se sont ainsi établis, qui à Tournay, qui à Bruxelles, qui ailleurs. Réciproquement, d'autres sont venus des pays flamands prendre droit de cité sur les bords de la Somme. A défaut de registres de l'état civil, nos listes échevinales constituent une indication précieuse sur ce point : on y trouvera les noms d'Ypres, de Tournay, de Bruges, de Flandres, de Gand .., noms d'origine, évidemment.

L'un des articles de notre charte communale garantissait sûreté et protection aux marchands étrangers jusqu'aux dernières limites de la banlieue. Ils vinrent nombreux, sur la foi de cette promesse, et l'établissement de nouveaux quais, ainsi que l'énumération des marchandises atteintes par le droit de quayage, témoignent du nouvel essor que prit alors le commerce de notre ville.

Et si Philippe d'Alsace, comte de Flandre, — à qui est échu notre comté par suite de son mariage avec Elisabeth de Vermandois, — se montre, en paroles, assez hautain à l'égard de nos communiens, assez impérieux dans la manière dont il leur exprime ses volontés, en fait, il est bien obligé de s'incliner devant la puissance de la Commune dont l'autorité a remplacé celle des comtes, laquelle n'est plus qu'un souvenir.

En 1185, d'ailleurs, Philippe d'Alsace cède au roi Philippe-Auguste tous ses droits sur le comté d'Amiens.

Deux raisons contribuèrent, à partir de cette date, à étendre la prospérité commerciale d'Amiens.

En première ligne, la faveur manifestée par Philippe-Auguste à l'égard des Communes, où il prévoyait que la Royauté trouverait bientôt un utile point d'appui contre la puissance des seigneurs féodaux.

Puis, la construction d'une nouvelle enceinte fortifiée, derrière laquelle les Amiénois se sentirent en sécurité.

Parmi les noms des mayeurs de cette époque relevons, en passant, plusieurs Croij.

Amiens était affiliée, non pas, comme on l'a cru longtemps, à la

hanse flamande, dite Hanse de Londres, mais à une autre association, encore imparfaitement connue : la Hanse des XVII villes, qui aurait eu pour objet la protection des communes adhérentes sur les foires de Champagne.

Les villes inscrites au XIII^e siècle sur le rôle de cette Hanse étaient : Châlons, Reims, Saint-Quentin, Cambrai, Lille, Douai, Arras, Tournai, Péronne, Huy, Provins, Valenciennes, Gand, Bruges, Saint-Omer, Montreuil, Abbeville, Amiens, Beauvais, Dixmude, Bailleul, Poperinghe et Orchies.

Les waidiers, les drapiers et les taverniers sont les trois grands corps d'état qui ont dû avoir, dès lors, les relations les plus suivies avec les Flandres. J'y ajouterai les fourreurs.

L'exportation de la Waide ou guède, plante tinctoriale, a fait durant plusieurs siècles, la fortune de notre ville. Nos draps étaient en réputation sur tous les marchés. L'estaple aux vins était le rendez-vous des négociants flamands qui venaient nous acheter les meilleurs crus de Gascogne, de Beaune, d'Espagne... lesquels nous arrivaient facilement grâce au port de Saint-Valery. Pour les fourreurs, on sait comme leurs articles se trouvaient en faveur pour les pelisses et autres vêtements.

J'aurais voulu pouvoir dire ici quelques mots des chemins qui conduisaient d'Amiens en Flandre. Faute de temps, je ne puis que les indiquer. Il y avait la voie de terre — le travers de Bapaume — souree de démêlés incessants avec le fisc, et la voie d'eau, par la Somme et Saint-Valery, exposée à bien des risques, surtout quand les Anglais furent maîtres de Calais. L'autre route était-elle plus sûre ? Je n'oserais l'affirmer. Durant ces époques troublées, la profession de marchand comportait tant de périls ! Au reste, malgré bien des vicissitudes, malgré les guerres du règne de Philippe-le-Bel, malgré la guerre de Cent-Ans, les relations demeuraient étroites entre nos communes. En voici quelques témoignages.

A la fin de 1354, des marchands d'Amiens confiants dans la trêve conclue entre la France et l'Angleterre, avaient fait charger, « pour estre mener en pays de Flandres » quarante-sept tonneaux et une pipe de guède, estimés à la valeur de trois mille florins. Une chaloupe anglaise attaqua le bateau français et l'emmena à Calais.

(AUG. THIERRY 1-824).

Les magistrats municipaux d'Amiens se plaignirent au duc de Lancastre alors en France, de cette violation du droit des gens, mais aucun acte postérieur ne nous fait connaître le résultat de leurs démarches.

Par un heureux effet des relations commerciales que la Picardie entretenait au XIV^e siècle avec les grandes villes industrielles de la Flandre les rapports les plus bienveillants s'étaient établis entre les bourgeois d'Amiens et ceux de Gand, de Bruges et d'Ypres. — L'acte suivant en est la preuve.

Charles, duc de Normandie et régent du royaume, prenant en considération les dommages que la guerre causait aux habitants d'Amiens, leur accorda la faculté d'ajourner au dernier jour de mai 1360 le paiement de leurs dettes. Les habitants de Gand, Bruges et Ypres prièrent le comte de Flandre d'accorder semblable délai aux bourgeois d'Amiens que le commerce attirait dans ses états, et spécialement de ne pouvoir être arrêtés pour dettes *du corps de leur ville*. Clause d'une extrême importance, car la ville d'Amiens s'adressait souvent aux banquiers de Flandre pour ses emprunts ou ses émissions de rentes soit à vie, soit perpétuelles. Le comte de Flandre, Louis de Male, accéda pleinement à cette demande, et ses lettres, conservées aux archives départementales du Nord, témoignent de sa bienveillance pour nos communiens. (10 janvier 1360.) (Thierry 1-608.)

Une autre preuve de l'activité des relations entre Amiens et les communes flamandes, vers cette date, nous est fournie par l'article suivant du compte du receveur des rentes, pour l'année 1387 :

« Recepte des estaux des Halles de Flandres, qui doivent chacun
» XXI sols l'an, au jour Saint-Fremin-le-Martir. somme
» LXIII sols. »

Augustin Thierry en conclut qu'il y avait à Amiens des halles particulières pour la vente des produits des manufactures flamandes (1-755), ce qui témoigne de l'importance de ce négoce.

Les blés, ceux de Corbie surtout, donnaient lieu à un trafic considérable avec les marchands espagnols, hollandais, flamands, anglais dont les navires stationnaient à Saint-Valery. Comme cette exportation eut affamé le pays, l'échevinage l'entravait par des droits sur le transit par la Somme.

(Cf. Calonne 1-338.)

Combien ne s'est-on pas lamenté, vers le milieu du siècle qui vient de s'éteindre, en constatant que la maîtresse de maison ne présidait plus comme jadis à la confection d'une réserve de confitures variées dont tout bambin se barbouillait avec délices la frimousse et les menottes. — J'en ai conservé, pour ma part, le souvenir le plus doux.

Eh bien! Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, les statuts de nos merciers, épiciers et ciriers, du 24 mars 1406 constatent que, dès cette date, les Amiénoises faisaient venir leurs confitures des Flandres et qu'on adressait à ce produit les mêmes reproches qu'à la fabrication de nos épiciers modernes. Or il était important qu'elles fussent bonnes, car les confitures jouaient un grand rôle dans les présents faits aux grands personnages : aux entrées prineières, par exemple.

Je lis à l'article 7 des dits statuts : « Que nuls ne vende confitures de Flandres, s'elles ne sont de fyn ehucere, ear elles sont faulses et mauvaises et pleines d'amidoij, et en sont déchus ceulx qui les achattent pour bonnes, sur XX s. d'amende. »

(Aug. Thierry 11-21.)

Dans un autre ordre d'idées, ajouterai-je, que des concours périodiques entretenaient l'émulation entre les tireurs de Picardie et des Flandres. Chaque ville organisait à son tour « un noble jeu, crié et publié » quelques mois à l'avance. L'Échevinage se prêtait de bonne grâce « à aidier aux grans frais, mises et dispens », des compagnons qui allaient « pour le bien et honneur de la ville » disputer les prix dans les fêtes organisées à Montreuil, à Saint-Omer, à Béthune, à Bruxelles, à Malines, à Gand... (Cf. Dusevil et Calonne 1-320. Archives communales.)

Avec la maladie du roi de France, Charles VI (1380-1422), commence pour Amiens une longue période qui va placer la ville sous l'influence directe des ducs de Bourgogne, et augmenter, par suite, ses relations avec les Flandres.

Le duc lui-même était populaire à Amiens. Lieutenant général en la province de Picardie, il se faisait facilement des partisans en promettant la suppression de l'impôt sous toutes ses formes : tailles, aides, gabelles, subsides..., il multipliait les réunions plénières des bourgeois aux halles pour les mesures qui concernaient le gouvernement de la cité, il s'intéressait au commerce : ainsi, le 25 mai 1407, dans une assemblée de l'échevinage à laquelle avaient été appelés plusieurs

marchands de guèdes, Raoul Lemaire, chanoine d'Amiens et de Tournay, après avoir présenté deux lettres de créance du duc de Bourgogne, (Jean-sans-Peur), adressées l'une à la ville, l'autre au prévôt des marchands de guèdes, demanda au nom du prince que ces marchands vissent tenir à Bruges estaple de leurs guèdes, c'est-à-dire eussent dans cette ville un comptoir et un dépôt.

C'était, certes, de bonne politique de mettre de son côté les intérêts même matériels de la cité !

Si la bourgeoisie commerçante a cent ramifications en Flandre, que dire de la noblesse, les Gruthuyse, les Brimeu, Auxi, Saveuse, Croij, les Rocourt, même, qui étaient inscrits sur les registres de la bannière des drapiers.

Je ne parle pas des évêques, Philibert de Saulx, Jean le Josne, Jean Avantage, Ferry de Beauvoir..., tous Bourguignons avérés.

En un mot, tant par sa manière d'agir, par son habileté personnelle, que par l'influence de ses partisans, Jean-sans-Peur avait conquis les Amiénois à sa cause.

Philippe-le-Bon (1419-1467) a laissé un souvenir beaucoup moins sympathique : l'occupation de la ville par les Anglo-Bourguignons depuis le traité de Troyes (1420), jusqu'au traité d'Arras (1435), n'a été marqué que par des impositions, des alarmes, des vexations continuelles.

C'est, d'abord, l'Anglais qui s'avance, on redoute les horreurs d'un siège, et la ville profite de ses relations plus étroites que jamais avec les Flandres pour envoyer à Ypres, Bruges, Gand, Lille... solliciter des envois de gens d'armes et de trait (1418-1419).

C'est encore l'emprisonnement de plusieurs commerçants amiénois et la saisie de leurs marchandises à Arras, Saint-Omer, Béthune, en garantie d'une somme de 2,000 saluts d'or exigée par Philippe-le-Bon. Ces rigueurs excitent un mécontentement général qui se traduit par une émeute. En vain le duc étouffera-t-il dans le sang ce mouvement de révolte. Le cœur des Amiénois est perdu pour lui : le roi de France n'a plus qu'à se présenter.

En récapitulant la période récemment traversée, l'échevinage, dans sa délibération du 24 novembre 1460, constate : « Au temps passé, il y avait à Amiens trois membres principaux dont la ville était soutenue, maintenue et gouvernée. C'est assavoir : l'estaple des vins, la marchan-

dise des guesdes et le siège du Bailliage.» La création d'entrepôts à Arras et Saint-Quentin a diminué l'estaple des vins, Bruges prend de moins en moins de guèdes, Orchies, Douai, Lille, bailliages secondaires, font un tort considérable à notre ancien bailliage.

Dans ees eonditions, rien d'étonnant à ce qu'Amiens ait ouvert ses portes aux représentants du roi de France, le 2 février 1471. Cette défection, pourtant, l'exposait à de terribles représailles. Quelles n'auraient pas été les violenees de Charles-le-Téméraire, si le siège qu'il mit aussitôt devant Amiens lui avait livré la plaee ! Heureusement pour nos aneêtres, il éehoua dans son entreprise et dut se retirer, après un bombardement terrible. Peu de jours après Louis XI faisait son entrée.

Constatons iei que peu après la *trêve marchande* de Soleure (13 septembre 1475), les relations eommerciales étaient reprises entre Amiens et les Flandres.

Le 18 mars 1475 (1476 n-s), Jehan de Hérenguier, grand eompteur, fait rapport de la vente faite à l'Éeluse et à Bruges des blés appartenant à la ville.

Louis XI était bien trop fin politique pour rompre avec ceux qui avaient soutenu jusqu'alors le parti des ducs de Bourgogne : Il préféra se les attacher. La plupart des grands noms de l'entourage des ducs n'étaient-ils pas, soit par leur origine, soit par leurs alliances, de vrais noms pieards ! Croij, Brimeu-Humbereourt, Lannoy, Crèveœur-Esquerdes, La Gruthuyse..., avaient autour d'Amiens des fiefs nombreux, importants. Leur intérêt devenait celui du roi : ils acceptèrent le fait accompli.

D'Esquerdes, rallié à la cause de France, fut nommé lieutenant général ès marches de Picardie. Ainsi des autres : ehaeun obtient quelque faveur... et le temps acheva cette œuvre d'apaisement.

En réeompense de sa reddition volontaire, Amiens reçut également d'importants privilèges, suppression de nombreux impôts, allègement de plusieurs autres ; n'oublions pas l'établissement de deux foires et la réorganisation de l'estaple aux vins et du marehé au blé. Quelques années plus tard, la foire, dite de la Saint-Remi (octobre) fut déplacée eomme coïncidant avec eelle d'Anvers.

La prospérité commerciale d'Amiens s'aerut dès lors d'une nouvelle industrie, la sayeterie, qui comprenait la fabrication très variée d'étof-

fes de pure laine, de laine et fil, ou de fil seulement. Des ouvriers chassés d'Arras sollicitèrent et obtinrent l'autorisation d'exercer à Amiens leur métier. Ce devait être le point de départ d'une nouvelle et magnifique fortune pour la ville.

Ce fut aussi vers ce temps que des hautelisseurs de Tournay, quittant cette ville où ils ne trouvaient plus de ressources suffisantes, vinrent se fixer à Amiens et y transportèrent leur industrie. Leurs statuts sont du 2 septembre 1492.

La fin du xv^e siècle a donc vu se développer l'industrie amiénoise. Je ne dis pas que les transactions avec les Flandres aient suivi la même progression. Il semble, au contraire, que notre ville devenant un centre de fabrication, les importations aient dû diminuer par le fait même.

Pour ne pas dépasser les instants accordés à cette lecture, je passe rapidement sur les règnes suivants. Notre Picardie eut sa très grande part des malheurs causés par la guerre sous Charles VIII, Louis XII François I. Ce dernier, tant pour favoriser ses sujets, que par représailles contre son rival, frappa d'une prohibition absolue les produits venant des Etats de Charles-Quint.

Sous Henri II c'est encore la guerre.

Peut-être n'est-il pas sans intérêt de signaler ici comment les prisonniers de guerre étaient alors traités à Amiens. J'extrais ce qui suit d'un registre de l'échevinage :

« Jehan Boulefroiz, prisonnier au beffroi pour dettes, déclare qu'il a vu ès dictes prisons quarante bourguignons prisonniers de guerre, lesquels estoyent beaucoup mieulx traité que ceulx de ce pays-ci : mesmement estoyent souvente fois, par la permission du geolier, mis ès galleries d'en hault dudict Beffroy, où ilz jouoyent à la paulme et au tamiz, et par ce moyen pouvoyent cognoistre les secretz dudict beffroy, et veoir toute la forteresse de la dicte ville, meismes les chemyns pour eulx en partir au besoing, et rompoyent les ardoises et couvertures dudict beffroy de coups d'estreufz, en jouant à la paulme, tellement qu'il pleut audict beffroy en plusieurs lieux. (Echevinage du 12 décembre 1555.)

Bien mieux, en 1557, un groupe de Bourguignons aussi prisonniers de guerre, étaient logés aux hôtelleries du Cygne et du Cardinal et allaient et venaient comme bon leur semblait. Il fallut le désastre de Saint-Quentin (10 août), pour qu'on songeat à entraver leur liberté. (Echevinage BB, 30, p. 130 v^o. Colonne II. 10.)

La paix de Câteau-Cambrésis (3 avril 1559) ne fut pas encore l'aurore d'une ère de prospérité. D'autres troubles hélas ! allaient éclater avec les progrès de la Réforme.

Les circonstances en effet, sont critiques, en France aussi bien que dans les Pays-Bas. Le registre C. 1698 de l'Élection d'Amiens renferme sur cette période quelques renseignements que je crois tout-à-fait inédits. Il s'agit de négociants qui ne pouvant plus faire voyager leurs marchandises par mer, sollicitent l'autorisation de les faire expédier par voie de terre, en traversant Amiens.

J'y relève, aux années 1572-74, les noms suivants : Jehan de Colempcans, d'Anvers ; Diego de Chavary, m^d espagnol, pour vingt ballots de tapisseries d'Anvers ; David Naze, de Tournay, pour des balles de soie ; François d'Aguillazporrez, m^d espagnol à Anvers, pour des tapisseries ; Diego de Villalobre ; Denis Vandezelle de Gand ; Guillaume Belle de Tournay, et beaucoup d'autres.

Je ferai remarquer que ces expéditions concernent presque exclusivement les tapisseries, preuve que le développement de notre fabrication locale, notamment de la sayeterie, avait dès lors le résultat poursuivi systématiquement par nos monarques, c'est-à-dire de mettre la France à même de se passer des produits étrangers et de suppléer aux importations continuellement entravées par des guerres sans fin. Bientôt même, comme on va le voir, l'importation des tapisseries cessera et Amiens verra fleurir dans ses murs la brillante industrie des Gobelins.

J'ai eu la bonne fortune de découvrir sur cet établissement des documents authentiques et inédits.

On sait qu'attirés par les nombreux privilèges qui leur étaient faits, Marc de Comans et François de La Planche, vinrent se fixer en France en 1602. En retour des faveurs dont ils étaient l'objet, ils durent prendre, pour une période de quinze années, l'engagement d'entretenir quatre-vingts métiers toujours en activité, soixante à Paris et vingt à Amiens.

On sait quelle fut la fortune de la manufacture de Paris. Bien des pièces fabriquées à Amiens lui ont été attribuées sans doute et c'est ce qui explique la rareté des productions de notre atelier aujourd'hui connus. La fondation de la manufacture d'Amiens était antérieure pourtant de trois années aux lettres-patentes confirmant les privilèges

dont je viens de parler, car le règlement relatif à cette manufacture est porté sur nos registres échevinaux à la date du 5 octobre 1604.

Faute de temps, je ne puis qu'indiquer ici cette pièce. J'y relève seulement une gracieuseté bien faite pour nous concilier la sympathie de vrais flamands.

« S'il (le Directeur des Tapisseryes) fait brasser de la bière, il sera exempt d'impôt pour sa boisson et de ses ouvriers. »

Le nom des Gobelins se perpétua pour la maison occupée par cet établissement. Je l'ai retrouvé, dans des saisines du XVIII^e siècle, sous les noms de *Brasserie des Gobelins* ou de *maison dite des Gobelins*: elle était située Marché au Feurre.

Cette création avait été un nouveau pas dans la voie que j'ai déjà signalée. Henri IV y était entré plus que ses devanciers: des arrêts du 7 décembre 1599 et du 11 septembre 1601 avaient prohibé l'entrée dans le royaume des tapisseries à personnages, à verdure ou à bocages, des camelots, burails... Un notable marchand d'Anvers, Daniel le Huart, eut à ce sujet, devant le Parlement, un procès qui fut jugé le 2 août 1608.

Ce fut surtout à partir de Colbert que la France tenta de s'affranchir de toute dépendance vis-à-vis des nations étrangères en fabriquant elle-même ce qu'elle avait importé jusque là.

En 1670, Maressal vint établir à Amiens une fabrique de camelots dont les produits étaient si parfaits que les plus experts les prenaient pour de vrai Bruxelles. (Lettre de M. de Breteuil, du 10 janvier 1683.)

Dès 1665, Isaac et Josse Van Robais de Courtrai avaient fondé à Abbeville une manufacture modèle de draps qui remplaçaient ceux d'Angleterre et des Pays-Bas.

Bientôt, les sayeteurs Cottu et Malo enlevèrent aux Anglais le secret de la fabrication des peluches et des pannes en poil de chèvre.

Saint-Quentin faisait les linons et les batistes, jadis toiles de Flandre ou de Hollande.

De même dans d'autres villes picardes.

Pour assurer les résultats de ces efforts, deux mesures s'ajoutèrent à la qualité indiscutable des produits: d'abord, la révision des règlements industriels en 1666 et 1669, puis la prohibition des produits étrangers, notamment des lainages anglais.

En somme la séparation de la Hollande et des Pays-Bas espagnols,

les guerres des règnes de Louis XIII et de Louis XIV, les impositions extraordinaires, le peu de sécurité des routes, l'hôtel-Dieu d'Amiens envahi à certains moments par les blessés ou les malades de l'armée des Flandres, la peste venue à la suite de ces lamentables convois, les mesures prohibitives, partie politiques, partie hygiéniques, toutes ces calamités, paralysant le commerce, contribuèrent à restreindre progressivement les relations commerciales entre les Flandres et Amiens.

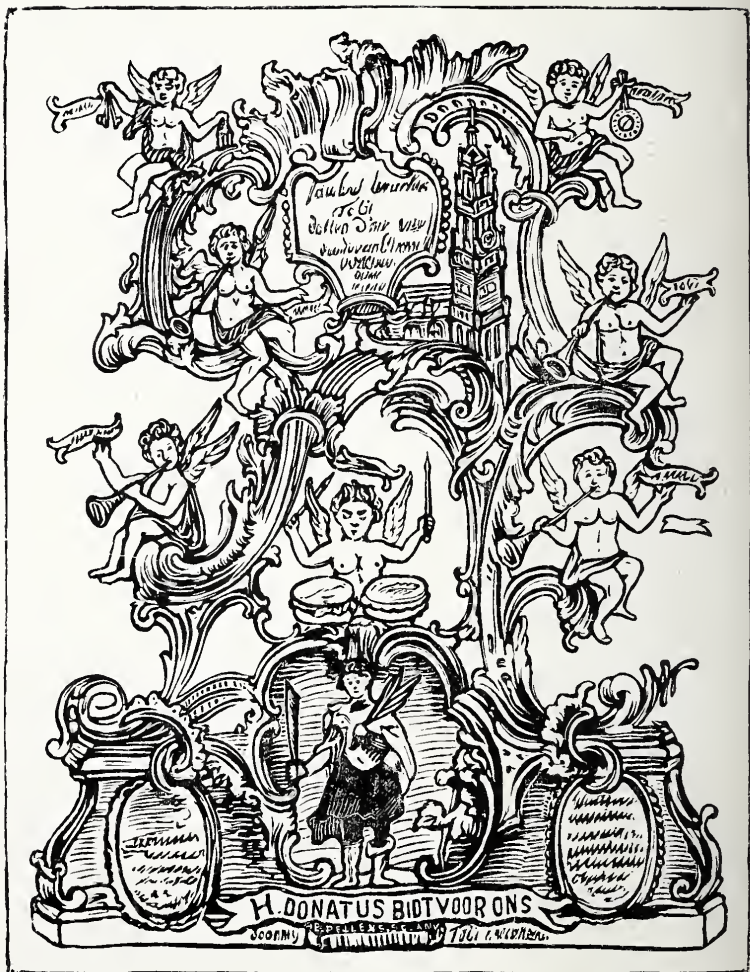
Les événements qui marquèrent la fin du XVIII^e et le début du XIX^e, siècles n'étaient pas de nature à en favoriser la reprise.

L'heure d'une nouvelle et magnifique prospérité n'allait pas tarder à sonner cependant. Une ère de paix et de calme a vu renaître et fleurir l'industrie dans vos cités qui ne demandaient qu'à prendre un nouvel essor. Sous l'impulsion paternelle de monarques sages et éclairés, à l'esprit vaste et pénétrant, aux vues de longue portée, on a vu s'accomplir une transformation féconde et l'étranger qui arrive chez vous est émerveillé des splendides résultats obtenus dans une période relativement courte. Honneur et reconnaissance, Messieurs, à vos souverains, LL. MM. Léopold I et Léopold II.

Pendant ce temps, Amiens ne restait pas en arrière. Les fortunes considérables qui s'y sont établies en quelques années témoignent de ce renouveau industriel. Ce fut surtout l'Amérique qui devint le débouché préféré de nos produits, une partie passait également en Turquie et en Espagne : cette dernière puissance nous demandait le velours pour confectionner ses vêtements et les riches parures dont elle couvrait ses mules. Peu de comptoirs étaient ouverts en Belgique ; il y en avait cependant et j'ai entendu dire que telles et telles maisons de satins ou de velours, qui travaillait — c'est l'expression consacrée, — avec Anvers, n'avait pas eu lieu de regretter leur essai... loin de là !!

Que sera l'avenir ? Souhaitons, Messieurs, qu'il nous rappelle l'éclat industriel des XIII^e et XV^e siècles ; que les relations se multiplient entre les bonnes cités de Flandre et notre vieille Commune. Ce serait pour moi un grand bonheur d'avoir quelque peu contribué par ce rapide travail à éveiller à cet égard l'attention de vos commerçants et des nôtres et c'est sur ce vœu que je termine.

ROBERT GUERLIN.



UNE

CONGRÉGATION AÉRIENNE

MESDAMES ET MESSIEURS,

Des voix autorisées vous ont aujourd'hui entretenus de questions historiques ou archéologiques d'un indéniable intérêt. Vous avez tour à tour pu vous initier aux mystères d'un ténébreux complot du xvi^e siècle; vous avez appris à connaître davantage l'Italie du nord et ses monuments funéraires d'architecture byzantine, l'Espagne et ses richesses pittoresques et architectoniques; vous avez entendu développer l'histoire de ces relations autrefois si suivies existant entre la Flandre et la Picardie. Vous me permettrez de ne pas vous mener si loin, et de vous entretenir pendant quelques instants d'un point secondaire peut-être, mais à mon avis, non dépourvu d'originalité, de notre histoire locale. Je veux vous faire connaître une institution sur laquelle vous chercheriez vainement des détails chez nos historiens ou nos chroniqueurs. Et pourtant, ceux qui faisaient partie de cette association séculaire occupaient une position si élevée, qu'ils pouvaient se vanter sans forfanterie aucune, de dominer tous leurs concitoyens, même les plus importants. Cette situation était en effet si extraordinaire, que j'ai cru devoir adopter pour cette communication le titre quelque peu énigmatique placé en tête de mon travail. Il s'agit ici de cette association unique, dont le siège était établi au haut de la tour de notre église cathédrale, et qui, composée de sept fonctionnaires communaux, s'est maintenue pendant plusieurs siècles, florissante et fructueuse, sous la protection de Saint Donat, et sous le titre si typique de *Congregatie ofte vergaederinge van Donder en Blixem van Onse Lieve Vrouwe thoren der stad Antwerpen*

* * *

Un de ces hasards heureux qui font la joie des bibliophiles, m'a mis,

il n'y a pas bien longtemps, en possession d'un fort curieux manuscrit, qui n'est autre que le dernier registre de l'association, à l'existence de laquelle je vais tâcher de vous initier.

Le volume, d'un format in-4^o, est composé de 150 pages, couvertes sans ordre d'une écriture serrée, et parsemées de dessins à la plume, dont je me permettrai dans quelques instants de vous décrire les principaux. Il est presque entièrement l'œuvre d'un Anversois, Jacques Laurent Tobi, avec lequel nous ferons également connaissance plus ample. Commencé en 1774, il nous mène jusqu'à la fin du xviii^e siècle. Il reposait dans les archives de la compagnie avec trois autres volumes manuscrits que j'ai malheureusement tout lieu de croire irrémédiablement perdus. C'était d'abord le premier volume de l'association, datant de l'année 1630 et qui devait sans aucun doute offrir un puissant intérêt.

C'étaient ensuite : un petit recueil appelé *clyn noticie boeckske*, et enfin une collection de motifs musicaux à l'usage des associés, ainsi qu'une grande vue de la tour, dessinée par Tobi. Ces différents ouvrages étaient enfermés dans une armoire placée au haut de la tour, et il était, comme nous le verrons, strictement défendu de les communiquer à qui que ce soit en dehors des intéressés directs.

* * *

Et d'abord, je crois utile d'exposer brièvement la composition et le but de notre association aérienne. Je l'ai dit en commençant : sept fonctionnaires communaux en faisaient partie, nommément : les quatre trompettes de la ville, le timbalier, l'horloger de la tour et le portier de l'église. C'étaient, comme on le voit, des personnages fort importants, aux occupations aussi nombreuses que variées. Toutefois, il y a lieu de remarquer, que primitivement le portier de l'église ne faisait pas partie de notre association. Ce n'est qu'au milieu du XVIII^e siècle que lui échet le rare privilège de s'associer aux fonctionnaires les plus élevés du temple, tandis que vers la même époque, mais un peu plus tard, les fonctions du timbalier furent supprimées, et le dernier titulaire dut également se mettre à jouer de la trompette.

Les musiciens qui usaient de cet instrument étaient certes les plus importants de la corporation. Leur office était pour ainsi dire de

création immémoriale. Déjà, dans un compte de la ville d'Anvers de 1324, il est question des *trompeneren*, qui accompagnaient la procession, et dans d'autres documents des XIV^e et XV^e siècles, on voit que le magistrat payait des gages à des musiciens, qui régulièrement le servaient, des *stadsspeellieden*, *stadstrompers*, *stadstrompenaers*, *pipers*, etc. (1).

Plus tard, quand la tour de l'église Notre Dame fut achevée et offrit du haut de ses galeries aériennes un emplacement admirable pour surveiller tous les alentours, les musiciens communaux ne furent plus uniquement employés à égayer les fêtes organisées par la ville ou à prendre part aux processions, ils durent passer une partie de leur temps sur la tour pour veiller à la sécurité des habitants.

En 1577, le magistrat ordonna à Pierre Deels de monter plusieurs fois par jour sur la tour pour s'assurer qu'aucun incendie ne sévissait en ville, et en même temps pour fournir des renseignements au sujet des positions occupées par l'armée et la flotte du prince d'Orange. Le 5 décembre 1585, le gouverneur d'Anvers, Frédéric Perrenot, ayant exilé de la ville les « deux homes qui ont eu par cy devant charge de » faire le guet et garde ordinaire sur la tour de l'église Notre Dame » de ceste ville », nomma deux autres musiciens pour les remplacer : Corneille Janssens et Wautier Cools.

A ces nouveaux veilleurs, il fut enjoint de passer la nuit sur la tour, de sonner le couvre-feu, d'annoncer les incendies au moyen d'une lanterne placée au bout d'une perche, et qu'on appelait *den brantlantherne*, et de prévenir quand des signaux seraient faits par les forts de Calloo, d'Oorderen, etc.

Le règlement communal de 1605 est encore plus explicite. Les veilleurs devaient jouer de la trompette tous les quarts d'heure, *verscheyden teecken te doen mette trompette*. En certaines circonstances graves, ils étaient même autorisés à mettre le tocsin en branle, *de stormclocke* (2).

Et que l'on ne s'imagine pas que ces veilleurs pouvaient se borner à exécuter uniquement quelques sonneries de trompettes de nature

(1) GREGOIR. *Notice historique sur les sociétés et écoles de musique d'Anvers*.

(2) *Archives communales d'Anvers*. Dossier : *Stadswaker*.

invariable. Non, ce devaient être de véritables musiciens, et avant d'obtenir leur nomination, ils devaient passer un sérieux examen musical.

Cette épreuve avait lieu au magasin de la ville, *den grooten Ecckhof*, devant un jury composé d'organistes, maîtres de chant et de délégués du magistrat. Les candidats étaient souvent nombreux et la compétition très vive. C'est ainsi que quand Tobi passa son examen en 1768, il eut à faire preuve de science musicale, non seulement devant des spécialistes, mais encore en présence de trois échevins, du trésorier, des receveurs et du secrétaire communal.

Ce sont ces mêmes musiciens qui formèrent en 1630 avec l'horloger de la tour et le portier de l'église, cette association si spéciale dont j'ai entrepris de vous retracer ici l'histoire complètement oubliée.

* * *

Nous venons de voir de quels éléments était composée la congrégation *van donder en blixem*. Voyons maintenant quel était son but. Le règlement fut révisé en 1774, et c'est dans sa nouvelle formule que je puiserai mes renseignements.

Il est bien entendu que je ne m'occuperai pas ici des fonctions que chacun des membres de l'association exerçaient en vertu de leur profession même, je ne parlerai que de celles auxquelles ils étaient astreints en qualité de membres de la congrégation.

Dès qu'un orage, accompagné d'éclairs et de tonnerre, *met donder en blixem*, éclatait, les membres devaient en toute hâte se rendre à la tour, et le premier arrivé devait immédiatement sonner trois cents coups de cloche, dans l'espace d'un quart d'heure. Un quart d'heure plus tard, si l'orage continuait, il fallait procéder à une nouvelle sonnerie de cent coups de cloche. A ce moment là, les membres qui n'étaient pas présents étaient passibles d'une amende. Si malgré tout, le mauvais temps persistait, il fallait un quart d'heure plus tard effectuer une nouvelle sonnerie de cinquante coups. Dès lors l'amende des absents doublait. La sonnerie devait être renouvelée ensuite tous les quarts d'heure, à moins que dans l'entretemps la fureur des éléments ne se fut calmée.

Chaque fois que les trompettes, horloger et timbalier devenus

sonneurs de cloche remplissaient pendant un orage leurs fonctions spéciales, ils recevaient de la ville une somme de trente sous qu'ils devaient se partager.

Toutefois, pendant la nuit, un des joueurs de trompette était toujours de garde dans la tour. Si alors un orage éclatait, il devait immédiatement procéder à la sonnerie. Ses compagnons devaient sans retard le rejoindre, et ils étaient obligés de parcourir tous les loeaux de la tour et de la gravir jusqu'au sommet pour s'assurer qu'il n'y eut pas de trace de feu.

Il est à remarquer, que la plupart de ces prescriptions furent antérieurement décrétees par le magistrat même. Ainsi une ordonnance de 1738 avait déjà enjoint aux différents employés qui faisaient partie de la confrérie, de sonner les cloches pendant les orages, et comme le dit le texte de : *aldaer geduerende den donder en blixhem tsamen der hande te invigileren op alle ongevallen die door het voorgemelde weder souden connen veroorsacckt worden* (1).

Cette coutume de sonner les cloches pendant les orages était générale aux siècles passés, et a subsisté par ci, par là jusqu'à nos jours. Beaucoup se sont imaginé que cette sonnerie n'avait pour but que d'éloigner les orages. Cette interprétation est complètement inexacte. Mais la liturgie enseigne, que les fléaux peuvent céder à la prière, et que les cloches doivent être sonnées pour engager les fidèles à intercéder pour que la tempête s'apaise. L'interprétation erronée et généralement répandue qui est cause de l'emploi des sonneries au moment où les éléments déchainés sont le plus à craindre, a déjà produit de nombreux accidens, et il n'aurait jamais fallu oublier, que si dans l'esprit de l'Eglise, les cloches en vertu de leur bénédiction, peuvent écarter les orages, que le choix des instans où il convient d'user de cette ressource est entièrement laissé à la prudence humaine (2).

Mais, quoiqu'il en soit, si la sonnerie des cloches pendant les orages constituait la principale occupation des membres de la congrégation de *donder en blixem*, ils avaient eu l'art d'entourer l'exercice de ces fonctions d'un tas de prescriptions, dont la non observation les menait fatalement à l'application d'une amende

(1) Dossier : *Stadswaker*.

(2) Voir notre ouvrage : *Les cloches d'Anvers*, Chap. XXVIII.

Quand les membres se rendaient à la tour, ils devaient être munis d'une lanterne contenant une lampe ou une chandelle allumée. S'ils omettaient d'éclairer leur lanterne, ils étaient passibles d'une amende. Si un des membres se permettait de jurer ou de provoquer des désordres, nouvelle et forte amende, car chaque juron était tarifé à sept sous. Celui qui introduisait dans la tour après la sonnerie du couvre feu une boisson quelconque, encourait également une pénalité pécuniaire. Autre amende à être appliquée à celui qui sans autorisation se serait permis de faire une inscription dans le livre de la corporation.

* * *

Le produit de toutes ces amendes était réuni et servait annuellement, on s'en doute un peu, à payer les frais d'un banquet, auquel les femmes des membres étaient admises. Mais ici même l'ordonnance des repas était sévèrement établie et donnait lieu encore une fois à la perception de nouvelles amendes. Celles-ci frappaient par exemple le membre qui se serait permis de se servir une seconde portion d'un plat, ou de reprendre du dessert avant que tous les convives ne s'en fussent régalez, ou bien encore atteignait celui qui aurait poussé la liberté jusqu'à remplir ses poches au détriment des plats. Et, mesure draconienne s'il en fût, chaque membre était responsable de sa femme!

Les confrères nommaient annuellement un doyen qui devait les présider, les convoquer, détenir les registres de la confrérie, appliquer et percevoir les amendes, toucher et distribuer les appointements alloués par la commune, etc. Quand il s'agissait de discuter les intérêts de l'institution, des réunions avaient lieu, tantôt dans une des chambres de la tour, et tantôt dans un cabaret du voisinage.

Au point de vue religieux, la congrégation était placée sous le vocable de Saint Donat, dont on invoquait la protection contre les tempêtes, orages, foudre, tonnerre, etc. Son culte était très populaire à Anvers, et dans l'église Saint Jacques était érigée à cette époque en son honneur une confrérie des plus florissantes. Ses images nous le montrent en costume d'officier romain, debout sur un piédestal s'élevant devant un panorama de la ville d'Anvers dont le ciel est sillonné de nombreux éclairs.

Dès qu'un des confrères mourait, le doyen faisait célébrer deux mes-

ses pour le repos de son âme ; eelles-ci devaient toutefois être dites un dimanche. Il était de plus recommandé aux membres de ne pas oublier dans leurs prières leurs compagnons défunts, et chaque année deux messes commémoratives étaient dites pour le repos de l'âme de tous les confrères décédés : l'une chez les dominicains et l'autre chez les beggards.

* * *

L'horloger de la tour et le portier de l'église avaient des appointements fixes, mais ceux des trompettes et timbaliers variaient beaucoup suivant les circonstances dans lesquelles ils étaient appelés à faire valoir leurs talents. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à parcourir les comptes annuels transcrits dans le registre de la corporation.

Prenons par exemple et au hasard l'année 1787, et nous trouvons parmi les recettes : les pourboires de nouvelle année, les gages réguliers payés par la ville, l'indemnité perçue pour l'office de sonneur de cloches, le montant des amendes et les sommes payées par les membres de la confrérie de *donder* et *blixem*, les allocations perçues pour toutes les cérémonies civiles ou religieuses auxquelles ils participaient. Le tout forme un total de 198 florins et 1 1/2 sous par musicien. Cependant ce montant variait. Ainsi en 1788 il était de 157 florins 14 sous, tandis qu'en 1789 il tombait à 71 florins et 12 1/2 sous ; mais en 1790 il montait jusqu'à 248 florins et 15 sous.

On aura remarqué que parmi ces divers postes en figure un relatif aux pourboires de nouvelle année. Car c'était pour nos confrères un point important que la perception de ces largesses forcées. Aussi les registres de la corporation renseignent-ils fidèlement la liste fort longue des personnages chez qui il fallait s'adresser, avec addition de leurs noms et adresses ainsi que du montant qu'ils avaient l'habitude de payer. Nous y voyons figurer à la suite l'un de l'autre : le gouverneur du château, l'abbé de Saint-Michel, le warradin de la monnaie, les bourgmestres, les échevins, les officiers de la garde bourgeoise, des chanoines, des avocats, des fonctionnaires communaux de tous genres, etc. Toutefois, la générosité de tous ces personnages officiels devait finir par se lasser, car le confrère qui dressa la liste des recettes en 1768, constate avec mélancolie, que d'année en année le nombre des

donateurs diminue sensiblement, et se voit obligé d'indiquer sur la liste, au moyen d'un signe, le nom de ceux, qui donnant antérieurement, ont refusé de continuer cet usage.

Et pourtant la coutume autorisant les musiciens de la ville à solliciter un don à la nouvelle année était fort ancienne. Je n'en veux d'autre preuve qu'une pièce excessivement rare et fort curieuse qu'il y a quelque temps j'ai réussi à acquérir en Hollande. C'est une feuille imprimée contenant les souhaits des *trommelslayers en pypers* de la ville et qu'ils remettaient à toutes les autorités communales en leur portant leurs vœux de nouvelle année. Cette pièce ornée des armes de la ville et imprimée au xvi^e siècle chez Nicolaes Mollyns, *in den gulden mol*, date de la première époque de la Réforme. Elle est curieusement composée de versets des livres saints, disposés en soixante cases en forme de damier. Cette coutume de distribuer des souhaits imprimés s'est conservée jusqu'à nos jours. Combien de fois n'avons-nous pas jeté au panier avec humeur ces feuilles volantes, sortes de reçus d'une contribution forcée? C'est à tort qu'on les détruit. S'il en est d'insignifiantes, il s'en trouve qui, sans avoir la rareté de la pièce que je viens de décrire, présentent un certain intérêt et pourront dans quelques années faire la joie des collectionneurs; témoins ces souhaits imprimés qui virent le jour au commencement du xix^e siècle, qui sont ornés de curieuses vignettes gravées sur bois et qu'on est trop heureux de retrouver aujourd'hui.

Mais ce n'étaient pas seulement les pourboires de nouvelle année qui diminuaient sensiblement. Autrefois les trompettes obtenaient certaines gratifications qui leur étaient octroyées pour des sonneries spéciales, qui malheureusement furent supprimées l'une après l'autre.

Tel était le cas la veille de l'Assomption, quand pour compte de la corporation des bouehers ils allaient trompeter à tous les coins de rues, en eriant à pleins poumons : *het is morgen eenen dag dat men loven nog vercoope mag, die vlees wilt ebbe compt vandagh!*

Ils annonçaient encore de par la ville, tantôt la neuvaine annuelle du rosaire qui se célébrait dans l'église des Dominicains, et tantôt l'ouverture de la loterie organisée en faveur des pauvres.

Ils donnaient aussi à la fin du mois d'août des sérénades en l'honneur des élèves couronnés dans les collèges des Jésuites et des Augustins. Mais en fait de générosité, il paraît que ceux-ci primaient ceux-là,

car en parlant des derniers Tobi remarque dans son manuscrit que *wy daer altyt meer drinckgelt ebbe als vant dander collegi.*

* * *

Mais je reviens au volume manuscrit de la congrégation de *donder en blixem*. Il est temps de dire un mot des particularités qui distinguent ce curieux recueil. Un des membres de l'association, qui en fut aussi doyen, s'est plu d'abord à l'orner de typiques dessins faits à la plume et rehaussés de quelques teintes. Il a pour inscrire le nom de chaque doyen préparé une page illustrée, et certaines de ces illustrations méritent une courte description.

C'est d'abord la page réservée à Jean De Backer, qui devint membre de la confrérie en 1754 et en fut doyen de 1759 à 1774. Il était fils du bourgmestre de Moergestel et mourut le 16 septembre 1782. Un blason plus au moins allégorique accompagne la courte biographie de De Backer; il fait plus honneur à l'esprit inventif du dessinateur qu'à sa science héraldique. Ecartelé, il offre sur ses différents quartiers des meubles dont la lecture serait assez difficile; c'est un carillon, une échelle, des sillons, des gerbes de blé, des sacs dont le contenu ne se devine pas. Le cimier formé d'une tête de nègre, rappelle le nom du village dont était originaire cet aristocratique habitant de la tour de Notre-Dame. Et pour qu'aucune confusion ne fut possible, le blason est entouré d'attributs parlants: un dais, un bac, une charrette (*karre*), ce qui avec un peu de bonne volonté forme le nom de Debacker.

Le doyen suivant, l'horloger Gellaerts, n'a pas été jugé digne d'être gratifié d'une page illustrée.

Tout au plus un cadre rocaille contient-il sa biographie qui nous apprend que cet artisan modèle était un musicien émérite, qu'il jouait du violon, de la clarinette et même de la flûte, et qu'homme de grande instruction, il avait puisé un important bagage littéraire *in alle boeken en gazette*, ce qui lui permettait *van veul vertellen!* Signe particulier: il avait trois filles.

Après la page réservée au père De Pou, cordonnier et timbalier, qui fit souche de plusieurs fils, lesquels par atavisme furent également condamnés à jouer de la timbale, nous arrivons à la partie la plus curieuse du manuscrit, celle que son auteur Jacques Laurent Tobi a consacrée

à sa propre glorification. Son génie inventif a concentré dans cette vignette toutes les ressources de son talent artistique. Un dessin des plus compliqués, en style Louis XV, ménage une série de médaillons qui tous sont ingénieusement utilisés. A la base, le patron de la congrégation, Saint Donat, entouré d'attributs iconographiques. Plus haut, la tour de la cathédrale, siège de la pieuse confrérie. Puis, perchés sur les rinceaux ornementaux, sept petits amours joufflus et roses, personnifiant les sept membres de *donder en blixem*. Quatre d'entre eux soufflent avec conviction dans des trompettes thébaines, le cinquième bat avec entrain d'amples timbales, les deux autres présentent un trousseau de clefs ou exhibent une horloge dorée. Et pour qu'aucun doute ne soit possible, chacun de ces personnages ailés porte ostensiblement une banderolle sur laquelle est inscrit le nom de l'important fonctionnaire qu'il représente. (1)

Descartouches, ménagés au milieu des ornements, ont permis à Tobi de nous faire connaître ses titres et de nous initier à ses mérites. Né en 1731, marié en 1756, il devint trompette communal en 1768 et fut doyen de 1776 à 1778. A cet état civil dont je passe maints détails, se trouve jointe la liste fort longue des talents dont bénéficiait notre écrivain musical. Je copie textuellement sa prose: *liefebber is op de trompet, den waltoren, op de obocij, op de clarinet, op flut a beck, op de violon, can van alles wat, beltsnyder is, miniatur schilder, schryver van captyn, in 6 beregtin spelt, is stat trompetter, ick doen van alles om geldt.*

Il ajoute qu'il a dessiné et rédigé entièrement le volume de la congrégation pour servir à l'instruction et à la distraction de ses collègues pendant les longues veilles qu'ils étaient forcés de faire en leur poste aérien.

Tous les doyens subséquents ont leur biographie résumée en un cadre différent, dessiné à la plume. La description de ces pages illustrées me mènerait trop loin. Je me borne à signaler en passant celle qui est consacrée à Jean Pierre Van Dyck, portier de l'église, qui devint en 1784 doyen de *donder en blixem*. Esprit observateur, il nota au jour le jour tous les événements qui se déroulèrent sous ses yeux pendant ces jours troublés. Ces notes quotidiennes ont récemment été

(1) Voir la planche en tête de cette notice.

publiées (1). Van Dyck se signala aussi par sa générosité, et Tobi dans le registre de la confrérie rappelle avec admiration, le repas qu'il offrit en 1792 à l'occasion de sa nomination de sonneur en chef de la tour, dans un local renommé qui portait pour enseigne *den gernaet appel*. Les membres de *donder en blixem* assistèrent à ces agapes ainsi que les dix-sept sonneurs de la tour. Cette séance culinaire commencée à 5 heures, se prolongea jusqu'à 10 heures ; chacun des convives reçut du pain et une copieuse portion de saucisses bouillies. On y but 55 pots de bière de Louvain, et Tobi constate avec satisfaction qu'on put y boire a *buyckske vol*. La fête se termina par des danses, au son des trompettes de la tour.

Vers la fin du manuscrit sont dessinés plusieurs tableaux, imitant les catalogues sculptés appendus dans nos églises ; ils contiennent chronologiquement rangés les noms de tous les membres de la Congrégation.

Enfin, une dernière page d'un dessin fort compliqué témoigne de la disparition de la congrégation aérienne. La république française s'était attaquée à toutes les institutions religieuses. Notre congrégation peu connue, échappa sans doute à la proscription officielle, aucun décret ne mentionnant son interdiction. Mais les membres jugèrent prudent, tout en conservant leurs fonctions, de dissoudre leur association.

Tobi nous montre donc un vaste cercueil porté sur des tréteaux. Sur son couvercle sont accumulés les attributs les plus divers du Temps ; plus loin la mort accroupie inscrit de lugubres mentions dans le livre de l'éternité ; au milieu, les trompettes de la tour surmontées d'un crâne et d'ossements. Sous le cercueil une corbeille bizarrement garnie de fleurs et d'ossements entremêlés et un sac d'argent portant la mélancolique mention : *adieu gelt*. Diverses inscriptions ne laissent aucun doute sur le sort de la congrégation de la tour : *De tore wagh't vor den brant of ongeval en wake is gecyndlight, rust rust nu al 7 die op ons doode catelog ier voor schreve staen, rust in den heer*. La congrégation van *donder en blixem* disparaissait donc après environ deux siècles de florissante existence.

* * *

(1) L. THEUNISSENS. *Aanteekeningen van Jan Pieter Van Dyck*.

Le manuscrit dont j'ai l'honneur en ce moment de vous faire la description ne contient pas seulement des mentions relatives à la congrégation de la tour. Tobi, pendant les nombreux loisirs que lui laissaient les heures de garde, s'est plu à en utiliser toutes les parties libres et à le remplir complètement de notes de tous les genres, dont quelques unes ne sont pas dépourvues d'intérêt. L'écrivain, en un langage plutôt naïf, rapporte tous les détails pouvant intéresser l'association dont il fait partie, puis fournit des renseignements sur plusieurs des événements dans lesquels il joua un rôle.

C'est ainsi qu'il nous apprend, que la chambre qui au haut de la tour servait de corps de garde aux veilleurs était longue de 9 pieds 3 1/2 pouces, large de 5 pieds 9 1/2 pouces et haute de 9 pieds 3 1/4 pouces, qu'elle était couverte en tuiles, et que pour y parvenir il fallait gravir un escalier de 347 marches. En ce moment la tour renfermait 83 cloches de toutes dimensions et tonalités.

En 1776, les instruments des trompettes communaux étant usés, le trésorier de la ville, Herry, leur en fit faire de nouveaux qui coûtaient chacun 7 florins; ils étaient ornés des armes d'Anvers, gravées sur une plaque d'argent et enguirlandés de cordons de couleur verte.

Les trompettes étaient de toutes les fêtes officielles; ils assistaient à toutes les cérémonies religieuses et civiles. Tobi a soigneusement noté le résumé de ces nombreuses vacations. C'est ainsi, pour ne parler que de la dernière période, que les musiciens prirent part le 9 septembre 1776 à l'enterrement de l'évêque d'Anvers, Mgr. Wellens

Quelques années plus tard, le 24 février 1790, avait lieu l'entrée solennelle à Anvers de vander Noot et de van Eupen. Dès le matin les trompettes durent se placer au-dessus de la porte Saint Georges et de cet endroit, à 9 heures, ils saluaient l'arrivée des chefs patriotes de leurs plus éclatantes fanfares; puis, ils durent se rendre à l'église Notre-Dame pour prendre part à l'exécution du Te Deum. A 2 heures, réception officielle à l'hôtel de ville, soulignée par les sonneries des musiciens qui de là promptement se rendirent au banquet officiel, auquel 200 convives prirent part. Mais la journée n'était pas encore finie pour les malheureux musiciens; ils assistèrent à la fête de nuit qui se prolongea jusqu'à minuit et se termina par un brillant feu d'artifice. Il est vrai qu'on ne les oublia pas, et qu'au cours de la soirée

il leur fut servi cinq pots de vin et des tartines avec du fromage de Hollande!

Mais la participation des membres de la confrérie de *donder en blixem* aux cérémonies religieuses ne devait plus durer longtemps. Le 26 juin 1794 avait lieu la procession de l'administration de quinzaine. Suivant l'antique usage, les trompettes de la ville se trouvaient à la grand'place, près du reposoir, prêts à saluer le Saint Sacrement, quand ils reçurent de la municipalité défense absolue de se faire entendre.

Par contre, leur service sur la tour continua, et il leur fut enjoint à cette époque de se rendre chaque soir sur la tour à 10 heures et quart et d'y sonner la petite cloche jusqu'à 10 1/2 heures, puis d'exécuter une semblable sonnerie à 3 heures du matin. Toutes les heures, ils devaient faire un tour de ronde dans les galeries et jouer de la trompette. En cas d'incendie il fallait sonner le tocsin et placer un fanal sur la tour dans la direction du sinistre.

* * *

Mais nous l'avons vu, sous le règne des républicains français, volontairement ou involontairement la confrérie de *donder en blixem* avait été dissoute. Toutefois le service des veilleurs ne fut pas suspendu, et les nominations de trompettes de la tour se succédèrent, telles par exemple en 1795 celle de David Matthysens, et en 1796 celle de Pierre Jean Peeters. Tobi resta malgré tout en fonctions, et nous avons retrouvé les quittances qu'il délivrait en 1797 pour paiement d'une partie de ses appointements. Il est vrai qu'il avait sacrifié à la mode du jour, qu'il rédigeait ces pièces en français des plus pittoresques et qu'il signait « Jacques Laurant Tobi, trompet la vil. » Voici à titre de curiosité reproduction d'une de ces pièces curieuses :

« Le vint huit messidor le 5^{eme} anne de republie francee nous quatre
» trompette de la ville est orlojeur est le fermeur en la grand eglise
» de notre damme come nous sons accutume qund il fait orage pour
» sonne la crosse pour les ouvrier de la ville pour ompare sur la
» maison-ville et sur la tour est autre plasse pour le malheur qui
» pourront venir. »

» Nous son comparé a 7 heur du soir pour sonne la crosse sur la tour

» fait un compticion amsamble 1,10 trant sou de nosse arjant. » (1)

Quelques jours plus tard, Tobi mourait, mais la ville restait sa débitrice, car le 21 Brumaire de l'an X, son fils J. L. Tobi, organiste de l'église Saint-André écrivait au maire Werbrouck pour réclamer plus de 400 florins dont la ville était restée redevable envers son père pour gages arriérés. (2)

Au commencement et à la fin du volume que Tobi avait rédigé et illustré en l'honneur de la congrégation dont il fit si longtemps partie, il avait inséré une série de recommandations fort pressantes. Et d'abord, songeant à son sort éternel, il avait à diverses reprises, dans ses notes, recommandé à ses confrères de prier pour le salut de son âme. Il réclame ce service charitable comme récompense de la peine qu'il s'est donnée pour composer le livre de la confrérie. Les temps sont trop mauvais, ajoute-t-il, pour qu'on puisse faire célébrer les messes réglementaires au décès des membres de l'association ; il faut donc les remplacer par des prières, pour la récitation desquelles on peut fort bien employer le temps de veille sur la tour.

Une autre préoccupation semble avoir longtemps poursuivi Tobi : celle de la perte des livres de la corporation. Il recommande à plusieurs reprises de précieusement les conserver, de ne pas les communiquer à des étrangers et même de les tenir soigneusement renfermés dans le local de la tour. Par suite de quelles circonstances ont-ils été dispersés ? Après la dissolution de la congrégation de la tour de Notre Dame, ont-ils été enlevés par les derniers membres, ou sont-ils tombés entre les mains indifférentes des veilleurs nommés par le nouveau régime ? Aucun indice ne me permet de répondre à ces questions. Il est évident, que trois volumes ont disparu, probablement détruits. Un seul heureusement a échappé à tant de vicissitudes. Je viens de le décrire. Il m'a permis de refaire l'histoire d'une modeste et curieuse institution dont le souvenir était perdu, celle de la confrérie anversoise de *donder en blixem* !

FERNAND DONNET.

(1) *Archives communales d'Anvers*. Dossier ; *Stadswaker*.

(2) Id. id.



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES DU
23 JUIN 1901.**

La séance s'ouvre à 1 heure dans les locaux de la bibliothèque à l'Académie royale des Beaux-Arts.

Sont présents : MM. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, *président* ; baron de Vinck de Winnezele, *vice-président* ; Fernand Donnet, *secrétaire* ; De Ceuleneer, de Witte, président Blomme, vicomte de Jonghe, chanoine van den Gheyn, R. P. van den Gheyn, Soil, Geudens, chanoine van Caster, de Behault de Dornon, membres.

MM. Hymans, Bamps et Bergmans s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 1901, est lu et approuvé sans observations.

Le R. P. van den Gheyn, élu membre titulaire dans la dernière séance, prie ses collègues d'accepter l'expression de ses remerciements.

Il est procédé au vote pour l'élection d'un membre titulaire :

M. Léonard Blomme est élu.

MM. Lefèvre Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie à Paris, et Stroehlin, président de la Société suisse de numismatique à Genève, sont nommés membres correspondants étrangers.

Il est décidé qu'à l'avenir les réunions extraordinaires auront lieu à 1 1/2 heure et les autres à 2 heures.

La séance est levée à 1 1/2 heure.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
VICOMTE DE GHELLINCK VAERNEWYCK.

SÉANCE DU DIMANCHE 28 JUILLET 1901

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure dans le local de la bibliothèque de l'Académie royale des beaux arts sous la présidence de M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, *président*.

Sont présents: MM. le chanoine van Caster, L. Blomme, R. P. van den Gheyn, président Blomme, de Béhault de Dornon, De Ceuleneer, Fernand Donnet *secrétaire*; membres titulaires.

MM. l'abbé Laenen, Stroobant, Kintschots, membres correspondants régnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la séance: M. le baron de Vinck de Winnezele, *vice-président*, baron de Borrekens, Soil, Bergmans, chanoine van den Gheyn, Schuermans, de Pauw, membres titulaires, Comhaire et Naveaux membres correspondants régnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 1901 est lu et approuvé sans observations.

MM. Léonard Blomme et Kintschots remercient respectivement l'assemblée pour leur récente nomination de membre titulaire et de membre correspondant régnicole. M. le comte de Geloës d'Eysden écrit également pour témoigner sa reconnaissance pour le titre de membre correspondant étranger qui lui a été accordé.

Le président annonce que M. Helbig, membre titulaire vient d'être promu officier de l'ordre de Léopold et lui adressera les félicitations de l'Académie.

M. le bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance et fait le compte rendu analytique des principaux d'entre eux. Ces deux pièces paraîtront au Bulletin.

Les divers membres inscrits à l'ordre du jour prennent ensuite successivement la parole. M. Maeterlinck appelle l'attention sur une sculpture en bois du xv^e siècle conservée au musée du Louvre, dans le travail de laquelle il reconnaît l'influence de Roger van der Weyden. M. le président Blomme décrit un *ædicule* gallo-romain trouvé dans l'Escaut à Wetteren.

Le R. P. van den Gheyn est d'avis que ce petit autel portatif pourrait

être inporté et proviendrait peut-être de Trèves. M. De Ceuleneer estime qu'il doit dater du II^e ou III^e siècle; il aurait parfaitement pu être confectionné à Trèves ou dans le sud de la Gaule et perdu à Wetteren par un négociant voyageur.

Le R. P. van den Gheyn fait connaître et analyse un ancien obituaire inédit de l'abbaye de Corsendonck.

M. Fernand Donnet discute un travail de M. Discailles relatif à un négociant anversois de la fin du XVII^e siècle, Joseph Guillaume de Broëta, et relève les erreurs qu'il renferme.

Enfin M. de Béhault de Dornon s'occupe de la restauration de la tour d'angle des anciens remparts de Bruxelles, dite tour Anneessens. Ces différentes communications seront imprimées dans les Annales.

Il est décidé que la séance publique de l'Académie aura lieu le premier dimanche d'octobre à l'hôtel-de-ville et qu'elle sera suivie d'un lunch.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

FERNAND DONNET.

Le Président,

Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIMANCHE 1 DÉCEMBRE 1901.

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, *président*.

Sont présents : MM. Fernand Donnet, *secrétaire*; Theunissens, *trésorier*; Hymans, Geudens, chanoine van den Gheyn, R. P. van den Gheyn, Cogels, De Ceuleneer, chanoine van Caster, membres.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 juin 1901, qui est adopté sans observations.

Il est procédé au vote pour désigner un vice-président pour l'année 1902.

M. le chanoine van den Gheyn est élu.

M. le vicomte de Ghellinck le félicite de cette nomination à laquelle tant de titres le désignaient. M. van den Gheyn remercie l'Académie de la marque de confiance qui vient de lui être accordée.

M. Fernand Donnet est réélu secrétaire ; il remercie les membres qui ont bien voulu le maintenir dans ses fonctions pour un nouveau terme.

Deux places de membres correspondants regnicoles sont vacantes.

Diverses candidatures sont présentées.

Elles seront discutées dans la prochaine séance.

Sont ensuite nommés membres correspondants étrangers :

MM. de Serray Larea, consul général d'Espagne, à Anvers ;

Philotheio Perera d'Andrade, à Saint-Thome de Salcete ;

baron d'Avoust, à Dijon ;

Jules Lair, membre de l'Institut, à Paris ;

Joaquim de Vasconcellos, à Lisbonne ;

vicomte de Caix de Saint-Aymour, à Paris.

Il est décidé que la prochaine séance de la compagnie aura lieu le dernier dimanche de janvier, la Société archéologique de Gand ayant décidé de tenir sa réunion solennelle le premier dimanche de février.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK.

SÉANCE ORDINAIRE DU DIMANCHE 1 DÉCEMBRE 1901.

La séance s'ouvre à 2 heures sous la présidence de M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, *président*.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire*; Theunissens, *trésorier*; Hymans, Geudens, R. P. van den Gheyn S.-J., chanoine van den Gheyn, Cogels, De Ceuleneer, chanoine van Caster, membres titulaires.

MM. Stroobant, abbé Laenen et van Wint, membres correspondants regnicoles.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance: MM. le baron de Vinck de Winnezele, *vice-président*, Soil, président Blomme, baron de Borrekens, Errera, de Pauw, Destrée, Bergmans, membres titulaires.

MM. Maeterlinck, van Ortroij, Nève, Gaillard, Kinschots, Comhaire, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet 1901, est lu par le secrétaire et adopté sans observations.

M. le président annonce aux membres correspondants les décisions qui ont été prises dans la réunion des membres titulaires. Il adresse ensuite ses félicitations à M. le président Blomme qui a été promu officier de l'Ordre de Léopold, à M. Stroobant qui a été nommé officier de l'instruction publique de France, et à M. Maeterlinck qui a été couronné à l'Académie de Belgique pour son travail sur les origines de la satire dans l'Art.

Il est décidé de ne pas accepter la proposition d'échange des publications faite par le bulletin historique du diocèse de Lyon, celui-ci n'offrant pas un intérêt direct pour nos membres.

Le graveur Pellens offre à l'Académie un dessin qui pourrait servir à orner les convocations ou autres publications. Il est décidé de remercier l'artiste, mais de ne pas accepter son offre, son dessin tout en étant fort artistique, n'ayant pas assez de caractère archéologique.

Il est donné lecture de la lettre par laquelle M. Jules de Trooz, ministre de l'Intérieur, remercie l'Académie du titre de membre d'honneur qui lui a été conféré.

M. le président fait part du décès de M. le président Sorel, membre correspondant à Compiègne. Une lettre de condoléances a déjà été

adressée à M^{me} Sorel par le bureau. On demandera à M. le comte Lair de bien vouloir faire la biographie du défunt.

M. le secrétaire donne connaissance de la mort de M. le chanoine Arbellot, de Limoges, le plus ancien membre de la compagnie, reçu membre correspondant en 1851.

M. le secrétaire fait rapport sur la situation de l'Académie pendant l'année 1901, et en qualité de bibliothécaire constate aussi l'état prospère des collections

M. Theunissens, trésorier, fait part de sa gestion financière, dont le résultat favorable est vivement applaudi.

Ces deux rapports seront imprimés en annexes dans le bulletin.

M. van Ortrooy et Destrée ayant été empêchés de se rendre à Anvers, la lecture des travaux dont ils avaient demandé la mise à l'ordre du jour, sera remise à une séance postérieure.

Le R. P. van den Gheyn donne connaissance d'un travail consacré à Hubert Lescot, prieur de Bois Seigneur Isaac, mort en 1575, qui sous le nom de Scotus acquit une grande réputation comme prédicateur et écrivain. Il donne la description d'un manuscrit de la bibliothèque royale renfermant des écrits inédits de cet auteur et en fait encore connaître d'autres œuvres. Cette communication sera imprimée dans les Annales.

M. Stroobant analyse un manuscrit inédit renfermant une importante histoire du grand conseil de Malines, suivi de notices biographiques et généalogiques sur la plupart de ses membres. Il fait également connaître l'auteur de ce travail, Jean Antoine Brénart, qui en 1777 devint évêque de Bruges, et mourut en exil en 1794 à Anholt.

Il est décidé que l'étude de M. Stroobant sera examinée par deux commissaires : MM. le R. P. van den Gheyn et chanoine van Caster.

Sur la proposition de M. le président, il est convenu que les membres feront une excursion archéologique à Bruxelles l'un des premiers lundi du mois de janvier. On visitera surtout les divers musées et il sera demandé aux membres de la compagnie, conservateurs de ces collections, de bien vouloir diriger cette visite.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
VICOMTE DE GHELLINCK VAERNEWYCK.

Rapport annuel du Secrétaire et du Bibliothécaire.

MESSIEURS,

En commençant ce rapport annuel, un pieux devoir m'incombe : c'est celui de rappeler le souvenir des confrères regrettés, qui, fauchés par la mort cruelle, nous ont été enlevés dans le courant de l'année académique qui vient de finir.

Le 22 mars 1901 est décédé au château de List (province d'Anvers) le baron Henri van Havre. On se rappelle l'accueil fastueux qu'il fit, en 1892, au château de Cleydael, aux membres du congrès d'archéologie. C'est à la suite de ces assises scientifiques qu'il avait été nommé membre honoraire régnicole. Le même titre avait été accordé en 1889 à M. Léon de Somzée, ingénieur, qui s'est plu à réunir avec un rare succès d'incalculables collections de tapisseries, de poteries grecques, de faïences italiennes, dont la réputation était universelle. Il est mort à Spa le 23 août 1901.

Un de nos membres correspondants étrangers des plus sympathiques, dont l'élection datait de 1893, M. Alexandre Sorel, président honoraire du tribunal de Compiègne, est décédé le 28 août 1901 au château de Labosse, près Beauvais. Jurisconsulte distingué et historien érudit, il publia un nombre considérable de travaux hautement appréciés.

Le bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, annonçait récemment le décès de son président, M. le chanoine Arbelot, mort à Limoges le 6 décembre 1900. Dans une notice nécrologique lui consacrée, on rappelait qu'en 1851 il avait été élu membre correspondant de notre compagnie. Renseignements pris, l'information était exacte, mais à la suite de circonstances que nous ignorons, son nom

avait disparu de la liste de nos membres. Réparons aujourd'hui cet oubli en accordant un souvenir ému au plus ancien de nos confrères, à ce savant modeste dont la perte a endeuillé une des plus méritantes sociétés françaises d'archéologie.

A la suite de diverses élections, plusieurs nouveaux membres sont venus remplacer dans nos rangs les confrères que nous avons perdus. Le R. P. van den Gheyn et M. Léonard Blomme ont été nommés membres titulaires; MM. L. Maeterlinck et Kintschots leur ont succédé comme membres correspondants regnicoles. Nous avons encore élu au rang de correspondants étrangers: MM. Eugène Lefévre Pontalis, de Paris, le Dr Stroehlin, de Genève, et le comte de Geloës d'Eysden, d'Eysden.

Deux places de membres correspondants regnicoles sont vacantes; vous aurez promptement à les pourvoir de titulaires.

Au début de l'année, lors des élections annuelles, M. le baron de Vinek de Winnezele a été nommé vice-président en remplacement de M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck devenu président, M. Fernand Donnet a été élu secrétaire et le mandat de M. Theunissens comme trésorier a été renouvelé.

Les membres de notre compagnie ont fait preuve d'un zèle indéniable; nos séances régulièrement tenues, ont été suivies par un grand nombre de confrères. Les communications ont été importantes et nombreuses.

Dans son discours inaugural, notre président, M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, s'est occupé des reliures flamandes jusqu'au xv^e siècle. Dans la même séance, M. Paul Errera a discuté la question de savoir si Léonard de Vinci avait réellement fondé une académie de dessin.

Une question d'un grand intérêt archéologique a été débattue dans deux de nos séances, c'est celle de la polychromie des monuments anciens. M. le chanoine van Caster est d'avis que dans nos provinces les peintures murales n'ont pas été exécutées d'après un plan d'ensemble. M. Helbig par contre soutient la thèse contraire, tandis que M. le chanoine van den Gheyn adopte plutôt la manière de voir du premier de nos confrères. M. Destrée nous a fourni quelques détails sur des objets d'orfèvrerie religieuse, qui auraient été exécutés par des élèves du frère Hugo, ainsi que sur l'origine des petits tableaux en

albâtre des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles qui, d'après lui, proviendraient d'un atelier établi en Angleterre, à Nottingham.

Dans la séance du mois de juin, M. le D^r Bamps, a étudié l'origine d'une rare gravure d'après van Dyck, due au burin d'un artiste qui signait Bechet. La tour de l'ancienne encinte de Bruxelles, dite « tour Anneessens », que de récentes démolitions ont dégagée, a été décrite par M. de Behault de Dornon. Le rapport sur le congrès que la société française d'archéologie a tenu à Agen, nous a été ensuite présenté par M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck.

En juillet, M. Maeterlinek nous a donné lecture d'un travail consacré à une sculpture en bois du ^{xv}^e siècle conservée au Musée du Louvre, et dans l'exécution de laquelle, il reconnaît l'influence de Roger van der Weyden. S'occupant d'une époque plus ancienne, M. le président Blomme nous a fourni la description d'un édicule gallo-romain, trouvé dans l'Escaut, à Wetteren. D'autre part, le R. P. van den Gheyn nous a présenté et analysé un cartulaire inédit de l'abbaye de Corsendonck. Enfin, votre secrétaire s'est occupé en réponse à un travail de M. Discailles, d'un négociant anversois du ^{xviii}^e siècle, Joseph-Guillaume de Bröeta.

L'entier succès de notre séance publique du mois d'octobre n'est guère contestable. Tous vous vous en rappelerez encore les détails. Il suffira de vous remémorer que M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck vous a développé les péripéties d'un complot contre le duc d'Albe en 1568, que M. le chanoine van den Gheyn a décrit les sarcophages byzantins de Ravenne, que M. Soil nous a fait connaître ses impressions de voyage en Espagne, et que moi-même je vous ai révélé l'existence autrefois au haut de la tour de notre église cathédrale, de la congrégation *van donder en blixem*. M. Guerlin, malheureusement retenu en France par une indisposition, devait nous donner lecture d'un travail consacré aux relations ayant existé au temps jadis entre la Flandre et la Picardie.

A part ces dernières communications, qui sont réunies en un fascicule spécial du Bulletin, toutes les autres que je viens de résumer brièvement, auraient dû être imprimées dans les Annales. Quelques-unes y ont déjà trouvé place ; d'autres suivront. Mais permettez-moi d'émettre le vœu, que les communications qui nous sont lues ou résumées en séance, nous soient régulièrement remises pour être imprimées, et non

pas gardées dans les cartons en attendant des études complémentaires, qui tardent bien longtemps, ou même confiées à d'autres publications.

En dehors de ces communications nous avons encore accordé l'hospitalité dans nos bulletins à certains travaux d'un développement plus modeste. Je citerai notamment : les diverses notices sur les abbesses de Soleilmont, par M le chanoine I. van Spilbeeck, la biographie de M. Joseph Proost, par M. de Béchault de Dornon, une notice sur une estampe d'après van Dyck, par le D^r Bamps, etc.

Il me reste à vous dire un mot du service de la bibliothèque. Mes explications ne devront pas être longues, car je ne dois que me référer aux listes que j'ai l'honneur de vous soumettre à chaque séance. Vous aurez pu vous convaincre de l'importance et de l'activité de notre service d'échange. Vous aurez également pu remarquer combien les envois d'auteurs se multiplient. C'est pour notre Académie un hommage bien flatteur, que de voir des savants de toutes les contrées briguer nos suffrages, en nous offrant le résultat de leurs recherches et de leurs études. Du reste, il vous a également été possible de juger de la valeur scientifique de la plupart des publications qui sont venues enrichir notre bibliothèque. Régulièrement en effet je vous ai soumis le compte-rendu analytique de tous les ouvrages qui me semblaient les plus dignes d'attirer votre attention. Ce laborieux travail, qui n'est cependant pas sans attrait pour celui qui l'écrit, vous démontrera, je l'espère, toute l'importance des matériaux historiques, archéologiques ou artistiques mis à votre disposition. Il me semble qu'il est appelé à vous fournir certaines indications, peut-être utiles, voire même à vous engager à visiter notre riche bibliothèque et à y consulter les matériaux scientifiques si nombreux dont les collections augmentent journellement.

MESSIEURS

En terminant son rapport annuel, mon prédécesseur, M. le baron de Vinck de Winnezele, émettait le vœu de voir le siècle qui commençait ouvrir une ère de prospérité nouvelle pour notre Compagnie. Il me semble que ce souhait nous a porté bonheur. Car la rapide revue que je viens d'avoir l'honneur de vous communiquer, vous permettra d'apprécier combien vivace a été le mouvement intellectuel au sein de l'Académie et combien tous ses membres ont tenu à contribuer par leurs travaux et par leurs écrits à lui conserver la place si enviée qu'elle s'est acquise à la tête des sociétés savantes du pays.

Rapport de M. le Trésorier.

MESSIEURS,

L'année 1900 clôturait par un boni de fr. 390,93. Dans le courant du présent exercice, il a été encaissé fr. 982.72, provenant de la cotisation des membres, fr. 2400 comme subsides accordés à l'Académie par le Gouvernement, la Province et la Ville, fr. 526.79 des intérêts des fonds placés et fr. 227.98 de la vente de brochures et annales, principalement de l'ouvrage de Monsieur de Witte, demandé par des libraires de Londres et de Paris, soit un total de recettes de fr. 4528,34.

Par contre il a été dépensé pour recouvrement des abonnements fr. 11.30, pour assurance de la bibliothèque fr. 9.50, pour photographies fr. 15, pour frais généraux et expédition des Annales dans le pays et à l'étranger fr. 190.25, pour le service de la bibliothèque et du secrétariat fr. 86.20, y compris le déménagement du dépôt des publications du gouvernement provincial au local de l'Académie, pour honoraires du greffier fr. 319.46 fr., 100 alloués à l'aide greffier, et pour impressions fr. 2105.45, soit un total de dépenses de fr. 2737.43, laissant conséquemment une encaisse de fr. 1790.91, dont il faudra déduire le coût des gravures à fournir pour l'illustration des travaux de divers membres aux annales, dépense qui s'élèvera certainement à fr. 500, et comme la publication des Annales de l'année courante est en retard, il est juste que le présent exercice en supporte les frais; aussi ne restera-t-il pas grand chose de l'encaisse, mais nous pourrons clôturer sans déficit.

Depuis la dernière séance
la Bibliothèque a reçu les envois suivants ;

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

- A. HOLLENDER. Om sveriges nivaforändringar efter manniskans
üwandring.
- KARL NORDLUND. Den svenska refurnationstidens allmänna stats-
rättsliga ideer.
- FREDRIK SANDER. Eddastudier.
- ODOL OTTELIN. Studier ofver codex Bureanus.
- REINHOLD GEYER. Inbjudningsskref till ahörande of den offentliga
föreläsning.
- OSCAR ALIN. Inbjudningsskref till morgondagens juris utriusque,
nudum och filosofie doktorspromotioner.
- ID. Ett bidrag till Hans Järtas biographi.
- J. WALLIS. Studier ofver den judiska församlingen upp Komst.
- FERNAND DONNET. Compte rendu analytique des publications. Juin
1901.
- P. H. DAMSTÉ. Patria rura.
- J. A. SILLEM. Tabellen van marktprijzen van granen te Utrecht in de
jaren 1393 tot 1644.
- D^r W. CALAUD. Altindisches zauberritual.
- J. J. SALVERDA DE GRAVE. Essai sur quelques groupes de mots em-
pruntés par le néerlandais au latin écrit.
- H. KERN. De legende van Kunjarakarna.
- FRTZ HERRMANN. Das interim in Hessen.
- DE BEHAULT DE DORNON. Joseph Proost.
- ID. La tour d'angle voisine de la Steenpoort.
- ID. Notice historique sur les cloches et carillons
de Mons.
- FREDERICUS ADAMI. De poetis scaenicis graecis hymnorum sacrorum
imitatoribus.
- D^r WILHELM HORN. Beiträge zur geschichte der englischen guttural-
lante.
- D^r HERMAN HAUPT. Renatus Karl Frhr v. Senckenberg.

- JOANNES GEORGIUS KEMPF. Romanorum sermonis castrensis reliquiæ collectae et illustratae.
- HEINRICH WERNER. Die flugschrift « Onus ecclesiae ».
- K. GOTSHEIN. Grundsätze und wirkungen des landes unterstützungs-fonds.
- ERNST VOGT. Erzbischof Balduin von Trier.
- J. VAN DEN GHEYN. S. J. L'obituaire du prieuré de Corsendonck.
- D^r C. BAMPS. Note sur deux estampes inédites ou peu connues.
- L. MAETERLINCK. Une sculpture tournaisienne du xv^e siècle au Louvre.
- PHILOTHEIO PEREIRA D'ANDRADE. Estudos historico archeologicos.
- ERNEST MATTHIEU. Edifices civils de Mons.
- ALPHONSE DE WITTE. Sceau de la loge « Paix et Candeur ».
- Chevalier EDM. MARCHAL. La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belge.
- FERNAND DONNET. Deux lettres de Bory de Saint-Vincent.
- EMILE HUBLARD. De l'orientation des sépultures franques.
- Id. Mercure au repos. Notice sur une statuette antique.
- Comte A. D'AUXY DE LAUNOIS. Felix De Bert.
- D^r B. LANGKAVEL. Dogs and savages.
- L. FROBENIUS. The origin of african civilizations.
- E. W. BRABROOK. The past progress and present position of the anthropological sciences.
- J. ELFRETT WATKINS. The transportation and lifting of heavy bodies by the ancients.
- PHILIPPE BERGER. The excavations of Carthage.
- F. E. PEISER. A sketch of Babylonian Society.
- ERNST HAECKEL. On our present knowledge of the origin of man.
- EUGÈNE DUBOIS. Pithecanthropus erectus: A form from the ancestral stock of mankind.
- FREDERIC WARD PUTNAM. A problem of american anthropology.
- WILLIAM H. HOLMES. Review of the evidence relating to auriferous gravel man in California.
- CAPTAIN WINKLER. On sea charts formerly used in the Marschall islands.
- RUDOLF VIRCHOW. The peopling of the Philippines.
- Prof. FERDINAND BLUMENTRITT. List of native tribes of the Philippines.

HERMAN STREBEL. The sculptures of Santa Lucia cozumahualpa Guatemala.

L. GERMAIN DE MAIDY. L'épithaphe de Thévenin Jacquesson.

Id. Une ancienne prière. Les sept regards de Dieu.

Id. Observations sur un travail relatif aux monuments du roi Louis XI.

Id. L'inscription du couvent de Notre-Dame à Massaincourt.

Id. La vierge Marie et le serpent.

Id. L'ancienne cloche de Massaincourt.

Id. Une ancienne cloche de Bussières.

CORNELISSEN & VERVLiet. Idioticon van het Antwerpsch dialect. IV.

NAP. DE PAUW. Bouc van der Audiencie.

— Leven en werken der Zuidnederlandsche schrijvers.

2° ECHANGES.

ANVERS. Antwerpsch Archievenblad.

Tome XI. 4^e livraison.

ARLON. Fédération archéologique et historique de Belgique. 14^e congrès.

Id. Institut archéologique du Luxembourg. Annales, LV^e année.

BRUXELLES. Les missions belges de la compagnie de Jésus. 3^e année. Nos 8, 9, 10 et 11.

Id. La Gazette numismatique.

5^e année. N^o 10 et 6^e année n^o 1.

Id. Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts 1901. Nos 6, 7 et 8.

Id. Académie royale de médecine. Bulletin. Tome XV. nos 6 et 7.

LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.

Tome XXIX. 1^e livraison.

II^e section. 5^e fascicule.

TERMONDE. Cercle archéologique.

2^e série, tome IX, 1 et 2^e livraisons.

- VERVIERS. Société verviétoise d'archéologie et d'histoire. Bulletin périodique. Vol. III. Nos 5 et 6.
- BRUXELLES. Société royale belge de géographie. Bulletin. 25^e année. Nos 4 et 5.
- ID. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 39^e année. Nos 9, 10, 11 et 12.
- ID. Revue belge de numismatique. 57^e année. 4^e livraison.
- ANVERS. Bulletin de la société royale de géographie. Tome XXV. 2^e livraison
- GAND. Koninklijke vlaamsche Akademie. Jaarboek 1901. Verslagen en mededeelingen 1901, Januari tot Juni.
- MONS. Annales du Cercle archéologique. Tome XXX.
- GAND. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie. 9^e année. N^o 7. Inventaire archéologique, fascicule XXII.
- HASSELT. L'ancien pays de Looz. 5^e année. Nos 7, 8 et 9.
- BRUXELLES. Annales de la Société d'archéologie. Tome XV, livraison II.
- LUXEMBOURG. Ons Hemecht, 7^e jahrg. , 8^e, 9^e, 10^e en 11^e heft.
- AMSTERDAM. Koninklijke Akademie van wetenschappen. Jaarboek. 1900.
- RYSWYCK. Algemeen nederlandsch familieblad. XIV^e jaargang nos 7, 8, 9 en 10.
- MIDDELBURG. Zeeuwsch genootschap der wetenschappen. Archief. 8^e deel. 3^e stuk.
- LONDRES. The royal archæological institute of Great Britain and Ireland. The archæological journal. Vol. LVIII. N^o 231.
- PARIS. Polybiblion. Partie littéraire. Tome XCII. 2^e, 3^e, 4^e et 5^e livraisons. Partie technique. Tome XCIII. 8^e, 9^e, 10^e et 11^e livraisons.
- ID. Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin archéologique. Année 1900. 3^e livraison et année 1901, 1^e livraison.
- ID. Section des sciences économiques et sociales. Année 1900.
- ID. Musée Guimet. Annales. Tome IX.

- PARIS. Revue de l'histoire des religions. Tome XLIII. Nos 1 et 2.
- ROUBAIX. Société d'émulation.
Mémoires. Tome XX.
- BORDEAUX. Société archéologique.
Bulletin. Tome XXII. 3^e et 4^e fascicules.
- CAEN. Académie nationale des sciences, arts et belles lettres.
Mémoires 1900.
- ID. Société des antiquaires de Normandie.
 Bulletin. Tome XXI.
- ID. Société française d'archéologie.
 Compte rendu du congrès de Bourges.
- TOULOUSE. Société archéologique du midi de la France.
 Bulletin. Série in-8°. N° 27.
- NANCY. Société d'archéologie lorraine.
 Mémoires. Tome L.
- DOUAI. Société d'agriculture, sciences et arts centrale du département du Nord.
 Compte rendu du Centenaire.
- DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
 Mémoires. 34^e volume.
- ROUEN. Académie des sciences, belles lettres et arts.
 Précis analytique. Année 1899-1900.
- SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
 Bulletin historique. Tome X. 197-198^e livraisons.
- MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
 Mémoires. 2^e série. Tome III. N° 2.
 Tome IV. N° 1.
- ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'orléanais.
 Bulletins. Tome XII. N° 170.
- PARIS. Bulletin de la société nationale des antiquaires de France.
 4^e trimestre 1900 et 1^r et 2^e trimestres 1901.
- ID. La correspondance historique et archéologique.
 8^e année. Nos 90, 91, 92 et 93.
- PÉRIGUEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.
 Tome XXVIII. 4^e et 5^e livraisons.

- POITIERS. Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.
Tome IX, 2^e trimestre.
- LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
1^e année n^o 3 et 2^e année n^o 6.
- DUNKERQUE. Union Faulconnier. Bulletin.
Tome IV. 4^e année.
- PARIS. Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France.
1^r, 2^e et 3^e trimestres 1900.
- LIMOGES. Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.
Tome XLIX, 2^e trimestre.
- DIJON. Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles lettres.
4^e série, tome VII.
- MUNICH. Historischer Verein von Oberbäyern.
Altbäyerische monatschrift. Jahrg 3, heft I en 2.
- AUGSBURG. Zeitschrift des historischen vereins für Schwaben und Neuburg.
27^e jahrg.
- HEIDELBERG. Historisch philosophischen vereine.
Jahrbücher. Jahrg X, heft 2.
- STRASBOURG. Sociétedes sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
Bulletin mensuel.
Tome XXXV, fascicules n^{os} 7 et 8.
- NUREMBERG. Festschrift der Naturhistorischen gesellschaft. 1901.
- METZ. Jahrbuch der gesellschaft für Lothringische geschichte und Altertumskunde. 12^e jahrg.
- STOCKHOLM. Kongl. vitterhetz historie och antiquitets akademiens manadsblad. 25-29 arg.
- ROMA. Notizie degli scavi di antichita comunicate alla R. Accademia dei Lincei. Maggio, Aprile, Guigno, Luglio, Agosto 1901.
- MADRID. Memorias dela real academia de ciencias exactas, fisicas y naturales.
Tome XIV.
- MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos, anò V num. 6, 8, 9 et 10.
- Id. Razon y fee, num. 1^o.
- BARCELONE. Revista dela asociacion artistico arqueologica barcelonesa.
ano V n^{os} 27 et 28.

- PALMA. Boletin dela sociedad arqueologica luliana, mayo unio, Julio, Agosto, Septiembre 1901.
- LISBONNE. O. Archeologo portugues.
Volume VI, n° 4.
- PORTO. Portugalia, tomo I fascicule 3.
- GENÈVE. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie.
Tome II, livraison IV.
- U KNINU. Starhohwatska prosvjeta glasilo nrvatskoga starinarskog druztva. god VI, sv. 1. i 2.
- Id. Nzvjestaj o Djelgvanju 1900-1901.
- ZAGREB. Vjestnik kr. hrvatsko slavonsko Dalmatinskog zemaljskog arkiva.
God III, sv. 3 i 4.
- MOSCOU. Bulletin de la société impériale des naturalistes.
Année 1900, n° 3.
- BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift voor indische taal- land- en volkenkunde.
Deel XLIV afdeelingen 1, 2, 3 en 4.
Dagh-register gehouden in 't casteel Batavia.
Anno 1641-42 1673.
Notulen van de algemeene en directie vergaderingen.
Deel XXXVIII afl. 4 et deel XXXIX afl. 1.
- WASHINGTON. Smithsonian institution.
Annual report of the board of regents 1898-1897 II. 1899.
Annual report of the bureau of american ethnology.
1895-96 part I et 1896-97 part I.
- CAMBRIDGE. Archæological et ethnological papers of the Peabody Museum. Vol II.
- BOSTON. American Academy of arts and sciences. Proceedings, vol XXXVI n^{os} 20 à 27 et 29.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

- PARIS. La Chronique des arts et de la curiosité n° 30, 1901.
- LEIPZIG. Karel W. Hiersemann. Monatliches verzeichnis, num 7 et 8.
-

Compte rendu analytique des principales publications
parvenues à la bibliothèque.

MESSIEURS,

Il y a quelques années, notre Compagnie mettait au concours une histoire de l'orfèvrerie dans nos provinces. Le résultat ne répondit pas à l'attente des promoteurs de cette initiative qui ne provoqua alors aucun résultat sérieux. Depuis lors a paru un travail qui est consacré en grande partie à l'étude de cette branche si importante du patrimoine artistique de notre patrie. En effet, M. le chevalier Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, dans un ouvrage édité en 1895, et dont il vient d'offrir gracieusement un exemplaire à notre bibliothèque, s'occupe de la sculpture et des chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belge. Dans ce travail, toutes les époques de notre histoire artistique sont successivement passées en revue et étudiées en détail. Des indications multiples, relatives aux divers monuments anciens, et des monographies des nombreux sculpteurs et orfèvres dont le talent produisit tant de chefs-d'œuvre pendant les périodes gauloise, franque, byzantine et ogivale, témoignent de la vitalité et de la prospérité de branches artistiques dont le passé n'était pas assez connu ni apprécié.

Dans *ons Hemecht* (7 jahrgang 11 heft) M. Ch. Arendt reprenant une question traitée à Tongres, lors de la réunion du dernier congrès d'archéologie, examine si la peinture à l'huile était connue des Romains. Contrairement à l'opinion défendue par M. Huybrichts, il prétend que la matière grasse découverte dans les godets de peinture exhumés à Hern-Saint-Hubert, n'était pas de la peinture à l'huile, mais simplement de la peinture préparée soit à la caséine, soit à l'œuf.

Les événements du xvi^e siècle provoquèrent dans nos provinces l'apparition d'un grand nombre de dessins satiriques ou de caricatures. C'est à une production de ce genre qu'est consacrée une notice de M. Juliani Paz, intitulée: *Caricatura flamenca del signo XVI*. Elle représente un monarque, des religieux et d'autres personnages

encore, s'efforçant de maintenir debout un mât auquel sont suspendus deux paquets portant l'inscription : « inquisition » ; « le plaquart », et qu'entreprennent d'attirer à eux une foule de conjurés gueux. Cette curieuse estampe a paru dans le numéro 10 de la 5^e année de la *Revista de archivos, bibliothecas y museos* ; elle porte pour légende ces vers :

*De geus met accoort en goede dispositie
begheeren af te trecken tplacaet en dinquisitie
met macht en volk by goeden raet
willen wij behouden dinquisitie en tpaccaet.*

L'église de la commune d'Hesdignuel-les-Béthune, dans le Pas-de-Calais, en France, possède deux anciens tableaux de l'école flamande. M. le comte de Laisne les décrit dans le *bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques de Paris*. Le premier, partagé en de nombreux compartiments, est consacré à l'histoire de Sainte Ursule, et date des premières années du xvi^e siècle. L'autre, plus important, représente au centre la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, accostée d'un côté par l'annonciation et de l'autre côté par le couronnement de la Vierge. Aux extrémités de cette œuvre picturale deux personnages sont agenouillés. Les armoiries qui les accompagnent permettent facilement de les identifier ; ils représentent Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et sa troisième femme, Isabelle de Portugal. Sur une banderolle se lit la date de 1500.

De Koninklijke Vlaamsche Akademie voor taal en letterkunde a entrepris une revue biographique des écrivains néerlandais. Cette publication porte pour titre : *Leven en werken der Zuid-Nederlandsche schrijvers*. Le premier fascicule vient de paraître. L'œuvre est rédigée sur le modèle de la biographie nationale à laquelle du reste les rédacteurs des divers articles empruntent beaucoup de renseignements. Il est regrettable, qu'à part une exception, toutes ces biographies soient rédigées uniquement d'après les sources imprimées, parues antérieurement, et que les recherches dans les divers dépôts d'archives aient été complètement négligées. Il y avait pourtant moyen de puiser sans doute à cette source de nombreuses indications complémentaires.

M. F. Hachez a bien voulu compléter la série de ses travaux impr-

més que possédait notre bibliothèque, en nous faisant parvenir une copieuse série de brochures et de tirés à part. A peu d'exceptions près, toutes sont consacrées à l'histoire du Hainaut. Tour à tour l'auteur s'occupe du dragon de Wasmes, de la kermesse de Mons, des Brigittins de Péruwez, du cénotaphe de St. Veron à Lembecq, de la cour des chênes à Hornu, des protestants de Dour, etc. etc.

A signaler dans *the archæological journal* de Londres, (volume LVIII n° 231) une intéressante étude illustrée de M. Dalson sur les verres historiés trouvés dans les catacombes. L'auteur pour rédiger son travail, a largement mis à contribution l'ouvrage du Dr Nopel, *Archaologische studien zum christliches altertum und mittel alter*.

La vie du célèbre musicien Jean van Ockeghem continue à provoquer à Termonde des recherches intéressantes. Dans la dernière livraison (2^e série tome IX-1^e et 2^e livr.) des *Annales du Cercle archéologique* de cette ville deux études sont consacrées à sa famille. C'est d'abord M. Jan Broeckeaert qui croit pouvoir affirmer qu'elle est originaire du village de Okegem près de Ninove, dont elle aurait possédé la seigneurie du XII^e au XIV^e siècle. Elle aurait quitté cette localité pour s'établir à Termonde, à la suite du meurtre en 1327 de Guillaume Van Okegem. Quoiqu'il en soit, on a des preuves de l'existence d'une famille van Okegem à Termonde en 1351. La seconde étude est due à M. de Maerschalek. Mais comme elle est encore en cours de publication, nous attendrons qu'elle soit achevée pour en parler plus amplement.

L'inventaire archéologique de Gand, dont plusieurs fois nous avons déjà fait ressortir le côté si pratique et le caractère si éminemment utile, vient de clôturer une première série, en la complétant par diverses tables fort commodes à consulter. Depuis, et sans perdre de temps, a paru le XXI^e fascicule de cette publication.

L'Union Faulconnier, qui spécialement s'occupe d'histoire locale dunkerquoise, publie dans son récent bulletin (4^e année, tome IV) la biographie d'Amand Leduc. Né à Dunkerque en 1764, il s'adonna dès son jeune âge à la navigation. Sur des navires marchands ou des vaisseaux armés en course, il parcourut successivement tous les échelons de la carrière maritime. On le suit mousse, matelot, quartier-maître, second, capitaine au long cours, puis capitaine de vaisseau, après qu'il fut entré dans la marine militaire. Il prit une part brillante aux nombreux combats et aux expéditions aventureuses auxquels la marine fran-

gaise contribua pendant les dernières années du XVIII^e siècle et au commencement du siècle dernier. Si nous croyons devoir appeler l'attention sur la vic de ce marin intrépide, c'est qu'en 1809 il fut nommé sous-chef des mouvements à Anvers, charge qu'il occupa jusqu'au 19 décembre 1810. En même temps il remplit pendant près de six mois les fonctions intérimaires de chef militaire de l'arsenal. Depuis le 20 décembre 1810 jusqu'au 5 mars 1811 il commanda le vaisseau le « Tilsitt » qui faisait partie de l'escadre de l'Escaut. Mis à la pension en 1815, il décéda dans sa ville natale le 17 mars 1832.

Diercxsens dans son « *Antverpia Christo nascens et crescens* » et, après lui Mgr De Ram, dans son ouvrage « *Synopsis actorum ecclesie antverpiensis*, placent à l'année 1273 la création dans l'église Notre Dame à Anvers de la dignité de doyen. Le premier titulaire de cette charge aurait été Henri Nosc qui mourut en 1275. Toutefois, il est à supposer qu'auparavant, quand le chapitre avait à sa tête un prévôt, il existait déjà un doyen. Willems dans l'*Historisch onderzoek naer den oorsprong en den waren naem der openbare plaetsen etc.* » avait le premier soupçonné ce fait en citant une charte de 1239, qui appartenait au cartulaire de l'abbaye Saint Michel, et dans laquelle comparaisait « *Arnoldus de Lyra, canonicus beatae Mariae et decanus in Antverpia.* » Une preuve antérieure nous est encore fournie aujourd'hui par une autre charte que M. Edg. de Marneffe reproduit dans le cartulaire d'Afflighem, publié dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* (II^e section, 5^e fascicule). Le 4 mai 1236, le prieur de Bornhem informe *Arnoldus decanus de Antverpia* qu'il a conféré la place de clerc de l'église de Rymenam à un certain Esselin.

Les comptes du béguinage de Gand, auxquels M. Victor vander Haeghen emprunte quelques passages pour décrire dans l'*Inventaire archéologique* (fascicule XXII) la chaire de vérité de l'église Notre-Dame ter Hoye, nous apprennent que cette œuvre d'art a été exécutée par Jean Baptiste van Helderberg. Cet artiste, né à Anvers, s'établit plus tard à Gand où il acquit la bourgeoisie le 12 juillet 1684. La même année il fut reçu dans la gilde de Saint Luc de cette ville. Il mourut en juillet 1734.

Richardot qui fut de 1597 à 1609 chef président du conseil privé, joua un rôle des plus actifs dans l'histoire de nos provinces M. V. Brants s'occupe de ce personnage dans le *Bulletin de la classe des*

lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux arts de l'Académie royale de Belgique (1901 n° 8). Il analyse complètement sa vie et conclut en affirmant qu'il mit en honneur une politique opportuniste, agissant suivant les circonstances sans songer à autre chose qu'à mener pratiquement les affaires et à se tirer des difficultés du moment.

Chaque jour quelque renseignement nouveau vient apporter un peu plus de lumière au milieu de la période si obscure de notre histoire nationale du XIV^e siècle. Aujourd'hui c'est M. V. Fris, qui dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand* (9^e année, N° 7) prouve que Pierre de Coninc n'assista pas en 1302 aux matines brugeoises. L'auteur passe d'abord en revue les chroniqueurs contemporains qui s'occupèrent de cet événement sanglant, prouve que les récits des uns ne peuvent sur ce point être admis, et se range par contre de l'avis d'autres, tels que van Velthem et le frère minorite, qui affirma que de Coninc s'était enfui probablement en Zélande dès le 13 mai et qu'il ne rentra à Bruges que le 23, après le massacre des Français par ses concitoyens.

Puisque nous nous occupons des publications de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, nous ne pouvons nous empêcher de signaler le rôle important qu'elle joue dans toutes les questions locales ayant quelque rapport avec les sciences qu'elle cultive. Les diverses autorités, l'administration communale surtout, la consultent, l'écourent, lui fournissent des renseignements, lui demandent des éclaircissements. Exemple heureux, qui pourrait être proposé à des administrations de cités plus importantes même, qui semblent méconnaître systématiquement les sociétés, qui pourtant seraient capables de leur donner plus d'un conseil utile et dont les communications écrites ne sont même pas honorées d'un simple accusé de réception.

FERNAND DONNET.

1 décembre 1901.

Depuis la dernière séance la Bibliothèque a reçu
les envois suivants :

1° HOMMAGES D'AUTEURS

- Abbé JOSEPH LAENEN. Le ministère de Botta Adorno.
EUGÈNE J. SOIL. Rome et Byzance.
 ID. Jules Wacquez.
 ID. Rapport sur le congrès archéologique de Rome.
 ID. Le baron Amaury de la Grange.
 ID. Le général de Formanoir de la Cazerie.
 — Manifestation en l'honneur de MM. le comte de
 Nédonchel et Eugène J. Soil.
J. VAN DEN GHEYN, S. J. Catalogue des manuscrits de la biblio-
 thèque royale de Belgique.
PAUL ERRERA. Art et science chez Léonard de Vinci.
TEOBERT MALER. Researches in the central portion of the usu-
 motsintla valley.
ERNEST DOUDOU. Un logement de voyageurs à Ben-Ahin.
A. BLOMME. Vieux coins en Flandre.
 ID. Le Chapitre de l'église collégiale de N.-D. à Termonde.
 ID. L'église d'Opwyck.
 ID. Jean van Ockeghem.
 ID. Biographie. VI — XV.
ALEXANDRE GERARD. Le vieux Namur.
CHARLES P. BOWDITCH. Notes on the report of Teobert Maler.
VICOINTE B. de JONGHE. Sceau matrice d'Ernest de Mérode.
ROBERT GUERLIN. Rapports commerciaux anciens entre Amiens et
 les Flandres.
FERNAND DONNET. Une congrégation aérienne.
D^r F. KRAMER. Gedenkschriften van Gysbert Jan van Hardenbroek.
J. PRINSEN. Collectanea van Gerardus Geldenhauer.
IGNACIO DIAS. Contribucioes para a bibliographia indo-portugueza.
ALPH. DE WITTE. Moules monétaires romains en terre-cuite.
V^{te} DE GHELLINCK VAERNEWYCK. Un complot contre le duc d'Albe
 en 1568.

Chanoine VAN CASTRE. Les anciens blasons funéraires de l'église Saint-Rombaut à Malines.

Id. Le chapitre de la Toison d'or tenu à Malines en 1491.

2^o ECHANGES.

BRUXELLES. Les missions belges de la Compagnie de Jésus. Bulletin mensuel, 3^e année. N^o 12.

Id. Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. Tome XV. N^{os} 9 et 10.

Id. La gazette numismatique. 6^e année. N^{os} 2, 3 et 4.

Id. Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres, des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts. 1901. N^{os} 9, 10 et 11. Annuaire 1902.

Id. Revue belge de numismatique. 58^e année, 1^e livraison.

Id. Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Procès verbaux des séances. 7^e volume, V^e cahier.

Coutumes des pays et comté de Flandre. Tome V.

Recueil des ordonnances des Pays-Bas Autrichiens. Tome X.

ST.-NICOLAS. Annales du cercle archéologique du pays de Waes.

Tome XX, 1^e livraison.

HUY. Cercle hutois des sciences et beaux-arts.

Annales. Tome XIII, 2^e livraison.

GAND. Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie. 9^e année. N^{os} 8 et 9.

Inventaire archéologique. Fascicule XXIII.

Id. Maatschappij der vlaamsche bibliophilen. 4^e reeks n^o 12.

VERVIERS. Bulletin périodique de la société verviétoise d'archéologie et d'histoire. Vol. III n^{os} 18 à 23.

ANVERS. Ons volksleven. 12^e jaarg. 11^e en 12^e aflevering.

- ANVERS. Bulletin de la société royale de géographie.
Tome XXV, 4^e livraison.
- NAMUR. Société archéologique.
Annales. Tome 23, 3^e livraison.
Rapport sur la situation de la société en 1900.
- LIÈGE. Leodium. Chronique mensuelle.
1^e année. N° 1.
- Id. Wallonia.
9^e année. N°s 10 et 12 et 10 année. N° 1.
- MALINES. Cercle archéologique. Bulletin. Tome XI.
- MONS. Bulletin des séances du cercle archéologique.
6^e série, 4^e bulletin.
- LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome XXIX, 2^e et 3^e livraisons.
- LUXEMBOURG. Ons Hemecht.
7 jahrg. 12 heft et 8 jahrg, 1 heft.
- LONDRES. Transactions of the royal historical society. Vol XV.
Id. Royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland.
The archaeological journal, 2^e series, vol VIII, n° 4.
- UTRECHT. Historisch genootschap. Bijdragen en mededeelingen. XXII werken. 3^e serie 14 en 16.
- RIJSWIJK. Algemeen nederlandsch familieblad. XIV^e jaarg. n°s 11 en 12.
- PARIS. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 3^e trimestre 1901.
Bulletin et mémoires. 6^e série. Tome X.
- Id. La correspondance historique et archéologique. 8^e année n°s 94, 95 et 96.
- Id. Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin archéologique. Année 1901, 2^e livraison.
Bulletin historique et philologique. Année 1900. N°s 3 et 4 et année 1901. N°s 1 et 2.
- Id. Annales du musée Guimet. Tome X.
Revue de l'histoire des religions. Tome XLIII. N° 3 et tome XLIV. N° 1.
- Id. Polybiblion. Partie technique. Tome XCIII, 12^e livraison et Tome CXVI, 1^e livraison. Partie littéraire. Tome XCII, 6^e livr. et tome XCIV, 1^e livraison.

- SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique, 199^e livraison.
- NANCY. Mémoires de l'Académie de Stanislas. 5^e série. Tome XVIII.
- BESANÇON. Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs.
7^e série, 5^e volume.
- DUNKERQUE. Union Faulconnier. Bulletin. Tome IV.
- PERIGUEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du
Périgord. Tome XXVIII, 6^e livraison.
- POITIERS. Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest.
Tome IX, 3^e trimestre.
- BONN. Jahrbücher des vereins von altertumsfreuden im Rheinlaude.
Heft 107.
- STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse Alsace.
Bulletin mensuel. Tome XXXV n^o 9.
- GÖRLITZ. Oberlansikischen gesellschaft der Wissensehaften neues lau-
sikisches magazin. 77 band.
Codex diplomaticus Lusatiae superioris. Bl. II heft 2.
- HANNOVRE. Historischen Verein für Nedersachsen. Zeitschrift.
Jahrg. 1901.
- MÜNICH. Historischen vereine von Oberbayern. Oberbayerisches archiv
für vaterlandische geschichte. 51^e B. 1 heft.
- LISBONNE. O archeologo português. Volume III. N^{os} 5 à 12.
ID. Boletim da real associacao dos architectos civis e archeo-
logos portuguezes. 4^a serie, n^o 2.
- UPSALA. Skrifter utgifna af Kongl. humanistiska vetenskaps samfundet.
Band IV.
- PALMA. Boletim de la sociedad arqueologica luliana. Octubre de 1901.
- MADRID. Memorias de la real academia de ciencias. Tomo XIV.
- ROME. Notizie degli scavi di antichita comunicate alla R. Accademia
dei Lincei. Settembre et Ottobre 1901.
- U KNINU. Strahovatska prosvjeta glasilo hrvatskoga starinarskog
druztva U Kninu god VI sv. 3 i 4.
- ZAGREB. Vjestnik Khrhrvatsko slavonsko dalmatinskog zemaljskog arkiva.
God IV, sve I.
- MONTREAL. Numismatic and antiquarian society. The canadian anti-
quarian journal. Vol. III. N^{os} 1 à 4. Catalogue of the
chateau Ramezay.

BOSTON. Proceedings of the american academy of arts and sciences.
Vol. XXXVII. n^{os} 1 à 3.

BATAVIA. Bataviaansch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift. Deel XLIV.
Notulen. Deel XXXIX.

3^o JOURNAUX ET CATALOGUES.

PARIS. L'argus des revues. 23^e année. N^o 7.

Id. H. Estoup. Catalogue périodique de livres. n^o 2.

LEIPZIG. Karl W. Hiersemann. Katalog 270. Archéologie.

Compte rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque depuis la dernière séance.

MESSIEURS,

Notre confrère, le R. P. van den Gheyn, vient de faire éditer le premier volume du *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique*. C'est la description succincte et analytique de tous les manuscrits qui traitent d'écriture sainte et de liturgie. Pareil répertoire est précieux pour les chercheurs. Avec la plus grande facilité ils pourront désormais rapidement se rendre compte si parmi les trésors bibliographiques que possède le dépôt bruxellois, il en est qui se rapportent à leurs études. Il serait à souhaiter que semblable travail fut entrepris dans tous nos dépôts d'archives. Les recherches deviendraient aisées, et les travailleurs ne seraient plus contraints de devoir se contenter de tables fort incomplètes, soigneusement conservées dans cet état depuis des siècles et ne s'appliquant qu'à certaines séries de documents, quand tant d'autres mériteraient d'être inventoriés et pourvus de catalogues.

Un autre de nos confrères, M. Soil, a résumé en un volume, sous le titre de *Rome et Byzance*, les notes qu'il a prises pendant ses récents voyages en Italie et au bord du Bosphore. Ce travail constitue un

ensemble de renseignements d'archéologie monumentale latine et byzantine dont l'exposé est facilité par une copieuse série de photographures.

Quoique relativement récentes, certaines parties de l'histoire de la domination autrichienne dans nos provinces sont fort peu connues. Tel est par exemple le cas pour le ministère du marquis Botta Adorno, qui séjourna à Bruxelles de 1749 à 1753. Cette période pourtant si importante n'avait pas été étudiée jusqu'ici. MM. Briavoine et Discailles ne font aucune mention de Botta Adorno; M. Piot ne lui consacre que quelques lignes inexactes; d'autres auteurs en font deux personnages. Il appartenait à M. l'abbé Cauchie de consacrer le premier un travail spécial au ministre de Marie-Thérèse. Ces indications viennent d'être mises heureusement à profit par notre confrère M. l'abbé Laenen, qui, après les avoir complétées par des recherches heureuses dans les dépôts d'archives de Milan, de Vienne et de Bruxelles, a récemment publié son volume intitulé: *Le ministère de Botta-Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse*. L'auteur parvient à retracer dans tous ses détails ce ministère si fécond en résultats heureux pour nos provinces. Il nous fait connaître entièrement la personnalité du ministre plénipotentiaire si dévoué à ses souverains, mais aussi sincèrement attaché aux populations au milieu desquelles il avait été envoyé, améliorant sensiblement leur régime financier, liquidant complètement la situation embrouillée créée par ses prédécesseurs, et faisant renaître l'activité commerciale et industrielle.

En un coquet volume qu'il intitule *le Vieux Namur*, M. l'avocat Alexandre Gérard reproduit d'abord une conférence faite par lui, il y a quelque temps déjà, au cercle l'Emulation. C'est comme il le dit lui-même, une causerie à bâtons rompus, d'humeur quelque peu vagabonde. En effet l'auteur effleure tous les sujets qui ont trait au passé de sa ville natale. Tour à tour l'histoire, le folklore, les coutumes, les mœurs, les pratiques religieuses du vieux Namur y sont décrits et exposés d'une manière fort attrayante. Dans une seconde partie d'allure plus scientifique, M. Allard résume de façon fort claire l'histoire des institutions judiciaires ayant eu leur siège à Namur sous l'ancien régime. La nomenclature complète des sources de l'histoire de la ville

et comté de Namur sera fort utile à ceux qui sur ces divers points voudront spécialiser ou en développer l'une ou l'autre partie.

Du 23 au 29 mai 1491 se tenait à Malines, dans la collégiale, sous la présidence de l'archiduc Philippe le Beau, un chapitre de la Toison d'or. Suivant l'usage, les armoiries des chevaliers furent peintes sur des panneaux pour être placés au-dessus des stalles qu'ils occupaient dans l'église lors de la célébration des offices religieux. Ces peintures exécutées à l'huile sur une couche de céruse, appliquée sur les panneaux, serait suivant une supposition plausible, l'œuvre du peintre Baudouin van Battel. Trente-deux panneaux existent encore aujourd'hui dans l'église Saint Rombaut. La plupart sont malheureusement en triste état de conservation; ils s'écaillent et des mesures préservatrices s'imposent à bref délai. Notre confrère M. le chanoine van Caster a donc fait œuvre méritoire en appelant l'attention sur ces vestiges héraldiques du xv^e siècle, en les décrivant même minutieusement et en les reproduisant dans le tome XI^e du *Bulletin du cercle archéologique de Malines*.

Dans la même livraison, nous trouvons une communication qui a pour auteur M. Félix Hachez et qui s'occupe des *coupables de Malines graciés au Vendredi Saint* (1733 à 1787). Un ancien usage existait dans les Pays-Bas, en vertu duquel on faisait grâce le Vendredi Saint à certains criminels. Cela s'appelait faire des Barabas. Cette coutume était générale et florissait non seulement à Malines, mais dans nombre d'autres localités, telles que Ypres, Anvers, Bruxelles, etc. Plusieurs exemples puisés dans les fastes criminels de la fin du xviii^e siècle et cités par l'auteur, viennent attester la persistance de cette charitable coutume.

Dans le dernier *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* (3^e trimestre 1901), j'ai cueilli quelques renseignements offrant de l'intérêt pour l'histoire artistique ancienne de nos provinces. M. Martin, en séance de cette société savante a présenté un manuscrit des quatre Evangélistes, provenant de l'abbaye d'Afflighem. C'est un curieux spécimen de travail exécuté en périodes successives du xii^e au xvi^e siècle par plusieurs générations d'artistes. Le volume a été écrit au xii^e siècle, mais les miniatures qui l'ornent n'ont été exécutées qu'à la fin du xv^e et même au commencement du xvi^e siècle. La reliure date du xv^e, mais a été ornée postérieurement de plusieurs pièces plus anciennes, notamment d'un ivoire sculpté d'origine byzantine et d'émaux

ou de bandes de métal travaillé, trahissant l'art du XIII^e siècle. Au grand séminaire d'Orléans existe un autre manuscrit de la fin du XV^e siècle, provenant d'un atelier flamand, se rattachant, d'après M. Durrieu, à cette époque ganto-brugeoise dont l'œuvre capitale est le fameux bréviaire Grimani. Toutefois l'attribution de certaines miniatures héraldiques serait contestable.

M. Héron de Villefosse s'est occupé à son tour de l'autel romain trouvé en 1900 à Tongres. Pour l'inscription qui orne ce monument lapidaire il adopte la version préconisée par MM. Waltzing et Esperandieu, et remarque que cette dédicace prouve une fois de plus que les soldats-citoyens romains et les soldats pérégrins avaient pour l'exercice du culte des locaux séparés. Dans l'espèce il s'agit d'une milice sans doute locale, dont les soldats étaient armés de *gaesum*, javelot gaulois d'une forme spéciale.

FERNAND DONNET.

2 février 1902.

EXTRACT

vuytten handtboeck van Peter Gerardi

WACHTM^r DER STADT ANTWERPEN.

Den 30 augusti 1576 soo is overleden mynen lievenen vader saliger her en m^r Gillis Gerardi advoc : p, sone jo^r Ioos en van jouffrou Marie Keremans van Persele, houdende hunne residentie op hun huys tot Peulis onder Mechelen. Den 11 julij 1592 soo is overleden myne beminde moeder saliger jouffrou Anna van Wesenbeke dochter wylen her en m^r Peter van Wesenbeke schepen deser stadt van Antwerpen en van jouffrou Barbara Kiels van edele geslachte vuyt Westvlaenderen.

Mynen voorss. vader, oudt 63 jaeren, en moeder 68 jaeren. syn gestorven naer datse haere kerckelycke rechten seer devotelycken ontfan. hadden, en liggen begraven in O. L. Vrouwen Kereke in den doorganck, naer noorteynde, onder een sereck en teghen de sepulture van Gerardi haddende tsam geprocreert twelf kinderen by name Peeter, Gielis, Jan, Jacob, Andries, Elisabeth, Anna, Barbera, Thomas, Charlotta, Peeter, Jacob.

Peter Jacob dierste, Charlotta syn jonck gestorven.

Jan wesende licenciaet is daernaer binnen de stadt van Romen gestorven t' jaer ons Hceren 1572 en leet begraven in onse nederlantsche kereke genaempt S^{ta} Maria del Anima.

Jacob de tweede is verdroncken tot Edegem in de hoffgrachten van myns vaders huys oudt synde omtrent de vier jaeren en leet tot Edegem in de kereke begraven.

Elisabeth nae datse gehoudt is geweest met Jacques van Wissen-

burgh is sonder kinderen gestorven den 9 aprilis 1595 en leet begraven onder onsen voors serek in Onsen Lieve Vrouwen-kereke.

Anna is gestorven den november 1595 binnen Thionville int landt van Luxemburgh naer datse gehouden is geweest met her Jacques van Oey, ingenieur gñal van syne Mait van Spagnien en noch tegenwordich van haere Hoocheden en leet begraven aldaer inde hooftkereke, de kinderen tsamen geprocreert syn jonck gestorven vytgenoemen haeren soone Maximinus.

quorum Aae requiescant
in S^{ta} pace. Amen

Iek Peeter Gerardi ben geboren den 5 9^{bris}, ten 12 uren in den middernacht t' jaer ons Heeren 1564.

Mynen broede m^r Gillis Gerardi tegenwordich wederom burgm^r deser stadt Antwerpen (in margine : senator obiit 12 january... 8 aetatis 80) heeft getrouwt jouffrou Clara vān Bossche op den iersten sondaeh in den vasten t' jaer ons Heeren 1584 met dispensatie etc.

Mynen broeder m^r Andries schepen op de halle en advocaet fiscal heeft getrouwt jouffrouw Anna van Oeij dochter van onsen swager van Oey met dispensatie overmits hij de voors dochter vercregen hadde by syne voorgaende huysvrouwe wylen Jo Elisabeth van Wesenbeke dochter was van onsen oom m^r Andries advocaet inden raede van Brabant, heeft de voors Anna getrouwt voor den advent t' jaer ons Heeren 1593.

Myne suster Barbara is getrouwt acht daghen voor den vastenavont a^o 1595 met Alexandro Rochu Italiansee coopman tegenwordich woonende in Spagnien in Sevilien, heeft dit jaer 1611 in den somer bestaydt hare ouste dochter Anna aan een hochduyts coopman genaempt Andries Labbemeyer.

Mynen broeder Thomaes, naer dyen hy ettelycken jaren binnen Edegem geseten hadde in concubinatie met eene Josyne Broom, dienstmaerte geweest aen myne voors schoensuster de Borgemres, den aerbeyt crygende van haer derde kint en iersten soone heeft de selve met voorgaende consent vān officiael (mot presque illisible) getrouwt int schermers huys alhier, tsavons synde den 27 octob 1598 sonder onsen wete, heeft wel gedaen, voor de salicheyt synder sielen.

Den 27 meye 1595 soo hebbe ick Peeter Gerardi, ondertrouw gedaen met jouffrou Anna di Bonanomy, myne nichte dochter wylen Bernardino di Bonanomy van edele geslacht van Milanen en van jouffrou Maria van Wesenbeke, dochter was wylen m^r Jacob van Wesenbeke pensionaris deser stadt mynen oom en dat met dispensatic van syne heylicheyt Clemens den achsten, ons tot dyen effecte gegunt in novembris 1594.

Den 13 junij daernaer soo ben ick mette voorss jo Anna getrouwt, by den prochiaen S. Jacobs 's morgens ten 10 uren, in de fermerye tegen over het Bagynhoff ent s'avons is de bruyfoft seer erlycken gecelebreert ten huysen van jo^r Nicolaes de Meyere tweede man van voorss jo Maria van Wesenbeke, alsdoen schepene, den wyn wert my van Stadt geschonken.

Den 8 augusti daernaer quam ick met myne voorss huysvrouwe woenen by myn voorss broeder de borgemeester Gerardi, coopende voor een jaer onse costen etc.

Den 8 augusti 1596 myne voorss huysvrouwe gebaert hebbende eenen jongen sone en oudt wesende van kinde omtrent 14 dagen, verdt bevangen met eene continulycke melancolicque cortse en de selve dagelycx vermederende en ten lesten geabandonneert wesende vā doctoren, heeft haer seer geerne bereyt tot sterven, en naer dyen sy ontfangen hadde de heylige Sacramenten der heylige Kercken, heeft sy met een vuytnemende verstandt in haere handen doen geven, een crucefix, haer bruydegom soosy seyde in deene handt, ende eene gewyde brandende keerse in dandere, en alsoo daer gelesen worden de litanie vā heylighen door pater Melchior van Woonssel, jesuit en benefens d'andere, antwoordende, gaff haren gebenedyden geest in hande onsen Salichmaker Christus Jesus gebenedyt den 1. sept omtrent den 4 uren naer middach 1596 daer waren present her Jacob Antheunis, canoninck en tresorier van onser lieve Vrouwen, twee paters jesuiten, jouffrou Marie di Bonanomy, novisse gecleet ter Nonnen met noch een andere religieuse ter Nonnen, voorts hare moeder, myne broeders en susters oudt wesende tharen overlyden 20 jaren.

Den 12 daer nae, soo hebbe ick haer met alder eeren doen begraven

onder onsen serck en graf in Onser Lieve Vrouwen kercke en hebbe myn soone mette memme bestaydt by myne voorss. schoenmoeder.

Te halfmeert 1597 hebbe ich myn costen met mynen knecht gaen coopen by myn broeder m^r Andries Gerardi.

Den 8 augusti soo is geboren myn eerste kint en soone van jouff. Anna di Bonanomy myne lieve huysvrouw en gedoopt wordende in Onser Lieve Vrouwen kercke alhier is genaempt Gillis synen Peter is geweest myn broeder de borgem^r Gillis Gerardi en syue meter jouff Marie van Wesenbeke t' kint grootmoeder gaven over de vunte tot gedenkenisse elck cene silvere schale wegende elcke omtrent 16 onzen den voorss, myn soone werdt geboren soo voorss is smorgens omtrent den 9 uren dynsdach en worde gedoopt donderdach op S^t Lauwereys dach.

Darnaer soo is mynen voorss. soone gevormpt geworden en syn meter is geweest myue suster Anna van Oey.

Den 29 dach decembris 1597 soo hebbe ick ondertrou gedaen binnen der stadt van Bruessel met myne tweede huysvrouw jouff Adriana Waelbert dochter wylen jo^r Adriaen en van jouff Catharina Spyskens jo^r Jans dochter daer moeder aff was jo Johanna Boisot.

Den 19 janu daer naer soo troude ick de voorss jouff. Adriana smorgens vroeck ten vyf uren by den plebaen van Sinte Goedele, int kapelleken ter apostellen alwaer maer present en waren van mynentweghen myn broeder m^r Andries en van bruytsweghen her en m^r Jan van Beaumont met syne huysvrouw, jo Marie Herdinx haer nichte en dat om redenen.

T'sanderdach den 20 jan worde de bruyloft gecelebreert ten huysen vān voorss. van Beaumont en overmits een besamenten ysganck en folla coullu en isser van Antwerpen niemant gecomen dan den voorss m^r Andries m̄n broeder syne huysvrouw en jo Constantia de Bonanomy halve suster van myne overledene huysvrouw, m̄n swager van Oey, den welken dien dach gecommen was van Thionville binnen Brussel Item de borgm^r Dassa en pensionaris Schotti die te hove in commissie waren — en jo^r Balthazar van Lauretten schepēn van Brussel die ons houwelyck mest gedraēn (!) hadde.

Den 4 aprilis daernaer, soo hebbe ick myne voorss huysvrouwe naer Antwerpen gebrocht geaccompagneert metten voorss van Beaumont sijne huysv̄re en schoon suster jouffrou Christina Waelbert, die by ons in den east is blyven woenen.

Myne voorss huysvrouwe Adriana is geboren geworden den 21 febru: 1577 naer den middernacht.

Myne dochter Maria is geboren van myne tweede huysvrouwe Adriana Waelbert den 5 Augusti 1602 swoendagh omtrent 4 uren naer middaeh en is gedoopt geworden in Onser Lieve Vrouwen kercke haren peter is geweest m^r Andries Gerardi; ende hare meter in plaetse van onse nichte, van Beaumont jouffrou Anna Herdinx onse nichte mynen voorss broeder heeft het kint geert met twee silvere bekers geremit-soo ick synen soonen gedaen hadde ende nichte van Beaumont heeft teert eenige actie die sy was op ons hebbende etc.

Daernar is myne voorss dochter gevormpt en hare mete is geweest de voorss jouff Anna Herdinx.

Cœtera desunt.

Communiqué par M. DE L'ESCAILLE.



LES ABBESSES DE SOLEILMONT

AU XVIII^e SIÈCLE.



1765. DAME BERNARD LEVÈQUE † 1775.

Dame Bernard Levêque naquit à Mons en 1706.

Dès son enfance, qui fut toute chrétienne, elle porta ses désirs vers la vie religieuse, mais les circonstances la retinrent dans le siècle plus longtemps qu'elle ne l'eût voulu; ce ne fut que le 22 juillet 1734 qu'elle fit profession à l'abbaye de Soleilmont. Elle donna, par sa régularité et ses aimables vertus, de si beaux exemples à ses sœurs, qu'elles la choisirent pour succéder à Madame Berger, décédée le 3 décembre 1765.

A la demande faite par Dom Léopold Janvier⁽¹⁾, au nom des religieuses de céans, S. A. R. Charles-Alexandre nomma le 12 décembre 1765 le conseiller de S. M. l'impératrice-douairière, Joseph Plubeau, et le Rev. Abbé de Moulin, Dom Bruno Vallez, avec P. Maria, comme

(1) Cfr. Documents: A, B, C.

secrétaire, pour recueillir les voix des religieuses et des principaux officiers de la maison sur le choix d'une nouvelle et future abbesse.

Le 28 du même mois, les commissaires du gouvernement se rendirent à Soleilmont et procédèrent à l'élection, après avoir reçu au préalable le serment usité des religieuses au nombre de vingt-trois (1).

Les 29 et 30 décembre, les commissaires examinèrent les registres, les comptes et autres pièces ayant rapport au temporel de l'Abbaye, recettes et dépenses, et adressèrent l'état général du temporel à S.A.R. (2). Madame Bernard Levêque obtint huit premières voix et fut proposée à S. A. R. parce que, dit le procès-verbal (3), ses consœurs lui attribuent beaucoup de piété et d'exactitude à remplir les devoirs de son état, beaucoup de charité et de douceur envers la communauté et la reconnaissent capable de bien gouverner la maison tant pour le spirituel que le temporel.

Dans le même procès-verbal de l'élection, adressé, le 30 décembre 1765, à S. A. R. on ajoute que « la régularité est bien observée dans le » monastère, l'office divin s'y fait avec exactitude, les bâtiments se trouvent en bon état, et dans l'intérieur de la maison, règne un air de » propreté et les meubles y sont décents. » Le gouverneur général envoya ces pièces au conseil privé, le 29 janvier 1766, pour en examiner le contenu, etc. Le conseil privé approuva l'avis des commissaires et les lettres patentes en faveur de Bernard Levêque furent expédiées au nom de Marie-Thérèse (4), impératrice et reine, le 20 janvier 1766. Le même jour, le gouverneur général accorda à la nouvelle abbesse une pension annuelle de 100 florins, assignée sur le temporel de l'abbaye, pour en jouir sa vie durant (5).

Le 22 janvier 1766, l'impératrice ordonna à l'abbesse de tenir, à l'avenir, les registres et comptes conformément aux instructions données par les commissaires (6).

Le 3 février, l'Abbé d'Alne, Supérieur immédiat du monastère, procéda à l'installation solennelle de l'abbesse et le 29 mai 1769, il vint

(1) Document : D.

(2) Document : E.

(3) Document : F.

(4) Document : G.

(5) Document : H.

(6) Document : I.

faire la visite régulière durant laquelle furent promulgués plusieurs réglemens qui démontrent que la discipline y était bien observée.

Madame Levêque gouverna avec autant de douceur que de fermeté, on admirait sa prudence et son affabilité. On voyait ee qu'on devait faire dans ce qu'elle faisait.

Les quelques actes conservés aux archives du monastère prouvent que le temporel n'était point négligé du temps de Madame Levêque, qui, après avoir gouverné sagement sa communauté, pendant dix ans, fut enlevée à l'affection de ses sœurs le 20 juillet 1775, à l'âge de 69 ans, elle avait 44 ans de profession religieuse.

Après les obsèques solennelles, elle fut inhumée au chapitre dans le caveau des abbesses.

L'obituaire, au 20 juillet, annonce le décès de V. D. Bernard Levêque, Abbessse de céans pendant 10 ans, 1775.

Elle avait choisi les armoiries suivantes : *coupé au premier d'azur au soleil d'or ; partie de sable à 3 étoiles d'argent posées 1 et 2, au 2^d d'azur à l'agneau pascal*. Devise : *la douceur en tout temps*.

Ces armoiries se voient sur les canons d'autel de l'ancienne abbaye et sont conformes à celles qui se trouvent sur le portrait de l'Abbesse. Les traits de sa physionomie révèlent sa douceur, sa bonté.

Son épitaphe porte :

D. O. M.

*Ici repose le corps
de Madame Bernard
Levêque Abbessse de céans
qui a gouverné
louablement l'espace
de 10 ans, décédée le
20 juillet 1775,
âgée de 69 ans
professe de 44.*

R. I. P.

Amen.

La pierre sépulcrale en losange, d'une grande simplicité, est surmontée d'une crose au-dessus de l'inscription.

Le nom de dame Bernard ne se trouve pas dans les registres baptismaux de 1645 à 1675. Fille, peut-être, de militaire, elle a pu être baptisée par un aumônier dont on ne possède pas le registre. Il y a dans les registres de Mons un certain nombre de personnes portant le nom de Levecq.

I. VAN SPILBEECK.

DOCUMENTS.

A.

A Son Altesse Royale,

Remontrent très humblement la prieure, boursière, anciennes et religieuses de l'abbaye de Soleilmont, comté de Namur, que le 3 du courant du mois de décembre, elles ont eu le malheur de perdre leur très digne abbesse, dame Joseph Berger, qui par un décret immuable a payé le tribut à la nature en rendant son âme à son Createur; et comme par cette mort la communauté se trouve dépourvue d'abbesse, et que la nomination appartient à V. A. R. sujet qu'elles prennent leur très humble recours vers Elle.

La suppliant d'humilité susdite de nommer les commissaires pour la recollection des voix pour le choix d'une future abbesse a nommer par V. A. R.

Et comme la ditte abbaye se trouve dans un etat fort sobre, qui a été reconnu par S. A. S. Marie Elizabeth, de glorieuse memoire, laquelle prenant egard a la grande pauvreté de la maison, a ordonné que les commissaires dénommés par l'élection de l'abbesse défunte, ne pourroient rien perdre à titre de leur commission, elles espèrent et supplient aussi V. A. R. afin qu'elle daigne leur accorder la meme grace, comme aussi d'être exemptes de pain d'abbaye qu'elles n'ont jamais payées, attendu que la maison n'étoit pas en état d'y satisfaire, ne pouvant qu'avec peine donner aux religieuses la subsistance necessaire, et qu'a cause de leur grande pauvreté elles doivent se pourvoir de vetemens et d'autres choses necessaires a leurs depens.

C'est la grace etc

F. Leopold, directeur et député
de l'abbaye de Soleilmont.

B.

CHARLES ALEXANDRE, etc.... L'abbaye de Soleilmont, ordre de Citeaux, dans la province de Namur, etant vacante par la mort de l'abbesse Joseph Berger, et convenant qu'elle soit pourvue d'une autre abbesse, propre et idoine à la bien regir et gouverner, tant au spirituel qu'au temporel. Nous vous avons commis et mettons, afin qu'au plutot que faire pourrez, vous vous rendiez a la ditte abbaye, avec l'abbé de Moulin, que Nous avons pareillement commis avec vous, pour, à l'intervention du secretaire au conseil privé Maria, y recueillir les voix de la prieure, des religieuses et des principaux officiers de la maison, sur le choix d'une nouvelle et future abbesse, rediger par escrit votre besoigné, et Nous l'envoyer en original, clos et cachetté, avec votre avis raisonné et un etat pertinent des revenus de la ditte abbaye et de ses charges, à l'égard de quoi Nous voulons que vous satisfassiez par detail à chaque point porté dans les instruc-

tions ci-jointes, y joignant une copie des provisions de l'abbesse trépassé. A tant cher et bien amé, Dieu vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles, le 12 decembre 1765.

C.

CHARLES ALEXANDRE, etc.... Cher et bien amé.

Comme par Nos lettres de ce jour, Nous avons nommé le conseiller au conseil privé Plubeau et l'abbé de Moulin, pour recueillir les voix et les suffrages de la prieure et des religieuses de l'abbaye de Soleilmont, ordre de Cîteaux, dans la province de Namur, sur le choix d'une nouvelle et future abbesse, Nous vous informons que Nous vous avons commis, comme Nous vous commettons, à l'effet de vous rendre avec eux en cette abbaye, et que vous y interveniez en qualité de secretaire, à la collection des voix et à la formation du besoigne qui en doit resulter. A tant, cher et bien amé, Dieu vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles, le 11 decembre, 1765.

D.

1. Michelle Ducœur, prieure, native de Morlanwelz (Hainaut), agée de 61, professe de 44 ans.
2. Angeline Bruhon, native de Namur (Namur), agée de 81, professe de 63 ans.
3. Thècle Quivy, native de Landrecies (France), agée de 68, professe de 50 ans.
4. Françoise Marteau, native de Chatelineau (Namur) agée de 70, professe de 49 ans.
5. Marie Piettre, boursière, native de Landrecies (France), agée de 55, professe de 38 ans.
6. Gabrielle André, native de Charleroi (Namur), agée de 60, professe de 38 ans.
7. Robertine Dardenne, native de Fier-le-Grand (France), agée de 59, professe de 34 ans.
8. Bernarde Leveque, native de Mons, (Hainaut), agée de 58, professe de 34 ans.
9. Humbeline Bard, sous prieure, native de Binche (Hainaut), agée de 55, professe de 33 ans.
10. Augustine Bustin, native de Ragnies (Liège), agée de 54, professe de 33 ans.
11. Constance Chermagne, native de Hansinelle (Liège), agée de 53, professe de 32 ans.
12. Caroline Ximenes, native de Bossut (Brabant), agée de 56, professe de 31 ans.
13. Ursule Monte, native d'Eppe Sauvage (France), agée de 50, professe de 30 ans.
14. Ernestine Duparcq, native de Strée (Liège), agée de 51, professe de 26 ans.

15. Josèphe Piettre, native de Cateau-Cambresis (France), agée de 43, professe de 24 ans.
16. Rose Lompré, native de Landrieres (France), agée de 39, professe de 23 ans.
17. Maximilienne Chauteur, native de Charleroi (Namur), agée de 41, professe de 20 ans.
18. Thérèse Rousseaux, native de Landrieres (France), agée de 38, professe de 20 ans.
19. Scholastique Dayvier, native d'Anderlues (Hainaut), agée de 35, professe de 12 ans.
20. Aldegonde Malliar, native de Thuin (Liège) agée de 30, professe de 12 ans.
21. Emmanuelle Laloyaux, native des Estinnes (Hainaut), agée de 28, professe de 8 ans.
22. Josèphe de la Charlerie, native de Chatelineau (Namur), agée de 22, professe de 4 ans.
23. Albertine Bequet, native de Marches-lez-Valenciennes (France), agée de 22 professe de 1 an.

Dom Léopold Janvier, religieux du monastère d'Alne, natif de Fontaine l'Evêque, agée de 43, professe de 18 ans, confesseur-directeur de la maison de Soleilmont.

E.

ÉTAT GÉNÉRAL DU TEMPOREL DE L'ABBAYE DE SOLEILMONT.

RECETTES.

CHAPITRE I.

L'abbaye possède 30 bonniers a la saison de terre arable, dependant de la basse cour, qui font en totalité 90 bonniers, dont chaque pourront rapporter chaque année 5 florins. 450 0 0

Dependent encore de cette basse cour 10 bonniers a foin et regain en prairie marecageuse, produisant chaque année par bonnier 8 florins 80 0 0

Sous Soleilmont sont situés 90 bonniers de bois taillis, dont la raspe se coupe à 16 ou 17 ans, et peut rapporter chaque année 1 écu par bonnier, y compris la haute futaie qui n'est pas en etat, de laquelle on a pris une partie pour la restauration de batimens. . 292 0 0

Il est un moulin a l'eau dans l'enclos du monastère, pour mou-dre les grains de la consommation de la maison, lequel par le defaut d'eau, doit chommer pendant cinq ou six mois de l'année, rapporte pour les grains que les etrangers y font moudre 100 0 0

Total 922 0 0

CHAPITRE II.

Le monastère a une cense, nommée Fontenelle, contenant 40 bonniers a la saison faisant 120 bonniers, et 7 bonniers de pré, un jardin legumier d'environ 1 journal ; lesquelles terres sont situées, partie sur la comté de Namur, partie pays de Liège. Elle a été remise a François Fontaine, par bail du 1^{er} mai 1756, pour le terme de 9 ans, aux charges suivantes :

De payer les tailles, aides, subsides et autres impôts publics ;

Au bénéficiaire de Ste Magdelaine a Chatelineaux, 11 muids d'épaupe ;

A la cour St Feullien, jugeant a Fleurus, 11 1/2 stiers d'épaupe, en argent 15 sols et 20 deniers, en avoine 7 stiers et œufs 26 ;

A la recette du roi, a Fleurus, 7 florins 1 sol, en épaupe 4 1/2 stiers ;

En outre, il devra payer a ce monastère chaque année :

En argent.	141	8	0
24 livres de sucre, a 10 sols	12	0	0
7 moutons, a 1 écu	19	12	0
4 cochons, a 12 florins.	48	0	0
30 muids de seigle, a 8 florins.	240	0	0
20 muids de froment, a 10 florins 8 sols	208	0	0
18 muids d'épaupe, a 4 florins 4 sols	75	12	0
20 muids de sucron, a 6 florins.	120	0	0
20 muids d'avoine, a 3 florins 4 sols	64	0	0
2 muids de pois, a 8 florins.	16	0	0
Pour vin du present bail ledit fermier doit paier pour les dits 9 ans, 644 florins qui reviennent annuellement a	71	9	1/2
	Total.	1016	1 1/2

CHAPITRE III.

Hepignies.

Une cense consistant en 24 bonniers a la saison, faisant 72 bonniers de terres arables, item 40 bonniers, tant en prairies, paturages que bruyeres ; remise par bail du 18 juin 1756, a Jean Stassart, a condition qu'il paieroit les charges suivantes :

Au roy, a Fleurus, 13 muids 9 stiers d'épaupe ;

A la venerie, a Namur, 5 florins et 5 sols ;

Au seigneur d'Hepignies, 21 florins ;

Au seigneur de Wagenies, 2 florins 14 sols, en lin 4 livres, en avoine 4 stiers ;

Et toutes charges publiques.

Parmi rendant au monastère chaque année :

Seigle, 16 muids, a 8 florins	128	0	0
Froment, 7 muids, a 10 florins 8 sols	72	16	0
Sucrerion, 9 muids, a 6 florins	54	0	0
Pois, 3 muids, a 8 florins	24	0	0
En argent	232	0	0
24 livres de sucre, a 10 sols	12	0	0
3 cochons, a 12 florins	36	0	0
200 livres de beurre, a 5 sols	50	0	0
Pour vin, tant grand que petit, de 9 années, le fermier doit 336 florins, porte chaque année	37	8	0
Item, possedons audit village 2 bonniers de bois, qui ont toujours été compris dans les exposés des comptes précédents, avec le ceux du monastère, duquel la coupe ne se fait que tous les 17 ans, évalué le bonnier a 1 ecu porte	5	12	0
Total.	651	16	0

CHAPITRE IV.

Farchienne, pays de Liège.

Une cense, consistante en 8 bonniers a la saison, faisant 24 bonniers de terre arable, et 10 bonniers de pré ; laquel nous avons remis par bail a venir 24 juin 1758 a Waulhier Wuilliot, a condition de payer :

Toutes charges publiques ;			
2 muids d'épaute au Seigneur ;			
1 chapon, 1 poule au curé dudit lieu ;			
2 chapons et 4 tournois au prier d'Oignies ;			
2 muids d'épaute a l'abbaye d'Alne ;			
4 1/2 muids au curé de Farchienne ;			
6 muids au curé du Sart Eustache ;			
5 muids 9 stiers ou pauvre du dit lieu ;			
14 sols au dit pauvres ;			
Parmi qu'il paiera au dit monastère chaque année, Bled. 10 muids 4 1/2 stiers a 8 florins			
En argent	98	0	0
15 livres de sucre, a 10 sols	7	10	0
Item, pour vin de 9 années 60 écus, ce qui porte par an	17	13	1/2
Total.	207	13	1/2

CHAPITRE V.

Vieuville, comté de Namur.

Avons remis a Jacques Alard, par bail du 1^{er} mai 1747, 18 bonniers 83 verges de terre arable, et 3 bonniers de prairies, pour 9 ans, avec charges de payer :

Toutes tailles et autres charges publiques;			
21 stiers de bled, aux pauvres;			
16 sols en argent, aux dits pauvres;			
Parmi, payant à notre monastère, chaque année:			
10 muids 5 stiers de bled, a 8 florins	82	10	0
En argent.	31	10	0
Pour vin, 30 écus de 9 ans dudit bail, porte par année	9	10	0
16 livres de sucre, a 10 sols	8	6	0

Chatelineaux, comté de Namur.

Avons remis à Jean Louis Defresne, par bail du 1^{er} may 1742, environ 15 bonniers de terre arable; item, une prairie contenant environ 2 bonniers; avec charges de payer:

Les aides et autres charges publiques;			
Parmi rendant a notre monastère, pour le tout:			
10 muids de bled, a 8 florins	80	0	0
Total	<u>211</u>	<u>16</u>	<u>0</u>

CHAPITRE VI.

Avons une prairie a Montigny Charleroy, a une coupe d'environ 11 bonniers, remise par bail du 7 fevrier 1764, pour 9 ans, au sieur Ledent, qui a cette cense rend

182 0 0

Farchienne, pais de Liège.

Avoir une dixme à foin au dit endroit, dont le rapport est de	196	0	0
Total	<u>378</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

CHAPITRE VII.

Rentes dues en grains.

Saint-Amand.	1 muid d'épaute.			
Bouffoult.	3 muids 1 stiers d'épaute.			
	3 muids de bled.			
Baulet.	15 muids d'épaute.			
Chatelinaux.	1 muid 2 stiers de bled.			
Fleurus.	12 muids 4 stiers de bled.			
Farchienne.	3 muids 6 stiers d'épaute.			
Gilliers.	2 muids 4 stiers d'épaute.			
Hepignies.	2 muids de froment			
Gemeppe.	12 muids d'épaute.			
Longpré.	2 1/2 stiers de bled.			
Marbais.	11 muids de seigle.			
Mazy.	8 muids d'épaute.			
Mellet.	4 stiers de bled.			
Montigny sur Sambre.	2 muids d'épaute.			
Plomoeq.	3 muids d'épaute.			
Spy.	2 muids d'épaute.			
Wayaux.	1 muid de seigle.			
Wagenies.	6 muids de bled.			
	6 stiers d'épaute.			
Velaines	21 muids d'épaute.			
Total de ce chapitre consiste en				
88 muids d'épaute, a 4 florins.		352	0	0
27 muids 3 stiers de seigle, a 8 florins		219	0	0
2 muids de froment, a 10 florins 8 sols.		20	16	0
		<hr/>		
	Total	591	16	0

CHAPITRE VIII.

Rentes en argent.

Chatelinaux.	Par la communauté	22	10	0
Chatelet.	Par plusieurs personnes	121	0	0
Charleroi.	" " "	32	2	0
Fleurus.	" " "	54	10	0
Farchienne.	" " "	41	0	0
		<hr/>		
	A reporter	270	22	0

		Report	270	22	0
Fontaines-l'Evêque.	Par un seul		4	0	0
Ville de Gand.	Arrière depuis 1735, deux canons pour l'an 34 et 35, aiant été acquittez par la tresorerie de Gand 1764		24	0	0
Gilliers.	Par plusieurs personnes		267	7	0
Gerpines.	Par Mr Legras		22	10	0
Hepignies.	Par un seul		30	0	0
Hanzines.	" "		5	12	0
Jemeppe.	" "		1	5	0
Jumet.	" "		1	13	0
Longpré St Amand.	" "		1	5	0
Lernes.	" "		5	0	0
Lodelinsart.	Par plusieurs personnes		12	0	0
Marbais.	" " "		11	10	0
Mellet.	Par un seul		1	0	0
Mont St. André.	" "		19	0	0
Montigny sur Sambre.	Par plusieurs personnes		14	11	0
Peronchamp.	" " "		18	10	0
Rogelies.	Par un seul		7	0	0
Ransart.	Par plusieurs personnes		57	10	0
Seneffe.	" " "		14	0	0
Wagenies.	" " "		13	0	0
Velaines.	Par un seul		7	0	0
Vieuville.	Par plusieurs personnes		11	0	0
a Farchienne et Marchienne.	15 chapons, par plusieurs person- nes, a 10 sols		7	10	0
		Total	817	18	0

CHAPITRE IX.

Par année, commune de 20 ans, des dotes, se monte chaque			
année a		150	0 0

Recapitulation des chapitres de recette.

Chapitre	I porte	922	0	0
"	II "	1016	1	1/2
"	III "	651	16	0
"	IV "	207	13	1/2
		A reporter	2796	30 1

		Report	2796	30	1
Chapitre	V porte		211	16	0
"	VI "		378	0	0
"	VII "		591	16	0
"	VIII "		817	18	0
"	IX "		150	0	0
		Total de la recette	<u>5016</u>	<u>7</u>	<u>0</u>

DÉPENSES.

CHAPITRE I.

Le monastere paye pour aides ecclesiastiques :

A Namur	195	12	0
A Liège	35	0	0
A Gilliers	11	0	0
A la Ransart	13	0	0
Aux religieux, directeur et sous-directeur, tant pour gage, que pour honoraire de messes	117	12	0
Pour obits et autres charges	25	0	0
	Total	<u>397</u>	<u>4 0</u>

CHAPITRE II.

De l'entretien de la sacristie : clerge, pain, vin et ornemens, etc., porte par année, commune de dix	200	0	0
---	-----	---	---

CHAPITRE III.

Pour l'entretien général des batiniens, tant de l'abbaye que des censes, porte par année, commune de dix	300	0	0
--	-----	---	---

CHAPITRE IV.

De l'entretien des linges et chambre d'hôtes, ustensile de cuisine, par année, commune de dix	250	0	0
---	-----	---	---

CHAPITRE V.

De l'entretien de Madame l'Abbesse, pour SES voyages, lorsque les affaires de la maison l'appelle, ports de lettres, par année, commune de dix. 150 0 0

CHAPITRE VI.

Pour gage annuel de medecin. 28 0 0

CHAPITRE VII.

Pour gages des domestiques, savoir : jardinier, brasseur, meunier, cuisiniere, aide de cuisine, couturière, sergent 317 0 0

CHAPITRE VIII.

Pour le pain du quartier et de la communauté, consistant en 23 dames, 8 converses; il faut 60 muids de froment, a 10 florins 8 sols. 624 0 0
 Item, il faut 30 muids d'épaute, tant pour pain des domestiques susdits, que pour les pauvres, a 4 florins 120 0 0
 Item, 136 muids de sucction, pour les brassins, à 6 florins . . . 816 0 0
 Total 1560 0 0

CHAPITRE IX.

Pour autres depenses, en viande, poissons, œufs, beure, epiceries, vin, brandevin, houblons pour brasser, bois, houille, chandelle, huile, aumone et autre, par année, commune de dix. . . . 2030 0 0

Recapitulation de la depense.

Chapitre I porte. 397 4 0
 " II " 200 0 0
 A reporter 597 4 0

		Report	597	4	0
Chapitre	III porte		300	0	0
"	IV "		250	0	0
"	V "		150	0	0
"	VI "		28	0	0
"	VII "		317	0	0
"	VIII "		1560	0	0
"	IX "		2030	0	0
		Total de la depense	<u>5232</u>	<u>4</u>	<u>0</u>

Par ainsi la depense excede la recette de 215 florins 17 sols.

Ainsi fait et arreté le 30 de decembre 1765.

L. J. Plubeau,
Fr. B. Wallez, abbé de Moulin.

F.

Monseigneur,

En consequence de la commission dont V. A. R. nous a honoré, par ses lettres du 12 de ce mois, nous nous sommes rendus en l'abbaye de Soleilmont, ordre de Cîteaux, au comté de Namur, pour y recueillir les voix des prieure et religieuses, sur le choix d'une future abbesse.

Il resulte du proces verbal que nous avons tenu le 28 du mois, et que nous joignons en original, que cette communauté est composée de 23 religieuses, dont 11 sont nées sujettes de S. M. 4 au pais de Liège, et 8 sous la domination du roi de France, dont 7 ont fait leurs professions avant l'émanation de l'édit du 17 août 1752, la huitième, nommée Albertine Becquet, aiant été admise a profession par dispense du gouvernement.

V. A. R. connoitra par la tabelle, qui fait le résultat du proces verbal, que

Dame Bernarde Leveque. a eu 4 premières voix, 9 secondes et 2 troisièmes, ce qui fait, selon la manière ordinaire de calculer, 8 premieres voix, 1 seconde et 3 troisièmes; que

Dame Humbeline Bard, sous prieure a eu 7 premières voix, 2 secondes et 2 troisièmes, ce qui fait, selon le meme calcul, 8 premières voix, et 2 troisièmes; que

Dame Scholastique Davieres, a eu 1 premiere voix, 3 secondes et 6 troisièmes, ce qui fait 4 premières et 1 seconde voix; que

Dame Michel Ducœur, prieure, . . . a eu 3 premières voix, 1 seconde et 2 troisièmes voix ; que

Dame Caroline Himenes, . . . a eu 2 premières voix et 3 troisièmes, qui font, selon le même calcul, 3 premières voix ; que

Dame Augustine Duparcq, . . . a eu 2 premières et 2 secondes voix, faisant 3 premières ; et finalement que

Dame Marie Piettre, . . . boursière de la maison, a eu 2 premières et 1 troisième voix. Nous croions devoir observer à son égard, qu'elle auroit remportée la pluralité des suffrages, ainsi qu'à la dernière election, qui s'est faite en 1739, si nous n'avions fait connoître aux votantes, avec les menagemens qui nous sont prescrits par nos instructions, que regulièrement on considère comme infructueuses les voix données à celles qui ne sont pas nées sujettes de S. M.

Dom Leopold Janvier, religieux de l'abbaye d'Alne, au pais de Liège, confesseur de la communauté, âgé de 43 ans, nous a déclaré, sous serment, de ne connoître aucune religieuse de la maison plus capable de la gouverner que la dite boursière ; il fonde sa déclaration sur ce qu'elle est une religieuse exemplaire, et que depuis 31 ans elle remplit cette place avec autant de soin que d'exactitude ; que c'est par sa vigilance et par ses peines que l'abbaye, qui étoit fort oberée, a trouvé le moyen d'acquitter ses dettes, et que c'est encore par son industrie et par son économie, que les batimens, qui étoient très délabrés, se trouvent aujourd'hui en bon état et entièrement restaurés.

Nous nous sommes dispensés d'entendre Dom Gerard Gerard, aussi religieux de l'abbaye d'Alne, assistant du confesseur, a cause que n'étant a celle de Soleilmont que depuis 4 a 5 mois, il n'a pu encore avoir des connoissances suffisantes de ce qui la concerne.

Nous ne parlons point du surplus des suffrages, qui outre qu'ils ne font point un objet de considération, ont été données a des religieuses la plupart nées hors de la domination de S. M.

Rendant notre avis, nous avons l'honneur de proposer à V. A. R. en premier lieu dame Bernarde Leveque : ses consœurs, qui lui ont donné leurs voix, lui attribuent beaucoup de piété et d'exactitude a remplir les devoirs de son état, beaucoup de charité et de douceur envers la communauté, et la connoissent capable de bien gouverner la maison, tant pour le spirituel, que pour le temporel.

Nous proposons en second lieu, dame Humbeline Bari elle est aussi une religieuse meritante, fort assidue aux offices divins et agréable à la communauté ; celles qui ont voté en sa faveur, lui attribuent les qualités propres à diriger la maison.

Nous proposons en troisième lieu, dame Scholastique Daivieres : ses consœurs la reconnoissent pour une religieuse tres exemplaire et exacte à remplir les devoirs de la regle, aiant d'ailleurs la capacité nécessaire pour être à la tete de la communauté.

Nous proposerions dame Michel Duceœur, prieure, dans l'ordre des suffrages, a cause qu'elle est egalement une religieuse de beaucoup de vertu, et que depuis plusieurs années elle remplit avec eloge les fonctions de sa place; mais faisant attention qu'elle est agée de 61 ans, infirme, et qu'on nous a informés qu'elle a été atteinte d'une appoplexie, nous croions que pour ces motifs, elles n'est guere a meme d'être à la tete de la maison.

Nous proposons en quatrieme lieu, dame Caroline Ximenes: elle est représentée par ses conçeurs pour une religieuse fort pacifique et exacte à frequenter le chœur, douée d'ailleurs des qualités necessaires pour bien gouverner une maison religieuse.

La regularité est tres bien observer dans ce monastere. L'office divin s'y fait avec exactitude. Les batimens se trouvent en bon etat, et dans l'interieur de la maison regne un air de propreté, et les meubles sont decens.

Les religieuses et 8 sceurs converses n'ont rien de l'abbaie que la seule nourriture; chacune se procure les vetemens, les linges et toute chose dont elles peuvent avoir besoin; elles se les procurent, les unes par le travail de leurs mains, les autres au moien des rentes viagères qui leur ont été constituées par leurs parens, ces rentes ne sont point les memes, les unes sont a 30 ou 40 florins, les autres a plus ou à moins.

L'abbesse n'a pas de mense abbatiale, ni aucun revenu qui lui soit particulièrement attribué; le seul avantage qu'elle a, c'est que la maison fournit à ses besoins.

Les revenus de la maison sont, depuis plusieurs années, sous l'administration de la boursière, qui tient un journal de recette et de dépense; elle en rend compte chaque année à l'abbesse et aux quatre anciennes.

Nous joignons l'état des biens, formé d'après les registres et journaux fort embrouillés: nous l'avons examiné sans l'intervention d'aucune religieuse, et après avoir verifié tous les articles, tant sur les derniers comptes, que sur les memes registres, baux et autres documens, nous l'avons apostillé.

L'on voit de cet état que la recette monte à la somme de 5016 florins 7 sols, argent courant de Brabant, et la depense à celle de 5232 florins 4 sols, meme monnoie, de sorte que la depense excède la recette de 215 florins 17 sols.

Il parait, à la verité, étonnant que cette abbaie, si peu dotée, ait jusques à present pu subsister sans contracter des dettes considerables, surtout si l'on fait attention que depuis l'année 1732 le quartier abbatial a été reedifié de fond en comble et que la plupart des batimens qui deperissoient sont entièrement restaurés. Voulant en approfondir la cause, l'on nous a assurés que la maison avoit été considerablement aidée par l'abbé de l'abbaye d'Alne, leur pere immédiat, et qu'elle n'a pu contribuer à cette depense que par une économie bien entendue, en faisant valoir la basse cour, et convertir en charbons une grande partie de leur bois, pour être rendu soit à Bruxelles ou ailleurs.

Les dots, que l'abbaie recoit des religieuses, et qui sont encore une ressource pour elle, varient selon les qualités de celles qui se presentent; il y en a qui

paient depuis 1000 jusqu'à 1200 florins, et il en est d'autres qui fournissent plus ou moins. Après le calcul que nous avons fait par année, commune de 20, des dots que les religieuses, qui ont fait l'émission de leurs vœux, pendant ces années la, avoient païées, nous avons remarqué que la maison profit de ce chef, la somme de 150 florins par an, deduits les droits et les frais que l'on a coutume de payer.

Nous observons aussi que l'état des biens, tel qu'il nous a été présenté, ne se rapportait pas à celui que les commissaires presentoient avec leur besoigné en 1739. Nous nous sommes particulièrement attachés à en reconnaître la raison et nous trouvons que les biens que le monastere possède au pais de Liège, tant en fonds et rente, qu'en une menue dime qui est sujette à aucune charge et n'avoient pas été rapportés dans l'état d'alors, et aiant remarqué que diverses rentes n'y avoient pas été comprises, et en aiant demandé la cause, l'on nous a fait connoître, qu'elles avoient été remboursées et que les capitaux en avoient été employés, tant à l'acquisition d'autres rentes, qu'à l'extinction de celles que devoit la maison. C'est pourquoi nous l'avons fait augmenter de ces parties, et apres que la balance en a été faite, nous avons remarqué que les raplicats, soit pour acquerir des rentes, soit pour se libérer, surpassoient les remboursemens qu'elle avoit recus d'une somme de 84 florins 12 sols 18 deniers.

Après avoir remarqué en outre, par le meme état de 1739, que les terres labourables, dependant de la basse cour, n'étoient portées qu'à 15 bonniers à la saison, tandis que dans l'état qui nous a été présenté, elles étoient fixées à 30, Nous avons demandé comment ce labour avoit ainsi été augmenté, et il nous a été déclaré, qu'une partie de bois, n'étant qu'en broussaille et sujette à être ravagée journellement par les bestiaux, il avoit été resolu de la défricher pour la plus grande utilité et avantage de l'abbaye.

Procedant toujours en conformité des instructions, qu'il a plu à V. A. R. de nous donner, nous nous sommes informé combien d'argent comptant se trouvoit actuellement dans la caisse. La boursiere, qui en a l'administration, ainsi que nous l'avons dit plus haut, nous a assurés qu'il n'y en avoit pas; que les revenus ne pouvant suffire pour les necessités et besoins de la maison, s'emploient fil à fil qu'on les recevoit; elle nous assura aussi, qu'il ne se trouvoit rien en caisse à la mort de la dernière abbesse, ni en 1739, tems auquel la maison étoit oberée, et les batimens en tres mauvais état.

D'apres toutes ces connoissances, puisées dans les registres, comptes et autres documens, nous croions pouvoir assurer que le temporel de ce monastère a été bien administré; mais aiant remarqué que ces memes registres et comptes sont confus et embrouillés, et que ce n'a été qu'avec peine que nous en avons pu tirer les eclaircissemens necessaires pour diriger nos opérations, nous sommes de sentiment qu'il seroit convenable qu'il fut ordonné à celle des religieuses, qu'il plaira à V. A. R. de nommer abbesse, de faire tenir à la suite les registres de la maison dans un ordre exact et pertinent, et distinguant par chapitre separé les objets de recette et de dépense, et de faire former en cette confor-

mité les comptes qui se rendent chaque année par la boursiere à l'abbesse à l'intervention des quatre anciennes.

Nous joignons la copie des provisions de l'abbesse defunte, et nous sommes en tres profond respect

Monseigneur,

De Votre Altesse Royale,

Les tres humble et très
obeissans serviteurs.

L. J. Plubeau.

F. B. Vallez, abbé de Moulin,

A l'abbaye de Soleilmont, le 30 decembre 1765.

Les commissaires que Nous avons nommés pour recueillir les suffrages des religieuses de l'abbaye de Soleilmont, ordre de Citeaux, au comté de Namur, sur le choix d'une nouvelle et future abbesse en la place de la defunte, Nous aiant présenté leur avis ci-joint, ainsi que le besoigné qu'ils ont formé sur ce sujet, Nous les remettons au Conseil, avec l'état des revenus et charges de cette maison, et la copie des lettres patentes de l'abbesse defunte, dont ils sont accompagnés, pour en examiner le contenu et pour Nous consulter sur la matière.

Bruxelles, 2 janvier, 1766.

M. de Crumpipen.

Au Conseil privé.

G.

MARIE THERESE, par la grâce de Dieu, impératrice douairiere des Romains, etc. A religieuses personnes, Nos cheres et bien amées, les prieure, religieuses et couvent de l'abbaye de Soleilmont, ordre de Citeaux, en Nostre pais et comté de Namur. Salut et dilection. Comme à Nous, comme comtesse de Namur, appartient d'avoir soigneux egard, que les prélatures, abbaies, prieurés et autres premieres dignités en Notre dit pais, soient pourvues de gens catholiques, de bonne vie et conversation, pour les entretenir et conserver en bonne et chrétienne religion, et que par indult apostolique, droit de patronage, royale et autrement, Nous compete et avons droit de nommer aux dites prelatures et dignités, quand elles vaquent, des personnes suffisantes, idoines et à Nous agréables, et que la dite abbaie, étant présentement vacante, par le trépas de votre dernière abbesse, Josèphe Berger, Nous avons fait informer de l'idonéité et capacité des religieuses d'icelle, entre lesquelles Nous a été présentée dame Bernarde Leveque. Savoir nous faisons que, pour le bon rapport, qui Nous a été fait de ses sens, expérience, bonne religieuse Vie et Conversation, Nous, a la délibération de Notre très cher et très aimé beaufrère et cousin, le sérénissime prince Charles Alexandre, duc de Lorraine et de Bar, Notre lieutenant gouverneur et

capitaine général des Pais-Bas, etc., etc., nommé et nommons par ces présentes, à la dite abbaie de Soleilmont nous consentons et requérons que procédant à l'élection, de votre nouvelle et future abbesse, vous l'élisiez et acceptiez à cette dignité, comme personne à ce capable, et à Nous agréable; à laquelle nous consentons et permettons de pouvoir obtenir sur ce de Notre Saint Père le Pape, de l'évêque diocésain ou autre supérieur, telles bulles apostoliques et provisions de confirmation qu'il appartiendra, et en vertu d'icelles prendre la vraie, réelle et actuelle possession de la dite abbaie de Soleilmont, ensemble des droits, fruits, profits, revenus et émolumens y appartenans, pour dorénavant la tenir, régir et administrer, tant au spirituel qu'au temporel, en ce gardées et observées les solemnités en tel cas requis et accoutumés, Si donnons en mandement à Nos très chers et feaulx les chef président et gens de Nos privé et grand conseils, président et gens de Notre conseil à Namur, et à tous autres Nos justiciers, officiers et sujets, à qui ce regardera, qu'en ce dit est, ils vous assistent, si besoin en avez, et en outre, fassent, souffrir, et laissent la dite Bernarde Leveque de cette Notre présente nomination, accord et consentement, pleinement et paisiblement, jouyr et user, cessant tous contredits et empeschemens au contraire, Car ainsi Nous plait-il.

Donné en Notre ville de Bruxelles, le 20 du mois de janvier, l'an de grâce 1766, et de Nos regnes le vingt sixieme.

H.

S. R. A , aiant nommé, dame Bernarde Leveque, à la dignité abbatiale de l'abbaie de Soleilmont, ordre de Citeaux, dans la province de Namur, a pour bonnes raisons et en considération de la situation de cette maison, accordé et assigné, comme Elle accorde et assigne, à la dite abbesse une pension de 100 florins courant de Brabant, par an, sur le temporel de la dite abbaie, pour en jouyr si vie durant, à commencer dès le jour de la date de ses lettres patentes, et ainsi continuer d'an en an.

Fait à Bruxelles, le 20 janvier 1766

I.

A dame Bernarde Leveque, abbesse
de Soleilmont.

CHARLES-ALEXANDRE. Ayant observé de l'avis des commissaires qui on recueillis en dernier lieu les suffrages des prieure et religieuses de votre maison sur le choix d'une nouvelle abbesse, qu'il n'y avait point de registre en règle pour la recette et dépense, Nous vous faisons la présente pour vous dire que

c'est Notre intention que vous fassiez d'abord former ce registre, dans lequel on devra distinguer par des chapitres séparés les objets de recette et ceux de la dépense, voulant que les comptes qui se rendent annuellement par la boursière soient dressés sur ce pied. A tant . . .

Bruxelles, le 22 janvier, 1766.

C. de Lorraine.

De Reul.

ARCHIVES.

1765-1775. Etat des recettes et dépenses de l'abbaye de Soleilmont, à présenter à l'occasion de l'élection d'une nouvelle abbesse. Il fut produit en 1765 et en 1775.

3 février 1766. L'abbé d'Alne procède à l'installation de dame Bernard Levêque, nommée abbesse de Soleilmont, par lettres patentes de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique du 20 janvier précédent.

17 mai 1766. Avis de deux avocats du conseil de Namur, que les dames de S. possèdent le droit d'exploiter les veines de houille qui pourraient se trouver dans les parties des terres, à Châtelineau qu'elles ont retenues de celles qui leur furent accordées par le chapitre de St.-Barthélemy à Liège, et qu'elles ont retransportées, au même titre, au seigneur de Châtelineau.

26 janvier 1767. Antoine Fasmès ayant été admis, par sentence du conseil de Namur et du conseil de Malines, à la revendication des fiefs dépendants de la cense du Trikaisin que le sieur François Drion, bailli de Farcienne, avait vendue à Etienne Bastin de Marchienne-au-Pont, le sieur Drion accorde à l'acheteur, en remplacement de ces fiefs, les terres et prairies dépendants de la cense de l'escalle, à charge pour l'acquéreur de payer entre autres rentes, une de 84 florins due au monastère de Soleilmont.

Cfr. *Livre censier*, p. 22, nn. CXCHII, CXCV.

14 avril 1767. Antoine Bruneparbe, arpenteur juré à Fleurus, fait le mesurage des propriétés de l'abbaye de Soleilmont à Châtelineau et à Pont-de-Loup. Toutes les terres labourables comportent ensemble 14 bonniers 35 verges et 1 tiers.

5 décembre 1767. Requête des dames de Soleilmont aux Etats de la province de Namur, affirmant qu'elles sont situées sous la juridiction de Gilly, et demandant en conséquence d'être exemptées, comme les habitants de cette commune, des droits de la barrière construite sur la chaussée. L'appointement de la date ci-dessus porte qu'elles ont à fournir une attestation de la justice de Gilly, qu'en effet elles sont sous cette juridiction. — D'après une note ajoutée au document, l'attestation fut donnée et l'exemption accordée.

29 octobre 1767. La défense faite aux ordres de Cîteaux et Prémontré par la déclaration du 29 octobre 1766, de se fournir de livres liturgiques en pays étrangers, est étendue à tous les ordres religieux. Ils ne pourront par conséquent,

à l'avenir, se servir de bréviaires, rituels, etc. d'une édition étrangère postérieure à cette présente déclaration.

6 novembre 1767. Lettre annonçant l'envoi de la Déclaration gouvernementale donnée au sujet des livres liturgiques envoyés aux religieux du pays, par des supérieurs résidant en pays étranger.

4 mars 1768. Mesurage de la cense de Farcienne, appartenant à l'abbaye de Soleilmont, fait par l'arpenteur juré, Antoine Brunebarbe.

4 mai 1770. Jean Nicolas Hamaide et consorts, héritiers de feu Brice Hamaide, curé de Ransart, vendent à Robert François Genet une rente de 15 fl., au capital de 300 fl., due par Jean Heusghem sur sa maison et héritage à Ransart. La rente se fait au prix de 766 fl. 13 sols 8 deniers, par devant le notaire Michel Joseph Chaudron, résidant à Gosselies.

Le 9 juin suivant, le sieur Genet déclare que les religieuses de Soleilmont qui lui ont remboursé les capitaux avancés, sont les acquéreurs des deux rentes.

Voir au dossier Joseph Berger.

7 mars 1771. Motifs de la sentence arbitrale, portée, le 7 mars 1771, par cinq avocats de Namur, au sujet de la difficulté existante entre l'abbaye de Soleilmont et le sieur Puissant, receveur de la comtesse de Lauragais, dame de Châtelineau. Il s'agit de l'exploitation de houille dans le bois de Châtelineau. Une première sentence avait été défavorable à l'abbaye; il y a question dans la pièce présente d'aller en appel.

24 avril 1771. Avis de l'avocat M. A Haurot au sujet de la question litigieuse ci-dessus. D'après son opinion, l'abbaye possède le droit exclusif d'extraire la houille dans le bois de Thiry. Nota: l'abbaye avait acquis ce bois le 20 mai 1429, en échange de la seigneurie tréfoncière de Châtelineau.

26 septembre 1774. Joseph Haubursin rend publiquement, par ministère de notaire, 4 bonniers de terre arable situés sous la juridiction de Châtelet et Pont-de-Loup, près du bois de Pont-de-Loup sur la hauteur de Pironchamp, appelés communément les trieux Custoz, Jean Baptiste Huart est l'acquéreur définitif.

Iconographie Norbertine

V.

LES IMAGES DES SAINTS DE L'ORDRE DE PRÉMONTRÉ D'APRÈS AB. VAN DIEPENBEECK.

Abraham Van Diepenbeeck, naquit à Bois-le-Duc, le 9 mai 1596, et vint s'établir à Anvers, en 1624. La réputation qu'il s'était acquise comme peintre sur verre et dessinateur, l'y avait précédé. Son père, Jean, fils de Rodolphe, (Jan Roelofssoon Van Diepenbeeck), qui également se distingua par son habileté dans la peinture sur verre, le dessin et la gravure, fut son premier maître. Abraham, émerveillé à la vue des œuvres de Rubens, résolut, malgré son âge avancé, de reprendre ses études artistiques sous la conduite du prince de l'École flamande. (*Van den Branden*, p. 779). Il le fit avec grand succès. Ses tableaux occupent des places d'honneur dans les principaux musées de l'Europe, (*Van den Branden* p. 782). Un des plus remarquables, le chef-d'œuvre de l'artiste, appartient à l'église paroissiale de Deurne-lez-Anvers.

L'abbé Chrysostôme van der Sterre, au goût éclairé duquel l'ancienne abbaye Saint-Michel, à Anvers, était en grande partie redevable de sa magnificence et de ses trésors artistiques, fit peindre, pour la décoration du vestibule du quartier abbatial, la succession de tous les abbés, ses prédécesseurs. L'artiste s'inspira en partie des portraits existants déjà; à leur défaut, ce furent des religieux qui lui servirent de modèles. Le tableau principal, devant la cheminée, représentait le bienheureux

Waltman, premier abbé du monastère, sous les traits de Van der Sterre lui-même, recevant la crosse et la bénédiction abbatiales des mains de Saint Norbert. Les prélats des abbayes filiales de Saint-Michel, Averbode, Tongerlo et Middelbourg, sont agenouillés derrière leur père-abbé. (*Annal. Antverp.*, V. p. 50). C'est le tableau conservé aujourd'hui à Deurne, et bien longtemps on l'attribua au pinceau de Rubens ; c'était le plus bel éloge qu'on put en faire.

Van Diepenbeeck continua à s'appliquer à la peinture sur verre, et produisit un nombre considérable de belles compositions destinées à la gravure. Il dessina ou peignit en grisaille des frontispices et des illustrations de livres, des planches de toute nature. Nous ne nous proposons aucunement de refaire la liste plus ou moins complète, mais déjà bien considérable des planches faites d'après les dessins du maître. (*Taxandria*, ann. VII, p. 185 ; *Van den Branden*, p. 783). Notre travail se borne à l'examen des dessins de Van Diepenbeeck, se rapportant à l'Iconographie norbertine.

Voici les planches de cette catégorie qui nous sont connues :

SAINT NORBERT.

Le Saint, tête nue nimbée, debout, vêtu du costume de l'Ordre, du mantau de chœur, et d'un long rochet à dentelles, orné du pallium et de la croix pectorale, montre de la main droite un ostensor, il porte de la main gauche sa croix d'évêque et une branche d'olivier. Les traits du Saint sont pleins de douceur et de fermeté.

En bas, sur la droite, est couché l'hérésiarque Tanchelin tenant d'une main un calice renversé, de l'autre une sainte hostie ; son regard est fixé sur le Saint ; à ses côtés, satan, hideux, les cheveux hérissés ; de l'autre côté à droite de saint Norbert, on voit un ange ayant dans ses mains la mitre avec fanons.

Sur le socle, sous les pieds du Saint, on lit : *Sanctus Norbertus Canonicorum Præmonstratensium Patriarcha, Archiepiscopus Magdeburgensis, totius Germaniæ Primas, Antverpiæ Apostolus.*

Abraham à Diepenbeke — Martinus van den Enden excudit cum privilegio Antverpiæ — S. à Bolswert Sculpsit.

H. 0,25. L. 0,15.

LE BIENHEUREUX HERMAN-JOSEPH.

En costume de religieux prémontré, tête nimbée, couverte du biretum, portant un large surplis à dentelles; il est debout, tenant sur le bras gauche l'aumusse sur laquelle est assis le divin Enfant. Celui-ci, à la tête auréolée, il enlace ses petites mains sur le cou du bienheureux qui porte, de la main droite, une branche de lis autour de laquelle serpente une bande avec ces mots du psaume « *Concupivi Salutare tuum, Domine.* » Le groupe est bien posé, le surplis gravé avec soin (1).

Sur le tors supérieur du socle est le titre de la planche suivi de :

B. HERMANNUS JOSEPH.
ORD^{is} PRÆMON^{is} ECCLESIE STEIN-
FELDENSIS CANONICUS
SS^{moe} DEIPARIE VIRGINI MARIE FAMI-
LIARISSIMUS MIRACULIS CLARUS
4^a Aprilis.

Abraham à Diepenbeke delin.

Vidua Cnobbari excudit.

Michael Natalis sculpsit.

H. 0,25. L. 0,14.

LE BIENHEUREUX SIARD.

En costume de l'Ordre, avec large manteau de chœur, debout, portant la croix pectorale et coiffé du biretum, il semble en adoration; un nuage glorieux entouré d'anges rayonne à ses yeux et au centre on lit, au-dessus du mot hébreux Jéhova, « *Quam bonus Israël Deus.* » Le saint tient de la main droite un crucifix, une verge et une discipline, tandis que de la main gauche élevée, il témoigne son admiration. Près de lui, à gauche, on voit un ange ailé montrant une crosse. A droite, il y a une manne ou corbeille remplie de pains. Les draperies et la figure de cette planche sont très bien exécutées (2).

L'inscription du socle porte :

(1) JEAN RENIER. *Œuvre de Natalis. Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois*, t. IX. Liège. 1868.

(2) JEAN RENIER. *Œuvre de Natalis.*

B. P. SIARDUS
V. ABBAS HORTI MARIANI
IN FRISIA ORD. PRÆM.

13 NOVEMB.

Abr. à Diepenbeke delin.

Mart. van den Enden excud.

Michael Natalis sculpsit.

Cum privilegio.

H. 0,25 L. 0,13.

LE B. JACQUES LACOUPE

Saint Jacques est représenté debout, revêtu de son eostume religieux, d'un long surplis, avec étole brodée, la eorde au cou, la tête couronnée de rayons. De la main droite, il porte un ealice que surmonte une hostie rayonnante, de la gauche il soutient une palme; sur le bras gauche, s'enroule une aumusse, à queues. Ses traits ont la doueeur de la jeunesse; ses regards s'élèvent vers le ciel; au-dessus de sa tête, des rayons lumineux s'étendent et dorent les nuages, et un ange ailé pose sur le front du bienheureux une couronne entourée de rubans. Sur le piède-stal à droite, un ange ailé, à cheveux bouclés, est agenouillé portant des deux mains le bonnet du saint qu'il regarde avec une tendre admiration. Le martyr foule aux pieds un hérétique, qui eouché à terre, les eheveux hérissés, tient de la main gauche, un livre à demi-ouvert sur lequel on trouve *hæresis Calvinii*, et lance un serpent de la main droite.

Au-dessus du tableau, se lit le texte de saint Paul aux Philippiens:
MIHI VIVERE CHRISTUS EST ET MORI LUCRUM PHILIP I.

Au bas l'artiste a gravé l'inscription suivante: B. JACOBUS LACOPIUS. | *Middelburgensis in Zelandia* | *Ecclesiæ ex S. Michaelæ Antv.* | *prognatæ Ord. Præm. Canonicus* | *pro fide Christi in Hollandia* | *Martyr, 1572, 9 Julii.*

Cette planche gravée par A. Lommelin, est dédiée à l'abbaye de Tongerlo.

Ven^{ti} Ecclesiæ Tongerloënsi ex S^{te} Michaële Antv. ortæ hunc
Confratrem Martyrem. s. m. a. d. c. q. (1).

Abr. à Diepenbeke delin.

A. Lommelin sculp.

H. 0,25. L. 0,13.

(1) *Sancti Michaelis Abbas Dicat Consecratque.*

LE B. ADRIEN BECAN.

Saint Adrien est représenté debout, avec le costume de l'Ordre, il porte un large rochet sur lequel retombe une étole brodée, une corde passée à son cou. Sa tête est couverte du biretum et entourée de rayons. De la main droite, il montre une palme ; sur la main gauche, il porte ouvert un livre relié, avec fermoirs, surmonté d'une tiare, au bas du livre sont suspendues deux elefs. Du pied gauche, le saint foule un personnage à figure sinistre et la tête ornée d'une couronne comtale, vêtu d'un large manteau avec col en hermine, une de ses jambes est rongée par un boue dogue, et d'une main il se cramponne à la bordure du piédestal. Dans l'angle gauche de la gravure, un ange ailé porte de la main gauche une palme et de la droite, une couronne qu'il élève au-dessus de la tête du saint Martyr. L'expression des physionomies est vive et saisissante : l'ange fixe avec complaisance ses regards sur le courageux martyr ; saint Adrien trahit dans ses regards une foi et une fermeté inébranlables ; et les traits du persécuté, vaincu et humilié, révèlent la souffrance que lui causent les morsures de l'animal furieux. En haut de la planche on lit ce texte du psaume : FUNES CIRCUMDERUNT MIHI IN PRÆCLARIS. *Psalmo 15.* Au bas du piédestal : B. HADRIANUS BECANUS *Middelburgensis in Zelandia Eccle | siæ ex S^t-Michael Ant. exortæ Præm. | Ord. Canonicus, pro fide Christi in | Hollandia Martyr 1572, 9 Julii.*

Cette planche gravée par A. Lommelin est dédiée à l'abbaye d'Averbode. *Ven^{ti} Ecclesie Averbodiensi ex S^t item Michael Ant. ortæ, hunc Confratrem Martyrem s. M. A. D. C. Q.*

H. 0,25. L. 0,13.

LE B. GODEFROID.

Il est debout, tête nimbée, portant une couronne à fleurons sur le bandeau de laquelle on lit *decoravit me corona.* Sur le costume de l'Ordre, il porte un large surplis à dentelles. Il a la main droite sur la poitrine, et de la gauche il tient une tête de mort. Les yeux du B. regardent le ciel d'où, entre des nuages ornés de têtes d'anges ailés, descend un rayon avec les mots : *Bene veniunt Nuntii Domini Creatoris mei.* En bas, à gauche, on voit couché un enfant ailé, au naturel,

les yeux bandés, un carquois de flèches dans la main droite, sa gauche s'appuie sur le socle. A droite, derrière le saint, un globe surmonté d'une croix et auprès, un blason d'argent à deux fascés d'azur timbré d'une couronne de perles, à fleurons aussi de perles (1).

Sur le socle on lit :

BEATUS GODEFRIDUS
*Ex comite Cappenbergensi, Canonicus
Ordinis Præmonstratensis,
13 Januarii*

*Abraham à Diepenbeke.
Michael Natalis sculpsit.
Martinus Van den Enden excudit.
Antverpiæ cum privilegio.*

H. 0,25. L. 0,13.

SAINT FRÉDÉRIC.

Le bienheureux 1^{er} abbé et fondateur du Jardin de Marie en Frise, de l'Ordre de Prémontré. Il est debout, coiffé du biretum, revêtu du costume de l'Ordre et d'un large manteau avec pèlerine boutonnée, au-dessus de laquelle est la croix pectorale. Sa tête est entourée d'une petite auréole. Sa main droite porte un bouquet où dominent les lys et les roses et sa gauche, la crosse abbatiale; on distingue l'anneau qu'il porte au doigt. Le saint regarde le spectateur, mais le corps est dirigé vers la droite dont l'angle supérieur est occupé par un nuage. où est assise sainte Cécile devant un buffet d'orgue et portant une palme. Frédéric pose le pied gauche sur le démon terrassé, lequel tord entre ses mains un serpent. A gauche au premier plan, sont trois génies au naturel entourant une corbeille de fleurs. Cette planche diffère des autres en ce qu'elle est entourée d'un trait formant cadre, un fond de ciel clair, et une inscription en dehors de la gravure (2).

Le socle est orné de l'inscription :

(1) JEAN RENIER. *Œuvre de Natalis.*

(2) JEAN RENIER. *Œuvre de Natalis.*

B. FREDERICUS | PRIMAS ABBAS ET FUNDATOR HORTI | B. MARICÆ
IN FRISIA | *Ordinis Præmonstratensis* | 3. Martii.

*Venerabili et Religiosæ Congregationi Sacri et Canonici Ordinis
Præmonstratensis Ecclesiæ, S. Michaelis Antverpiensis.*

F. G. D. A. D. C. Q. (1).

H. 0,25. L. 0,14.

LE BIENHEUREUX WALTMAN.

Le bienheureux debout, en costume blanc avec mozette et croix pectorale. De la main gauche, il tient la crosse ; de la main droite, un livre sur lequel figure le château d'Anvers, (la pièce principale des armoiries d'Anvers) ; à gauche du bienheureux, apparaît un ange avec un cartel sur lequel on lit un extrait du Martyrologe (2). Dans le lointain, on voit en perspective les tours de la Cathédrale et de Saint-Michel. Le bienheureux foule aux pieds une figure symbolique, une femme voluptueuse, couronnée d'or et habillée avec luxe, qui tient à la main un calice sur lequel on lit ces mots : MYSTERIA POLLUTA. Le bord de la robe porte l'inscription : MERITRIX BABYLONICA MATERIA STATUS. Dans les airs, deux anges sur les nuages portent le saint Sacrement ; enfin sur le piédestal, qui sert d'appui à la composition toute entière, est gravée, entre deux armoiries, l'inscription : B. P. WALTMANNUS, etc. (3). Les unes sont les armoiries de l'abbaye elles nous sont connues, les autres portent un champ d'argent à trois chevrons d'azur et deux crosses en sautoir sur le tout. Au bas de la gravure, on lit la dédicace à *J. C. Van der Sterre par Gaspar de Assinago, religieux de Saint-Michel*, qui, probablement fit exécuter la planche.

H. 0,26. L. 0,15.

(1) *Frater Gaspar De Assinago Dicat Consecratque.*

(2) XV APRILIS. S. WALTMANNUS. *Vir fuit altissimæ humilitatis, divinæ, Sapientiae, et eximiae pietatis, etc. Martyrolog. Gallicanum.*

(3) B. P. WALTMANNUS, *Primus Abbas S. Michaelis Antverp. Ord. Præm. Vir Apostolico Spiritu plenus, potens in Sermone et opere, ad cælos migravit 19 Aprilis 1158.*

R^{mo} P. ac D. D. JOANNI CHRYSOSTOMO, B. P. WALTMANNI *dignitate successori, spiritu hæredi, S. Ord. Præm. per circarias Brab. et Fris. Vicario Generali etc.* D. F. G. D. A. D. C. Q.

B. HENRI.

Il est représenté debout, tête nue, revêtu du manteau avec pèlerine et croix pectorale portant de la main droite un ciboire surmonté d'une sainte hostie rayonnante ; et adressant la parole à la foule accourue à ses pieds ; de ses lèvres, descend un ruban sur lequel on lit ces mots : « *Quod non vides, firmat fides,* » la main gauche est dirigée vers l'auditoire : à gauche, un ange ailé porte la crosse abbatiale et le biretum. Sur le tors on lit l'inscription suivante : B. M. HENRICUS I Abbas Tungerloensis. *Vir potens in opere et sermone qui in conversione gentis Antverpianæ cum S. Norberto male olentis Tanchelini foris expurgavit obiit an 1150, 27 Septemb.*

Abr. à Diepenbeke delineavit.

A. Lommelini sculpsit.

Corn. Cocberchs excud.

H. 0,25. L. 0,14.

V. PIERRE DE CALMPHOUT.

Le vénérable est revêtu d'un surplis et d'une étole avec l'aumusse sur le bras gauche ; de la main gauche il tient un livre ouvert, et de la droite une hache de laquelle partent ces mots : « *pietas ad omnie utilis.* » Il regarde un ange qui lui apporte une palme et une couronne. A ses pieds, est un bonnet carré ; derrière lui un piédestal supportant une église modeste ; sur son dé, deux bas-reliefs montrent, l'un un personnage terrassé, l'autre le bourreau décapitant ce personnage sur le billot. Au bas de la figure principale on lit : B. M. PETRUS CALMPHOUTANUS, *Canonicus Tungerloensis Pastor in Haren, propter fidem Catholicam a Geusis occisus anno 1572, 16 april, Rn^{do} admodum Domino D Theodoro Verbraecken Ecclesie Tungerloensis Abbati dig^{mo} M. Van den Enden exc. cum privilegio.* « Cette planche est très belle de burin et d'expression ; le tout est moëlleux, bien dessiné et gravé. »

« Un autre état porte sur le tors supérieur du soeile les mots : *in securi et ascia dejecerunt eum. Ps. 73.* L'exemplaire de la collection de M. Henrotte, est sur parehemin » (1).

H. 0,25. L. 0,14.

(1) JEAN RENIER. *Œuvre de Natulic.*

B. GISELBERT.

Le bienheureux représenté en costume de frère lai est à genoux et offre un bloc de terre plantée d'arbres, à la T. S. Vierge qui dans les nues lui apparaît avec le divin Enfant sur ses bras. Au fond, on aperçoit l'abbaye de Tongerlo, l'église, les bâtiments, les jardins entourés de murs.

La Vierge couronnée ainsi que l'Enfant Jésus sont nimbés. Trois têtes d'anges ailés les accompagnent.

En bas on lit : « *Ipsc fundavit eam* » *Psalm 86*. B. M. GISELBER-
TUS | *Ex cœlibe Ruricola Fundator Cœnobii Twingertoensis* † *Ord.*
Præmonst. ibidemq̄ humilis Conversus Deo plenus obiit 6 Octob.

A gauche *Abr* à *Diepenbeke delineavit.*

à droite *A. Lommelin sculpsit.*

Corn. Coeberchs excud.

Une contre épreuve de cette gravure fut éditée par Susanna Verbruggen; on y remarque l'absence de l'inscription et du bloc, on n'y lit que ces mots : S. GISELBERTUS. *Ord. Præm.*

Susanna Verbruggen exc.

H. 0,26. L. 0,13.

SAINT NORBERT.

Le portrait de Saint Norbert est en buste et vu de face, dans un ovale enguirlandé de fleurs et de fruits entrelacés d'une banderole sur laquelle on lit : *Benedices Coronæ, anni MDCXXXIV Benignitatis tuæ*. Ce splendide ovale est entouré et quasi soutenu par six anges : deux, debout aux côtés inférieurs, portent les insignes de la dignité du saint archevêque — crosse primatiale et épiscopale; les autres voltigeant à l'entour tiennent la mitre et le chapeau; le tout est couronné par deux anges soutenant de la main droite un magnifique ostensor, et de la gauche un rameau d'olivier fleuri. De la partie inférieure de l'ovale placé sur une espèce de socle, descend de chaque

côté une corne d'abondance et sur la face antérieure on lit cette inscription commémorative : *cælo et terra glorioso.*

S. S. P. NORBERTO *Præmonstrati Ordinis Patriarchæ*

Magno Antverpiæ Apostolo

Quingentisimo anno æterna gloria jam fruenti

V hoc Jubileum Parenti Opt. Max

Chrysostomus Abbas et Canonici S Michaelis

Antverpiensis gratulantur

Sous cette inscription et servant de base au socle on voit à droite l'hérésiarque Tanchelin, en costume de l'époque, il est couché, la tête tournée du côté gauche, la main droite appuyée sur la poitrine, la gauche sur le sol et tenant un calice renversé d'où découle un liquide. A gauche du socle un monstre figurant le démon; tête cornue, tronc humain ailé, jambes de bouc, également couché comme le personnage de droite et soutenant de leurs pieds au milieu un blason armorié portant la devise : *fide et patientia.*

Le tout mesure 0,31 de long, sur 0,21 de large.

L'ovale avec la guirlande 0,16 de haut, sur 0,12 de large.

D'après l'exemplaire que l'on conserve à l'abbaye cistercienne du Val-Dieu. (Aubel).

DIVA VIRGO CANDIDA.

Le frontispice de l'ouvrage de G. VAN HERDEGOM : *Diva Virgo Candida*, imprimé à Anvers, est dessiné par Ab. à Diepenbeeke et gravé par W. Hollar en 1650.

Ce frontispice se compose, au milieu, du sujet principal encadré de roses, acrosté, à droite et à gauche, d'images symboliques représentant la vie active et la vie contemplative et entouré de cinq petits cadres exhibant Marie, protectrice de l'Ordre, le B. Joseph, le B. Jacques de Vieogne, le B. Giselbert et le B. Guillaume de Roth.

Le sujet principal représente sur des nuages la sainte Vierge richement vêtue, tête couronnée et rayonnante, portant sur le bras gauche le divin Enfant et montrant, de la main droite, à saint Norbert les vêtements blancs que lui offrent deux anges ailés. Le saint la tête nimbée à genoux, vêtu simplement, pieds nus ; on voit à terre près de lui son

chapeau et son bâton de voyage ainsi qu'une branche d'olivier. Des anges accompagnent la Mère de Dieu.

Au-dessus de cette apparition, on voit dans un cadre la Sainte Vierge, debout, portant la couronne et le sceptre, ayant l'Enfant Jésus sur le bras ; son riche et large manteau est soutenu par deux anges ailés qui en étendent les extrémités à droite et à gauche par-dessus un grand nombre de religieux et de religieuses de l'Ordre de Saint-Norbert.

A droite de ce petit cadre, se trouve représenté le B. Jacques de Vicogne à l'heure de la mort. Le B. est couché sur son lit à courtines ; à côté du lit, devant une table ornée d'un crucifix, un religieux en prières regarde la Sainte Vierge apparaissant au moribond sur des nuages, avec un cortège d'anges.

A droite du tableau principal, est figurée la vie active : un ange ailé, couvert d'un chapeau, vêtu d'une courte tunique avec pèlerine, chaussé de brodequins, ayant dans sa main droite le bâton de pèlerin, dans sa gauche, un flambeau allumé et une gourde. Au bas, à droite, un petit carré nous montre le B. Giselbert à genoux offrant à la Sainte Vierge un bloc de terre. Dans les nuages, on aperçoit des anges en admiration : dans le lointain une silhouette des bâtiments de l'abbaye de Tongerlo.

A gauche en haut, est représenté le B. Herman Joseph. La Sainte Vierge, tête rayonnante, richement vêtue accompagnée de deux anges ailés, tend la main droite au bienheureux qui est à genoux, couvert du costume de l'Ordre, il a à ses pieds le biretum et un lis.

Au côté gauche du sujet central, est figurée la vie contemplative sous l'image d'un ange ailé, pieds nus, couverts de larges vêtements, et la tête nimbée levée ; de la main droite, il porte un livre sur lequel repose un calice avec une sainte hostie, de la main gauche, un cœur ailé et surmonté de flammes.

En dessous à gauche un petit carré représente le B. Guillaume tête nue, agenouillé, couvert du manteau de l'Ordre, un livre entre les mains, accompagné de deux anges ailés, il semble chanter les louanges de la Sainte Vierge qui lui apparaît avec son divin Fils sur les nuages où planent des anges.

En dessous du tableau central sur un piédestal on lit :

DIVA VIRGO CANDIDA | CANDIDI ORDINIS | PRÆMONSTRATENSIS |
MATER TUTELARIS | ET DOMINA.

Sont gravées plus bas les armoiries du prélat Mutzaerts.

En bas est gravé *Ab. a Diepenbeeke inv. W. Hollar fecit 1650.*
H. 0,20. L. 0,14.

BRÉVIAIRE.

Le Bréviaire de l'Ordre, imprimé à Anvers chez François Muller, à la librairie Knobbart, représente sur des nuages saint Norbert, tête nue vêtu d'un long manteau, recevant, à genoux, de la sainte Vierge, tête nimbée, portant sur le bras l'Enfant Jésus, l'habit blanc de l'Ordre, en même temps que saint Augustin, mitre en tête couvert d'une chape, montrant de la main gauche un cœur surmonté de flammes lui donne la règle.

Dans l'angle gauche, on voit deux anges ailés portant un ostensorio entouré de têtes d'anges. A côté de la Mère de Dieu se montrent deux têtes d'anges, à droite. A gauche, près de saint Norbert, un ange porte une croix patriarcale.

Au milieu du frontispice, un ange ailé, le regard fixé sur saint Norbert, montre une carte enroulée et sur laquelle on lit : BREVIARIUM | AD USUUM SACRI | ET CANONICI | ORDINIS PRÆMONSTRATENSIS. Au-dessous de saint Norbert, un ange ailé voltige avec une branche d'olivier dans la main droite. Sur des nuages, on aperçoit des têtes d'anges ailés dans l'admiration.

Au bas de la gravure au fond une vue de la ville d'Anvers, les tours, l'abbaye de Saint-Michel entourée de murs, l'Escaut avec des navires à voile, le fort de Sainte-Anne du côté opposé.

Sur une bande : ANTVERPIÆ. *Ex officina Knobbariana Apud Franciscum Muller.*

Abr. a Diepenbeke delin.

Henri Cause sculpsit.

H. 0,22. L. 0,14.

BIENHEUREUX MILON.

B. Milon, Evêque de Thérouanne au XII^e siècle. Figure debout, tenant un bouquet de lis et la crosse. Foulant un paon sous ses pieds.

Diepenbeek invenit.

François Humbert sculpsit.

*Collection de gravures, bibliothèque Mazarine vol. n^o 4778-(38)
fol. 186.*

Nous regrettons de ne pouvoir donner la description de cette planche, dont M. Guénébault, auteur du Dictionnaire iconographique, publié en 1850, par l'abbé Migne, possédait un exemplaire. Nos recherches à la Bibliothèque Nationale et à la Bibliothèque Mazarine, ont été infructueuses.

B. ARNIKIUS.

Sur une plate-forme, à deux marches, près d'une colonne d'ordre toscan, est représenté le bienheureux Arnikius, debout coiffé du biretum et vêtu du costume de l'Ordre au xvii^e siècle : soutane, scapulaire, ceinture, manteau avec capuchon ; dans la main droite, il tient un crucifix, dans la gauche, une verge et une discipline. Le bienheureux regarde avec compassion le Christ souffrant qui est devant lui, dépouillé de ses vêtements et attaché par les mains à l'anneau de la colonne de la flagellation : en même temps, il foule aux pieds Satan figuré par un ange ailé dont on voit la queue se tordre derrière le saint. La tête appuyée sur la main gauche, cet ange considère le Christ d'un air moqueur.

Entre l'image de Notre Seigneur à la colonne et le bienheureux, par terre, on voit une tête de mort et, un peu en avant, deux livres largement ouverts ; un troisième fermé est déposé sur la marche inférieure de la plate-forme, à droite d'un cartel représentant les armes de l'abbaye d'Averbode surmontées d'une mitre et de deux crosses en sautoir.

A l'extrémité droite de cette même marche inférieure, faisant pendant au blason d'Averbode, est un autre cartel renfermant les armes de Diest surmontées d'une couronne comtale.

A l'arrière plan de la gravure, vers la droite une vue sur la campagne ; au centre un chêne noueux, sous les branches duquel est suspendue une statue de la Mère de Dieu, habillée, avec sceptre, couronne et collier, l'Enfant est vêtu de même et porte une couronne et un collier à deux rangs ; sur la gauche, un coin des bâtiments d'Averbode.

Enfin, au bas de la planche (14/9) on lit : B. ARNIKIUS *Canonicus Averbodiensis Ordinis Præmonstratensis* | *vir miræ austeritatis ac devotionis erga Deiparam Virginem* | *obiit miraculis clarus 17 Martii anno 1208.*

Admodum R^{do} et Amp^{lmo} D. SERVATIO VAES Abbati dignissimo

Dedicabat F. Eustachius de Pomreux du Sart Pastor Wackerseelensis.
Abr. à Diepenbeke delin. Franc. Huberti exc.

Tout en haut on lit ce texte: EGO IN FLAGELLA PARATUS SUM.
Psal. 97.

H. 0,22. L. 0,19.

Nous n'avons examiné des œuvres de Van Diepenbeek que celles qui se rapportent à l'iconographie Norbertine. Même à ce point de vue spécial, les belles qualités de l'artiste apparaissent : sa fécondité, sa variété, son originalité. Les abbés de nos monastères ont su dignement apprécier et encourager ce talent ; ils ont bien mérité de l'art de la gravure en Belgique. Honneur au célèbre artiste, élève de Rubens, dont le burin nous a laissé ces compositions admirables d'idée et de dessin.

I. VAN SPILBEECK.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES
DU DIMANCHE 2 FÉVRIER 1902.**

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. le vicomte de Ghel-
linck Vaernewyck, *président*.

Sont présents: MM. le baron de Vinck de Winnezele, *vice-pré-
sident*; Fernand Donnet, *secrétaire*; Theunissens, *trésorier*; Hymans,
président Blomme, Geudens, L. Blomme, chanoine van den Gheyn,
Soil, Paul Cogels, baron de Borrekens.

Le procès-verbal de la séance du 1^r décembre est lu et approuvé
sans observations.

Il est procédé à la discussion des candidatures pour les deux places
de membres correspondants regnicoles. Dix noms seront soumis au
vote lors de la séance d'avril.

Le R. P. IWEINS, de l'ordre des Dominicains, à Louvain, mem-
bre titulaire, est nommé membre honoraire regnicole.

Le séance est levée à 2 heures.

Le secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le vice-président,
chanoine VAN DEN GHEYN.

SÉANCE ORDINAIRE DU DIMANCHE 2 FÉVRIER 1902.

La séance s'ouvre à 2 heures dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, *président*.

Sont présents : MM. le baron de Vinck de Winnezcele, *vice-président*; Fernand Donnet, *secrétaire*; Theunissens, *trésorier*; Hymans, président Blomme, Geudens, chanoine van den Gheyn, L. Blomme, Soil, Paul Cogels, baron de Borrekens, membres titulaires; MM. l'abbé Laenen, Stroobant, Kintschots et comte Le Grelle, membres correspondants regnicoles, M. le baron d'Avout, membre correspondant étranger.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance : MM. le RR. van den Gheyn S. J., chanoine van Caster, Errera, Bamps, de Witte, de Béhault de Dornon, Bergmans, membres titulaires; Maeterlinck, membre correspondant regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 1^r décembre 1901 est lu et approuvé sans observations.

MM. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, baron d'Avout et Jules Lair, ont écrit à l'Académie pour la remercier de leurs nominations de membres correspondants étrangers.

La direction de la revue « Wallonia », sollicite l'échange de ses publications avec celles de l'Académie. Sur le rapport du secrétaire cette demande est acceptée.

M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck prononce les paroles suivantes :

MESSIEURS,

En vous remettant aujourd'hui les pouvoirs que vous avez bien voulu me confier, lorsque l'an dernier vos trop bienveillants suffrages m'ont appelé au fauteuil de la présidence, laissez-moi vous adresser une dernière fois tous mes remerciements et vous exprimer ma reconnaissance pour l'honneur que vous avez bien voulu me faire.

La tâche m'a été grandement facilitée par le concours dévoué du bureau et de tous les membres de l'Académie.

J'exprime surtout ma reconnaissance à notre zélé secrétaire, le bras droit de notre Compagnie. C'est bien grâce à lui, à son activité si grande, que l'année 1901 n'a pas été inférieure à ses devancières. La séance publique a attiré un public nombreux et choisi. Si votre président était aux honneurs, votre secrétaire était à la peine. La besogne ardue de tous les instants lui incombait.

Toujours sur la brèche, il organisait tout, soignait pour tout, veillait à tout.

A lui donc tous mes remerciements pour son concours si dévoué. Je remets la présidence entre les mains de M. le baron de Vinck de Winnezeele.

Il maintiendra haut et ferme le drapeau de notre Académie. Son passé est un garant de l'avenir. Déjà dans une présidence antérieure, il a donné des preuves de son savoir, de son autorité, de son affabilité; aussi ce n'est pas étonnant que toutes les sympathies soient de nouveau allées à lui pour l'élever à la première dignité de notre Académie.

L'avenir s'ouvre plein de promesses et l'année 1902 sera, j'en suis sûr, plus brillante encore que ses devancières.

M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck cède le fauteuil de la présidence à M. le baron de Vinck de Winnezeele qui prend la parole et s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Pour la deuxième fois vous me faites l'insigne honneur de m'appeler à présider vos séances; je suis très flatté de cette distinction. Cependant je dois reconnaître que le seul titre que j'aie à cette haute dignité est l'extrême bienveillance que vous me témoignez et que vous avez traduite par votre vote.

Ces sentiments de votre part me touchent profondément, et je ferai tout mes efforts pour justifier, dans la mesure du possible, vos préférences.

Je devrais répondre d'une façon plus académique à votre accueil,

mais en ce jour, je sens surtout vibrer en moi la corde de la reconnaissance.

Une certaine crainte me préoccupe cependant, car je ne puis me dissimuler que la succession de mon très estimé prédécesseur va peser lourdement sur mes épaules ; ses vastes connaissances archéologiques, historiques et bibliographiques ont jeté un éclat tout particulier sur les travaux de l'Académie pendant l'année de sa présidence.

Le président s'en va, mais comme s'en vont les hirondelles et les beaux jours, pour revenir, car c'est un président modèle, et les preuves d'attachement, de travail et de dévouement qu'il a prodiguées à l'Académie, forgent un lien d'attachement intime et indestructible entre eux.

Tout en m'efforçant de suivre son exemple, je ne pourrai que tâtonner sur le terrain qu'il parcourait si allégrement, mais si beaucoup de bonne volonté et un vif désir de bien faire peuvent vous suffire, je vous promets, Messieurs, de ne pas faillir à la tâche que vous m'imposez.

Vous vous joindrez sans doute à moi, mes chers collègues, pour acclamer le nouveau vice-président, et lui dire combien grande est la confiance que nous mettons en lui. — Travailleur acharné, érudit émérite, nous savons tous combien il aime l'Académie. J'affirme sans crainte, qu'il se dévouera à sa gloire et à sa prospérité.

M. le président adresse les félicitations de la Compagnie à M. le chanoine van Caster qui vient d'être promu à la dignité de chanoine titulaire de l'église archiépiscopale de Malines, et à M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck qui a été nommé officier d'académie de France.

M. le président a pris pour titre de son discours inaugural : « Note sur l'origine et l'histoire du fusil. » Il expose les transformations nombreuses que cet engin meurtrier a subies depuis l'invention de la poudre jusqu'au jour où, de perfectionnement en perfectionnement, il est devenu cette arme terrible qui, aujourd'hui, est capable de semer la mort avec une rapidité déconcertante à des distances presque incroyables. Ce discours sera imprimé dans le bulletin.

M. Fernand Donnet dépose la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance et donne lecture du compte rendu analytique des principaux d'entre eux. Ces pièces seront insérées au bulletin.

M. Geudens donne connaissance de son travail relatif à Jean-Jacques Huaert, fondateur de cloches anversoises du xviii^e siècle. Il fournit en même temps de nombreux détails sur le métier des forgerons d'Anvers. Cette communication sera réservée aux annales.

Il est donné lecture d'une note de M. le Dr Bamps, encadrant une lettre inédite de Mirabeau, qui a trait à la jeunese orageuse du tribun et à ses aventures de coureur de grands chemins. L'impression de cette note se fera dans les annales.

M. de l'Escaille envoie par l'entremise de M. le Dr Bamps un extrait du xvi^e siècle du livre de raison de Pierre Gerardi, *wachtmeester* de la ville d'Anvers. Il est décidé de faire paraître cette pièce dans le bulletin.

M. de l'Escaille demande en même temps à l'Académie d'accueillir dans ses publications une histoire généalogique de sa famille; il envoie la table de ce travail. L'Académie est d'avis qu'elle ne pourra se prononcer qu'après avoir pris connaissance du travail lui-même. Si celui-ci est envoyé par l'auteur, il sera soumis à MM le baron de Borrekens et vicomte de Ghellinck Vaernewyck qui feront rapport.

M. le chanoine van Spilbeeck sollicite l'impression dans le bulletin d'un travail relatif aux gravures norbertines exécutées par Charles et Philippe de Mallery. Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 4 heures.

Le secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le vice-président,
chanoine VAN DEN GHEYN.

Depuis la dernière séance la bibliothèque a reçu
les envois suivants :

1° **HOMMAGES D'AUTEURS.**

- J. LEITE DE VASCONCELLOS. Catalogo das obras.
ID. Emilio Hübnerea archeologia lusitano
romana.
ID. Antiguidades de carquere.
ID. Philologia mirandesa.
ID. Excursao archeologica ao sul de Portugal.
ID. Olaria luso-romana em S. Bartholomeu.
ID. Excursao archeologica da Lusitania a
Betica.
ID. Antiguidades romanas de Lisboa.
ID. Contos para contar.
ID. Amuletos.
ID. Antiguidades do sul de Portugal.
ID. Estacao romana de quinta da Ribeira.
ID. Inscricao latina de Melgaco
ID. Novas inscripcoes ibericas.
ID. Extractos da correspondencia epistolar
de F. Martins Sarmiento.
ID. Les monnaies de la Lusitanie portugaise.
ID. Tradicoes populares portuguesas.
ID. Tradicoes populares do Minho.
ID. Onomasticon Lusitanien.
ZELIA NUTTALL. Codex Nuttall, facsimile of an ancient mexican codex.
EMILE HUBLARD. La Roche du pré « del pierre ».
ERNEST DOUDOU. Une apparition de nutons.
VICOMTE DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. Les Sibylles d'Anvers.
FERNAND DONNET. Compte rendu analytique des publications. Décembre
1901.
ID. Compte rendu analytique des publications. Février
1902.
ALFONS VAN HOUCKE. Ambacht van den loodgieter en zinkbewerker.

- D^r A. J. J. VANDEVELDE. Repertorium van de geschriften over de voedingsmiddelen.
- CORNELISSEN et VERVLIIET. Idioticon van het Antwerpsch dialect.
- KAREL DE FLOU. Die bedundinghe naden sinne van sunte Augustyns regule.
- E. J. SOIL. En Espagne. Notes d'art et d'archéologie.
- GEORGE BYRON GORDON. The hieroglyphic stairway ruins of Copan.
- J. VAN DEN GHEYN. Hubert Lescot, prieur de Bois-Seigneur-Isaac.
- J. VAN SPILBEECK. Les images des saints de l'ordre de Prémontré, d'après van Diepenbeeck
- A. DE WITTE. Deux monnaies des ducs de Lothier.

2^o ECHANGES.

- BRUXELLES. Société royale belge de géographie. Bulletin. 25^e année, n^o 6, et 26^e année, n^o 1.
- Id. Missions belges de la compagnie de Jésus. Bulletin mensuel. 4^e année, n^{os} 2, 3 et 4.
- Id. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique. Biographie nationale. Tome XVI, 2^e fascicule.
- Id. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 40^e année, n^{os} 1, 2, 3, 4, 5 et 6.
- Id. Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. IV^e série. Tome XV, n^o 11, et tome XVI, n^o 1.
- Id. Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts. 1901, n^o 12, et 1902, n^o 1.
- Id. La Gazette numismatique. 6^e année, n^o 5.
- Id. Revue belge de numismatique, 58^e année 2^e livraison.
- Id. Société d'archéologie de Bruxelles. Annuaire. Tome XIII.
- HASSELT. L'ancien pays de Looz. 5^e année, n^{os} 10, 11 et 12.
- TERMONDE. Cercle archéologique. Annales. 2^e serie. Tome IX, 3^e livraison.

- MONS. Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. VI^e série. Tome III.
- LIEGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. Lcodium.
1^e année, n^{os} 2 et 3.
ID. Wallonia. 10^e année, n^{os} 1 et 2.
- GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 10^e année, n^{cs} 1 et 2.
Annales. Tome IV, 2^e fascicule.
ID. Koninklijke Vlaamsche Academie. Jaarboek 1902.
Verslagen en mededeelingen, Juni-December 1901.
- CHARLEROI. Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. Tome XXV.
- LUXEMBOURG. Ons Hemecht.
8 jaarg., 2 en 3 heft.
ID. Publications de la section historique de l'institut Grand Ducal.
Vol. XLVIII. Vol. XLIX, 2^e fasc., et vol. LI, 1^r fasc.
- RYSWYCK. Algemeen Nederlandsch familieblad.
XV^e jaarg., n^{os} 1, 2 en 3.
- LEIDEN. Maatschappij der Nederlandsche letterkunde. Handelingen en mededeelingen 1900-1901.
Levensberichten 1900-1901.
- PARIS. Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques.
Section des sciences économiques et sociales. Congrès de Nancy de 1901.
ID. Annales du musée Guimet.
Revue de l'histoire des religions. Tome XLIV, n^{os} 2 et 3.
Bibliothèque d'études. Tome XIII.
ID. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome XCIV, 2^e et 3^e livraisons.
Partie technique. Tome XCVI, 2^e et 3^e livraisons.
ID. La correspondance historique et archéologique. 9^e année, n^{os} 97 et 98.
- LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon. 3^e année, n^{os} 13 et 14.
- PONTOISE. Mémoires de la société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. Tome XXII.

- DIJON. Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte d'Or. Tome XIII, 4^e fascicule.
- PÉRIGUEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome XXIX, 1^e livraison.
- EVREUX. Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles lettres de l'Eure. Tome VIII.
- TOULOUSE. Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. N^o 28.
- CAMBRAI. Mémoires de la Société d'émulation. Tome LIV.
- AIX. Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres. Séance publique. Irma Moreau.
- ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin. Tome XII, n^o 171.
- AMIENS. Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1900, trimestres I à 4, et 1901, trimestres I à 3.
- ARRAS. Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts. 2^e série. Tome XXXII.
- BEZIERS. Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire. Tome XXXI, 1^e livraison.
- STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse Alsace.
- Id. Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Tome XX.
- LEIPZIG. Königlich Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften. Berichte. 53^e band, II et III. Abhandlungen. XIX band, n^{os} II, III et IV. Historisch philosophische vereine.
- HEIDELBERG. Neue Heidelberger Jahrbueher. Jahrg. XI, heft 1.
- WIESBADEN. Annalen des vereins fur Nassauische Altertumskund, und geschichts forschung. 32 band.
- ROME. Notizie degli scavi di antichita communicate alla R. accademia dei Lincei. Novembre 1901.
- MILAN. Reale istituto lombardo di scienze e lettere. Rendiconti. Vol. XXXIII. Memorie. Vol. XXI, fascicule III.

- NAPLES. Accademia di archeologia, lettere et belle arti. Rendiconto.
Anno XIV, Maggio a Dicembre 1901, et anno XV, Gennaio
a Dicembre 1901.
Atti. Vol. XX (supplemento) et vol. XXI.
- PALMA. Boletin de la Sociedad arqueologica Luliana. Noviembre et
Diciembre de 1901.
- LISBONNE. O archeologo portugues.
Vol. VII, n° 1.
Id. Boletim da real associacao dos architectos civis e archeo-
logos portuguezes. 4^e série, n° 3.
- VIENNE. Historischen commission der Kaiserlichen Akademie der
Wissenschaften.
Fontes rerum austriacarum. LI Band.
Register B I^{bis} L.
- GRAZ. Historischen verein fur Steirmark.
Mittheilungen. XLVIII heft.
Beitrage zur kunde steiermärkischer geschichtsquellen.
31 jahrg.
Ein gedenkblatt seines funfzigjahrigen bestehens.
- CASLAV. Ceskoslovanské Lctopisy musejni.
Roenik I. Cislo 1 v 2.
- MOSCOU. Bulletin de la Société impériale des naturalistes.
Année 1900, n° 4, et année 1901, n^{os} 1 et 2.
- LUND. Sveriges offentliga bibliothek. Accessions katalog. 1899 et 1900.
Acta Universitatis lundensis. XXXVI, n^{os} 1 et 2.
- GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. Tome II, livraison 5.
Mémoires et documents. Tome V, livraison 2.
- BONE. Académie d'Hippone.
Comptes-rendus des réunions. Année 1900.
- BATAVIA. Bataviaansch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde.
Deel XLV, aflevering 1.
Notulen van de algemeene en directievergaderingen.
Deel XXXIX, aflevering 3.
- BOSTON. American academy of arts and sciences. Proceedings.
Vol. XXXVII, n^{os} 4 et 5.

WASHINGTON. Rapport of the bureau of american ethnology.
18^e rapport, part. 2.

3^o JOURNAUX ET CATALOGUES.

LEIPZIG. Karl W. Hiersemann. Katalog 266. Id. 271.

BERLIN. Mayer et Muller. Bücher-verzeichniss, n^o 188.

Compte rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque.

MESSIEURS,

Un de nos nouveaux correspondants étrangers, M. D^r José Leite de Vasconcellos, a bien voulu faire parvenir à notre bibliothèque toute une série de brochures dont il est l'auteur. La plupart se rapportent à la période romaine de l'histoire du royaume de Portugal; plusieurs s'occupent spécialement de folklore, et toutes nous apportent des renseignements utiles pour les études archéologiques concernant la Lusitanie.

Un autre de nos membres correspondants étrangers, M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour a assisté récemment à la visite que le comité mixte des beaux-arts a faite dans l'immeuble de la rue Reynders, de notre ville, où ont été découvertes l'année dernière d'importantes peintures murales. L'auteur décrit dans sa brochure qu'il intitule: *Les Sibylles d'Anvers*, ces fresques qui reproduisent des scènes se rapportant à la légende chrétienne des Sibylles.

Puis, se basant sur l'étude des costumes et sur l'observation des détails architectoniques, il émet l'opinion que ces peintures ont été exécutées entre 1480 et 1510. Quoiqu'il en soit, ces fresques sont remarquables et dues au pinceau d'un artiste de talent. Puisqu'il est question de les restaurer, il serait à souhaiter, qu'avant tout travail quelconque, il soit procédé, comme le veut M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, non seulement à une bonne copie, mais

encore à un ealque fidèle qui, ajouté aux photographies, permettra de conserver un souvenir aussi exaet que possible de ectte belle œuvre pieturale du xv^e siècle.

Tant d'artistes originaires de nos provinces ont travaillé au xv^e siècle pour compte des dues de Bourgogne dans les provinces françaises de leurs vastes Etats, que tous les renseignements qui s'y rapportent méritent d'être soigneusement eonservés. Je citerai aujourd'hui, d'après le quatrième fascicule du tome XIII des *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte d'Or*, page CCIII, les particularités que M. Mouget communique au sujet de Jehan Malwel, peintre du duc de Bourgogne. Cet artiste qui mourut en mars 1414, eut à exécuter de nombreux travaux dont on retrouve la mention, notamment en 1397 cinq rétables pour la chartreuse de Dijon, puis le polychromage du ealvaire sculpté par Sluter, la décoration au moyen de sujets allégoriques de l'entrée du parloir des Chartreux, ensuite en 1409 un tableau indieateur pour le service des ambassadeurs assistant au eoneile de Pise, et enfin en 1412 le portrait du due Jean Sans Peur pour être offert à Jean I, roi de Portugal.

Sans quitter le volume dont nous venons de citer un passage, nous y puiserons eneore un renseignement eommunié par M. Garnier (p. CCVII) au sujet des *echea*. C'est un extrait des eomptes de construction de l'église de Saint-Denis à Nuits Vergy en 1610-1614 qui est libellé comme suit :

« Payé 24 sols au tupinier (potier) de Balon pour trois douzaines » de petits pots pour mettre dans la muraille du ehœur propre à » faire resonner les voix. »

M. Chabeuf profita de cette communication pour résumer toutes les études qui jusqu'iei ont été eonsacrées à la question si intéressante des poteries acoustiques. Il aurait, pour être complet, pu renseigner la découverte, que j'ai résumée iei même il y a quelques années, de poteries de ce genre que j'ai pu identifier et sauver de la destruction lors de travaux exécutés dans le ehœur de notre aneienne église des Récollets, transformée plus tard en musée de beaux-arts.

Il me faut signaler dans le volume XXI des *Atti della reale accademia di archeologia, lettere et belle arti*, de Naples, le travail de M Mario Morelli, intitulé: *Gli arazzi illustranti la battaglia di*

Pavia. Le musée de Naples, grâce à la générosité d'Alphonse d'Avalos, prince de Piscara et marquis de Vasto, s'est enrichi en 1862 d'une série de magnifiques tapisseries flamandes, représentant les phases diverses de la bataille de Pavie. On prétendait jusqu'ici que ces œuvres d'art avaient été données par Charles-Quint à François d'Avalos, marquis de Piscara en récompense de sa conduite valeureuse à la bataille de Pavie. Mais cette affirmation n'est pas soutenable, le marquis de Piscara étant décédé à la fin de l'année 1525, soit moins d'un an après la bataille. Or, en pareil laps de temps, il eut été impossible d'exécuter les tapisseries. Du reste, des documents postérieurs prouvent que ces tentures se trouvaient en 1556 dans le palais de Bruxelles. Plus tard il n'en est plus fait mention et elles se retrouvent un jour dans les collections du palais d'Avalos. Divers auteurs avaient attribué la paternité des cartons à l'un ou l'autre peintre italien. M. Alph. Wouters mieux documenté, avait désigné comme auteur Bernard van Orley. Aucun doute n'est plus permis à cet égard. Le musée du Louvre possède en effet une série de dessins de ce grand artiste, représentant la bataille de Pavie. M. Morelli en fournit dans son étude des photographies juxtaposées à celles des tapisseries. Elles prouvent à l'évidence que ces tentures ont été exécutées d'après les modèles fournis par le peintre brabançon.

L'histoire de la première croisade a déjà provoqué l'apparition de plusieurs travaux historiques dus à la plume autorisée de notre confrère M. H. Hagenmayer. C'est encore à la même période du moyen âge que celui-ci consacre un livre tout récent : *Epistulae et chartae ad historian primi belli sacri spectantes quae supersunt aeo aequales ac genuinae*. C'est la reproduction suivie de la critique, et l'explication des textes anciens qui ont été conservés jusqu'aujourd'hui et qui, composés de 1088 à 1100, permettent de juger en connaissance de cause les hommes et les choses des ces temps héroïques. Ce sont des lettres écrites par les empereurs grecs, une épître du pape Urbain II adressée aux fidèles de Flandre, des chartes signées par les comtes flamands, et d'autres écrits propres à jeter quelque lumière sur les principales péripéties de la conquête de la Terre Sainte.

Les lois formant le code d'honneur si spécial de la chevalerie offrent peu d'épisodes plus caractéristiques que celui qui eut pour

héros au xvii^e siècle, Richard de Mérode et Rodrigue de Benavides. Ce fut à Lierre, le 29 avril 1556, qu'un incident naquit provoqué par certains propos offensants tenus par le seigneur espagnol au sujet de Madame de Grammont qu'accompagnait Richard de Mérode, seigneur de Frentzen. Celui-ci rentré à Bruxelles provoqua son adversaire, mais n'en reçut pas de réponse. Il se rendit ensuite à Mantoue, dans cette cité opulente qui était considérée comme le dernier refuge de la chevalerie. Il envoya de là un nouveau cartel à don Rodrigue de Benavides. Celui-ci l'accepta et arriva en Italie accompagné de parents et d'amis. A la dernière minute le duel n'eut pas lieu par suite d'une contestation qui s'éleva au sujet du genre d'armes choisies par le seigneur espagnol. Richard de Mérode en profita pour accabler son adversaire et chanter victoire.

En 1867, M. Charles Ruelens avait fait paraître dans les publications de la société des bibliophiles de Belgique une réimpression de « la justification du seigneur Richard de Mérode, seigneur de Frentzen, touchant sa querelle avecq le seigneur don Roderigue de Benavides » qui primitivement avait paru à Mantoue en 1560. Aujourd'hui M. Francisco de Uhagon présente la contrepartie. C'est le *desafio entre don Rodrigo de Benavides hijo del conde de Santisteban del puerto y Ricardo de Merode señor de Frentzen*, qui a pour auteur don Antonio Florez de Benavides, et qui existe en manuscrit à la bibliothèque nationale de Madrid. Ces deux facta sont des plus importants pour l'étude des règles si compliquées qui régissaient les rencontres entre gentilhommes, et le règlement de tous les préliminaires ainsi que des nombreux détails de ces luttes chevaleresques.

Depuis longtemps la question de la restauration du château des comtes à Gand a donné naissance à des controverses qui ne sont pas encore éteintes. Plusieurs archéologues se sont plu à recueillir dans les documents de l'époque, notamment dans les comptes, tous les détails propres à élucider les questions en litige. A son tour M. De Vlaminck prend part à ce tournoi scientifique en publiant une brochure à laquelle il a donné pour titre : *le Château des comtes à Gand avant et après sa restauration par Philippe d'Alsace*. De l'étude des textes contemporains, il conclut qu'à une époque fort éloignée un ouvrage de défense, *castra*, fut édifié à Gand à l'emplacement du Vieux Bourg. Probablement détruit plus tard

par les Normands, il fut remplacé par un château de dimensions moyennes, appelé *Novum Castrum* qui servait de demeure à un châtelain, nommé par le comte. Ces constructions auraient été démolies en 1180 par Philippe d'Alsace qui leur substitua le château avec toutes ses dépendances et ses travaux de défense, tel qu'aujourd'hui nous pouvons à Gand en admirer les superbes vestiges.

De nombreuses publications périodiques mériteraient encore d'être citées ici ; en le faisant je craindrais d'allonger outre mesure ce compte rendu ; une visite à la bibliothèque vous permettra, Messieurs, de les juger en pleine connaissance de cause.

6 avril 1902.

FERNAND DONNET.



FIBULES ORNITHOMORPHES FRANQUES.
(MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS A BRUXELLES.)

LES ORIGINES

DE

NOTRE ART NATIONAL

Par suite de recherches récentes, relatives aux origines de notre art satirique national (1), j'ai été amené à faire des comparaisons nombreuses entre les enluminures de nos manuscrits les plus anciens et l'art barbare que l'on observe sur les objets de fouilles, recueillis dans notre pays.

En étudiant ces premiers bégaiements de notre art, je me suis demandé s'il n'y aurait pas lieu de faire remonter, dans nos livres et manuels traitant de l'art national, l'histoire de ces origines jusqu'à ces époques reculées de fusions de peuples, qui seules peuvent nous donner la clef des divers caractères artistiques propres à notre race.

Le temps n'est pas éloigné où l'on commençait avec les frères Van Eyck, l'histoire de la peinture flamande, où ils apparaissaient tout-à-coup, comme les météores isolés, sans qu'on les rattachât d'aucune façon au passé, dont ils sont cependant la conséquence logique.

Plus récemment Henri Taine, reculant plus haut dans notre histoire, remonta jusqu'à nos peintres primitifs du xiv^e siècle, qui

(1) Voir mon mémoire couronné en réponse à la question: *Rechercher les sources et déterminer la portée de l'art satirique tel qu'il se manifeste dans la peinture flamande au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance.* (1901). Académie Royale de Belgique, classe des Beaux-Arts.

florissaient à l'époque héroïque et tragique de la Flandre dont Artevelde constitue la figure culminante.

L'ouvrage belge, le plus récent, je crois: la *Peinture flamande*, de A. J. Wauters, date déjà de 1883 et commence, lui aussi, avec nos artistes du XIV^e siècle, s'inspirant d'ailleurs du plan de Taine, qui le premier comprit que l'art est la fleur intellectuelle d'une nation « qu'elle se rattache à la vie nationale et qu'elle a sa racine dans le caractère national lui-même » (1).

Mais cette étude du caractère national de notre pays, ne nous amène-t-elle pas à remonter aux sources les plus profondes de notre race et à jeter un coup d'œil sur les principaux peuples dont nous sommes issus?

Ce sujet est évidemment trop vaste pour être traité comme il le comporte dans cette modeste étude. D'ailleurs Louis Courajod (2), dans ses remarquables leçons professées au Louvre, a signalé déjà, avec une autorité que je ne possède pas, cette filiation lointaine de l'art sculptural, en remontant à son facteur principal: l'élément barbare.

Mon but ici sera plus modeste: je me contenterai, en me plaçant au point de vue national, d'appeler votre attention sur certains côtés non traités, ou traités autrement par cet auteur, notamment sur quelques caractères propres aux peuples barbares de nos contrées, qui, dès ces époques, font pressentir la dualité étrange que l'on observera dans notre art national; tantôt réaliste, satirique ou « drôle »; tantôt profondément religieux et touchant; mais toujours riche, vibrant et coloriste.

Enfin j'essayerai de démontrer que la sphère d'action des peuples barbares qui prirent le nom de Francs, eut au point de vue artistique, une importance plus grande qu'on ne le croit, et qu'elle s'étendit bien au delà de tout ce que l'on nous a appris jusqu'ici (3).

Déjà au dernier congrès historique et archéologique de Tongres, (août 1901), j'ai eu l'honneur d'attirer, l'attention de nos confrères

(1) *Philosophie de l'art aux Pays-Bas*, par HENRI TAINÉ.

(2) *Leçons professées à l'école du Louvre*, par L. COURAJOD, publiées par MM. LEMONNIER et ANDRÉ MICHEL, 1899, t. I.

(3) Même M. BARRIÈRE-FLAVY dans son excellent ouvrage: *les Arts industriels barbares*, Paris, 1901, ne rend pas suffisamment justice, selon moi, à l'art des Francs en France et en Belgique.

congressistes sur une question accessoire qui intéresse, elle aussi, les origines de notre art national, comparé à l'art franc.

La question dont j'avais alors proposé le développement et la solution était la suivante :

Nos premiers miniaturistes subirent-ils l'influence de l'art franc, tel qu'il nous est connu par les bijoux recueillis dans les tombes franques du VII^e siècle, découvertes dans notre pays ?

Répondant affirmativement à cette question, j'ai essayé de démontrer, à l'aide de diverses reproductions de bijoux francs : affiques, fibules et boucles de ceintures, recueillies dans nos contrées ou dans les pays limitrophes, que cet art est semblable à celui qu'on observe dans les miniatures de nos manuscrits, au moyen-âge, et montre une origine commune.

Nous pouvons effectivement constater dans les miniatures primitives, comme dans les bijoux francs découverts dans notre pays, ce goût du bizarre et du fantastique, ces serpents ou dragons à becs d'aigles enlacés, l'entrelac ainsi que la plupart des caractères de l'art attribué jusqu'ici, — à tort, selon moi, — à l'influence des miniaturistes anglo-saxons qui accompagnaient dans nos contrées les missionnaires irlandais au IV^e siècle⁽¹⁾.



FIG. 1.

(1) Voir *l'Art dans les Flandres, le Hainaut et l'Artois*, par M. V. DEHAISNES. T. I.

Vous trouverez comme moi qu'il est difficile d'admettre qu'une manifestation artistique nouvelle, implantée accidentellement par quelques artistes anglo-saxons aurait pu devenir ainsi rapidement populaire et persister comme elle l'a fait chez nous pendant tout le moyen-âge et la renaissance. Cette manière de voir est d'autant plus inadmissible que l'influence de Rome victorieuse, disposant dans nos contrées de moyens de vulgarisation et de diffusion autrement puissants, fut elle-même incapable de lutter contre l'art autochtone d'alors et ne forma qu'un art de surface, s'adressant à une élite, qui ne formait que l'infime minorité du pays.

Cette persistance si grande dans nos formules artistiques primitives, résistant pendant près de quatorze siècles aux influences étrangères de Rome et de Byzance, ne peut s'expliquer que si l'on admet ses origines autochtones. — Et, si l'art anglo-saxon semble s'être implanté si facilement chez nous, c'est qu'il était un art analogue, conforme aux goûts et aux aspirations des anciens habitants de Belgique.

Mais avant de nous avancer plus loin, il est nécessaire d'examiner si ces thèses nouvelles correspondent aux découvertes historiques et sociologiques les plus récentes.

Nous savons aujourd'hui d'une façon certaine que, lors de la conquête romaine, notre sol belge était occupé par des hommes de race celtique, connus sous le nom de Galates ou de Gaulois, et, que c'est à cette

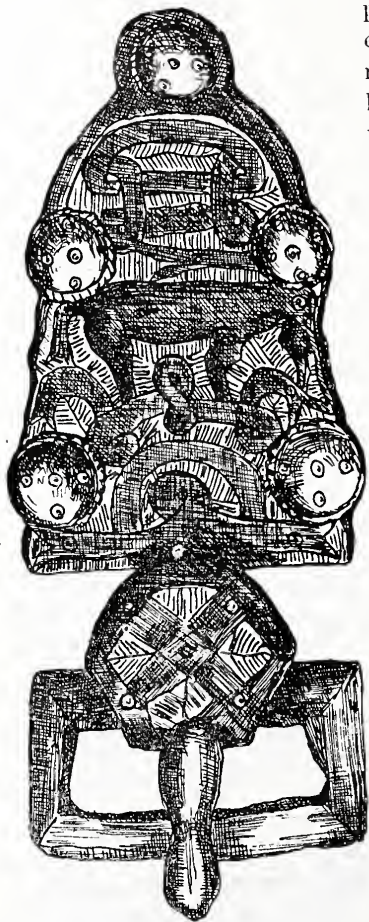


FIG. 2.

race qu'appartinrent les Nerviens, les Eburons, les Ménapiens, les Condruses, les Cérèses, les Pémanes et les Trévires connus sous le nom général de Belges.

Ils venaient de Germanie, mais, comme le dit fort bien M. H. Pirenne (1), et l'a démontré avant lui M. D'Arbois de Jubainville, il ne faut pas prendre ici cette origine germanique dans le sens ethnographique, mais bien dans le sens topographique ; on a remarqué d'ailleurs que tous les noms belges connus de cette époque sont Gaulois.

Le goût des Gaulois pour les parures et les bijoux voyants ; les couleurs, et les polychromies brillantes ; les saies richement brodées ; nous est connu. Malheureusement de cet art primitif, surtout industriel et somptuaire, fort peu de chose nous est resté.

Quand les Romains subjuguèrent le pays et tentèrent d'y imposer leur art avec leurs mœurs, nos artistes montrèrent qu'ils n'étaient pas inhabiles à s'assimiler, jusqu'à un certain point, les modèles importés par nos vainqueurs. Mais, comme nous l'avons vu plus haut, ces artistes travaillant sous l'influence de Rome, n'étaient qu'en petit nombre : « L'art factice des Romains ne fut cultivé que par les classes privilégiées et ne refléta pendant plus de trois cents ans que la pensée artistique d'une minorité temporairement maîtresse du pays » (2).

Les masses populaires conservèrent leur art propre et restèrent complètement étrangères, sinon hostiles, à l'art romain qu'ils supportèrent avec le reste, en peuple vaincu, sans s'y rallier jamais (3).

(1) Revue historique. T. XXX. *Les origines gauloises*, par M. H. PIRENNE et *Histoire de Belgique*, du même auteur. M. KURTH est également de cet avis.

(2) *Leçons professées à l'école du Louvre*, par L. COURAJOD. T. I, p. 76. 1899.

(3) « Les masses populaires restèrent profondément étrangères à l'art romain ; aussi étrangères sans doute qu'elles le sont aujourd'hui à certains de nos arts cultivés en terre chaude, dans certains milieux mondains ou académiques. L'art gallo-romain fut uniquement un art d'état major social. Son esprit ne pénétra pas dans l'armée des citoyens. Et tout disparut avec l'état-major.

Si le peuple s'était sincèrement associé par son esprit à l'art gallo-romain, notre art serait devenu et resté latin, comme notre langue est restée latine, parce que le peuple avait consenti à l'adopter dès le début.. »

(*Leçons professées à l'école du Louvre*, par LOUIS COURAJOD. Paris 1899. T. I, p. 76).

Dans les sculptures gallo-romaines qui nous sont restées, on reconnaît fort bien dès lors, malgré l'influence romaine, divers caractères qui se sont continués chez nos artistes au moyen-âge : la recherche du réalisme et de l'expression dans les physionomies humaines, ainsi qu'un goût inné pour la satire et le grotesque.

Lors du dernier congrès de Tongres, une exposition archéologique, organisée dans cette ville, nous a permis de voir diverses productions peu connues de cette époque, parmi lesquelles je citerai : un moule d'une tête satirique, fragment d'une statuette entière, dont l'expression riante, bien observée, montre dans le jeu des muscles des joues, une observation et un réalisme bien gaulois, un nez énorme en souligne la tendance caricaturale ou satirique. Un petit bronze grotesque, représentant un personnage assis, portant les attributs de Mercure : la bourse et le coq, porte sur la tête une coiffure de forme obscène très caractéristique. Son nez également s'allonge en un *phallus* énorme d'un aspect satirique voulu (1). Ces deux petites sculptures appartiennent à M^{me} V^e Christian Vanderyst, de Tongres. — M. Huybrichts, de la même ville, exposait également diverses statuettes gallo-romaines, entre autres un animal, chat ou renard en terre cuite, dressé sur ses pattes de derrière et rappelant les nombreuses sculptures analogues signalées par Mgr. Dehaisnes, parmi celles qui furent recueillies dans l'Artois et conservées aux Musées de Lille et de Douai, et où l'on voit les actions des hommes exécutées d'une façon satirique par des animaux (2).

Notre compatriote, M. Paul Errera conserve dans ses collections un bronze gallo-romain remarquable, notamment *le vase d'Herstal* représentant une satire obscène des philosophes (3), et les Musées royaux des arts décoratifs à Bruxelles une statuette, également en bronze, d'un *Faune ironique* se cachant la figure en soulevant son manteau et découvrant ainsi sa nudité (4).

(1) M. Cumont, conservateur aux Musées royaux du Cinquantenaire, a cru reconnaître dans cette statuette un dieu de la *Fécondité*.

(2) DEHAISNES. *L'art dans les Flandres, le Hainaut et l'Artois*, t. I, p. 7

(3) Voir *le Vase d'Herstal* (avec reproductions), par M. CUMONT. — *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*. 1900.

(4) Cette statuette dont les pieds manquent a été trouvée à Willimeau (Hainaut). Elle est décrite dans les *Bulletins de la Société d'Histoire et de littérature de Tournai*. Années 1863 et 1868.

Les fragments de statuettes en argile blanche du musée de Saint-Germain (1) représentant l'une, les contorsions burlesques d'un parasite glouton qui s'étrangle en essayant d'avaler un morceau trop gros, l'autre une tête joufflue et joviale d'enfant jouant du chalumeau; et aussi la figurine drapée au long nez du musée de Sèvres montrent toutes ce même goût pour la caricature, cette aptitude à saisir les ridicules et à représenter l'homme et les animaux sous un aspect satirique ou grotesque, dont nous trouverons dans nos sculptures et nos miniatures primitives, ainsi que dans les peintures plus tardives de Bosch et de Breughel le vieux une continuation presque ininterrompue.

Cet art gallo-romain subsista jusqu'à l'époque où les premières invasions barbares et franques vinrent apporter un élément nouveau, modifiant d'une façon importante les caractères de notre race.

L'apport de l'élément franc, qui devait devenir bientôt considérable, ne se fit pas brusquement (2). On ne croit plus que nos ancêtres plus ou moins romanisés furent exterminés par les envahisseurs représentés longtemps comme des torrents, détruisant tout sur leur passage. On sait que les Francs « s'infiltrèrent » peu à peu dans la Gaule-Belgique; ils arrivaient par petites bandes en nombre relativement restreint. Devant eux les habitants se réfugièrent



FIG. 3.

(1) Ces deux statuettes ont été décrites et reproduites dans *la Gazette des Beaux-Arts*. Année 1894. (35^e. 3^e. T. II, p. 31.)

(2) Je m'occuperai spécialement des invasions franques, car ce furent les seuls peuples barbares qui laissent des traces durables dans les pays qu'ils occupèrent, non en passant, mais en s'y établissant définitivement.

dans les villes, laissant aux envahisseurs, qui n'en demandaient pas davantage, les terres devenues ainsi disponibles.

Nombreux sont les auteurs qui, à partir de Grégoire de Tours, ont recherché les origines de ces barbares, ou retracé les phases de leurs invasions en Gaule, ainsi que celles de l'accroissement progressif de leur pouvoir, soit aux dépens de l'empire romain, soit aux dépens des autres peuples. Quoique différents sous certains points de vue des autres barbares, ils semblent cependant avoir eu une origine commune et appartiennent à la grande race indo-germanique.

Il ne m'appartient pas de discuter leurs migrations antérieures, les divers auteurs qui se sont occupés de la question étant loin d'être d'accord (1).

Nous savons cependant que c'est au commencement du v^e siècle (2), Rome étant en pleine décadence, que les Francs Saliens passent le Rhin, entraînant avec eux les Francs Ripuaires déjà établis sur les bords de ce fleuve, et envahissent les pays flamands, comprenant alors la Prusse Rhénane, la Hollande-Cisrhénane, la Belgique actuelle et le nord de la France (3).

Ce fut Clodion, qui, au dire de tous les chroniqueurs, conduisit toutes les bandes franques réunies, des frontières orientales de la Thoringie ou Tongrie, à travers la forêt charbonnière, sur la route de Cambrai.

(1) Voir ZEUSS. *Die Deutschen und die Nachbarstämme.*

ARNOLD. *Wanderungen deutscher Stämme.*

H. PIRENNE. *Histoire de Belgique.*

J. DE BAYE. *L'Art des Barbares à la chute de l'Empire romain.*

D. VAN BASTELAER. *L'époque franque.*

A. BEQUET. *La Belgique avant et pendant l'époque franque.*

A. DE BEHAULT DE DORNON et B^{on} DE LOË. *Les Francs Saliens dans la province de Brabant.*

(2) Les Francs apparaissent bien avant cette époque dans l'histoire et les légions romaines eurent, dès le deuxième siècle de notre ère, à se mesurer avec eux.

(3) Voir *Données archéologiques établissant les lieux habités par les Francs Saliens et Ripuaires en Belgique, dans le département du Nord français, le Limbourg hollandais et le Grand-Duché du Luxembourg*, par M. ARM. DE BEHAULT DE DORNON. (Annales de l'Académie royale d'Arch. de Belgique), t. LI. 8^e série, t. I, 1898, pp. 315 à 360.

M. Kurth a essayé de fixer les limites du premier royaume franc de Clodion qui allait, selon lui, le long du rivage de la Somme jusqu'à l'embouchure du Rhin et de l'île des Bataves jusqu'au cours inférieur de la Meuse.

Clovis succédant à son père Childéric, après avoir régné comme lui à Tournai, alors la capitale de la plus importante fraction des nations franques, poussa bien plus loin ses conquêtes, et le mélange des races.

Il est difficile de préciser l'étendue des possessions de ce chef franc au lendemain de sa victoire sur les Alamans, en 496, qui, avec le meurtre de Sigibert à Cologne, dut lui donner toutes les provinces du nord-ouest du Rhin, et avec la défaite du roi Alaric à Vouillé en 507, lui ouvrir le royaume des Wisigoths. Le concile d'Orléans tenu en 511, le seul document qui puisse nous guider à cet égard (1), mentionne trente-deux circonscriptions, dont treize nouveaux évêchés qui, des Wisigoths, étaient passés sous l'autorité franque: Bourges, Cahors, Rodez, Clermont, (1^{re} Aquitaine); Bordeaux, Saintes, Périgueux, Angoulême, Poitiers (2^e Aquitaine); Eauze, Bazas, Auch, (Novempopulanie), Tours (3^e Lyonnaise). Il restait donc les dix-neuf évêchés suivants qui, au commencement du vi^e siècle formèrent le royaume de Clovis: *Le Mans*, Nantes, *Angers*, Ossimi, Vannes, Rennes (III^e Lyonnaise); *Rouen*, Avranche, Evreux, Coutances, (II^e Lyonnaise) *Paris*, Troye, Orléans, *Auxerre*, *Chartres*, (IV^e Lyonnaise); Soissons, *Amiens*, Senlis, Noyon, (II^e Belgique).

Les cités à l'est de Soissons ne figurent pas dans ce document, ce qui peut paraître étrange, — comme le démontre MM. Barrière et G. Kurth, — car diverses circonstances avaient certainement dû donner à Clovis tout le pays à l'est, jusqu'au Rhin (2).

Cette délimitation a son importance, car nous verrons plus loin que ce sont ces pays gaulois, occupés dès lors par les Francs, qui devinrent les principaux centres d'art où s'épanouirent les premiers chefs-d'œuvre de l'art chrétien.

Grâce à de précieuses découvertes faites dans notre pays, l'art

(1) *Les arts industriels barbares*, de BARRIÈRE-FLAVY. Paris, 1901, p. 443.

(2) Voir les *arts industriels barbares*, de BARRIÈRE-FLAVY. T. I, p. 443 et *Clovis*, par G. KURTH. p. 484.

barbare des Francs établis dans nos contrées, est assez bien connu. Nos principaux musées, de Bruxelles et de Namur notamment, sont riches en spécimens variés présentant les caractères les plus divers.

Leur aspect à la fois oriental et septentrional doit nous frapper comme il frappa M. L. Courajod, qui signale, lui aussi, ce double caractère. Déjà en 1880 le savant conservateur et créateur du musée de Namur, M. Béquet, écrivait : « On trouve en effet chez les Francs un style composé en partie de traditions dont il faut chercher l'origine et les influences dans les nombreuses étapes qu'ils ont parcourues depuis les confins de l'Asie et les bords de la Mer Caspienne, jusque dans nos contrées. Ainsi le style des ciselures et des damasquinures de certaines boucles est évidemment asiatique : nous retrouvons l'analogue dans l'ancien art persan. Les bijoux d'or avec sertissages de pierres précieuses et filigranes, appartiennent à un art industriel dont la patrie se trouve, croyons-nous, aux bords de la Mer Noire. Les serpents, les oiseaux fantastiques nous rappellent le nord et la Scandinavie etc, » (1).

Ce qui est certain, c'est que, dans ces ornements divers, nous devons reconnaître un art vivace et neuf, qui eut une influence

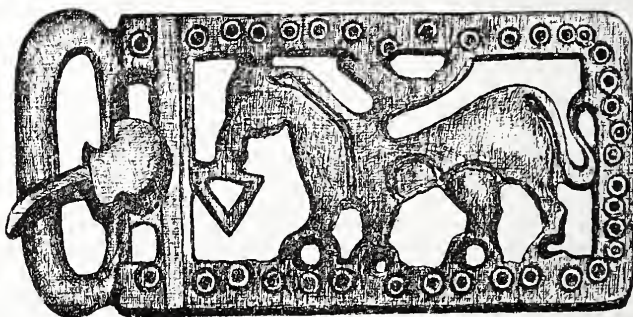


FIG. 4.

incontestable sur nos artistes médiévaux, et que cet art barbare en devenant chrétien ne constitua pas, comme le croient la plupart des

(1) *Nos fouilles en 1880*, par A. BEQUET. Ann. de la Soc. Archéol. de Namur, t. XV.

auteurs y compris Mgr. Dehaisnes (1), une dégénérescence de l'art antique, mais l'aube d'une esthétique nouvelle à qui nous devons les chefs-d'œuvre de sculpture et les miniatures des périodes romanes et gothiques.

Les grandes fibules rondes, filigranées et ornées de gemmes en cabochons, ne nous rappellent-elles pas les vitraux en rosaces de nos premières cathédrales? Ces animaux fantastiques, ces serpents, ces dragons, ces griffons monstrueux qui décorent leurs boucles de ceintures (fig. 3, 4, 5 et 6) ne les verrons-nous pas se continuer dans les compositions diaboliques dont nos sculpteurs et nos miniaturistes pri-

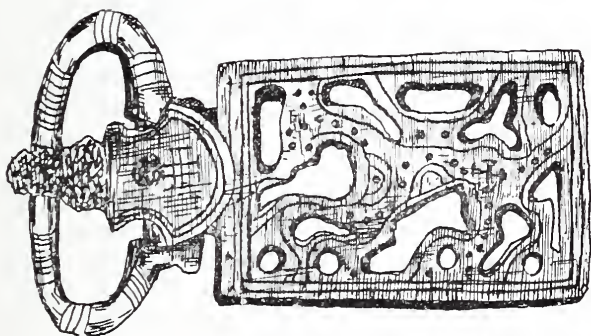


FIG. 5.

mitifs furent si prodigues? Ne préludent-ils pas au genre diabolique de nos peintres de triptyques dans leurs représentations de l'*Enfer* et du *Jugement dernier*?

Les entrelacs, si fréquents dans nos ornements franques, ne les retrouvons-nous pas également nombreux et semblables dans nos motifs d'architectures comme dans nos premiers manuscrits; et ne voyons-nous pas leur usage s'y conserver pendant des siècles? (2).

(1) *L'art dans la Flandre, le Hainaut et l'Artois*, par Mgr. DEHAISNES, t. I.

(2) L'entrelac semble avoir eu une origine plus générale. L. Courajod en parle ainsi : « Leur existence remonte à la plus haute antiquité orientale et leur importation en Occident s'est faite par la voie méridionale de l'art néo-grec, gothique et wisigothique, tout aussi bien que par la voie septen-

Les fig. 1, 2, 3 et 6 représentant divers entrelacs franes, montrent une analogie curieuse avec les ornements semblables que l'on observe dans nos plus anciens manuscrits enluminés, tels



FIG. 6.

que *l'Évangélaire* de Maeseyck du VIII^e siècle (1), la *Vita Sancti Amandi* du VIII^e-IX^e siècles et le recueil des *Vitæ sanctorum belgicorum*, de diverses écritures, toutes antérieures au XI^e siècle, ces deux derniers conservés à la Bibliothèque de Gand (2), etc.

On remarquera en outre ces têtes d'aigles (fig. 7) si fréquentes dans nos manuscrits, qui rappellent les fibules ornithomorphes franques qui se trouvent nombreuses dans nos musées (pl. I)(3) et qui semblent confirmer l'origine orientale de nos Francs. Car des savants autorisés tels que MM. le B^{on} de Loë, le Roumain Odobesco et le Français de Baye sont unanimes à y reconnaître le *Gypaète* oiseau rapace des Scythes iranisés, dont on reconnaît la dégénérescence dans le griffon scythique, dérivant peut-être lui-même,

trionale et par l'apport des Barbares non encore grécisés ou romanisés. Dès qu'on remonte un peu haut on retrouve fatalement les origines de tout en Orient...

Leçons professées à l'École du Louvre, par L. COURAJOD. T. I, p. 148.

(1) *L'Évangélaire d'Eych lez Maeseyck*, VIII^e siècle, par M. JOSEPH GIELEN. (Bul. des comm. royales d'art et d'arch.) 1891.

(2) V. le catalogue des ms de la Bibl. de Gand, par M. le B^{on} de SAINT-GENOIS.

(3) Bulletin des Musées royaux, avril 1902. *Antiquités franques d'Anderlecht*, par A. L. (B^{on} DE LOË), p. 53-55.

(Les fig. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ont été gracieusement prêtées par la Direction des Musées royaux des arts décoratifs à Bruxelles).

des griffons helléniques antérieures au v^e siècle avant notre ère (1). C'est le mélange de ces têtes d'aigles avec les corps de serpents



LETRINE DES « VITÆ SANCTORUM BELGICORUM » DE LA BIBLIOTHÈQUE DE GAND
(IX^e SIÈCLE ?) FIG. 7.

(1) *La représentation du galop dans l'art ancien et moderne*, par S. REINACH. 4^e art. de la *Revue arch.*, 3^e série, t. XXXVIII, 1901, p. 36. — et *Bulletin des Musées royaux*, avril 1902. *Antiquités franques*, par A. L. (B^{on} DE LOË), p. 53-55.

ou de dragons (1) (fig. 1, 2, 3, 4, 5 et 6) non moins fréquents dans les ornements franques et scandinaves qui forment aussi le fond des décorations enluminées des initiales de nos manuscrits médiévaux. (fig. 7.)

Si nous avons pu constater, dans les deux principales races dont nous sommes issus, un goût visible pour les créations satiriques et fantastiques, ces facteurs importants de notre art national, on doit voir dans ces mêmes barbares les précurseurs de nos peintres religieux les plus fervents.

Les Francs surtout, dont on connaît la pureté de mœurs, la vénéralité religieuse, l'amour chevaleresque de la justice et de la liberté, étaient tout désignés pour devenir les adeptes les plus convaincus et les plus sincères de la religion égalitaire du Christ.

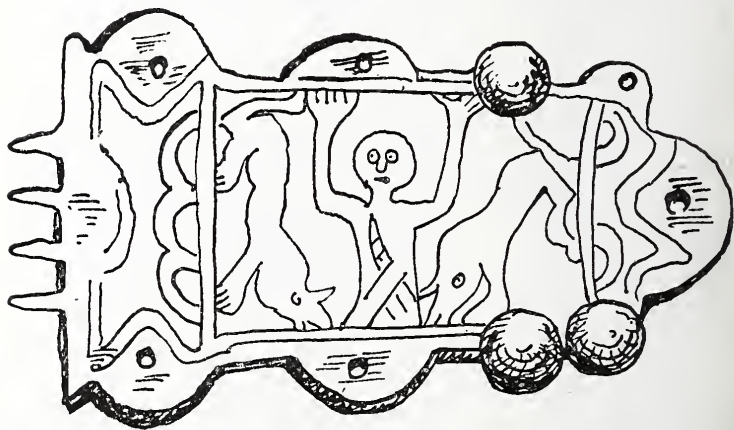


FIG. 8.

Ils voyaient d'ailleurs en embrassant la religion chrétienne, persécutée par les Romains, une occasion de plus de montrer leur anta-

(1) Ces fibules ornithomorphes ainsi que celles en S figurant un serpent terminé à ses deux extrémités par une tête de reptile sont caractéristiques, car elles ne se trouvent que dans les tombes franques, notamment dans celles de l'Aisne, de la Somme, de la Marne en France; de l'Eprave, de Franchimont, d'Harmignies, etc., en Belgique et dans quelques provinces du Rhin: Nordendorf, Lupfer, Selz, etc.

gonisme héréditaire vis-à-vis des anciens vainqueurs de la Gaule, dont ils méprisaient la civilisation raffinée, mais corrompue.

Plusieurs bijoux francs les montrent de bonne heure instruits dans la religion du Christ et les écritures saintes.

Une plaque de ceinture recueillie dans notre pays, à Bouvignies, actuellement au Musée de Namur, représente *Daniel dans la fosse aux lions*; (fig. 8). Les deux fauves représentés d'une façon sommaire semblent lécher les pieds du martyr qui lève les bras vers le ciel. Le même sujet se retrouve dans diverses boucles wisigothiques recueillies en France.

Les fibules en forme de poissons (fig. 9), aussi d'origine franque, constituent également des symboles chrétiens dont on connaît la signification emblématique.

Cette haine et ce mépris pour Rome devaient être bien enracinés chez tous les Barbares indo-germaniques, puisque nous voyons encore au x^e siècle, alors que la fusion des races était déjà fort avancée, le Longobard Luitprand, oser parler ainsi à l'empereur Phocas :

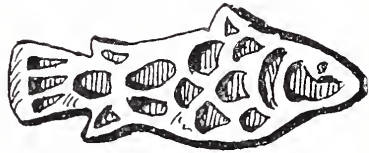


FIG. 9.

« Nous autres Longobards, Saxons, *Francs*, Lotharingiens, Bavaois, Suèves et Bourguignons, nous méprisons si fort les Romains, que nous ne connaissons pas de plus graves insultes à jeter à nos ennemis, que de les appeler *Romains* ! Ce nom signifiant pour nous le comble de l'ignominie, de la lâcheté, de l'avarice, de la luxure, en un mot de tous les vices » (1).

C'est ce qui nous explique, l'art de Rome se trouvant enveloppé dans le même mépris, son abandon si rapide et la popularité grandissante des formules artistiques barbares, qui, nous l'avons vu plus haut, ne peuvent être considérées comme une dégénérescence de l'esthétique romaine, mais bien comme un retour rationnel à l'art de nos races primitives.

L'influence de la religion chrétienne sur les Francs fut considérable : on vit naître bientôt chez eux cette religiosité fervente, cette foi

(1) *Etudes sur l'architecture lombarde*, par DARSTEIN.

naïve que l'on retrouve dans les compositions religieuses de nos premiers sculpteurs et de nos miniaturistes primitifs, préluant ainsi à l'éclosion de nos grands peintres de triptyques des écoles de van Eyck et de van der Weyden.

Nous voyons déjà jusqu'à un certain point un présage de ces goûts à la fois religieux et coloristes dans le prologue de la loi salique, qui débute ainsi :

« *Vivat Christus qui Francos deligit!* Vive le Christ qui aime les Francs ! qu'il garde leur royaume... que le Seigneur Jésus-Christ dirige dans le sentiment de la piété ceux qui les gouvernent... Car cette nation est celle qui en petit nombre, mais brave et forte secoue de sa tête, le dur joug des Romains et qui, après avoir connu la sainteté du baptême orna somptueusement d'or et de pierres précieuses les corps des saints martyrs, que les Romains avaient consumés par le feu, mutilés par le fer, ou fait déchirer par les bêtes » (1).

On sait que nos anciens chrétiens avaient l'habitude d'enrouler dans les étoffes les plus précieuses de Rome et de Byzance les reliques de leurs saints. Cette coutume fait pressentir déjà ce goût de nos peintres gothiques pour les riches tissus tramés d'or et de soie qui caractérise l'école coloriste des frères Van Eyck.

Dès le jour de Noël 496, Clovis, suivi de trois mille de ses guerriers, descendit dans le baptistère de Reims : « Quand ils sortirent chrétiens de la cuve baptismale, a dit un historien (2), on aurait pu voir en sortir avec eux, quatorze siècles d'empire, toute la chevalerie des croisades, la scolastique, c'est-à-dire tout l'héroïsme, la liberté, les lumières modernes. Une grande nation commençait dans le monde : c'étaient les Francs ! »

Ozanam aurait pu ajouter que c'est aux Francs devenus chrétiens, — après leur mélange avec la race celte ou gauloise primitive, — que nous devons l'art roman et gothique, qui consumma la décadence irrémédiable de l'art méditerranéen. Il aurait pu dire encore, — et je crois être le premier à le faire remarquer, — que

(1) *Histoire de la Civilisation*, par GUIZOT.

(2) *La Civilisation chrétienne chez les Francs*, par OZANAM (Œuvres complètes). Chap. III.

c'est sur les territoires (déterminés plus haut, p. 411) où se fit la fusion de nos races gauloises et franques, chez des peuples ethnographiquement semblables aux nôtres, que devaient naître bientôt des chefs-d'œuvre nouveaux, efflorescence brillante d'une esthétique ignorée jusqu'alors.

Ne trouvons-nous pas, au nord et au midi de la France d'abord : le portail occidental de Chartres, les sculptures étonnantes du Mans, d'Angers et de Cahors, c'est-à-dire l'art roman du XII^e siècle à son apogée? — Puis n'assistons-nous pas à l'éclosion exquise des gothiques, dont on retrouve les étapes successives dans les statues à la fois grandioses et idéales de Chartres, de Reims, d'Amiens, d'Auxerre, de Saint-Denis et de Notre-Dame de Paris? — Puis, peu après, ne voyons-nous pas naître ici même les merveilles de nos grands miniaturistes et de nos premiers peintres de triptyques : Jehan de Bruges, Beau-neveu, Broederlam? — Puis encore vers l'ouest et le nord, faut-il rappeler les écoles primitives de Cologne et les sculptures si vivantes et si impressionnantes du Néerlandais Claes Sluter? — Enfin comme un couronnement glorieux d'apothéose n'assistons-nous pas en Flandre à l'apparition éblouissante des frères van Eyck qui, en une fois, à coup de chefs-d'œuvre, imposèrent notre peinture nationale et la placèrent au premier rang des écoles artistiques, de tous les pays et de tous les temps?

L. MAETERLINCK.



Rapport sur le travail de M. Stroobant.

Publication de l'histoire du Grand Conseil de Malines, par BRENART.

Malgré le nombre assez considérable d'études et de travaux dont le Grand Conseil de Malines a été l'objet (1), une histoire complète et détaillée de cette institution célèbre de notre pays serait certes bien accueillie, parce que les essais produits jusqu'à ce jour sont loin d'avoir donné pleine et entière satisfaction.

On conçoit aisément que M. Stroobant, séduit sans doute par pareille perspective, n'ait point hésité à examiner de plus près l'œuvre manuscrite de Brenart, relative au Grand Conseil de Malines. Toutefois, échappant à l'engouement très naturel à ceux qui mettent la main sur quelque document inédit et en proclament, par ce fait, l'indiscutable importance, il s'est, fort sagement d'ailleurs, défié de son impression personnelle, et c'est à l'Académie qu'il laisse le soin de juger si l'étude de Brenart mérite, oui ou non, en tout ou en partie, les honneurs de l'impression.

Cette intelligente disposition d'esprit dans notre honorable confrère met les rapporteurs à l'aise dans le jugement qu'ils croient devoir émettre. Dégagés de toutes les épincuses délicatesses de la question personnelle, ils peuvent, sans crainte d'aucun froissement, dire tout ce qu'ils pensent du travail de Brenart.

Pour ma part, j'ai analysé en détail l'étude de l'évêque de Bruges, et voici les observations que cette lecture me suggère.

Les premières pages retracent l'origine et l'occasion de l'institution du Grand Conseil de Malines. J'avais espéré trouver la solution de la controverse qui divise les auteurs sur la date exacte et l'origine précise de l'établissement du Grand Conseil. Cet espoir a été déçu et l'appoint de Brenart en ce débat est nul.

(1) Voir par exemple VAN MAANEN, *De supremo Mechliniensi Consilio*; A. MATTHIEU, *Histoire du Grand Conseil de Malines* ANNALES DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE, t. XXX, 1874, p. 171-372; F. BRABANT, *Note sur le Grand Conseil de Philippe le Bon*, COMPTE RENDU DES SÉANCES DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 4^e série, t. V, 1878, p. 145-160; 5^e série, t. I, 1891, p. 90-101; J. FREDERICHX, *Le Grand Conseil ambulatoire des ducs de Bourgogne*, IBID., 4^e série, t. XVII, 1890, p. 423-99; 5^e série, t. I, 1891, p. 77-89.

L'auteur ensuite reproduit au long l'écrit de Thionville, qui fixe d'une façon plus certaine les attributions du Grand Conseil. Ici encore rien de neuf, car ce document a été plusieurs fois publié.

Les pages suivantes s'occupent bien plus de l'histoire des ducs de Bourgogne et des princes de la maison d'Autriche que de celle du Grand Conseil, et là encore, malheureusement, l'historien ne trouve rien à glaner.

J'en dois dire autant des pages 19-39 du manuscrit de M. Stroobant. Brenart y fournit un certain nombre de détails sur le Grand Conseil, mais aucun ne complète les données que nous possédons déjà et qui ont été maintes fois reproduites.

Vient ensuite la description des tableaux qui ornaient les salles de l'hôtel du Grand Conseil à Malines, description fort longue et qui occupe une grande partie du travail de Brenart (pp. 40-67.) Nous avons déjà quelque idée de ces tableaux par la reproduction en couleurs qui orne le tome XXX des *Annales de l'Académie royale d'Archéologie*. L'auteur perd un temps considérable à présenter sur les ducs de Bourgogne figurés dans les tableaux des renseignements que tout le monde connaît. C'est regrettable, car pour le reste cette description des tableaux n'est pas dépourvue d'intérêt, et le manuscrit de Brenart pourra rendre service à ceux qui s'occuperont de l'étude des tableaux historiques relatifs au Grand Conseil de Malines.

La partie principale du travail de Brenart est consacrée à dresser la liste des présidents et des membres du Grand Conseil.

Ce sont là les pages les plus neuves et les plus intéressantes du manuscrit de Brenart. En effet, si M. Matthieu a donné, d'après Britz, la série des présidents (1), on n'a pas à notre connaissance, publié jusqu'à présent de liste complète des membres. Cette publication offrirait cependant quelque intérêt.

Voici les conclusions que je sou mets, relativement à la publication du manuscrit de Brenart, au jugement des membres de l'Académie royale d'Archéologie.

1. Il n'y a pas lieu d'éditer *in-extenso* le mémoire de Brenart sur le Grand Conseil de Malines.

(1) *Op. cit.*, p. 371.

2. Même la première partie ne devrait pas faire l'objet d'un résumé.
3. Il en est de même de la description des tableaux dont le premier rapporteur a signalé la publication.
4. La partie relative aux membres du Grand Conseil pourrait être publiée en entier.

J. VAN DEN GHEYN S. J.

Appréciation de l'histoire du Grand Conseil.

MANUSCRIT BRENART,

présenté à l'Académie royale d'Archéologie, par M. STROOBANT.

Ce n'est pas une œuvre originale. Elle comprend trois parties.

La première est une histoire du Grand Conseil (fol. 1-39), trop succincte pour être complète. Elle renferme en outre trop de faits d'histoire générale, et n'offre pas d'intérêt, surtout depuis l'apparition de l'ouvrage de M. l'avocat Matthieu (couronné en 1874), sur la même matière.

La seconde partie n'est que la description des tableaux figurant des séances du Grand Conseil, et d'autres parties du mobilier. C'est à peu près une simple traduction de ce que publia le chanoine Van den Eynde, dans son ouvrage *Mechelen opgeheldert*, etc. 1773. Cette seconde partie remplit 29 feuillets (40-68).

La troisième partie comprend les notes biographiques des Présidents, Maîtres des Requêtes et Greffiers; 95 feuillets (69-163).

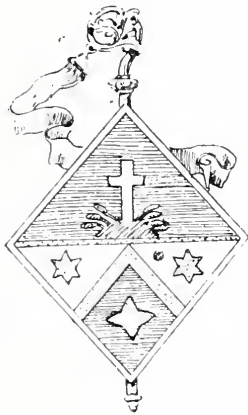
En comparant le manuscrit Brenart avec celui de Foppens, dont j'ai collationné la copie conservée à Malines, j'observe qu'il n'en diffère que par la petite notice historique indiquée plus haut, que Foppens n'a pas. De plus, ce dernier termine en 1760, tandis que Brenart est complet jusqu'à la suppression, 1793.

Je passe sur les inexactitudes assez nombreuses de faits et de dates que j'ai remarquées dans la copie soumise à mon appréciation.

G. VAN CASTER.

LES ABBESSES DE SOLEILMONT

AU XVIII^e SIÈCLE.



1776. MADAME SCHOLASTIQUE DAIVIER, † 1805.

DERNIÈRE ABBESSE DE SOLEILMONT.

Marie Antoine Daivier, fille de Jean Daivier et d'Antoinette Ducarme, naquit à Anderlues en 1730, d'une famille honorable. Elle fut baptisée, dans le courant de la même année, par le Révérend Monsieur Gilles Martin, pasteur de la paroisse: sauf erreur, son parrain fut Claude Marchand, sa marraine. Marie Anne Bourlard. Elevée chrétiennement, elle se sentit bientôt appelée à la vie religieuse: admise à l'abbaye de Soleilmont, elle reçut, avec le voile, le nom de Scholastique et fit profession solennelle le 1 Juillet 1753 à l'âge de 23 ans. Par sa ferveur et sa régularité, elle édifia la communauté; aussi à l'élection, qui eut lieu au mois de janvier 1765 pour remplacer l'abbesse défunte, Joséphine Berger, elle obtint un grand nombre de voix, et les commissaires du gouvernement la proposèrent en troisième lieu à Sa Majesté, déclarant que ses consœurs la considéraient comme une religieuse

exemplaire, toujours fidèle à remplir ses devoirs et très apte à diriger la communauté.

Toutefois l'empereur, considérant surtout l'âge des religieuses proposées, nomma de préférence Dame Bernard Levêque, abbesse du monastère de Soleilmont.

Après avoir sagement gouverné sa maison pendant 10 ans, Dame Bernard mourut le 20 juillet 1775, à l'âge de 68 ans; il y avait 40 ans qu'elle avait fait sa profession. Le 30 juillet, les religieuses de céans informèrent le secrétaire d'Etat du décès de M^{me} Levêque et le prièrent de déléguer des commissaires pour présider à l'élection. Furent désignés: le comte de Nenny, l'abbé de Moulin et M. J. B. Vallez, avec M. Reul comme secrétaire. Ces Messieurs se rendirent à Soleilmont le 23 octobre, et le lendemain présidèrent à l'élection. Après avoir prêté serment, les religieuses, au nombre de 21, ainsi que le directeur, Dom Clément Matthieu, religieux d'Alne, donnèrent leurs suffrages. Le résultat de l'élection fut communiqué, le 25 octobre, à son Altesse Royale; Marie Piettre, boursière, obtint 8 premières voix et une troisième; Scholastique Daivier, 2 premières, 9 secondes et 4 troisièmes faisant 7 premières et 4/6; Caroline Ximenes, 1 première, 3 secondes, 4 troisièmes faisant 3 premières et 5/6; Ernestine Duparq, 2 premières et 3 secondes faisant 3 premières et 1/2; Maximilienne Chausteur, 3 premières voix. Conformément aux instructions reçues, les commissaires entendirent le directeur de la maison qui déclara que Scholastique Daivier lui paraissait la plus capable de bien gouverner la maison. Dans le procès-verbal de l'élection, envoyé le 25 octobre 1775 à son Altesse Royale, les commissaires ajoutent: « Nous proposons en premier lieu cette religieuse. Quoiqu'elle ne soit que la deuxième dans l'ordre des suffrages, en évaluant les voix suivant la coutume ordinaire, néanmoins elle a eu en réalité les suffrages de beaucoup plus de religieuses; la première n'a eu en effet que 9 voix, et Scholastique en a obtenu 15, d'où il résulte qu'elle est la plus généralement désirée comme abbesse de la communauté. C'est aussi de toutes les religieuses encore en vie dans cette maison, celle qui réunit le plus de voix à la dernière élection, où elle fut la troisième dans l'ordre des suffrages. Elle mérite donc à tous égards que votre Altesse Royale daigne ratifier les vœux de la plupart des religieuses en l'élevant à la dignité d'ab-

besse. Nous proposons en second lieu, Caroline Ximenés, qui est la troisième dans l'ordre des suffrages; et en troisième lieu, Maximilienne Chausteur qui est la cinquième dans le même ordre. Selon le même procès-verbal, l'état des biens de l'abbaye a été établi d'après les directions données par les derniers commissaires, et l'on a trouvé, après vérification, tous les comptes bien en règle. Il en résulte que les recettes s'élèvent à la somme de 4816 florins 4 s. 10 $\frac{3}{4}$ et les dépenses à celle de 5232 florins 4 deniers, ainsi les dépenses excèdent les recettes de 416 fl. 10 $\frac{3}{4}$ deniers. Malgré ce déficit, il est certain que cette maison se maintient dans une situation plus que satisfaisante; grâce aux ressources considérables que les religieuses savent tirer des terrains incultes qu'elles défrichent par elles-mêmes, et qui sont estimés en recettes sous le nom de basse-cour à un prix très minime, comme les terres du voisinage qui sont peu fertiles. On vit d'ailleurs à bon marché dans ce canton, car malgré ce modique revenu, les religieuses sont dans une honnête aisance, et les bâtimens de la maison sont en fort bon état. Nous n'avons pu faire de fond de caisse. Tout l'argent dont on dispose est employé au fur et à mesure pour les besoins journaliers. La règle est très bien observée dans le monastère, et l'office divin n'y est point négligé. Le gouverneur général adressa ce procès-verbal au Conseil qui donna son avis le 25 novembre. Cet avis entièrement conforme au désir des commissaires porte que, d'après les résultats connus, l'administration du temporel de cette maison n'étant susceptible d'aucune disposition, le conseil se borne à observer qu'eu égard à la modicité des revenus, son Altesse Royale ne lui imposa en 1766, à la dernière nomination, qu'une pension de 100 florins qui fut accordée à l'abbesse même. Il ajoute que, dans l'état actuel des choses, la communauté ne mérite pas moins d'être traitée avec bienveillance, puisque, d'une part, les revenus ont diminué par la suppression des dotes, qui dans l'estimation des biens précédents étaient évalués annuellement à 150 florins, et que, d'un autre côté, les charges de la maison ont augmenté par l'édit de 1772, qui impose aux couvents tout l'entretien des religieux et religieuses alors, qu'avant cet édit, les religieuses de cette maison devaient elles-mêmes pourvoir aux frais de leur entretien. La décision du gouvernement se fit attendre. Avant de recevoir les lettres patentes d'abbesse, Dame Scholastique Daivier

dut promettre, le 13 mai 1776, de payer une pension de 300 florins par an au profit des personnes désignées par son Altesse Royale. Les lettres patentes furent expédiées de Bruxelles le 15 mai au nom de l'impératrice douairière et reine, Marie-Thérèse. « La mort de Dame Bernard Levêque ayant privé l'abbaye de Soleilmont de son Abbesse, nous nous sommes informés de l'idonéité et capacité des religieuses de cette abbaye, et à la suite de cette enquête, Scholastique Daivier nous a été présentée comme étant la plus capable d'exercer les fonctions de supérieure. Nous faisons savoir que sur le bon témoignage qu'on nous a rendu de son expérience, de sa sagesse et de sa piété, après en avoir délibéré avec Notre Très cher et bien-aimé beau-frère et cousin, Charles Alexandre, duc de Lorraine et de Bar, notre lieutenant gouverneur et capitaine des Pays-Bas, nous avons nommé et nous nommons, par ces présentes, la religieuse Scholastique, abbesse de Soleilmont. Nous voulons et requérons, que procédant à l'élection de votre nouvelle et future Abbesse, vous l'élisiez et l'acceptiez à cette dignité comme personne à ce capable et à Nous agréable. Nous consentons et permettons d'obtenir sur ce, de Notre Saint-Père le Pape, de l'évêque diocésain ou autre supérieur, telles bulles apostoliques et provisions de confirmation qu'il appartiendra, et en vertu d'icelles, de prendre la vraie, réelle et actuelle direction de la dite abbaye de Soleilmont, ainsi que celle des droits, fruits, profits, revenus et émoluments y appartenant, pour dorénavant la tenir, la régir et administrer tant au spirituel qu'au temporel, en gardant et en observant les formalités, requises et usitées en de telles circonstances. Nous donnons cet ordre à nos très chers et féaulx, les chefs et membres de tous nos Conseils publics et privés, présidents et gens de Notre conseil à Namur et à tous les autres justiciers, officiers et sujets intéressés, pour qu'en ce qui est dit, ils vous assistent, si besoin en est, et en outre souffrent et laissent la dite Scholastique Daivier jouir et user pleinement et paisiblement de cette présente nomination sans lui opposer de résistance et sans lui susciter de difficultés. Telle est notre volonté ou notre bon plaisir. Donné en notre ville de Bruxelles, le 15 du mois de mai, l'an de grâce 1776 et la 36^e année de notre règne. »

L'installation de l'abbesse eut lieu le 1 juin de la même année. Comme supérieur immédiat de Soleilmont, Dom Joseph Scrippe

abbé d'Alne fut invité par les religieuses. Après les avoir réunies à la salle capitulaire, il leur donna lecture du 2^e et 5^e chapitre de la règle de saint Benoit et communiqua les Lettres Patentes de sa Majesté impériale et royale, ensuite le Révérendissime Prélat demanda aux religieuses si elles n'avaient rien à objecter contre la nomination de la dite Dame Scholastique, et si elles n'avaient aucun empêchement canonique à présenter. Sur leur réponse négative, on procéda à la cérémonie de prise de possession ; le prélat fit une touchante allocution, publia les lettres et reçut de l'abbesse la promesse de toujours maintenir en vigueur la règle et les constitutions du monastère. On se rendit ensuite à l'église pour accomplir les rites accoutumés. Dame Scholastique choisit pour armoiries : d'azur à un calvaire, un croix de sable posée sur un tertre semblable, sur lequel s'élèvent, à droite et à gauche, trois brins d'herbe recourbés aussi de même ; coupé d'azur, chapé d'argent au chevron d'or accompagné de deux étoiles du même en chef et un oisillon de même en pointe. Devenue abbesse de Soleilmont, Dame Scholastique gouverna sagement son monastère. Alliant la douceur à la fermeté, donnant elle-même l'exemple en toutes choses, elle se distingua par une éminente piété et une parfaite régularité. Sa prudence fut toujours à la hauteur des circonstances : tout entière aux devoirs de sa charge, elle se montra bonne supérieure comme elle s'était montrée bonne religieuse. Tout en s'occupant principalement des intérêts spirituels de ses religieuses, elle ne négligea point l'administration de leurs biens temporels. Nous donnons dans l'appendice quelques actes qui montrent son activité.

De graves événements se passèrent pendant le gouvernement de Dame Scholastique Daivier.

Marie-Thérèse mourut le 29 novembre 1780 laissant ses Etats à son fils aîné Joseph II. A l'inauguration du nouveau souverain dans les Pays-Bas, l'abbaye fut gratifiée d'une pension annuelle de 150 florins, qui devait courir à dater du 27 avril 1781, et dont 50 florins, 11 sols devaient revenir à Charles Langlois et 99 florins 9 sols à Philippe Strougmans, tous deux de la maison de feu son Altesse, Charles-Alexandre de Lorraine.

Joseph II, on le sait, gouverna fort mal nos provinces; ses mesures arbitraires et tyranniques lassèrent la patience du peuple belge et une insurrection éclata. Le 13 décembre 1789, les Etats procla-

mèrent l'indépendance des Pays-Bas et le dernier jour de la même année ils prêtèrent serment à une nouvelle constitution. Le 7 janvier 1790, le cardinal de Frankenberg ouvrit à Bruxelles l'assemblée générale des provinces, dans laquelle on conclut un pacte d'union qui constitua la République belge.

Joseph II mourut à Vienne un mois et demi après cet événement (20 février 1790). Son frère et successeur Léopold II, duc de Toscane, s'empressa d'engager les Belges à rentrer sous son obéissance, en leur promettant de rétablir les choses dans l'état primitif. On ne daigna même pas répondre à ses avances. Mais la division qui régna bientôt parmi les patriotes, empêcha la Révolution de porter ses fruits. Sous prétexte de réprimer l'indiscipline de l'armée belge, le nouveau souverain envoya des troupes nombreuses qui conquérèrent rapidement le pays. Le 2 décembre 1790, les Autrichiens firent leur entrée à Bruxelles ; huit jours après les puissances alliées signèrent à La Haye un traité qui garantissait à Léopold la souveraineté des Pays-Bas, et rendait aux Belges leurs constitutions, privilèges et coutumes légitimes. Le règne de Léopold II fut inauguré à Namur le 22 août. A l'occasion de son avènement, l'abbaye obtint une pension de 150 fl. qui devait courir à dater du 22 avril 1791, et être payée à Joséphine De Traux, fille de Messire de Traux, colonel du corps de génie. L'espérance de voir naître la paix et la tranquillité dans nos provinces sous Léopold II ne se réalisa pas. Ce prince mourut inopinément le 1^{er} mars 1792 laissant le trône à son fils François II. En ce moment la Révolution française, arrivée à son paroxysme préparait à l'Europe une commotion sans exemple dans l'histoire. La guerre fut déclarée à l'Autriche le 20 avril de l'année suivante et les Pays-Bas furent aussitôt envahis. Quarante mille Français sous la conduite de Dumouriez livrèrent bataille, à Jemappes, près de Mons, aux troupes belges commandées par Clairfayt et Beaulieu et les forcèrent à la retraite après un combat sanglant. L'armée française pénétra ensuite au cœur de la Belgique tandis que les Autrichiens se retiraient derrière la Meuse et Dumouriez entra à Bruxelles le 14 du même mois.

Cependant l'armée autrichienne, retirée sur la rive droite de la Meuse, avait reçu de nombreux renforts qui lui permirent de reprendre l'offensive. Clairfayt battit les Français à Aldenhoven, en Prusse,

le 1^{er} mars 1793, et le 18 du même mois, Dumouriez perdit une bataille contre les Autrichiens à Neerwinden. Le 19, l'archiduc Charles de Lorraine nommé gouverneur général fit son entrée solennelle à Bruxelles. La Belgique était de nouveau au pouvoir de l'Autriche. Malgré les premiers succès des alliés, les Français ne tardèrent pas à revenir dans le pays. Après la prise de Courtrai, de Menin et de Charleroi, ils engagèrent avec les coalisés la bataille de Fleurus, gagnée par leurs généraux Jourdan et Moreau, le 26 juin 1794. Cette journée ruina sans retour les ressources du pays qui partagea dès lors le triste sort de la République française. La Belgique dut se résigner à subir la loi du fort et le règne de la Terreur. Ces tristes événements jetèrent la consternation parmi les habitantes de Soleilmont qui se voyaient menacées d'une prochaine dispersion. Habituees à vivre tranquillement sous le regard maternel et bienfaisant de leur abbesse, elles protestèrent qu'elles ne la quitteraient jamais. Pour Dame Scholastique, elle envisageait l'avenir avec une grande anxiété; après avoir consulté quelques personnes dévouées, et voulant mettre ses consœurs à l'abri des insultes des révolutionnaires, elle prit le parti de quitter sa maison pour quelque temps, espérant trouver un refuge en Allemagne. Au moment du départ, Dame Marie Piérard demanda à sa supérieure la permission de rester seule pour garder l'abbaye, ce qui lui fut accordé, car on avait pleine confiance en elle. Ne sachant combien de temps devait durer leur exil, les religieuses emportèrent l'image de Notre-Dame de Rome, la relique du Saint-Clou et chargèrent trois chariots de différents objets dont elles pourraient avoir besoin. Avant de quitter le saint asile, M^{me} l'abbesse, suivie de ses consœurs en larmes, alla se prosterner au pied du Tabernacle et là protesta devant Dieu que c'était à regret qu'elle et ses religieuses abandonnaient leur chère solitude, mais qu'elles espéraient y revenir bientôt chanter les louanges du Seigneur. En s'éloignant de Soleilmont, elles s'arrêtèrent à l'abbaye de la Ramée près Jodoigne, où elles furent reçues comme des sœurs. Invitée à y séjourner quelques temps avec ses religieuses, Dame Scholastique accepta avec reconnaissance. Au départ, on leur fournit ainsi qu'à leurs domestiques tout ce qui était nécessaire pour le voyage. Après s'être informées des chemins les plus sûrs, les plus praticables, après s'être renseignées sur les lieux par où elles devaient passer, elles

firent leurs adieux aux bonnes religieuses qui leur avaient offert une si généreuse hospitalité et leur souhaitèrent en retour toutes les bénédictions du Ciel. Ces adieux furent émouvants. Cette seconde partie du voyage eut un incident remarquable. En passant sur les bords de la Meuse avec leurs chariots, les religieuses furent saisies d'une grande frayeur. Le chemin était étroit, et à certains endroits moins large que leurs chariots. Le conducteur qui s'y était engagé sans prévoyance, s'apercevant du danger, en avertit les religieuses. Encore un pas, et les chariots allaient tomber dans l'eau, impossible de reculer, ni d'avancer. D'un côté, le fleuve, de l'autre un énorme rocher. Les personnes accourues pour leur porter secours, impuissantes à les délivrer, étaient persuadées que les pauvres religieuses allaient périr. Mais les filles de saint Bernard, ne perdent point courage; pleines de confiance, elles s'adressent à Notre-Dame de Rome dont elles avaient l'image, et la supplient de les secourir. Marie écouta leur prière et après une heure d'angoisse, tout le danger avait disparu, elles étaient sauvées! De l'aveu des témoins, leur délivrance fut véritablement providentielle, le conducteur déclarait qu'il ne pouvait comprendre comment il avait pu avancer sans glisser dans l'eau, le chariot, dit-il naïvement, était plus large que le chemin. Pénétrées de la plus profonde gratitude envers Dieu, les religieuses se prosternèrent devant l'image Notre-Dame de Rome et rendirent au Ciel de vives actions de grâces (1).

Elles continuèrent leur route avec joie et arrivèrent à un village où elles reçurent, pendant plusieurs jours, une très cordiale hospitalité chez un charitable curé qui leur dit de ne rien craindre: Vous êtes en sûreté chez moi, ajouta-t-il, et mes paroissiens ne vous feront aucun mal: vous pouvez laisser vos chariots dans la rue, rien ne sera dérangé. Ce bon curé avait auprès de lui une sœur qui s'empres-

(1) Un extrait de l'état du monastère, dressé en 1794, nous fait connaître la situation de cette maison pendant l'époque troublée de la Révolution: — reçu pour des chênes et cheneaux, remis à main ferme et qui étaient très endommagés par les boulets de canon fl. 475, 4 s

Le 30 Mai 1794, reçu fl. 152 sols 15 deniers 12, pour une caffetière d'argent, moutardier et poivrier.

Le 20 juil. 1794, reçu pour 18 services et quelques petites autres pièces, 174 fl 2 sols 8 deniers.

de procurer aux religieuses ce qui était nécessaire à leur subsistance. Comme le presbytère n'était pas assez grand pour les loger toutes, des personnes charitables de la paroisse furent heureuses d'en recevoir quelques unes et leur prodiguèrent tous les soins. Ceux qui n'avaient personne à loger apportèrent à l'envi des provisions, afin, disaient-ils de participer à la bonne œuvre. Les religieuses se réunissaient à l'église pour leurs exercices de piété. Après s'être reposées quelques jours dans ce village, les religieuses se remirent en route en remerciant le digne pasteur et ses paroissiens de leur avoir témoigné tant de sympathie.

Entretiens une personne de confiance était allée leur préparer un asile au delà du Rhin, car on pensait alors que les Français n'iraient pas plus loin. Elles continuèrent donc leur voyage avec une grande confiance, mais, quel ne fut pas leur désappointement, lorsque, arrivées près de ce fleuve, elles apprirent qu'elles ne pouvaient aller plus loin, tant les pays environnants étaient remplis d'émigrés, de religieux et de religieuses expulsés de leurs couvents. La personne, envoyée à la recherche d'un refuge, revint leur dire qu'il était difficile de se procurer de la nourriture dans les auberges, à cause du grand nombre de voyageurs. A cette nouvelle, les religieuses consternées s'adressèrent de nouveau à la Sainte Vierge; elles la supplièrent de les protéger et de leur faire connaître ce qu'il fallait faire dans ce moment critique. Plusieurs personnes leur conseillaient de rentrer dans leur maison puisque la suppression n'en était pas encore prononcée, elles s'épargneraient ainsi de pénibles fatigues et les dépenses considérables d'un voyage qui pouvait durer indéfiniment sans résultat favorable. La petite troupe comptait 19 personnes y compris les domestiques pour conduire les chariots et la voiture des religieuses plus 17 chevaux. Le directeur Gabriel Romedenne, religieux de Boneffe, qui avait accompagné les religieuses et partagé leurs peines, fut également d'avis de retourner au monastère. Elles prirent donc ce parti et s'étant partagées en trois groupes elles revinrent sur leurs pas par des chemins nouveaux. En peu de jours, elles se trouvèrent réunies à l'Abbaye de Boneffe, qu'elles quittèrent après un séjour de six semaines pour retourner à Soleilmont. Durant le trajet, elles furent en proie à toutes sortes d'inquiétudes et de frayeurs. De tous côtés, on leur disait que les Français étaient proches, et parfois

même elles rencontraient des soldats qui les regardaient en ricanant. Cependant le domestique qu'on avait envoyé à Soleilmont, revint à leur rencontre et les rassura en disant que tout était calme, que la maison avait été respectée, qu'on n'avait rien fait pour les inquiéter et qu'on ne parlait même plus de les supprimer. Rassurées par ces paroles, les religieuses retournèrent avec joie dans leur soltitude, après une absence de 9 semaines. L'abbesse rappela les religieuses qui s'étaient réfugiées dans leurs familles et en attendant que le gouvernement prit une décision à leur sujet, elle continuèrent à prier avec plus de ferveur que jamais et à vaquer à leurs exercices de piété avec une parfaite régularité (1).

Elles continuaient à vivre dans le calme et dans une tranquillité relative, lorsque vers la fin de l'année 1796 les bruits de suppression commencèrent à se répandre. Elles avaient espéré un moment que leur maison serait oubliée, car toutes les autres communautés de Belgique étaient supprimées depuis longtemps. La République française leur imposa une contribution de 18000 livres : les biens de l'abbaye furent mis sous séquestre. C'est alors que des commissaires du gouvernement républicain se présentèrent au monastère de Soleilmont, porteurs de propositions d'indemnité ainsi rédigées. « Nous sous-signées, ex-dames et ex-sœurs de l'ex-abbaye de Soleilmont, souscrivons volontiers à l'abandon de nos anciennes propriétés ainsi qu'à

(1) Le compte de 1794 porte au ch. 8^{me}, concernant le voyage de notre Communauté :

Payé pourboire et autres frais pendant notre voyage de huit semaines	90 fl. 10 sols.
Payé pour conduire 4 sœurs à Wavre.	8 fl. 15 sols.
Payé pour nourriture de 15 chevaux pendant 15 jours.	68 fl. 12 sols.
Payé pour les diverses dépenses que les 19 personnes ont faites dans le même laps de temps	52 fl. 18 sols.
Payé pour les frais de table de D. Robertine Dumont pendant 14 jours	9 fl. 16 sols.
Payé pour le voyage de Tirlemont.	63 fl.
Payé pour 8000 d'houille pour conduire aux M ^{ns} de Boneffe et frais en reconnaissance de leurs bienfaits	94 fl. 10 sols.
Payé pour du fil blanc à coudre, aussi en reconnaissance de nous avoir nourries en communauté pendant l'espace de six semaines	32 fl. 4 sols

la suppression de notre ancien ordre de Bernardines, et recevons en échange de cette déclaration volontaire et spontanée, la somme de douze mille livres pour chaque Dame et de huit mille livres pour chaque sœur. » La respectable abbesse, Madame Daivier, entourée de toutes ses religieuses, reçut les commissaires de la République dans une des grandes salles de son quartier. Après avoir entendu la lecture de la fameuse proposition elle répondit fièrement par un : Jamais ! que toute sa communauté répéta après elle. Cette fermeté déconcerta les envoyés du gouvernement français, ils insistèrent de nouveau et l'un d'eux ajouta : Signez ou vous n'aurez rien. Nous aurons, reprit M^{me} Daivier, le témoignage de notre conscience, nous aurons le bonheur de ne pas avoir parjuré nos serments envers Dieu : cette récompense vaut mieux que l'or de la République !

Enfin le 4 janvier 1797, elles reçurent la fatale nouvelle de la suppression de leur maison avec l'ordre d'en sortir le plus tôt possible.

Le 4 vendémiaire de l'an V de la république (25 sept. 1796), les sieurs Jacques Chardon, vérificateur du domaine national, et Louis Chasaron adjoint par la direction des domaines, se présentèrent à l'abbaye de Soleilmont. Après avoir fait connaître leurs pouvoirs à l'abbesse, ils l'invitèrent à convoquer capitulairement tous les membres qui composaient la communauté à qui ils demandèrent leurs noms et la date de leur profession ainsi que le registre de profession. Toutes répondirent qu'ayant été totalement pillées, elles ne possédaient rien. Ils se rendirent ensuite à l'église puis dans la sacristie où ils trouvèrent une boîte aux saintes huiles en fer blanc, deux calices en argent, cinq aubes, dix-huit nappes d'autel, treize chasubles, un surplis, une armoire, une table, un tableau représentant le Christ, huit amicts, quatorze douzaines de purificateurs et lavabos, six bourses de calice, six corporaux, quatre tableaux de services à dire et à chanter par le couvent, deux chandeliers de bois argenté. A cause de l'office, les commissaires se retirèrent vers 3 heures de l'après-midi. Le lendemain, les sieurs Leroix et Flescher, délégués par le commissaire Chardon, vérificateur du domaine national, continuèrent les opérations commencées. Ayant demandé à l'abbesse si elle avait des registres qui pussent donner des renseignements sur les biens de l'abbaye, Mme Daivier répondit qu'elle n'en possédait

aucun et qu'ils avaient disparu lorsqu'elles avaient été obligées d'abandonner leur maison, alors que les armées avaient envahi leur territoire ce qui les avait éloignées de chez elles pendant huit semaines. Après leur avoir fait, de mémoire, un compte rendu des revenus de l'Abbaye et leur avoir donné le nom des fermiers, elle les conduisit à l'armoire des archives qu'ils avaient mis sous les scellés. Puis les délégués retournèrent à l'église où ils trouvèrent encore trois chapelles, un buffet d'orgue, et d'autres meubles mentionnés dans le procès-verbal. A 6 heures du soir, ces Messieurs se retirèrent et revinrent le lendemain. L'abbesse ayant déclaré que les tableaux qui se trouvaient dans le quartier des prêtres étaient à eux, que la basse-cour ne lui appartenait pas, que les revenus et les produits des trois étangs faisaient partie du moulin loué au fermier J. J. Fontaine, elle leur présenta un état des gages dûs aux domestiques de la communauté. Ne pouvant remplir entièrement leur mission, car l'abbesse ne connaissait pas exactement le chiffre de ses dettes, les délégués ont clos à 6 1/2 du soir le procès-verbal de leurs opérations, l'ont signé, ainsi que D. Scholastique, le 8 vendémiaire an V de la République (29 septembre 1796.)

Trois mois après, le Directoire intima aux religieuses de Soleilmont l'ordre de quitter l'abbaye. Elles durent se résigner à abandonner leur chère solitude, elles auraient pu racheter leur maison en acceptant les bons du gouvernement, mais il fallait consentir à la suppression ce qui leur paraissait trop odieux. Leurs propriétés furent vendues publiquement le 8 pluviôse an V (27 janvier 1797) et M. J. B. Paulu acquit le couvent, avec les bons du gouvernement, à Paris, par devant le notaire M^e Dasne. Mais Dieu ne les abandonna pas; elles rencontrèrent un bienfaiteur en la personne de M^r Philippe Joseph Drion, administrateur du château de Farciennes qui leur offrit généreusement et gratuitement cet ancien manoir. La fidélité à leurs serments reçut dès lors sa récompense. Elles sortirent donc de leur monastère le 26 janvier 1797, bien résolues à rester fidèles à leur vocation, et à ne pas se séparer de leur respectable abbesse. Ce fut un jour de désolation extraordinaire que celui où elles s'éloignèrent du couvent qu'elles ne reverraient peut-être plus; avant de le quitter, elles se réunirent à l'église et y demandèrent à Dieu de ne pas permettre que son saint temple fut profané et de le conserver intact

pour des jours meilleurs. Puis, ayant réuni les objets qui pouvaient leur être utiles, les ornements d'églises et l'image chérie de Notre-Dame de Rome, elles allèrent au nombre de 23, prendre en pleurant possession de leur nouvelle demeure. Ce qui augmenta encore leurs regrets ce fut de voir, au sortir de la grande cour de la ferme, une foule nombreuse accourue de Gilly et des environs pour leur dire adieu et les accompagner jusqu'à Farciennes. Ces braves gens pleuraient comme s'ils avaient tout perdu. La bonne abbesse fut attendrie jusqu'aux larmes par ces témoignages de vive affection, si bien qu'elle put à peine leur dire quelques mots de remerciements. M^r Drion n'avait rien négligé pour leur rendre le séjour de Farciennes moins pénible; il se réjouissait d'avoir procuré aux pauvres exilées un asile dans leur détresse.

Le premier soin des religieuses fut d'ériger un oratoire dans une salle d'où la vue s'étendait sur de belles prairies et sur le cours de la Sambre dont les eaux baignent les tours du château. Là, elles récitaient l'office et entendaient la messe. Les jours de fête, on admettait les habitants de Farciennes dans la chapelle. Ne pouvant loger toutes ensemble au château, quelques unes avaient été reçues dans la maison dite du Moulin, située près de l'église, et habitée par M. Brouta. Une fois leurs exercices de piété terminés, elles travaillaient à façonner des boutons, à tisser du fil qu'elles blanchissaient, à faire des bouquets de fleurs artificielles pour les églises et s'appliquaient à supporter leur exil avec une parfaite résignation. Elles mettaient tout en commun et vivaient du fruit de leur travail; leur fil était très recherché à cause de sa solidité et elles n'en avaient jamais assez pour satisfaire toutes les demandes. Touchées de tant de résignation et de courage, plusieurs personnes de Farciennes leur envoyaient des provisions et des objets nécessaires pour l'entretien du ménage. Leur zélé directeur Dom Gabriel Romedenne qui les avait suivies dans la retraite, leur rendait tous les services possibles et leur abandonnait tout ce qu'il recevait de ses confrères. Il se déguisait souvent en paysan et vêtu d'une blouse, une besace sur le dos, une bêche sur l'épaule, il allait comme un ouvrier chercher des provisions à la ferme de Soleilmont, où se trouvait encore le fermier. Il avait, avec lui, un vieux domestique, très digne de confiance, qui l'aidait à porter les objets nécessaires

et les provisions que le fermier leur envoyait comme provenant de la basse-cour ou des étables; il rencontrait parfois des soldats qui, le prenant pour un pauvre ouvrier, le laissaient passer sans l'interpeller. Monsieur Drion faisait de son côté ce qu'il pouvait pour être utile aux religieuses, il alla même jusqu'à Paris prendre des informations sur le sort qu'on leur réservait; à son retour, loin de les décourager, il les exhorta à la patience. Le temps marqué par la Providence n'est pas encore arrivé, leur disait-il, Dieu veut vous éprouver, il n'y a que la persévérance qui soit récompensée; il ne cessait de les engager à ne pas se séparer car, ajoutait-il, il leur serait difficile de se réunir quand le moment viendrait de rentrer dans leur maison. Un jour, qu'il se promenait pensif, le long de la Sambre, il rencontra l'acquéreur de Soleilmont, il l'aborda et parlant à dessein de choses indifférentes il l'engagea à lui faire une visite. C'était l'heure où les religieuses psalmodiaient l'office. En passant près de l'oratoire où elles priaient, le visiteur entendit le murmure de leurs prières et voulant se rendre compte de ce bruit, il interrogea M. Drion qui lui répondit : « Ce sont les religieuses de Soleilmont qu'on a expulsées indignement de leur maison, après les avoir dépouillées de tout ce qu'elles possédaient et qui, pour toute vengeance, ne cessent de prier pour leurs persécuteurs; elles vivent dans la plus grande pauvreté et ne veulent point rentrer dans leurs familles. Depuis 6 ans, je leur ai donné un asile et elles m'ont toujours édifié par leur vie tranquille et recueillie. » Touché de tout ce qu'il entendait, l'étranger pria Monsieur Drion de leur dire qu'elles pouvaient rentrer dans leur quartier, le quartier des religieuses étant toujours inhabité, qu'elles pouvaient se rendre à l'église pour leurs exercices religieux et qu'il leur accordait la moitié du grand jardin moyennant 200 francs de location à payer au fermier. A cette nouvelle, les religieuses furent au comble de la joie et s'empressèrent d'en informer le fermier; elles envoyèrent aussitôt quelques personnes pour nettoyer la maison et l'église qui était restée quasi-intacte. Quelques objets seulement avaient été enlevés au début de la Révolution (1).

(1) Pour empêcher les soldats de dévaster, l'église le fermier en avait bouché l'entrée du côté de la ferme avec des fagots, du foin et de la paille; on avait

Ayant bien disposé toutes choses à Soleilmont, elles prirent congé des habitants de Farciennes, après leur avoir témoigné leur vive reconnaissance pour une hospitalité bienveillante qui avait duré cinq ans et demi. Plusieurs religieuses de Soleilmont n'eurent pas la consolation de revoir leur antique monastère. La mort les avait frappées sur la terre d'exil, et elles étaient mortes en priant Dieu de pardonner à leurs persécuteurs et d'accorder à leurs sœurs des jours plus calmes et plus heureux. Dame Ursule Monte mourut le 4 novembre 1797. Dame Augustine Deulin le 26 avril 1798, Dame Rose Lompre le 26 novembre 1798, Dame Joseph Leclercq le 3 novembre 1801. Les religieuses arrivèrent à Soleilmont le 20 juillet 1802. Monsieur Drion les accompagnait, heureux d'avoir contribué à leur retour, et ne demandant pour ce bienfait d'autre salaire qu'une part à leurs bonnes prières.

Réunies de nouveau dans leur pieux asile sous l'habile direction de leur respectable abbesse, elles s'appliquèrent à observer avec encore plus d'exactitude leur règle et à se conformer en tout à leurs constitutions. Leur ferveur s'était pour ainsi dire accrue lorsqu'elles avaient revu ces lieux si chers à leur cœur et cette église si pleine de doux souvenirs. Mais leur dénûment était complet : dépouillées de tous leurs biens, elles n'avaient plus aucune ressource, bien plus, elles avaient à payer une location de 600 francs. Leur ruine matérielle était donc aussi complète que possible. On se souvient qu'elles avaient refusé les indemnités pécuniaires que les commissaires leur avaient offertes de la part du gouvernement. Loin de se plaindre de leur dénûment, elles l'acceptèrent courageusement comme une épreuve à laquelle Dieu les soumettait. Jamais l'aspect des riches plaines, des vastes forêts, des fertiles prairies, et des beaux bâtiments qu'elles possédaient jadis, ne fit naître en elles un sentiment de regret. Dieu nous les avait donnés, disaient-elles, Dieu nous les a ôtés, que son saint nom soit béni ! Elles redoublaient de piété et d'amour envers lui.

également bouché la porte du cloître dans la petite cour de la ferme ; on y avait amassé du fumier pour que les soldats ne pussent pénétrer dans l'intérieur du quartier des religieuses.

Cela contribua à conserver quelques meubles, les grilles du chœur, les stalles, le buffet de l'orgue, etc.

Pour pourvoir à leur subsistance et gagner le pain de chaque jour, elles se mirent à travailler. L'une fabriqua des fleurs artificielles, l'autre des ornements d'église, celle-ci des ouvrages en laine, celle-là du fil et des boutons. Quand ces travaux étaient achevés, l'une d'elles allait vendre, de village en village, les objets fabriqués. Le produit de cette vente, si minime fut-il, devait servir à les nourrir, et elles trouvaient encore moyen de faire l'aumône. Dès qu'elles furent revenues à Soleilmont, l'abbesse envoya à l'évêché de Tournai Dame Humbeline Couturiaux, religieuse très zélée, avec mission d'exposer à Mgr l'Evêque, la situation de la communauté. En l'absence de l'Evêque, M. Godefroid l'accueillit avec bonté et fut très heureux d'apprendre que les religieuses de Soleilmont ne s'étaient point séparées. Dame Humbeline raconta en détail tout ce qu'elles avaient souffert pour demeurer fidèle à leur règle et à toutes les exigences de leur saint état. Puis elle ajouta que ses consœurs étant rentrées dans leur maison comme locataires, elle venait au nom de l'abbesse, présenter à Monseigneur, les vœux de la communauté et le supplier d'autoriser le Directeur à dire la Messe dans leur église et à remplir toutes les fonctions de son ministère; elle demanda aussi la permission de vendre les produits de leurs travaux afin de pouvoir acheter les choses nécessaires à leur subsistance. Le vicaire général, au nom de Monseigneur, acquiesça à tous ses désirs ajoutant qu'il félicitait bien sincèrement toutes les religieuses de Soleilmont de leur noble conduite et qu'il les engageait à persévérer. Elles vivaient ainsi pauvrement, mais dans une grande paix, lorsque le 16 février 1805, M. le Curé-Doyen de Gosselies vint leur communiquer de la part de l'évêque de Tournai, un décret de suspense provisoire de l'exercice du culte dans l'église et dans l'enceinte de la maison. Cette nouvelle fut comme un coup de foudre pour les religieuses et jeta la consternation dans la maison. Elles présentèrent une supplique respectueuse à sa Grandeur, elles ne comprenaient pas, disaient-elles, cette rigueur, la perte de leur maison et de tous leurs biens leur avait été pénible, mais la privation de la Sainte Messe leur causait bien plus de chagrin : elles affirmaient en outre qu'aucun prêtre étranger n'avait célébré la Messe dans leur église, qu'elles en avaient toujours tenu les portes fermées et que la cloche n'avait jamais annoncé l'heure des offices ; enfin elles faisaient observer à sa Grandeur

qu'elles étaient fort éloignées de la paroisse, que la communauté comptait plusieurs personnes âgées et infirmes, que les chemins parfois étaient impraticables, et que la vie religieuse souffrirait beaucoup de cet interdit s'il était maintenu. Elles suppliaient sa Grandeur de prendre en considération leur humble demande, et confiantes dans son amour du salut des âmes, elles espéraient qu'Elle daignerait accorder à leur Directeur, son ancienne juridiction et en reconnaissance elles prieraient le Seigneur de répandre ses bénédictions sur le Pasteur et ses ouailles. Après avoir dit l'affliction que leur causait une pareille mesure, elles eurent recours à la prière et à la mortification pour obtenir du Ciel la faveur qu'elles sollicitaient ou du moins le courage nécessaire pour supporter une si cruelle épreuve. Dieu les exauça, Monseigneur leur rendit la permission de faire célébrer la Messe dans leur église conventuelle.

Quelque temps après, leur vénérable Abbesse, Dame Scholastique, qui les avait dirigées si sagement pendant 27 ans, commença à sentir les atteintes de la maladie qui devait la conduire au tombeau. Tout d'abord le mal ne parut pas sérieux, le médecin le prenait pour une simple indisposition, ce qui tranquillisa les religieuses pendant quelque temps Elle même consolait ses filles, leur recommandait de mettre leur confiance en Dieu qui, disait-elle, ne les abandonnerait pas, tant qu'elles seraient fidèles à leur règle. Malgré sa fatigue, elle continua à gouverner la communauté jusqu'au mois de juillet 1805, mais alors la maladie prit un air de gravité qui désola toutes les religieuses, elles ne pouvaient plus espérer la guérison de leur bonne Mère, et la pensée d'une séparation prochaine leur causa une si profonde douleur, que beaucoup firent à Dieu le sacrifice de leur vie pour conserver leur digne Supérieure; nuit et jour, elles imploraient la miséricorde divine par des mortifications et des prières. Leur bonne mère les exhortait sans cesse à se soumettre à la volonté de Dieu et comme elle ne se faisait pas illusion sur son état, elle les exhortait à rester toujours unies par les liens de la charité leur promettant qu'en paradis, où elle espérait aller bientôt, elle prierait beaucoup pour Soleilmont. Elle avait confiance que le monastère ne serait pas occupé par des séculiers et transformé en établissement industriel comme tant d'autres maisons religieuses; elle ajouta que l'avenir de la communauté dépendrait de la conduite que les sœurs

tiendraient, après sa mort; celles qui causeraient sa ruine, seraient punies, celles au contraire qui persévèreraient dans leur sainte vocation, seraient sauvées. Après plusieurs autres recommandations sur l'obéissance et sur les autres vertus religieuses, elle remit tranquillement son âme à Dieu le 15 août 1805, à l'âge de 75 ans. Il y avait 52 ans qu'elle avait fait profession, et pendant 29 ans, elle avait dirigé la communauté avec une sagesse sans égale. Elle fut enterrée au milieu du chœur de l'église de Soleilmont. Dame Scholastique avait donné l'exemple de toutes les vertus et surtout du courage et de la résignation. La persécution n'avait pu l'abattre, et son âme avait toujours été à la hauteur des circonstances et des événements les plus graves.

Dans Dame Daivier s'éteignit la dernière abbesse de Soleilmont.

Son portrait, peint en 1780 et signé P. D. B., orne une des salles du monastère.

I. VAN SPILBEECK.

DOCUMENTS.

I.

Monsieur,

Aiant rendu compte à S. A. R. du billet, dont V. E. m'a honoré le 30 juillet, sur les objets de la requête ci-jointe, des religieuses de l'abbaye de Soleilmont, le Sérénissime Duc m'ordonne d'informer V. E. qu'il se conforme à son sentiment, et qu'il nomme commissaires celui de Messieurs les conseillers du conseil privé qui est dans le tour, et M. l'abbé du Moulin.

Je suis avec un respect infini,

Monsieur,
De Votre Excellence

Le très humble et très
obéissant serviteur,
H. Crumpipen.

A. S. E. M. le comte de Neny.

II.

CHARLES ALEXANDRE, etc. L'abbaye de Soleilmont, ordre de Citeaux, dans la province de Namur, étant vacante par la mort de l'abbesse Bernarde Leveque, et convenant qu'elle soit pourvue d'une autre abbesse, propre et idoine à la bien régir et gouverner, tant au spirituel qu'au temporel, Nous vous avons commis et commettons, afin qu'au plutot que faire pourrez vous vous rendiez à la dite abbaie avec l'abbé de Moulin, que Nous avons pareillement commis avec vous, pour à l'intervention du secretaire des conseils d'état et privé De Reul, y recueillir les voix de la prieure, des religieuses et principaux officiers de la maison, sur le choix d'une nouvelle et future abbesse, rédiger par écrit votre besoigné, et Nous l'envoyer en original, clos et cacheté, avec votre avis raisonné, et un état pertinent des revenus de la dite abbaye et de ses charges, à l'égard de quoi Nous voulons que vous satisfassiez par détail à chaque point porté dans les instructions ci-jointes, y joignant une copie des provisions de l'abbesse trépassée. A tant, cher et bien amé, etc.

III.

CHARLES ALEXANDRE, etc. Cher et bien amé.

Comme, par Nos lettres de ce jour, Nous avons nommé le conseiller au conseil privé le comte Philippe de Neny et l'abbé de Moulins, pour recueillir les voix de la prieure et des religieuses de l'abbaye de Soleilmont, ordre de

Citeaux, dans la province de Namur, sur le choix d'une nouvelle et future abbesse, Nous vous informons que Nous vous avons commis, comme Nous vous commettons, à l'effet de vous rendre avec eux en cette abbaie, et que vous y interveniez en qualité de secretaire à la collection des voix et à la formation du besoigné qui en doit resulter. A tant, cher et bien amé, etc.

IV.

Charles Alexandre Administrateur De la grande Maitrise en Prusse, Grand Maitre de L'ordre Teutonique en Allemagne et Italie, Duc de Lorraine et de Baar, Marcehal des Armées du Saint-Empire Romain et de Celles de Sa Majesté L'Imp. Douar. Reine Apostolique de Hongrie et de Bohême &&. Son Lieutenant Gouverneur de Capitaine General de Ses Pais Bas &&&.

Révérènd Père en Dieu Cher et bien amé, L'abbaie de Soleilmont, Ordre de Citeaux dans la Province de Namur, étant vacante par la mort de l'Abbesse Bernarde L'Eveque, et convenant qu'elle soit pourvue d'une autre Abbesse propre et idoïne à la bien regir et gouverner tant au spirituel qu'au temporel, nous vous avons commis et commettons, afin qu'au plutot que faire pourrez, vous vous rendiez à ladite Abbaie avec le conseiller au Conseil Privé le Comte Philippe de Neny, que nous avons pareillement commis avec vous pour, à l'intervention du Secretaire des Conseils d'Etat et Privé, de Reul, y recueillir les voix de la Prieure, des Religieuses et principaux officiers de la Maison, sur le choix d'une nouvelle et future Abbesse, rediger par écrit votre besoigné, et nous l'envoyer en original, clos et cacheté avec votre avis raisonné et un Etat pertinent des revenus de ladite Abbaie et de ses charges; à l'égard de quoi nous voulons que vous satisfassiez par détail à chaque point porté dans les instructions ci-jointes, y joignant une copie des Provisions de l'Abbesse trepassée. A Tant. Révèrend Pere en Dieu, Cher et bien amé, Dieu vous ait en sa S^{te} Garde. De Brusselles le 5 Août 1775.

Charles de Lorraine.

Par ord^{ce}

A l'Abbé des Moulins.

Instructions pour L'Abbé du Moulin à l'effet de recueillir les suffrages des Prieure et Religieuses de L'Abbaie de Soleilmont dans la Province de Namur pour le Choix d'une Abbesse.

1.

Comme il importe que Nous aions les Connaissances vraies et exactes du personnel des sujets qui sont preposés pour les dignités Abbatiales; c'est notre intention qu'en cas que vous aiez des raisons de ne pas vous arreter à la pluralité des suffrages, soit par des observations que vous aurez faites sur les lieux, soit par de bonnes notions, qui vous seront venues d'ailleurs, vous les exposiez dans votre avis franchement et sans menagement.

2.

L'experience aiant fait voir de tems en tems que des sujets étrangers sont compris entre les trois qui ont emporté le plus grand nombre des suffrages de la Communauté, vous ferez connoitre aux Religieuses de l'Abbaie de Soleilmont avec prudence et menagement et comme de votre Chef, que régulièrement on considère comme infructueuses Les voix données à ceux qui ne sont pas nés sujets de Sa Majesté, et vous ferez mention de l'execution de cet Article.

3.

Comme il convient que nous soions informes exactement de l'import des Biens et Revenus de l'Abbaie vacante de meme que de ses Charges, et de la Depense à laquelle elle est regulierement assujettie, vous ordonnerez au nom et de la part de Sa Majesté aux *Religieuses de l'Abbaie de Soleilmont* de vous delivrer un Etat pertinent et détaillé de tous leurs Biens et Revenus en general rien excepté ni reservé, en y spécifiant individuellement chaque Dime, chaque cense, soit qu'elle soit regie par les Religieuses soit par les fermiers avec les vins ou les Deniers de Baux chaque Bois, Maison, Etang, fonds et autres heritages, ainsi que les Rentes l'import des Livres Censaux et feodaux, tous les Droits seigneuriaux et autres de telle nature qu'ils puissent être, en rapportant de Village en Village toutes les parties sans confusion. Separement et Article par Article, de la maniere qu'elles se trouvent exprimées dans lesdits Registres et dans les Comptes de la Maison.

4.

A l'égard des Charges et de la Depense, les Rentes qu'elle est obligée de paier, devront être portées l'une apres L'autre de même que les Vingtiemes et Les autres Charges publiques, qui devront toutes être enoncées par des Articles distingués relativement aux Dimes, terres Labourables, Prairies, Bois, Moulins &ra sans confusion, ainsi qu'elles sont ou doivent être pareillement rapportées dans lesdits Registres et dans les Comptes, en faisant

attention que dans quelques Provinces les Charges publiques doivent être supportées par le fermier ou locataire, et que dans la plus part des autres il est presque d'usage universel de louer des Terres et Biens francs et libres de toutes Charges. Vous ferez cependant attention de ne pas rapporter pour charges celles qui ne sont pas annuelles, et qui n'ont pas trait de tems.

5.

Pour les Reparations de l'Eglise Maison Cense et autres Batimens, elles devront être portées par année commune de dix et de huit, comme aussi Les frais dont l'Abbaie peut être chargée par rapport à la Reparation et Restauration des Eglises et Maisons Pastorales, ainsi que par rapport aux Cens et Droits Seigneuriaux, qu'elle doit paier tous les ans, ou lors qu'ils echoient, et aux fraix des procedures.

6.

Finalement les Competences des Curés et Vice Curés qui sont aussi à charge de l'Abbaie devront être rapportées L'une après L'autre distinctement et individuellement, ainsi que tous les Articles de Depense qui sont de quelque consideration, de la maniere qu'ils sont annotés dans les dits Registres.

7.

Et pour qu'il vous conste de l'exactitude avec laquelle ces Etats seront formés vous aurez à les confronter tant avec les Registres, qu'avec les derniers Comptes, vous declarant dans votre Besoigné sur la legalité de ces mêmes Etats à l'efet de tout quoi vous vous ferez produire par les Secretaires du Conseil Privé les deux derniers Etats fournis à l'occasion des deux dernieres elections, et vous les confronterez avec celui à presenter.

8.

Vous ordonnerez de bouche et point par écrit aux Deputées de l'Abbaie Lorsqu'ils demanderont prefixion du jour pour proceder à la Collection des voix, qu'ils tiennent prêts leurs Registres des Biens et Revenus ainsi que les derniers Comptes, afin que vous les aiez à la main pour verifier la réalité de l'Etat, et vous vous ferez subministrer tels autres Comptes, livres censaux et feodaux, Titres, Documens Baux &^a, que vous jugerez convenir.

9.

Vous avertirez les dites Deputées ou la *Superieure*, que si l'Etat est trouvé trop defectueux, vous serez obligé de vous rendre une seconde fois sur Les lieux, aux frais de l'Abbaie, et que s'il se trouve qu'on ait recelé quelques Parties de Biens. Sa Majesté augmentera la Pension à imposer à Concurrency des Revenus des Biens non rapportés dans l'Etat, ou qu'elle en disposera autrement comme Elle le trouvera convenir. *

10.

Mais avant que d'examiner, dans les formes ordinaires, l'Etat des Biens, vous l'examinerez d'avance entre vous seuls; vous le confronterez avec les Registres des Comptes sans que personne de l'Abbaie y soit present, pour que vous soiez informé des Defauts et abus qui se peuvent être glissés, soit dans les Etats des Biens, dans les Comptes et Registres, soit dans la Direction et economie d'jceux.

11.

Il ne doit pas vous suffire de trouver dans les Articles de l'Etat des Biens vérifiés par ces Registres et par ces Comptes mais vous examinerez de fort près si tous ceux repris dans ceux-ci se trouvent rapportés à l'Etat; de suite vous y ferez ajauter tous ceux que vous trouverez être omis ou recelés.

12.

Au cas que ceux de l'Abbaie vous informent, que ces Parties, ou l'une ou l'autre seroient vendues ou alienées, vous leur ordonnerez d'en produire les Titres ou Pieces justificatives.

13.

Chaque poste de l'Etat des Revenus soit des mises ou charges étant examiné et confronté, comme dit est, vous l'apostellerez à peu près comme on agit en matiere des Comptes.

14.

De plus vous vous informerez exactement de la quantité des Bonniers de Terres Labourables, Prairies, Jardins, qui regulierement font partie sous le

nom de la basse cour, du nombre des Valets, des servantes et de ceux qu'on y emploie, et dont les gages nourriture et autres Depenses sont portés parmi les charges comme un objet très considérable afin que l'import de ces Bonniers ne soit point porté en Recette au de la du double de ce que ces terres et Biens rapporteroient quand on Les donneroit ferme.

15.

Vous observerez cependant de ne pas laisser porter en Depense ni les fraix de nourriture ni les Gages des Domestiques de la Bassecour, Lorsque dans L'Etat des Biens on ne portera en Recette les Biens y annexés que sur Le pied et à la Valeur que ces memes Biens produiroient, si on les louoit à des fermiers.

16.

Vous vous informerez de meme si on y paie des Dotes, ou de ce que l'on donne à l'entrée à quelque titre que ce puisse être, et à quoi ceci peut monter.

17.

Vous vous informerez, si, quand, par qui et devant qui les Comptes se rendent, si toute la Recette et Depense y est fidelement rapportée, si l'Abbesse ne s'approprie pas de trop fortes sommes d'argent, sans en faire Renseignement, à quoi on emploie l'excescence des Revenus sur la Depense, à quoi elle monte.

18.

Au surplus comme par ce moien il vous vous sera facile d'appercevoir si tout le Boni et le mali est fidelement renseigné, ou du moins à peu pres, nous vous ordonnons, qu'au cas que vous trouviez la Depense plus forte que La Recette, de nous en informer de même avec votre avis raisonne sur les moiens a mettre en usage pour faire redresser un abus de cette nature, ainsi que tous autres abus, que vous observerez s'être glissés dans l'administration du temporel.

19.

Enfin dans la vue de constater le montant de l'argent comptant qui s'est trouvé en caisse à la mort de l'Abbesse defunte, vous vous ferez rendre compte

de tout ce qui est entré en caisse, et de tout ce qui en est sorti depuis la nomination de la dernière Abbessé, vous en exposerez le Resultat dans le rapport que vous ferez de votre commission. Fait à Bruxelles le 5 Aout 1775
de Reul

ETAT GENERAL DU TEMPOREL DE L'ABBAYE DE SOLEILMONT.

RECETTE.

CHAPITRE I.

Terres, Prairie, Bois et Moulin à Soleilmont.

Primes. L'Abbaye possède 30 bonniers de terre arable à la saison, dépendans de la basse cour, qui font en totalité la quantité de 90 bonniers	450	0	0
Item 10 bonniers à foin et regain en prairie marécageuse, dépendans de la dite basse cour	80	0	0
Item. 90 bonniers en bois taillis et haute futaye, dont la raspe se coupe à 16 ou 17 ans.	252	0	0
Item. Un moulin à l'eau, dans l'enclos du monastère, pour moudre les grains qui se consomment dans la maison, lequel pour le défaut d'eau, doit chomer 5 à 6 mois l'année.	100	0	0
Total	882	0	0

CHAPITRE II.

Au comté de Namur et pays de Liège.

Une cense, nommé Fontenelle, contenant 40 bonniers de terre à la saison, faisant 120 bonniers, et 7 bonniers de prairie, un jardin légumier d'environ 1 journal, lesquelles terres sont situées partie sur le comté de Namur et partie sur le pays de Liège, remise à François Fontaine, par bail du 1^{er} mai 1774, pour le terme de 9 ans, aux charges suivantes, savoir:

- De payer les tailles, aides et subsides et autres impots publics;
- A la beneficerie de Saint-Madelaine, à Chastellineau, 11 muids d'épaute;

A la cour de Saint-Feuillien, gisant à Fleurus, 11 1/2 stiers d'épaute, en argent 15 sols et 20 deniers, en avoine 7 stiers, en œufs 26;

A la recette du roi, à Fleurus, 7 florins 1 sol, en épaute 4 1/2 stiers.

Chaque année en argent	141	0	0
24 livres de sucre, évalué à 10 sols.	12	0	0
7 moutons, évalués à 1 écu	19	12	0
4 cochons, évalués à 12 florins	48	0	0
30 muids de seigle, évalués à 8 florins	240	0	0
20 muids de froment, évalués à 10 florins et 8 sols	208	0	0
18 muids d'épautre, évalués à 4 florins et 4 sols	75	12	0
20 muids de sucction, évalués à 6 florins	120	0	0
22 muids de pois, à 8 florins	16	0	0
120 muids d'avoine, évalués à 3 florins et 4 sols	64	0	0
Pour vin du présent bail, le dit fermier doit payer pour les dîtes 9 années, 644 florins, ce qui rapporte annuellement	71	11	13 ² / ₃
Total	1015	15	13²/₃

CHAPITRE III.

Hepignies.

Une cense consistant en 24 bonniers à la saison, faisant 72 bonniers de terre arable; item, 40 bonniers, tant en prairie, paturages, que broussailles, remise à Jean Stassart, par bail du 18 juin 1774, à condition de payer les charges suivantes, savoir:

Au roi, à Fleurus, 13 muids 9 stiers d'épautre;

A la venerie de Namur, 5 florins 5 sols;

Au seigneur de Wangenies, 21 florins;

Au seigneur d'Hepignies, 2 florins 14 sols; en lin, 4 livres, en avoine 4 stiers;

Et toutes les charges publiques.

Parmi rendant, chaque année, au monastère les grains et argent ci-dessous spécifiés:

En bled, 16 muids, à 8 florins	128	0	0
Froment, 7 muids, à 10 florins 8 sols	72	16	0
Sucction, 9 muids, à 6 florins	54	0	0
Pois, 3 muids, à 8 florins	24	0	0
En argent	232	8	0
24 livres de sucre, à 10 sols	12	0	0
A reporter	523	4	0

	Report	523	4	0
3 cochons, à 12 florins		36	0	0
200 livres de beurre, à 5 sols		50	0	0
Pour vin, tant grand que petit, de 9 années, le fermier doit				
336 florins, fraction faite, raporte chaque année		37	6	8
Item. Encore au dit village 2 bonniers de bois		5	12	0
	Total	<u>652</u>	<u>2</u>	<u>8</u>

CHAPITRE IV.

Farchienne, pays de Liège.

Une cense consistant en 8 bonniers à la saison de terre arable, faisant 24 bonniers, et 19 bonniers de prairie; le tout remi à Wauthier Carré, par bail du 24 juin 1767, sous condition de payer toutes les charges publiques, comme aussi les suivantes, à la décharge du monastère, savoir :

- 2 muids d'épautre, au seigneur ;
- 1 chapon et 1 poule, au curé du dit lieu ;
- 2 chapons et 4 tournois, au prieur d'Oignies ;
- 2 muids d'épautre, à l'abbé d'Aulne ;
- 4 1/2 muids, au curé de Farchienne ;
- 6 muids, au curé de Sart Sainte-Eustache ;
- 1 1/2 muid, et 4 muids 3 stiers de bled, et 14 sols aux pauvres du dit lieu.

Outre lesquelles, il rend au monastère chaque année, ce qui s'ensuit :

En bled, 10 muids 4 1/2 stiers à 8 florins.	84	10	0
En argent, pour les prairies à 3 1/2 écus le bonnier,	98	0	0
15 livres de sucre, à 10 sols	7	10	0
Pour vin de 9 années, 60 écus, par an	18	13	4
	Total	<u>208</u>	<u>13</u> <u>4</u>

CHAPITRE V.

Vieux-Ville, comté de Namur.

18 bonniers 83 verges de terres arables, et 3 bonniers de prairies remis à Jean Baptiste Schoet, par bail du 1^{er} mai 1765, pour le terme de 9 ans, avec charge de payer :

Toutes tailles et autres charges publiques.

Et ce qui s'ensuit, savoir :

21 stiers de blé, aux pauvres ;

16 sols, aux mêmes.

Outre quelles charges, il paye encore au monastère, chaque année:

10 muids 5 stiers en bled, à 8 florins	85	0	0
En argent, pour 3 bonniers de prairie, à 1 pistolle le bonnier	31	10	0
16 livres de sucre, à 10 sols	8	0	0
Pour vin, 30 écus, pour le terme de 9 ans, fraction faite,	9	6	8
raporte par an			

Chastelineau.

Un terrain de 18 bonniers, salvo justo, et une prairie d'environ 2 bonniers, remis à Jean Louis Defrene, par bail de mai 1769, avec charge de payer :

Les aides et subsides et autres charges publiques,

Parmi rendant au monastère pour le tout :

10 muids de bled, évalué à 8 florins	80	0	0
Total	<u>213</u>	<u>16</u>	<u>8</u>

CHAPITRE VI.

Montigny, Charleroy.

Une prairie, à une coupe, remise par bail du 17 mai, au sieur Ledent, qui rend chaque année

182 0 0

Farchienne, pays de Liège.

Le monastère possède la menue dixme des foins, à Farchienne, pays de Liège

270 14 0

Total 452 14 0

CHAPITRE VII.

Rentes en grains.

Saint Amand,	1 muid d'épautre	4	0	0
Bouffiuol,	3 muids 4 stiers d'épautre	14	0	0
	3 muids de bled	24	0	0
Banlet,	15 muids d'épautre.	60	0	0
Chastelineau,	1 muid 2 stiers de bled	10	0	0
Fleuru,	12 muids 4 stiers de bled	50	0	0
Farchienne,	3 muids 6 stiers d'épautre	15	0	0
Gilliers,	2 muids 4 stiers d'épautre	10	0	0
Hépig nies,	2 muids de froment	20	16	0
Gemeppe,	12 muids d'épautre	48	0	0
Longprez Saint-Amand	2 1/2 stiers de bled	2	10	0
Marbais,	11 muids 6 stiers de bled	94	0	0
Mazi,	8 muids d'épautre	32	0	0
Mellez,	4 stiers de bled	4	0	0
Montigny sur Sambre,	3 muids d'épautre	12	0	0
Ploemcoq,	3 muids d'épautre	12	0	0
Spy,	2 muids d'épautre	8	0	0
Wayaux,	1 muid de bled	8	0	0
Wangnies,	6 muids de bled	48	0	0
	6 stiers d'épautre.	3	0	0
Velaine	21 muids d'épautre	84	0	0
	Total	563	6	0

CHAPITRE VIII.

Rentes en argent.

Chastelineaux,	La communauté	22	10	0
Chatelet,	Plusieurs personnes	121	0	0
Charleroy,	32	0	0
Fleuru	54	10	0
Farchienne	41	10	0
Fontaine L'Evêque,	Un seul	4	0	0
La ville de Gand,	La trésorerie	24	0	0
Gilliers,	Plusieurs personnes, redimib.	267	7	0
	A reporter	566	17	0

		Report	566	17	0
Gerpinnes,	M. Legros		22	10	0
Hepignies,	Un seul		30	0	0
Gemeppe			5	12	0
Jumet.			1	5	0
Longprez Saint-Amand			1	13	0
Lernes			1	5	0
Lodelinsart,	Plusieurs personnes		5	0	0
Marbais,			11	10	0
Mellet,	Un seul		1	3	0
Mont Saint-André			19	0	0
Montigny sur Sambre,	Plusieurs personnes		14	11	0
Pironchamps,	Plusieurs personnes		18	10	0
Rogelies,	Un seul,		7	0	0
Ransard,	Plusieurs personnes		57	10	0
Seneffe			14	0	0
Wangenies			13	0	0
Velaine,	Un seul		7	0	0
Vieux ville,	Plusieurs personnes		11	0	0
Farchienne et Marchienne	15 chapons à 10 sols		7	10	0
			<hr/>		
			827	18	0
			<hr/>		

Récapitulation des chapitres

Chapitre	I	882	0	0
"	II	1015	15	13 ³ / ₉
"	III	652	2	8
"	IV	208	13	4
"	V	213	16	8
"	VI	452	14	0
"	VII	563	6	0
"	VIII	827	18	0
		<hr/>		
	Total de la recette	4816	4	10 ³ / ₉
		<hr/>		

DÉPENSE

CHAPITRE I.

Aides ecclésiastiques Gages des prêtres.
Frais d'obits

Le monastère paye pour aides ecclésiastiques :

A Namur	195	12	0
A Liège	35	0	0
A Gilliers.	11	0	0
A la Ransard.	13	0	0
Aux religieux directeur et sous directeur, et pour messes.	117	12	0
Pour obits.	25	0	0
Total	<u>397</u>	<u>4</u>	<u>0</u>

CHAPITRE II.

Entretien de la sacristie

Cierges, pain, vin, ornements, etc, par année. commune de dix	<u>200</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
---	------------	----------	----------

CHAPITRE III

Réparations des édifices

Pour entretien des batiments de l'abbaye, et des censes, par année, commune de dix.	<u>300</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
---	------------	----------	----------

CHAPITRE IV.

Entretien de M^e l'Abbesse, frais de voyage
et autres soins de la maison.

Pour entretien de M ^e l'abbesse, frais de voyage, quand les affaires du monastère l'appellent dans quelque'endroit, ports des lettres, etc. par année, commune de dix.	150	0	0
Pour entretien de linges, chambre d'hote, ustensilles de cuisine, par année, commune de dix.	250	0	0
Total	<u>400</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

CHAPITRE V.

Gages de médecin et domestiques

Pour gage de médecin par an	28	0	0
Pour gages de jardinier, brasseur, meunier, cuisinière, aide de cuisine, couturière et sergent, par an	317	0	0
	<hr/>		
Total.	345	0	0

CHAPITRE VI.

Dépenses de bouche et autres nécessités,
le tout par année, commune de dix

Pour le pain de quartiers et de la communauté 60 muids de froment, à 10 florins 8 sols.	624	0	0
30 muids d'épautre, pour le pain des domestiques et des pau- vres, à 4 florins	120	0	0
136 muids de sucron, pour les brasseurs, le muid évalué à 6 florins.	816	0	0
Pour dépense en viande, poissons, œufs, beurre épicerie, vin, brandevin, houblon, bois, honille, chandelles, huile et aumones.	2030	0	0
	<hr/>		
Total	3590	0	0

Récapitulation de la dépense.

Chapitre	I.	397	4	0
"	II.	200	0	0
"	III.	300	0	0
"	IV.	400	0	0
"	V.	345	0	0
"	VI.	3590	0	0
			<hr/>		
		Total de la dépense	5232	4	0

La dépense excède la recette de 416 florins 10 3/4 deniers.

Ainsi fait et besoigné en l'abbaye de Soleilmont, le 24 octobre 1775.

le comte Philippe de Neny.
Fr. B. Valez, abbé de Moulin.

VI.

Monseigneur,

En conséquence des ordres, contenus dans les lettres, dont il a plu à V. A. R. de nous honorer, le 5 août dernier, nous nous sommes rendus, le 23 de ce mois, à l'abbaye de Soleilmont, ordre de Cîteaux, dans la province de Namur; et le lendemain, 24, après avoir observé les formalités accoutumées, nous avons recueilli les suffrages de la prieure et des religieuses de cette abbaye, composée de 21 religieuses, toutes professes, et de 6 sœurs converses; 7 religieuses sont nées en France, 5 au pays de Liège, et les 9 restantes sont sujettes de S. M. Toutes les françaises ont été reçues avant l'émanation de l'édit du 17 août 1752, qui défend leur réception dans les monastères de ces pays, une seule exceptée, nommée Albertine Becquet, qui a été admise en vertu d'une permission du gouvernement.

Une des religieuses n'ayant pas voulu faire le serment accoutumé, nous n'avons pas reçu ses suffrages: on nous a dit qu'elle avait l'esprit un peu égaré.

Les édits 13 may 1771, qui défendent de recevoir des dots, et celui du 18 avril 1772, qui interdit la profession religieuse avant l'âge de 25 ans accomplis, ont été observés dans cette maison.

Il résulte du procès-verbal de l'élection que

Marie Piètre, boursière, a eu 8 premières voix et 1 troisième; que

Scholastique Daywiers... a eu 2 premières voix, 9 secondes, 4 troisièmes, faisant 7 premières et 4/6; que

Caroline Ximenes a eu 1 première voix, 3 secondes et 4 troisièmes, faisant 3 premières voix et 5/6; que

Ernestine Duparcq... a eu 2 premières voix et 3 secondes, faisant 3 premières voix 1/2; que

Maximilienne Chausteur... a eu 3 premières voix.

Les autres religieuses ont obtenu des voix en moindre nombre, et ne peuvent pas entrer en considération.

Le directeur de la maison, qu'en conformité de nos instructions, nous avons entendu sur celle qu'il croyait la plus capable de bien gouverner la maison, nous a déclaré que c'était Scholastique Daywiers.

Nous proposons aussi, en premier lieu, cette religieuse qui, quoiqu'elle ne soit que la deuxième dans l'ordre des suffrages; suivant la manière ordinaire d'évaluer les voix, a eu néanmoins en réalité les suffrages de beaucoup plus de religieuses, puisque la première n'a en tout que les voix de 9 religieuses, et que Scholastique Daywiers a obtenu celles de 15; d'où il résulte que c'est elle qui est la plus généralement désirée par la communauté, c'est aussi de toutes les religieuses encore vivantes dans cette maison, celle qui a réuni le plus de voix à la dernière élection, où elle fut la troisième dans l'ordre des suffrages; nous observons qu'elle a très bien donné ses voix, et tout ce qu'on

nous a dit d'elle, mérite à tous égards, que V. A. R. daigne seconder les vœux de la pluralité des religieuses en la nommant à la dignité d'abbesse.

.....
Nous proposons, en second lieu, Caroline Ximenes... qui est la troisième dans l'ordre des suffrages; et, en troisième lieu, Maximilienne Chausteur, — qui est la cinquième dans l'ordre des voix.

.....
L'état des biens de l'abbaye a été formé d'après les directions données par les derniers commissaires, et nous l'avons trouvé en règle, nous en avons vérifié tous les articles, tant sur les derniers comptes, que sur les registres, beaux et autres documents. Il résulte de cet état, que la recette monte à la somme de 4816 florins, 4 sols 10 3/4 deniers, et la dépense à celle de 5232 florins 4 sols, ainsi la dépense excède la recette de 416 florins 10 3/4 deniers. Malgré ce prétendu déficit, il est certain que cette maison se soutient fort bien et n'a pas de dette, ce que nous croyons devoir attribuer à la ressource que trouvent ces religieuses dans les terrains qu'elles défructuent par elles-mêmes, et qui leur sont passés en recette sous le nom de basse-cour, à un taux fort bas, qui est celui des terres du voisinage, qui sont mauvaises, mais dont elles savent tirer un grand profit; on vit d'ailleurs à bon marché dans ce canton, car malgré ce modique revenu, les religieuses vivent dans une honnête aisance, et les bâtiments de la maison sont en fort bon état.

Nous n'avons pu faire de fond de caisse, parce que l'argent, qui s'y trouve, étant employé aux besoins journaliers, on ne peut faire des épargnes.

La régularité est bien observée dans le monastère, et l'office divin s'y fait avec exactitude.

Nous joignons ici la copie des patentes de l'abbesse défunte, et nous soumes avec le plus profond respect

Monseigneur,
De Votre Altesse Royale,
Les très humbles et très obéissants serviteurs
Philippe de Neny,
F. B. Vallez, abbé de Moulin.

En l'abbaye de Soleilmont
Le 25 octobre 1775.

VII.

Monseigneur.

Les commissaires, que V. A. R. a chargé de recueillir les voix des religieuses de l'abbaye de Soleilmont, pour le choix d'une nouvelle abbesse, ont présenté le rapport ci-joint, d'où il résulte, que cette abbaye est actuellement composée de 21 religieuses, toutes professes, et de 6 sœurs converses; que 7

religieuses sont nées en France, 5 au pays de Liège, et les 9 suivantes sujettes de S.M., que toutes les Françaises, à l'exception d'une seule, ont été reçues avant l'édit de 1752, et que celle qui y est entrée depuis, a eu à cet effet une permission du gouvernement.

Une des religieuses, née au pays de Liège, n'ayant pas voulu prêter le serment accoutumé, les commissaires ne l'ont pas admise à donner ses suffrages.

Marie Piettre, boursière de la maison, . . . a eu 8 premières voix et 1 troisième voix.

Scholastique Daiwiers, a eu 2 premières voix, 9 secondes et 4 troisièmes, faisant selon la computation ordinaire 7 premières et 5 6.

Caroline Ximenes, a eu 1 première voix, 3 secondes et 4 troisièmes, faisant 3 premières voix et 5/6.

Ernestine Duparcq, prieure, a eu 2 premières voix et 3 secondes, faisant 3 premières et 1/2.

Maximilienne Chausteur, sous-prieure, a eu 3 premières voix.

Enfin d'autres religieuses ont encore obtenu quelques voix, qui ne peuvent pas entrer en considération.

Les commissaires proposent, en premier lieu, pour la dignité vacante Scholastique Daiwiers, ils observent que cette religieuse, quoiqu'elle ne soit que la deuxième dans l'ordre des suffrages, suivant la manière ordinaire d'évaluer les voix, a eu néanmoins en réalité les suffrages de beaucoup plus de religieuses que la première, qui n'a en tout que les voix de 9 religieuses, tandis que celle-ci en a eu 15, et que par conséquent elle est plus généralement désirée de la communauté, le directeur de la maison la jugeant d'ailleurs la plus capable de bien gouverner la maison; que c'est aussi de toutes les religieuses, encore vivantes dans cette maison, celle qui a réuni le plus de voix à l'élection précédente, où elle fut la troisième dans l'ordre des suffrages; les commissaires ajoutent qu'elle a très bien donné ses voix, et que tout ce que l'on a dit d'elle, porte à croire qu'elle mérite, à tous égards, que V. A. R. daigne seconder les vœux de la pluralité des religieuses en la nommant à la dignité d'abbesse.

.
Ils proposent, en second lieu, Caroline Ximenes, et en troisième, Maximilienne Chausteur.

.
Quant à l'état des biens, dont la recette monte à la somme de 4816 florins, 4 sols 10 3/4 deniers, et la dépense à 5232 florins, 4 sols. Les commissaires l'ont trouvé en règle. Ils observent que, malgré le prétendu déficient de 416 florins, il est certain que cette maison se soutient fort bien et n'a point de dettes, ce qu'ils croient devoir attribuer à la ressource que trouvent ces religieuses dans les terrains qu'elles défructuent par elles-mêmes, et qui sont portés en recette, sous le nom de basse-cour, à un taux fort bas, qui est celui des terres du voisinage qui sont mauvaises, mais dont elles savent

tirer un grand profit; qu'on vit d'ailleurs à bon marché dans ce canton; que malgré leur modique revenu, les religieuses vivent avec une certaine aisance, et que les bâtimens de la maison sont en très bon état.

.....
Ils assurent au reste que la régularité est très bien observée dans le monastère, et que l'office divin s'y fait avec exactitude.

Comme il résulte de ce que dessus, que l'administration du temporel de cette maison n'est susceptible d'aucune disposition, nous nous bornerons à observer qu'en égard à la modicité de son revenu, V. A. R. ne lui imposa, en 1766, à la dernière nomination, qu'une pension de 100 florins, qu'Elle a accordée à l'abbesse même. Il nous semble, Monseigneur, que, dans l'état actuel des choses, le revenu se trouvant même diminué depuis, par la suppression des dotes, qui, dans l'état des biens précédents, ont été évaluées par année commune à 150 florins, et les charges de la maison étant augmentées, par la disposition de l'édit de 1772, qui charge les couvents de tout l'entretien des religieux et religieuses, dont celles de cette maison devaient avant l'édit se fournir elles-mêmes certaines parties, il n'y a pas moins lieu à présent que la fois précédente, de la traiter favorablement sur le point de la pension.

Nous nous remettons néanmoins, etc....

Je soussignée, nommée abbesse de Soleilmont, au comté de Namur, promets et m'oblige, par cette, de payer une pension de 300 florins de Brabant, par an, au profit des personnes, qu'il a plu à S. A. R. d'assigner sur le temporel de la dite abbaye, pour en jouir, leur vie durant, à commencer dès le jour de la date de mes lettres patentes. En témoignage de quoi, j'ai signé la présente. A Soleilmont, le 13 mai 1776.

SEUR SCHOLASTIQUE DAYWIER.

VIII.

MARIE THÉRÈSE, etc. A religieuses personnes, Nos chères et bien-aimées les prieure, religieuses et couvent de l'abbaye de Soleilmont, ordre de Cîteaux, en notre pais et comté de Namur. Salut et dilection. Comme à nous, comme comtesse de Namur, appartient d'avoir soigneux égard que les prélatures, abbaies, prieurés et autres premières dignités en Notre dit pais, soient pourvues de gens catholiques, de bonne vie et conversation, pour les entretenir et conserver en bonne et chrétienne religion, et que par indult apostolique, droit de patronage, royale et autrement, Nous compète et avons droit de nommer aux dites prélatures et dignités, quand elles vaquent, des personnes suffisantes, idoines et à Nous agréables, et que la dite abbaye, étans présentement vacante par le trépas de votre dernière abbesse, Bernarde Leveque, Nous avons fait informer de l'idoneité et capacité des religieuses d'icelle, entre lesquelles nous a été présentée Scholastique Daywiers. Savoir Vous faisons que,

pour le bon rapport qui nous a été fait de ses sens, expérience, bonne religieuse vie et conversation, Nous, à la délibération de Notre très cher et très aimé beaufrère, Charles-Alexandre, duc de Lorraine et du Bar, Notre lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, nommé et nommons, par ces présentes, à la dite abbaye de Soleilmont, nous consentons et requérons, que procédant à l'élection de votre nouvelle et future abbesse, vous elisiez et acceptiez à cette dignité comme personne à ce capable et à vous agréable, à laquelle nous consentons et permettons de pouvoir obtenir sur ce de Notre Saint Père le Pape, de l'évêque diocésain ou autre supérieur, telles bulles apostoliques et provisions de confirmation qu'il appartiendra; et en vertu d'icelles prendre la vraie, icelle et actuelle possession de la dite abbaye de Soleilmont, ensemble des droits, fruits, profits, revenus et emolumens y appartenans, pour dorenavant la tenir, régir et administrer, tant au spirituel qu'au temporel, en ce gardées et observées les solemnités en tel cas requises et accoutumées. Si donnons en mandement à Nos tres chers et feaux les chef et précédent et gens de Nos privé et grand conseil, président et gens de Notre conseil à Namur, et à tous autres Nos justiciers, officiers et sujets, à qui ce regardera, qu'en ce que dit est, il vous assistent, si besoin en avez, et en outre, fassent, souffrent et laissent la dite Scholastique Daywiers, de cette Notre présente nomination, accord et consentement, plainement et paisiblement, jouir et user, cessant tous contredits et empeschemens au contraire. Car ainsi Nous plait-il. Donné en Notre Ville de Bruxelles, le 15 du mois de may, l'an de grace mille sept cent soixante seize, et de Nos regnes le trente sixieme.

IX.

En exécution des édits du 22 mai 1786 et du 4 janvier 1787, l'abbesse envoya au gouvernement l'état suivant :

PAYS BAS AUTRICHIENS.
DIOCÈSE DE NAMUR. — DISTRICT IDEM.
PROVINCE DE NAMUR.
L'ABBAYE DES DAMES ABBESSE ET RELIGIEUSE
DU MONASTÈRE DE
SOLEILMONT.

La dite abbaye est filiale et non dépendante, n'y annexe.

I. *Possessions en biens seigneuriaux.*

Ils ne s'en trouvent pas	Nihil.
En grosse ou menue dixme seigneuriale	Nihil.

Un livre censal, etc.	Nihil.
En maisons, bâtiments, etc.	Nihil.

II. *En biens fonds non seigneuriaux.*

Une cense, nommée vulgairement Fontenelle, située sous la juridiction de Farcienne, pays de Liège, consistante dans son enclos, y compris les bâtiments écuries, bergeries, cour, jardin, étangs et prairies, en 10 bonniers 1 mesure et 37 verges.

En terres labourables, sous la même juridiction, 47 bonniers, et sous la juridiction de Fleurus, comté de Namur, 73 bonniers, aussi de terre annexées à ladite cense, faisant ensemble 130 bonniers, 1 mesure et 37 verges, pied de saint Lambert, à 400 verges au bonnier; remise sa ferme, par bail du 18 janvier 1785; rendant par année, commune de 10, après déduction des frais d'entretien, d'administration, ainsi que des charges et impositions publiques une somme de 1216 4 6

Au par-dessus quoi, ledit fermier paie annuellement, à la décharge de notre monastère, les censes et rentes suivantes, affectées sur ladite cense et dépendance, savoir :

Au bénéficiaire de Sainte-Madeleine, à Chastelinaux, 11 muids d'épeaute,

Au chapitre de Fosses, 11 1/2 stiers d'épeaute,

En argent, 15 sols et 20 deniers,

Item, en avoine, 7 stiers,

Item, 26 œufs,

Item, à la recette du roi, au quartier de Fleurus, 7 florins 1 sol,

Item, au même, 4 1/2 stiers d'épeaute,

Laquelle cense et dépendance a été acquise par notre monastère de l'abbaye de Floreffe, en arrentement fait en 1493, et cela par consentement de Baudhuin Lanoy, lors abbé de Floreffe, à charge de reconnoître à ladite abbaye une rente de 48 muids d'épeaute et 20 muids d'avoine, lesquels se paient actuellement par ceux du chapitre de Fosse, en équivalant d'autres parties de rentes que notre monastère a cédé au dit chapitre par échange, affectées sur hypothèque à Marcinelle et Mont sur Marchienne, pays de Liège.

Une cense, nommée Benoitte Fontaine, située sous la juridiction d'Heppignies, au comté de Namur, consistante en bâtiments, écurie, bergerie, cour, jardin, prairies et pâturage, 40 bonniers; et en terres labourables, 72 bonniers, au pied de Saint-Lambert, de 400 verges au bonnier: remise à ferme, par bail du 18 janvier 1785; rendant par année, comme de 10, après

déduction des frais d'entretien, d'administration, des charges et impositions publiques, ainsi que d'une grange neuve, une somme de 376 19 0

Au par-dessus quoi, le dit fermier paie annuellement à la décharge de notre monastère, les charges, cense et rentes suivantes, affectées sur ladite cense et dépendances, savoir :

A la recette du roi, au quartier de Fleurus, 13 muids et 9 stiers d'épeaute,

A la venérie à Namur, 5 florins et 5 sols,

Au seigneur de Wangenies, 21 florins,

Au seigneur d'Heppignies, 2 florins, 14 sols; en lin, 4 livres; et en avoine, 4 stiers,

La dite cense et dépendance a été donnée en aumône à notre monastère, par le sieur Wauthier, seigneur d'Heppignies et ses frères, vers l'an 1238.

Une cense, située sous la juridiction de Farcienne, pays de Liège, consistante en bâtiments, cour, écurie, jardin, 1/2 bonnier et 23 verges; en prairie, 8 1/2 bonniers 63 1/2 verges, de terres labourables, 30 bonniers 2 mesures et 17 verges; pied de Saint-Lambert; remise à ferme par bail du 29 octobre 1782; rendant par année, commune de 10, après déduction des frais d'entretien, charges, administration et impositions publiques, une somme de 221 15 6

Au par-dessus quoi, le dit fermier paie à la décharge de notre monastère, les charges, censes et rentes suivantes, affectées sur la dite cense et dépendance, savoir :

Au seigneur du dit Farcienne, 2 muids d'épeaute, 1 chapon et 1 pouilke,

A la cure du même lieu, 2 chapons et 4 tournois,

A l'abbaye d'Oignies, 2 muids d'épeaute,

A l'abbaye d'Aulne, 4 1/2 muids d'épeaute,

A la cure du dit Farcienne, 6 muids d'épeaute.

A la cure de Saint-Eustache, 1 1/2 muid.

Aux pauvres du même lieu, 4 muids, 3 stiers, item 10 1/2 sols royaux.

Les bâtiments et jardin de cette cense proviennent d'acquisition faite par notre monastère raplicat d'autres rentes de fondation nous remboursées. Les dites prairies et terres y annexées proviennent en bonne partie d'un légat gratuit fait à notre monastère, et l'autre partie par échange d'autres biens moins lucratifs.

Une menue dîme des foins, au dit Farcienne, remise à ferme

et rendant par année, commune de 10, après déduction des frais d'administration, une somme de 316 8 6

Cette dime provient de l'abbaye de Floreffe, idem comme la cense de Fontenelle, à titre d'arrentement.

Une partie de prairie, contenant 3 bonniers, et 18 bonniers de terres labourables, situés sous la juridiction de Vieuville, comté de Namur, pied Saint-Lambert, à 400 verges au bonnier; remis à ferme, par bail du 18 janvier 1785, et rendant ensemble, par année, commune de 10, après déduction des frais d'administration, ainsi que des charges et impositions publiques, une somme de 158 9 6

Au par-dessus, le dit fermier paie annuellement les charges, cense et rentes suivantes, affectées sur les dites prairies et terres, savoir :

Aux pauvres du dit Vieuville, 21 stiers de seigle, et en argent, 16 sols.

Lesquelles prairies et terres se possèdent d'un temps immémorial, comme bien de la primitive fondation de notre monastère, rappelé en la bulle de Grégoire IX de l'an 1238.

Une pièce de terre, sous la juridiction de Chastellineau, comté de Namur, contenant 17 bonniers, pied de Saint-Lambert, comme dit est; remise à ferme, par bail du 10 avril 1783, rendant par année, commune de 10, après déduction des frais d'administration et impositions publiques, une somme de 164 18 0

La dite pièce de terre appartient à notre monastère comme bien de primitive fondation.

Une prairie, située sous la juridiction de Charleroy, comté de Namur, contenant 8 bonniers, pied de Saint-Lambert, comme dit est; remise à ferme, par bail du 2 octobre 1780; rendant par année, commune de 10, après déduction des frais d'administration, ainsi que des charges et impositions publiques, une somme de 175 16 6

La dite prairie a été donnée pour aumône, à notre monastère par le dit Wauthier, Seigneur d'Heppignies, vers l'an 1289.

1/2 bonnier de terre, situé sous la juridiction de Gilly, comté de Namur, pied de Saint-Lambert, remise à ferme, et rendant par année, commune de 10, après déduction des frais d'administration et impositions publiques une somme de 6 0 0

Notre monastère ignore sa fondation, n'ayant retrouvé d'autres titres que les registres.

1/2 bonnier de prairie, pied de Saint-Lambert, situés sous la

juridiction de Jumet, Brabant; remise à ferme, et rendant par année, commune de 10, après déduction des frais d'administration et impositions publiques, une somme de 6 0 0

Ledit 1/2 bonnier a été donné gratuitement à notre monastère.

1/2 bonnier de pré, pied de St.-Lambert, à 16 1/2 pieds, situé sous la juridiction de la Ransart, Brabant; remis à ferme, et rendant par année, commune de 10, après déduction des frais d'administration et impositions publiques, une somme de 8 0 0

Lequel bonnier a été légué gratuitement à notre monastère.

Notre monastère, nommé Soleilmont, dans son enceinte avec ses bâtiments et jardins, consiste en 2 bonniers, 3 mesures et 76 verges, pied de Saint-Lambert, situé sous trois juridictions différentes, savoir: Fleurus, Gilly et Chastellineau, au comté de Namur.

Plus 4 bonniers de prairies, situés en l'enceinte dudit monastère, sol fort sec, qui pourrait rendre, étant remis à ferme, par année, commune de 10, après déduction des frais d'entretien et administration, une somme de 32 0 0

Item, 100 bonniers ou environ de terres labourables, défructués par notre monastère, située sous trois juridictions, comté de Namur, savoir: 35 1/2 bonniers 33 verges, sous Gilly; 42 bonniers, 3 mesures et 41 verges, sous Chastellineau, et 21 1/2 bonniers et 80 verges, sous Fleurus, pied de saint Lambert, comme dit est, dont le sol est en partie agaize, et l'autre partie marécageux; et qui pourraient rendre, étant mis à ferme, par année, commune de 10, après déduction des frais d'entretien et d'administration et impositions publiques, une somme de 500 0 0

Item, 27 bonniers, tant pré que prairies, défructués par notre monastère, dont le sol est aussi marécageux et fort sec et c'est y compris 8 bonniers que nous possédons, par engagère, de la communauté de Gilly, dont 3 bonniers sont à une seule coupe; situés sous les juridictions suivantes, savoir: 13 bonniers, 3 mesures et 4 verges, sous Gilly; 4 1/2 bonniers et 24 verges, sous Fleurus; 4 1/2 bonniers et 24 verges, sous Chastellineau, comté de Namur; et 4 1/2 bonniers 24 verges, sous la Ransart, Brabant, pied de Saint-Lambert, comme à Liège, et qui pourraient rendre par année commune de 10, étant mis à ferme, après déduction des frais d'entretien, administration et impositions publiques, une somme de 200 0 0

Notre dit monastère, terres et prairies, ci-dessus déclarés, à la réserve de l'engagère, ont été fondés et laissés gratuitement, par Baudhuin, comte de Namur, en 1238.

Un moulin à l'eau, en l'enceinte du dit monastère, qui se trouve très souvent en défaut d'eau, pendant l'été, et rendant par année, commune de 10, sans y comprendre les moutures servant à notre usage, après déduction des frais d'entretien, gage et nourriture de domestique, ainsi que d'administration, une somme de 300 0 0

Un étang, fournissant l'eau pour le moulin et un peu de poissons qui se consomment au dit monastère.

Provenant avec le moulin de première fondation.

Une brasserie avec ses buissines, située dans l'enceinte du dit monastère et servant à notre usage particulier, et rendant sur l'utile d'autres particuliers par année, commune de 10, après déduction des frais d'entretien, une somme de 20 0 0

Lesquelles parties ont aussi été fondées au même moment par ledit comte de Namur.

En bois, 140 bonniers 1 mesure et 40 verges, en taille et haute futée, défructués par notre monastère, situés sous les juridictions suivantes, au comté de Namur, le tout pied de Saint-Lambert, savoir: les bois, nommés Flichée et Fhiry, sous Chastellineau, contenant 75 bonniers, 1 mesure et 25 verges; le bois de Saint-Lambert, situé sous Fleurus, contenant 60 bonniers, et 5 bonniers y contigus, aussi nommés Saint-Lambert; rendant par année, commune de 10, après déduction des frais d'entretien, plantage et gage de sergents, une somme de . 1559 7 0

Lesquelles parties de bois, nommées Flichée et Fhiry, appartiennent à notre monastère à titre d'échange, fait l'an 1470, avec le seigneur de Chastellinneau à l'encontre de la basse-cour et seigneurie au dit lieu qui nous appartenait. Le bois de Saint-Lambert de 60 bonniers appartient à notre monastère à titre d'achat, fait au chapitre de Saint-Lambert, à Liège, au moyen de 140 pièces d'or, dites philippus; et les 5 autres bonniers restants nous ont été donnés en aumône par l'archicomte de Namur.

Un autre bois, situé sous Fontenelle, pays de Liège, juridiction de Farcienne, contenant 20 bonniers, 1 mesure et 21 verges, en taille et haute futée, défructué par notre monastère et rendant, par année, commune de 10, après déduction des frais d'entretien, plantage, gage de sergent, et administration, une somme de 432 0 0

Lequel bois a été acquis, par arrentement, comme la cense de Fontenelle, d'une main morte: aussi pied de Saint-Lambert, faisant 16 1/2 pieds carrés, chaque verge.

Une carrière de chaux, située audit Vieuville, comté; remise à ferme, et rendant par année, de dix, après déduction des frais d'entretien et d'administration, une somme de 11 7 9

Trois seizièmes dans les veines et fosses houillères, situées dans les bois de notre monastère, rendant pour notre part, par année commune de 10, après déduction des frais d'entretien et administration, une somme de 146 6 6

Les veines de terres houilles, exploitées dans nos bois, au profit de notre monastère, rendant par année commune de 10, après déduction des frais d'entretien et d'administration, une somme de 243 8 9

Une quatrième part dans les veines et fosses houillères dit Babilonne, située à Gilly, en société, laquelle par année commune de 10, se trouve un mali de 325 florins et 13 sols, qui se rapportera ci après dans la classe des dettes passives.

III. Rentes en grains, au comté de Namur.

Une rente foncière de 13 stiers d'épeaute, mesure de Fleurus la racle, affectée sur 1/2 bonnier de terre à Saint-Amand : légatée à notre monastère gratuitement, rendant par année commune de 10, selon leurs fractions, une somme de 5 12 3

Une rente d'un muid d'épeaute, irrédimible, affectée sur maison et courtil à Beulet: acquise par notre monastère avec capitaux d'autres rentes nous remboursées, d'ancienne fondation; rendant par fraction, par année commune de 10, celle de 5 4 0

Une rente de 1/2 muid d'épeaute, irrédimible, affectée sur 3 bonniers de terre à Beulet: acquise par notre monastère, à titre d'échange fait avec le convent et abbaye de Marches; rendant selon les fractions, par année commune de 10, celle de 7 16 0

Une rente de 15 muids d'épeaute, irrédimible, affectée sur maison et cense à Botoiz : dont 10 muids ont été donnés gratuitement, et le restant par échange à l'encontre d'une rente de 5 florins rendant selon les fractions, comme dit est 78 0 0

Une rente de 15 stiers de blé, irrédimible, affectée sur 1 1/2 bonnier de pré à Chastellineau : mis en arrentement par notre monastère ; rendant selon les fractions, par année commune de 10, 11 19 0

Une rente de 6 muids d'épeaute, irrédimible, affectée sur 7 bonniers de terre à Fleurus : légatée gratuitement à notre monastère, rendant par année, commune de 10, selon les fractions, celle de 31 4 0

Une rente de 1 muid d'épeaute, irrédimible, affectée sur 4 journaux de terre à Fleurus, mis en arrentement par notre monastère, rendant selon les fractions, par année, commune de 10, celle de 5 4 0

Une rente de 6 stiers d'épeaute, irrédimible, affectée sur 7 bonniers de terre à Fleurus, ci devant déclarée : légatée gratuitement à notre monastère ; par année, commune de 10, selon les fractions, rendant celle de 2 12 0

Une rente de 6 muids d'épeaute, irrédimible, affectée sur 1 mesure et 1 bonnier de terre à Fleurus : acquise par notre monastère en raplicat de rentes de fondations nous remboursées ; rendant par année, commune de 10, selon leurs fractions, celle de 26 0 0

Une rente de 13 stiers d'épeaute, irrédimible, affectée sur un pré à Gilly : mis en arrentement par notre monastère ; rendant selon les fractions, par année, commune de 10, celle de . . . 5 12 3

Une rente de 6 stiers 1 1/3 pinte d'épeaute, irrédimible, affectée sur 1/2 bonnier de pré à Gilly : mis en arrentement par notre monastère ; rendant comme les autres rentes selon leurs fractions, par année, commune de 10, celle de 2 13 6

Une rente de 2 1/2 muids de froment, irrédimible sur une maison, grange et autres contrepan à Heppignies : acquise par notre monastère en raplicat de rentes de fondation nous remboursées, rendant par année, commune de 10, selon les fractions, celle de 37 2 6

Une rente de 6 1/2 stiers de seigle, irrédimible, affectée sur les mêmes contrepan que dessus : donnée par aumône à notre monastère : rendant par année, commune de 10, selon les fractions, celle de 5 11 0

Une rente de 3 muids d'épeaute, irrédimible, affectée sur plusieurs prairies du Seigneur de Jemeppe-sur-Sambre, au dit lieu : acquise par notre monastère avec capitaux des rentes de fondations, nous remboursées ; rendant, par année, commune de 10, selon fraction, celle de 15 12 0

Une rente de 5 muids d'épeaute, irrédimible; affectée sur plusieurs pièces de terre au dit Jemeppe; mise en arrentement par notre monastère, rendant, par année, commune de 10, selon les fractions, celle de 26 0 0

Une rente de 1 1/8 muid d'épeaute, irrédimible, affectée sur maison et courtil au dit Jemeppe; qui fut saisie, passé plusieurs années par notre monastère; rendant par année, commune de 10, selon les fractions, celle de 11 1 0

Une rente de 1 muid d'épeaute, irrédimible, affectée sur une maison, tenure et pourprise au dit Jemeppe: acquise par notre monastère en raplicat d'autres rentes nous remboursées; rendant selon les fractions, etc. 5 4 0

Une rente de 13 huitaines d'épeaute, irrédimible, affectée sur une maison et deux courtils au dit Jemeppe: acquise par notre monastère en raplicat de rentes d'ancienne fondation nous remboursées; rendant par année, commune de 10, selon fraction, celle de 8 9 0

Une rente de 4 stiers de seigle, irrédimible, affectée sur une maison et tenure à Saint-Amand; donnée pour aumône à notre monastère; rendant par année, commune de 10, selon les fractions, celle de 3 7 0

Une rente de 2 muids de seigle, irrédimible, affectée sur les fossés Jean Delatte, à Marbais, et autres contrepan à Villers la Ville; légatée gratuitement à notre monastère, rendant par année, commune de 10, selon les fractions, celle de . . . 20 4 0

Une rente de 10 stiers seigle, froment, irrédimible, affectée sur maison, brassine et 7 mesures de terre à Marbais: donnée en aumône à notre monastère; rendant, par année, commune de 10, selon les fractions, celle de 8 17 0

Une rente de 2 muids de seigle, et 2 muids de froment, irrédimible, affectée sur 21 1/2 bonniers, tant terres que prairies à Marbizon, terre de Marbais: acquise par notre monastère en raplicat des capitaux des rentes de fondation nous remboursées; rendant par année, commune de 10, selon les fractions, celle de 46 18 0

Une rente de 4 1/2 muids d'épeaute, irrédimible, affectée sur les biens du seigneur du Mazy au dit lieu; donnée pour aumône

à notre monastère; rendant, par année commune de 10, selon les fractions, celle de 23 8 0

Une rente de 14 huitaines d'épeaute, mesure de Namur irrédimible, affectée sur maison et héritage à Mazy: donnée pour aumône à notre monastère; rendant par année commune de 10, selon les fractions, celle de 9 2 0

Une rente de 3 muids d'épeaute, irrédimible, affectée sur la cense de Clamail et autres contrepan à Spy; rendant par année commune de 10, selon les fractions, celle de 10 8 0

Les titres de cette rente ne se retrouvent pas, et on suit les registres pour la recette.

Une rente de 6 stiers, de seigle, irrédimible, affectée sur une cense à Wayaux: légatée gratuitement à notre monastère, rendant par année commune de 10, selon les fractions, celle de 5 1 0

Une rente de 6 stiers de seigle, irrédimible, affectée sur les mêmes contrepan à Wayaux: légatée gratuitement à notre monastère, rendant par année commune de 10, selon les fractions, celle de 5 1 0

Une rente de 3 muids de seigle, irrédimible, affectée sur 3 mesures et 36 verges de terre à Wangenies: mis en arrentement par notre monastère provenant d'ancienne fondation; et rendant par année commune de 10, selon les fractions, celle de 30 6 0

Une rente de 3 muids de seigle, irrédimible, affectée sur 6 bonniers de terre à Wangenies: mis encore en arrentement par notre monastère et venant des biens d'ancienne fondation; rendant par année commune de 10, celle de 30 6 0

Une rente de 9 stiers d'épeaute, irrédimible, affectée sur 3 mesures de jardin au dit Wangenies: mis en arrentement par notre monastère venant des biens d'ancienne fondation, et rendant par année commune de 10, selon les fractions, celle de 104 0 0

Une rente de 20 muids d'épeaute, irrédimible, affectée sur la seigneurie de Velaine au dit lieu en partie: mis en arrentement par notre monastère; et rendant par année commune de 10, selon les fractions celle de 104 0

Une rente de 1 1/2 muid d'épeaute, irrédimible, affectée sur

2 bonniers et 99 1/2 verges de terre au dit Velaine : acquise par notre monastère en raplicat d'autres rentes nous remboursées, rendant par année commune de 10, selon les fractions, celle de 7 16 0

Rentes en grains, en Brabant.

Une rente de 6 stiers de seigle, irrédimible, affectée sur la cense de Colombie, à Mellet; rendant par année commune de 10, selon les fractions, celle de 5 1 0

Les titres de cette rente se trouvent égarés.

Une rente de 3 muids d'épeaute, partie de 4, dont 1 nous a été remboursé et rappliqué, sur 6 bonniers de terre à Ligny : mis en arrentement par notre monastère; rendant par année commune de 10, selon les fractions, celle de 15 12 0

Rentes en grains, au pays de Liège.

Une rente de 1 muid d'épeaute, irrédimible, affectée sur une maison et 5 mesures de terre à Bouffieux; acquise par notre monastère en raplicat d'autres rentes de fondation nous remboursées, rendant, par année commune de 10, selon les fractions, celle de 5 4 0

Une rente de 1 1/2 muid d'épeaute, irrédimible, affectée sur une tenure et courtil au dit Bouffieux: acquise par notre monastère en raplicat d'autres rentes de fondation nous remboursées; et rendant, par année commune de 10, selon les fractions, celle de 7 16

Une rente de 9 huitaines d'épeaute, irrédimible, affectée sur une maison et tenure au dit Bouffieux: acquise par notre monastère en raplicat d'autres rentes de fondation nous remboursées; rendant, par année commune de 10, selon les fractions, celle de 5 17 7

Une rente de 3 muids, moitié seigle, moitié froment, irrédimible, affectée sur le moulin de Bouffieux: légatée gratuitement à notre monastère; et rendant, par année commune de 10, selon les fractions, celle de 37 8 6

Une rente de 9 stiers d'épeaute, irrédimible, affectée sur maison et tenure à Farcienne: légatée gratuitement à notre monastère; rendant par année commune de 10, selon les fractions, celle de 4 6 3

Une rente de 3 stiers d'épeaute, irrédimible, affectée sur les

mêmes contrepan; et légatée gratuitement à notre monastère; rendant par année, commune de 10, selon les fractions, celle de 1 6 0

Une rente de 2 muids d'épeaute, irrédimible, affectée sur un courtil et tenure au dit Farcienne: légatée gratuitement à notre monastère; rendant par année, commune de 10, selon les fractions, celle de 10 8 0

Une rente de 9 stiers d'épeaute, irrédimible, affectée sur une maison et tenure au dit Farcienne, rendant par année, commune de 10, selon les fractions, celle de 4 6 3

Les titres de cette rente ne se retrouvent pas.

IV. *Rentes en argent, au comté de Namur.*

Une rente de. 0 9 9
irrédimible, affectée sur une mesure de courtil à Saint-Amand; mis en arrentement par notre monastère.

Une rente de. 2 0 0
irrédimible, affectée sur 3 pièces de pré à Charleroy: mis en arrentement par notre monastère.

Une rente de. 4 5 8
irrédimible, affectée sur 4 1/2 bonniers de terre à Charleroy: mis en arrentement par notre monastère.

Une rente de 3 10 0
irrédimible, affectée sur 5 bonniers d'héritage à Charleroy: mis en arrentement par notre monastère.

Une rente de. 9 0 0
irrédimible, affectée sur 1 bonnier de pré à Charleroy: mis en arrentement par notre monastère.

Une rente de. 4 0 0
irrédimible, affectée sur plusieurs pièces de terre et pré à Charleroy; mis en arrentement par notre monastère.

Une rente de 14 0 0
irrédimible, affectée sur 2 maisons à Fleurus; mises en arrentement par notre monastère.

Une rente de. 1 10 0
affectée sur 1/2 mesure de pré à Fleurus; mis en arrentement par notre monastère.

Une rente de	1 0 0
affectée sur une tannerie à Fleurus : acquise par notre monastère en raplicat d'autres rentes de fondation ; rédimible au denier 20, argent courant.	
Une rente de	1 1 8
affectée sur une maison et tenure à Fleurus : acquises par notre monastère en raplicat comme dessus : rédimible au denier 16, argent de change.	
Une rente de	1 0 0
affectée sur une maison et jardin à Fleurus : rédimible au denier 16, argent de change : donnée pour aumône à notre monastère.	
Une rente de	7 0 0
irrédimible, affectée sur un jardin à Fleurus : mis en arrentement par notre monastère.	
Une rente de	6 0 0
partie de plus, irrédimible, due par l'hôpital de Fleurus, sur hypothèque : arrentée par notre monastère.	
Une rente de	1 19 0
partie de la rente que dessus, affectée sur maison, grange et tenure à Fleurus : mis en arrentement par notre monastère.	
Une rente de	12 0 0
affectée sur une maison et héritage à Beaulieu : acquise par notre monastère : rédimible au denier 16, argent de change.	
Une rente de	18 0
affectée sur une maison et pourprise à Fleurus : acquise par notre monastère ; rédimible au denier 16, argent de change.	
Une rente de	1 5 0
affectée sur une maison à Fleurus, que l'on estime rédimible au denier 16, argent de change : n'ayant pu retrouver les titres.	
Une rente de	1 8 16
irrédimible, affectée sur une maison à Fleurus ; léguée à notre monastère, à charge d'un anniversaire à célébrer en notre monastère.	
Une rente de	19 8

affectée sur une maison à Fleurus: acquise par notre monastère au capital de 12 clinquants, dont on ignore l'évaluation.

Une rente de 3 0 0
 irrédimible, affectée sur maison et tenure à Fleurus: arrentée par notre monastère.

Une rente de. 28 0 0
 affectée sur plusieurs pièces de terres et prairies à Biesme Colo-
 noise: acquise par notre monastère au capital de 700 florins
 argent courant en raplicat d'autres rentes nous remboursées.

Une rente de. 29 0 0
 en plusieurs constitutions, affectée sur plusieurs pièces de terre
 à Gilly, que notre monastère avait fait saisir taute de paiement
 de 7 muids d'épeaute et qui ont été réduites en argent par con-
 vention faite entre parties.

Une rente de. 4 0 0
 sur 3 mesures de terre à Gilly: acquise par notre monastère,
 rédimible au denier 16, argent courant.

Une rente de. 3 10 0
 irrédimible, affectée sur 1/2 bonnier de terre à Gilly: mis en
 arrentement par notre monastère.

Une rente de. 1 4 0
 irrédimible, affectée sur 1/2 bonnier de pré à Gilly: mis en
 arrentement par notre monastère.

Une rente de 13 7 16
 irrédimible, affectée sur plusieurs pièces de terre à Gilly; mises
 en arrentement par notre monastère.

Une rente de 6 13 8
 affectée sur une maison à Gilly: acquise par notre monastère;
 rédimible au denier 16, argent de change.

Une rente de 2 10 0
 affectée sur une maison et jardin, rédimible, au denier 16,
 argent de change.

X.

Ce jourd'hui quatre vendémiaire au 5^{me} de la République, nous soussignés
 Jacques Chardon vérificateur du Domaine National et Louis Chasaron com^{te}

adjoint, nommé par la Direction des Domaines suivant la Commission du premier jour complémentaire au 5^{me} pour l'exécution de la loi du 15 fructidor an 4^e, qui supprime les corporations religieuses dans les neuf départements réunis par la loi du 9 vendémiaire dernier nous nous sommes transportés à l'abbaye d^t celle de Soleilmont, de l'ordre de saint Bernard, où après avoir communiqué nos pouvoirs à l'abbesse de la d^t abbaye nous l'avons invité à faire assembler capitulairement tous les membres qui la composent, et conformément à l'art. 3 de la d^t loi du 15 fructidor, nous avons pris d'elles les déclarations de leurs noms, âge et datée de leur profession dont le tableau est annexé au présent sous la lettre A. Pour juger de l'authenticité de ces mêmes déclarations, nous avons demandé le registre de profession elles nous ont toutes répondu qu'ayant été totalement pillées elles n'en possédaient aucun, ce qu'elles ont signé ainsi que l'état conjointement avec nous

S. Scholastique Daijvier, abbesse.

S. Ursule Monte,

S. Rose Lomgpre,

S. Josephine de la Charlerie

S. Bernard du Carme,

S. Marie Pierart,

S. Louyse Pieret,

S. Augustine Deulin,

S. Caroline Baar,

S. Robertine Dumont,

S. Benoite Lefebvre,

S. Thérèse De Ridder,

S. Humbeline Couturiaux,

S. Chaterine Bertinchamps,

S. Joseph Leclercq,

S. Bernard Rouler,

Augustine Delcampe,

S. Joseph Ancart.

Cette opération terminée (en conformité de l'art 2^{me} de la loi), nous nous sommes transportés à l'église où nous avons trouvé savoir.

Dans le tabernacle, une boîte aux saintes huiles en fer blanc.

Dans la sacristie deux calices moitié argent, moitié composition.

Cinq aubes, 18 nappes d'autel y compris 3 trois en service, treize chasubles tant bonnes que mauvaises, un surplis, une armoire, une table, un tableau représentant un Christ, 8 amicts en toile, 4 douzaines de purificateurs et lavabots, six bourses de calice, six corporaux et quatre tableaux de service à dire et à chanter par le couvent, deux chandeliers de bois argentés.

Attendu que les membres de L'abbaye sont obligés de se rendre à leur service, nous avons arrêté le présent procès-verbal pour être repris demain par

des Commissaires que Nous nommerons à cet effet, ce jourd'hui 6 vendémiaire, à trois heures après midi.

Chardon.
Sr B. du Carme.

Chasaron.

D'après la réception d'une lettre du C^e Chardon, vérificateur du Domaine National, à Nous adressée pour terminer les opérations ci-dessus. Nous sommes transportés de suite à la dite abbaye, ce jourd'hui sept du présent, Nous Commissaires soussignés après avoir communiqué, à l'abbesse, Notre mission, nous avons gerré ainsi qu'il suit.

Après avoir demandé à l'abbesse, si elle avait des registres, qui puissent nous donner des renseignements sur ses biens, elle nous a répondu ne posséder aucun de ses registres, qu'ils avaient été tous pillés lorsqu'elles ont été obligées d'abandonner leur maison, pendant que les armées étaient sur leur territoire. Ce qui les a tenues huit semaines absentes de la dite maison, elle ne nous a remis sur Notre demande, premièrement, un tableau des revenus de la dite abbaye, lequel tableau n'est fait que d'après ce que sa mémoire a pu lui fournir, des quels articles nous ferons mention sous le n^o 2, dont le tableau est annexé au présent.

Deuxièmement, un registre qui contient les noms de leurs fermiers, lequel registre n'est qu'un aperçu, comme on le voit ci-dessus, lorsqu'elles ont été dévastées d'une grande partie de leurs papiers, lequel registre dont il est fait mention ci-dessus, contient quarante six feuillets dont sept sont employés à remplir des arrérages et recettes des fermiers, lequel nous avons arrêté, et envoyé de suite au receveur des domaines afin d'en arrêter les comptes, ce que le bien de la République exige.

Cette opération terminée, nous nous sommes fait représenter les titres qui pouvaient être restés à sa disposition, elle nous a menés à une armoire qui contient différents tiroirs dans lesquels il y a un tas de vieux écrits presque indéchiffrables, lesquels papiers sont restés dans l'armoire et en présence de l'abbesse et de deux autres membres de la communauté, lesquelles nous avons rendu responsables du scellé et les ont fait signer.

S. Scholastique Daijvier abbesse.

S. Ursule Monte.

S. Bernard du Carme.

Cette opération terminée, nous nous sommes rendus à l'église où nous avons trouvé trois chapelles, un buffet d'orgue, et quatre anges en bois qui lui servent d'ornement. Sous le dit buffet, se trouve un banc qui contient sept stalles, deux grilles qui séparent les deux chapelles du maître-autel; une troisième très haute qui intercepte la communication de ce dernier d'avec le chœur, où se trouve une double rangée de stalles en bois de chêne, de chaque côté dicelle, six prie-Dieu en bois, deux bénitiers en marbre sainte Anne, une large sonnette en cuivre, un plat et deux burettes en étain, dix chandeliers de bois argentés, les sept tableaux et les deux statues qui se trouvent à l'église, se trouveront mentionnés sous le n^o 5,

dans un tableau annexé au présent, de même les tableaux trouvés dans les autres chambres seront relatés sous le numéro ci-dessus avec ordre.

Attendu que les membres de l'abbaye sont tenue de se rendre à l'office, Nous avons arrêté le présent procès-verbal pour être repris demain par Nous soussignés, ce jourd'hui sept vendémiaire à six heures du soir.

S^r Ursule Monte.

S^r Bernard du Carme.

Le Roux.

Flescher.

Com.

Com.

Ce jourd'hui huit du présent, avons continué nos opérations de la veille, après avoir demandé à l'abbesse s'il n'existait pas d'autres tableaux dans sa maison, elle nous a répondu que les tableaux qui pouvaient se trouver dans les chambres du directeur et sous directeur de la dite maison, étaient à eux appartenant, pour certifier la vérité de sa déclaration, l'avons fait signer.

S. Scholastique Daijvier abbesse.

Cet objet terminé, Nous lui avons fait la demande de la déclaration de ses bestiaux et bétail composant la basse-cour attenant à la dite maison, laquelle abbesse nous a répondu, que la basse-cour ne lui appartenait point. Et a signé sa déclaration.

S. Scholastique Daijvier abbesse.

Cette opération finie, nous lui avons demandé si elle s'était réservé les revenus des trois étangs et les poissons qu'ils contenaient, elle nous a déclaré que les trois étangs faisaient partie du Moulin, passés à bail à Jean Joseph Fontaine, lequel bail nous nous sommes fait représenter afin d'en faire mention sous le n^o 2, dont le tableau sera annexé au présent.

L'abbesse n'ayant pu nous donner aucun titre qui puisse statuer la validité des rentes de sa maison, comme on le voit ci-dessus, nous avons cru de l'intérêt de la république joindre au présent, le tableau dont nous avons parlé dans notre première reprise du présent procès-verbal, lequel tableau porte un total de leur rente en numéraire et un autre total en grain.

L'abbesse nous a présenté un état des gages dû aux domestiques de la dite communauté, lequel état nous lui avons fait signer, et l'avons joint de suite au présent.

Ne pouvant remplir entièrement notre mission, vu que l'abbesse ne peut nous donner un état exact de ses dettes passives, nous l'avons laissée à même d'écrire à ses fournisseurs, pour qu'elle en obtienne un résultat exact, afin qu'elle l'envoie, sous le plus bref délai, au vérificateur du domaine national à Gosselies.

Ces opérations terminées, nous avons fait de suite lecture à l'abbesse du présent procès-verbal, et d'un état connu sous le numéro 2, dont il est parlé ci-dessus, après lecture faite avons clos le présent à six heures et demie du soir, et ont signé avec nous l'abbesse et la boursière à l'abbaye de Soleilmont, le 8 vendémiaire an 5 de la République française.

S. Scholastique Daijvier abbesse.

S. Bernard du Carme boursière.

Département de Jemappe Lettre à
Canton de Gosselies.
Commune de Gilly.
Direction de Mons.

Noms des Etablissements Religieux	Noms	Des		Age	Datte Des professions
	Abbés prieurs Religieux ou Religieuses Chanoine Régulier ou Chanoinesse	Frère Lai ou converse, ou Sœur converse qui ont fait des vœux solennels	Frère ou Sœur Donné qui produiront des engagements en bonne forme avec leur monastère, lieux de Naissance		
Abbaye de Soleilmont	Srs Scholastique Dayvier Abbesse Ursule Monte Rose Longpré Josephine Delacharley Bernard Ducarme Marie Pierrart Louise Pierret Augustine Deulin Caroline Baart Robertine Dumont Benoite Lefebvre Anne Thérèse De Ridder Obeline Couturiaux Catherine Bertinchamps Joseph Leclercq Emanuel Laloiaux Scholastique Dujardin	En vacance p ^r trois semaines id. Bernard Roulez Augustine Delcampe Joseph Ancart Albertine Laurent Dorothee Benoit	d'Anderlue d'Eppe sauvage Landreoy Chatelinnot d'Anderlue d'Huy Braine Lalle Charleroy Charleroy Namur Jumay Havré Viennes Ognies Wauthier Braine des Estinnes basses Wanueferey Gottignies Maurage d'Eaul'erausard En vacance p ^r 3 semaines id.	66 ans 80 ans 70 ans 53 ans 45 ans 41 ans 40 ans 34 ans 30 ans 36 ans 30 ans 28 ans 32 ans 22 ans 25 ans 59 ans 42 ans 50 ans 45 ans 40 ans 50 ans 38 ans	1 ^{er} de juillet 1753 9 oct. 1735 25 janv. 1742 22 juin 1760 5 août 1770 20 août 1781 15 juill. 1782 12 oct. 1786 15 mai 1790 16 janv. 1787 15 mai 1790 15 mai 1790 14 mars 1700 6 janv. 1792 6 janv. 1792 15 juill. 1757 9 dec. 1779 21 avril 1767 1 nov. 1780 5 août 1791 1 mars 1773 12 mars 1758

Etat des Religieux et Religieuses supprimés

Dans les Départements réunis par la Loi

Du 15 fructidor an 4^{ème}

Noms de ceux qui ont fait des vœux monastiques ou contracté des engagements depuis la publication de la Constitution	Montant des dettes dans le cas où il y aurait Lieu au remboursement	Date des titres constatifs des dites dettes	N ^o	Observations.
<p>Le Présent état certifié véritable par tous les membres composant l'abbaye susdite Soleilmont. Le six Vendémiaire an 5^{me} de la République.</p>	<p>S. Scholastique Dajjvier abbesse S. Ursule Monte</p>	<p>S. Robertine Dumont S. Benoite Lefebvre</p>	<p>Sr Joseph Leclercq Sr Bernard Roulez</p>	<p>il sera fait particulièrement mention dans cette colonne des fautes d'absence et de tout autre imprévu.</p>
	<p>S. Rose Longpre</p>	<p>Sr Therèse Ceridez</p>		
	<p>S. Josephine de la Chalerie</p>	<p>Sr Humbeline Couturiaux</p>		
	<p>Sr Bernard du Carne</p>	<p>Sr Chaterinne Bertinchamps</p>		
	<p>S. Marie Pierart S. Louyse Pieret</p>			
	<p>S. Augustine Deulin S. Caroline Baar.</p>		<p>Augustine Delcampe S. Joseph Auncart.</p>	

Département de Jemappes.
Canton de Gilly.
Commune de

N° 2

Etat des
connus

Numéro des objets	Désignation par Nature et consistances des Biens		Leur situation	Noms des fermiers et détenteurs	Leur Demeure	Dates des Baux	Noms des Notaires qui les ont passés	Lieux de leur Résidence.
	Objets affermés	Objets non affermés						
1		L'abbaye et enclos						
2	Basse cour		Gilly	J. J. Fontaine	dans la basse cour	13 févr. 1793	le Bon	Fleurus
3	Moulin et trois étangs		Fleurus	idem	2 idem	27 oct. 1795	idem	idem
4		Bois	Fleurus et Chatelineau					
5	une cour avec prairie		Fontenelle	François Fontaine	a la ditte cour	4 avril 1792	Warnier	Fleurus
6	Jardin et terre							
7	une cour avec jardin pré et terre		Heppignies	P. Stassart	a la ditte cour	3 may 1792	Warnier	idem
8	Cour avec jardin et terre		Farcienne	Wauthier	Quirée	a la ditte cour	3 may 1792	Warnier
9	une branche de terre		Chatelineau	Louis Defrene	Chatelineau	12 juin 1792	idem	idem
10	une branche de terre		Vieuville	Antoine Coiette	Vieuville	17 janv. 1793	Warnier	idem
11	une prairie un demi bonnier de terre		a Charleroy Gilly	Banduin Thibaut Jacque Dofny	Charleroy Gilly	8 mars 1791	Brigode	Charle
12	pré		Ransart	J. P. André	à la Ransart	19 mars 1796	"	"
13	pré		a Jumet	Derbaix	Gosselies	"	"	"

Certifié sincère et véritable par moi, boursière de
Le présent état certifié conforme d'après les
de la boursière de la dite abbaye à Soleil-Mont le

*Biens et Revenues de la Communauté de Soleil-mont
sous le nom de lordre de saint Bernard.*

Durée des baux	Epoque		En numéraire	En denrés	Charges accessoires	Montant des arrrages dus antérieurement à l'année courante.	Quantité de bonniers de terre labourés et pret.		Observations.		
	de l'entrée en jouissance	de la fin des Baux					Mesures	Verges			
ans dem	13 févr. 1793 1 mai 1796	1802 1805	495 fl. 400 fl.				6 70	20	3	6	dont la republi- que jouit depuis un an.
ans	4 avril 1792	1801	487 fl.	84 muids en dif- ferent grain.	6 moutons 2 cochons gras		103 en bois 102				
ans	1 mai 1794	1803	360 fl.	38 muids en dif- ferent grain.	200 l. de beurre 9 cochons gras		80				
dem	1 may 1793	1802	140 fl.	14 muids en dif- ferent grain.			38				
dem	12 may 1792	1802	241 fl.				17				
dem	12 may 1793	1802	15 fl.	14 muids de se gle			18				
dem dem	1 mars 1791	1801	196 fl. 6 fl.				8		200 200	200	les propriétai- res de ses biens non jamais en de bail, on s'en est toujours rap- porté à leur bon- ne fois.
dem dem	19 mars 1796 6 mars 1799	1805 1799	13 fl. 6 fl.						200		
			2359								

ditte abbaye Sr Bernard du Carme Boursière.
enseignements que Nous avons pu, prendre
vendémiaire an 5 de la République française.

ARCHIVES.

La commune de Gilly ayant intenté un procès en vue de s'approprier le regain de certains pâturages qui avait été accordé à l'abbaye par acte du 31 août 1694, l'abbesse demanda l'avis de deux avocats de Bruxelles, le 21 août 1777, afin de savoir si la commune de Gilly en avait le droit et à quelles conditions.

Le 18 décembre 1777, Mlle Marie Lambertine Duquesne reconnaît avoir reçu la somme de 100 florins pour une année de rente viagère qui lui avait été assignée par le gouvernement, sur le temporel de l'abbaye de Soleilmont, le 15 mai 1777.

Le 31 janvier 1777, un accord est conclu entre l'abbaye de Soleilmont et la commune de Gilly, au sujet: 1^o de la faculté de pêcher dans l'étang du Monastère, faculté accordée aux habitants et réglée par les clauses d'un acte du 1^r décembre 1730, 2^o au sujet d'un pâturage que l'abbaye avait fait entourer récemment d'une haie vive, moyennant la somme de 800 fl. payée à la commune par l'abbaye. Les habitants n'eurent plus la faculté de pêcher, mais les dames durent leur laisser un libre accès auprès de l'étang, du côté de l'est, pour l'abreuvement des bestiaux. La haie fut arrachée à Sart-Allet et la commune eut la libre jouissance de cette terre quant aux pâturages. Tous les procès intentés pour remédier aux abus commis à l'occasion du droit de pêche furent abandonnés.

En septembre ou novembre 1777, Robert Joseph Fichetefet intente un procès aux dames de Soleilmont, à l'effet d'obtenir un purgement d'une saisine de 4 bonniers, à Ransart, prononcé en 1764. Le procès fut plaidé devant la Cour des Moines. Conclusion: le demandeur est obligé avant tout de donner une caution bonne et suffisante pour payer les frais éventuels.

Le 3 mars 1779. Par devant le notaire J. B. Warnier, l'abbesse de Soleilmont donne la somme de 3000 flor. à Antoine Suham qui, du consentement de son épouse et de ses enfants, s'oblige à payer une rente annuelle de 105 fl. et donne en garantie tous ses immeubles situés à Gosselies et à Ransart.

Le 8 février 1779, Antoine Brune Barbe, arpenteur et géomètre, à la réquisition des bourgmestres de Châtelineau et du consentement de l'abbesse de Soleilmont, calcule l'étendue des terres et prairies appartenant à l'abbaye. Cette même année, l'abbesse intente un procès à Charles Quinet pour l'obliger à payer la houille qu'il avait extraite dans les bois du monastère sous Fleurus. Par suite d'un accord fait avec lui le 25 novembre 1780, Quinet dut supporter les frais du procès qui s'élevèrent à 36 fl. 11 sols.

17 janvier 1780. Constitution de la rente Strannard (Voir Livre Censier, page 38, n^o 361).

12 avril 1760. Constitution de la rente Pierre Joseph Dulier (Voir Livre Censier, page 38, n^o 363).

En 1781, on présenta au Conseil provincial de Namur un état détaillé des

biens et revenus du monastère, qui fut très intéressant et très propre à faire connaître la situation financière du monastère.

27 mai 1782. L'avocat Huart informe l'abbesse qu'il est convenu avec les bourgmestres de Gilly, de venir avec eux au monastère pour terminer l'affaire dont il a été question au 21 août 1778. Le 24 mai 1782, on fait, par ordre de l'abbesse et des bourgmestres, le mesurage de 3 pièces d'engagère à la place Margot, à Gilly.

Le 18 février 1783. A. J. Simon, géomètre, obtient la superficie d'une terre appartenant à l'abbaye de Soleilmont, dépendant de la juridiction de Châtelineau et située à la campagne, vers Saint-François.

Le 5 août 1786. J. B. Albert-Sacrez rend une rente à l'abbaye.

Le 18 septembre. Constitution de la rente Louis-Joseph Bourgeois (L. C., page 7, n° 337).

30 juillet 1788. Les bourgmestres de Gilly accompagnés du notaire Boen se rendent à Soleilmont pour offrir à la communauté une somme d'argent moyennant laquelle, elle renoncerait à des terres qu'elle possédait.

Les impôts dont l'abbaye est redevable, pour l'année 1789, dans les aides, accordées à sa Majesté s'élèvent à 95 flor. 9 sols 12 deniers.

Le 20 décembre 1790, Marie Catherine Chausteur, veuve de Thomas Joseph Ledent, charge des légataires universels de payer à Dame Caroline Baar, religieuse de céans, une rente viagère de 9 florins.

Le 23 janvier 1790, Marie Catherine Preumont, veuve de Pierre Joseph Lefebvre, s'oblige à payer annuellement une rente de 25 fl. à sa fille Marie Catherine Lefebvre, religieuse à Soleilmont, et sur le point d'être admise à la profession.

Le 18 février 1790. G. I. Vicogne, géomètre arpenteur à la réquisition de la dame boursière, de l'abbaye, mesure la contenance de différentes prairies appartenant à l'abbaye et situées sous la juridiction de Châtelineau.

Le 13 avril 1790, selon les vœux du Congrès des Etats Belges unis, les Etats de Namur réclament l'aide du clergé pour alimenter le trésor public épuisé par l'organisation de l'armée. On rappelle la lettre du 12 mars adressée à l'abbaye.

Le 22 du même mois, les mêmes Etats réclamèrent paiement anticipé des pensions, pains d'abbaye, etc., dont le monastère est chargé. Le lendemain, l'abbaye versa 4000 flor. pour laquelle somme, il lui est constitué une rente sur l'Etat de 180 florins.

Le 24 août, nouvelle demande de payer par provisions, les pensions dont l'abbaye était précédemment redevable.

Cartes mortuaires de :

Dame Scholastique Daivier, abbesse pendant 29 ans, décédée le 15 août 1805.

Dame Bernard Du Carme, décédée le 10 juillet 1814, âgée de 65 ans.

Dame Bernard Roulet, décédée le 30 août 1814, âgée de 69 ans.

Dame Joséphine La Charlerie, décédée le 19 novembre 1818, âgée de 76 ans.

Dom Hilaire Beurieux, directeur, décédé le 4 novembre 1819, âgé de 77 ans.

Dame Louise Pieret, décédée le 19 janvier 1836, âgée de 80 ans

Sœur Albertine Laurent, décédée le 3 novembre 1827, âgée de 82 ans.

Sœur Joséphe Hancart, décédée le 9 avril 1827, âgée de 72 ans.

Dame Humbeline Couturieux, décédée le 15 mars 1828, âgée de 65 ans.

Dame Scholastique Dujardin, décédée le 15 juillet 1828, âgée de 48 ans.

Sœur Augustine Deleamp, décédée le 30 août 1843, âgée de 91 ans.

Sœur Dorothée Benoit, décédée le 10 janvier 1844, âgée de 86 ans.

Dame Caroline Baar, décédée le 1^r décembre 1847, âgée de 81 ans.

Dame Catherine Bertinchamps, décédée le 24 novembre 1851, âgée de 77 ans.

Supplément à la notice de Dame Humbeline de Bavay.

1602 Gilliers.

Lettre de 40 patars nous transportés pour la réception de Dame Humbeline Bavay.

Nous mayeur et les Eschevins de la Haute Court en Justice de Gilliers seavoir faisons que en l'an mil six cent et deux du mois de novembre le dix nœufviesme jour comparurent par devant nous Nicolas Bourlot en gres et consentement de son Espouse d'une parte et discrète persone M. Nicolas de Bavay d'autre parte, la endroit ledit Bourlot aus moyens et parmi la somme de trente un florins et demis qu'il nous cogneut avoir reçue dudit Maître Nicolas as transporté en profit d'icelui deux florins de rente que lui devait et doibt Anthoine Martin notre mayeur, affecté et contrepané sur un bonnier de terre mis par arrentement par ledit Bourlot au dit Anthoine estant deseur la fontaine joindant de bize aus representans Bernard aygrez, devient audit Bourlot d'escors au loing, Giry escheant iceux deux florins de rente au jour saint André l'Apôte et première paye audit jour que l'on compterat mil six cent et trois, et ainssi d'an en an, si en fut ledit M^r Nicolas advestis pour son usufruit pour ses deux filles scavoir Françoisse et Genne de Bavay engendrée de Marie Pied de Loups pour la propriété et fut mis en garde aquoy faire et passer avons esté présens comme mayeur en ce cas Anthoine mastin qui le mit en la wardé et retenance de nous Pierre de Bertenchamps; Remy Pierart, Valentin du Bois, Jean le Roy et la Fontaine tous Eschevins de la dite court et affin que se soit chose ferme et stable et que la présente puisse sortir son plain et entier effect si en avons fait faire lettre chirographee à notre Registre desquelles usons en telle et semblable cas l'an, mois et jour que dessus, et est signé par ordonnance de ladite Court ay cette présente subsigné Remy Pierrat.

Supplément à la notice de Dame Bernard Lévêque

29 mai 1769, le RR. abbé d'Alne Joseph, assisté de Fr. Jean Cordier, secrétaire et notaire apostolique, vint faire la visite apostolique et promulgua divers règlements dont copie aux archives du monastère.

TABLE

D. Isabelle Wolffs † 1712.	page	5
D. Josephe Stainier † 1730	"	19
D. Humbeline de Bavay † 1739.	"	93
D. Josèphe Berger † 1765.	"	134
D. Bernard Levêque 1775.	"	351
D. Scholastique Daivier † 1805	"	423

ERRATUM

Page 5 au lieu de : 1718, il faut : 1712.

Documents relatifs à la Famille Gramay

COPIE

D'UN

LIVRE DE PRIÈRES DU XVII^e SIÈCLE

A cette époque, dans les familles hollandaises, à la prière du soir, on faisait la commémoration des ancêtres défunts dans le style ci-contre:

GEBET.

In primis, voor de abgestorbenen Hoogwelgebooren vrouw Clara Margareta Gramay vrouw van La Motte en Agenbroeck.

Ferners voor naarvolgende alle samplycke wohlgeboorene Samson Beaufort Van Bailbant heer van La Motte, Oberste Luitenant des hoogduitse regiment van Due de Bournonville, vicomte de Berlin, und de Wohlgeborene Vrouw Ave Louisa de Beaufort gewesen Ehegемalin und des Wohlgeb, Heeren Gerard Dominicus Clant heer van Verduynen und in Westerdeel Langewold des abgeleebten gewezen respective ehe heer und toghter.

Voor der Wohlgeb. Ydo Gramaye van Agenbroek raedt und Landrentmeester Generaal von Herzogdom Gelder und Graafschap Zutphen und vrouw Theodora Van Heerma van Bolsweert in Westfriesland dessen Ehegемalin.

Voor de Wohlgeb. Antoine de Beaufort heer Van Baillant aux Cornailles Mouchers Bieton La Motte d'Ostrel und de la Tour en Artois und Vrouw Marie de Varet von Estringen desen Ehegемalin des abgelebten Vetter Mutter, Swegersvatter und Sweger Mutter.

Voor die vohlgeb. Thomas Gramaye d'Lombriasco Koninglyckes Majesteyt van Spangien em Furstendom Gelder und Grafschap Zutphen Camer president und vrouw Clara Cools von Horan desen Ehegемalin.

Voor die hoogwelgeb. Thomas Gramaye des Overst. Van Lombriasco in Primans (Piemont?) Edelman Van der Erts hertoginne Donna (sic) Margareta Van Oosterryck herzoginne Douairière Van Savoie Meeun des Keyser Karoly V Gouvernante generaal in namen Keyser Karoly V der 17 provincien van Nederlandt, dessen geheim Raedt und Landrentmeester generael des Herzogdoms Gelderland und Graafschap Zutphen und vrouw Catrin Pels.... Ehegемalin.

Voor de hoogb. Thomas Gramay heer Van Walbeek und Twistede und vrouw Van Bilant.

CERTIFICAT DE NOBLESSE

Copia Copiæ. Brief van den hertoch Van Savoyen an den Ertshertoch Albertus Gouverneur Genl. der Nederlanden attererende de adelycke oude qualiteyt van de familie Van Gramay.

Thomaso Gramaya essibitor di questa, che se ne ritorna in cotesti paesi est originario di questi miei stati, et disceso da famiglia nobile et antica, per il che si come non posso lasciare di considerarli ogni bene cosi ho voluto accompagnarlo di queste due ricche per raccomandarlo come faccio caldamente a V. A. supplicandola che in tutte le occurence sue et particolarmente in qualche pretension che niha significato di havere sia contente di favorirlo per amor mio et haver in prottione la sua guistitia, che oltre che sara Cosa degna della pieta de V. A. io le ne conservaro particolare obligatione, et li bascio affetivamente le mani Da Turino IX giugno 1606.

D. V. A. Servittor affet^{mo} Il duca di Savoia Carlo Emmanuel.

Sopra Scittione.

Al Ser^{on} Ser il Sig^{or} Arciduca Alberto.

Estratta la Soprascritta Copia del prop^o Originale per me Segretario de Cansegleria de S. A. Ser^{ma} Sotto Sigtto Giacomeli.

1606.

Communiqué par M. DE L'ESCAILLE.

SÉANCE ORDINAIRE DU DIMANCHE 6 AVRIL 1902.

La séance s'ouvre à deux heures, dans les locaux de l'Académie royale des Beaux Arts, sous la présidence de M. le chanoine van den Gheyn, *vice-président*.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire*; Theunissens, *trésorier*; baron de Borrekens, président Blomme, R. P. van den Gheyn S. J., L. Blomme, chanoine van Caster et Bergmans, membres titulaires.

MM. l'abbé Laenen, Maeterlinck et van der Ouderaa, membres correspondants régnicoles.

M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, membre correspondant étranger.

S'excusent de ne pouvoir assister à la séance: MM. le baron de Vinck de Winnezele, *président*, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, De Ceuleneer, de Béhault de Dornon, de Witte, Paul Cogels, Hymans et Soil, membres titulaires.

MM. Kintschots et Talon, membres correspondants régnicoles.

Le procès verbal de la séance du 2 février est lu et adopté.

M. le président fait part du résultat des élections qui ont eu lieu en séance extraordinaire des membres titulaires.

M. le secrétaire donne connaissance de la correspondance; elle consiste en :

une lettre de la Société d'Emulation de Bruges annonçant qu'elle organise le futur congrès d'archéologie, et demandant que l'Académie désigne des délégués pour l'y représenter. MM. Fernand Donnet, secrétaire et le vicomte de Ghellinck Vaernewyck sont nommés à cet effet.

une lettre faisant part du décès de Mgr. Desnoyers, président d'honneur de la société archéologique et historique de l'Orléanais. Des condoléances écrites seront envoyées au nom de l'Académie à cette société.

une lettre de M. le Dr José Leite de Vasconcellos, de Lisbonne, remerciant l'Académie pour sa nomination de membre correspondant étranger.

des conditions des concours de 1903 et 1904 organisés par l'Aca-

démie de Stanislas à Nancy, du concours de poésie ouvert par la Société d'émulation de Cambrai, ainsi que du programme des divers concours qui auront lieu en 1902 à Mons, sous les auspices de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

d'une circulaire invitant l'Académie à prendre part au congrès international d'histoire de l'art qui se tiendra à Insbruck du 9 au 12 septembre 1902.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque et lit le compte rendu analytique des principaux d'entre eux. Cette analyse sera insérée au bulletin.

M. le président, prenant texte d'un vœu émis pour que des calques fidèles soient pris sans retard des belles fresques du xv^e siècle découverts dans un immeuble de la rue Reynders à Anvers, demande si l'Académie ne pourrait pas faire des démarches pour que ce travail ait lieu le plus tôt possible. M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour croit que, d'accord avec la propriétaire, ces calques seront bientôt faits par les soins de la commission mixte des beaux arts. M. Donnet est d'avis que ce travail est urgent, des restaurations ayant déjà été faites aux alentours des parties peintes, restaurations qui nuisent à l'harmonie de l'ensemble. A la demande de M. le président, il promet de demander à la commission directrice du Musée d'antiquités qu'elle fasse exécuter ces fresques pour les conserver dans ses collections.

M. le baron de Borrekens donne connaissance de son rapport relatif à la généalogie de la famille de l'Escaille. M. Donnet lit le rapport dressé par M. le vicomte de Ghelliuck Vaernewyck. Les deux rapporteurs sont d'accord, et croient qu'en présence des décisions antérieures prises par l'Académie, il n'est pas possible d'accueillir dans les publications un travail de pure généalogie, ici surtout puisqu'une étude se rapportant à la même famille a déjà été publiée dans l'annuaire de la noblesse. Par contre, ils sont d'avis qu'il y aurait lieu de demander à l'auteur d'extraire de son travail quelques parties historiques, de les développer et de les confier alors à l'Académie pour impression dans ses annales. Ces conclusions sont adoptées.

MM. le chanoine van Caster et le R. P. vanden Gheyn donnent connaissance de leurs rapports au sujet de l'histoire du grand Con-

seil de Malines par Brénart. Ils trouvent que cette étude n'est pas assez originale, ayant trop de similitude avec d'autres travaux connus sur la même matière. Mais on pourrait accueillir dans les publications de l'Académie la liste biographique des conseillers qui clôt le manuscrit. L'Académie se rallie à ces conclusions.

La parole est donnée à M. l'abbé Laenen. Celui-ci a eu la bonne fortune de pouvoir classer toutes les archives des Sœurs noires à Anvers. Ces religieuses, formant au *xiv*^e siècle un ordre mi-civil, mi-monastique, appelées *Mate-Wiven*, et plus tard *Swesteren*, jusqu'au moment de la constitution de l'ordre d'après les règles de Saint-Augustin, s'établirent dans un immeuble hors de la *Koepoorte*, près du couvent des Dominicains. Après des péripéties diverses et des persécutions suscitées par les hérétiques du *xvi*^e siècle et les sans culottes du *xviii*^e siècle, elles occupent de nouveau leur ancien couvent.

Ce travail sera imprimé dans les annales.

M. Maeterlinck donne lecture d'un mémoire sur les origines de notre art national. Décrivant les œuvres des orfèvres francs, et analysant le caractère de ces peuplades qui remplacèrent les Romains dans nos provinces, il trouve des analogies directes entre leurs productions artistiques et celles de nos artistes médiévaux.

En présence de l'importance de cette thèse que plusieurs membres désirent pouvoir discuter amplement, il est décidé de porter ce point à l'ordre du jour de la séance du mois de juin.

Dès maintenant le travail de M. Maeterlinck sera imprimé le plus tôt possible au bulletin pour servir de base à la discussion.

M. Bergmans fait connaître un graveur calligraphe du *xvi*^e siècle, Clément Perret, né à Bruxelles en 1551, et décrit les deux œuvres qui ont subsisté de cet artiste. Cette notice paraîtra aux annales dès que l'auteur aura complété son travail par l'addition de quelques renseignements qu'il compte encore obtenir.

M. de Béhault de Dornon n'ayant pu assister à la réunion, il est donné lecture d'une note dans laquelle il annonce qu'une récente expertise a prouvé que le tableau attribué à van Dyck et existant à Garmisch, en Bavière, n'est qu'une copie datant du *xviii*^e siècle.

Une notice communiquée par M. de l'Éscaille et donnant un extrait d'un livre d'heures du *xvii*^e siècle relatif à l'histoire de la famille Grammay, sera imprimée au bulletin.

M. Fernand Donnet demande s'il n'y aurait pas lieu d'intervenir dans le règlement de diverses questions actuellement en discussion au Conseil communal et qui intéressent hautement le passé d'Anvers, savoir: la restauration de la Boucherie, la création d'une nouvelle rue en face de cet édifice et la démolition de la maison des tonneliers, à la grand'place. Les membres estiment que ces questions devraient être discutées en détail et qu'un vœu émis aujourd'hui serait prématuré. Il est décidé de remettre la discussion de cette question à la prochaine séance malgré l'insistance de M. Donnet qui prévoit que dans deux mois il sera trop tard pour intervenir.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le président,
chanoine VAN DEN GHEYN.

Depuis la dernière séance la bibliothèque a reçu les envois suivants:

1^e HOMMAGES D'AUTEURS.

- V^{te} DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. Histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne.
ID. Causeries du besacier. 2 volumes.
ID. Anne de Russie, reine de France au XI^e siècle.
ID. Note sur quelques lecythes blancs d'Erétrie.
ID. Les châtelains de Beauvais.
- L. STROOBANT. Poids et mesures.
ID. Miscellanées malinois.
- VAN SPILBEECK. Les abbesses de Soleilmont au XVIII^e siècle.
- DE L'ESCAILLE. Extract vuytten handtboeck van Peter Gerardi.
- V^{te} B. DE JONGHE. Deux thalers de Charles de Croy.
- ISAÏE DHARVENT. Premiers essais de sculpture de l'homme pré-historique.
- PAUL BERGMANS. Dans le nord de la France.
- D^r C. BAMPs. Une lettre inédite du marquis de Mirabeau.

- JOSEPH LAENEN. Jr. Vlaanderen in het begin der xiv^e eeuw.
EDM. GEUDENS. Jean-Jaeq. Huaert, fondateur de eloches.
V^{te} DE GHELLINCK VAERNEWYCK. La reliure flamande au xv^e siècle.
D^r ADR. A. FOKKER. Levensberichten van Zeeuwsehe medici.
L. MAETERLINCK. L'origine flamande de van der Weyden.
ERNEST DOUDOU. Les chasseurs de rats.
 Id. Les deptères spéleicoles ressuscités.
L. CLOQUET. Bibliographie.
FERNAND DONNET. Notes sur Joseph Guillaume de Broëta et sa famille.
I. VAN SPILBEECK. Madame Scholastique Daivier, dernière abbesse de Soleilmont.
H. VAN NEUSS. Inventaires sommaires des archives de l'Etat à Hasselt.
ALPHONSE VERKOOREN. Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg.
L. MAETERLINCK. Les origines de notre art national.

2^e ÉCHANGES.

- BRUXELLES. Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts. 1902, n^{os} 2 et 3.
 Id. Classe des beaux-arts. Programme des concours.
 Id. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 40^e année, n^{os} 7 et 8.
 Id. Annales de la Société d'archéologie. Tome XV, livraisons 3 et 4.
 Id. Académie royale de médecine de Belgique. Bulletin, tome XVI, n^o 3.
 Id. Les missions belges de la compagnie de Jésus. 4^e année, n^{os} 5 et 6.
 Id. La Gazette numismatique. 6^e année, n^{os} 6 et 7.
 Id. Commission royale des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Tome III, 2^e série.

- BRUXELLES. Société royale belge de géographie.
Table des matières des volumes I à XXV.
Bulletin, 26^e année, n^o 2.
- Id. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
Mémoires couronnés et autres mémoires. Tome LXI.
Mémoires. Tome LIV, fascicules 1 à 5.
Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers. Tome LIX, fascicules 1 et 2.
- ANVERS. Antwerpsch archievenblad.
Tome XVII, 1^e livraison.
- LIÈGE. Wallonia.
10^e année, n^o 3.
- Id. Bulletin de l'institut archéologique liégeois.
Tome XXX, 1^r fascicule.
- Id. Leodium. 1^e année, n^{os} 4 et 5.
- LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome XIII^e, 4^e livraison.
- GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Inventaire archéologique. Fascicule XXIV.
Annales. Tome V, 1^r fascicule.
Bulletin, 10^e année, n^{os} 4 et 5.
- VERVIERS. Société verviétoise d'archéologie et d'histoire. Bulletin périodique. Vol. III, n^{os} 10-11, et vol. II, n^{os} 2, 3 et 4.
- TERMONDE. Cercle archéologique. Annales.
Tome IX, 4^e livraison.
- HUY. Cercle hutois des sciences et beaux-arts.
Annales. Tome XIII, 3^e livraison.
- LIÈGE. Wallonia. 10^e année, n^{os} 4 et 5.
- ANVERS. Bulletin de la Société royale de géographie.
Tome XXVI, 1^r fascicule.
- ST.-NICOLAS. Annales du cercle archéologique du pays de Waes.
Tome XX, 2^e livraison.
- LUXEMBOURG. Ons Hemecht. 8^e jahrg. 4^e et 5^e heft.
- RIJSWIJCK. Algemeen Nederlandsch familieblad. XV^e jaargang, n^{os} 4, 5 en 6.

- MIDDELBOURG. Zeeuwsch genootschap der Wetenschappen. Archief.
8^e deel, 4^e stuk.
- MAESTRICHT. Publications de la société historique et archéologique
dans le duché de Limbourg. Tome XXXVII.
- PARIS. La correspondance historique et archéologique. 9^e année,
n^{os} 99 et 100.
- Id. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome XCIV, 4^e et 5^e livraisons.
Partie technique. Tome XCVI, 4^e et 5^e livraisons
- Id. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 1901, 4^e trimestre, et 1902, 1^r trimestre.
- DUNKERQUE. Union Faulconnier.
Bulletin. 5^e année, tome V.
- POITIERS. Bulletin de la Société des antiquaires de l'ouest.
Tome IX, 4^e trimestre.
- PÉRIGUEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du
Périgord. Tome XXIX, 2^e livraison.
- LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
3^e année, n^o 15.
- GRENOBLE. Académie Delphinale.
Documents inédits relatifs au Dauphiné. 2^e série, tome I.
Bulletin. 4^e série, tomes 10 et 14.
- HAVRE. Société havraise d'études diverses.
Bibliographie méthodique de l'arrondissement du Havre.
4^e fascicule.
Recueil des publications. 1900, 3^e et 4^e trimestres 1901.
1^r, 2^e et 3^e trimestres.
L'abeille havraise. 1895-1900.
- PONTOISE. Mémoires de la société historique de l'arrondissement
de Pontoise et du Vexin. Tome XXIII.
- SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique. Tome X, 4^e fascicule.
- STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-
Alsace. Bulletin mensuel. Tome XXXVI, n^{os} 3 et 4.
- RATISBONNE. Verhandlungen des historischen vereines von Ober-
pfalz und Regensburg. 53 band.
- HANOVER. Zeitschrift des historischen vereines für Nedersachen, Jahrg
1902, 1^e heft.

AGRAM. Vjestnik Kr. Krvatsko-Slavonsko-dalmatinskog zemalpskog arkiva.

God IV, sv. 2.

VIENNE. Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Fontes rerum Austriacarum. Band XLVIII, 2^e h., et band XLIV, 2^e h. Sitzungsberichte. Band CXLI et CXLII et Register. Archiv für österreichische Geschichte. Band LXXXVII, 1 et 2. Band LXXXVIII, 1 et 2. Band LXXXI, 1.

LONDRES. The royal archaeological institute of Great Britain and Ireland. The archaeological journal. Volume IX, n^o 1.

BARCELONE. Revista de la asociacion artistico arqueologica barcelonesa. Año VI, n^{os} 29 et 30.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos Año V, n^{os} 11 et 12, et ano VI, n^{os} 1, 2 et 3.

ROME. Notizie degli scavi di antichità comunicate alla Reale Accademia dei Lincei.

Décembre et indici 1901. Anno 1902, fasc. I.

COPENHAGUE. Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord. Nouvelle série. 1900-1901.

Kongelige nordiske oldskrift selskab.

ID. Aarbøger for nordisk oldkyndighed og historie. 1901, II. R. 16 B.

Nordiske fortidsminder. 4^e hefte.

HELSINGFORS. Zeitschrift der finnischen altertumsgesellschaft. Vol. XXI.

MONTREAL. Numismatique and antiquarian society. The Canadian antiquarian.

Volume IV, n^o 1.

BOSTON. Proceedings of the American academy of arts and sciences. Volume XXXVII, n^{os} 9 à 14.

3^e CATALOGUES ET JOURNAUX.

BRUXELLES. Ch. Dupriez. Vente de médailles, jetons et monnaies.

NIMES. Catalogue de livres. J. Grasset.

PARIS. G. Baranger fils. Catalogue de livres.

LOUVAIN. E. Fonteyn. Vente des 2-5 juin. Livres.

Compte rendu analytique des publications parvenues à l'Académie
depuis la dernière séance.

MESSIEURS,

A la veille du jubilé six fois centenaire de la mémorable bataille de Courtrai, il était nécessaire de posséder une relation fidèle et impartiale de ce sanglant épisode de la lutte entre les communes flamandes et les forces du roi de France. M. Fris a étudié toutes les sources qui s'occupent de ce combat, et après avoir choisi parmi elles celles seules qui offraient toute garantie de véracité, il vient de donner dans le *premier fascicule du tome V des Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand* le résultat de ses recherches. Son récit fort documenté et coloré de façon très vivante, nous fait assister à toutes les phases de cette journée historique et nous permet de nous initier aux moindres détails de la bataille de Courtrai.

Dans la même publication, M. Coppieters-Stochove présente la continuation de sa revue des archives gantoises. Il résume cette fois et fournit une analyse succincte des archives de Saint-Michel à Gand. Les comptes de cette église révèlent d'importantes indications relatives à un grand nombre d'artistes anversois : l'orfèvre Jacques Schoofs livre en 1618 un crucifix orné de pierres précieuses ; un tableau représentant la flagellation est commencé par Jean Janssens et achevé par Abraham Janssens. Des négociations sont entamées avec Pierre Paul Rubens au sujet de la commande d'une toile pour l'autel de la Sainte-Croix, mais c'est van Dyck qui remplaça son maître et exécuta une descente de croix pour le prix d'environ 233 livres. En 1638, Théodore Rogiers livre des chandeliers en argent. De nombreuses œuvres de sculpture placées dans l'église sont dues aux ciseaux de Pierre Verbrugghen, de Quellyn, de van Bourscheit, de Michel van der Voort, et d'Alexandre Scobbens.

Une série d'ouvrages historiques a été offerte à notre bibliothèque

par M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour. L'alliance franco-russe provoqua l'attention sur les relations qui autrefois avaient existé entre les deux puissances amies. Pour répondre à certaines allégations inexactes, notre confrère publia son travail consacré à *Anne de Russie, reine de France et comtesse de Valois au XI^e siècle*. Le petit-fils d'Hugues Capet, Henri I, roi de France, épousa en 1049, Anne, fille d'Iaroslav Vladimirovitch, grand prince des Ruthènes. Devenue veuve en 1060, elle se remaria avec Raoul III, comte de Crépy et de Valois. Dans un autre volume M. de Caix fait l'*histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*; il rappelle les apparitions que firent à la cour de France les envoyés des rois abyssins et donne de nombreux détails sur les ambassades envoyées en Afrique par la Cour de France.

Deux volumes sont consacrés par le même auteur à des *Mélanges pour servir à l'histoire des pays qui forment aujourd'hui le département de l'Oise*. Nous y trouvons une chronique anecdotique des rues de Senlis, la description historique du Mont Pagnotte et de ses abords, de nombreuses indications généalogiques relatives à la seigneurie d'Ivors, des documents se rapportant aux imprimeurs et libraires de Beauvais et Compiègne, et nombre d'autres dissertations intéressantes pour la Picardie méridionale et le nord de l'Île de France.

Je me souviens avoir, il n'y a pas bien longtemps, examiné dans une des vitrines du musée Boucher de Perthes, à Abbeville, toute une série de silex préhistoriques dont les formes bizarres semblaient indiquer des contours voulus. Aujourd'hui, M. Isaïe Dharvent dans son ouvrage illustré intitulé: *premiers essais de sculpture de l'homme préhistorique*, reprend la même théorie, et malgré de nombreux contradicteurs, affirme que les silex qu'il présente, quelle que soit leur forme initiale, offrent à première vue des tailles qui en ont modifié plus ou moins profondément les contours et les faces. Contrairement à l'avis de ceux qui ne voyent dans ces sculptures rudimentaires que des jeux de la nature, il croit y découvrir la preuve d'un travail manuel absolument réfléchi et voulu de l'homme primitif. Je laisserai à de plus doctes le soin de résoudre ce problème mystérieux.

Voici encore un travail consacré à l'histoire de nos provinces au commencement du XIV^e siècle. Il est dû à la plume de notre con-

frère M. l'abbé Laenen et porte pour titre: *Vlaanderen in het begin der XIV^e eeuw en de strijd tegen Philips den Schoone*. L'auteur ne se propose pas d'exposer des découvertes; il se borne à faire état des travaux récemment publiés sur la matière et à composer un résumé général et exact des faits principaux qui signalèrent cette période capitale de l'histoire de nos anciennes provinces. Depuis quelques années des chercheurs et des historiens mettant en pratique les règles de la vraie critique ont refait l'histoire de la lutte des flamands, contre Philippe le Bel et prouvé l'inexactitude des récits de leurs prédécesseurs. Les résultats de leurs recherches ont été récemment publiés en français et en allemand. Une lacune existait. Il fallait initier les flamands à ces études si importantes pour leur passé. C'est cette lacune que M. l'abbé Laenen a comblée en permettant au peuple des Flandres d'apprendre quel avait été le vrai caractère de ces luttes, dans lesquelles il avait joué un rôle si héroïque.

A tous ceux qui pour utiliser des jours de loisir seront en peine d'itinéraire, nous pourrions recommander une excursion dans ces provinces françaises qui autrefois furent nôtres. Ils auront pour leur servir de guide en cette promenade instructive le petit volume que vient d'éditer notre confrère M. Paul Bergmans et qui porte pour titre: *Dans le Nord de la France*. Dans ces quelques pages se trouvent décrits les monuments les plus intéressants des principales cités de la Flandre, de l'Artois et de la Picardie: Valenciennes, Douai, Arras, Amiens, Abbeville, Saint-Omer, Lille, etc.

Au Musée d'Anvers est conservé un tableau du xv^e siècle attribué à Roger vander Weyden. Il représente l'intérieur d'une église ogivale dans laquelle au moyen de scènes successives sont figurés les sept Sacrements. La représentation de ces sujets allégoriques semble être une particularité distinctive de cette époque. M. Alfred Freyer, dans *the archaeological journal*, vol IX, n^o 1, s'applique à le prouver dans une étude qu'illustrent de nombreuses photographies, et qui porte pour titre. *On fonts with representations of the seven sacraments*. A l'époque où le tableau d'Anvers a été exécuté, on comptait en Angleterre une importante série de fonts baptismaux pédiculés, à cuves octogonales. Sept panneaux de ces cuves sont consacrés à la figuration sculptée des sacrements; le

huitième renferme l'image du Sauveur crucifié ou quelqu'autre sujet religieux. Vingt-neuf fonts de ce genre existent encore en Angleterre. M. Freyer s'applique à les décrire dans leurs plus minutieux détails et à expliquer les caractères les plus saillants de leurs panneaux sculptés.

Nul n'était plus autorisé pour décrire *la bijouterie chez les Belges sous l'empire romain* (11^e et 11^e siècles) que notre confrère M. Alfred Bequet. Le Musée de Namur lui offrait des documents d'une valeur incalculable, et il sait les utiliser pour faire connaître l'écrin des femmes des différentes classes de la société et en détailler les objets principaux: les fibules, les broches, les épingles à cheveux, les bracelets, les bagues, les colliers, etc. Au v^e siècle devaient paraître les Franes, qui faisant fi de l'émail, s'appliquèrent à enchâsser dans les métaux précieux des gemmes et des verroteries cloisonnées.

Messieurs, l'administration communale, et nous devons lui en savoir gré, continue à vouloir bien nous envoyer les plans des différentes transformations qu'elle veut apporter à la ville. Je crois que nous ne pouvons mieux lui témoigner notre reconnaissance qu'en discutant ici ces plans. Nous pouvons le faire avec toute la liberté possible, puisque nous ne devons nous préoccuper que du côté esthétique. D'autres considérations, et, notamment, des considérations d'ordre financier, peuvent influencer sur la décision de nos administrateurs communaux. Il n'en est pas ainsi pour nous. L'intérêt esthétique doit être notre seul guide.

J'allais oublier de vous dire, Messieurs, que ces paroles consolantes ne sont malheureusement pas miennes, mais qu'elles ont récemment été prononcées par le président de la société d'histoire et d'archéologie de Gand, et que les louanges qu'elles expriment s'adressent à l'administration communale de la capitale de la Flandre orientale.

FERNAND DONNET.

8 juin 1902.

CHARLES ET PHILIPPE DE MALLERY.

Les graveurs Charles et Philippe de Mallery fournissent matière d'un nouveau contingent à l'iconographie norbertine. Les intéressantes notices, publiées sur la famille de ces artistes dans la *Biographie nationale*, nous dispensent de donner de plus amples renseignements à cet égard. Nous souscrivons volontiers au jugement porté sur leur talent par le savant et très compétent auteur (1) de ces notices. Au nombre des œuvres qui y sont mentionnées, nous relevons un sujet norbertin, gravé par Charles, quatre dus au burin de Philippe de Mallery; ce sont, du premier: *saints Ludolphe, Evermode et Isfrid*; du second: *saint Milon, saint Guillaume, saint Norbert et l'archevêque Jean Lohelius, abbé de Strahof*.

Une heureuse fortune nous met entre les mains la série peut-être complète, certes très importante, des estampes à sujets norbertins gravées par les deux frères. Nous la trouvons insérée dans un exemplaire de l'ouvrage de l'abbé Jean Ch. Van der Sterre, publié à Anvers en 1625, sous le titre: *Natales Sanctorum Ordinis Praemonstratensis*. Ce volume in-4^o, imprimé chez Gérard Wolschat, relié en velin, tranche rouge, a appartenu à un religieux du même ordre, qui l'acheta à la foire de Francfort en 1688, comme le dit l'inscription manuscrite: *Comparavit F. S. Georgius Herstein in mundinis Francofurtens. 1688*. Les gravures, signées par Ch. de Mallery, sont au nombre de 20; Philippe n'est représenté que par les quatre citées dans la *Biographie*. Le soin jaloux qu'a eu le collectionneur de les rassembler, fait supposer, à bon droit, que nous avons ici, au complet, tout ce que les deux artistes ont produit relativement aux saints et bien-

(1) HENRI HYMANS, conservateur du cabinet d'estampes à la Bibliothèque royale, membre de l'Académie de Bruxelles, etc.

heureux de l'Ordre de Prémontré. Les planches de cette collection mesurent, sauf indication contraire, texte compris, 0,12 3/4 de haut sur 0,08 de large.

ARBRE HAGIOLOGIQUE DE NINOVE.

Comme nous l'apprend l'inscription placée au bas de la gravure, l'arbre hagiologique de Ninove est ainsi nommé de ce que le graveur Charles de Mallery dédia son travail au R. R. Prélat Jean David, abbé de Ninove. Cette gravure mesure 0,10 sur 0,16.

Saint Norbert est étendu à terre sur le côté droit, la tête appuyée sur la main droite, le coude repose sur le sol; revêtu de l'habit et du manteau de l'Ordre, la tête entourée du nimbe et surmontée de la mitre, il paraît endormi; la crosse abbatiale, inclinée le long du corps, du côté droit est posée sur l'avant-bras, tandis que la main gauche porte une branche d'olivier; les deux mains sont gantées, l'anneau est placé autour de l'index gauche; dans le fond, un riant paysage encadre la silhouette d'une église à clocher élancé, et divers bâtiments que baignent les eaux d'une rivière. Sur le tertre où repose le saint, on voit quelques touffes d'herbe et l'inscription: *S. Norbertus*. A la gauche du saint, s'élance une vigne vigoureuse, dont les rameaux, ornés de feuilles et de grappes, s'étendent à droite et à gauche; aux extrémités des branches principales, on remarque des calices de fleurs sur lesquels reposent les bustes ou images des saints de l'Ordre au nombre de 24. Au sommet de la vigne, le Christ, les bras en croix, les mains clouées à deux branches latérales, appuie sur l'arbre ses pieds transpercés. Sa tête nimbée porte la couronne d'épines; le tout est entouré de rayons et les reins sont couverts d'un voile. En haut de la gravure, on lit ce texte de l'Écriture Sainte: *Ego quasi vitis fructificari suaviter odoris. Ecclesi 21*. C'est ce texte qui a inspiré à l'auteur l'idée de cette gravure.

En bas, se trouve l'inscription suivante: *Religio et Ordo vester (Praemonstratensis) multâ refulgens gloriâ meritorum et gratiâ redolens sanctitatis palmites suos a mari usque ad mare extendit. Ita Alexander PP. III. in diplomate dato Ferrariae ad Ord. Praemonstratensi A° Dni 1177 fundati Ord. 58 Admodum R. Domino*

D. IOANNI DAVID *Coenobii Ninivensis Ord. Praemonst. Abbati meritissimo. Carolus de Mallery D. D.*

Au milieu de cette inscription se trouve, surmonté d'une mitre à fanons flottants et d'une crosse abbatiale, un cartel aux armes du prélat J. David. Sur une banderole au bas de l'écusson, on lit cette devise : *Fortiter et suaviter*. 0,16 haut sur 0,09 de large.

SOUVENIR DE LA PROFESSION RELIGIEUSE DE SAINT NORBERT EN 1121.

En haut, on lit :

Voca nomen ejus : Accelera spolia detrahere, Festina procedari.
Isa. 8.3.

Dans une belle salle ornée de colonnes, éclairée par une porte et par une fenêtre qui laissent entrevoir un charmant paysage, la Très Sainte Vierge, radieuse, se tient debout près d'une crèche, où repose sur de la paille le divin Enfant, et enlève les pauvres langes qui entourent l'Homme-Dieu tandis que celui-ci, dont la tête est entourée de rayons, sourit à six religieux norbertins qui l'observent avec une sainte joie. Trois sont debout, les trois autres prosternés, ils ont tous la tête surmontée d'un cercle lumineux, et portent le costume de l'Ordre de Prémontré. Ce sont : le bienheureux Macaire, roi d'Arménie, qui, à genoux, offre de la main droite son sceptre royal, de la gauche, sa couronne ; le bienheureux Dominique, frère d'Alphonse, roi de Castille, premier abbé de la Vigne de Marie, qui porte de la main gauche la crosse abbatiale ; le bienheureux Hroznata, prince de Bohême, qui montre de la main droite une palme et de la gauche les chaînes de la prison où il mourut ; le comte de Testerband de Folcold, qui, les mains jointes, contemple le divin Enfant ; le bienheureux Godefroid, comte de Capenberg, qui, à genoux, présente de la main droite une couronne et de la gauche une tête de mort ; le bienheureux Louis d'Arnstein également à genoux, les mains et les bras croisés sur la poitrine. Folcold et Louis ne portent plus le manteau comme les 4 autres personnages, pour rappeler sans doute qu'ils ne furent que simples frères convers. Au pied de la crèche, sont groupés les écussons armoriés

des bienheureux, ainsi que diverses couronnes : royale, ducale, comtale.

signé C. DE MALLERY *fecit.*

En bas, on lit :

Cum feliciter anno 1120 Praemonstratus Ordo coepisset, et in obsequiū perpetuum parvulo IESV nato S. P. Norbertus cum primis Suis Sodalibus solenni professione ipso Nativitatis Christi a^o 1121 sese devovisset; Beati Principes Macarius Armeniae Rex, Dominicus Alphonsi VII Castellae Regis frater, I Abbas vitis B. MARLÆ Godefridus Comes Cappenbergensis, Hroznata Bohemicae nobilitatis flos, Ludvicus Arnsteinij comes, Folcoldus Teisterbandiae comes et Heroes alij postmodum quamplurimi Titulos et Stemmata sua pauperis IESV preseprio in Candidā hac militā substraverunt.

B. GODEFRID.

Une belle composition (0,13/0,08) de Mallery, gravée par Galle, représente le saint vêtu de l'habit religieux avec manteau et capuce; sur la tête, ceinte d'une auréole, on remarque une couronne princière avec le texte en exergue : *Tanquā sponsā decoravit me*; de la main droite, il tient une tête de mort, de la gauche une couronne de baron. On voit au bas de la gravure, appuyé sur une table, le blason de la famille de Cappenberg : à deux fasces de gueules surmonté d'une couronne comtale. En haut, on lit l'inscription : *Elegi abjectus esse in domo Dei mei.* Psal. 83. En bas : *B. GODEFRIDVS ex Comite Cappenbergēsi nobilissimo Canonicus Candidi Ordinis Prēmōstratēsis. Sperne Soli titulos Comes ô GODEFRIDE fugaces Aeterni fias ut Comes inde Poli.*

C. DE MALLERY *fecit.*

LES VIERGES NORBERTINES.

Le divin Sauveur, debout sur des nuages, tête nue entourée de rayons, un manteau sur les épaules, tenant de la main gauche une longue croix au sommet de laquelle flotte une oriflamme, tend

sa main droite à sainte Gertrude qui, vêtue de l'habit de l'Ordre, porte de la main gauche une lampe allumée et, sur la tête nimbée, une couronne royale; à ses côtés, se trouvent debout, tête nimbée, vêtues du costume de l'Ordre, B. Oda avec la lampe allumée dans sa droite et portant de l'autre main un plat sur lequel se trouve un glaive; la B. Radegunde d'Espagne, la B. Elisabeth d'Arnstein du Brabant, et la B. Poncia de l'Auvergne, tenant de la main gauche une branche de lis. Les trois dernières revêtues de l'habit de l'Ordre, tête nimbée, la lampe ardente dans la droite, des roses et des lis jonchent le pavement; en haut — la lune — deux anges ailés jouent du violon et de la guitare sur des nuages. En haut: *quæ paratæ erant, intraverunt cum eo ad nuptias. Matth. 25.10.* En bas: *Christus castarum mentium Sponsus qui in militantis Ecclesie sue hortum descendere solet ad areolam aromatum ut pascatur in Religiosorum hortis et Lilia colligat; ex Candidâ S. Norberti familiâ, inter complures alias lectissimas animas, B. Gertrudem ex Germaniâ, B. Odam ex Hannoniâ, B. Redigundem ex Hispaniâ, B. Elizabetham Arenistiam ex Brabantiâ, B. Pontiam ex Arcerniâ velut alias quinque prudentes Virgines, ac totidem suas castissimas Sponsas sibi delegit.*

C. DE MALLERY *feit.*

B. HILDEGONDE.

Une charmante gravure de Mallery, dédiée à la T. R. Dame Catherine von Crümmel (1), supérieure du couvent de Meer, nous représente la bienheureuse Hildegonde debout devant une table sur laquelle sont placés: un livre relié aux armes du comte de Meer: un aigle aux ailes déployées et surmonté d'une couronne ducal; un autre livre ouvert sur lequel on lit cette sentence: *Ego in simplicitate cordis mei, lacta obtuli universa hæc. (1 Paral. 29)* et un riche collier avec croix. La sainte, revêtue de l'habit blanc de l'Ordre, la tête couverte d'un voile noir et surmontée d'une couronne (comtale) qu'un cercle environne, porte dans la main droite une église romane avec tour; la main gauche est appuyée sur la

(1) Mourut en 1624.

poitrine. Au bas, on lit : B. HILDEGVNDIS *Comitissa a Mari, Coenobij Marensis, Ordinis Praemonstratensis, circa Annum Christi M. CLXV a se fundati Antistita.*

R^{dae} D^{nae} Catharinae a Krummel Marensi, Antistite dig^{me}.

Au haut de la gravure :

Restitues Haereditatem meam mihi Psal. 15.

C. DE MALLERY *fe.*

B. GUILLAUME DE ROTH.

En haut : *Vox tua dulcis et facies tua decora. Cant. 2.*

Le saint religieux, mi-corps, revêtu des habits de l'Ordre de Prémontré, avec manteau de chœur, tête nue, couronne monastique auréolée, la main droite sur la poitrine, la gauche s'appuyant sur une table sur laquelle il montre une branche de lys entourée d'un rosaire, à côté duquel est posé le biretum blanc, fixe ses regards sur l'image de Marie qui, dans l'angle droit de la gravure, lui apparaît avec son divin Fils sur des nuages. La Sainte Vierge entourée de rayons, vêtue d'un large manteau, avec voile et couronne royale, porte de la main gauche le sceptre royal et sur son bras droit le divin Enfant, au naturel, tête nimbée.

En bas : S. M. WILHELMVS *Ord. Praemonst. Canonicus in Rotensi Sueviae Coenobio, ante 30 annos, vclut inter Spinis Rosa floruit, eximia mentis et corporis puritate, invicta in adversis patientia, mortificationis et Orationis laude celeberrimus quem sepius sua familiaritate Angeli sed et ipsa Angelorum Regina dignata est.*

P. DE MALLERY *fe.*

B. MILO.

Le bienheureux évêque, debout auprès d'une table sur laquelle est inscrit ce texte du livre des Proverbes 29 : *Humilem Spiritu suscipiet Gloria*, Proverb. 29 ; revêtu d'un rochet et d'un camail, tête coiffée du biretum et entourée de rayons, porte de la main droite une fleur de muguet, de la main gauche, la crosse contre laquelle il soutient un livre ouvert où est gravé ce texte de saint

Matthieu : *Tollite Jugum meū super vos et discite a me quia mitis sum et humilis corde.* Matt. II.

Au bas, on lit : B. MILO *ex primo Abbate S. Judoci in nemore Ordinis Præmonstratensis, Morinorum Episcopus factus: miræ Sanctitatis et humilitatis eximia repulsit exemplis. Ad cætos migravit Anno M.C LVIII. XVII. Kal. Augusti.*

P. DE MALLERY *fê.*

B. FRÉDÉRIC.

Le bienheureux est représenté sous son costume d'abbé, avec manteau et barrette; une auréole entoure la tête du prélat, qui porte un lis dans la main droite et dans la main gauche une crosse avec banderole sur laquelle on lit ce texte: *Veniat dilectus meus in hortum suum.* Il repousse, avec la crosse, et du pied gauche, le démon de la luxure, qui est couché à terre, sous la forme d'un monstre, ayant à ses côtés trois petits génies qui se récréent avec une corbeille de fleurs. Le bienheureux a les yeux tournés en haut vers sainte Cécile, qui lui apparaît portée sur des nuages. La tête couronnée de roses et environnée de gloire, la sainte tient dans la main gauche une palme et dans la main droite un instrument de musique à tuyaux. Elle porte l'inscription suivante: B. FREDERICVS *Horti Mariani in Frisiâ ord. Præmonstratensis Fundator et primus Abbas decursis Sanctissime puerilibus annis a S. CÆCILIA (cui inter cæteros castitatis Patronos decotissimus erat) ad lucrū animarū instigatur plurimis in vitâ et post obitū (præter aliquot mortuorū suscitationem) circa aridos lunaticos paralyticos J. C. illustrat miraculis.*

C. DE MALLERY *fecit.*

B. EELKO.

Le bienheureux, debout derrière une table, tête nue, couronne monastique et entourée de rayons, vêtu des habits de l'Ordre avec manteau de chœur, une palme dans la main droite et la crosse dans la gauche; des deux mains, il montre des roses.

Devant la table, un joli cartel surmonté d'une crosse porte les

armoiries de l'abbaye. Mi-parti : à dextre, moitié d'une aigle éployée ; à senestre coupé ; au premier une molette ou étoile à six raies ; au second un lis. L'indication des émaux fait défaut. La crosse en pal derrière l'écu. En bas, on lit : B. EELKO LIAVKAMA *Martyr et Abbas Cœnobij Lidlumensis Ordinis Præmonstratensis. Martyrio desit ne debita* EELKO *Corona ; Ecce sinu præsto est æthere missa Rosa.*

C. DE MALLERY *fecit.*

En haut, on lit : *Tabescere me fecit zelus meus.*

Psal. 118.

SAINT LUDOLPHE.

Dans une chapelle éclairée par une fenêtre à losanges, le dessinateur Mallery représente saint Ludolphe à genoux devant un autel, la crosse et la mitre à ses pieds ; il est revêtu des habits de l'Ordre, d'un rochet et du camail avec croix pectorale, tête nue et nimbée, la main droite sur le cœur, tenant une palme de la main gauche.

Deux vénérables personnages agenouillés, vêtus également d'un rochet, du camail, de la croix pectorale, tête nue et nimbée, avec barbe, lui apparaissent sur des nuages où l'on aperçoit plusieurs têtes d'anges ailés.

Près de saint Ludolphe, est gravé sur le pavement le texte de l'apôtre à Timothée 2. 4 : *Bonum certamē certavi.* — Au-dessous de la mitre : C. DE MALLERY *fecit.*

En haut, on lit : *Idcirco calicem sanguinis Christi bibitis ut possitis et ipsi propter Christum sanguinem fundere. D. Cyprianus.*

En bas : S. LVDOLPHO *Martyri et Episcopo Raseburgensi 9^{no} Ordinis Præmonstratensis* B. B. EVERMODVS *et* ISFRIDVS *prædecessores in Episcopatu, eiusdem etiam Ordinis candidi, ipso cænæ Dni calicē salutis hauriendū deferunt.*

B. JOSEPH.

Le bienheureux, tête coiffée du biretum, entourée de rayons, vêtu du manteau sur les habits de l'Ordre, porte sur le bras droit

l'Enfant Jésus habillé et tête nue auréolée, caressant le B. de ses petites mains; il tient de la main gauche, appuyée sur une table parsemée de roses et autres fleurs, une branche de lys, une banderole avec l'inscription : *Concupivi Salutare tuū Domine*, entoure la branche. A l'angle droit, en haut, on voit un cœur transpercé de deux flèches, surmonté d'un cercle de rayons enflammés avec le monogramme M R et couronne royale. En haut: *Exultabo in Deo IESU meo. Abbae 3.*

En bas : B. IOSEPH *Canonicus Steinfeldensis ord. Præmonstratē. dum gratis nomen IOSEPH virtutibus æquas Virtutum ACCRESCENS floribus ante Deum Florigerā patriā satus, et de Virgine Flore. Quid mirum si te IOSEPH IESVS amat. F. Galle exc.*

C. DE MALLERY f.

B. WALTMAN.

On voit Waltman à genoux aux pieds de saint Norbert, les mains jointes, revêtu des habits religieux, portant entre les bras la crosse abbatiale; sa tête nue est entourée d'un nimbe, saint Norbert, tête nue aussi et rayonnante, vêtu d'une riche chasuble et du pallium, porte dans la main gauche une croix archiépiscopale et montre dans la main droite un ostensor. Aux pieds de saint Norbert, à gauche sont étendus 3 personnages symboliques.

Dans la perspective, on aperçoit l'église et la tour de Saint-Michel. A gauche de saint Norbert, un ange porte une mitre. La composition est encadrée de divers emblèmes avec des inscriptions empruntées à l'Écriture Sainte et appliquées au saint fondateur.

Les voici: Un arbre: *Cypressus in altitudinem se extollens.*

Un vase ou reliquaire: *Vas auri solidum ornatum omni lapide pretioso.*

Un vase embrasé de flammes: *S. Norbertus quasi ignis effulgens.*

Fleurs de lis au bord de l'eau: *Quasi lilia quae sunt in transitu aquae.*

Un arc-en-ciel: *Quasi arcus refulgens inter nebulas gloriae.*

Une lune: *Quasi luna plena in diebus suis luget.*

Un temple: *Templi altitudo a S. Norberto fundata.*

Une étoile: *Quasi stella matutina in media nebulae.*

Le soleil: *S. Norbertus quasi sol refulgens.*

Des roses: *Quasi flos rosarum in diebus vernis.*

Un coffret: *Quasi Thus redolens in diebus aestatis.*

Un encensoir: *S. Norbertus thus ardens in igne.*

Un arbre: *S. Norbertus quasi oliva pullulans.*

En haut de la planche, on lit: *Magna est gloria ejus in salutari tuo. Psal. 20.*

En bas, au-dessous d'un petit cartouche aux armoiries de saint Michel, surmontées d'une mitre avec une erosse et eroix en sautoir et la devise; sur une banderole *Moderate* sur deux colonnes les vers suivants:

O Antwerpia lactare

Tanto nixa Tutelare

Et NORBERTVM venerare

Qui te fidem docuit

Quod Eligius plantarat

Willibrordus irrigarat

Tanchelinus decastarat

Norbertus restituit

C. DE MALLERY *fecit.*

B. RABODON.

Au xvii^e siècle, le prélat Jean Drusius (1) fit exécuter par le graveur Mallery (2) une jolie composition représentant le B. Rabodon. Cette gravure, qui mesure 0,13 de haut sur 0,08 1/2 de large, nous le montre à l'avant plan, à genoux, revêtu des habits de l'Ordre: manteau, soutane, scapulaire, ceinture à laquelle est suspendu un chapelet, la main droite sur la poitrine, la main gauche étendue, la tête nue, rasée et entourée d'un nimbe. Les traits du visage sont d'une grande énergie et les yeux fixés amoureux sur l'image du Christ en croix, placée au milieu d'un autel couvert d'un tapis. Au bois transversal de la croix, sont suspendus, à droite, un fouet, à gauche une discipline à lanières; au pied de l'arbre de la croix, un monticule, surmonté d'une tête de mort, sert à emboîter, au moyen de deux petites solives, l'instrument du supplice. En haut de la croix, des nuages d'où jaillit

(1) 1601-1634. — E. VAN EVEN, J. MAES, *Messenger des sciences hist.* Gand.

(2) I. V. VAN SPILBEECK, *Vlaamsche school*, Antwerpen 1871. Charles de Mallery, né à Anvers vers 1576, trav. jusque vers 1630.

un rayon de lumières vers le bienheureux. A droite du tableau, non loin de l'autel, on voit sur une petite table carrée, à un seul pied, couverte d'une nappe, un plat avec du pain et un gobelet, rappelant le jeûne du vendredi, observé par le bienheureux, et le miracle de l'eau changée en vin.

Le second plan du dessin est séparé du premier par deux arceaux que soutiennent trois colonnes d'ordre toscan, entre les piédestaux desquelles se trouve une balustrade à colonnettes cylindriques, contre laquelle le graveur a placé, sur un livre relié, le bonnet carré du bienheureux. Au sommet des arcades, sont suspendues, en festons, des guirlandes de fruits; de celle de gauche, descend au milieu un écusson aux armes de l'abbaye du Parc: Trois plantes de muguet en fleurs sur fond d'or, sur un tertre au naturel, accompagné d'une banderole flottante portant la devise: *Ne quid Nimis*.

Enfin, derrière la balustrade, on aperçoit une église romane avec deux tours, les bâtiments du monastère avec pigeons à redents, un coin de la campagne, etc.

La gravure est signée C. DE MALLERY *fecit*.

J. Galle *exc.* (1).

Au-dessus, on lit le texte des Psaumes: *Humiliabam in jejunio animam meam, Ps. 31. J'humiliais mon âme par le jeûne.*

En bas, un quatrain composé par le savant G. Van der Sterre (2):
B. RABODO *Canonicus Cœnobii Parcensis ord. Præmonstratensis*

Vina tibi facile est nostratia spernere: Cœlo

Nam RABODO merum quo satieris habes

Macte: VOLVPTATVM quia jam TORRENTE repletis

Quas ut libares; hic dabat unda merum (3).

L'exécution de cette gravure est d'une finesse remarquable; composition très gracieuse qui, par sa vigueur et sa simplicité, attire une pieuse attention.

(1) Quelques exemplaires ne portent point la signature de J. Galle.

(2) VAN DER STERRE. *Natales Sanctorum candidoissimis ordinis Præmonstratensis*, etc. Antwerpia, 1625, in-4°.

(3) Il vous est facile Rabodon de mépriser le vin d'ici-bas, vous êtes rassasié d'un vin qui vient du Ciel. Courage! un torrent de délices vous inonde, et pour vous y faire boire, ici, l'eau se changerait en vin.

B. JACQUES DE VICOÛNE.

Le bienheureux, tête nue auréolée, pieds nus, vêtu des habits religieux, la main gauche sur la poitrine, tenant dans la droite une croix et une branche étendue, repose sur un lit à oreiller et recouvert d'un drap de lit. A sa droite en bas du lit, est à genoux un religieux qui tient de la main un biretum.

A gauche du lit, un religieux nu-tête tient des deux mains un livre ouvert où sont gravés avec la musique: *Ave Mundi spes Maria, ave mitis, ave pia, ave plena gratiae*, etc.; à côté, un religieux en habit de chœur avec biretum, un troisième religieux tête nue, bonnet et chapelet entre les mains. Le moribond chante et un rayon sortant de sa bouche s'élève jusqu'au haut où apparaît, sur des nuages, avec Jésus sur ses bras, la Sainte Vierge vêtue d'un large manteau, couronnée et auréolée, précédée d'un religieux portant le biretum, tenant dans sa droite un cœur enflammé, de sainte Agnès avec l'agneau, de sainte Catherine s'appuyant sur une roue, etc., etc., etc.

En haut: *Consummatus in brevi explevit tempora multa, placita enim erat Deo anima illius Sap. 4.*

En bas: B. IACOBVS, *Novitius ord. Præmonstratensis cantato cantico, AVE MYNDI SPES MARIA. ad præostensum sibi in coelo inter S. S. Virgines locum Virginem suam animam suavissime emittit corpusque triennio defuncti integerrimum reperitur.*

C. DE MALLERY *fecit.*

B. JOSEPH HERMAN.

Le bienheureux est à genoux devant un autel, vêtu des habits de l'Ordre avec manteau de chœur, dans la main gauche, un chapelet et une branche de lis, il offre, de sa droite étendue, un cœur transpercé de deux flèches et surmonté de flammes entourées d'un cercle rayonnant autour du monogramme $\overline{\text{MAR}}$ de la Sainte Vierge qui lui apparaît, en haut, à droite sur des nuages qui descendent cachant une grande partie de l'autel. La Sainte Vierge, vêtue d'un large manteau, tête couronnée et auréolée, le sceptre dans

la main gauche, portant sur le bras droit le divin Enfant, habillé et tête nue et rayonnante qui, bénissant le bienheureux, lui sourit amoureusement ainsi que sa mère. A gauche de la Mère divine, deux anges ailés, nu-tête ornées d'une croix, vêtus de dalmatique dont l'un porte une branche de lis et montre à son compagnon le bienheureux qui adresse à sa céleste protectrice ces paroles gravées, qui sortent de sa bouche, sur une banderole: *Vulnerasti cor meum Soror mea Sponsa.*

En bas, auprès de l'autel, un biretum posé sur un gros livre. Des fleurs de lis sont semées sur le pavement. Quelques exemplaires portent sur la marche inférieure de l'autel: F. Galle exe.

En haut, on lit: *Anima mea exultabit in Domino et delectabitur super SALVATARI suo. Psalm. 34.*

En bas: B. IOSEPH *Presbyter et Canonicus Ordinis Præmonstratensis, Patria Coloniensis, inter plurima privilegia continuatae ab ipsâ infantia cum S. S^a Deiparâ familiaritatis, ipsum IOSEPH nomen et puerum IESVM in visione portandum suscipit.*

C. DE MALLERY *fecit.*

SAINT NORBERT.

Saint Norbert, debout, tête coiffée d'une riche mitre entourée de rayons; vêtu d'une soutane et d'une mozette parsemée d'étoiles, portant le pallium et la croix pectorale; sur un long rochet, il porte un saint ciboire dans la main droite, une croix patriarcale et une branche d'olivier dans la gauche; il foule sous ses pieds un énorme serpent. A la droite du saint, sont couchées à terre une femme voluptueuse, montrant de sa main gauche une sainte hostie, de l'autre, elle indique ces mots sur un livre ouvert: *Adamitica et sacramentaria Tanchelini hæresis*; un soldat portant casque, une tête hideuse où luttent quantité de petits serpents.

A l'arrière plan, on voit, à droite, la ville d'Anvers avec les tours de la cathédrale et autres églises; à gauche, l'église et l'abbaye de Saint-Michel contre les murs de laquelle coule l'Escaut avec deux navires.

C. DE MALLERY *fecit.*

En bas, on lit : *Coelo et Terrâ gloriosus S. P. NORBERTVS Candidi Præmonstratensium Canonicorum Ordinis Princeps et Antesignanus Archiepiscopus Magdeburgensis totiusq. Germaniæ Primas, eum eclipsatam Belgici cæli Lunam Ocellumq. Urbium Antverpianæ Tanchelinianæ hereseos nocte depulsâ Sol novus Sanctitatis et doctrinæ radiis anno 1122 reanimasset, innumeris animarum auctus manipulis cælos petiit die 6 Iunii a^o 1134.*

En haut : *Qui docti fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti; et qui ad iustitiam erudiunt multos tanquam Stellæ in perpetuas æternitates.*

Danielis. 12. 3.

LE B. HROZNATA.

Une belle planche consacrée au bienheureux Hroznata, représenté seul cette fois. Le tableau figure un caveau funéraire cintré, voûté et muni de fortes grilles de fer au travers desquelles on aperçoit le bienheureux revêtu de la tunique et du manteau de l'Ordre, et, dans ses mains jointes, il tient pieusement un chapelet. Sa tête, couverte du biretum, est entourée de rayons lumineux qui font ressortir le calme de sa physionomie. Au-dessus du sépulchre, est représentée l'apparition du bienheureux au serviteur fidèle, compagnon de sa captivité; le dernier à genoux, les mains jointes, interroge le bienheureux, et à ses pieds gisent les menottes brisées; près du mur, se dresse un bloc de pierre auquel sont attachées des chaînes, et au-dessus s'ouvre une fenêtre cintrée, à doubles barreaux en fer. Le B. Hroznata, vêtu du manteau de l'Ordre, la tête, surmontée du biretum, et entourée de rayons lumineux, une palme à la main gauche, étend la droite vers son compagnon de captivité, les traits de son visage reflètent une douceur ineffable. Un ange ailé et environné de nuages montre dans la main droite une palme, et de la main gauche dépose une couronne de laurier sur la tête du bienheureux, entouré, lui aussi, de nuages et de rayons de lumière. Au haut de la gravure, on lit : *Derupisti vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis Psalm. 115. ; 16. 17.* Au

bas: *Beatus HROZNATA* (1), *ex familia Guttensteiniana Bohemicæ nobilitatis Flos, Premislao primum Ottocaro Tertio Bohemicæ Regi, carissimus Princeps in candido postmodum Præmonstrati Ordinis habitu pauper Christi Serrus et Canonicus Ord. Præm. Teplensis et Chotiessoriensis Cænobiorum fundator; Martyrij demum insignis Laurea ex Castro Kunsperg ad cælos evolavit Floruit anno 1244 sub Innocentio IV. a quo Candidum habitum accepit.*

C. DE MALLERY *exc.*

SAINTS EVÊQUES.

C. de Mallery nous a laissé une jolie gravure représentant saint Norbert avec quatre évêques de l'Ordre de Prémontré, les B. B. Milon, Evermode, Isfrid et Ludolphe. Tous sont vêtus du costume de l'Ordre, ils ont la tête auréolée, la mitre et la croix pectorale.

L'auréole de saint Norbert est rayonnante et porte: *S. Norbertus Archiepiscopus et Primas*. Saint Norbert a le pallium et dans la main droite, un livre ouvert sur lequel est inscrit le texte: *Posuit nos Spiritus Sanctus Episcopos regere Ecclesiâ Dei quâ acquisivit sanguine suo*; de la main gauche, il tient une branche d'olivier.

A droite de saint Norbert, on voit le B. Milon qui porte une fleur de muguet et la mitre simple, à côté de lui le B. Evermode, montrant de la main gauche des chaînes; à gauche de saint Norbert, le B. Isfrid un livre entre les bras, puis, le B. Ludolphe, martyr, la main droite étendue avec une palme dans la main gauche. Au-dessous des cinq pontifes, le Saint-Esprit plane sous la forme d'une colombe rayonnante.

(1) Le bienheureux Hroznata, issu de la famille de Guttenstein, fleur de la noblesse de Bohême, d'abord, prince très cher au roi de Bohême Ottocar III, plus tard, sous la blanche livrée de l'Ordre de Prémontré, pauvre serviteur du Christ et chanoine du même Ordre, fondateur des couvents de Tepl et de Chotieschow, enfin, illustre par la palme du martyr; il s'envola, du château de Hinsberg, au céleste séjour. Il vivait sous Innocent IV, des mains duquel il reçut le saint habit.

En haut, on lit: *Hi ambulat mecum in albis quia digni sunt.*
Apoc. 3.

En bas, est gravé ce quatrain:

*Suscipite Sacrum Pneuma Pontifices Sacri
Quo personctis fortius Tubae Dei
Quarum timore instabilis et superum Choris
Incisa Mundi funditus Jericho ruat*

La gravure mesure 0,135,0,08, et est signée: C. DE MALLERY *fecit.*

B. MARTYRS.

Le célèbre dessinateur C. de Mallery a également publié une très remarquable gravure, où sont représentés les saints martyrs de l'Ordre.

Aux pieds de Jésus attaché à la croix et la tête couronnée d'épines, se tiennent les six religieux de l'Ordre de Prémontré qui ont subi le martyre, saint Ludolphe, évêque de Racebourg; le B. Eelko Liaukama, abbé de Liolum; le B. Hroznata, saint Jacques et saint Adrien, le B. Echius, proviseur de Saint-Josse-au-bois. Les sept rayons qui s'étendent au-dessus du divin Crucifié, rappellent la vision du Crucifix de Prémontré, qui marqua, d'une façon définitive, l'emplacement de la future église abbatiale (1).

L'artiste s'est inspiré du récit de cette apparition pour représenter les divers martyrs de l'Ordre, qui entourent le sauveur des hommes.

Les deux martyrs de Gorcum sont à genoux, au pied de la

(1) Voici ce que raconte à ce sujet l'hagiographe contemporain: « Au centre
» de la vallée, à l'endroit même où aujourd'hui encore l'on signale au visi-
» teur l'emplacement de l'église abbatiale de Prémontré, l'un des disciples
» de Norbert aperçut l'image lumineuse du Sauveur crucifié. Sept rayons
» d'une éblouissante clarté l'entouraient de leur splendide éclat et de leur
» merveilleuse lumière. Des quatre ouvertures du vallon, le religieux voyait
» déboucher, attirés et conduits par cette céleste lueur, de nombreux pèlerins
» portant leurs besaces et leurs bourdons. Ils adoraient l'un après l'autre, à
» genoux, leur maître crucifié, lui baisaient les pieds, puis, s'en retournaient,
» après avoir reçu de lui la permission de glorifier son nom divin aux quatre
» coins du monde. » (*Vie de saint Norbert*, par le P. GODEFROID MADELAINE).

croix; saint Adrien, la tête nue où se dessinent la couronne monastique et l'aurole, porte sur ses vêtements religieux, manteau et capuchon, une étole pastorale et une corde nouée au cou; des deux mains, il entoure pieusement les jambes du Christ en croix; de la main droite une palme.

Saint Jacques, tête nue auréolée, couronne monastique, revêtu du manteau de l'Ordre, porte également l'étole sacerdotale, avec la corde au cou; de la main gauche étendue à terre, il soutient une palme; sa main droite s'enlace autour du bois de la croix, et il appuie sa joue droite aux pieds du divin Sauveur.

A côté de saint Adrien, à droite, se trouvent debout le B. Ludolphe et le B. Eckius; à gauche, auprès de saint Jacques, on voit le B. Eelko agenouillé, et, debout, le B. Hroznata. Le B. Ludolphe est revêtu du rochet et de la mozette épiscopale; de la main droite, il montre un calice; de la gauche, il tient une palme, la crosse épiscopale s'appuie à son bras droit. Le B. Eckius, tête nimbée avec biretum, vêtu du manteau de l'Ordre, porte de la main gauche une palme, de la main droite, à laquelle est pendu un trousseau de clefs, ce qui rappelle les fonctions de proviseur dont le bienheureux martyr était chargé, il montre un registre surmonté d'une flamme: sur la tranche du livre, se lit cette inscription: *Igne me examinasti.*

Le B. Eelko, à genoux, tête nue et nimbée, le crâne fendu par un gourdin, couvert du manteau monastique, la crosse abbatiale tenue par le bras gauche, une palme dans la même main, déploie devant lui son scapulaire couvert de roses. Le B. Hroznata, la tête nimbée et couverte du biretum, vêtu du manteau de l'Ordre, porte de la main gauche une palme, de la main droite une espèce de menottes.

Dans les angles supérieurs de la gravure, on voit, de chaque côté, un ange ailé voltigeant et étendant ses bras qui portent des couronnes destinées aux saints martyrs. En haut, est gravée cette inscription: *Aspicientes in auctorem fidei et consummatorem IESVM Hebr. 12. 2.*

Au bas de la gravure: *Postquam septemplici coruscans radio Christus in cruce visus est extruende Præmonstratensis Ecclesie locum designasse; B. Ludolphus Raseburgi in Wandalia Epis-*

copus, B. Eelko Liaukama Lidlumensis in Frisia Abbas, B. Hroznata in Bohemia, B. B. Adrianus et Jacobus Brilæ in Hollandia, B. Joannes Eckius, S. Judoci in nemore Canonicus et Provisor, et alij alibi plures, ex Premonstratensi Ordine Martijres, sub sanguinolento Crucis Labaro vitam et sanguinem gloriose profuderunt.

C. DE MALLERY *fecit.*

SAINT NORBERT.

Le saint, tête nue auréolée, vêtu d'un surplis, de la mozette ornée du pallium et de la eroix pectorale, de la main droite portant un ostensor, de la main gauche, une croix patriarcale et une branche d'olivier, se trouve debout devant une table sur laquelle on voit une mitre ornée de pierres précieuses, de l'autre côté, un livre ouvert où est gravé: *Fide et Patientia*. Sous la mitre on lit: C. DE MALLERY *fecit.*

En haut, on lit: *A te quid volui super terram. Psalm 72.*

En bas: S. NORBERTVS ARCHIEP. FVNDATOR ORD. PRÆMOS. *Fortia agit, patiturq. urens sibi Scocvola dextram Nempe Agere atq. Pati fortia Romulidum est Tu NORBERTE Fide Patiendoque aspera vincis Aspera nempe Pati, et Fidere Christiadum est.*

SAINTE GERTRUDE.

Devant une table sur laquelle un livre ouvert rappelle ce texte de l'Écriture Sainte: *Domine mi tu scis quod nunquam lactata sit Ancilla tua, ex quo huc translata sum nisi in te Domine DEVS. Esther. 14.* La sainte, vêtue des habits de l'Ordre avec double voile sur la tête couronnée et auréolée, porte de la main droite une branche de lys, de la main gauche une lampe allumée; au fond, à gauche, derrière une balustrade, la campagne, l'église avec tour, le couvent d'Altenberg et ses dépendances.

En haut, on lit: *Lactata sum in salutari tuo. I Reg. 2.*

En bas: B. GERTRVDIS *Filia S. Elisabethae Lantgravie Hassie etc. Antistita Cœnobij Aldenbergensis Ord. Præmonst. mirâ Sanctitate floruit. Obijt A°. M. CC. XCVII. Admodum R^{da} Dnæ*

D. MARGARETE BEISSEL (1) a Ginnich Hinsbergensis Cœnobij Ord.
Præmonst. Antistitac meritiss^a.

C. DE MALLERY fecit.

SAINT GILBERT.

L'habile dessinateur Mallery a réuni également les trois sujets, mais sa composition, qui a été gravée par le célèbre F. Galle, diffère entièrement de la précédente.

Sous un portique à colonnes, avec balustrade et adossé à une porte d'habitation, on voit, à droite, la Très Sainte Vierge assise dans un fauteuil placé sur une estrade. La divine Mère, la tête couronnée et entourée d'un cercle lumineux, porte un ample manteau avec voile; elle tient sur ses genoux l'Enfant Jésus drapé et rayonnant. Le Sauveur tend gracieusement les bras vers la bienheureuse Poncia, qui, en costume religieux, à genoux, lui offre une corbeille de fruits, disant: *Omnia poma nova et cetera Dilcte mi, servavi tibi (cant. 6. 13)*. O mon bien-aimé, j'ai gardé pour vous tous les fruits, et les anciens et les nouveaux. A gauche de Poncia, se trouvent Gilbert et Pétronille, revêtus de l'habit prémontré et la tête ornée d'une gloire. Le père porte de la main droite un livre fermé par des agrafes, et de la main gauche la crosse abbatiale. La mère a la main droite sur son cœur et la gauche appuyée sur sa fille, qu'elle contemple avec bonheur. Aux pieds du saint, on voit une épée, un bouclier, un casque, un bâton de général. Au-dessus de la reine du ciel, un ange écarte la draperie attachée aux colonnes; au-dessus des saints époux, deux anges enlacés les admirent. Derrière la balustrade de la terrasse, se présente au fond un joli paysage où l'on distingue une église, une tour, etc. Charmante composition, dont le dessin est très délicat (0,09; 0,22).

Légende: S GILBERTVS cum conjuge sua S. PETRONILLA, Præmonstratensem Ordinem amplexus, Cœnobium Novemfontium quod fundarat, primus Abbas rexit, magnis decoratus miraculis: hæc vero Cœnobio d'Aubterre prima sanctissime preefuit, quin et B. PONCIA filiam suam in eodem Ordine divino servitio consecrarunt.

C. DE MALLERY fe.

(1) Décédée en 1629.

B. SIARD.

La composition de Mallery n'est pas moins digne d'éloges. Sur l'avant plan est une église dont la voûte romane abrite deux autels ; au retable de l'un d'eux, on voit une peinture de saint Michel terrassant Lucifer ; le B. Siard revêtu de l'habit régulier, la tête couverte du bonnet carré et ceinte d'une auréole, est assis dans un fauteuil, tenant de la main gauche la crosse, une verge et une discipline et de la droite un crucifix ; à ses côtés, une corbeille remplie de pains symbolise sa charité envers les pauvres. Ravi par le chant de l'office, il tient son regard fixé vers un groupe d'anges qui, en haut de la scène, célèbrent, dans un concert de voix et d'instruments de musique, les louanges de Jéhovah dont le nom, écrit en caractères hébreux, est entouré de rayons avec le texte : *Sentite de Domino in bonitate* ; ce groupe domine le tableau. Au second plan, un religieux chante l'office en s'accompagnant de l'orgue, un rayon lumineux s'élève de la bouche du saint vers le ciel avec ces mots : *Quam bonus Israël Deus!* Au bas de cette planche, (12/08) qui se distingue par la finesse de l'exécution, on lit ces lignes :

B. P. SIARDVS *Horti Mariani in Frisia V. Abbas ord. Præmonstratensis eximiis humilitatis, in seipsum severitatis, in pauperes liberalitatis, in Deum exæstantis Amoris illustris exemplis; audita quavis harmoniâ totus sæpe in Deum et cœlestia rapitur, oculis in lachrymas suavissime liquescentibus, innumeris prope modum post obitum decoratus miraculis.*

C. DE MALLERY *fecit.*

B. JACQUES LOHELIVS.

Sur un fond noir, est représenté en buste le R. R. abbé Jean Lohelius qui après avoir été prélat de Strahov, de l'Ordre de Prémontré et évêque de Sébaste, devint archevêque de Prague. Il est revêtu du camail, il porte barbe et moustache, la tête couverte du biretum carré. Dans l'angle de gauche, les armoiries du prélat,

un cric, surmontées du chapeau épiscopal orné de glands: à droite, on voit un jet de lumière envoyé par un corps lumineux. H. 0,15 3/4. L. 0,09 3/4.

En haut, on lit: *Mansuetudo suo vultu si pingies optet;*
Hæc tua Loëli postulet ora sibi

En bas: *Ill^{mus} ac Reu^{mus} D. IOANNES LOËLIVS, ex Abbate Strahoviensi Ord. Præmonst. et Episcopo Sebasteno Pragensis Archiepiscopus mortalium mitissimus, Inopum copia, Afflictorum solatium eximiâ vitæ sanctimoniâ hostibus etiam Ecclesiæ venerabilis Obijt IV Non. Novemb a^o 1622 ætatis suæ 73. Pontif 10. Reu^{mo} P. ac D. CASPARO à QVESTEMBERG Strahoviensi Abbati dig^{mo} S. C. M^{tis} Consiliario, nec non Præmonst. Ord. in Provincijs Cæsaris Visitatori etc.*

Phls DE MALLERY fe. et exc.

C'est en signalant ces productions des frères Mallery dont les œuvres révèlent un réel talent, que nous clôturons cette sixième livraison de l'Iconographie Norbertine, avec l'espoir que ma santé me permettra d'ajouter un jour à ces recherches.

I. VAN SPILBEECK.

LES

TOMBELLES DE WEELEDE

Il faut de bons jarrets et tout l'enthousiasme de l'archéologue pour s'en aller sur de vagues renseignements, pendant des lieues à travers les bruyères et les marais de la Campine, à la recherche de tumuli hypothétiques.

Les tombelles de Weelde s'élèvent dans l'immense bruyère qui s'étend au nord de ce village jusqu'à Baer le Duc. A environ deux kilomètres au N. O. du bois de sapins dit *Hummel* se remarquent à peu de distance l'une de l'autre, cinq ou six collines d'environ deux mètres de hauteur. Nous avons fouillé méthodiquement deux d'entre elles et avons constaté par des tranchées verticales que des fouilles y avaient déjà été pratiquées antérieurement. M. Maes, sacristain du village de Weelde nous a déclaré avoir opéré des fouilles vers 1877 sans avoir découvert autre chose que des cendres et des ossements. Dans des parties non remuées nous avons constaté les stratifications suivantes: 1° sable brun vierge qui semble être l'ancien niveau de la bruyère. 2° sable plus blanc entremêlé d'une couche assez épaisse de braises (charbon de bois). 3° sable blanc entremêlé de débris d'ossements. 4° sable formant la colline recouvrant le tout. Dans les déblais aucune trace de silex ni de poteries. D'après les dires de divers habitants de Weelde des monnaies et des poteries auraient été trouvées anciennement, mais il ne nous a pas été possible d'obtenir un témoignage certain à cet égard. La légende traditionnelle du trésor enfoui vient brocher sur le tout.

Il est fort difficile avec si peu d'éléments de déterminer même approximativement l'âge des tombelles de Weelde. Constatons cependant le voisinage de Raevens où l'on a exhumé en août 1901 des

urnes funéraires qui semblent dater de la première période de l'âge de fer (Hallettattienne). Signalons aussi l'existence du lieu dit *de Tommel* dans la bruyère à mi-chemin entre le village de Raevens et la station de Weelde-Merxplas.

Les tombelles de Weelde ne figurent pas sur la carte de Van Dessel. Elles établissent avec la trouvaille de Raevens, la présence de peuplades dans la campine belge à une époque probablement antérieure à l'invasion romaine.

Nous déposons sur le bureau de l'Académie le faible résultat de nos fouilles.

LOUIS STROOBANT.

UN SOUVENIR

DES

FOIRES D'ANVERS

Pendant les débuts de la régence de Maximilien d'Autriche, les Etats de Flandre, qui avaient refusé de se soumettre à son pouvoir, avaient décrété l'établissement à Bruges de deux foires qui étaient fixées aux mêmes dates que les foires d'Anvers. Leur but était de ruiner ces dernières; les Brugeois voyaient, en effet, avec jalousie s'élever une rivale qui devait promptement grandir et prospérer à leur détriment.

L'archiduc Maximilien, qui avait rallié à sa cause les Anversois, s'émut de la décision des Etats de Flandre et voulant la contrecarrer, il fit publier, notamment à Mons et dans sa prévôté, le 28 août 1484, un mandement interdisant sous peine d'amende aux marchands et autres personnes du Hainaut de se rendre aux foires de Bruges.

Si le texte de ce mandement n'a pas été retrouvé, nous en possédons une analyse bien précise dans l'article suivant du compte de la prévôté de Mons de 1484-1485 (1) :

« Le xxviii^e jour du mois d'aoust l'an mil iiii^e quatre vings et quatre, fu publyé ung mandement venant de nostre très redoubté seigneur, contenant en substance comment cheux du pays de Flandres avoient conclut et mis sus deux festes en la ville de Bruges qui eschéir devoient aux jours et termes des deux festes d'Anvers pour par ce moyen volloir totalement deffacier les dites deux festes d'Anvers, pour à quoy pourveoir mondit seigneur le duc faisoit deffense à tous marchans et autres quelconques du pays de Haynnau de non aller èsdites festes de Bruges sur certaine amende contenue audit mandement. Et duquel furent envoyées vi coppies èsdites vi villes de la prévosté (de Mons) et, pour ce, payet audit Jehan de Bailloel audit pris de xviii d. de la lieuwe, xvi s. vi d. »

E. MATTHIEU.

(1) Aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles.

SÉANCE ORDINAIRE DU DIMANCHE 7 JUIN 1902.

Présidence de M. le baron DE VINCK DE WINNEZEELE, président.

La séance s'ouvre à 2 heures dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. le baron de Vinck de Winnezeele, *président*.

Sont présents : MM. le chanoine van den Gheyn, *vice-président* ; Fernand Donnet, *secrétaire* ; Theunissens, *trésorier* ; vicomte de Ghellinck Vaernewyck, de Behault de Dornon, Hymans, Gudens, L. Blomme, chanoine van Caster et De Ceuleneer, membres titulaires.

MM. Maeterlinck, abbé Laenen, Kintschots, Stroobant et Bilmeyer, membres correspondants régnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la séance : MM. de Pauw, vicomte de Jonghe, Paul Cogels, Soil, R. P. van den Gheyn et président Blomme, membres titulaires ; Matthieu, Bergmans et comte Le Grelle, membres correspondants régnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril est lu et approuvé sans observations.

Le secrétaire explique qu'il n'a pas porté à l'ordre du jour la discussion relative aux diverses restaurations projetées par la ville d'Anvers, puisqu'une intervention de l'Académie ne pourrait plus se produire utilement aujourd'hui. En effet, la Commission royale des monuments s'est occupée de la restauration de la Boucherie, la commission spéciale nommée par la Députation permanente a donné un avis négatif au sujet du percement d'une nouvelle rue en face de cet édifice, et la maison des tonneliers à la Grand'Place est démolie par ordre de la Ville. Par contre, les bâtiments du *Gans*, appartiennent à un particulier, M. Steinmann, et sur la proposition de M. Donnet, une lettre lui sera adressée pour l'engager vivement à conserver cet édifice si intéressant aux points de vue artistique et archéologique.

M. le président propose d'envoyer des félicitations à M. de Pauw, nommé procureur général près de la Cour d'appel de Gand. (Adopté.)

MM. Waltzing et Franz Cumont nommés membres correspondants régnicoles, et Francisco de Uhagon, élu correspondant étranger, écrivent à l'Académie pour la remercier de leur nomination.

La Société française d'Archéologie annonce que la 69^e session de ses congrès aura lieu du 24 juin au 2 juillet à Troyes et à Provins. M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck est désigné pour y représenter l'Académie.

La bibliothèque universitaire de Lille, la Société finlandaise d'archéologie à Helsingfors, et The state historical society of Wisconsin à Madison (U. S. A.) demandent l'échange de leurs publications contre celles de l'Académie. Sur rapport favorable du bibliothécaire, ces propositions sont acceptées.

M. Victor Advielle, d'Arras, demande des renseignements sur le peintre Dominique Doncre, mort en 1820. Communiqué aux membres.

Le bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des livres parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance et rend compte des principaux d'entre eux. Ce rapport sera inséré au Bulletin.

M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour envoie un mémoire en réponse au travail que M. Maeterlinck avait présenté dans la dernière séance au sujet des origines de notre art national MM. le chanoine van den Gheyn et De Ceuleneer émettent également certaines critiques relatives à la théorie préconisée par M. Maeterlinck. Ce dernier annonce qu'il répondra dans la prochaine séance.

M. le président Blomme, par suite d'indisposition, n'ayant pu assister à la séance, sa communication sera remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

M. Hymans donne quelques détails au sujet d'un peintre anversois peu connu, Gérard Thomas. Sa communication paraîtra aux Annales.

M. de Behault de Dornon donne lecture d'un travail de M. Hachez, intitulé : *Les mésaventures politiques de la baronne de Schönau*. L'impression en sera faite dans les Annales.

M. Stroobant rend compte de fouilles qu'il a exécutées dans les bruyères de Weelde et qui lui ont permis d'explorer quelques tombes appartenant aux primitifs habitants de la Campine. Ce rapport

figurera au bulletin ainsi qu'une note envoyée par M. Mathieu et ayant trait aux foires d'Anvers.

Il est décidé de faire dresser la table des Bulletins. M. Stroobant veut bien se charger de faire exécuter à l'essai celle d'un volume.

La prochaine réunion est fixée au 27 juillet, à cause du congrès de Bruges qui se tiendra au mois d'août.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,

FERNAND DONNET.

Le Président,

BARON DE VINCK DE WINNEZEELE.

Depuis la dernière séance l'Académie a reçu les publications suivantes :

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Abbé JOSEPH LAENEN. Notice sur les « Mate-Wiven » et Sœurs Noires d'Anvers.

FERNAND DONNET. Compte rendu analytique des publications. Avril 1902.

FERNAND DONNET. Compte rendu analytique des publications, juin 1902.

LE SERGEANT DE MONNECOVE. Testament et exécution testamentaire de Jean Tabari.

A. DE CEULENEER. Wetsvoorstel Coremans betreffende het vrije middelbaar onderwijs.

AD. DE CEULENEER. Les origines de notre art national. Réponse.

ERNEST DOUDOU. Traees laissées par l'homme préhistorique sur le territoire de Seraing.

HILLER et FURNESS. Notes of a trip to the veddahs of Ceylon.

A. BLOMME. Les origines de notre art national. Réponse.

Vicomte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. id. id.

PAUL BERGMANS. Clément Perret.

HENRI HYMANS. Un nouveau peintre anversois: Gérard Thomas.

- I. VAN SPILBEECK. Iconographie norbertine.
Vicomte B. DE JONGHE. Herck-la-ville et son atelier monétaire.
P. WYTSMAN. A propos de l'exposition d'œuvres des écoles primitives à Bruges.

2° ECHANGES.

- BRUXELLES. Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des Beaux-Arts. 1902. Nos 4 et 5.
ID. Mémoires couronnés et autres mémoires. LVI.
ID. Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. IV^e série, tome XVI. Nos 4 et 5.
ID. Revue belge de numismatique. 1902. 58^e année.
ID. Missions belges de la Compagnie de Jésus. Bulletin mensuel. 4^e année. N^o 7.
ID. La Gazette numismatique. 6^e année. N^o 8.
HASSELT. L'ancien pays de Looz. 6 année. N^o 1.
LIÈGE. Leodium. 1^e année. Nos 6 et 7.
SAINT-NICOLAS. Cerele archéologique du Pays de Waes. Exposition régionale d'argenteries et d'orfèvreries d'art ancien. Catalogue illustré.
LIÈGE. Wallonia. 10^e année. Nos 6 et 7.
NAMUR. Annales de la Société archéologique. Tome XXIV, 3^e livraison.
GAND. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie. 10^e année. N^o 6.
VERVIERS. Bulletin périodique de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire. Volume III. Nos 12, 13 et 14.
TOURNAI. Annales de la Société historique et archéologique. Tome VI.
LIÈGE. Bulletin de l'institut archéologique liégeois. Tome XXXII, 1^r fascicule, et tome XXX, 2^e fascicule.
BOIS-LE-DUC. Provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen in de provincie Noord-Brabant. Nieuwe reeks. N^r 9.

- LUXEMBOURG. Vereines fur Luxemburger geschichte, litteratur und kunst.
Ons Hemecht. 8 jahrg. 6 et 7 heft.
Bibliographie luxembourgeoise. 1^e livraison.
- RIJSWIJK. Algemeen Nederlandsch familieblad.
XV^e jaargang. N^o 7.
- STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse
Alsace. Bulletin mensuel. Tome XXXVI. N^{os} 5 et 6.
- METZ. Jahrbuch der gesellschaft für lothringische geschichte und
altertumskunde. Band XIII.
- LEIPZIG Königlich Sächsischen gesellschaft der wissenschaften. Berichte
1901. IV.
Abhandlungen. Bandes XX. N^r V.
- PARIS. Société nationale des antiquaires de France.
Mémoires et documents. Mettensia III.
ID. La correspondance historique et archéologique. N^{os} 101 et
102.
ID. Polybiblion.
Partie technique. Tome XCVI. 6^e et 7^e livraisons.
Partie littéraire. Tome XCVI. 6^e livraison et tome XCV,
1^e livraison.
- PÉRIGUEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du
Périgord.
Tome XXIV. 3^e livraison.
- POITIERS. Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. 2^e série,
tome IX. 1^r trimestre de 1902.
- DUNKERQUE. Union Faulconnier. Bulletin. Tome V.
- LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon. 3^e année. N^o 16
- LONDRES. The royal archæological Institute of Great Britain and
Ireland.
The archæological journal. Volume LIV. N^o 2.
- PALMA. Bulletin de la Sociedad arqueologica luliana.
Enere-Febrero-Marzo de 1902.
- MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos.
Año VI. N^{os} 4, 5 et 6.
- ROME. Notizie degli scavi di antichita eomunicate alla R. Acade-
mia dei Lincei. Anno 1902. Fasciscules 2, 3 et 4.

- LISBONNE. Boletini da real associacao dos architectos civis e archeologos portuguezes. 4^a serie. N^o 4.
ID. O archeologo portugues. Volume VII. N^{os} 2 et 3.
IENA. Verein für thüringische geschichte und altertumsche. Zeitschrift. Band XII, heft 2, 3 und 4.
Thüringische geschichtsquellen. Band VIII, 1^e teil.
ZAGREB. Vjestnik kr hrvatsko slavonsko dalmatinskog zemaljskog arkiva.
God IV, svezak 3.
BATAVIA. Bataviaansch genootschap van kunsten en wetenschappen. Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde. Deel XLV, aflevering 2.
Dagh register gehouden int casteel Batavia. Anno 1674.
TOKIO. The Tokyo imperial university calendar. 1901-1902.
CINCINNATI. Museum association, 21st annual report.

3^e CATALOGUES ET JOURNAUX.

- PARIS. G. Baranger, fils. Livres d'occasion. Catalogue n^o 29.
LA HAYE. M. Nyhoff. Monthly list. May-June 1902.
-

ABBAYE D'AULNE ⁽¹⁾

UNE DERNIÈRE ÉLECTION

(1790)

Gérard ⁽²⁾, abbé d'Aulne, étant mort à Beaudribus ⁽³⁾, le 18 août

(1) Le monastère d'Aulne (dont les armes sont 3 merlettes ou canards sans bec et sans pattes, sur un champ d'azur à la fasce d'argent) eut pour fondateur saint Landelin né d'une noble famille franque au hameau de Vaux en Artois. Saint Autbert, évêque de Cambrai, le baptisa, prit soin de l'élever dans la vertu et les lettres, et l'ordonna prêtre. Landelin érigea l'abbaye susdite, l'an du Seigneur 650, au milieu d'épaisses forêts et de hautes montagnes, près de la Sambre, à une lieue du château de Thuin sur le territoire du *pagus* ou de la *villa* d'Aulne dont elle prit le nom, au diocèse de Tongres, et il établit dans ce monastère des clercs de la vie commune.

Vers 938, Richier, évêque de Liège, décréta que l'abbé d'Aulne serait choisi parmi les chanoines de l'église cathédrale de Saint-Lambert. L'an 1144, Albéron II, évêque de Liège, aidant et Raoul abbé d'Aulne, procurant (ainsi parlent les auteurs), les clercs susdits reçurent l'habit et la règle de saint Augustin et furent appelés chanoines réguliers.

Mais cette discipline ne fut pas longtemps observée; l'an 1174, le B. Bernard, abbé de Clairvaux, prêchant la guerre sainte, opéra, à Liège, plusieurs miracles en présence d'Henri II, évêque de Liège. Ce prélat, dans l'admiration pour la vertu et la piété du saint et persuadé que des religieux formés à l'école d'un tel maître, par la force de leurs prières et l'intégrité de leur vie, édifieraient ses ouailles et soutiendraient la chose publique, offrit à Bernard pour y établir la règle cistercienne, l'abbaye d'Aulne dont il augmenta les propriétés. Bernard l'agréa et envoya de Clairvaux une colonie monastique qui arriva à Aulne, le 9 décembre suivant, sous la conduite de Dom Francon de Mortua-Villa, nommé abbé du nouveau monastère. On ignore ce que sont devenus les chanoines réguliers dont les Cisterciens prenaient la place. (Traduit d'après un manuscrit provenant de l'abbaye d'Aulne.)

Cfr. G. Lebrocqy. Histoire de l'abbaye d'Aulne. Paris-Erux. 1862. — L. Devillers. Cartulaire de l'abbaye d'Aulne.

(2) Dom Gérard. Gérard, né à Namur, le 4 décembre 1735, promu à l'abbatiate le 13 mai 1785, mourut le 18 août 1790 ayant 33 ans de profession.

(3) Ferme voisine de l'abbaye d'Aulne.

1790, après avoir, pendant cinq ans, administré le monastère, on dut procéder à l'élection de son successeur. A cet effet, le 22 septembre, D. Grégoire Falla ⁽¹⁾, abbé du Val-Saint-Lambert ⁽²⁾, délégué par l'abbé général de Cîteaux ⁽³⁾, se rendit à l'abbaye d'Aulne accompagné de deux religieux de l'abbaye de Lobbes ⁽⁴⁾, D. Maur Watteau, prieur ⁽⁵⁾ et D. Augustin Deverre, proviseur ⁽⁶⁾, ainsi que de Léonard Malliar, notaire apostolique.

(1) *Dom Grégoire Falla*, dernier abbé du Val-Saint-Lambert, succéda à l'abbé Joseph Harlez.

(2) *Abbaye du Val-Saint-Lambert*. — Ce monastère de l'ordre de Cîteaux, établi d'abord en 1192 au lieu dit *Rosière*, commune de Plainevaux, fut transféré, en 1202, dans un endroit situé au bord de la Meuse et qui lui fut donné par Hugues de Pierpont, évêque de Liège. Cet endroit s'appelait à cette époque *Campus Maurorum* et aussi *Morcheans*; il prit dès lors le nom de Val-Saint-Lambert.

Le monastère du Val-Saint-Lambert, supprimé lors de la Révolution, fut vendu le 9 août 1797 pour 205.000 livres. L'église, qui était très vaste, a été démolie; le reste de l'établissement est occupé aujourd'hui par une verrerie très importante qui y fut installée en 1826.

(3) *Dom François Trouvé*, né à Champagne-sur-Vingeanne (Côte d'Or) le 22 décembre 1711, profès de l'abbaye de Cîteaux le 2 mars 1731, élu abbé de cette même abbaye le 25 novembre 1748, mort à Vosne (Côte d'Or) le 25 avril 1797.

(4) *Abbaye de Lobbes* de l'ordre de saint Benoît fondée par saint Landelin en 610. Elle possédait dès le XI^e siècle, une école la plus renommée du pays ainsi qu'une riche bibliothèque. Cette antique abbaye fut incendiée en 1793 par la division du général Charbonnier lors de la retraite de l'armée de Dumouriez.

Cfr. Vos. Lobbes, son abbaye et son chapitre, 2 vol. Louvain 1865. — Th. Lejeune, histoire de l'abbaye de Lobbes, 2 vol. Charleroi 1889.

(5) *Watteau Adrien* naquit à Vieux-Reng, le 3 février 1737. Après avoir fait ses cours d'humanités chez les PP. de l'Oratoire de Bavai, il suivit les cours de philosophie à Douai, au collège royal. Il entra ensuite à l'abbaye de Lobbes sous le nom de Dom Maur, et fut ordonné prêtre à Liège aux Quatre-Temps de Septembre 1762, par Mgr. Jacquet, suffragant du prince-évêque. Il fut élu prieur de son monastère par la voie du scrutin, le 14 août 1778, et maintenu dans cette charge jusqu'à la suppression de sa maison. C'était un religieux d'une vertu exemplaire. *Vos. Le clergé du diocèse de Tournai. V. Braine-le-Comte 1895.*

(6) *D. Augustin Deverre* fut maître de la basse-cour pendant plusieurs années: c'était un moine d'une piété exemplaire. *Vos. Lobbes etc. II. Louvain 1865.*

Le même jour à l'issue de la messe solennelle du Saint-Esprit tous les religieux se rendirent au chapitre de la communauté que présidait D. Falla.

Après lecture du chapitre de la règle de saint Benoît et du décret du concile de Trente concernant l'élection de l'abbé, le président adressa à la communauté une allocution de circonstance et reçut le serment des témoins et du notaire apostolique susdits. Ensuite à l'appel nominal fait par le châtre, chacun des électeurs se leva pour attester sa présence. Comme plusieurs étaient absents, D. Malliar, sur l'ordre du président se leva suivi du châtre et des témoins susnommés, et se rendit aux portes du chapitre, de l'église et du monastère, pour inviter tous ceux qui devaient assister à l'élection. A leur retour au chapitre, le prieur d'Aulne, D. Antoine (1), communiqua à l'assemblée la lettre d'invitation envoyée aux électeurs et déclara n'avoir rien omis pour que tous fussent présents. On produisit la lettre de D. Brunon Ernotte empêché de s'y rendre par la grande distance. Après le chant du *Veni Creator* et la récitation du *Confiteor*, le président donna aux électeurs l'absolution de toutes censures et irrégularités et ayant prêté serment le premier, il reçut successivement celui de chaque électeur. Lorsqu'il leur eut proposé les trois modes d'élection, savoir : par scrutin, par compromis (2), par inspiration, les membres de la communauté choisirent le scrutin et nommèrent unanimement les frères Benoît, Malachie et Mathieu, scrutateurs de l'élection. Ceux-ci, après avoir prêté serment sur les saints Evangiles, entre les mains du président, allèrent s'asseoir devant une table sur laquelle se trouvait un vase destiné à recevoir les suffrages. D. Benoît, s'approchant d'une autre table, y écrivit son vote et le déposa dans l'urne. Les autres scrutateurs et tous les électeurs agirent de même. Les votes ayant été trouvés égaux au nombre d'électeurs, les scrutateurs restèrent seuls pour dépouiller. Cela fait, les religieux rentrèrent par ordre du président, et le plus âgé des scrutateurs ayant demandé leur

(1) Voir la note (a).

(2) *Compromis*, acte par lequel plusieurs personnes conviennent de remettre le choix à un ou plusieurs arbitres qu'elles autorisent à prononcer définitivement.

consentement proclama le résultat suivant : D. Antoine, 20 votes, etc.

Quand on eut la preuve que D. Herset (1) avait obtenu la majorité des suffrages, le même scrutateur fit savoir, en son nom et au nom de tous les religieux, qu'il choisissait et élisait D. Herset, comme abbé du monastère d'Aulne, et pria le président de proclamer le résultat de l'élection. Le président en fit la proclamation et ordonna de le publier. Accompagné des témoins et du chantre, le notaire apostolique se rendit aux portes du chapitre, de l'église et du monastère, et notifia à tous l'élection de D. Herset. Le président ayant demandé et obtenu l'acquiescement du nouvel élu, fit rédiger le procès-verbal de l'élection que tous signèrent. Au son des cloches, on entonna le *Te Deum* et tous les assistants se rendirent à l'église.

Le même jour eut lieu l'installation du nouvel abbé, pendant laquelle le T. R. Président, après avoir donné la bénédiction du saint Sacrement, fit lire les chapitres 2 et 5 de la règle de saint Benoît. Ensuite, en vertu de la commission à lui confiée, il déclara abbé élu d'Aulne, D. Norbert Herset, qui, à genoux devant lui, prêta serment sur l'Évangile de ne pas aliéner les biens du couvent; puis il le mit en possession de sa charge, par la tradition du sceau, des clefs et de la crosse. Tous les religieux à tour de rôle vinrent promettre obéissance à leur supérieur et le conduisirent à l'église au chant du *Te Deum* entonné par le président. Après une prière devant le maître-autel, D. Herset fut mené dans sa stalle et de là aux cloches qu'il fit sonner; on chanta un cantique, enfin la crosse en main, le nouvel et dernier abbé d'Aulne récita le verset et les collectes prescrites par le Rituel. Tous se retirèrent et l'élu fut introduit dans son quartier.

I. VAN SPILBEECK.

(1) Voir la note (c).

(2) Le 21 novembre 1790, le nouvel abbé reçut la bénédiction abbatiale, dans l'église de Saint-Lambert, à Liège, de M^{sr} Zandadari, assisté de l'abbé de Saint-Lambert, en présence de l'archevêque de Nisibe, du marquis de Beaufort et de plusieurs autres personnages illustres tant ecclésiastiques que laïques. *Vos. Clergé du diocèse de Tournai. I Braine-le-Comte, 1895.*

In nomine Domini. Amen.

Notum sit omnibus præsentes litteras inspecturis, quod anno millesimo septingentesimo nonagesimo die vigesima secunda mensis Septembris, circa horam decimam matutinam congregatis ad sonum campanæ, prout moris est, in capitulo, fratribus B. M. De Alna ordinis Cisterciensis in Diœcesi et patria Leodiensi, coram nobis Antonio Leonardo Malliar notario apostolico et præsentibus discretis et honorabilibus Dominis Mauro Watteau priore et Augustino Deverre provisore monasterii Lobbiensis testibus ad hoc specialiter vocatis nobiscum infra subscriptis, post missam de spiritu sancto solemniter celebratam, cui monachi præsdicti communicaverunt, statim et nulla mora interjecta personaliter comparuerunt venerabilis Domnus

Antonius Vierset prior. (a)

N. Benedictus Marchand pastor in Clermont.

N. Malachus Thiry.

N. Mathæus Freon administrator in Baudribus.

N. Marcellus Colnion magister Alutariæ.

N. Augustinus Dufresnoy trecensarius.

N. Clemens Mathieu cellarius.

N. Modestus Lallemand præses collegii Lovani.

N. Carolus Bequel granatarius.

N. Thomas Thomas pastor Alnensis.

N. Humbertus Jolii magister braccinatoriæ.

N. Michael Mools. (b)

N. Norbertus Herset procurator ad Lites. (c)

(a) *Dom Antoine Vierset* entra dans le ministère, il fut nommé curé à Clermont, au diocèse de Namur, mais sur les confins du Hainaut, et où l'abbaye possédait des biens très considérables. Par crainte d'être surpris par la mort et de n'avoir pas le temps d'exécuter ses volontés charitables, il légua tous ses biens à l'hospice d'Aulne, par testament du 24 août 1818, mais il ne mourut qu'en mai 1825.

(b) *Dom Michel Mols* demeura à l'abbaye d'Aulne où il mourut, le 8 avril 1816.

(c) *Michel Norbert Herset* naquit à Verviers le 1^{er} octobre 1738. A la fin de ses humanités, faites dans sa ville natale, il se rendit à Aix-la-

- N. Bartholomæus Delbove vie. in Oriente.
- N. Bernardus Debaker vie. in Terbecq. (d)
- N. Hilarius Beaurieux conf. in Hoet. (e)
- N. Ludovius Navet conf. in valle nostræ Dnae. (f)
- N. Gabriel Wastra pitantiarius.
- N. Cœlestinus Deghilage conf. in Terbeeq. (g)
- N. Josephus Godatiaboïs magister infirmitorii.
- N. Ignatius Bodart conf. in valle Benedicti.
- N. Jacobus Denis cantor.

Chapelle, pour y suivre les cours de philosophie. Devenu religieux à l'abbaye d'Aulne, sous le nom de dom Norbert, il s'y appliqua à l'étude de la théologie, ce qu'il continua ensuite à l'université de Louvain, où il prit le grade de bachelier. Il remplit dans son monastère, pendant plusieurs années, la charge de procureur et en fut élu abbé le 22 octobre 1790. A la révolution française, il résida quelque temps en Westphalie. Il rentra en Belgique en 1801 et se fixa à Aulne. En 1803, il fut nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai. Le 10 avril 1806, il fonda par testament un hospice à Aulne. Il mourut au béguinage de Saint-Trond le 15 septembre 1806.

(d) *Pierre Guillaume Debaker* naquit en 1740 à Charleroi (Ville-Haute). Il fit ses humanités successivement à Thuin, à Ninove et à Mons. Puis il étudia la philosophie presque deux ans à Douai. Devenu religieux de l'abbaye d'Aulne sous le nom de *Dom Bernard*, il y étudia sept ans la théologie. Il fut ordonné prêtre en 1767. Il remplit les fonctions de sacristain l'espace de dix ans dans son monastère. Puis il fut confesseur de religieuses pendant six ans. En octobre 1803, il adhéra au concordat et reconnut M^{gr} Hirn pour son évêque.

(e) *Toussaint Beaurieux* naquit à Herstal (Liège), le 25 juin 1743. Il se fit religieux à l'abbaye d'Aulne sous le nom de *Dom Hilaire*. Après le rétablissement du culte catholique au commencement de ce siècle, il devint directeur du couvent de Soleilmont. Il mourut le 4 novembre 1819.

(f) *Louis Navez*, né à Thuin en 1742, fit ses humanités chez les Oratoriens de Thuin et étudia la philosophie pendant un an à l'université de Douai. Entré à l'abbaye d'Aulne, il y fit ses cours de théologie. Il fut le dernier prieur de sa maison. Il prêta, pendant la Révolution, le serment exigé par la République. Il revint ensuite à son ancien monastère où il résidait en 1802.

(g) *Pierre Cœlestin Deghilage* naquit à Ciply en 1744. Il fit ses humanités et sa philosophie à Mons, puis il entra à l'abbaye d'Aulne (*Dom Cœlestin*). Il y fut professeur de théologie et prêta le serment exigé par la République. Après le rétablissement du culte catholique, il résida à Gozée.

- N. Philippus Paternotte magister curiæ inferioris. (h)
N. Chrisostomus Deponthier sacræ Theologiæ professor.
N. Bonaventure Bertrand conf. in Felici prato.
N. Constantinus Thomas sacrista. (i)
N. Stephanus Tahon conf. in Pace Dei. (j)
N. Albericus Hubertij conf. in Oriente. (k)
N. Norbertus Malcorps.
N. Petrus Rucquoy magister silvarum. (l)

(h) *Michel François Joseph Deponthier*, né à Nalinnes, le 24 août 1745, fit ses humanités à Thuin. Il étudia la philosophie, deux ans, et la théologie, également deux ans, à l'université de Louvain. Entré à l'abbaye d'Aulne, sous le nom de *Dom Chrysostôme*, il y continua ses études théologiques. Il prit à Louvain le grade de bachelier formé en théologie. Il fut plus tard lecteur en théologie dans son monastère, l'espace de trois ans. Après la suppression des ordres religieux il n'eut point pendant quelque temps de résidence fixe, mais erra de commune en commune. En 1800 il devint curé de Donstiennes. Il fut maintenu dans son poste lors de l'organisation du diocèse actuel de Tournai. En 1813, il adhéra à l'abbé de Saint-Médard. Il mourut dans sa paroisse le 10 mars 1825.

(i) *Constantin Thomas* naquit à Montigny-le-Tilleul, le 20 septembre 1748. Il entra à l'abbaye d'Aulne en 1770 sous le nom de *Dom Constantin*. Il resta dans le pays après son expulsion du monastère où il avait fait profession ; il résidait à la ferme de Beaudribus en 1811, et l'année suivante il se retira à Aulne. Il décéda le 31 janvier 1818, frappé de mort subite, près de l'abbaye d'Aulne.

(j) *Hubert Tahon*, issu d'une famille honorable, naquit à Anderlues en 1767. Il fit ses humanités à Fontaine l'Evêque, et sa philosophie à Douai. Il entra ensuite sous le nom de *Dom Etienne*, à l'abbaye d'Aulne où il commença ses cours de théologie qu'il acheva à l'université de Louvain. Après la suppression des ordres religieux en Belgique, il se retira dans sa famille à Anderlues. En 1804, il fut nommé directeur des religieuses de Rebecq.

(k) *Alberic Huberti*, qui s'était d'abord retiré à Anvers revint à Aulne où il mourut le 17 février 1830.

(l) *Michel Rucquoy*, né à Villers-Perwin, le 29 septembre 1749, fit à Fleurus ses humanités sauf le cours de rhétorique qu'il suivit à Louvain, comme ceux de philosophie. Devenu religieux à Aulne sous le nom de *Dom Pierre*, il étudia dans ce monastère pendant quatre ans la théologie, puis à l'université de Louvain, l'espace de deux ans. Il remplit la charge de sous-directeur des religieuses, deux ans, au monastère de Paix-Dieu, et de directeur au couvent d'Oriens pendant trois ans ; ces deux maisons de l'ordre de Cîteaux étaient situées dans le diocèse de Liège. Après la suppression des ordres reli-

- N. Eugenius De Roux conf. in Norberti Monte.
N. Bernardinus Yernaux œconomus hospitum. (m)
N. Victor Pontot. (n)
N. Lambertus Dehaut vic. in Pace Dei. (o)
N. Martinus Englebert vic. in Noberti Monte.
N. Placidus Mahieu subprior (o²)

gieux, M. Rucquoy continua de résider à Aulne. En 1812, il exerça les fonctions de vicaire à Gozée, mais continua pendant plusieurs années à habiter son ancien monastère. Il mourut le 5 novembre 1828. Il était l'homme de confiance du défunt abbé Herset auquel il rendit les plus grands services, tant pour l'acquisition de la ferme et des ruines, que pour la défense du droit des moines acquéreurs.

(m) *Pierre Sébastien Yernaux* naquit à Montigny-le-Tilleul, le 30 novembre 1753. Il fit ses humanités chez les PP. Oratoriens à Thuin, et sa philosophie à Douai. Entré au monastère d'Aulne sous le nom de *Dom Bernardin*, il y fit son cours de théologie, qu'il acheva à Louvain, où il prit le grade de bachelier formé en théologie. A son retour à Aulne, on lui confia la charge délicate de maître d'hôtel, fonction qu'il exerça sept ans durant. Il fut aussi sous-prieur pendant deux ans. Lors du rétablissement du culte catholique, il vint résider dans son village natal, où il devint prémicier. Il y mourut le 24 mai 1822 à dix heures du matin.

(n) *Jean Joseph Pontot* était le frère de *Maximilien-Emmanuel* curé de Charleroi (Ville-Haute). Il naquit à Fleurus et fit avec éclat ses humanités dans sa ville natale. Il étudia la philosophie pendant deux ans à Louvain et devint maître-ès-arts. Il entra ensuite à l'abbaye d'Aulne sous le nom de Dom Victor et y commença ses études théologiques qu'il alla achever à Liège. Lorsque la constitution civile du clergé fut publiée, il y adhéra et se retira à Frasnes-lez-Gosselies. Il devint bientôt après chapelain titulaire des armées de la République et en exerça les fonctions pendant deux ans. Après la suppression du culte catholique, il remplit la charge de secrétaire auprès des mêmes armées, pendant un an et de commissaire du gouvernement l'espace de deux ans. Il obtint ensuite en vertu de sa fonction de chapelain, une pension de la République. Il résidait à Frasnes-lez-Gosselies en 1803.

(o) *Augustin Mahieu*, dit *dom Placide*, se retira d'abord au château de Borsel, commune de Verlainne, puis desservit la cure de Boelhe, au canton de Waremme, diocèse de Liège, où il mourut le 22 novembre 1827.

(o²) *Philippe Joseph Dehaut* naquit à Jeumont (nord) le 9 juillet 1757 et devint religieux à l'abbaye d'Aulne sous le nom de *Dom Lambert*. Il fut pendant huit ans directeur de religieuses. En 1793, il fut nommé sous-prieur de son monastère, charge qu'il remplit jusqu'à la ruine de sa maison. Il parcourut ensuite comme missionnaire la partie française du diocèse de Cambrai pendant

- N. Alexander Ermel organista. (p)
N. Franciscus Lenglet vic. in Noberti Monte. (q)
N. Paulus Petit vic. in Felici prato. (r)
N. Leopoldus Fosset bibliothecarius. (s)
N. Ferdinandus Crepin.
N. Bazilius Lorent. (t)
N. Gerardus Denison

cinq ans. Le 1^{er} septembre 1803, il fut nommé vicaire à Moulbaix. Lors de l'organisation du diocèse actuel de Tournai, il fut maintenu dans cette paroisse comme recteur. M. Dehaut donna sa démission en 1819 et se retira d'abord au couvent de Brugelette, puis aux Anciens-Prêtres à Tournai. Il mourut le 13 février 1822.

(p) *Lambert Joseph Ermel* naquit à Quévy-le-Petit, le 21 décembre 1755. Il se fit religieux à l'abbaye d'Aulne sous le nom de *dom Alexandre*. Après l'incendie de son monastère par les troupes du général Charbonnier, en mai 1794, M. Ermel se retira à Havré, puis à Gerpennes. En 1811, il était dans cette dernière paroisse bénéficiaire de Sainte Rolande et organiste. Plus tard il devint vicaire et organiste à Peruwelz. Le 19 octobre 1820, il quitta son poste pour cause de maladie, et se retira à Havré; mais il revint à Peruwelz au milieu de l'année suivante. Démissionnaire en 1826, il mourut dans cette ville, le 30 mars 1827, à huit heures du soir.

(q) *Paul Langlé*, né le 31 août 1753, se fit religieux à l'abbaye d'Aulne sous le nom de *dom François*. Après le Concordat, il obtint la cure de Tilt, au diocèse de Liège. En 1828, il revint à Aulne et fut nommé administrateur de l'hospice après la mort de dom Pierre Rucquoy. Il rendit aussi momentanément service à M. Poncelet, curé de Gozée. M. Langlé décéda à Aulne le 20 janvier 1837.

(r) *Hubert Petit*, dit *dom Paul*, alla d'abord se fixer à Jupille près de Liège, puis se retira à Picquigny, département de la Somme, où il mourut le 25 février 1840.

(s) *Louis Fossé*, dit *dom Léopold*, fut chargé de la cure de Courtil-Noirmont, au canton de Perwez, en Brabant.

(t) *Louis Joseph Lorent* naquit à Montigny-sur-Sambre le 22 juillet 1764. Il fit ses humanités à Thuin, et sa philosophie à Douai. Devenu religieux à l'abbaye d'Aulne en 1786, sous le nom de *dom Basile*, il y étudia la théologie. Après la suppression de son ordre, il retourna dans son lieu natal où il fut nommé vicaire en 1815. Démissionnaire la même année, il y reprit les fonctions vicariales en 1822. En 1825, il obtint la cure de Thuillies, et en 1827 celle de Bouffoulx. Démissionnaire « pour cause d'infirmité » en 1836, il se retira à Montigny-sur-Sambre où il mourut le 5 juin 1841.

- N. Maximilianus Moreau. (u)
- N. Landelinus Vanelegem.
- N. Gregorius Hardy. (v)
- N. Jeronimus Everarts. (w)
- F. Arsenius Taminne. (w)
- F. Theodorus Fontaine. (x)
- F. Nivardus Gosselin. (y)
- F. Ambrosius Baré.
- F. Maurus William. (z)
- F. Edmondus Charles. (aa)

(u) *Benoit Joseph Moreau*, dit *dom Maximilien*, est porté le dernier sur le catalogue de dom Maur, et paraît avoir été le plus jeune de la communauté. Il devint curé de la paroisse de Rœulx, au département du Nord, canton de Bouchain, où il mourut le 25 janvier 1835 à l'âge de 74 ans. Il était né à Onnain, près Valenciennes, et entra comme curé à Rœulx, en 1818.

(v) *Hardy*, dit *dom Grégoire*, se retira dans sa famille à Thisnes, près de Hannut.

(w) *Charles Evraert*, dit *dom Jérôme*, était domicilié à Ernage, canton de Gembloux et mourut le 11 septembre 1820.

(w) *François Marie Tamine*, dit *dom Arsène*, mourut le 11 juillet 1808.

(x) *Charles Fontaine*, né à Flobecq, fit ses humanités au collège d'Ath, et sa philosophie à Douai. Entré à l'abbaye d'Aulne, sous le nom de *dom Théodore*, il y fit ses cours de théologie qu'il acheva à Louvain. Après la suppression des maisons religieuses dans notre pays, il se retira dans sa paroisse natale, il y était encore en 1803.

(y) *Charles Joseph Gosselin* naquit à Ghoy-lez-Lessines, le 30 juin 1764. Religieux à l'abbaye d'Aulne sous le nom de *dom Nivard*. Lorsque les ordres religieux furent dissous, il remplit les fonctions de recteur à Lesves, dans le diocèse de Namur, environ six mois. Il fut ensuite pendant trois ans professeur au lycée de Bruges et aumônier de la maison. En octobre 1814, il était professeur et sous-principal au collège d'Ath. Du mois d'octobre 1816 au mois de septembre 1821 il fut chapelain des orphelins à Mons, puis chapelain et recteur de l'hôpital civil. En janvier 1824 il donna sa démission et se retira à Bruxelles.

(z) *Hubert Wiame* né à Namur, le 19 avril 1764, entra à l'abbaye d'Aulne sous le nom de *Dom Maur*. Il fut ordonné prêtre en 1792 par M^{sr} de Méan, coadjuteur du prince évêque de Liège. Il résida après la suppression des ordres religieux dans la ville de Fontaine-l'Évêque. En 1817, il fut nommé vicaire à la paroisse de Saint-Vaast. Démissionnaire en 1825, il décéda le 21 juillet 1836.

(aa) *Georges Charles*, dit *dom Edmond*, mourut le 10 mars 1817.

F. Hypolitus Lejeusne. (bb)

F. Nicolaus Lemaire.

F. Ursmarus Brichot.

Omnes vero Monachi expresse professi prædictæ abbatiae de Alnâ qui præsidente reverendmo Domino Gregorio Falla abbate Vallis Sancti Lamberti commissario Rvndissimi Domini abbatis Claræ Vallensis patris immediati, consederunt singuli juxta ordinem suum. Et ego eum testibus jussus sum à prafato Rndmo præside ad exedram sedera, ac omnem rei gerendæ seriem diligenter attendere, et litteris fideliter mandare, quod et fecimus prout sequitur. Tum lectâ regulâ *sti* Benedicti de ordinando abbate, et decreto sacri concilii Tridentini de Electionibus Rndmus præses pro rei gravitate allocutus est conventum, et a nobis prædictis Notario et testibus juramentum consuetum recepit ad santa Dei Evangelia....

Inde nonnus Cantor jussus a Rndmo præside ad analogium legit ex rotulo quem tenebat nomina omnium Electorum quorum singuli assurgentes, mox ut audierunt nomen suum responderunt se adesse.

Propterea jussu Rⁱ præsidis una cum D. Cantore et testibus præfatis, egressus ad ostium capituli valvas Ecclesiae et fores monasterii advocavi ter provocans omnes et singulos qui vellent, deberent et possent electioni indictæ interesse, reversis autem nobis retulit D. Antonius prior dicti monasterii epistolam convocationis ad hanc diem, quæ missa fuit ad omnes Electores, protestans nihil se omisisse quominus potuerint absentes convenire: sed Brunonem Ernolte impeditum fuisse distantia maxima loci, cujus etiam productæ sunt litteræ et lectæ, quo facto cœptus est decantari Hymnus *Veni Creator* in cujus fine, idem ipse dixit collectam et facta confessione a cantore nomine conventus veniam petentis absolvit singulos Electores ab omni censurâ ad cautelam et effectum præsentis electionis præstitit ipse juramentum et recepit a singulis Electoribus ritu solito: Deinde proposuit omnibus tres esse vias Electionis videlicet scrutinii, compromissi et inspirationis

(bb) *Lejeune* né à Dour en 1766, devint religieux à l'abbaye d'Aulne sous le nom de *Dom Hippolyte*. Lors de la suppression des institutions monastiques, il devint curé de Piètrebais, en Brabant, puis à Boussu. Il vivait encore en 1836.

electaque a conventu viâ procedendi per scrutinium, rursum proposuit Rndus præses electionem scrutatorum: ad quod officium assumpti sunt unanimi consensu Domni Benedictus, Malachus, Mathæus qui declarati et approbati in scrutatores, a Rndmo præside, eorum eo genuflexi juraverunt ad sancta Evangelia, et jussi ad exedram sederunt, super quam positum fuit vas vacuum prout etiam apparuit omnibus, ipsum invertente nonno Benedieto, scrutatore, qui scrutator postea aecedens ad mensam positam seorsim, ibidem secreto, nemine inspiciente scripsit in schedula suffragium suum, quod plicatum et ligatum detulit in vas prædictum; similiterque fecerunt singulatim alii scrutatores et omnes electores, ubi igitur ventum est ad finem, nullusque superfuit electorum qui suffragium non dederit, nobis residentibus in capitulo et inspicientibus, extractæ schedæ a scrutatore numeratæ sunt, et pares inventæ numero electorum, lectæ fuerunt secreto a scrutatoribus, atque vota in charta sigillatim notata, tum ad jussum Rndmi præsidis revocatis electoribus qui prius e capitulo exierant de eorum consensu petito, senior scrutatorum declaravit Domnum Antonium habere viginti vota, Domnum Hilarium duodecim, domnum Ludovicum unum, Domnum Norbertum sedecim, Clementem tria, Carolum unum, Chrisostomum unum, Mathæum unum, Thomam unum, per secundum scrutinium Norbertum viginti duo, Antonium viginti quatuor, Hilarium septem, Paulum unum, Mathæum unum, et Thomam Quinque, per tertium scrutinium, Norbertum viginti octo, Hilarium quatuor, Antonium viginti duo, Mathæum unum, Thomam unum, per quartum scrutinium, Norbertum triginta, Antonium viginti tria, Matthæum unum, Thomam unum, Hilarium unum: Cumque inventum fuerit per collationem numeri ad numerum Domnum Norbertum Herset majorem suffragiorum capituli partem habere, statim et nulla interposita mora, idem senior scrutatorum per verba singularis numeri alta voce pronuntiavit se nomine suo et totius conventus eligere prædictum Domnum Norbertum Herset in abbatem suprascripti monasterii de Alna, rogavitque Rndmum præsidem ut eundem declararet electum, proclamarique juberet, quod et factum est, ubi enim idem Rndmus D. præses ore proprio declaravit præfatum Domnum Norbertum Herset fuisse canonice electum præcepit etiam publicari electionem dum schedæ comburebantur,

quo audito, Ego notarius apostolicus cum DD. cantore et testibus egressus ad ostium capituli, valvas ecclesie et fores monasterii solemniter publicavi ipsam electionem prout de jure, eamque publicationem reversus in capitulum retuli ad R. D. præsidem, qui statim advocans præfatum Dominum Norbertum Herset electum, petiit ab eo consensum electionis factæ et obtinuit. Denique perfecto de his omnibus præsentī instrumento, subscripserunt prædicto die, mense et anno Rudmus præses abbas dicti monasterii Vallis sancti, Lamberti, dominus Antonius prior dicti monasterii de Alnà et ceteri electores et incepto cantico *Te Deum* a Rndno præside ad sonum campanarum processerunt omnes in ecclesiam, quibus omnibus ego interfui et testes mecum infra subscripti, hoc præsens instrumentum originale subsignarunt ut sequitur: f. Norbertus Herset; f. Gregorius abbas vallis S^{ti} Lamberti commissarius; f. Antonius prior; f. Benedictus Marehand; f. Malachius Thiry; f. Mathæus Freon; f. Marcellus Colnion; f. Augustinus Dufresnoy; f. Clemens Mathieu; f. Modestus Lallemant; f. Carolus Beequet; f. Thomas Thomas; f. Lambertus Joly; f. Michaël Mols; f. Bartholomæus Delbove; f. Bernardus Debaker; f. Hilarius Beaurieux; f. Ludovicus Navez; f. Gabriel Wastra; f. Cœlestinus Deghitage; f. Josephus Goditiabois; f. Iguatius Bodart; f. Jacobus Denis; f. Philippus Paternotte; f. Chrisostomus; f. Bonaventura Bertrand; f. Constantinus Thomas; f. Stephanus Tahon; f. Albericus Huberty; f. Norbertus Damakops; f. Petrus Bucquoy; f. Eugenius De Broux; f. Bernardinus Yernaux; f. Victor Pontot; f. Lambertus Dehaut; f. Placidus Mahieu; f. Martinus Englebert; f. Alexander Ermel; f. Franciscus Lenglé; f. Paulus Petit; f. Leopoldus Fosse; f. Ferdinandus Crepin; f. Gerardus Denison; f. Maximilianus Moreau; f. Landelinus Vaneleghem; f. Gregorius Hardij; f. Jeronimus Everarts; f. Basilius Lorent; f. Arsenius Taminne; f. Theodore Fontaine; f. Nivard Gosselin; f. Ambroise Baré; f. Maurus Urame; f. Edmondus Charles; f. Hippolitus Lejeusne; f. Nicolaus Lemaire; f. Ursmarus Brichot; D. Maurus Watteau testis; D. Augustinus Dever testis, et ego notarius apostolicus qui præsentem copiam prædicto originali instrumento testor de verbo ad verbum eonformem.

A. L. MALLIAR.

Notarius apostolicus in fidem M. P.

In Nomine Domini. Amen.

Notum sit omnibus quod anno millesimo septuagesimo nonagesimo die vigesima secunda Septembris, vacante ecclesia, seu monasterio beatae Mariae de Alna, ordinis Cisterciensis patriae et Diocesis Leodiensis R^{mo} Domino generali et abbati Clarevallensi immediate subjecto, per obitum reverendi Domini Gerardi Gerard ejusdem monasterii abbatis, facta fuerit electio canonica, via scrutinii in favorem venerabilis Domini Norberti Herset ejusdem monasterii religiosi professi praesidente Rdo admodum Domino Gregorio Falla abbate vallis sti Lamberti tanquam commissario praefati Rndmi Dni generalis, ex cujus commissione idem Reverendus Dnus Abbas vallis sti Lamberti coram me notario apostolico ac testibus infra nominatis, dictum venerabilem Dominum Norbertum Herset hoc modo installavit circa horam secundam vespertinam; ad sonum campanae convenerunt omnes religiosi in capitulum, ubi Rdus admodum commissarius post benedictionem datam, legi jussit capitulum secundum et quintum regulae Sti Benedicti; quibus lectis, Rndus Dnus praeses virtute commissionis sibi datae et expressae declaravit Electum in verum abbatem dicti monasterii de Alna, dictum venerabilem Dnum Norbertum Herset, qui mox, genuflexo ante Rndum Dnum praesidem, tenentem textum Evangelii, praestitit juramentum de non alienandis bonis monasterii, hinc praefatus dnus abbas commissarius eundem venerabilem dnum electum per traditionem sigilli clavium et pedi ecclesiae et monasterii de Alna in possessionem pcsuit et immisit, ac subinde, omnes religiosi per ordinem, incipiendo a priore et senioribus Rndo Domino electo et confirmato obedientiam, secundum regulam sancti Benedicti, promiserunt, et facta a Domino praeside exhortatione ad electum et religiosos, dixit versum *adjutorium nostrum* etc. quibus peractis, praefatus Rndus Dnus Abbas inchoavit canticum *Te Deum*, eoque durante Dnus Electus ad ecclesiam a conventu productus ac oratione ante majus altare flexis genibus peracta, in utraque stalla abbatiali installatus fuit, ac manu ad funem campanae apposita, finitoque cantico, Rdus Dnus abbas stans juxta altare et baculum habens praemanibus, dixit versiculos et collectas ut continentur in rituali, quibus peractis, discesserunt omnes et introductus est electus et confirmatus in cubiculum abbatiale. Haec acta sunt in dicto monasterio

de Alnà dictis, die, mense, et anno. coram me notario infrascripto ad omnia præsentibus et oculariter inspièientibus, testibus Rndo Domino Watteau et Rndo Dno Augustino Deverre priore et provisoro monasterii Lobbiensis speeialiter ad præmissa vocatis et rogatis qui unà mecum hoc originale instrumentum subsignarunt die, mense et anno ut supra. Subsignarunt ut sequitur. f. Gregorius Falla abbas vallis saneti Lamberti commissarius. D. Maurus Watteau testis. D. Augustinus Dever testis. Et ego notarius apostolicus qui collatione factâ testor præsentem eopiam de verbo ad verbum originali conformem.

A. L. MALLIAR

Notarius apostolicus m. m. p.

LISTE DES RELIGIEUX
DU MONASTÈRE D'AULNE
EN 1660.

La liste des religieux du monastère d'Aulne, que nous publions d'après un manuscrit du xvii^e siècle, provenant de la même abbaye, est intéressante à divers égards : elle nous offre plusieurs noms de familles qui existent encore, elle indique, avec les localités dont les religieux étaient originaires, les diverses fonctions dont la plupart étaient chargés. En la parcourant, on assiste pour ainsi dire à la vie religieuse et domestique des moines, à l'administration de leur couvent et de ses dépendances ; on comprend mieux ce qu'était dans les siècles passés une communauté cistercienne de notre pays.

Cette liste peut se diviser de la manière suivante : première série, les religieux prêtres ; seconde série, les sous-diacres et les acolytes ; troisième série, les novices ; quatrième série, les frères convers ou coadjuteurs temporels.

Nous avons ajouté quelques notes pour éclaircir des doutes, pour expliquer certains termes, et servir à l'histoire de l'abbaye.

I. VAN SPILBEECK.

Liste des Religieux du Monastère d'Aulne en 1660.

- R. R. D. Jérôme-Reyers, né à Saint-Trond, Abbé (1).
R. D. Joseph de la Rue, de Beaumont, Prieur.
D. Baudouin Bourlers, jubilaire.
D. Antoine Cornet, de Liège.
D. Jacques du Parque, de Beaumont.
D. Grégoire Goreux, de Couvin, maître de la basse-cour.
D. Landelin Fontigny, de Heylisssem, maître de la cordonnerie.
D. Denis Haech, de Polleur.
D. Charles Le Ronde de Liège.
D. André Franquet, de Clermont.
D. Ghislain Namurco, de Huy.
D. Ernest Bardouille, de Huy, maître de l'infirmerie.
D. Lambert Woët, de Liège, portier (2).
D. Gabriel Dormael, de Saint-Trond.
D. Albert Büchet, de Buchère.
D. Candide Faijn, de Dordrecht en Hollande, S.T.B.F.
D. Albéric de ville, de Herbeumont.
D. Hilarion Saintes, de Trelon, S.T.B.F.
D. Ignace Huart, de Renlies, professeur de théologie (3).
D. Servais Dawaigne, de Dinant, chantre.
D. Urbain Tordeur, de Nivelles (4).
D. Athanase des Marets, d'Ath.

(1) Jérôme Reyers, de Saint-Trond, licencié en théologie de Louvain, économiste, puis prieur du monastère, fut le premier président du collège d'Aulne à Louvain. Élu abbé en novembre 1655, il dut employer tous ses soins à prévenir et à guérir les maux causés par la guerre. Il mourut le 19 février 1670 à l'âge de 71 ans, dont 30 de profession. Il avait exercé les fonctions de vicaire général de l'ordre en Belgique.

(2) D. Lambert Woët, confesseur à Soleilmont en 1639-1649.

(3) D. Ignace Huart, de Renly, entré à Aulne vers 1618, professeur de théologie, confesseur à Vivegnies en 1656, décédé le 19 avril 1661, est auteur d'un certain nombre de travaux de théologie.

(4) Urbain Tordeur, confesseur à Soleilmont en 1657.

- D. Hilaire D'Awaigne, de Givet (1).
D. Benigne de Lattre, de Fontaines.
D. Hermenégilde d'Espagne...
D. Humbert Hubart, de Liège (2).
D. Etienne de Grade, de Bruxelles.
D. Arsène Ryekman, de Liège, cellerier.
D. Alban de Rorive, de Namur.
D. César Fabri, de Wavre (3).
D. Modeste Namureo, de Huy, économiste.
D. Colomban Rolans, de Nivelles.
D. Paulin Hamoir, de Huy, maître des convers.
D. Basile de Behault, de Binche (4).
D. Mareel Minet, d'Archée.
D. Marinus Reuther, de Louvain.
D. Calixte Hamoir, de Huy.
D. Innocent Bastin, de Thuin, président du collège d'Aulne à Louvain (5).

(1) D. Hilaire d'Awaigne, de Givet, chapelain d'Herckenrode publia l'histoire du Saint-Sacrement d'Herckenrode et la vie de la B. Elisabeth de Spalbeck.

(2) Humbert Hubart, de Liège, élu abbé le 10 janvier 1677, mourut le 14 août 1678 à l'âge de 61 ans dont 44 de profession.

(3) César Fabry, chapelain à Soleilmont en 1649.

(4) Basile Behault, de Binche, ancien président du collège d'Aulne, fut élu le 26 août 1678 et mourut le 25 mars 1682 à l'âge de 57 ans dont 39 de profession.

(5) Innocent Bastin, de Thuin, licencié en théologie, et président du collège d'Aulne en 1653, fut élu abbé en 1670; il mourut le 31 décembre 1676, à l'âge de 50 ans dont 30 de profession.

L'abbé Edmond Jouvent S. T. L. fonda à Louvain, un collège destiné à servir de demeure aux jeunes religieux de sa maison qui devaient venir étudier à l'université, la philosophie et la théologie.

L'abbaye d'Aulne possédait à Louvain une maison située dans la rue de Namur, à l'angle de la montagne des Carmes. En 1627, dom Jouvent fit approprier cette maison, et il inaugura son nouveau collège en 1629, sous le patronage de saint Bernard, comme il conste par l'inscription placée autrefois au-dessus de la porte d'entrée :

DIVO. BERNARDO. SACRATUM
ALNENSE. COLLEGIUM. AUSPICIS REV. ADM. D.

D. Pamphile Waustru, de Bruxelles, sous-prieur et professeur de théologie.

D. Stanislas Stenier, de...

D. Conrad le Rond, de Liège, maître des novices.

D. Hippolyte van Male, de Bruxelles (1).

D. Engelbert Burlen, de Bouvignes.

D. Christophe Doyé, de Thuin.

D. Bertrand Rigo, de Momalle.

D. Florent Caslot, de Sautour.

EDMUNDI. JOUVENT. ABBATIS. ALNENSIS. XXXIII
PRO. SUO. QUO IN. LITERAS. FEREBATUR. AMORE
D. C. ANNO. M. D. C. XXIX

Le collège était placé dans une des situations les plus agréables de la ville, et le fondateur ne recula devant aucune dépense pour rendre cet établissement digne du but élevé qu'il s'était proposé.

Pour ce qui concerne l'entretien de l'établissement et de ses pensionnaires, le fondateur eut soin de lui assigner une rente annuelle sur les revenus de la mense abbatiale et du monastère d'Aulne. En outre, il obtint du chapitre général de l'ordre de Cîteaux, en faveur du collège de Louvain, les mêmes privilèges que ceux dont jouissait, à l'Université de Paris, le collège des Bernardins, qui fut fondé en 1246 par Etienne de Lexington, abbé de Clairvaux et qui devint, en 1320, commun à tout l'ordre de Cîteaux.

Le collège d'Aulne subsista dans un état florissant jusqu'à la fin du dernier siècle. A l'époque de la dispersion de l'Université, les bâtiments furent confisqués et vendus par les révolutionnaires français; plus tard on les transforma en demeures particulières dont la partie principale a été acquise et appropriée, en 1857, pour le nouveau collège américain de l'Immaculée Conception. (Analectes de M. l'abbé Reusens II s. VII, V. p. 116).

Edmond Jouvent de Mariembourg, licencié en théologie de l'université de Louvain, fut élu le 23 février 1622. Dans le dessein de relever la discipline de son monastère, il chercha à y introduire le goût des études sérieuses et n'épargna aucune peine pour enrichir la bibliothèque de son abbaye. C'est aussi dans ce but que, comme nous venons de le dire, il transforma la maison qu'Aulne possédait à Louvain en un collège pour les jeunes religieux de l'ordre cistercien. Nommé en 1633 vicaire général de son ordre en Belgique, il essaya d'introduire la clôture stricte chez les cisterciennes, mais il échoua dans ses tentatives, à cause de l'opposition faite par l'évêque de Liège, le chapitre et les monastères eux-mêmes. L'abbé Jouvent mourut le 26 octobre 1655.

(1) Hippolyte van Male était président du collège le 22 mai 1673, comme il résulte d'un acte passé à cette date devant le notaire Vaes.

D. Philippe Forart, de Namur, saeristain, bibliothécaire et sous-chantre.

D. Corneille Chaduart, de Châtelet (1).

D. Théodore Pochet, de Couvin.

D. Elred Colin, de Marcinelle, troisième chantre

D. Guérie Zuallart, d'Ath,

D. Venant Colins, de Tarcienne.

D. Ephrem Paunet, de Thuin, quatrième chantre.

D. Prosper Flamenge, de Lessines, organiste.

F. Gaspar Hameide, de Namur, sous-diacre.

F. Melehior Hauseur, de Huy, sous saeristain, sous-diacre.

F. Balthasar Woët, de Liège, acolythe.

F. Daniel du Chastiau, de Liège, acolythe.

F. Abel Veruoz, de Liège, acolythe.

F. Célestin Despierres, de Tournay, novice.

F. Emmanuel Noville, de Geest-Gérompont novice (2).

F. Ferdinand Tiquet, de Liège, novice.

F. Godefroid le Clerque, de Beaumont, peintre, f. conv.

F. Bernard du Collet, de Fontaines Charpentier.

F. Everard Vanzellaire, de Mariembourg, messenger.

F. Hubert du Bien, de Blanc Ry, médecin.

F. Bartholomé Huart, de Givet, cordonnier.

F. Siméon Dudart, de Thuin, tailleur.

F. Gilbert Ropsij, de Chimay, relieur et maître d'hôtel.

F. Lue Stanisser, chimiste (3) infirmier.

F. Isidor Borclon, de Montigny, rectorier.

(1) Corneille Chaduar, chapelain à Soleilmont en 1657.

(2) Emmanuel de Noville, probablement fils de Gérard de Noville († 1647) et de Marie de Randaxhe († 1666) de Geest-Gérompont, fut élu le 10 avril 1682 et mourut le 10 septembre 1708 à l'âge de 71 ans, dont 49 de profession.

(3) *Chymista*, apothicaire, pharmacien.

SÉANCE PUBLIQUE DU DIMANCHE 12 OCTOBRE 1902.

Présidence de M. le chanoine VAN DEN GHEYN, vice-président.

La séance s'ouvre à 11 heures, dans la salle Leys, à l'hôtel de ville d'Anvers, sous la présidence de M. le chanoine van den Gheyn, *vice-président*.

Sont présents : MM. Fernand Donnet, *secrétaire* ; Theunissens, *trésorier* ; procureur général de Pauw, Paul Cogels, Alph. de Witte, Bergmans, R. P. van den Gheyn, S. J., chanoine van Caster, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Soil, président Blomme, Sainte-noy, L. Blomme, H. Hymans, Geefs, van Neuss, Max Rooses, membres titulaires.

MM. Maeterlinck, Gaillard, Van Wint, Kintsschots, abbé Laenen, Van der Ouderaa, Bilmeyer, membres correspondants regnicoles.

M. le comte Lair, membre honoraire étranger.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la réunion : MM. le baron de Vinck de Winnezele, *président*, Matthieu, De Vlaminck, H. Siret, de Behault de Dornon, Hagemans, membres titulaires.

MM. Naveau, Stroobant, membres correspondants regnicoles.

MM. le gouverneur Frédégand Cogels, le bourgmestre Van Rijswijk, membres honoraires regnicoles.

M. le marquis de Nadaillac, membre honoraire étranger.

MM. de Serra y Larea, Jules Lair, baron d'Avoust, de Swerte, membres correspondants étrangers.

Un public nombreux et choisi a répondu à l'appel de l'Académie et remplit la vaste salle de réunion.

En ouvrant la séance, M. le vice-président, chanoine van den Gheyn, s'excuse de n'avoir pu préparer un discours et de devoir à l'improviste remplacer le président. En quelques mots, il défi-

nit l'importance de la science archéologique, et montre les incontestables progrès qu'elle a accomplis dans ces derniers temps dans notre pays. En terminant, il paye un tribut de regret à la mémoire de M. Goemaere, ancien président, récemment décédé.

Les trois orateurs inscrits prennent ensuite successivement la parole. Leurs communications sont reproduites ci-après.

Avant de lever la séance, M. le vice-président félicite les membres qui ont pris la parole. Il constate le succès qu'ils ont remporté. En clôturant il remercie tous ceux qui ont tenu à assister si nombreux à la réunion et surtout les dames qui avaient bien voulu répondre à l'invitation de l'Académie.

La séance est levée à 1 heure.

LA NÉCROPOLE

DE

CASTEL D'ASSO

MESDAMES ET MESSIEURS,

Pour vous parler de la nécropole de Castel d'Asso, j'ai dû faire appel à des souvenirs lointains, mais encore aussi vivaces que l'impression éprouvée, il y a plus de trente ans, à l'aspect des imposants vestiges, objet de mon étude. D'ailleurs, pour suppléer à toute défaillance de mémoire, j'avais à ma disposition des notes copieuses, recueillies sur place.

C'était en septembre 1871, je m'acheminai vers l'Italie, pour assister au congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, dont la 5^{me} session devait s'ouvrir à Bologne le 1^{er} octobre. Avec deux compagnons de route, aussi aimables que savants, je traversai d'abord la Rhétie, cette contrée la plus septentrionale de l'Europe où certains auteurs fixent l'habitat de peuplades essaimées des Rasènes. Au moins dix siècles avant notre ère, ce peuple mystérieux vint planter sa civilisation sur le sol italique. Dès lors, les races primitives y subirent une concurrence, à laquelle la fondation de Rome devait donner un nouvel essor. Tour à tour, les Rasènes reçurent les noms de *Tyrséniens*, *Straséniens*, ou *Tyrraséniens*; les Grecs les nommaient *Tyrrhéniens*, appellation que les Romains remplacèrent par celle de Tusques ou Etrusques.

A Volterra, les murs d'enceintes de l'antique *Vclathrie* sont encore debout; le musée, riche en monuments épigraphiques, conserve de

nombreuses caisses funéraires ; nous ne pouvions négliger cette source d'information. Les fouilles pratiquées à *Tarquīnia*, forment à Corneto, une collection d'une importance capitale. Sur la colline de Montarozzi, nous visitâmes en détail, des sépultures étrusques, décorées de peintures murales du plus haut intérêt (1). Nous devions, à Bologne, nous familiariser avec les Terramares, dont les congénères en Europe sont : les *Nuraghi* de la Sardaigne, les *Kjækkenmædding* danois, les *Mujem* de la vallée du Tage, les Palafittes de la Suisse et les *Terpen* de la Hollande. Le congrès allait nous révéler la civilisation préhistorique de Villanova ; les prototypes des objets exhumés à Eygenbilsen en Belgique. Mais il fallait d'abord terminer l'exploration de la maremme toscane, en nous arrêtant à Viterbe l'ancienne *Surina* ; où l'on doit placer peut-être le *Fanum Voltumnae*, théâtre des assises solennelles des chefs de la Confédération étrusque. Nous fîmes une longue station dans ce centre de ruines, que je ne connaissais alors que par un mémoire d'Orioli (2), la description enthousiaste, mais un peu confuse, de M^{rs} Hamilton-Gray (3) et la première édition des savants travaux de George Dennis (4).

A sept ou huit kilomètres de Viterbe, s'étend la vallée de Castel d'Asso, vulgairement appelée Castellaccio. Dominée par une colline, que couronnent les ruines pittoresques d'un château fort du moyen-âge, bâti selon toute probabilité, sur l'emplacement du *Castellum Axia* mentionné par Cicéron, elle offre, pour l'étude des principes architectoniques de la sculpture et des usages funéraires de l'Etrurie, de précieux documents. Son accès est des plus faciles, bien que la plupart des voyageurs en Italie, la disent malaisée à découvrir et abordable seulement par les touristes les plus déterminés. Après la visite de quelques tombeaux isolés le long du chemin, nous atteignîmes le but sans encombre.

(1) BOISSIER. *Les tombes étrusques de Corneto*. — *Revue des deux Mondes*, 15 août 1882.

(2) *Annali dell' Istituto*, 1833.

(3) *Tour to the sepulchres of Etruria in 1859*. With numerous illustrations. Third édition. — London, J. Hatchard and son. 1843. in-8°, pp. 304-423.

(4) *The cities and cemeteries of Etruria*. London, John Murray, 1848. 2 vol. in-8°, t. I, pp. 229-242. — Une nouvelle édition de cet ouvrage parut à Londres en 1878.

En débouchant par la route, la vallée principale, largement ouverte, court à l'ouest, arrosée par une petite rivière qui se jette bientôt dans le Rio Secco; tournant ensuite du nord-est, elle forme un ravin encaissé dans une direction à peu près parallèle à l'entrée.

Rien n'égale la grandiose majesté de ce site incomparable. En face du château fort et sur les deux rives de la gorge étroite, en retour d'angle, les rochers en pente rapide, sont taillés à pic par l'effort d'un travail gigantesque. Sans qu'on puisse s'en rendre compte à première vue, leur profil est légèrement incliné en arrière, vers le sommet, tandis qu'à la base, on retrouve parfois les traces d'un socle continu, garni de moulures. Une corniche massive, monumentale, s'évasant vers le haut en console renversée pour se terminer en attique, couronne l'immense surface plane des parois, en proportions solennelles. Le développement total est d'environ trois kilomètres. Malgré les broussailles s'échappant des fissures de la roche, l'œil perçoit une suite non interrompue de portes figurées, à linteau horizontal, indiquant les tombes, dont les entrées réelles sont béantes à un niveau inférieur. De hardis sculpteurs ont orné ces portes d'encadrements en perspective; elles rappellent les entrées des palais persépolitains, mais l'écartement des pieds droits, à la façon des pylones de l'Égypte, est leur caractéristique dominante.

Le décor en haut relief s'étage irrégulièrement, suivant les ondulations du terrain; çà et là, on aperçoit des marches d'escalier creusées dans la masse rocheuse. Les tombes se suivent affirmant leur individualité, et donnent l'illusion d'une cité des morts où les monuments s'alignent à perte de vue. En maint endroit, par suite de dégradations naturelles ou volontaires, les bords du plateau supérieur ont perdu leur imposante couronne; ils se découpent sur l'horizon, comme les courtines d'une citadelle dévastée. A la base, sur un sol raviné, des débris cyclopéens gisent dans les éboulis. Le choix du cadre, l'isolement de la scène et l'intensité du sentiment religieux qu'elle inspire, font de la vallée de Castel d'Asso une nécropole unique.

Des inscriptions, en caractères étrusques d'un type archaïque, plus nombreuses que n'importe où en Italie, signalent environ le tiers des tombes; la lecture en est rétrograde. L'alphabet appartient à un système graphique, qui n'est pour le fond, qu'une

dégénérescence de celui des Phéniciens, modifié par les Grecs; l'adjonction de certaines lettres prouve cette intervention. Les caractères, profondément entaillés, ont des dimensions variables, mesurant au maximum 35 centimètres. Ces textes sont parfois frustes et indéchiffrables, la plupart cependant restent très lisibles, même à une grande distance, surtout lorsqu'ils sont frappés par les rayons obliques du soleil.

En archéologie, le facteur le plus efficace de toute étude, c'est la comparaison. D'imposantes sculptures rupestres ne sont certes pas rares: l'art léthéen et les héroïques figures du Nahr-el-Kelb en fournissent de mémorables exemples; les flancs escarpés du Bisitoun racontent les exploits de Achéménides; cependant l'apparence est autre, les surfaces couvertes sont restreintes, l'analogie est insuffisante. A Gébal, en Phénicie, les tombeaux s'ouvrent dans la paroi verticale de la montagne; leur décoration comporte un fronton et des moulures. En Egypte, à Béni-Hasân, ils sont rangés sur une ligne à peu près droite, tandis qu'à Biban-el-Molouk, ils se dispersent aux divers étages de la Vallée des Rois. Les chambres sépulcrales et les *mastabas* qui y donnent accès, ont toutes leurs parties prises dans la roche vive. Par ce caractère, des détails particuliers et des préoccupations religieuses analogues, le parallèle avec les hypogées de Castel d'Asso s'impose; mais la dissemblance s'accroît lorsque l'on considère l'aspect général extérieur. La nécropole étrusque procède, en effet, d'une compréhension architectonique très différente, l'utilisation d'une énorme étendue de façade, où les tombes contiguës se succèdent sous une même corniche. Le décor, la grandeur des lignes, la hardiesse et la netteté du travail n'ont point de similaires dans les monuments de l'antiquité. A ne considérer que le dispositif général, on ne pourrait citer, en terme de comparaison, que certains monuments de la Phrygie.

Je vous disais tantôt, que les pylônes sculptés sur les parois de la vallée de Castel d'Asso, ne sont en réalité que les frontispices des tombeaux souterrains; ceux-ci à leur tour, réclament une description détaillée. L'entrée s'ouvre généralement à la base du roc. Les modifications, que le temps ou des remaniements intentionnels ont fait subir à l'assiette du chemin côtoyant les parois, ne permettent pas d'affirmer, que l'accès des tombes fût primitive-

ment visible, ou caché par un remblai, à l'attention du passant. L'hypogée se compose souvent de plusieurs chambres. Une première, supérieure, avec deux banquettes latérales épargnées dans la masse et servant sans doute au *silicernium* et aux autres rites funéraires, par lesquels les Rasènes honoraient les mânes du défunt et conjuraient les divinités infernales.

Les dimensions de cette pièce ne sont pas constantes; parfois, elles se réduisent à celles d'un simple vestibule, où la descente s'amorce immédiatement. Plus bas, dans deux ou trois salles réunies entre elles, se trouvent les sarcophages; leurs couvercles, ordinairement en dos d'âne, ou en faite de toit, sont ailleurs surmontés d'une effigie couchée, de grandeur naturelle. Réaliste avant la lettre, le sculpteur étrusque s'applique à la ressemblance: il serre son modèle et crée le portrait. Les cassettes funéraires, des sépultures par incinération, nous lèguent les meilleurs spécimens de cet art. Une exploration nécessairement incomplète permit l'examen de quelques caisses monolithes, dont les proportions laissent supposer que l'œuvre a été exécutée sur place.

La terre pulvérulente remplissant les cavités, presque jusqu'au niveau de la voûte, il était difficile de reconnaître, d'une façon exacte, les dimensions intérieures et celles du couloir. Une tombe moyenne visitée minutieusement, présenta une distribution systématique caractérisée. Le couloir très incliné, ouvert à l'entrée même de la salle supérieure, conduisait dans une pièce plus profonde, dans la seconde moitié de laquelle des cases funéraires, parallèles aux côtés d'un étroit passage, étaient destinées, selon toute probabilité, à contenir des cadavres au nombre d'une vingtaine.

Sur les plateaux dominant la vallée, les tombes sont également nombreuses; aucun signe extérieur ne les décèle. Autrefois, d'après l'usage constant des Etrusques, il est à supposer que des stèles ou des pierres levées indiquaient leur emplacement, mais l'incurie et la rapacité ont fait disparaître ces vestiges d'un art primitif. L'examen de la configuration du sol et de la végétation actuelle, facilite les recherches, qu'assurent de fréquents sondages. Creusées dans le tuf, qui sert de base à la terre végétale, les tombes sont régulièrement alignées, à un niveau uniforme, que l'on retrouve dans une moyenne de un à trois mètres, suivant les ondulations du

terrain. L'orientation vers le sud semble la règle, quoique l'on puisse constater de nombreuses exceptions. Une pente rapide conduit à la chambre sépulcrale; des figuiers et d'autres arbustes poussant dans la terre meuble, amenée par la pluie dans ces crevasses factices, en indiquent l'existence. Ailleurs, l'effondrement d'un plafond forme une sorte de poche d'humus, qui provoque une végétation luxuriante et fournit les mêmes indices.

Quoique mieux abritées des convoitises que les tombes monumentales de la vallée, ces sépultures ont subi depuis longtemps l'outrage des violateurs; beaucoup d'entre elles furent à peu près détruites par les chercheurs de trésors et d'antiquités, mais, la nécropole est si vaste, qu'on en découvre restées intactes.

M. G. Bazziehelli, alors propriétaire du domaine complet de Castel d'Asso, avait fait pratiquer des fouilles très fructueuses. Dans le précieux cabinet d'antiquités dû à ses trouvailles, il nous montra de nombreux objets de la plus grande valeur: vases peints, terres cuites, miroirs gravés, armes, bronzes artistiques, bijoux, scarabées en cornaline, etc., le mobilier opulent enseveli avec le défunt. Une partie importante de cette collection a été disséminée pour enrichir des musées et des vitrines d'amateurs, perdant ainsi l'intérêt scientifique résultant de la certitude de la provenance, et de l'attribution incontestable à l'époque reculée où les Etrusques inhumèrent leurs morts. Grâce aux renseignements donnés par leur premier propriétaire, on sait qu'un superbe groupe en bronze, conservé à Paris, et un inestimable vase du Musée grégorien, furent trouvés dans les tombes de Castel d'Asso. De remarquables bijoux en or, qui firent partie de la collection Castellani, aujourd'hui vendue, ont la même origine. Le succès obtenu avait poussé M. Bazziehelli, à exploiter de préférence les tombes des plateaux et nous eûmes la bonne fortune d'assister à quelques exhumations.

Du côté oriental, surplombant la vallée, une tombe importante mérite une mention spéciale. Un couloir mène à une vaste chambre, dont la voûte est en partie éroulée; au fond s'ouvre la sépulture proprement dite. Comme on le voit fréquemment, elle reproduit pour la demeure des morts, le type des habitations des vivants: une façade percée de trois portes, dont chacune conduit à une logette

distincte. Celle du milieu, plus grande que les deux latérales, a non seulement une porte à moulures, modèle constant dans les tombeaux étrusques, mais elle est accostée de deux fenêtres, hautes et étroites, rappelant les baies des tours du moyen-âge.

Lorsque la République romaine, enfin victorieuse, eut établi sa domination sur les dernières cités de l'Etrurie, sa politique voulut effacer tout souvenir de la nation vaincue. Oublieuse de ce qu'elle devait à la discipline étrusque, elle s'appliqua à faire table rase du passé. Dans son orgueil, elle romanisa à outrance, absorba ses nouvelles conquêtes, annéantit les dernières traces d'un peuple, dont la défaite lui avait coûté tant de sacrifices. — Il en fut alors, comme aujourd'hui. Pour faire de l'histoire contemporaine, il suffirait de substituer des noms modernes aux noms anciens. — A cette action opprimante, il faut attribuer la destruction des rituels, *Rituales Etruscorum Libri*, mentionnés par Festus (1); des documents relatifs aux doctrines divinatoires *Etrusca disciplina* et des annales signalées par Varron. On ne peut assez déplorer la perte de l'histoire des Tyrrhéniens, dans laquelle l'Empereur Claude avait consigné les traditions religieuses et les gestes des Lucumons. Caton, si savant dans les antiquités italiques, reste sous le charme des Grecs; Vitruve, il est vrai, essaye la restitution du temple détruit; mais lorsqu'ils tentent l'étude de leur genèse nationale, les auteurs latins manquent d'originalité. Les pierres seules parlent encore; l'Etrusque doit sortir de la tombe pour nous dire son histoire, nous révéler son art. Faut-il s'étonner dès lors des hypothèses les plus contradictoires, émises au sujet des Rasènes, de leur origine, des étapes de leur migration?

Je ne puis prétendre ici à l'exposé complet des variations de la science. D'aucuns soutiennent qu'un peuple, de race celtique, traversant les Alpes rhétiennes, serait descendu dans les plaines du Pô, pour s'y mélanger aux autochtones. A ce sujet, on n'a pas reculé devant la désignation des Irlandais et même, on a parlé des Basques, si utiles dans les cas désespérés.

Abandonnant la thèse de Denys d'Halycarnasse et de tous

(1) Edition Dacier, p. 450.

ceux qui en font des aborigènes italiotes, de nombreux savants assignent aux Etrusques une provenance orientale; les croyant soit : des Syriens, des Phéniciens ou des Chananéens, soit des Egyptiens de l'époque des Rois pasteurs. Hérodote et Strabon les identifient avec les Pélagés-Tyrrhéniens, sortis de leur berceau asiatique, la Méonie ou Lydie méridionale, pour terminer leurs pérégrinations en abordant les rivages de l'Ombrie. A ce titre, les Etrusques seraient en réalité des Héthéens, ayant changé de nom après leur départ de la Lydie (primitivement *Iatia*, Asie), au cours de déplacements séculaires. Denys, argumentant du silence de l'historien Xanthus, pouvait ignorer lui-même les stations successives des Tyrrhéniens-Pélagés et faire des Etrusques un peuple italien indigène. Dès lors, son opinion n'est pas aussi inconciliable, qu'elle le paraît à première vue, avec celle d'Hérodote et de Strabon. Longtemps encore ces théories divergentes, soutenues par des arguments aussi ingénieux que sagaces, prêteront à la controverse.

Vous me permettrez de placer ici une remarque, que je crois d'une importance capitale, dans l'appréciation du génie étrusque.

La souche d'une nation quelle qu'elle soit, doit être cherchée dans le fond originel des populations primitives. A l'époque pré-historique, les hordes sauvages, ignorant l'agriculture, privées de moyens de communication, ne pouvaient songer à des conquêtes par terre ou par mer. Pendant toute la période historique, on ne constate nulle part une substitution de peuple, l'élimination radicale des vaincus. Les caractères d'une civilisation ne se déduisent pas d'éléments ethnographiques; les institutions politiques, la vie sociale, l'art d'un pays, sont le résultat d'une lente évolution.

En Italie, l'homme des terramares se développe sur l'inconnu d'une couche humaine primitive; à Villanova, il affirme sa perfectibilité. Avant d'arriver dans la péninsule les Tyrrhéniens-Pélagés furent en contact avec des peuples divers; ils subirent de multiples influences, se heurtèrent à la puissance égyptienne (1); ils apportent

(1) Une trouvaille, remontant à peu d'années, fournit un exemple curieux de l'action répercutive de l'art étrusque en Egypte. Dans un tombeau de la dynastie des Lagides (235-30 av. J. C.), on a découvert un texte étrusque, écrit sur des bandes de toile, dont on s'est servi pour envelopper une momie

les éléments civilisateurs, recueillis au cours de leurs longues pérégrinations. S'il faut en croire certaines théories, dans leur nouvel habitat, ils retrouvaient des frères, arriérés, il est vrai, mais ayant avec eux des affinités d'origine. S'autorisant de cette hypothèse, on a soutenu que l'architecture mégalithique était préexistante en Italie; qu'elle est due, non pas aux Tyrrhéniens-Pélages, venus par la voie maritime, mais à des peuples de la même race, arrivés par les routes de l'Occident. Les constructions cyclopéennes de la Grèce, appartiendraient à une époque moins reculée.

Quel est le sort réservé à toutes ces recherches? Comment établir l'archéologie étrusque sur des bases solides et lui donner droit de cité dans le domaine de la science?

Depuis le temps, déjà lointain, où Vincenzo Tranquilli colligeait des inscriptions étrusques, où Juste Lipse en publia, les textes sont venus s'accumuler pour former, enfin, le *Corpus* de Fabretti. Malgré l'abondance des documents soumis à l'étude, la langue des Rasènes continue à tourmenter les savants. Si le problème alphabétique est résolu, le sens des mots échappe à la compréhension. Des étymologies, tantôt sémitiques, tantôt aryennes, pour ne parler que des grandes familles des idiomes infléchis, n'ont pu justifier le glossaire; la morphologie du langage reste à déterminer. Les systèmes proposés, leurs audaces philologiques, soulèvent, sans résultat, de vives discussions; d'ingénieuses tentatives n'ont pu résister à l'épreuve d'une critique rigoureuse. Et cependant, pour faire sortir la question étrusque de ses mystérieux ténèbres, il faut tout attendre de la linguistique (1).

Je m'arrête, car je crains, Mesdames et Messieurs, d'avoir dépassé déjà, le temps qui n'est dévolu. Avant de céder la place à mon confrère M. Saintenoy, j'ai des explications à fournir, des regrets à vous exprimer. Certes, pour décrire la vallée de Castel d'Asso, j'ai fait de mon mieux, tâchant de vous donner la vision réelle des choses; d'évoquer dans vos imaginations, ce que je crois avoir

égyptienne, aujourd'hui au musée d'Agram. KRALL. *Die etruskischen Mumienbinden des Agramer National-Museums*. Wien, Tempski, 1892, et BRÉAL. *Revue critique*, 1892, II, p. 367.

(1) Voyez la note additionnelle.

bien vu. Mais, la parole trahit parfois la pensée, et vous avez dû vous dire, que la moindre photographie suppléerait à mon insuffisance. J'aurais été heureux de vous satisfaire; par malheur, il y a trente ans, le Kodak ne faisait pas partie des bagages d'un voyageur. Dans la vallée de Castel d'Asso, il eut été d'ailleurs, très difficile, sinon impossible, d'obtenir des photographies d'ensemble avec quelque chance de succès. Aujourd'hui encore, il n'existe probablement aucun cliché de ce site merveilleux, pas même une carte postale, et vous savez si elles foisonnent! A défaut de ces documents, j'avais la ressource de vous montrer les rares lithographies qui ornent les ouvrages de M^{rs} Hamilton-Gray et de Georges Dennis. J'y renonçai, car ces illustrations, parfois contradictoires, ont le caractère romantique, que leur date justifie, s'éloignent de la vérité vraie. J'aurais pu recourir aux planches de l'*Antica Etruria maritima* de Canina (1), reproduisant des détails que, de bonne foi, l'auteur a peut-être cru voir; mais une exactitude rigoureuse doit les considérer plutôt comme une tentative de restitution. L'idéal serait un homme peignant d'après nature, avec la facilité d'un artiste et la conscience d'un archéologue. En désespoir de cause, je me suis borné à mon modeste dessin . . . à la plume.

A. BLOMME.

(1) Rome, 1851, 4 vol. in-f^o.

NOTE ADDITIONNELLE.

Il faudrait des pages nombreuses pour dresser l'inventaire, même succinct, des différents procédés d'analyse appliqués à l'étude de la langue étrusque. Au XVI^e siècle, le Brugeois Schrickius, s'escrimant contre un texte en réalité ombrien, se vanta d'avoir découvert, que les Lucumons parlaient le flamand. Depuis lors, les savants ont émis des opinions plus sérieuses. Dans des ouvrages généraux sur l'histoire romaine, Niebuhr, Mommsen, Duruy et d'autres, traitent incidemment la question; les monographies consacrées aux Etrusques ne pouvaient la négliger. Parmi ces dernières, nous nous bornerons à citer: TH. DEMPSTER. *De Etruria regali*, libb. VII ed. Th. Coke. Florentiae, 1723-24, et son commentateur Jo. BAPTIST PASSERII. — *In Thomae Dempsteri libros de Etruria regali Paralipomena*, Lucae, 1767; — K. O. MULLER. *Die Etrusker*, Breslau, 1828, et Stuttgart, 1877, (édition revue par Deecke); — MICALI. *Storia degli antichi popoli italiani*, Firenze, 1832 (cet auteur compromet trop souvent sa critique en cédant au patriotisme); — ABEKEN. *Mittel-Italien vor den Zeiten römischer Herrschaft*, Stuttgart, 1843; — L. STEUB. *Ueber die Urbewohner Rätians und ihren Zusammenhang mit den Etruskern*, München, 1843; — M^{rs} HAMILTON-GRAY. *The history of Etruria*, London, 1843-44; — NOËL DES VERGERS. *L'Etrurie et les Etrusques*, Paris, 1862-64; — VANNUCCI. *Storia dell' Italia antica*, Milano, 1873; — D. MUONI. *Nozioni sulla Rezia*.

Les travaux de pure linguistique forment une littérature nombreuse. Il faut mentionner d'abord l'œuvre de LUIGI LANZI. *Saggio di lingua Etrusca e di altre antiche d'Italia*. 1789. Une seconde édition parut en 1824-25. W. CORSSSEN voua sa vie à l'étude de la langue étrusque; sa mort subite, en 1875, ne lui permit pas

de terminer la publication de son volumineux ouvrage : *Ueber die Sprache der Etrusker*, Leipzig, B. G. Teubner, 1874-75, 2 vol. in-8°, de 1016 et 722 pp.; une partie du tome II fut imprimée par les soins de Ernst W. A. Kuhn. L'œuvre eut un grand retentissement, la critique l'accueillit avec faveur, mais l'opinion qui fait de l'Etrusque un Aryen apparenté à des peuplades italiotes primitives, ne fut pas admise sans protestation; J. Taylor (*Atheneum* du 7 novembre 1874) la combattit. Tout en faisant des réserves au sujet des tendances touraniennes du critique anglais, Deecke contesta avec lui, l'exaetitude de certains textes, et reproche à l'auteur des étymologies aventurées, des hypothèses arbitraires. (*Corssen und die Sprache der Etrusker*. — Stuttgart, 1875.) La science allemande marcha sur les traces de Corssen, multipliant ses investigations.

P.-H. v. MAACK publia à Hambourg, en 1873 : *Die Entzifferung des Etruskischen und deren Bedeutung für nordische Archäologie und für die Urgeschichte Europas*. Sous le titre *Etruskische Forschungen und Studien* (Stuttgart, 1875 et années suivantes) DEECKE, C. PAULI et S. BUGGE mirent au jour une série d'études fort importantes. Les *Etruskische Studien* de Pauli (Göttingen, 1879-80) comprennent trois mémoires remarquables. En 1886, Bugge fit paraître, à Christiania (A. W. Broggers Bogtrykkeri) : *Der Ursprung der Etrusker durch zwei lemnische Inschriften erläutert*. Les explorations du Dr Falchi, à Vetulonia, les articles publiés par le R. P. de Cara dans la *Civiltà cattolica* et dans d'autres périodiques, l'ensemble des travaux des étruscologues alimentent de vives discussions, dégénéralant parfois en polémiques personnelles. Malgré l'abondance des matériaux, une synthèse de l'archéologie étrusque n'est pas à prévoir à courte échéance.

A. B.

UN

CAMP ROMAIN

LE SAALBURG

MESDAMES, MESSIEURS,

Je m'excuse de ne pas apporter, en cette séance publique de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, une étude plus personnelle et de ne pas avoir à vous faire connaître quelque belle découverte opérée dans nos dépôts d'archives, ou le résultat de quelque trouvaille ressuscitant à la lumière, le passé d'un monument oublié, témoin éloquent de siècles d'héroïsme. Mais cette chance, cette *chance*, comme disaient nos pères, ne m'est pas octroyée et forcée m'est de glaner en des champs où beaucoup d'autres sont passés avant moi, au risque de déambuler dans des sentiers battus.

C'est qu'il nous reste bien peu de chemins nouveaux à parcourir en matière d'archéologie monumentale générale et les restaurations de nos monuments nous suppriment tous les jours, des sujets d'étude.

Un monument restauré est le plus souvent perdu pour nos études, vous le savez, et malheureusement le XIX siècle, en même temps, aura été l'âge d'or des restaurateurs et de l'archaïsme ! Il aura vu successivement s'abaisser toutes les barrières qui cachaient l'énigme du passé architectural ; pour lui se seront abattues les herses, protectrices des secrets du château féodal, comme les portes cadenassées des moutiers et des cathédrales ont cédé devant le zèle scientifique des archéologues.

Ce temps pourra même être dénommé le siècle de l'archaïsme, car à quel autre peut-il être comparé sous ce rapport?

Est-ce au siècle d'Adrien, cet *Ælius Adrianus* qui fit bâtir Tibur! Était-ce œuvre d'archéologue, ou œuvre de dilettante qu'il faisait en bâtissant des répliques des monuments célèbres, vus pendant ses voyages dans les différentes contrées de son immense empire? Nous pouvons affirmer qu'il y avait des deux dans les mobiles qui le faisait agir ainsi. Il y a de l'archéologue et du dilettante dans l'idée de reconstruire en quelques centaines de *stadia* carrées, le temple de *Sérapis*, (*l'Osor-Hapi* des Egyptiens) avec la vallée de *Kanobos*, *Canope*, la tour du misanthrope *Timon*, les jardins de l'Académie, l'Odéon et même d'aménager dans son parc la vallée du *Styx* et les Enfers sans oublier d'y faire passer le sombre *Achéron*!

Voilà qui est bien de cet esprit fantasque, qui par jalousie, par haine d'amateur blessé par les critiques d'un véritable artiste, fit mourir, dit-on, son architecte, l'illustre *Appolodoros*, de Damas, le constructeur du Forum de Trajan et du célèbre pont du Danube.

C'est bien la vision de ce Tibur, qui dut de notre temps, hanter l'esprit des modernes rois de Bavière, promenant en ce siècle positiviste, la folie des *Wittelsbach*, malheureux descendants de cet *Othon de Wittelsbach* placé par la faveur de *Frédéric Barberousse* sur le trône de Bavière! Eux aussi ont ressuscité autour d'eux les monuments des autres temps et Munich est peuplée d'architectures étranges. Seulement ce qui était fantaisie isolée chez *Ælius Adrianus*, ne l'a pas été de notre temps et pendant tout le *xix^e* siècle, s'est fait ressentir une véritable résurrection du passé, si tant est, ce qui est fort contestable que les formes d'arts puissent être reproduites sans qu'un sentiment moderne pénètre l'interprétation. Nul ne peut faire suffisamment abstraction de sa personnalité pour pouvoir achever l'œuvre d'autrui ou la reproduire, mais beaucoup de nos contemporains sont arrivés très loin en ces matières.

Ils y sont poussés par le sentiment public. Nous avons tous, en effet, une propension à l'étude du passé et c'est pour nous chose naturelle de restaurer la cathédrale ruinée, l'église laissant tomber tristement ses pierres usées par les siècles, ou se démolir ses arceaux, de restituer le château féodal dans l'appareil belliqueux dont les

siècles de fer, le vêtirent jadis, ou la maison de corporation effritée par le temps.

Je viens d'employer un mot bien caractéristique de cette tendance de l'esprit de notre temps, *restituer*, c'est-à-dire rendre au monument ce qu'il a perdu, rendre à la ville, au village, au site ce qui était sa parure, rendre à la patrie ce qui était sa gloire!

Nous aimons ainsi à conserver à nos cités, des monuments qui nous peignent les temps abolis, qui nous rappellent les fastes de nos ancêtres et nous parent par atavisme d'un peu d'héroïsme en un temps où la lutte économique si intense tend de plus en plus à rendre la vie moderne toute et terriblement matérielle. Mais nous allons plus loin. Dans nos demeures mêmes nous avons appris à nous entourer d'une atmosphère ancestrale, à vivre dans des salles faites d'hier, mais que l'on dirait arrachées par le signe magique de l'enchanteur au vieux château, à la demeure patricienne, au palais démoli.

Un écrivain disait récemment :

On ne juge, dit-il, la vie possible ailleurs que dans des chambres basses, lambrissées de chêne, tapissées de cuir, pauvrement éclairées par des fenêtres à carreaux colorés, d'où tombe sur les parquets cirés, une lumière fausse de chapelle. Et il ajoute : la mode fut de ces demeures, de ces châteaux, à peine a-t-elle fini de servir!

Nous ne sommes pas d'accord : cette mode persiste et persistera, car elle évoque en nous la tradition de la famille défunte, de l'ancêtre qui vécut noblement et grandement, car elle est cet atavisme qui fait se perpétuer dans la génération d'aujourd'hui, les générations ensevelies. Voilà pourquoi cette mode — si mode il y a — a poussé des racines profondes dans notre art contemporain.

Ce n'est pas la fantaisie, comme à Tibur, d'un empereur poète et esthète voulant que le monde fut tout où il est, c'est un sentiment général qui marque une véritable renaissance de notre art ancestral opposé aux importations et aux influences artistiques totalement étrangères à notre génie autochtone et national.

Ce n'est pas une mode, c'est la réaction naturelle du mouvement intellectuel des trois derniers siècles et c'est ce que n'ont pas compris même des esprits remarquablement perspicaces et entendus.

Fergusson a écrit un des premiers : *Archeology is not architecture* dans son *History of the modern styles of architecture* et chez nous

le colonel Demanet renchérissant sur le cri d'alarme de l'architecte anglais, consacrera dans les Bulletins de l'Académie royale de Belgique quelques pages bien curieuses à relire, développant encore cette diatribe exagérée (1).

Bien d'autres suivirent la même voie et tout récemment un homme éminent, très fin connaisseur de la science architecturale M. J. Guadet, professeur à l'école nationale des beaux-arts de Paris, écrivait: depuis un siècle et dans le monde entier, les arts et l'architecture surtout sont anémiés par leur subordination à l'archéologie (2).

M. Guadet entend par là aussi bien l'archéologie de l'antiquité que celle du moyen-âge et des temps modernes. Il entrevoit l'avenir qui s'annonce brillamment et qui éclairé par l'étude du passé nous montre un monde futur libéré de la copie artistique de l'archaïsme étroit, mais instruit par l'archéologie ! par la science ! marchant résolument à la conquête de la Toison d'or, la forme d'art bien appropriée à notre état social, à nos mœurs et à nos idées !

* * *

Quoiqu'il en soit de l'avenir, notre temps avec sa passion d'archaïsme a vu reconstruire Pierrefonds, par la munificence de Napoléon III et Saalburg par celle non moins superbe des empereurs Guillaume I et Guillaume II, attestant ainsi le culte de la puissante Germanie pour son glorieux passé.

* * *

Le camp est situé le long de l'ancienne frontière militaire des Romains entre le Rhin et le Danube, donnés par le testament d'Auguste comme limites à l'empire de Rome.

Vous savez que depuis quelques années, un bon nombre d'études archéologiques ont été consacrées au système défensif de l'empire romain. En Angleterre, l'*Archæological society of Glasgow* a étudié la ligne de défense exécutée sur les ordres d'Antonin le pieux entre

(1) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série, tome XV, n^o 2.

(2) J. GUADET. *Eléments et théorie de l'architecture*. Paris, 1901. Vol. I, p. 84.

la Clyde et le Forth, et en Autriche, les défenses du Danube a occupé l'Académie Impériale et Royale de Vienne. Vous connaissez certes les fouilles de *Petronell* et de *Carnuntum* (50 kil. à l'est, de Vienne) dont le regretté Johann Presl a fait connaître les résultats précieux aux lecteurs des Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles (1).

La limite tracée par le Rhin et le Danube le long de la Germanie supérieure se complétait par les *limes Rheni* et *limes Rhetiae* défendues par les légions VIII^a *Augusta* et XVII^a *Primigenia*, au II^e siècle et bordant les *Champs décumates*. Cette limite avait 512 kilomètres de long et allait de Kelheim sur le Danube jusqu'à Miltenberg sur le Mein, puis de Krotzenbourg, à Ems et à Rheinbrohl.

En Allemagne, l'*Obergermanisch dätisch limes* ou *Pfahlgraben* a fait l'objet d'études magnifiques.

L'éminent membre de l'Institut de France, et M. Cagnat nous avait appris (2) « qu'une commission officielle avait été constituée ; que des fonds avaient été votés par l'Etat et que l'empereur Guillaume s'était personnellement intéressé à l'entreprise. Si les recherches commencées il y a 10 ans, ne sont points achevées, elles ont déjà donné lieu à des publications importantes. De ce côté, la frontière, partout où elle n'empruntait pas le cours d'un fleuve, était déterminée par un retranchement continu précédé d'une tranchée, par des palissades, ou même par un mur de pierres sèches ; en arrière les troupes campaient dans de grandes enceintes fortifiées, qui, toutes ont été fouillées. On y a recueilli en abondance des armes, des objets usuels, des inscriptions, des tuiles portant le nom des corps chargés de leur défense et de leur entretien, car les soldats fabriquaient eux-mêmes les matériaux destinés à la construction de leur casernement, surtout ou en a relevé le plan et on a pu en tenter la restitution. »

C'est à la suite de la lecture du mémoire de M. Cagnat que je me suis rendu à Saalburg et à Homburg vor der Höhe où sont déposés les produits des fouilles qui y ont été faites.

* * *

La castramétation romaine est bien connue. Chacun a à la mémoire

(1) Tome VII, 1892, p. 246.

(2) Rev. Univ. 1901, pp. 28-29.

le *castra stativa* avec ses *armaria* (ses magasins), ses *fabricæ* (ses ateliers), son *valetudinarium* (son infirmerie), son *vallum* (son retranchement), et son *ager* (son fossé), défendus par leurs pieux aigus, leurs *valli*. Au-dessus, vous vous en souvenez, s'élevaient les murailles avec leurs quatre portes, les *porta prætoria*, *décumana* *dextra sinistra*, puis à l'intérieur le camp était divisé en deux parties, la *pars castrorum superior* avec son *prætorium*, les logements du chef, du *tricenarius*, des *centurio* et de la cohorte prétorienne, le *quæstorium* près de la porte décumane et le *forum* et enfin, la partie inférieure avec les tentes des légionnaires, la cavalerie au milieu, puis des deux côtés les *triarii*, les *principes*, les *hastati* et les alliés lorsqu'il y en avait. Ces souvenirs classiques ne sont qu'en partie vérifiés par ce qui a été retrouvé du camp de Saalburg près d'Homburg vor der Höhe.

*
* * *

Le Saalburg n'a pas été signalé par les auteurs de l'antiquité.

C'est de nos jours seulement qu'il est entré dans la mémoire des hommes.

En 1853, les premières fouilles y furent faites par les soins de l'archéologue Habel et aux frais du landgrave de Hesse-Hombourg Ferdinand et de la Société fermière du Kurhaus de Hombourg.

En 1870, A. von Cohausen commença les travaux de réédification et en 1871, le conseiller d'architecture Louis Jacobi, bien connu de plusieurs de nos compatriotes qui se souviennent des études qu'il fit à Bruxelles vers 1859-1860, fut chargé des travaux et suivit ceux-ci seul à partir de la mort de von Cohausen. C'est à M. Jacobi, que nous devons la restitution si intelligente du camp. Je lui paye ici un juste tribut d'admiration pour ses savants travaux et sa rigoureuse conscience d'archéologue. Guillaume I qui avait visité le Saalburg en 1868, donna en 1875, une somme de 10,200 marks qui permirent la reconstruction des murailles et de nos jours, Guillaume II a largement contribué aux travaux. Le 11 octobre 1900, il posa en grande pompe la première pierre du *prætorium* et le 9 août 1901, fut placée à la *porta decumana*, la statue d'Antonin le pieux

que l'empereur des Germains consacre au souvenir de l'empereur des Romains,

IMPERATORI ROMANORUM
TITO AELIO HADRIANO
ANTONINO
AUGUSTO PIO
GUILIELMUS II
IMPERATOR
GERMANORUM

On arrive au *Saalaburgense*, placé au milieu des forêts du Taunus et dans les chaînes de collines qui servent de contreforts à celui-ci par un tramway électrique; chose piquante, la gare d'arrivée est annoncée en latin et la station est décorée de peintures montrant ce qu'étaient les moyens de transport dans l'antiquité, chez les Egyptiens, chez les Etrusques et chez les Romains. Dépassant l'auberge, quelque *mansio* rétablie avec une sévère science archéologique, on arrive bientôt devant les nombreuses escavations laissées par les fouilles, et enfin devant la porte décumane. Le premier camp placé en cet endroit était entouré d'un vallum en terre palissadée. On en a retrouvé les restes, en 1893. Ils sont encore fort visibles. La date certaine d'érection est inconnue, mais on suppose qu'il date du règne de Trajan (98-117). Sous Antonin le pieux (138-161), croit-on, fut bâti le camp actuel.

La *Cohors II Ractorum civium Romanorum* y tint longtemps garnison; on y a aussi trouvé des sigles figulins des 22^e et 8^e légions. Nombre d'inscriptions font connaître les noms de préfets, de centurions, de *corniculari*, etc., de la seconde cohorte-rhétienne.

Le camp a 221.45 m. de longueur sur 147.18 m. de largeur soit 150 pieds sur 100, mesures romaines (0.32 à 0.33 pieds de longueur).

Ainsi que le disent MM. von Cobausen et L. Jacobi: il a son axe incliné de 15 % sur le camp aux remparts de terre dont nous avons parlé et est entouré d'une muraille couronnée de créneaux qui de l'intérieur sont desservis par un rempart de terre.

Un terre plein de 0.90 m. court autour des murs, devant lesquels, se trouvent les fossés larges de 7 à 8 mètres et profonds de 2 à 3.

Les créneaux ont 0.85 m. de hauteur, et sont couverts d'une assise de basalte; ils sont faits de telle sorte, qu'ils peuvent servir de niche à l'homme, et lui permettent en même temps de couvrir les assaillants de pierres, par des ouvertures de 64 centimètres.

La hauteur des murailles est de 4.90 mètres de la base des murailles jusqu'au faite des créneaux. Elle est de 1.85 m. au dessus du chemin de ronde intérieur.

Les quatre angles sont arrondis en quart de cercle au rayon de 12 mètres. Ils sont flanqués d'un contrefort, mais ne présentent pas les tours habituelles aux constructions semblables.

Les portes *sinistra* et *dextra* sont flanquées de deux tours carrées, laissant passage par une construction en bois, au chemin de ronde.

Dans les petits côtés, la porte se trouve au milieu; dans les grands, dans le dernier tiers de façon à déboucher en face du bâtiment que nos confrères allemands dénomment la halle d'exercice, *exerzier-halle*.

La porte qui regarde le territoire ennemi est la *porta prætoria*. Elle est la plus étroite, et était fermée pendant les combats, et en plus barricadée par des poutres et des pierres.

Tout ce côté du camp est encore à l'état de ruine, les murailles sont démantelées et n'ont qu'une hauteur de un mètre. On y aperçoit les traces de restaurations opérées vers 1860.

La porte vers l'intérieur du pays est la *porta decumana*, nous l'avons dit, en face de la *porta prætoria*. Elle se compose de deux baies de trois mètres d'ouverture, séparées par un pilier supportant les retombées des voûtes.

Au-dessus se trouvent en lettres de bronze GUILIEMUS II FREDERICI III FILIUS GUILIELMI MAGNI NEPOS ANNO REGNI XV IN MEMORIAM ET HONOREM PARENTUM CASTELLUM LIMITIS ROMANI SAALABURGENSE RESTITUIT.

Une fondation spéciale du pilier porte un soubassement où se trouvait jadis une statue, et où, comme la construction du camp est supposée due à Antonin le Pieux, on a élevé à celui-ci une effigie.

Les portes dans les deux grands côtés sont aux extrémités de la

via principalis à gauche la *porta principalis sinistra* à droite, la *porta principalis dextra*.

Ces portes étaient vraisemblablement utilisées en cas de sorties. Les troupes assiégées, saisissaient le moment où l'ennemi attaquait le front du château et était occupé à franchir les fossés.

Des ponts se trouvent seulement devant les trois portes, *decumana, sinistra et dextra*.

Le camp lui-même se trouve divisé en trois parties inégales, le camp d'avant garde *praetentura*, le camp central *latera praetori* avec le *praetorium*, et le camp d'arrière ou *retentura*.

La *via principalis* coupe le *praetorium*, dans la direction de la « halle d'exercice » et conduit aux portes principales.

La voie des remparts « *via angularis* » entoure le camp à l'intérieur de celui-ci au pied des remparts, tandis que la *via praetoria*, coupe la *retentura*, de la *porta decumana* au *praetorium*.

Sur ces voies se trouvent des bornes, qui déterminent les axes du camp. Des sièges et des tombes les bordent.

La *praetentura* est divisée par deux chemins, qui vont à gauche et à droite du *praetorium*; c'était probablement le quartier des soldats. En dehors des établissements de bains, il n'y a que des huttes en paille et roseaux. On retrouve aussi des traces de fours.

L'établissement de bains était composé de 2 locaux, reliés par une pièce servant de vestiaire. Le premier était réservé aux bains froids; le second a deux chambres, lesquelles sont toutes deux chauffées par un hypocauste.

L'une chambre pouvait se remplir d'eau jusqu'aux genoux, l'autre servait probablement de chambre de sudation.

Derrière la *praetentura*, et avant d'arriver au *praetorium* on trouve un amphithéâtre de forme ovale; a-t-il servi comme théâtre, on ne le sait, mais il est permis de le supposer, en considérant que la vie au camp devait être longue et ennuyeuse. Un puits se trouve aussi dans la *praetentura*.

Le *Praetorium* et le *latera Praetorii* sont au milieu du camp et se composent d'un notable massif de construction.

Il comprend une halle d'exercices, les locaux de manutention, deux bureaux avec chaufferie, flanqués de nombreuses pièces, avec au centre, le temple.

Le *praetorium* est un rectangle de 60/40 mètres. Celui de la maison « Pansa » de Pompeï a 61/34 mètres.

En travers du *praetorium* est la halle d'exercices, dans l'axe de la *via principalis*. L'historiographe militaire Vegetius signale l'utilité de pareils locaux, pouvant servir durant l'hiver et le mauvais temps, à l'instruction des soldats.

La halle s'ouvre par deux portes vers la *via principalis*, et par cinq vers l'*atrium*, carré comme un cloître. Dans cette cour se rassemblaient les eaux de pluie dans deux puits. Un troisième puits datant du premier camp a aussi été retrouvé, non loin d'un petit *sacellum*.

De chaque côté de l'*atrium* s'ouvrent deux constructions, l'une, les communs, l'autre, la manutention. Derrière l'*atrium* se trouve le péristyle de l'ancienne habitation proprement dite; deux accès un de chaque côté, vers les *latera praetori*. Deux socles de pierres de sable y ont été trouvés; la présence de palmes, doigts, morceaux de statue de bronze, semble indiquer qu'ils servirent de piédestaux à des figures d'empereur.

Au milieu du côté nord est le *sacellum*, le temple proprement dit, où on adorait l'empereur-dieu. Des deux côtés du péristyle, sont situés des locaux chauffables, probablement les habitations des prêtres.

La *retentura*, troisième partie du camp, est située au sud. Elle est réservée à l'intendance militaire. Dans la partie est se trouvent deux petites constructions chauffables, et une non chauffable. Le groupe de constructions à l'ouest est le *quaestorium*, (habitation de l'intendant), qui de même que la maison des officiers, est constituée par des salles capables d'être chauffées et qui ont postérieurement été réunies l'une à l'autre. C'est en-dessous de ces locaux qu'on trouva les constructions en bois de la 1^{re} période.

De l'autre côté, se trouve le magasin ou *horreum* comme il est dit à propos d'un monument identique de la *Kapersburg*, datant de 209 ans après le Christ.

Tout fait supposer que c'était un magasin: la disposition des parois, une place située au nord que l'on trouva remplie d'os et de crochets à viande.

Dans les premières fouilles, on trouva des constructions qua-

drangulaires, dont on ne peut déterminer l'usage, un grand bassin couvert de bois, un groupe de construction primitive avec restes de parties en bois, trois caves de la première période.

* * *

Aux environs du Saalburg, on a trouvé différentes constructions qui se réduisent aux types suivants.

1° les *canabae*, maisons des marchands avec caves en pierres, parties supérieures en bois et argile, couvertes de paille. Chaque maison a son puits.

2° la *villa*. Signification imprécise désignant un monument qui paraît avoir été un établissement de bains ou un casino des officiers?

3° La *maison des marchands* ou forum. C'est une construction à multiples chambres.

4° Le *mithraeum* ou temple de *Mithras*. L'existence de ce *mithraeum* a été déterminée par les pièces votives et les fragments de statues qui y ont été trouvées.

Enfin 5°, un cimetière dont la fouille a produit les belles trouvailles du musée de Homburg vor der Höhe.

* * *

Voilà donc ce qu'était un camp romain. Avouons que l'impression que nous laissent les ouvrages fortifiés du moyen-âge est autrement puissante. Cette muraille de cinq mètres de hauteur surgissant brusquement au milieu des forêts du Taunus n'a pas le grandiose que nos imaginations prêtent aux constructions du Peuple-Roi. On sent que les agresseurs barbares ne devaient pas avoir de notions sur le machinisme guerrier et qu'une tour en charpente dressée dans le voisinage aurait eu vite raison de cette fortification, le tir plongeant de ses occupants dominant le camp et le rempart devenant intenable dépourvu qu'il était de chemin couvert. A ce titre, le Saalburg est d'un puissant intérêt. Il nous montre comment Rome a pu maintenir l'intégrité de ses immenses territoires et quelle était la faiblesse des barbares cantonnés de l'autre côté de sa frontière.

Ceux-ci instruits de la poliorcétique romaine devaient plus tard

culbuter ces défenses qui virent ainsi passer le flot des invasions. Il y a de la grandeur à songer à ce spectacle et ce m'est souvenir précieux d'avoir vu ces murs devant lesquels se sont passés tant de choses!

Je comprends le zèle auguste et éclairé d'un empereur puissant qui a consenti, le 11 octobre 1900, à poser la première pierre du *prae-torium* entouré par les centuries de la cohorte rhétorique, par la foule des prêtres de Mithra, tandis que sur le *vallum*, retentissaient les sonneries du *tuba*, du *cornu*, du *buccina* et du *lituus*.

Le camp avait sa parure de fête. Ce n'étaient que festons, ce n'étaient qu'astragales. Un peu de l'âme de Rome a dû passer par le cœur des assistants et comme jadis l'aigle romaine, ce jour-là, l'aigle allemande a cru plâner sur le monde!

Et qu'importe si le geste est grand, a-t-on dit.

Je suis de cet avis et admire l'œuvre hautaine comme la pensée puissante (!)!

PAUL SAINTENOY.

(1) J'ai emprunté nombre de détails intéressants aux ouvrages de MM. A. von Cohausen et L. Jacobi — Citons :

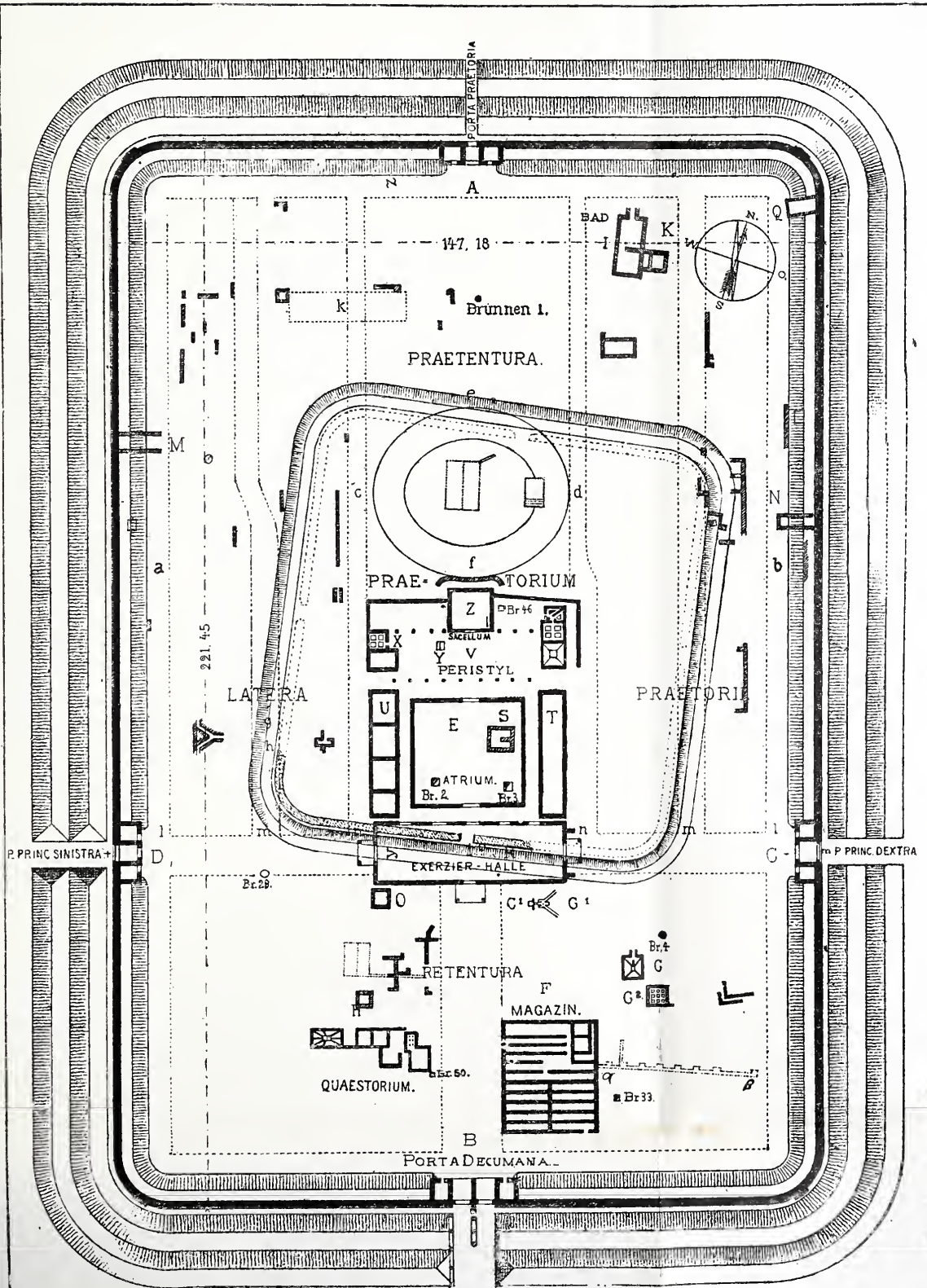
A. VON COHAUSEN. *Der römische Grenzwall in Deutschland*, Wiesbaden, Kreidels, éd. 1884.

L. JACOBI. *Das Römerkastell Saalburg bei Homburg von der Höhe*, Homburg, 1897.

A. VON COHAUSEN et L. JACOBI. *Das Römerkastell Saalburg*, Homburg Standt und Supp. éd. 1902.

J'ajoute que depuis 1900, il existe une société des amis du Saalburg, *Vereinigung der Saalburgfreunde* qui se réunit chaque année, publie un bulletin, réunit des souscriptions et au moyen de l'argent recueilli subventionne les travaux de M. Jacobi. Félicitons le major Paul Schulze, fondateur de la Société, de son heureuse initiative. Pourquoi n'aurions-nous pas en Belgique, la Société des amis de Villers, par exemple?

P. S.



10 5 0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 Meter.

WIKI: ERDKASTELL. — ERSTE PERIODE — FUNDAMENTE, VERSCH. PERIODEN — AUFGEHENDES MAUERWERK LETZTE PERIODE

Pierre Philippe
Organiste.



L'ORGANISTE

DES

ARCHIDUCS ALBERT ET ISABELLE

PETER PHILIPS (PIETRO PHILIPPI)

MESDAMES, MESSIEURS,

Je relisais dernièrement les remarquables articles de la *Gazette des Beaux-Arts* (1893-1894), où M^r Henri Hymans a étudié avec tant de compétence les tableaux flamands du Musée du Prado à Madrid. J'étais arrivé à la page que notre éminent confrère consacre à Breughel de Velours, quand je tombai sur cette phrase, à propos de la suite des *Cinq Sens* du maître : « le peintre a recours à un immense ensemble de tableaux, de sculptures, de gemmes, d'orfèvreries, d'instruments de musique, d'armes, rendus avec une délicatesse qui donne aux œuvres une importance documentaire très réelle. On ferait ici une étude complète des instruments de musique du temps. La conscience du peintre se juge par ce fait que, sur le cahier de musique ouvert sur un clavier, on déchiffre les mots : ...di Pietro Philippi Inglese organista delli serenis. Principi Alberto et Isabella archiduci d'Austria, etc. De madrigali a sei voci novamente composite. Or, ajoute M^r Hymans, il se trouve que Pierre Philippe, prêtre anglais, fut organiste des archiducs et compositeur de madrigaux au moment où Breughel était le peintre de Leurs Altesses, un titre qu'il porta conjointement avec Rubens » (1).

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, 3^e période, t. XI (Paris, 1894), pp. 188-190.

Le nom de Peter Philips ne m'était pas inconnu sous sa forme italianisée de *Pietro Philippi*. Je savais que la bibliothèque de l'université de Gand possède une série relativement nombreuse de ses publications musicales. Mais, à part sa qualité d'organiste des archiducs, il ne me revenait guère à la mémoire de particularités biographiques le concernant. Je consultai les principaux dictionnaires et ne trouvai que des mentions assez brèves. C'était plus qu'il ne fallait pour piquer ma curiosité et me pousser à quelques recherches supplémentaires. Je me mis donc à fouiller les publications spéciales, en quête de détails sur la vie et les œuvres de Philips. Sa physionomie commençait à se préciser quand notre excellent secrétaire, M. F. Donnet, me fit l'honneur de me demander une communication pour la séance de ce jour. L'occasion me parut excellente de résumer mes notes, et de vous en donner un aperçu, dans l'espoir de vous intéresser à mon personnage, d'attirer l'attention sur ses œuvres et de provoquer peut-être ainsi la découverte de nouveaux documents à son sujet.

* * *

Le lieu et la date de la naissance de Peter Philips nous sont inconnus. Sur le titre de ses publications, il nous révèle sa nationalité anglaise. Le moment de sa naissance semble devoir être placé entre 1560 et 1570. Sa première composition datée est une pièce manuscrite dans le *Virginal book* dit de la reine Elizabeth, dont nous parlerons plus loin, et portant le millésime 1580.

Il est possible que, né de parents catholiques, il vint dans les Pays-Bas pour échapper aux persécutions des Presbytériens⁽¹⁾. Fétis⁽²⁾

(1) Faut-il rattacher à ce moment une *Pavana dolorosa, composta in Prigione del P. P.*, conservée en manuscrit à la bibliothèque royale de Berlin (Ms. 191)? Cf. R. EITNER *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker*, t. VII (Leipzig, 1902), p. 423.

(2) FR.-J. FÉTIS, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. VII (Paris, 1864), pp. 38-39. Cet article est la source des notices de G. Grove (*A dictionary of music and musicians*, t. II, Londres, 1880, p. 705), de H. Riemann (*Dictionnaire de musique*, trad. G. Humbert, Paris, 1899, p. 615) et de Th. Baker (*A biographi-*

dit qu'il s'établit à Béthune, dans sa jeunesse, et qu'il y devint organiste. Je n'ai pas trouvé la confirmation de ce fait; sur le titre de la première publication de Philips, celui-ci se borne à faire suivre son nom du mot *Inglese*, sans indiquer une fonction quelconque. Il y a peut-être chez Fétis une confusion résultant de la qualité de chanoine de Béthune prise sur le titre des Litanies de la Sainte Vierge, en 1623, et sur celui de la réédition de 1625 des *Cantiones sacre* à huit voix.

Quoi qu'il en soit, la première trace certaine de l'arrivée de Philips dans notre pays est l'impression, en 1591, à Anvers, du recueil de soixante-six madrigaux à quatre, cinq, six et huit parties, rassemblés par ses soins et dont quatre sont dus à sa plume; les autres ont pour auteurs des compositeurs italiens ou néerlandais contemporains; parmi ces derniers, je relève Jean de Turnhout, Corneille Verdonck, André Pevernage et Jacques de Wert. La dédicace est datée d'Anvers, le 1^{er} décembre 1590, et adressée à Giulio Balbani (1); on sait que les Balbani sont une famille noble de Lucques, dont une branche vint s'établir à Bruges, puis à Anvers au xvi^e siècle.

Selon Fétis, Philips aurait fait en 1595 un voyage en Italie et aurait passé plusieurs mois à Rome. Ce séjour ne put, en effet,

cal dictionary of musicians, New York, 1900, p. 459). Il y a quelques données nouvelles dans l'article du *Dictionary of national biography* de S. Lee (t. XLV, Londres, 1896, p. 180), et dans la *Musique aux Pays-Bas* d'Edmond Van der Straeten (Bruxelles, 1867-1888, passim).

Beaucoup de recherches m'auraient été évitées si j'avais eu plus tôt à ma disposition le t. VII du *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker* de R. Eitner (Leipzig 1902); je corrigeais les dernières épreuves de cet article quand j'ai reçu le volume (décembre 1902). Il était trop tard alors pour mettre à profit les précieuses indications de R. Eitner dans le résumé de mon travail qui a paru dans la *Biographie nationale* publiée par l'Académie royale de Belgique, t. XVII, 1^{er} fascicule (Bruxelles, 1902), col. 358-363.

(1) Voir pièce justificative n^o I.

M. F. Donnet a bien voulu me communiquer une note d'après laquelle François Balbani, gentilhomme lucquois, Horace Balbani, demeurant à Paris, son frère Frédéric Balbani, tuteur de Charles, André et César Balbani, fils de feu Balbane Balbani et de Claire Iresque, sont déclarés en 1607 héritiers sous bénéfice d'inventaire de Giulio Balbani.

être de longue durée, car, en 1596, Pierre Phalèse publie une suite de madrigaux de notre compositeur, dont la dédicace à Alessandro di Giunta, est datée d'Anvers, le 8 janvier 1596 (1). Ces madrigaux à six voix, sont ceux dont le titre est reproduit scrupuleusement sur le tableau de Breughel à Madrid.

Dès 1598, Philips était organiste de l'archiduc Albert d'Autriche, à Bruxelles : *Organista del serenissimo Alberto archiduca d'Austria*, lisons-nous sur le titre du recueil de madrigaux à huit voix que Phalèse imprime en cette année (2).

Cependant la dédicace de cette œuvre est encore datée d'Anvers, le 24 septembre 1598 ; elle est adressée au chevalier William Stanley, colonel d'un régiment anglais-wallon au service de l'Espagne (3). Est-il téméraire de supposer que celui-ci avait aidé son compatriote à obtenir ses fonctions ?

Le fait d'avoir été appelé au poste important d'organiste de la cour de Bruxelles implique que Philips devait jouir d'une réputation méritée de virtuose, mais nous n'avons pu jusqu'à présent recueillir

(1) ALPH. GOOVAERTS. *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas* (Anvers, 1880, p. 280), dit que l'auteur de la dédicace est l'imprimeur Pierre Phalèse ; mais elle est signée en toutes lettres Pietro Philippi, et sa rédaction ne laisse, d'ailleurs, aucun doute. Voir pièce justificative n° II.

(2) A la suite du mariage d'Albert avec Isabelle-Claire-Eugénie d'Espagne (Valence, 18 avril 1599), Philips eut le titre d'organiste des archiducs. Il eut probablement à jouer un rôle dans la partie musicale des brillantes fêtes qui signalèrent l'arrivée des époux à Bruxelles, le 5 septembre 1599.

(3) Voir pièce justificative n° III.

Je dois à l'inépuisable complaisance de M^r Donnet de connaître la pierre sépulcrale de la femme du colonel Stanley, à l'église Notre-Dame au-delà de la Dyle, à Malines : *Icy gist la Noble Dame Elizabeth Egerton, jadis cspouse du très prudēt Chevalier Messie Guillaume Stanley Colonel et du Conseil de Guerre de Sa Maté d'Espagne, laquelle trespassa de cette vie le 10 d'Avril 1614.*

Cette épitaphe est reproduite dans les *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, Malines, p. 248, et suivie de la mention : « Dans le même tombeau furent enterrés, le 6 mars 1630, ledit Guillaume Stanley, et le 26 juin 1626, Roland Garedt son cousin. »

sur ce point le témoignage de contemporains (1). Dans la liste de ses œuvres manuscrites, on trouve plusieurs pièces pour orgue ; une vingtaine, notamment, sont conservées dans le recueil connu sous le nom de *Queen Elizabeth's virginal book*, au Fitz William Museum, à Cambridge.

Le madrigal d'Alessandro Striggio arrangé pour orgue par Philips, et publié par Edmond Van der Straeten, ne renferme, il faut le dire avec ce musicologue, aucun trait de hardiesse géniale, aucune combinaison saillante ou caractéristique (2). Van der Straeten a trouvé cette transcription dans le rarissime ouvrage de Salomon de Caus : *les Raisons des forces mouvantes*, paru à Francfort en 1615, dont le troisième livre traite de la fabrication des orgues. C'est dans le premier livre cependant qu'est publiée la pièce de Philips, à propos de la description d'une « Machine par laquelle l'on fera sonner un jeu d'orgues au « moyen de l'eau » (problème XXVIII); les touches du clavier sont successivement abaissées par des chevilles fixés sur un tambour, et une grande planche nous montre la notation sur le tambour de six mesures du morceau, tandis que sur les pages suivantes est gravé le morceau lui-même avec, à la fin, ces deux lignes : « 65 Mesures du Madrigal, *Che fera fed al cielo, d'Alessandro Strigio. Mis en Tablature par Pierre Filippe.* » On sait que le célèbre mécanicien, que l'on considère comme l'inventeur de la machine à vapeur, fut ingénieur des archiducs Albert et Isabelle de 1605 à 1610 (3). Il dut donc être en relations avec Philips, dont une autre composition est reproduite dans son *Institution harmonique*. Notons encore que Salomon de Caus fut remplacé à Bruxelles en 1612 par Gérard Philippi, qui avait été son aide, peut-être un parent de Peter Philips.

Celui-ci fut appelé en 1611 à Malines, avec plusieurs de ses collègues de la chapelle archiduciale, à l'effet d'examiner les nou-

(1) Le seul qui le mentionne est PH. BRASSEURS, dans ses *Sydera illustrium Hannoniae scriptorum* ; mais il l'appelle Philippus Petri, et le qualifie inexactement de chantre (*cantor*) des archiducs. Voir pièce justificative n° IX.

(2) EDM. VAN DER STRAETEN, *la Musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle*, t. VI (Bruxelles, 1882), p. 508.

(3) CH. DUVIVIER, *Notice sur un séjour de Salomon de Caus à Bruxelles*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. I (Bruxelles, 1859), pp. 430-444.

velles orgues placées dans l'église Saint-Rombaut ; il se fit probablement entendre sur l'instrument au service solennel célébré le jour de la procession de Pâques. C'est du moins ainsi qu'il faut interpréter, à mon avis, ce passage des comptes communaux de Malines :

« Betaelt voer VI stadstooopen renschen wijn gepresenteert aen heer Peeter Philippus organist ende andere van de capelle van Syne Hoochheyt, ten respecte zoo van de visitatie der nieuwe orghele doen stellen in S^{te} Rombauts kereke als andere diensten by deselve gedaen ter vereeringe van de goddelycken dienst ter processiedaghe van Paesschen 1611.

XXIII £ XV s. » (1).

Philips et ses collègues reçurent donc du Magistrat de Malines une gratification de six pots de vin de Rhin, représentant une valeur de 24 livres et 15 sous, en récompense de leurs services.

A raison de ses fonctions, Philips prêta son concours au service funèbre de Marie d'Autriche, célébré à Bruxelles, les 12 et 13 décembre 1611 ; il reçut de ce chef une gratification de dix aunes de drap. Dans la déclaration des frais occasionnés par les funérailles de l'archiduchesse figure, en effet, le poste suivant :

« A... Petro Philippe, organiste de la chapelle... dix aunes de drap, au prix de six livres l'aune... » (2).

Nous le retrouvons encore dans une autre circonstance solennelle, le 12 mars 1622, lors de la pompe funèbre de l'archiduc Albert, mort le 15 juillet précédent. La veille avaient été célébrées les vigiles, « avec une très belle musique », dit Adrien de Meerbeeck (3). Le 12 mars se mit en marche le cortège funèbre où se remarquaient, à la suite du clergé de Sainte-Gudule, la musique de la chapelle de la cour ainsi que les chapelains. En tête du

(1) Comptes communaux de Malines, 1610-11, fo 165 v^o.

Je dois la communication de cet intéressant document inédit à M. le Dr G. Van Doorslaer, que je remercie sincèrement de son obligeance.

(2) EDM. VAN DER STRAETEN, *la Musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle*, t. II. (Bruxelles, 1872), p. 9.

(3) A. DE MEERBEECK, *Théâtre funèbre où sont représentées les funérailles de plusieurs princes* (Bruxelles, 1622), p. 191.

groupe marchait Peter Philips, en queue, le maître de la chapelle Géry de Ghersem (1). C'est dans cet ordre que Jacques Francquart a dessiné les deux musiciens sur la planche VII de sa Pompe funèbre de l'archiduc, gravée par Corneille Galle; il donne à notre organiste une physionomie allongée, au nez aquilin, et lui fait porter la moustache et la barbe en pointe, à la mode du temps (2).

A la fin de l'année 1624, Philips approuva la restauration des orgues de la chapelle de la cour, effectuée par Mathieu Langhedul. Pour réclamer, le 30 décembre de cette année, le paiement de ses travaux, Langhedul s'appuie, en effet, notamment sur « l'attestation donnée par le maître organiste de la chapelle de Sa cour [de Son Altesse Sérénissime], Pietro Filippini, que lesdits ouvraiges tant des grandes orgues que petites, sont deument achevez.. » (3).

Le tirage de 1641 de la 3^e partie du *Paradisus sacris cantionibus consitus* est la dernière en date des publications de Philips, dont ce *Paradisus* (1628) est d'ailleurs la dernière œuvre. Il semble donc qu'on peut placer vers 1630-1640 la fin de sa carrière.

Suivant l'usage du temps, le souverain ne manqua pas d'augmenter le traitement ordinaire de son organiste au moyen de quelque bénéfice dont la collation lui appartenait.

Le 9 mars 1610, Philips fut pourvu d'une prébende de chanoine de la collégiale Saint-Vincent, à Soignies, vacante par la mort de Claude Carlier (4). Le 5 janvier 1621, il permuta cette prébende avec Jérôme

(1) BUTKENS, *Trophées de Brabant*, supplément, t. I (La Haye, 1726), p. 124.

(2) JACQ. FRANQUART, *Pompa funebris optimi potentissimiq. principis Alberti Pii, archiducis Austriae, ducis Burg. Bra. etc.* (Bruxelles, 1623; in-fol. obl.).

(3) EDM. VAN DER STRAETEN, *la Musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle*, t. II (Bruxelles, 1872), p. 314.

(4) A. DEMEULDRE, *le Chapitre de Saint-Vincent à Soignies, ses dignitaires et ses chanoines* (Annales du Cercle archéologique du canton de Soignies, t. III, 1902), pp. 317-318. — Je n'ai pas trouvé l'acte dans le recueil de *Nominations aux fonctions et bénéfices ecclésiastiques*, 1610-1617 (Archives générales du royaume, Papiers d'Etat et de l'audience, Reg. 940), ni dans la liasse des lettres missives de l'audience de mars-avril 1610 (même fonds, liasse 451); mention seulement en est faite dans les *Registres journaux des lettres patentes de l'audience*, 1608-1618 (même fonds, Reg. 844, f^o 60 v^o).

Van den Berghe, qui lui donna en échange une chapelle perpétuelle fondée en l'église Saint-Germain, à Tirlemont, sous l'invocation de Marie-Madeleine (1).

* * *

Pendant son séjour à la cour, Philips ajouta sept œuvres à celles que j'ai déjà eu l'occasion de mentionner au commencement de ce travail, et que je vous rappelle ici : un recueil de madrigaux de divers auteurs, *Melodia olympica* (1591), un recueil de madrigaux à six voix en deux livres, dont le premier parut en 1596 et le second en 1603, et un recueil de madrigaux à huit voix (1598). Ces œuvres avaient vraisemblablement été composées à Anvers. C'est à Bruxelles que Philips dut écrire les suivantes : des *Cantiones sacrae* à cinq parties, pour les principales fêtes de l'année (1612) ; des *Cantiones sacrae* à huit parties, offertes à son patron, saint Pierre, dans une dédicace qui montre que Philips savait manier le vers latin (2) (1613) ; une suite de motets à deux et trois voix, sous le titre de *Gemmulae sacrae* (1613) ; les *Rossignols spirituels* (1616) ; une nouvelle suite de motets à deux et trois voix, intitulée *Delitia sacrae* (1622) ; douze litanies de la sainte Vierge, à quatre, cinq, six, huit et neuf parties (1623) ; enfin, trois suites de motets à une, deux et trois voix : *Paradisus sacris cantionibus consitus* (1628-1635).

Toutes ces œuvres ont eu les honneurs d'une deuxième, plusieurs d'une troisième, et les *Rossignols spirituels* même d'une quatrième édition. Ce recueil de chansons pieuses, édité en 1616, a été réimprimé en 1621, en 1631 et en 1647 (3). Voici le titre complet de ce curieux et rarissime opuscule (4), qui doit nous retenir un instant : *Les rossignols spirituels liguez en duo, dont les meilleurs accords, nommément le bas relèvent du seigneur Pierre Philippes, Organiste*

(1) Voir pièces justificatives nos VII-VIII.

(2) Voir pièce justificative n° IV.

(3) F^d VAN DER HAEGHEN, etc., *Bibliotheca belgica* (Gand, 1880 et suiv.), R 3, R 4, R 47 et R 45.

(4) Cf. le *Bibliophile belge*, t. III (Bruxelles, 1846), pp. 346-347 (notice d'Arthur Dinaux).

de ses [sic] *Altezes sérénissimes*. La préface très intéressante de l'imprimeur Jean Vervliet de Valenciennes (1) est suivie de deux pièces de vers, où l'auteur des paroles, le Père jésuite Guillaume Marci (2) s'attache à rassurer ceux qui confondraient les *Rossignols spirituels* avec un des nombreux recueils de cantiques protestants, et qui croiraient que les catholiques ne peuvent chanter de chansons pieuses (3). Sur les textes du P. Marci, Philips a adapté des mélodies connues, qu'il a harmonisées en y ajoutant une basse. Son œuvre présente ainsi une importance réelle pour la connaissance des airs populaires au début du xvii^e siècle. Dans un concert du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, du 4 février 1883, on a exécuté le Noël : *le Bel ange du Ciel de vertu supernelle*, extrait des *Rossignols spirituels* et transcrit pour chœur mixte à quatre voix par l'éminent directeur du Conservatoire, F.-A. Gevaert. Le public goûta vivement la simplicité touchante et l'archaïque pureté de la mélodie; aussi cette transcription est-elle restée au répertoire des concerts du Conservatoire (4).

Si de nombreuses éditions attestent la vogue des œuvres de Philips auprès de ses contemporains, nous trouvons une autre preuve de leur succès dans le grand nombre de recueils collectifs, où furent insérées de ses compositions.

Ce sont : en 1596, les *Madrigali a otti voci di diversi eccellenti et famosi autori* et le *Paradiso musicale di madrigali et canzoni a cinque voci di diversi eccellentissimi autori*; en 1598, le recueil de Thomas Morley : *Madrigals to five voys celected [sic] out of*

(1) Voir pièce justificative n° V.

(2) Né à Dinant, le 16 mai 1574, Guillaume Marci entra en 1598 dans la Compagnie de Jésus et fut pendant trente ans directeur de l'école dominicale à Valenciennes, où il mourut le 7 janvier 1638. Cf. C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V (Bruxelles, 1894), col. 532-533.

Les poésies du P. Marci sont dignes d'attirer l'attention par leur tour facile et alerte. Tout ce recueil des *Rossignols spirituels* mériterait, d'ailleurs, d'être réimprimé.

(3) Voir pièce justificative n° VI.

(4) *Annuaire du Conservatoire royal de musique de Bruxelles*, 1883, p. 144. Ce Noël fut encore exécuté le mois suivant, à l'occasion de la visite du prince de Galles, aujourd'hui Edouard VII, roi d'Angleterre (*Ibid.*, p. 163), et figura encore à maintes reprises sur les programmes du Conservatoire.

the best approved italian authors; en 1606, la *Ghirlanda di madrigali a sei voci di diversi eccellentissimi autori de nostri tempi*; en 1605, les *Nervi d'Orfeo di eccellentissimi autori*; en 1606, l'*Hortulus musicalis* de Michel Herrerus; en 1607, les *Ausserlesener Padvanen und Galliarden* de Zaeh. Füllsack et Chr. Hildebrand; en 1611, le *Promptuarium musicum* de Abr. Schadeus; en 1621, le *Tafel consort allerhand lustiger Lieder* de Thomas Simpson; en 1622, le *Promptuarium musicum* de Jean Donfrid et l'*Amœnitatum musicalium hortulus*; en 1629, les *Laudes vespertinæ B. Mariæ virginis*.

Vous le voyez, recueils néerlandais, allemands et anglais tiennent à honneur de recueillir les inspirations de Philips.

Son nom ne disparaît pas complètement après le xvii^e siècle. C'est ainsi que les deux grands historiens musicaux anglais de la fin du xviii^e siècle le mentionnent: J. Hawkins réédite un de ses madrigaux, tandis que Burney (1) fait l'éloge d'une fugue conservée dans un recueil manuscrit du Fitz William Museum à Cambridge, en déclarant que c'est la première fugue régulière sur un sujet qu'il ait rencontrée. Récemment encore, en 1890, M^r W. Barclay a publié le madrigal de Philips intitulé: *Amor che voi*.

*
* * *

Il serait malaisé de porter en ce moment un jugement définitif sur la valeur esthétique des œuvres de Philips. Il faudrait, en effet, avoir à sa disposition toutes les parties séparées de ses compositions, et l'on sait combien il est parfois difficile de réunir les divers cahiers d'une édition musicale du xvi^e ou du xvii^e siècle (2).

(1) CH. BURNEY, *A general History of music*, t. III (Londres, 1787), p. 86.

(2) On trouvera plus loin une liste des œuvres de Philips, avec l'indication des dépôts publics qui les possèdent. Cette indication n'est pas inutile, car les œuvres de Philips sont fort rares; c'est ainsi que le Musée Plantin-Moretus, à Anvers, et la bibliothèque du Conservatoire royal de musique de Bruxelles n'en possèdent aucune. Le bibliothécaire de ce dernier établissement, M^r A. Wotquenne, veut bien m'écrire: "... depuis huit ans, je n'ai

Ce travail de mise en partition devra cependant se faire un jour par les soins pieux d'un musicien anglais ou belge, car les deux nations peuvent revendiquer Philips, la première pour lui avoir donné le jour, la seconde pour avoir été sa patrie d'adoption.

Par ce que je viens de vous dire, Mesdames et Messieurs, j'espère, en tout cas, vous avoir convaincus que ces œuvres mériteraient l'être tirées de l'oubli relatif dans lequel elles sont tombées.

Au point de vue de leur mérite intrinsèque, elles ne pourront sans doute prétendre à égaler les géniales compositions de nos grands maîtres néerlandais du xv^e et xvi^e siècles ; mais il n'en est pas moins certain, — et le tableau de Jean Breughel au musée du Prado est là pour l'attester, — il n'en est pas moins certain, dis-je, qu'elles ont joui d'une réelle vogue pendant le règne d'Albert et d'Isabelle. Elles nous donnent un élément notable pour l'appréciation du goût musical à cette époque d'efflorescence artistique ; et, n'eussent-elles que cet intérêt, celui-ci serait suffisant pour récompenser de ses peines le musicien qui entreprendrait de publier une sélection des œuvres de Peter Philips.

PAUL BERGMANS.

vu nulle part passer en vente des œuvres de ce compositeur. » Une des rares mentions que j'ai trouvées dans les catalogues à prix marqués, est le *Primo libro de Madrigali a sei voci*, taché et piqué, incomplet du *Quinto*, et néanmoins coté 80 mk. (100 fr.), 67^e cat. L. Rosenthal, Munich, 1889, n^o 536.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Dédicace de la *Melodia olympica* (1590).

AL MOLTO MAG^{co} SIGNORE
IL SIGN. GIULIO BALBANI,
PATRONO MIO OSSERVANDISS.

Havendo nella V. S. sempre mai riconosciuto un affetto, & gusto singolare, che fra l'altre virtu piu celebre, tiene alla Musica, dimostrandosi in piu maniere tanto stimatore di essa: non ho saputo trovare miglior ricapito, per queste mie deboli fatiche, che la V. S. alla quale so certo ch'amorevolmente saranno aggredite, & dal suo presidio & ornamento anco illustrate. Che s'io la potessi dare quel saggio, che brama l'animo mio (desiderosissimo di servirla) conforme alli meriti, virtu, & chiarissime qualità sue, riceverebbe qualche pago il mio contento, & il piacere ne faria tanto piu grande. Perdonarà dunque la S. V. alla debolezza delle mie forze, che tanto inanzi non & avanzano, & accetterà con lieta fronte questo picciol dono, tal qual si sia, assicurandosi, che per il meno sia proceluto d'un suo servitore, che molto la stima & riverisce. Con che pregandola ogni felicità & contento, con debito affecto le bascio le mani.

d'Anversa al primo di Decembre 1590.

Della S. V.

Devotissimo Servitore

PIETRO PHILIPPI.

II.

Dédicace du 1^{er} livre de *Madrigali a sei voci* (1596).

AL MOLTO MAG^{co} SIGNORE,
ALESSANDRO DI GIUNTA,
PATRONO MIO OSSERVANDISS.

Trovomi da alcuni giorni in qua, haver composto li presenti Madrigali, i quali dovendo io piu per sodisfare a le preghiere di diversi miei amiei (che del mio propria voluntà) permettere che si stampino, ho deliberato con questa occasione di fame presente, & dedicargli à V. S. in testimonio della molta affettion mia verso à lei causata da suoi meriti. Gradisca dunque V. S. queste mie fatiche quali elle sono à rieverle con la medesima amorevolezza, con laquale io prontamente le offero à V. S. ala quale mi recomando in gratia, & pregogli dal Signor Dio contentezza singolare. d'Anversa il di 8. di Gennaro 1596.

Di V. S.

Affettionatiss. Servitore

PIETRO PHILIPPI.

III.

Dédicace des *Madrigali a otti voci* (1598).

AL MOLTO ILLUSTRE SIGNORE
IL S. GUILLIELMO STANLEI, CAVALIERO
INGLESE ET COLLONELLO D'UN REGIMENTO
Inglesi et Walloni mio Sig. osservandiss.

Nasce (Molto Illustre Signor mio) in noi l'affettione versi gli huomini da diverse eagine, fra le quali quella che da gli rievuti beneficii ne provene, hà in se tanto maggior forza, quanto ancora

si vede esser piu apprezzata da ciascuno. Pero effendo gli io (la mercè della infinita sua cortesia) oltra modo affettionato, mi fu massimamente richiesto di mostrarmeli ricordevole, se non con effetti degni di se stessa, almeno possibili à questa mia fortuna, la quale (quantunque mi levi ogni occasione di riconoscer una minima parte dell'antieha sua amorevolezza) non mi tonà giamai che con la memoria almeno di continuo non l'honori, non l'ammiri, insieme non l'offeraci. Fra tanto accetti V. S. come per cappara della mia volontà, qualunque si siano questi parti del mio ingegno: appresso mi conservi il dono di sua gratia, è con ciò gli bacio humilmente la mano.

d'Anversa, il di 24 Septembre. 1598.

Di V. S. Molto Illustre

Affettionatiss Servitore

PIETRO PHILIPPI.

—

IV.

Dédicace des *Cantiones sacræ octonis vocibus* (1613).

D. O. M.

et

D. P. Apostolo.

Sacri Senatus Principi Præsidi

Principuum Ecclesiæ Principi, Principium omnium Patri,

Principium omnium Pastori;

Quem Lucis Princeps perpetuum voluit in terris legatum,

Quem tenebrarum Princeps a terris voluit ablegatum

Sed frustra tenebricosus tartari turbo

Lucis columnam nubilo concutit.

Stat PETRVS ubique Princeps, ubique PETRVS,

Tibi ergo PRÆSES, PRINCEPS, PATER, PASTOR, PETRA,
Quem tota concinit quicquid est ubique concors
Cælo terrisque ECCLESIA,

Sola te obrodit, ruditque hæresis discordia,
Tibi concordēs ego discordibus tonis notas
Concordiæ conservatori, discordiæ debellatori,
D. C. Q.

—

V.

Préface des *Rossignols spirituels* (1616).

A MONSIEUR LE REVEREND PERE EN DIEU
D. CHARLES DE PAR, TRES DIGNE ABBE DE SAINT-AMAND ET COMTE
EN PEVE.

Monseigneur,

Les Rossignols de vostre forest de Saint-Amand au beau Prime vere vous donnent bien de la recreation, quand il vous plaist d'y aller vous esbattre, lesquels à l'abry d'un beau feuillage & verdoyant entonnent gayement leur ramage, & taschent à qui mieux mieux d'accueillir leur bon Maistre & Seigneur. Combien de fois les avez vous ouy enconcertant & s'entrespondant, donner une admirable melodie à vos oreilles, chantant tantost par nature, entremeslant dextrement le Bequarre avec le Bemol, tantost mariant le ton Dorien & Lydien leger & songeart, avec le Frigien & Martial, donnant & tonnant leur guerrier Tara-tantara. N'est-ce pas chose rare que de voir ces Choristes du Ciel se liguier en Trio, les deux en dessus, l'autre s'accorder en Bourdon, puis chacun d'iceux chanter les quatre parties tout seul; cestuy-ci lentement par Longues & Maximes, cestuy-là desserrant la voix en Fuses & fredons drus & menus d'une harmonie si mesurée, telle que meritast d'estre ouye d'un homme qui en peut juger. Mon-

seigneur, voz petits Chantres Forestiers vous fournissent quidem les voix, les tons & accords, mais ils vous laissent pourtant la bonne parole, n'ayant pas le erédit de rehausser si avant leur jargon. Cepourquoy je vous viens présenter ces *Chansons Spirituelles* tant pour avoir que dire de bouche ou de cœur, eomme font en Paradis les Bien-heureux ravis en Dieu, à eause de la melodie eeleste qui bat leurs oreilles & les fait parler, sans parler toutesfois à la mode des Contemplatifs, que pour les imiter à par vous en votre eabinet & ailleurs pendant qu'ils reprennent l'ha-leine. A ceste fin vous y trouverez un Dessus elair & hautain, avec le Bas ondoians par ascendants & descendants, remplis & graves : & si ces Duo ne vous agréent par tousjours, formez les Trio, y pesle-meslant vostre Clavi-cordion. Voilà Mon-Seigneur, ee que je présente à V. Seigneuric, desireux que ee Livre luy sert d'une Forest domestique, & ces accords de Rossignols familiers & apprivoisez, & que désormais elle me tienne pour

Son petit Serviteur

JEAN VERVLIET, imprimeur.

—

VI.

Pièces du P. Marci en tête des *Rossignols spirituels* (1616).

LE LIVRE

AV

LECTEUR ACCORT

ET

AVX CATECHISTES.

Long temps devant que Calvin ny Luther
Eussent tiré du profond de l'enfer
Leur heresie & pervers atheïsme,
On a echanté des vers au Catechisme.

Si eux depuis nous ont ravy la note
Pour mettre sur leur erreur huguenote,
Chrestien, tu peux pour jouyr de ton bien
De ces larrons revendiquer le tien.

Ne pense pas que tu sois heretique
Or que tu chantes au Seigneur un cantique :
Ou dire dois que nous sommes tous gueux
Quand nous beuvons, quand nous mangeons comme eux.

Tu peux manger, aussi peux-tu chanter.
Tu en as droit, devant que Lucifer
Nous eust couvé, & tiré de l'eseaille
Beze, Calvin, Luther & leur canaille.

Si toutefois quelque sur-intendant
Aymeroit mieux qu'on usast point de chant,
Obeysanee est un beau sacrificee :
Obeys-luy, Dieu te sera propice.

LE LIVRE
A L'ENVIEUX.

He ! dira quelque Envieux
He ! voicy chose nouvelle !
Sont-ce pas les tons des Gueux
Que l'on chante à La Rochelle ?

Tout beau, tout beau : en un mot
Il n'y a rien qui s'accorde
Avec les tons de Marot (1) :
Tout à propos je discorde.

(1) Allusion aux célèbres *Psaumes* de Clément Marot, chantés par les protestants.

Et craignant que ton cerveau
Ne se blesse de serupule
Je t'asseure gros lourdaud
Que son Calvin y recule.

Si parfois quelque fredon
Dans ce livre tu remarque
Qui ressent son Guedron (1)
Ou quelque bel air de marque ;

Ou si quelque trait mondain
Ou quelque quinte Huguenotte
Se lance dans un refrain
Reneontrant la mesme note,

Tu dois estre lors joyeux
Qu'ainsy fortune l'addonne
Dont le bien se change en mieux,
Et le mal en chose bonne.

Si tu fais du cler-voyant,
Tu remarqueras peut estre
Un ton mondain à l'instant ;
Garde qu'il ne t'enehevreste

Bride lors ta passion
De mal-talent et d'envie,
Et ne fais conclusion
Du tout par une partie.

Car si pour changer un mot
Souvent ne faut qu'une lettre,
Comme Marot en Marmot
Ne faut qu'une lettre entremettre,

(1) Pierre Guédron, surintendant de la musique de Louis XIII, compositeur de chansons mondaines fort à la mode au commencement du XVII^e siècle.

Ainsy, pour changer un ton,
Ne faut qu'une seule note
Pour desguiser la chanson
Soit mondaine ou Huguenote.

Desormais donc, juge mieux;
Autrement, si tu me gronde,
Une N te fait d'ENVIEVX
ENNVIEVX à tout le monde (1).

G M.

VII-VIII.

*Résignation d'une prébende de Soignies en faveur de
Hierosme Van den Berghe (15 janvier 1621).*

Albertus et Isabella &c. venerabilibus dilectis nobis Præposito, Decano et Capitulo ecclesiæ collegiatæ sancti Vincentii oppidi Sonegiensis Cameracensis diœcesis, salutem et dilectionem. Cum die datæ præsentium Magister Petrus Philippi dictæ ecclesiæ canonicus eosdem canonicatum et prebendam in manibus nostris resignaverit ad opus et in favorem Hieronimi Van den Berghe Bruxellensis clerici Mechliniensis diœcesis, nec non possessoris capellanæ perpetuo fundatæ in ecclesia Sancti Germani oppidi Thenensis ad altare seu sub invocatione Sanctæ Mariæ Magdalenæ, causa tamen permutationis inter eos initæ sub nostro beneplacito, et non aliter, cujus quidem permutationis vigore præfatus Magister Petrus Philippi dictam cappellaniam Sanctæ Mariæ Magdalenæ, prænominatus vero Hieronimus Van den Berghe eosdem canonicatum et prebendam respective assequerentur,

Notum vobis facimus quod nos eandem resignationem et permutationem benigne admittentes, dictos canonicatum et prebendam ecclesiæ

(1) Les imprimeurs du XVI^e et du XVII^e siècle n'avaient pas d'U capitale et se servaient du V à la fois pour V et U. Cela explique le jeu de mot : *envieux*, *ennuyeux*, que l'on pourrait appeler un calembour typographique.

collegiatæ S^{ti} Vincentii oppidi nostri Sonegiensis hujus modi resignatione media liberos et vacantes, ac ad nostram collationem, provisionem seu quamvis aliam dispositionem, ratione juris nostri patronatus plenarie spectantes et pertinentes, prænominato Hieronimo Van den Berghe pietatis et meritorum suorum intuitu in Dei nomine dedimus et contulimus, damusque et conferimus ac de iisdem canonicatu et prebenda providimus et providemus, tradendo illi plenariam investituram eorundem per præsentés. Quocirca vos requirimus vobis nihilominus mandantes quatenus præfatum Hieronimum Van den Berghe, vel illius procuratorem legitimum pro eo in corporalem, realem et actualement possessionem præfatorum canonicatus et prebendæ, jurumque et pertinentiarum eorundem ponatis et inducatis, seu poní et induci faciatis, ac in canonicum confratrem vestrum recipiatis, stallum in choro et locum in capitulo cum plenitudine juris canonici, ut moris est, illi assignando, nec non de prædictorum canonicatus et prebendæ fructibus, redditibus, proventibus, juribus et obventionibus universis, ipsi respondeatis seu ab aliis quorum interest, aut interesse poterit plenarie et integre responderi faciatis, adhibitis solemnitatibus in talibus adhiberi solitis, namque nobis ita placet, præmisso tamen quod resignationi et permutatione prædictis non intervenerit neque interveniet fraus, dolus, simoniæ labes seu quævis alia illicita pactio aut corruptela. Datum Bruxellæ, decimo quinto die mensis Januarii anni millesimi sexcentésimi vigésimi primi.

Archives générales du Royaume, Papiers d'Etat et de l'Audience, Reg. 942, ff. 60-61.

La pièce est suivie (f^o 62) de la requête de Jérôme Van den Berghe, où celui-ci indique en ces termes les motifs de la permutation: « ut dictus supplex orator .. ultra promoveri posset ad majores ordines sacerdotii », — et du procès-verbal de la cérémonie d'échange des deux bénéfices, que voici :

In nomine Domini amen. Per hoc præsens publicum instrumentum cunctis evidente pateat, et sit notum quod anno Domini millesimo sexcentésimo vigésimo primo, die undecima mensis Januarii, in mei notarii publicii, testiumque infrascriptorum ad hæc specialiter vocatorum et rogatorum præsentia, præsens et personaliter constitutus atque comparens venerandus Dominus Petrus Philippi canonicus ecclesiæ collegiatæ sancti Vincentii oppidi Sonegiensis, diocesis Cameracensis,

ex una; et Dominus Jeronimus Van den Berghe clericus, et possessor capellaniam perpetuam fundatam in ecclesia collegiata sancti Germani oppidi Thenensis, ad altare seu sub invocacione sanctae Mariae Magdalenaë, ex altera partibus: desiderantes dieti eomparentes dictis respective nominibus praefata respective beneficia ad invicem permutare; quandam inter se conceperunt et inierunt canonicam permutationem talem videlicet quod nimirum dictus Dominus Petrus Philippi, pro dicto suo canonicato fundato in ecclesia collegiata sancti Vincentii oppidi Sonogiensis, praefatam capellaniam sanctae Mariae Magdalenaë fundatam in ecclesia collegiata sancti Germani supradieta, dictus vero dominus Jeronimus Van den Berghe pro capellania sua sanctae Mariae Magdalenaë dictum canonicatum in dictis ecclesiis permutationis hujus modi vigore et non alias, aliter nec alio modo, respective haberent et canonicè assequerentur. Et ut dieta sicut praemittitur concepta et inita canonica permutatio suum debitum fortiatum effectum, dicti Domini eomparentes constituerunt et in locum suum posuerunt, nominarunt et deputarunt prout eonstituunt, nominant et deputant per praesentes suos procuratores, factores, actores et negotiorum infrascriptorum gestores, et nuntios speciales et generales, ita tamen quod specialitas non deroget generalitati nec e contra videlicet Dominum Joannem Jennin, Joannem Jaeobi . . . (ligne de points dans l'original) et alios huic in albo inseribendos, absentes tanquam praesentes et eorum quemlibet in solidum specialiter et expresse, ad ipsorum Dominorum eonstituentium nominibus et eis coram Serenissimis Principibus Alberto et Isabella archiducibus Austriae, ducibus Burgundiae, etc. ac reverendis admodum decano et capitulo ecclesiae collegialae sancti Germani Thenensis tanquam ordinariis dictorum respective canonicatus et capellanis collatoribus et provisoribus, seu aliis quibuscunque ad id potestatem habentibus comparandum ibidemque eadem respective beneficia in eorum manibus (in favorem tamen et ad opus dictorum Dominorum eonstituentium ex causa dietae canonicae permutationis et non alias, aliter nec alio modo) resignandum, cedendum et dimittendum, easdemque resignationem, cessionem et dimissionem recipi et admitti, litteras collationis et provisionis in debita forma expediri, petendum, consentiendum et obtinendum, nec non ad jurandum et juramentum in animas ipsorum dominorum eonstituentium et permutantium prestandum: quod in

resignatione et permutatione hujusmodi non intervenerit neque interveniet fraus, dolus, simoniæ labes seu quævis alia illicita pactio et corruptela. Et generaliter omnia alia, et singula faciendum, dicendum, gerendum et exercendum quæ in præmissis et circa ea necessaria fuerint, seu quomodolibet oportuna. Promittentes dicti constituentes se ratum, gratum, firmum et stabile in perpetuum habituros quidquid in præmissis, per procuratores antedictos actum fuerit. Acta fuerunt et sunt hæc Bruxellæ in domo venerandi Domini Joannis Van den Berghe, presbyteri, canonici Thenensis, in via Lovaniensi, anno, mense, die quibus supra præsentibus Domino Joanne Caroy presbytero, capellano ecclesiæ collegiatæ divæ Gudulæ, et Domino Philippo Larchier secretario Concilii privati suarum Celsitudinum Serenissimarum testibus ad hæc specialiter vocatis et rogatis.

Et me Joanne van den Zande presbytero, notario publico per concilium Brabantiae admissio, Bruxellæ residente.

Quod attestor,

(signé) F. VAN DEN ZANDE, notarius.

Archives générales du Royaume. Papiers d'Etat et de l'Audience, Reg. 942, fol. 63-64.

—
IX.

Eloge de Peter Philips par Ph. Brasseur (1637).

PHILIPPVS PETRI SERENISSIMI
Principi Alberti Austriaci Cantor, Sone-
giensis Ecclesiæ canonicus.

*Anglus ubique audit, verum magis Angelus ille est
Sonegiæ Clero, Sonegiæque Choro.*

*Qui velut eximios semper colit arte canorâ,
Sic melodis auctum vocibus ille Petrum.*

*Editit hic sacris Paradisum cantibus a) aptum,
Et modo sacratis servit ubique locis.*

a) *Seu flores sa-
crarum Cantio-
num.*

PH BRASSEUR, *Sydera illustrium Hannoniæ
scriptorum* (Mons, 1637), p. 130.

BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE PETER PHILIPS (1).

I.

Œuvres publiées isolément.

I.

Melodia olympica di diversi excellentissimi musici a IIII. V. VI. et VIII voci, nuovamente raccolta da Pietro Philippi Inglese et data in luce. Nelle quale si contengono i più eccellenti madrigali che hoggidi si cantano. Anvers, P. Phalèse et J. Bellère, 1591; in-4° (2). Parmi les soixante-six madrigaux rassemblés par Philips, quatre sont dus à sa plume: *Amor che voi*, à 6 voix; *Amor se i bei rubini*, à 4 voix, avec une 2^e partie commençant par ces mots: *Perche non poss'*; *Ditemi o diva mia*, à 8 voix, en dialogue; *Voi volete ch' io muoia*. Le recueil est dédié à Giulio Balbani

(1) Cf., outre les sources déjà indiquées: A. GOOVAERTS, *Notice biographique et bibliographique sur Pierre Phalèse*; extr. du *Bibliophile belge*, t. III (Bruxelles, 1869); — C.-F. BECKER, *die Tonwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts*, 2^e éd. (Leipzig, 1885); — R. EITNER, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke des XVI.-XVII. Jahrhunderts* (Berlin, 1877), pp. 781-782; — A. GOOVAERTS, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas* (Anvers, 1880; extr. des *Mémoires* in-8° de l'Académie royale de Belgique, t. XXIX); — E. VOGEL, *Bibliothek der gedruckten weltlichen Vocalmusik Italiens* (Berlin, 1892), t. II, pp. 78-79. — R. EITNER, *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker*, t. VII (Leipzig, 1902), pp. 423-425.

(2) Gand, bibl. univ. (*Canto*, *Alto*, *Tenore* et *Basso*). — Munich, bibl. royale (complet). — Regensbourg, bibl. épiscopale (complet). — Elbing, bibl. de la Marienkirche (complet). — Upsala, bibl. univ. (*Canto* et *Basso*). — Oxford, Christ Church (complet). — Londres, Chapter library de la Westminster Abbey (manque *Sesto*). — Londres, Royal college of music (*Basso*).

(Anvers, 1^r décembre 1590), et précédé d'une pièce de vers de J. Gheesdalius (1). Une deuxième édition parut chez les mêmes éditeurs en 1594 (2) (c'est celle que le catalogue de la bibliothèque Fétis renseigne comme parue en 1504), et une troisième chez P. Phalèse, en 1611 (3).

2.

Il primo libro de madrigali a sei voci, di Pietro Philippi Inglese novamenti composti et dati in luce. Anvers, P. Phalèse, 1596; in-4° (4). Ce recueil, dédié à Alessandro di Giunta (Anvers, 8 janvier 1596), est, comme les volumes suivants, entièrement dû à Philips; il comprend vingt-et-un madrigaux. Une nouvelle édition de ce premier livre, revue et corrigée, parut chez P. Phalèse, en 1604 (5). *Il secondo libro de madrigali a sei voci*, dédié aux archiducs Albert et Isabelle, vit le jour chez P. Phalèse et J. Bellère, en 1603 (6); des exemplaires portent la date de 1604; une nouvelle édition fut publiée en 1615 (7).

(1) Reproduite dans A. GOOVAERTS, *Notice biographique et bibliographique sur Pierre Phalèse* (Bruxelles, 1869; extr. du *Bibliophile belge*, t. III. p. 26.

(2) Gand, bibl. univ. (*Canto, Tenore, Alto et Sesto*). — Bruxelles, bibl. royale (*Canto, Alto, Tenore, Basso*). — Breslau, bibl. de l'Institut für Kirchenmusik (complet). — Londres, British Museum (complet). — Oxford, Christ Church (complet). — Londres, Chapter library de la Westminster Abbey (*Quinto et Sesto*). — Copenhague, bibl. royale (*Tenore*).

(3) Bruxelles, bibl. royale (*Sesto*). — Londres, Royal College of Music (*Canto, Alto, Tenore, Basso*). — Londres, Chapter library de la Westminster abbey (manque *Quinto*). — Oxford, bibl. Bodleienne (*Sesto*).

(4) Gand, bibl. univ. (*Canto, Alto, Tenore et Sesto*). — Dresde, bibl. musicale particulière du Roi (complet). — Dantzig, bibl. ville (complet). — Copenhague, bibl. royale (*Tenore*). — Wolfenbittel, bibl. ducale (manque *Alto*).

(5) Oxford, Christ Church (complet). — Copenhague, bibl. royale (complet). — Londres, British Museum (manque *Quinto*).

(6) Oxford, Christ Church (complet). — Amsterdam, bibl. de la Maatschappij tot bevordering der toonkunst, à la bibl. univ. (*Quinto*).

(7) Londres, British Museum (manque *Quinto*).

3.

Di Pietro Philippi Inglese, organista del serenissimo Alberto archiduca d'Austria &c. Madrigali a otto voci novamente composti, dati in luce. Anvers, P. Phalèse, 1598; in-4° (1). Recueil de vingt-et-un madrigaux dédié à sir William Stanley, colonel au service de l'Espagne (Anvers, 24 septembre 1598). Il existe des exemplaires portant la date de 1599 (2). Réimprimé en 1615 chez P. Phalèse (3).

4.

Cantiones sacræ pro præcipuis festis totius anni et communi sanctorum quinis vocibus, auctore D. Petro Philippi Anglo, Canonico Soignienſi et Serenissimorum Alberti et Isabellæ Archiducum Austriæ, Ducum Burgundiæ, Brabantiæ etc.: et Belgicarum Provinciarum Principum organista concinnatæ. Anvers, P. Phalèse, 1612; in-4° (4). Recueil de 69 compositions, dédié à Notre-Dame de Montaignu. Nouvelle édition chez P. Phalèse, en 1634.

5.

Cantiones sacræ octonis vocibus, auctore R. D. Petro Philippi Anglo, Ecclesiæ collegiatæ S. Vincentii Sonégiensis Canonico. Et serenissimorum Alberti et Isabellæ Archiducum Austriæ Ducum Burgundiæ, Brabantiæ, etc., et Belgicarum Provinciarum Principum organista concinnatæ. Anvers, P. Phalèse, 1613;

(1) Gand, bibl. univ. (*Alto, Alto II, Tenore II et Basso*).

(2) Oxford, Christ Church (complet) et bibl. Bodleienne (*Canto, Canto II, Alto, Tenor, Basso II*). — Londres, British Museum (*Tenore*).

(3) Wolfenbüttel, bibl. ducale (*Canto I, Tenore I, Basso I*). — Londres, British Museum (manque *Tenore I*).

(4) Breslau, bibl. ville (complet). — Berlin, bibl. royale et Kircheninstitut. — Stockholom, bibl. royale (*Cantus*). — Londres, Buckingham palace; British Museum (*Altus, Tenor et Bassus*). — Lincoln, cathédrale. — Un ex. à l'église Saint-Sauveur, à Gand, en 1754, d'après E. VAN DER STRAETEN, *la Musique aux Pays-Bas*, t. V, p. 233.

in-4^o (1). Recueil de trente motets, dédié à saint Pierre, patron du compositeur. Nouvelle édition chez P. Phalèse, en 1625 (2).

6.

Gemmulæ sacræ binis et ternis vocibus cum basso continuo ad organum auctore R. D. Petro Philippi Anglo, Ecclesiæ collegiatæ S. Vincentii Sonegiensis canonico. Et serenissimorum Alberti et Isabelle Archiducum Austriæ, etc. organista. Anvers, P. Phalèse, 1613 ; in-4^o (3) ; Dédié à Pierre de Campis (4), chapelain et chantre des Archiducs. Trente-et-un motets à deux voix et huit à trois. La basse continue forme partition. Deuxième édition chez P. Phalèse, en 1621 (5).

7.

Les rossignols spirituels liguez en duo, dont les meilleurs accords nommément le bas relèvent du seigneur Pierre Philippes organiste de ses [sic] Allèzes sérénissimes. Valenciennes, J. Vervliet. 1616 ; in-12^o. Recueil de chansons pieuses à deux voix, quelques-unes à quatre, dédié par l'imprimeur à Charles de Par, abbé de

(1) Breslau, bibl. ville (complet). — Berlin, bibl. royale et Kircheninstitut (1^{er} chœur). — Stockholm, bibl. royale (*Cantus*). — Königsberg, bibl. royale. — Regensbourg, bibl. épiscopale. — Londres, British Museum (*Altus I, Tenor I et II, Bassus I*).

(2) Gand, bibl. univ. (manquent les parties de *Cantus I et II*). — Londres, British Museum (*Cantus II*).

(3) Regensbourg, bibl. épiscopale (Basse continue). — Munich, bibl. royale (*Bassus*). — Stockholm, bibl. royale (*Cantus*) — Gaesdonck, près de Clèves, couvent des Augustins. — Un ex. mentionné sous le titre de *Gemmæ sacræ* dans le catalogue Dandeleu (vers 1667), E. VAN DER STRAETEN, *la Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 27.

(4) Cette dédicace est reproduite dans A. GOOVAERTS, *Notice... sur Pierre Phalèse*, p. 55.

(5) Décrit par A. GOOVAERTS, *Notice... sur Pierre Phalèse*, p. 54, d'après un ex. du *Cantus II* dans la collection R. della Faille, à Anvers. — Un ex. des *Cantus I et II* et du *Bassus* à Londres, Royal College of Music.

Saint Amand. Philips a adapté aux textes, dus au P. jésuite Guillaume Marci, des mélodies connues qu'il a harmonisées (1). Réédité en 1621 (2) et en 1631 (3) chez Jean Vervliet, et en 1647, à Cologne chez Guill. Friessem (4); cette dernière édition ne porte plus le nom de Philips.

8.

Delitiæ sacræ binis et ternis vocibus, cum basso continuo ad organum, auctore R. D. Petro Philippi Anglo, Ecclesiæ collegiatæ S. Vincentii Sonegiensis Canonico, et serenissimorum Alberti et Isabellæ Archiducum Austriæ, etc. organista. Anvers, P. Phalèse, 1616; in-4° (5). Dédié aux archiducs Albert et Isabelle (6). Vingt-et-un motets à deux voix, et sept à trois. Nouvelle édition en 1622 (7).

9.

Litanie Beatæ Mariæ Virginis in ecclesia Loretana cani solitæ, IV. V. VI. VIII et IX vocibus cum basso continuo ad organum. Auctore R. D. Petro Philippo Anglo, Bethuniensi Canonico. Et serenissimorum Alberti et Isabellæ Archiducum Austriæ, etc.

(1) Gand, bibl. univ. — Bruxelles, bibl. royale. — Londres, British Museum (le cat. imprimé donne à cette édition la date de 1610).

(2) Gand, bibl. univ. — Bruxelles, bibl. royale. — La Haye, bibl. D.-F. Scheurleer.

(3) La Haye, bibl. D.-F. Scheurleer.

(4) Gand, bibl. univ. (inc. de la musique).

(5) Stockholm, bibl. royale (*Cantus*).

(6) Cette dédicace est reproduite dans le *Notice*, actée dans la note précédente, p. 58.

(7) Londres, British Museum (*Cantus II et Bassus*). — Décrit par A. GOOVAERTS, *Notice... sur Pierre Phalèse*, p. 57, d'après un exemplaire de la collection R. della Faille, à Anvers, comprenant les parties de *Cantus*, *Cantus II et Bassus*. — Un ex. dans le catalogue Dandeleu (vers 1667), E. VAN DER STRAETEN, *la Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 27.

Organista. Nunc primum in lucem editæ. Anvers, P. Phalèse, 1623; in-4° (1). Comprend douze litanies. Nouvelle édition en 1630 (2).

10.

Paradisus sacris cantionibus consitus, una duabus et tribus vocis decantandis, cum basso generali ad organum. Auctore R. D. Petro Philippi Anglo, Ecclesiæ collegiatæ S. Vincentii Sonegiensis Canonico, et serenissimorum Alberti et Isabellæ Archiducum Austriæ, etc. organista. Nunc primum in lucem editus. Anvers, P. Phalèse, 1628; in-4° (3). Dédié à François de Rie, archevêque de Césarée, aumônier de la princesse Isabelle-Claire-Eugénie d'Espagne. Quinze motets à une voix, 84 à deux et 17 à trois voix. Deuxième édition chez les héritiers de P. Phalèse en 1633.

Une deuxième partie et une troisième parurent chez les mêmes éditeurs en 1633 (4), qui firent également en 1641 un nouveau tirage de la 3^e partie (5).

(1) Londres, British Museum (*Tenor, Bassus et Bassus generalis*). — Décrit par A. GOOVAERTS, *Notice... sur Pierre Phalèse*, p. 59, d'après un exemplaire de la collection R. della Faille, comprenant *Tenor, Bassus et Basso continuo*.

(2) Londres, British Museum (*Quintus*).

(3) Londres, Buckingham Palace et British Museum (*Cantus*). — Décrit par A. GOOVAERTS, *Notice... sur Pierre Phalèse*, p. 66, d'après un exemplaire de la *Prima pars* de la collection R. della Faille.

(4) Londres, British Museum (5^a vox de la 2^e partie et *Cantus* de la 3^e).

(5) Gaesdonck, près de Clèves, couvent des Augustins (*Bassus generalis*).

II.

Recueils auxquels a collaboré Peter Philips.

1.

Madrigali a otti voci de diversi eccellenti et famosi autori.
Anvers, P. Phalèse, 1596 (1).

Un madrigal en deux parties, à huit voix : *Perche non debbo del mio* ; 2^e partie : *Dolce mio foco*.

2.

Paradiso musicale di madrigali et canzoni a cinque voci di diversi eccellentissimi autori novamente raccolti da P. Phalesio & posti in luce. Anvers, P. Phalèse, 1596 (2).

Un madrigal en deux parties : *Nov'herbe e vaghe fiori* : 2^e partie : *Poi disse lampeggiando*.

3.

THOMAS MORLEY. *Madrigals to five voys celected [sic] out of the best approved italian authors.* Londres, Th. Este, 1598.

Deux madrigaux.

4.

Ghirlanda di madrigali a sei voci, di diversi eccellentissimi autori de nostri tempi. Anvers, P. Phalèse, 1601 (3)

Un madrigal : *O che dolce morire*.

(1) Dantzic, bibl. ville (complet). — Gand, bibl. univ. (*Alto, Basso, Sesto et S tima parte*).

(2) Gand, bibl. univ. (*Canto, Alto et Tenore*).

(3) Gand, bibl. univ. (*Alto, Basso et Sesto*).

5.

Nervi d'Orfeo di eccellentiss, autori a cinque et sei voci. Leyde, H.-L. de Haestens, 1605 (1).

Deux madrigaux à six voix : n° 70. *Questa merce ch'amore* ; n° 75 : *O che dolce morire.*

6.

MICHEL HERRERIUS. *Hortulus musicalis.* Munich, 1606-1609 (2). Livre II (1609), n° 27 : *Veni in hortum*, à 6 voix ; n° 31 : *Magi ab Oriente*, à 6 voix ; livre III, n° 30 : *Vulnera manuum quæ sunt*, à 8 voix.

7.

ZACK. FÜLLSACH et CHR. HILDEBRAND *Ausserlesener Padcanen und Galliardten.* Hambourg, 1607-1609 (3).

Une danse, pour cinq instruments, dans la première partie.

8.

ABR. SCHADÆUS. *Promptuarium musicum* Strasbourg, 1611-1617 (4).

Pars IV, n° 17 : *Factus cibus viatorum (Ecce panis angelorum)*, à 8 voix ; n° 18 : *O quam suavis est Domine*, à 8 voix.

9.

SALOMON DE CAUS. *Les raisons des forces mouvantes.* Francfort, J. Norton, 1615 (5).

Contient un madrigal d'Alessandro Striggio arrangé pour orgue par Philips.

(1) Amsterdam, bibl. de la Verëeniging tot bevordering der toonkunst, à la bibl. univ. (*Alto et Basso*).

(2) Munich, bibl. royale (comple) ; — Berlin, bibl. royale (manque *Altus*).

(3) Liegnitz, Ritterakademie (complet). — Hambourg, bibl. ville (manque la 5^e partie).

(4) Vienne, bibl. des Musikfreunde (complet) ; exx. incomplets à Berlin, bibl. royale, Königsberg, bibl. univ., Upsala, bibl. univ., etc.

(5) Bruxelles, bibl. royale.

10.

SALOMON DE CAUS. *Institution harmonique en deux parties : en la première sont montrées les intervalles harmoniques, et en la deuxième les compositions d'icelles*. Francfort, J. Norton, 1615.

Un trio sans paroles dans la 2^e partie, p. 42.

11.

THOMAS SIMPSON. *Tafel Consort allerhand lustiger Lieder von 4 Instrumenten und General Bass*. Hambourg, 1621.

Plusieurs pièces.

12.

JEAN DONFRID. *Promptuarium musicum*. Augustae Trebocorum (Strasbourg), 1622-1627 (1).

Deux motets à deux voix, avec basse continue : 1^{re} partie, n^o 107 : *Videntes stellam Magi*; n^o 108 : *Confirma hoc Deus*.

13.

Amœnitatum musicalium hortulus plantulis amœnissimis flosculisque non tam odoratu quam auditu suavissimis, iisque quasi centum: Fantas. Canz. Padovan. Intrad. Galliard. Courant. Ballet. Volt. Almand. Bransl. gallicarum, anglicarum et belgicarum. Leipzig, Caspar Klosmann, 1622; in-4^o (2).

Une pièce de Philips.

14.

Laudes vespertinæ B. Mariæ Virginis Anvers, P. Phalèse, 1629
Noëls de Philips.

(1) Berlin, bibl. royale; Breslau, bibl. ville.

(2) Breslau, bibl. ville. — Liegnitz, Ritterakademie.

III.

Rééditions modernes.

1.

Suivant la *National biography*, un motet de Philips : *O pastor æterne* a été reproduit dans le recueil de motets de Jewell, publication que je ne connais pas.

2.

Dans sa *General history of the science and practice of music* (1776), J. Hawkins a réédité le madrigal *Voi volete*.

3.

En 1882, Edmond Van der Straeten a publié dans le t. VI de sa *Musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle* (p. 506), un madrigal d'Alessandro Striggio, arrangé pour orgue par Philips. Cette pièce a été publiée d'abord dans l'ouvrage de S. de Caus, *les Raisons des forces mouvantes* (voir plus haut).

4.

A. G. Ritter a publié une suite d'orgue de Philips dans son recueil : *Zur Geschichte des Orgelspiels* (Leipzig, 1884), n^o 28.

5.

En 1890, M^r William Barclay a publié le madrigal intitulé : *Amor che voi* Londres, Stanley Lucas, Weber & Co. Cf. *Monatshefte für Musikgeschichte*, t. XXII, p. 85.

6.

Les éditeurs Novello & Co, à Londres, ont réédité un motet de Philips.

IV.

Manuscripts.

1.

Deux motets à huit voix : *Ecce tu pulchra* et *Quae est ista*, dans le Ms. Z. 44, et quatre pièces pour orgue dans le Ms. 191, à la bibliothèque royale de Berlin.

2.

Un *Passamezzo* à la bibliothèque de l'université de Berlin.

3.

Un motet : *Voi volete ch'io muoia*, mis en partition par Santini, à Bologne, bibliothèque du Liceo musicale.

4.

Deux motets à la bibliothèque de Breslau.

5.

Une vingtaine de compositions et d'arrangements dans le manuscrit connu sous le nom de *Queen Elizabeth's Virginal book*, au Fitz William Museum, à Cambridge. On y signale notamment une pavane pour virginal, datée de 1580, qui serait la première œuvre de Philips.

6.

Deux motets à huit voix : *Quam novus est Domine*, et *Ecce tu pulchra et amica*, dans le Ms. Mus. 978 de la bibliothèque de Dantzig.

7.

Une messe à 6 voix à la bibliothèque royale de Königsberg.

8.

Deux fantaisies pour orgue dans un manuscrit daté de 1617, ayant appartenu aux Croisiers liégeois et actuellement conservé à la bibliothèque de l'université de Liège (1) (Ms. 888 (anc. 153), ff. 4 et 41).

9.

Sept compositions religieuses dans divers manuscrits au British Museum, à Londres (Mss. 179, 403, 574 et 624).

10.

Quatre madrigaux (Ms. 1881), deux motets (Ms. 1943) et six chansons pour luth, arrangées par Edw. Paston (Ms. 1964), au Royal College of music, à Londres.

11.

Trois madrigaux à la bibliothèque royale de Munich (Ms. 218).

12.

Une antienne, un motet et des fantaisies à la Christ Church, à Oxford.

(1) M^r A. Delmer, bibliothécaire de ce dépôt, a bien voulu me communiquer ce recueil.



GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00612 3547

